This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

AH BK7C T

Digitized by Google

ANDOVER-HARVARD THEOLOGICAL LIBRARY
MDCCCCX
CAMBRIDGE, MASSACHUSETTS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE BÉNÉDICTINE

TOME XX — 1903

Digitized by Google

La Revue Bénédictine paraît par fascicules trimestriels avec couverture imprimée. Le titre et la table des matières sont envoyés avec la livraison d'octobre.

Le recouvrement se fait par quittances postales, qui sont présentées après réception de la première livraison. Les abonnés de l'étranger sont priés d'envoyer un mandat postal à l'administration de la Revue.

Pour tout ce qui concerne la *rédaction* et l'*administration* s'adresser à l'abbaye de Maredsous (province de Namur).

Prix de l'abonnement :

Pour la Belgique. ... ... fr. 5 00
Pour l'étranger (Union postale). ... ... fr. 6 00
Pour les pays ne faisant pas partie de l'Union postale 5 fr., le port en sus.

Digitized by Google

REVUE
BÉNÉDICTINE

VINGTIÈME ANNÉE

ABBAYE DE MAREDSOUS
Belgique

1903

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

I. ARTICLES.

ALBERS (D. Bruno). Le plus grand coutumier de Cluny 174-185
» Les *Consuetudines Sigiberti Abbatis* 420-434
BALTUS (D. Urbain). L'Eucharistie centre du culte catholique. 77-90
BERLIÈRE (D. Ursmer). Les Évêques auxiliaires de Cambrai aux XIIIe et XIVe siècles 7-20, 237-266
» Aux Archives Vaticanes 132-174
» Bulletin d'Histoire bénédictine 185-195, 266-285, 389-420
CHAPMAN (D. Jean). Les interpolations dans le traité de S. Cyprien sur l'unité de l'Église 26-52
A propos des martyrologes 285-314
JANSSENS (D. Laurent). Dédicace 1-2
» Maître Thomas Bouquillon 2-7
» Le Conciliabule de Munich 195-203
» L'Évangile et l'Église 205-210
» Léon XIII et Pie X 337-351
MORIN (D. Germain). Pages inédites d'Arnobe le Jeune : la fin des Expositiunculae sur l'Évangile de S. Luc 64-77
» Hilarius l'Ambrosiaster 113-132
» Hieronymus de Monogrammate 226-237
» Un système inédit de lectures liturgiques 375-389
PROOST (D. Raphaël). La simplicité des substances spirituelles à l'origine de la philosophie chrétienne 52-64
QUENTIN (D. Henri). Le martyrologe hiéronymien et les fêtes de S. Benoît 351-375

Digitized by Google

II. BIBLIOGRAPHIE.

ANGOT DES ROTOURS, *S. Alphonse de Liguori.* 324
BAELDE, *Classiques latins comparés.* 333
BARDENHEWER, *Patrologie.* ... 444
BIGELMAIR, *Die Betheiligung der Christen am öffentlichen Leben in vorconstantinischer Zeit.* ... 100
BLUDAU, *Die beiden ersten Erasmus-Ausgaben des neuen Testaments und ihre Gegner.* 111
BONNACORSI, *Noël.* 321
CABROL ET LECLERCQ, *Monumenta Ecclesiae liturgica.* ... 210
CABROL, *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie.* 214,448
CANISIUSBLAD. 106
CATHREIN, *Glauben und Wissen.* 325
CHAMARD, *Le Linceul du Christ.* 105
CHEVALIER, *Ordinaire et Coutumier de la Cathédrale de Bayeux.* 215
CHEVALIER, *Autour des Origines du Suaire de Turin.* 438
DE HUMMELAUER, *Commentarius in lib. Josue.* 331
DELATTRE, *Les amies de Louis XIII.* 102
EUBEL, *Hierarchia catholica medii Ævi.* 316
FEIGE, *Méditations pour jeunes personnes.* 102
FRAKNÓI, *Papst Innocenz XI.* ... 442
GIBIER, *Objections contemporaines contre la religion.* 436
GNANDT, *Liber Orationum B. Lorentii Loricati.* 108
GRENTE, *Jean Bertaut.* 447
GRUPP, *Kulturgeschichte der römischen Kaiserzeit.* 316
HEUS, *L'existence de Dieu démontrée par la création et l'histoire.* 220
HUBER, *Jahresbericht von Metten für 1902-1903.* 448
HUGON, *La fraternité du Sacerdoce et celle de l'État religieux.* 332
INGOLD, *Le Père Danzas.* 439
» *Marie Pellechet.* 439
JACQUIER, *Les livres du Nouveau-Testament.* 104
JANSSENS, *Summa theologica, t. IV et V.* 90
KUYPERS, *The book of Cerne.* ... 446
LALLEMAND, *Histoire de la Charité, t. I.* 318
LAMY, *S. Ephrem hymni et sermones.* 223
LAURENTIUS, *Institutiones juris ecclesiastici.* 329
LEHMKUHL, *Casus Conscientiae, t. I.* 327
LESÊTRE, *La Clef des Évangiles.* 94
MARTIN, *Ulysse Chevalier.* ... 434
MARUCCHI, *Éléments d'archéologie chrétienne III.* 99
MARUCCHI, *Basiliques et Églises de Rome.* 99
MISERMONT, *Les filles de la charité d'Arras.* 101
PALMIERI, *Osservazioni sulla recente opera « l'Évangile et l'Église ».* 314
PAULOT, *Urbain II.* 218
POTHIER, *Cantus mariales.* ... 442
PRECES GERTRUDIANAE. 323
RAYMUNDI, *Instructio pastoralis.* 222
RENAUDIN, *L'hérésie anti-eucharistique de Bérenger.* 96
RENAUDIN, *Luthériens et grecs orthodoxes.* 440
ROTTMANNER, *Predigten und Ansprachen.* 98
ROURE, *Anarchie morale et crise sociale.* 103
ROUSSET, *Doctrine spirituelle.* ... 437
SANDERS, *Études sur S. Jérôme.* 434

Digitized by Google

SAUTER, *Die Evangeliën der Fastenzeit.* 314
SCHERMAN, *Die griechischen Quellen des hl. Ambrosius.* ... 105
SCHNITZER, *Quellen und Forschungen zur Geschichte Savonarolas I.* 95
SOMNÉNIL, *Origine de l'abbaye du Valasse.* 440
THEOLOG. JAHRESBERICHT, *Bibliographie für 1901.* 438
TILLOY, *Nouveau traité de l'Administration des fabriques.* ... 445
VACANDARD, *La pénitence publique dans l'Église primitive.* ... 107
VACANDARD, *La Confession sacramentelle dans l'Église primitive.* 107
VERACITÀ *storica del Esateuco.* 109
VERMEERSCH, *De religiosis institutis et personis.* 328
WEBER, *Die katolische Kirche in Armenien.* 325
WEIS LIEBERSDORF, *Christus und Apostelbilder.* 111
WELSCHINGER, *Bismarck.* ... 320
WILSON, *The benedictional of Archbishop Robert.* 443

Digitized by Google

Digitized by Google

P. 3. 3

REVUE BÉNÉDICTINE

VINGTIÈME ANNÉE.

N° 1. — Janvier. — 1903.

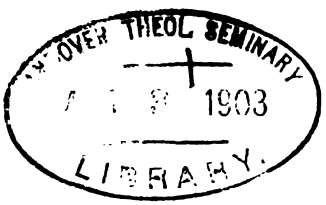

ABBAYE DE MAREDSOUS
Belgique.

1903.

Digitized by Google

Sommaire :

D. L. J. Dédicace. 1

D. Laurent Janssens. Maître Thomas Bouquillon. 2

D. Ursmer Berlière. Les évêques auxiliaires de Cambrai aux XIIIe et XIVe siècles. 7

D. Jean Chapman. Les interpolations dans le traité de S. Cyprien sur l'unité de l'Église (*Fin*). 26

D Raphael Proost. La simplicité des substances spirituelles à l'origine de la philosophie chrétienne. 52

D. Germain Morin. Pages inédites d'Arnobe le Jeune : la fin des Expositiunculæ sur l'Évangile de S. Luc. 64

D. Urbain Baltus L'Eucharistie centre du culte catholique. ... 77

Analyses et Comptes-rendus :

Summa thelogica ad modum commentarii in Aquinatis Summam præsentis ævi studiis aptatam, t. IV et V (Janssens) : *La clef des Évangiles* (Lesêtre) ; *Quellen und Forschungen zur Geschichte Savonarolas I* (Schnitzer) ; *L'hérésie anti-eucharistique de Bérenger* (Renaudin) ; *Predigten und Ansprachen* (Rottmanner) ; *Éléments d'archéologie chrétienne. III. Basiliques et églises de Rome* (Marucchi) ; *Die Beteiligung der Christen am öffentlichen Leben in vorconstantinischer Zeit* (Bigelmair); *Les filles de la Charité d'Arras, dernières victimes de Joseph Lebon à Cambrai* (Misermont) ; *Méditations pour jeunes personnes* (Feige) ; *Les Amies de Louis XIII* (Delattre) ; *Anarchie morale et Crise sociale* (Roure) ; *Histoire des livres du Nouveau Testament* (Jacquier) ; *Die griechischen Quellen des hl. Ambrosius* (Schermann); *Le linceul du Christ, étude critique et historique* (Chamard) ; *Canisiusblad* (Roulers, De Meester) ; *La pénitence publique dans l'Église primitive* (Vacandard) ; *La confession sacramentelle dans l'Église primitive* (Vacandard) ; *Liber orationum B. Laurentii Loricati* (Gnandt); *Almanach du Congo pour 1903* (Bruges, société Saint-Augustin); *La Veracità storica dell' Esateuco* (Studi Religiosi) ; *Die beiden ersten Erasmus-Ausgaben des neuen Testaments und Ihre Gegner* (Bludau) ; *Christus und Apostelbilder* (Weis-Liebersdorf). 90

La Revue Bénédictine paraît par fascicules trimestriels de 112 pages, avec couverture imprimée. A la fin de chaque année on reçoit le titre et la table des matières.

L'abonnement est de CINQ francs pour la Belgique, de SIX pour l'étranger.

Le recouvrement pour la Belgique se fait par quittances postales, qui sont présentées après réception de la première livraison.

Pour l'étranger, nous prions nos abonnés de vouloir nous envoyer un mandat-poste après réception de la première livraison : ce mode de paiement est le plus facile et le moins coûteux.

Pour tout ce qui concerne les articles, s'adresser à la rédaction de la Revue à l'abbaye de Maredsous ;

Pour l'administration et les abonnements, à l'Administration de la Revue : Abbaye de Maredsous, Belgique.

Digitized by Google

LEONI · PP · XIII

MONASTICI · ORDINIS · TUTORI · MUNIFICO

DISCIPLINAE

SCHOLASTICAE · HISTORICAE · GREGORIANAE

INSTAURATORI · FAUTORI · VINDICI

QUOD

OPITULANTE · CHRISTO

CANITIE · LABORIBUS · PROCELLIS

FORTIOR

LUSTRUM QUINTUM

A · SUPREMO · MUNERE · FAUSTE · SUSCEPTO

PROXIME · SIT · EMENSURUS

EPHEMERIDES · BENEDICTINAE

URBI · ORBI

CONIUBILANTES

PLAUSUM · GRATES · VOTA.

D. L. J.

ANDOVER THEOL. SEMINARY
MAR 3 1903
LIBRARY.

Digitized by Google

MAITRE THOMAS BOUQUILLON.

CES lignes ne sont ni une étude, ni une biographie. A peine méritent-elles le nom d'une esquisse rapide tracée d'une main émue par le regret et par le souvenir.

L'illustre théologien qu'une mort prématurée vient d'enlever à ses nombreux admirateurs, naquit à Warneton le 16 mai 1840, d'une de ces familles de la catholique West-Flandre qui transmettent d'âge en âge, inviolablement robuste, le double patrimoine de la foi et de l'honneur. L'enfant avait reçu en outre de Dieu le don d'une intelligence subtile extraordinairement servie par une ardeur infatigable. Le collège de Menin le prépara aux études théologiques, qu'il commença au séminaire de Bruges, pour les achever à Rome au collège Capranica. Devenu docteur en théologie en 1867, il fut chargé aussitôt par Monseigneur Faict de l'enseignement de la morale au grand séminaire de Bruges.

A partir de ce moment le Dr Bouquillon se voua tout entier à cette branche si importante de la science sacrée. Il s'y voua avec cette ampleur de vues et cette précision du détail qui devaient s'accroître avec la doctrine et l'érudition, et faire de lui au terme d'une trop courte carrière l'un des premiers moralistes, si pas le premier de son temps.

Peu d'années suffirent pour mettre en relief le nom du jeune professeur. Aussi, en 1877, les fondateurs de l'Université catholique de Lille jetèrent-ils les yeux sur le Dr Thomas Bouquillon. Inutile de dire que le Maître y fut le principal ornement de la nouvelle faculté de théologie.

Cependant la Providence avait d'autres vues sur lui. Avant de le destiner à devenir un des co-organisateurs de l'Université catholique de Washington, elle ménagea au savant prêtre quelques années d'une retraite féconde en méditations et en travaux.

L'abbaye de Maredsous eut l'honneur d'être le séjour préféré de M. Bouquillon durant cette période de son activité littéraire. C'est là qu'il retoucha et compléta cette *Theologia moralis fundamen-*

Digitized by Google

talis (1), œuvre magistrale qui lui assure à jamais un nom parmi les théologiens de marque. Ampleur du cadre, netteté de la méthode, solidité et subtilité de l'argumentation, richesse et précision de l'outillage historique et bibliographique, clarté de l'exposition, tout s'unit pour faire de ce livre un chef-d'œuvre.

L'*Introductio generalis in theologiam moralem* dans laquelle l'auteur a condensé une érudition prodigieuse, lui donne, à elle seule, une valeur extraordinaire.

Tandis que le Dr Bouquillon profitait ainsi de sa retraite à Maredsous pour refondre et perfectionner son principal ouvrage, c'était touchant de voir avec quel empressement il s'y mettait à la disposition de tous, sans rien dire de l'exquise délicatesse avec laquelle il avait le talent de s'effacer.

La *Revue Bénédictine*, alors à ses débuts, eut plusieurs fois la bonne fortune de pouvoir offrir à ses lecteurs un article signé T. B., toujours digne de son auteur et partout remarqué. La modeste cellule de ce « bénédictin » sans capuchon, était toujours accessible aux moines désireux de profiter de la seconde bibliothèque, vivante, que la Providence mettait si gracieusement à leur disposition. Serai-je indiscret en citant Dom Suitbert Baümer, Dom Ursmer Berlière, Dom Germain Morin parmi ces assidus ? Pour moi, la reconnaissance m'oblige à rendre ici un témoignage ému à la bienveillance avec laquelle M. Bouquillon encouragea mes premiers travaux littéraires et théologiques. Je préfère encourir l'odieux du *moi*, plutôt que de manquer à cette dette du cœur.

L'école abbatiale elle-même ne pouvait laisser notre hôte indifférent. Que dis-je indifférent ? L'illustre savant, que les évêques d'Amérique allaient bientôt mettre à la tête du mouvement théologique de la nouvelle Université de Washington, donna pendant plusieurs années des leçons d'apologétique aux élèves de Maredsous.

Assurer que ces jeunes gens appréciassent toujours à sa valeur une chance aussi digne d'envie, serait peut-être manquer à la vérité. Cet âge est sans pitié, dit-on. L'habitude de choisir le terme propre avait donné à la parole du Dr Bouquillon une hésitation parfois assez longue, accompagnée d'un geste hésitant, avant de proférer le premier mot. Les moins doués ou les moins sérieux semblaient parfois plus intrigués de ce détail de l'exorde, que charmés des mérites de l'exposition subséquente.

---

1. *Theologia moralis fundamentalis* auctore Thoma Jos. Bouquillon, S. T. D. et in universitate catholica Americana Theologiae moralis professore. — Editio secunda recognita et adaucta. Cf. notre compte-rendu bibliographique (*Revue Bénédictine*. Mars 1890, pp. 138-143).

Digitized by Google

Les examens trimestriels, les séances musicales et litttéraires, même les plus modestes, avaient régulièrement pour auditeur, — et combien sympathique et indulgent! — le professeur d'apologétique. Une réponse heureuse, une déclamation vibrante, un bon mot de Molière, le faisaient passer tour à tour par le sourire, l'émotion et la franche, joviale gaîté.

Devenu professeur à Washington, grâce surtout aux instances de Monseigneur Keane, M. Bouquillon justifia la réputation de science théologique qui l'avait précédé aux États-Unis.

En plusieurs circonstances, les premiers personnages ecclésiastiques de ce pays eurent recours à ses lumières dans les questions de doctrine en rapport avec leur ministère.

Sur la question scolaire, notamment, le Dr Bouquillon écrivit la fameuse brochure : « *Education : to whom does it belong?* » Se plaçant à un point de vue purement doctrinal et théorique, l'auteur examine le droit, la mission, l'autorité et la liberté de l'éducation, la considérant successivement dans l'individu, la famille, l'État et l'Église.

Faut-il rappeler les âpres controverses auxquelles cette brochure donna lieu? Le professeur de Washington eut à subir de violentes attaques, inspirées toujours, j'aime à le croire, par des intentions droites et pures. Ce fut pour son âme une épreuve cruelle. Lui, si pleinement orthodoxe, si romain, se voir traiter de statolâtre, de libéral, jusque dans un des organes les plus autorisés de la presse catholique, à Rome même, sous les yeux en quelque sorte de Léon XIII, pour lequel il professa toujours une admiration profonde (1)! Et puis le ton de ces critiques répondait si peu à la sobriété tout objective du travail incriminé! Le Dr Bouquillon en fut profondément blessé. Non que la justesse de sa thèse lui parût un instant douteuse; (quelle calme supériorité dans ses réponses!) mais il avait le sentiment, légitime, à notre avis, d'avoir été mal compris et traité comme il ne méritait pas de l'être. « There are rules of « justice from which the most praiseworthy zeal dispenses no « one (2). » Cette phrase, d'une éloquente indignation, résumait dans sa pensée tout l'aspect psychologique de ce débat. L'auteur de ces lignes la prit pour *motto* d'un travail qu'il consacra à la brochure du Dr Bouquillon, dans la pensée de le publier dans cette revue. Les conseils de la prudence prévalurent sur la solidarité de l'amitié.

1. Cf, l'article intitulé *Dix années de Pontificat* (*Revue Bénédictine*, Janvier 1888, p.4, suiv.)
2. *A rejoinder to critics*, p. 20.

Digitized by Google

Qu'il me soit permis d'en exprimer ici mon regret. S'il me réussit de faire paraître un jour cette étude avec d'autres encore inédites, on verra, je l'espère, que, publiée même alors, elle n'aurait eu rien d'excessif.

Deux paroles semblent bien résumer la tournure irritante de ces débats : « Verbum si offenderit, dit excellemment S. Ambroise, « virtutem professionis interrogato... Etiam sermonem dubium « mens non dubia obumbrat et detendit a lapsu (1).»

Et Léon XIII recommande de son côté : « Illud in controversiis « agitandis cavendum est,ne modus transiliatur quem æquitatis cari- « tatisque leges præscribunt, neve temere insimuletur vel in suspi- « cionem adducantur viri caeteroquin Ecclesiæ doctrinis addicti (2).»

Est-ce à dire que la fameuse brochure du Dr Bouquillon fût opportune pour le public catholique de notre continent, ou que les hommes à tendance trop libérale n'en aient point abusé dans l'autre? Telle n'est pas notre pensée. Ce que nous osons soutenir, c'est que l'écrit « *Education : to whom does it belong?* » pris en lui-même, tel que l'auteur l'a conçu, est non seulement d'une orthodoxie irrépréhensible, mais d'une remarquable élévation de vues jointe à une érudition théologique peu commune.

Ce serait dépasser le cadre de cette esquisse que de passer en revue les autres écrits publiés par le Dr Bouquillon durant son séjour à Washington (3). Qu'il suffise de signaler la belle étude intitulée : « *Moral theology at the end of the nineteenth century* (4). »

L'auteur y trace à grands traits ce que la théologie morale est à l'heure actuelle, et ce qu'elle devrait être pour répondre à sa haute mission scientifique et sociale. Le maître se fait sentir à chaque page. La nécessité de baser la théologie morale sur le dogme, sur les principes fondamentaux de la philosophie et sur l'admirable IIa-IIae de la *Somme* de S. Thomas y est mise en lumière avec une grande force de pensée et d'argumentation. Sans le vouloir le Dr Bouquillon a laissé dans ces pages une espèce d'auto-portrait. De là le double charme qui s'attache à cette étude.

Presque chaque année, à la période des vacances, le savant professeur repassait la mer pour venir retremper ses forces au pays

---

1. Epist. 40.
2. Epist. « *Lucet multa* », 3 août 1891.
3. Nous renvoyons le lecteur à l'énumération que le Rév. Dr Kerby a faite des écrits de M. Bouquillon, dans l'oraison funèbre qu'il prononça à Washington, le 13 novembre dernier. Si j'avais eu connaissance de ce discours avant l'impression de cet article, j'y aurait fait plus d'un emprunt, tellement le Dr Kerby a bien parlé de son ancien Maître et Collègue.
4. *Cathol. University bulletin*, april 1899.

Digitized by Google

natal, au sein de sa famille et de ses amis. Maredsous avait toujours une large part dans cette villégiature. La même amitié régnait dans ses rapports avec nous. Ses conversations, assaisonnées de faits, parfois de quelque confidence topique, offraient un rare intérêt.

Quand M. Bouquillon revint cette année, il n'était plus qu'une ruine de lui-même. Une maladie implacable avait entamé sa robuste constitution.

Cédant au conseil de ses amis, il se rendit à Bruxelles pour y subir une opération. L'art ne réussit pas à conjurer le mal. Le jour de la Toussaint le savant et pieux prêtre reçut les derniers sacrements ; trois jours après il rendit sa belle âme à Dieu.

Sa mort fut modeste comme modeste avait été sa vie. Un des amis présents à ses funérailles, simples comme elles pouvaient l'être dans une chapelle d'hôpital, dit avec émotion : Si le Dr Bouquillon était mort à Washington, on aurait vu à ses obsèques autant d'évêques que nous sommes ici de simples prêtres (1). C'était mieux ainsi ; l'illustre savant était resté simple prêtre.

Je ne sais si la nouvelle de la mort du savant professeur aura causé quelqu'émotion dans ce collège Capranica où il se forma aux études supérieures. Il n'est pas téméraire de dire cependant que peu d'hommes lui ont fait plus d'honneur. Bien des évêques, bien des cardinaux sont sortis de cet institut, l'un des plus vénérables de la Ville Éternelle. En est-il sorti un seul théologien d'une science plus vaste et plus sûre? Né sous un autre ciel, Thomas Bouquillon aurait fait l'honneur du Sacré Collège.

Son nom est de ceux qui demeurent.

L'université de Washington n'oubliera jamais le Maître qui jeta un éclat si pur sur ses premières années ; la Belgique restera fière de lui avoir donné le jour; et l'*Alma Mater* de Louvain s'étonnera plus tard d'avoir vu grandir si près d'elle un théologien si éminent, sans l'insérer dans la lignée de ses hommes illustres.

Quant à l'abbaye de Maredsous, elle gardera à jamais dans ses annales et dans le cœur de ses moines le souvenir d'un de ses hôtes les plus édifiants, de ses initiateurs littéraires les plus éclairés, de ses amis les plus fidèles et les plus sincèrement dévoués. R. I. P.

D. Laurent JANSSENS.

Rome, St-Anselme, 15 décembre 1902.

1. Cette parole se réalisa. Le service funèbre célébré dans la chapelle de l'Université catholique de Washington pour le repos de l'âme du Dr Bouquillon eut le caractère d'un deuil de la science sacrée. Sans parler du corps académique en costume officiel, et d'un nombre considérable d'élèves et d'amis, plus de douze archevêques, évêques et prélats honorèrent la cérémonie de leur présence et ratifièrent le magnifique discours du Dr Kerby.

Digitized by Google

LES ÉVÊQUES AUXILIAIRES DE CAMBRAI AUX XIIIe ET XIVe SIÈCLES.

LES travaux qui ont été publiés sur les évêques suffragants ou auxiliaires d'un grand nombre de diocèses d'Allemagne, nous dispensent de nous étendre longuement sur l'origine et la nature des fonctions de ces dignitaires ecclésiastiques.

Dans l'Église primitive, une chrétienté n'était point complète sans son évêque. Celui-ci en était l'unique pasteur ; les limites restreintes de sa juridiction lui permettaient d'en remplir toutes les fonctions. Peu à peu la multiplicité des sièges épiscopaux dégénéra en abus, et l'on fut obligé, dès le IVe siècle, d'interdire l'érection d'évêchés ailleurs que dans les cités. Le concile de Laodicée qui porta ce décret, supprimait, par le fait même, de nombreux sièges ruraux, tout en laissant à leurs titulaires la faculté d'exercer les fonctions de leur ministère, si l'évêque de la cité les y autorisait.

Déjà auparavant les infirmités, la maladie, l'absence des évêques, le veuvage d'une église avaient obligé les évêques ou les églises à recourir au ministère d'un évêque voisin.

La mesure prise par les Pères de Laodicée dut multiplier les recours aux auxiliaires. Il en fut de même plus tard, à partir du VIIe siècle, par rapport aux évêques chassés de leurs églises par les Sarrasins. Ces sièges, à la différence des premiers, n'étaient pas toujours supprimés. On maintint parfois leurs titres, toujours avec l'espoir d'en reprendre possession. Ce fut le cas pour les évêques chassés du Sud de l'Espagne aux VIIIe et IXe siècles et qui se retirèrent dans le Nord ; ce le fut plus tard pour ceux de l'Orient latin, et vers le commencement du XIIIe siècle, pour un certain nombre d'évêques des provinces baltiques, que l'on retrouve en Allemagne et ailleurs, prêtant leur concours aux évêques de ces contrées (1). Il y a plus, on trouve aux VIIe et VIIIe siècles, notam-

1. Voy. les travaux de Bender et de Bunge cités plus bas ; Raban Maur, *de instit. cleric.*, I, c. 5, éd. Knöpfler, 1900, p. 15 ; Sägthüller, *Lehrbuch des Kirchenrechts*, p. 365 ; Hauck, *Kirchengesch. Deutschlands*, II, p. 721 ; Pfister, ap. *Mélanges Paul Fabre*. Paris, 1902, pp. 127-128.

Digitized by Google

ment dans certains monastères, des évêques régionnaires, dont la mission est d'aller propager la foi.

La création des évêques régionnaires, de même qu'autrefois celle des chorévêques, avait également amené des abus contre lesquels les conciles durent protester. Cette institution disparut (1).

Il n'en fut pas de même des évêques auxiliaires, régulièrement mis en possession d'un véritable siège épiscopal. Intérimaires d'abord, appelés à exercer leurs fonctions dans des cas isolés, parfois dans plusieurs diocèses simultanément ou successivement, ces évêques furent peu à peu attachés d'une manière stable à un évêché. L'étendue de certains évêchés, les occupations multiples de leurs titulaires, obligés de remplir un rôle politique, forcèrent les évêques à attacher à leur personne un auxiliaire qui pût les remplacer pour les fonctions pontificales, et parfois aussi pour l'administration spirituelle de leurs diocèses. On ne peut nier que dans certains cas des évêques n'aient trouvé dans les auxiliaires une institution qui venait singulièrement en aide à leur incurie, à la négligence ou même à l'oubli de leurs devoirs de pasteurs. Mais attribuer à ces motifs l'institution des évêques auxiliaires serait une exagération manifeste et une erreur. Les titulaires de grands évêchés, surtout des principautés ecclésiastiques, avaient besoin d'aides ; leurs fréquentes absences, l'obligation où ils étaient de s'occuper d'une foule d'affaires d'ordre temporel, les obligeaient à prendre des mesures sérieuses afin de veiller au bien spirituel de leurs sujets.

Les évêques trouvèrent parfois leurs auxiliaires dans des prêtres soumis à leur juridiction. On en avait vu des exemples dès le IXe siècle à Cologne sous l'archevêque Hadebald, à Liége, sous l'évêque Francon, avant le milieu de XIe siècle à Trèves sous l'archevêque Poppon (2).

Le plus souvent ce fut parmi les évêques chassés de leurs sièges qu'ils cherchaient les aides dont ils avaient besoin. La Livonie, comme on l'a dit, fut comme le berceau des évêques auxiliaires (3).

Le XIIIe siècle vit se multiplier le nombre des évêques auxi-

1. Cf. Hauck, *Kirchengesch. Deutschlands*, II, 722; IV, 9.

2. L'archevêque Hadebald, à la suite d'une longue maladie, fit ordonner deux prêtres (Binterim, *Suf. Colon.*, p. 12-13). Francon, évêque de Liége, qui avait versé le sang dans les luttes contre les Normands, ne put se résoudre à exercer dans la suite les fonctions épiscopales; il pria le pape de vouloir ordonner un de ses clercs, Béricon, et un moine de Lobbes, Teuthère, pour le remplacer. (Folcuin, *Gesta abb. Lob.*, MGH, SS. IV, 62 ; cf. Berlière, *Monasticon belge*, I, 205). Poppon de Trèves, qui avait souvent sollicité cette faveur de Jean XIX, ne l'obtint que de Benoît IX (Hontheim, *Hist. Trevir diol.*, I, 373.)

3. Bunge, l. c.

Digitized by Google

liaires, titulaires d'un siège en pays étranger. La vanité et l'ambition s'en mêlèrent ; des religieux, surtout des ordres mendiants (1), y virent un moyen, soit de faire valoir leurs talents, soit de s'émanciper du joug de la vie régulière (2). Le pape Clément V, lors du concile général de Vienne, en 1312, publia un décret qui a trouvé place dans les Clémentines (3). « Ayant appris avec douleur, dit le pape, que plusieurs personnes, et surtout des religieux, sont souvent, par l'indiscrétion des supérieurs, promus à des Églises non seulement dépourvues de revenus, mais encore de clergé et de peuple fidèle, et que ces promus déshonorent la dignité de l'épiscopat par leur instabilité et leur mendicité, en courant d'endroit en endroit, nous voulons, pour réprimer cette témérité, que dans la suite personne, de quelque dignité qu'il soit, ne s'arroge de donner, sans une autorisation spécialement obtenue du Saint-Siège, des permissions pour une Église sans clergé ni peuple fidèle, et qu'aucun Supérieur régulier n'accorde jamais la permission à un religieux d'accepter de telles provisions. Tout religieux qui, en vertu d'une pareille permission, aurait reçu la consécration épiscopale, ne sera point regardé comme évêque ; mais, en punition de son ambition, il sera contraint de vivre dans son monastère sans espoir d'être élevé à quelque charge dans son ordre et ailleurs. »

Le concile de Trente s'appliqua à mettre un terme aux abus qui résultaient d'une législation encore incertaine au sujet des évêques titulaires. Dans la sixième session tenue le 13 janvier 1547, il fut décrété qu'aucun évêque n'exercerait les fonctions épiscopales dans un diocèse étranger sans autorisation de l'Ordinaire. De même, plus tard, on prit des mesures pour empêcher les ordinations illicites dans les localités *nullius*, en exigeant pour toutes les ordinations des lettres dimissoriales de l'ordinaire des ordinands. Le concile n'alla point, comme le voulaient quelques-uns de ses membres, jusqu'à la suppression totale des évêques titulaires ; leur utilité paraissait incontestable pour les nonciatures, les grands diocèses et les vicariats apostoliques. Pie IV et Pie V prévinrent les abus auxquels avait donné lieu autrefois l'établissement des suffragants en réglant la question de leurs revenus, en leur interdisant les

1. Cf. Wimpheling, *De episcop.*, p. 88 ; Ingold, *Nouv. œuv. inéd. de Grandidier*, III, 26.

2. On cite des cas de faux évêques qui tâchaient de surprendre la bonne foi du public par des titres usurpés ; tels furent Siméon, prétendu évêque d'Anninia (siège suffragant de Ninive !) qui donne une indulgence à l'abbaye de Rolduc en 1234 (Ernst, *Suffragants*, 27), et le franciscain fr. Jacques de Juliers, solennellement dégradé en 1392 (Miraeus, *Opp. dipl.*, II, 1032 ; *Allg. deutsche Biogr.*, XIII, 552 ; Muller, ap. *Archief voor de geschiedenis van het aartsbisdom Utrecht*, XXIV ; *Neues Archiv*, XXII, 278.

3. Lib. I, tit. 3, c. 5 in plerisque.

Digitized by Google

fonctions épiscopales en dehors du diocèse auquel ils étaient attachés sans une permission expresse du Saint-Siège et en limitant le nombre des suffragants ou auxiliaires aux seules Églises qui étaient dans l'usage d'en avoir ou dans le cas de nécessité urgente.

Les Églises de notre pays : Cambrai, Tournai, Liége et Utrecht étaient en jouissance de ce privilège depuis le XIIIe siècle. L'étendue des diocèses, abstraction faite d'autres causes, légitimait et nécessitait le recours aux auxiliaires. Après la division des évêchés des Pays-Bas au XVIe siècle, l'usage des suffragants attachés aux diocèses de Cambrai et de Tournai souffrit une interruption ; on le retrouve à Cambrai, lorsque cette église tombe aux mains de prélats plus habitués à résider à la cour qu'à remplir leurs devoirs de pasteur au milieu du troupeau qui leur était confié.

La situation des évêques auxiliaires dans chaque diocèse a varié suivant les cas. Tantôt ils étaient simplement délégués par l'ordinaire pour remplir les fonctions pontificales *(vicarius in pontificalibus, in pontificalibus vicem gerens, suffraganeus)*, tantôt ils exercent en même temps la charge de vicaire-général *(vicarius in spiritualibus, vicarius generalis)*, d'official, etc.

Leur nombre a parfois varié ; avant le Concile de Trente, on en rencontre plusieurs simultanément dans le même diocèse, notamment à Cambrai et à Tournai. Il y a lieu de croire que l'usage des deux langues dans ces diocèses n'a pas été étranger au choix de deux auxiliaires, l'un de langue romane, l'autre de langue thioise.

La plupart des auxiliaires de Cambrai et de Tournai appartenaient à des ordres religieux, à ceux de S. François, de S. Dominique et du Carmel. Leur situation en était d'autant plus facilement réglée vis-à-vis des chapitres cathédraux, notamment pour la question des revenus à leur assigner. Leur train de maison forcément modeste n'avait pas de quoi effrayer les ecclésiastiques avec lesquels ils devaient être en rapport, et la question de leur résidence était vite résolue par le nombre des couvents de l'ordre auquel ils appartenaient. D'ailleurs les évêques avaient intérêt à se faire remplacer par des hommes actifs et capables de manier la parole ; ils prirent des religieux qui se distinguaient par leur aptitude aux affaires et leur science théologique. On trouve parmi les auxiliaires de Cambrai et de Tournai des hommes de réelle valeur.

A part des listes assez incomplètes pour Tournai dans Sanderus *(Flandria illustrata*, Lib. X), et pour Cambrai dans le *Cameracum christianum* de Le Glay (pp. 82-87), nous n'avons pas de travaux sur les suffragants de ces deux sièges. Nous avons essayé de com-

Digitized by Google

bler cette lacune, en groupant dans une série de notices les notes recueillies au cours de nos recherches dans les archives et bibliothèques. Nous n'avons nullement la prétention d'avoir épuisé la matière ; pour réussir à faire un travail absolument complet, il faudrait dépouiller par le menu toutes les archives de ces deux diocèses, y compris celles des paroisses. Cela est actuellement impossible. L'on constatera que nous donnons plus de documents pour la partie des diocèses de Cambrai et de Tournai située dans les limites actuelles de la Belgique ; la raison en est que les documents manuscrits y sont fort nombreux et que nous avons eu l'occasion de procéder à un dépouillement plus minutieux des dépôts d'archives de notre pays. Quoi qu'il en soit, nous croyons que la liste que nous dressons sera assez complète, non-seulement pour rectifier les erreurs commises par Sanderus et Le Glay et combler leurs lacunes, mais encore qu'elle permettra de mieux classer à l'avenir les documents émanés des évêques auxiliaires et aidera à identifier quelques-uns de ces dignitaires ecclésiastiques. Il nous serait agréable de pouvoir compléter un jour cet essai, à l'aide des notes et des remarques que l'on voudra bien nous communiquer et que nous accepterons toujours avec reconnaissance.

Nous croyons utile de terminer cette courte introduction par l'indication d'un certain nombre de travaux publiés sur les évêques suffragants d'Allemagne, de France et d'Espagne, auxquels nous renvoyons parfois au cours de cette étude.

A côté des travaux généraux, tels que ceux de Fr. Ant. Dürr, *Dissert. de suffraganeis seu vicariis generalibus in pontificalibus episcoporum Germaniae.* Moguntiae, 1782; G. Grunau, *De coadjutoribus episcoporum*, Breslau, 1895 ; Kohn, *Die Weihbischöfe*, ap. Verings *Archiv f. kath. Kirchenrecht*, XLVI (1881); H. J. Schmitz, *Titularbischof* ap. *Kirchenlexikon*, 2e éd. t. XI, 1780-1788 ; Sägmüller, *Lehrbuch des kathol. Kirchenrechts*, Fribourg en Br., 1902, pp. 364-367, nous citerons particulièrement l'*Histoire ecclésiastique d'Allemagne*, 2 vol. in-12°, Bruxelles, Foppens, 1722, qui donne pour chaque évêché la liste des suffragants ; Bender, *De Livoniae, Estoniae, Prussiae vicinarumque terrarum episcopis saec. XIII ap. Germ. ordinarios peregrinantibus*, 1867 ; J. G. Bunge, *Livland, die Wiege der deutschen Weihbischöfe*, 1875, et l'important ouvrage du P. Eubel, *Hierarchia catholica.*

Nous donnons ici une liste dressée par diocèse de travaux spéciaux sur les suffragants.

AUGSBOURG, *Hist. eccl. d'Allemagne*, I, 127-129 ; Khamm, *Hierarchia Augustana*, Pars I, 1709, pp. 493-521.

Digitized by Google

BALE, *Hist. eccl. Allem.*, II, 214-215 ; Trouillat, *Monum. de l'évêche de Bâle*, t. VI ; *Revue de la Suisse cath.*, 1894, p.151 ; Ingold, *Nouv. œuv. inéd. de Grandidier*, t. III, pp. 33-34.

BAMBERG, *Hist. eccl. Allem.*, I, 204.

BESANÇON, *Ib.*, II, 200-202 : Castan, *Les évêques auxiliaires du siège métropolitain de Besançon.* (*Mémoires de la Soc. d'Émulation du Doubs*, 5e série, I, 1876, 456-483.)

BRIXEN, *Hist. eccl. Allem.*, II, 70 ; Sinnacher, *Beyträge zur Gesch der bischöfl. Kirche Säben und Brixen in Tyrol*, t. V, 1827, pp. 157-171.

COLOGNE, *Hist. eccl. Allem.*, I, 300-307 ; J. A. Heister et Binterim, *Suffraganei Colonienses extraordinarii*, Moguntiae, Kirchheim, 1843 ; supplément par Forst aux Archives de la ville de Cologne. (Chroniken und verwandten Darstell., n. 80.)

CONSTANCE, *Hist. eccl. Allem.*, I, 112.

EICHSTAETT, *Ib.*, I, 75-76 ; *Sammelblatt des histor. Vereins. Eichstätt*, 1891, XI, 125-130.

FRISINGUE, *Hist. eccl. Allem.*, II, 26.

HALBERSTADT, *Ib.*, I, 181.

HILDESHEIM, *Ib.*, I, 154-155.

LAUSANNE, *Ib.*, II, 226.

LIÉGE, *Ib.*, I, 337-342 ; Ernst, *Tableau des suffragants de Liége*, Liége, 1823; J. Habets, *Geschiedenis van het tegenwoordig Bisdom Roermond*, I, 240-250.

MAYENCE, *Hist. eccl. Allem.*, I, 21-23 ; Joannis, *Script. rer. Mogunt.*, t. II, 417-454 ; *Gall. christ.*, V, 549-564 ; Falk, *Die Literatur zur Gesch. der Mainzer Weihbischöfe* (*Archival. Zeitschrift*, N. F., III, 284-297) ; Rattinger, *Die Mainzer Weihbischöfe des M. A.* (*Der Katholik*, 1895, I, 140-153.)

MAYENCE-ERFURT, *Hist. eccl. Allem.*, I, 24-26 ; Koch, *Die Erfurtur Weihbischöfe* (*Zeitschrift des Vereins f. Thüring. Gesch.*, VI, (1865), 32-126).

METZ, *Hist. eccl. Allem.*, I, 244-246 ; *Gall. christ.*, XIII, 815-818.

MINDEN, *Hist. eccl. Allem.*, I, 388 ; F. X. Schrader, *Die Weihbischöfe, Officiale und Generalvikare von Minden vom 14. bis zum 16. Jahrh.* (*Zeitschrift f. vaterl Gesch. und Alterk. Westfalens*, t. 55 ; Munster, Regensberg, 1897).

MUNSTER, *Hist. eccl. Allem.*, I, 361-365 ; Tibus, *Geschichtl. Notizen über die Weihbischöfe von Münster*, Munster, 1862.

OLMUTZ, *Hist. eccl. Allem.*, II, 162-163.

Digitized by Google

OSNABRUCK, I, 376-377 ; Joh. Möller, *Gesch. der Weihbischöfe von Osnabrück*, Lingen, 1887.

PADERBORN, *Hist. eccl. Allem.*, I, 139; J. Evelt, *Die Weihbischöfe von Paderborn*, Paderborn, 1869, avec *Nachträge*, ib., 1879.

PASSAU, *Hist. eccl. Allem.*, II, 57.

PRAGUE, *Ib.*, II, 143-145 ; Frind, *Die Gesch. der Bischöfe und Erzbischöfe von Prag*, Prag, 1873, 311-314.

RATISBONNE, *Hist. eccl. Allem.*., II, 41-42 ; Janner, *Gesch. der Bisch. von Regensburg*, III, passim.

SPIRE, *Hist. eccl. Allem.*, I, 48.

STRASBOURG, *Ib.*, I, 93-94 ; *Archival. Beilage zum Ecclesiasticum Argentinense*, 1889, n. 1 ; Ingold, *Nouv. œuvres inédites de Grandidier*, *Alsatia sacra*, III, 1898, pp. 15-26.

THÉROUANNE, O. Bled, *Les évêques suffragants de Therouanne*, ap. *Régestes des évêques de Th.*, t. I, St-Omer, d'Homont, 1902, pp. 7-10.

TOUL, *Hist. eccl. Allem.*, I, 260-261.

TRENTE, *Ib.*, II, 118.

TRÈVES, *Ib.*, 222-224 ; Hontheim, *Hist. Trevis. dipl.*, passim.

UTRECHT, Van Heussen, *Batavia sacra*, passim.

VERDUN, *Hist. eccl. Allem.*, I, 278.

VIENNE, *Ib.*, II, 83.

WÜRZBOURG, *Ib.*, 63 ; Renninger, *Die Weihbischöfe von Würzburg* (*Archiv. für Unterfranken*, XII, 1865).

Un travail d'ensemble, mais incomplet, a été fait pour l'Espagne par Ramon Fort et Vincent de la Fuente : *Tratado de los obispos españoles titulares de iglesias in partibus infidelium* (*España Sagrada*, t. LI).

En France on peut signaler en dehors du travail de Castan sur Besançon, mentionné plus haut :

Vernière, *Les évêques auxiliaires en Auvergne et en Velay, antérieurement au XVIIIe siècle*. Clermont, Bellet, 1892. (Extrait du *Bulletin hist. scientif. d'Auvergne*); Poulbrière, *Les évêques auxiliaires en Limousin*, Tulle, Crauffon, 1890, in-8°.

JEAN, Archevêque de Mytilène
1228-1235 (1).

Le premier archevêque de ce siège métropolitain situé dans l'île

1. C'est par erreur qu'on a placé parmi les suffragants de Cambrai le célèbre Thomas de Cantimpré (Raissius, *Belgica christ.*, 136-137 ; Gallia, III, 38 ; cf. E. Berger, *Thomae Cantiopratensis bonum universale*, Paris, 1895, pp. 6-7).

Digitized by Google

de Samos (Cyclades) fut un moine cistercien, Jean (1), qui devait être originaire de nos contrées, comme le moine Jean de Gembloux, archevêque de Néo-Patras (2) et Guarin de Douai, archevêque de Verissa près de Thessalonique (3). Albéric de Trois-Fontaines en fait mention dans sa relation de la mort de Baudouin, empereur de Constantinople, fait prisonnier par Johannice, prince des Bulgares, et mis à mort à Ternowo. Il cite comme garant de son assertion Jean, archevêque de Mytilène et le moine cistercien Albert, qui passa la même année (1205) par cette ville (4). Rentré en Occident par suite de la situation difficile faite aux Latins, Jean exerça les fonctions épiscopales dans les diocèses de Cologne (5), de Liége et de Cambrai.

D'où venait ce moine cistercien? C'est là un problème difficile à résoudre.

Chrysostome Henriquez, Manrique, répétés par Bucelin (6), disent que ce religieux, bénédictin de Saint-Denis en France, embrassa la règle cistercienne à Clairvaux, devint ensuite abbé d'Igny, puis de Clairvaux et enfin archevêque de Mytilène, et qu'il vécut vers 1257 (7). Les auteurs du *Gallia christ.* répètent cette notice, mais ne voient pas la possibilité de faire concorder ces données avec les listes connues des abbés d'Igny et de Clairvaux (8). Jongelin, qui le cite comme le 20e abbé de Clairvaux, ajoute au nombre des abbayes qu'il gouverna celle de la Grâce-Dieu, mais ne parle de sa dignité d'archevêque de Mytilène que d'une façon dubitative (9). Mgr Péchenard, qui rappelle tous ces détails sans les discuter, suppose qu'il quitta Igny en 1234 et mourut à Clairvaux le 20 avril 1240 (10). Rien n'est moins certain. L'abbé J.B.E. Carré discute le fait et montre que l'abbé d'Igny ne peut être confondu avec l'archevêque de Mytilène, qui, d'après lui, aurait été confondu avec un autre Jean, religieux de Clairvaux, mort en 1240 (11). Jusqu'ici rien ne permet d'identifier le personnage. Un détail consigné par le cistercien de Signy, Dom Guyton, au cours d'un

1. Jongelin, *Notitiae*, IX, 9; acte de 1230 cité plus bas.
2. Berlière, *Monasticon belge*, I, 21; Eubel, *Hierarchia cathol.*, I, 379.
3. Eubel, I, 510, 553; Escallier, *L'abbaye d'Anchin*, 1852, p. 155.
4. MGH. SS, XXIII, 885.
5. Eubel, 370.
6. *Monolog. Benedictin*, p. 290; Henriquez, *Fascic. SS. O. Cist.*, t. I, p. 175.
7. Cf. *Act. Sanct.*, t. II, april, 2e éd., p. 742.
8. *Gall. christ.*, t. IX, 302.
9. *Notitiae*, I, p. 26; cf. *Gall. christ.*, XV, 296.
10. *Histoire de l'abbaye d'Igny*, Reims, 1883, p. 226.
11. *Histoire du monastère de N.-D. d'Igny*, Reims, 1884, pp. 208-209.

Digitized by Google

voyage en Belgique, fournit une piste. Racontant la visite qu'il fit en 1749 à l'abbaye d'Orval, voici ce qu'il remarque :

« Au-dessus du pilier du sanctuaire où le diacre chante l'Évangile, une petite table de bois qui porte : « Hic jacet frater Iohannes de Hoyo, Dei et apostolice sedis gratia Episcopus Melitenensis, istius monasterii, etc., postea Trium fontium Abbas. Obiit anno Domini 1202 (1). »

Le nom de Jean de Huy conviendrait facilement à un moine d'Orval, car il semble bien que le « *istius monasterii etc.* » doive s'appliquer à un moine de cette abbaye, mais nous n'en trouvons pas de trace dans les chartes du monastère, ni dans le nécrologe. La date de 1202 est fautive. Quant à l'abbatiat à Trois-Fontaines, pas de trace dans la liste du *Gallia* assez serrée pour les dates (2), ni dans Albéric de Trois-Fontaines. Le fait de la sépulture à Orval semble un argument en faveur de la profession faite dans ce monastère par l'archevêque de Mytilène, comme le témoignage invoqué par Albéric de Trois-fontaines en faveur de ses relations avec cette abbaye.

Nous le voyons assister le 24 octobre 1227 à la dédicace de l'église de l'abbaye cistercienne de Longpont, au diocèse de Châlons (3).

En août 1228, il consacra l'oratoire de la léproserie ou hôpital St-Pierre à Bruxelles, du consentement de l'évêque de Cambrai (4).

La même année, du consentement du même évêque, il fit la dédicace de la chapelle N.-D. à Hérinnes, c'est-à-dire de l'ancienne partie de l'église du côté de l'ouest, à laquelle les chartreux ajoutèrent plus tard une nouvelle partie du côté de l'est (5), et accorda des indulgences à ceux qui la visiteraient au jour anniversaire de la dédicace et pendant l'octave.

Nous donnons ici l'acte qu'il laissa à cette occasion :

J. Dei gracia Mitilenensis archiepiscopus universis Christifidelibus presentem paginam inspecturis salutem in Verbo salutari. Notum vobis facimus

1. Schuermans, *Les abbayes d'Orval et de Saint-Hubert en 1749* (*Annales de l'Institut arch. d'Arlon*, t. 34 (1899), p. 93). Ce texte avait été publié en 1886 dans le *Messager des sciences historiques* de Gand, pp. 146-147. M. de Barthélemy avait lu dans le MS. de Dom Guyton : « istius monasterii et postea Trium fontium abbas ». Cette lecture est fautive. Il est vrai qu'il y eut un abbé à Orval du nom de Jean (Jean d'Etalle) qu'on rencontre dans une charte de 1203 (Tillière, *Histoire de l'abbaye d'Orval*, p. 133) et qui mourut, d'après le Nécrologe, le 1 janvier 1206 (*Analectes pour servir à l'hist. eccl. de la Belgique*, III, 223.)

2. T. IX, 959-960.

3. Poquet, *Monographie de l'abbaye de Longpont*, 1869, pp. 28, 58-59.

4. Henne et Wauters, *Histoire de la ville de Bruxelles*, Bruxelles, 1845, III, 430.

5. *Origo domus Capellae B. M.* (Miraeus, *Opp. dipl.*, IV, 265) ; *Chronicon et Menologium domus Capellae B. M. V.* MS. 13753-13754 de la Bibl. royale de Bruxelles, f. 6.

Digitized by Google

quod nos auctoritate venerabilis patris Godefridi eadem gracia Cameracensis episcopi dedicavimus ecclesiam beate virginis Marie de Herine prebentes eadem auctoritate et nostra omnibus ad eandem ecclesiam in die dedicacionis et infra octavas devote fluentibus indulgenciam quadraginta dierum de iniunctis sibi penitenciis.

Actum anno Domini MCC vigesimo octavo mense septembris dominica proxima ante festum beati Mathei apostoli (1).

Le 31 octobre 1230, nous le retrouvons à l'abbaye de Villers, où il consacre un autel en l'honneur des saints confesseurs Martin, Nicolas et Jérôme (2), et celui des SS. Grégoire, Ambroise et Augustin (3).

En 1233, il donne avec quelques autres prélats un vidimus d'une lettre d'indulgences accordée par Honorius III (Dat. Later. cal. dec. a° 3°) à l'ordre de Cîteaux (4).

Le 19 octobre 1235 il assiste, avec les évêques d'Arras et de Cambrai, à la consécration de l'église abbatiale de Vaucelles, accomplie par l'archevêque de Reims (5).

Le B. ALBERT LE GRAND, évêque de Ratisbonne.

Cet illustre docteur de l'ordre de S. Dominique, issu de la famille des seigneurs de Bollenstädt, naquit à Lauingen en Souabe (dioc. d'Augsbourg) vers 1193 et entra, en 1223, dans l'ordre des Frères-Prêcheurs. Il fut forcé, en 1260, par le pape Alexandre IV, d'accepter le siège épiscopal de Ratisbonne, mais au bout de deux ans, il résigna cette charge, pour se consacrer entièrement à ses études et au bien de son ordre. Il se retira au couvent des Dominicains de Cologne, qu'il ne quitta que pour exercer certaines fonctions épiscopales, telles que les consécrations d'églises et d'autels (6). Il y mourut le 15 novembre 1280, à l'âge de 87 ans, et fut enterré dans l'église de son couvent (7)

Nous le rencontrons dans les diocèses de Cambrai, de Liége et d'Utrecht entre les années 1267 et 1277.

---

1. Copie du XVe siècle dans le cartulaire de la Chartreuse de la Chapelle à Hérinnes. MS. 18202 de la Bibl. royale de Bruxelles, f. 6.
2. *Analectes pour servir à l'hist. eccl. de la Belgique*, XXVII, 93.
3. *Ib.*, 93-94.
4. Original muni de trois sceaux dans le chartrier de l'abbaye de la Ramée, (carton I, aux archives du Royaume à Bruxelles).
5. Jongelin, *Notitiae*, IX, 9; *Gallia christ.*, III, 178; Le Glay, *Camer. Christ.*, 300.
6. Paulus de Loe, *De vita et scriptis B. Alberti Magni*, ap. *Analecta Bolland.*, XX (1901), pp. 273-316.
7. Binterim, *Suffrag. Colon.*, 40-41.

Digitized by Google

Le 14 juillet 1267 il consacra la chapelle et l'autel de l'infirmerie de l'abbaye de Burtscheid (1).

Le 7 septembre 1273, il consacra la nouvelle église paroissiale de Nimègue (2).

Au mois d'août 1274 il signe un acte du monastère de Dalheim (3).

Le 9 septembre 1276 il consacra l'église du couvent des Dominicains d'Anvers, du consentement de l'ordinaire (nobis super hoc auctoritate commissa) (4) et publia des indulgences en faveur de ceux qui visiteraient cette église à certains jours (5).

Le 13 septembre de la même année, il consacra deux autels dans l'église des Dominicains de Louvain, l'un en l'honneur des SS. Jean Baptiste et Jean l'Évangéliste, l'autre en l'honneur de Ste Catherine, et les enrichit d'indulgences (6).

Le 6 avril 1277, il déclara en faveur de l'abbaye de Saint-Trond, que les censitaires de cire devaient payer ce cens, selon la coutume du pays, malgré le bruit contraire répandu par des gens ignorants (7).

On sait qu'il consacra l'église des Dominicains à Utrecht, mais on ne connaît pas la date de cette cérémonie (8).

Wichmans rapporte que, d'après un document des archives de la paroisse d'Autre-Église (canton de Jodoigne), frère Albert de Cologne, ancien évêque de Ratisbonne, serait enterré dans l'église de cette paroisse (9). On ne sait comment cette légende s'est formée (10).

PIERRE, évêque de Sude.
1275-1285.

Le P. Rattinger, qui s'est occupé de l'évêque Pierre de Sude, en parlant des suffragants de Mayence (11), s'est demandé s'il ne faut

1. Quix, *Das ehemal. Dominikanerkloster zu Aachen*, Aachen, 1833, p. 61, n. 3 ; de Loe, n. 149, p. 299.
2. Knippenberg, *Hist. eccl. Ducatus Gelriae*, 87 ; de Loe, n. 183, p. 304.
3. de Loe, n. 188, p. 305.
4. Diercxsens, *Antverpia Christo nascens*, I, 308-309 ; de Loe, n. 198, p. 306. De Jonghe, (*Belgium Dominicanum*, p. 203) donne la date de 1271.
5. Diercxsens, *l. c.* ; de Loe, n. 199, p. 306.
6. De Jonghe, *Belgium Dominic.*, 131-132 ; Molanus, *Histor. Lovan.*, lib. V, c. 21. éd. De Ram, I, 247 ; de Loe, n. 200, pp. 306-307.
7. Piot, *Catal. de l'abbaye de Saint-Trond*, I, 347.
8. De Jonghe, *Batavia desolata Dominicana*, Gandavi, 1717, p. 4 ; Van Heussen, *Histor. episcop. Ultraject.*, 104.
9. *Brabantia Mariana*, Anvers, 1632, p. 472.
10. Tarlier et Wauters, *Géographie et histoire des communes belges*, canton de Jodoigne. Bruxelles, 1872, p. 343.
11. *Der Katholik*, 1895, I, 151-153.

Digitized by Google

pas considérer ce siège épiscopal comme un simple titre, vu qu'il n'a jamais été occupé de fait par les Latins. Il est difficile de décider ce point ; à son avis, il ne l'est pas moins de déterminer sa position. Mooyer, qui a réuni en 1860 ce qu'on savait sur les évêques de Sude (1), croit pouvoir identifier Sude avec Zuda dans le Belled Zuda en Arabie heureuse. Fabricius avait cru pouvoir se prononcer pour Suda en Crète (2) ; Lequien opina pour Suna en Médie, siège suffragant de Soltania (3), et son opinion fut admise par Cornelius (4), par Wadding (5), Fort (6), Gams (7), et d'autres. Parfois on a corrigé le mot Médie par celui de Perse, où l'archevêché de Sultania fut érigé en 1318.

Le P. Rattinger dit que Suda était en Orient, probablement dans les environs de la mer Noire (8). Le P. Eubel, se basant sur le *Provinciale Romanum*, le place dans l'Archipel, comme suffragant de Naxos (9).

L'évêque Pierre de Sude était religieux. Jusqu'ici on n'a pas su déterminer à quel ordre il appartenait ; le P. Rattinger inclinait à le rattacher à l'ordre des Carmes (10), tandis que le P. Eubel émet un doute en faveur de celui de Cîteaux (11).

La question ne peut être résolue que par des actes émanés de lui. Or en 1275, il se dit de l'ordre de la Pénitence du Christ, et en 1285, deux actes qui mentionnent des fonctions épiscopales à l'abbaye de Villers, déclarent qu'il appartenait à l'ordre de l'Hôpital. Un de ses successeurs au titre de Sude, Jacques de Denemark, suffragant d'Utrecht, était bailli des Johannites de Harlem (12). On ne peut guère supposer que le scribe des actes de Villers ait fait confusion ; il y a donc lieu de supposer que Pierre aura passé de l'ordre de la Pénitence du Christ à celui de l'Hôpital, après la suppression de son ordre par Grégoire X.

Il remplit les fonctions de suffragant dans les diocèses de Cologne, de Mayence et de Cambrai.

---

1. *Ablassbriefe für das Karmeliten-kloster in Köln* (*Annalen des hist. Vereins f. den Niederrhein*, VIII, 1860, pp. 179-182).
2. *Ecclesiae Venet.*, V, 280 ; VII, 282.
3. *Oriens christ.*, III, 1380.
4. *Creta sacra*, II, 458.
5. *Annal. Minor.*, ad ann. 1524, t. XVI, 195.
6. *España Sagrada*, t. 51, p. 269.
7. *Series episc.*, 454.
8. *Der Katholik*, 1895, I, 152.
9. *Hierarchia*, 491.
10. *L. c.*
11. *Hierarchia cathol.*, p. 491. Cette attribution se retrouve dans la notice du P. Saget sur le couvent des Dominicains de Metz. (*Rev. eccl. de Metz*, 1902, p. 88.)
12. Van Heussen, *Batavia sacra*, 180-181.

Digitized by Google

En 1275 il bénit le cimetière de l'abbaye de Bonne-Espérance et consacra des autels dans ce monastère

« Fabricam novae ecclesiae a suo praedecessore inchoatam tam celeriter perduxit ad tale complementum ut a R. Patre Ingeranno Cameracensi episcopo munus consecrationis reciperet anno domini millesimo ducentesimo septuagesimo quarto feria tertia post festum B. Andreae apostoli, et anno sequenti a F. Petro de ordine poenitentiae Christi episcopo Sudensi coemeterium et plura altaria eiusdem ecclesiae [essent] consecrata (1). »

Le 22 janvier 1281, en vertu des lettres d'Ingerram, évêque de Cambrai, du 7 janvier, il consacre le cimetière du monastère des Victorines venues de Beselingen à Anvers. Cette cérémonie fut accomplie « auctoritate litterarum domini Cameracensis episcopi (2). »

Dans une lettre d'indulgence scellée par lui le 12 novembre 1284, à la demande des Carmes de Harlem, il s'appelle « *Petrus Sudensis episcopus, provisor in spiritualibus per dyocesim Traiectensem* (3) ».

Le 26 février 1285, de l'autorité de l'évêque de Cambrai, il consacra l'autel de St-Jean-Baptiste dans l'église de béguinage à Mons et lui accorda des indulgences (4).

Le 15 avril suivant, il fit la dédicace de l'église du couvent des Carmes à Bruxelles et y consacra trois autels en l'honneur de la sainte Vierge, des SS. Martin, Catherine et Thomas apôtre, et des SS. Jean-Baptiste et Josse et accorda des indulgences à ceux qui visiteraient l'église au jour anniversaire de la dédicace fixée à la Trinité. L'acte dit que Pierre était « *Reverendi Patris et domini Ingeramni Cameracensis episcopi in pontificali officio vices gerens* (5). »

Le 21 août de la même année, Pierre, évêque de Sude, de l'ordre de l'Hôpital *(ex ordine hospitalium)* se trouve à l'abbaye de Villers en Brabant, où il consacre l'autel de la sainte Croix, dit des Convers, qu'il enrichit d'indulgences et dont il fixa la dédicace au premier dimanche du Carême (6).

Le 25 du même mois, toujours *auctoritate sibi commissa*, il con-

1. Jean de Sivry, *Chronicon* ap. Maghe, *Chronicon Bonae Spei*, 1704, p. 213.
2. Dircxsens, *Antverpia*, I, 311 312 ; Miraeus, *Opp. dipl.*, I, 438.
3. Mooyer, p. 186.
4. Cartulaire du Béguinage, f. 7 ; acte édité par L. Devillers (*Annales du Cercle archéolog. de Mons*, VI, 260 ; *Descript. analyt. de Cartul. du Hainaut*, II, 182-183 : *Chartes du chapitre de Sainte-Waudru de Mons*, I, 1899, p. 404).
5. Sanderus, *Chorographia sacra Carmeli Bruxell.*, p. 7 ; *Chorogr. sacra Brabantiae*, II, 285-286 ; cf. Nécrologe des Carmes de Bruxelles, Ms. 158 de la Bibl. de l'Univ. de Louvain, pp. 3-4.
6. *Analectes*, XXVII, 104-105.

Digitized by Google

sacra l'autel de S. Genèse-au-parvis, dont il fixa l'anniversaire au troisième dimanche après la Trinité (1).

Le 28 septembre suivant, le même évêque, de l'ordre de l'Hôpital de S. Jean, fixe les jours auxquels on doit célébrer l'anniversaire des dix-neuf autels de l'abbaye de Villers pour la plus grande facilité de la communauté (2).

Nous constatons sa présence à Metz en 1286, lors de la dédicace de l'église du couvent des Dominicains (3).

Le 23 février 1287, le cardinal Jean de Tusculum, légat du pape, à la demande des Carmes de Trèves, l'autorisa à consacrer leur église et l'autel (4). C'est ce qu'il fit le 8 décembre de la même année pour la chapelle de S. Quirin à l'abbaye de Saint-Mathias dans cette ville (5).

De là il se rendit dans le diocèse de Mayence où, le 28 mai 1290, il bénit à l'abbaye de Sponheim l'abbé Jean de Sobernheim et, le 8 avril 1291, il fit la dédicace de quatre autels, comme « Moguntini archiepiscopi vicarius (6). »

On peut supposer qu'il mourut peu de temps après, car en octobre 1294 on voit figurer à Besançon un Thierry, évêque de Sude (7). Il s'agit ici de Thierry de Chariez, de l'ordre de Cîteaux, abbé de La Charité près de Bellevaux, au diocèse de Besançon, qui exerça les fonctions de suffragant de Besançon et mourut le 9 mai 1324 (8).

Comme le fait remarquer le P. Rattinger, on ne peut guère admettre que cet évêque ait été nommé par le pape, car une bulle de Clément V pourvoit au remplacement de Pierre le 10 mai 1312 (9), en nommant au siège de Sude, Jacques de Denemarken, qui exerça les fonctions de suffragant à Utrecht jusqu'en 1338 (10) à moins de supposer une erreur dans l'épitaphe du suffragant de Besançon dont le dernier acte est du 5 mai 1310.

---

1. *Analectes*, 103-104.
2. *Ib.*, 110-111.
3. Saget, *Notice historique sur le couvent des Frères-prêcheurs de Metz* (*Revue eccl. de Metz*, 1902, p. 88).
4. Koch, *Die Karmelitenklöster der Niederdeutschen Provinz von 13 bis 16 Jahrh.* Friburg, i. Br., Herder, 1889, 171 ; cf. 174.
5. *Notae Dedicat S. Eucharii Trever.* ; M.G.H., SS., XV, 2, p. 1280.
6. Mooyer, 180 ; Falk, *l. c.* d'après Trithème, *Chronic. Spanheim.* (*Op. histor.*, Francofurti, 1601, p. 294).
7. *Act. SS.* t. I (Jun. p. 706, n. 228).
8. *Gallia christ.*, XV, 244, 269-70 ; Dunod, *Hist. de l'Église de Besançon*, I, 214, 217-220 ; *Voyage littér. de deux Bénédictins*, I, 139 ; Castan, *Suffragants de Besançon*, pp. 461-462.
9. *Regest.*, t. 7, n. 7959.
10. Van Heussen, *Batavia sacra*, 180-181 ; *Historia archiep. Ultraject.*, II, 31. — Comme dignitaires de ce siège nous citerons encore le dominicain Antoine Munnoz, qui assista au concile de Bâle (Haller, *Concilium Basiliense*, Basel, 1897, II, 197, 270, 302, 310, 327), le carme Nicolas en 1419 (*Bibl. Carmelit.*, II, 959), et le franciscain Jean de Medina en 1524 (Wadding, *Annales* a. 1524, t. VIII, 410 ; Gams, 454 ; *España Sagrada*, LI, 270).

Digitized by Google

ISARNE, archevêque de Lund.
1304.

Ce prélat, promu au siège métropolitain et primatial de Lund en Suède, le 11 avril 1302 (1), fut plus tard, en 1310, transféré par Clément V à celui de Salerne (2).

Le 6 juillet 1304, en vertu de lettres dimissoriales de l'évêque de Cambrai, à la demande de l'écoutète, des échevins et de la commune d'Anvers, il consacra l'autel et le cimetière de la nouvelle paroisse de S. Georges en l'honneur des SS. apôtres Pierre et Paul et de S. Georges (3).

Le 18 août suivant, il se trouvait à Bruges (4).

JEAN, évêque d'Apros.
1321-1337.

Ce titulaire du siège d'Apros *(Napronensis* ou *Aprensis)* en Macédoine, suffragant de Verissa (5), était peut-être originaire d'Aquitaine. Il entra au couvent des Carmes de Cahors et fut promu à l'évêché d'Apros par Jean XXII (1316-1334). Il exerça les fonctions de suffragant à Cahors, à Cambrai et à Tournai (6).

Le 12 mars 1321, avec l'autorisation de Guillaume de la Broue, il consacra au village du Pouget près de Castelnau-Montratier, le monastère de St-Marcel du Pouget, de l'ordre de Ste-Claire, trois autels et le cimetière (7).

Le dimanche de la Trinité, 11 juin 1335, il fit la consécration de deux autels au prieuré du Val des Écoliers à Mons, en qualité de suffragant de Guy de Boulogne, évêque de Cambrai (8).

Pendant la vacance du siège épiscopal de Cambrai (1335-36? — 17 juillet 1336), il consacra l'autel des SS. Jean-Baptiste, Maurice et Richard dans l'église Notre-Dame à Cambrai (9).

Le 25 octobre 1336, du consentement de l'évêque André de

---

1. Eubel, 331.
2. *Ib.*
3. Dircxsens, *Antverpia*, II, 6.
4. *La Flandre*, XII (1881), pp. 162-165.
5. Eubel, 94 ; Le Glay, *Camerac. christ.*, 82 ; *Historisches Jahrbuch*, II, (1881), p. 53.
6. Cosmas a S. Stephano des Villiers, *Bibliotheca Carmelit.*, II, 943-944.
7. *Ib.*, 944.
8. Bourgeois, *Vallis Mariana alias Scholaris*, Mons, Havart, 1636, 29; Vinchant, *Annales de Hainaut*, II, 343 ; G. Decamps, *Notre-Dame du Val-des-Escoliers à Mons*, Mons, Dequesne, 1885, p. 48.
9. Le Glay, *Cameracum christ.*, 84.

Digitized by Google

Tournai, il consacra un autel dans l'église de Ste-Pharaïlde à Gand (1).

Le 29 janvier 1338 le pape Benoît XII chargea Armand Le Roy, archidiacre de Cambrai, de recevoir, au nom de la chambre apostolique, l'argent et les biens laissés par l'évêque d'Apros, de l'ordre des Carmes, qui avait exercé les fonctions épiscopales dans les diocèses de Cambrai et de Tournai, et qui était mort, après avoir fait un testament, sans en avoir reçu l'autorisation du Saint-Siège (2).

Il faut donc le distinguer d'un autre Jean, évêque d'Apros, qui figure dans des lettres d'indulgences, datées d'Avignon du 22 mars 1342 pour l'église de Sainte-Catherine à Maeseyck (3), du 1er juillet de la même année pour l'église de la Madeleine à Tournai (4), et du 25 novembre de la même année pour l'abbaye de Michelfeld (5).

GODEFROID, ep. Braxialensis.
1322.

Godefroid de Liége, de l'ordre de S. Dominique, fut suffragant de Toul (6). Il mourut dans cette ville le 11 octobre 1334 et fut enterré dans l'église des Frères-Prêcheurs (7).

Nous le rencontrons en mai 1317 dans une lettre d'indulgence datée d'Avignon et donnée en faveur de l'église du couvent de Sainte-Claire à Gand ; il est appelé évêque *Brachialensis* (8).

Le 20 octobre 1322, en vertu d'une commission reçue de Pierre, évêque de Cambrai, il transfère la dédicace de l'église abbatiale de Tongerloo au dimanche avant la division des apôtres (9) :

Universis presentes litteras inspecturis Frater Godefridus miseratione divina Braxialensis episcopus, commissarius reverendi in Christo patris ac domini, domini P. eadem miseratione Cameracensis episcopi, salutem in Domino. Notum facimus quod cum ex parte dilectorum in Christo virorum abbatis et conventus monasterii de Tongerlo, ordinis Premonstratensis, Cameracensis dyocesis, nuper nobis exstitit intimatum, quod dedicatio

1. Charte originale dans le fonds de Ste Pharaïlde aux archives de l'État à Gand. Nous la publierons plus tard, quand nous traiterons des évêques suffragants de Tournai.
2. *Speculum Carmelitanum*, II, 1094, n° 3864 ; *Bullar. Carmelit.*, I, 567; *Bibl. Carmel.* l. c.
3. *L'ancien pays de Loos*, t. IV, p. 12, 33 avec la leçon « Eaproniensis ».
4. *Bull. de la soc. hist. de Tournai*, XX, 289-290 avec la leçon « Sapionensis ».
5. *Monum. boica*, XXV, 137, avec la leçon « Capionensis ».
6. Quetif et Echard, *Scriptores*, I, p. XXII.
7. *Ib.* L'évêché « Brachiliensis », qui fut également occupé au XIVe siècle par un autre dominicain, Denis Gor (*ib.*), serait d'après Quétif et Echard l'île de Brac ou Brazza en Illyrie, (Bullar. ord. predic., t. II, 216).
8. Cartul. du couvent des Riches Claires aux Archives de l'État à Gand, f. 14v.
9. W. Van Spilbeek, *De abdij van Tongerloo*, p. 287.

Digitized by Google

ecclesie sue dicti loci Dominica infra octavas festivitatis sacramenti altaris solita est hactenus apud eos sollempniter celebrari et ipsis tam sacramenti quam dedicationis gloriosis festivitatibus invicem concurrentibus per octavas debitum cuilibet ipsarum festivitatum divine laudis obsequium solvi non valet sollempniter sicut decet, quare dicti abbas et conventus nobis humiliter supplicarunt ut ipsis quo ad hæc de salubri dignaremur remedio subvenire, Nos igitur ad ea que divini cultus augmentationem prospiciunt nostre mentis aciem ferventi desiderio convertentes, considerantes quoque dignum esse et Christi fidelibus salutare ut dictarum festivitatum officia per octavas earum integra persolvantur, nec ab impedimento mutuo perturbentur, dictis religiosis in hac parte volentes salubriter providere dicte dedicationis festivitatem ad amplicandum divinae laudis cultum dominica ante Divisionem apostolorum auctoritate dicti reverendi in Christo patris transferimus a dictis religiosis annua sollempnitate dicta die ad Dei laudem prout decuit celebrandam. In cuius rei testimonium sigillum nostrum presentibus est appensum. Datum apud Tongerlo anno Domini M° CCCmo XXII° feria quarta post festum Luce evangeliste (1).

HERMAN de Cologne, évêque de Henna. 1315-1332.

Herman de Cologne appartenait à l'ordre de S. Benoît. Certains auteurs l'appellent Herman de *Lobio*, et conjecturent qu'il avait d'abord appartenu au monastère de Lobbes avant de passer à celui de Saint-Jacques de Liége, où la discipline avait refleuri sous l'abbé Guillaume de Julemont (2). La vérité est qu'il fut moine de Saint-Martin de Cologne. Le nécrologe de cette abbaye en fait mention au 3 octobre :

O. Dnus Hermannus episcopus ecclesie Enensis pie memorie n. cong. monachus, qui ob salutem anime sue instituit duo altaria et quodlibet eorum dotavit uno mansu terre arabilis ab omni censu libero. Et insuper ex parte sui dati sunt nobis annuatim viginti sol. den. pag. Colon. et X pulli. Item idem dnus episcopus nr. monachus ante episcopatum cum bonis sororis sue Lore beghine emit quicquid nobis potest provenire de bonis nostris in Husin sitis exceptis tantum XX maldris siliginis annue et perpetue pensionis que dnus Emundus de Erinporze de eisdem bonis comparavit, prout hec in libro censuum nostrorum sunt notata (3).

---

1. Copie ancienne conservée à l'abbaye de Tongerloo, dont nous devons la transcription à l'obligeance du Rév. M. Waltman Van Spilbeek.

2. *Gall. christ.*, III, 897 ; Fisen, *Flores. eccl. Leod.*, 447 ; Pietkin, *Hist. abb. S. Jacob. Leod.*, f. 179 (MS. aug. perdu) cité par Ernst, *Suffrag. de Liége*, p. 102 ; Habets, *Geschiedenis van het bisdom Roermond*, I, 241.

3. Kessel, *Antiquitates monasterii S. Martini maioris Coloniensis*. Coloniae, 1862, pp. 80-81 ; cf. Böhmer, *Fontes rer. germ.*, III, 348.

Digitized by Google

Ce personnage a fortemeut intrigué Böhmer, Kessel et tout récemment le Dr Oppermann, qui a démontré la fausseté du *Catalogus abbatum S. Martini Coloniensis*, œuvre d'Olivier Légipont, qui de l' « Hermannus episcopus ecclesie Hennensis » avait fait un Heynianus episcopus ecclesie Coloniensis (1). »

L'évêque de Liége, Adolphe de la Marck, le choisit pour son suffragant; malheureusement il ne nous est pas permis de déterminer le siège titulaire qu'il accepta. Les documents le désignent sous les noms d'*episcopus Enensis*, *Henensis*, *Hennensis ;* d'autres disent Helensis (2), Evenensis (3).

En 1315, il consacre un autel dans l'église du monastère des Croisiers de Sainte-Agathe de Cuyck,comme suffragant de Liége (4).

Le 6 avril de la même année, il consacre un autel dans le monastère des chanoinesses régulières de Sinnich (anc. duché de Limbourg) (5).

Le 6 août suivant il approuve la fondation de la confrérie de Notre-Dame et de St-Jean dans l'église d'Aix-la-Chapelle (6).

Le 13 décembre de la même année, il consacre à l'abbaye de Villers l'autel de Sainte-Agathe :

Anno domini M° CCC° XV° in die sancte Lucie consecratum est hoc altare... a venerabili patre domino Hermanno Henensi episcopo ordinis sancti Benedicti... (7).

ceux de Sainte Marie-Madeleine (8) et de la Sainte-Croix, dit aussi des convers (9).

Le 9 juin 1317, il y consacra également l'autel de la Très-Sainte-Trinité (10).

Le 12 avril 1322 il fit la dédicace de la nouvelle église des Croisiers de Huy (11).

La même année, il fut député avec le chanoine Livold de Northof pour assister au nom d'Adolphe de la Marck au concile pro-

1. *Kritische Studien zur älteren Kölner Geschichte* (*Westdeutsche Zeitschrift f. Gesch. und Kunst*, XIX (1900) pp. 271-344 ; voir ce que nous en avons dit dans *Archives belges*. avril 1901, pp. 89-91 et *Revue bénéd.*, 1901, pp. 424-427.
2. Russelius, *Chronic. Crucifer.*, p. 72.
3. Le Couteulx, *Annal. Cartus.*, V, 243. — On trouve l'évêché d'Aenesis, Eno en Thrace, dans le patriarchat de Constantinople (*Bullar. ord. Fredic.*, IV, 281).
4. Hermans, *Annales Ord. S. Crucis*, II, 104.
5. Ernst, 103; Franquinet, *Inventaris van het archief van Kloosterrade*, p. 262.
6. Quix, *Beschreibung der Münsterkirche und der Heiligthumsfahrt in Aachen*, p. 166.
7. *Analectes*, XXVII, 98.
8. *Ib.*, 99-100.
9. *Ib.*, 106.
10. *Ib.*, 95.
11. Russelius, *l. c.*

Digitized by Google

vincial de Cologne, qui se tint dans cette ville le 31 octobre. Les actes du concile et la lettre d'adhésion, donnée par l'évêque de Liége le 12 novembre 1322, font mention de l'évêque de Henna (1).

La même année, de même qu'en 1324, il enrichit l'église du monastère de Saint-Jacques de Liége, de reliques des martyrs de la société de sainte Ursule et de saint Géréon (2).

Le 20 mai 1324, il consacre plusieurs autels dans l'église du monastère du N.-D. de Rotthem, au diocèse de Liége (3).

Le 20 décembre de la même année il se trouve à Avignon, d'où il signe une lettre d'indulgences en faveur dn monastère de St-Maurice à Cologne (4).

Le 29 avril 1325, en qualité de suffragant de Guy, évêque de Cambrai, dit-on, il consacra la chapelle, l'autel et le cimetière de la chartreuse d'Anvers (5).

Le 24 juin 1329, il consacra le cimetière de la chartreuse de Zeelhem près de Diest (6).

Le 3 juin 1331, il consacra l'église et le maître-autel de l'abbaye de Val-Dieu (7).

Il mourut le 4 octobre 1332 (8) et fut enterré dans l'abbaye de Saint-Jacques de Liége, devant la porte du dortoir, avec l'inscription suivante :

> Anno Domini M. CCC. XXXII. IIII Non. Octobris obiit vir venerabilis Domnus
> Hermanus de Colonie ordinis Sti Benedicti Episcopus Hennensis, vices gerens in
> Pontificalibus Reverendi Patris ac Domini Adulphi de Marcha Leodien. Episc. Anima
> Eius requiescat in pace. Amen (9).

(A continuer.) D. Ursmer BERLIÈRE.

---

1. Hartzheim, *Concilia Germaniae*, IV. 282-285 ; Labbe, *Concilia*, XI, 1710.
2. Fisen, *Flores*, l. c. ; *Hist. eccl. Leod.* Pars II, lib. 3, n. 14. p. 65.
3. Van Even, *Brabandsch Museum*, p. 358.
4. Sauerland, *Urkunden und Regest. zur Gesch. der Rheinlande.* I, Bonn, n. 170, p. 337.
5. Le Couteulx, *Annal. Cartus.*, V, 171, 196.
6. *Ib.*, 243 ; *Analectes*, XVI, 321.
7. *Bullet. de la comm. royale d'hist. de Belgique*, 5e série, t. IV, p. 282.
8. Fisen, *Flores*, 447 ; Pietkin, f. 184.
9. Ernst, 105.

Digitized by Google

LES INTERPOLATIONS DANS LE TRAITÉ DE S. CYPRIEN SUR L'UNITÉ DE L'ÉGLISE.

(IIIe ARTICLE)

IV

Il est temps d'aborder la question de savoir quand et pourquoi S. Cyprien écrivit le traité *de catholicae ecclesiae unitate*. Cette question a une certaine importance, puisque l'écrit dont il s'agit est le plus connu de tous ceux de S. Cyprien. Je me permettrai donc de la traiter un peu en détail, d'autant plus que je la crois susceptible d'une réponse certaine.

Le dernier biographe du Saint, l'archevêque Benson, estime que ce livre a été lu en guise de conférence aux évêques réunis dans le premier concile tenu par S. Cyprien. En cela il paraît avoir pleinement raison. En effet, peu après ce concile, l'évêque de Carthage écrivait aux confesseurs romains qui venaient de rentrer dans la communion catholique :

Ep. 54, 4, p. 623 : « Quae omnia penitus potestis inspicere, lectis libellis *quos hic nuper legeram*, et ad vos quoque legendos pro communi dilectione transmiseram, ubi *lapsis* nec censura deest quae increpet, nec medicina quae sanet. Sed et *catholicae ecclesiae unitatem* quantum potuit expressit nostra mediocritas ; quem libellum magis ac magis nunc vobis placere confido, quando eum jam sic legitis ut et probetis et ametis, siquidem quod nos verbis conscripsimus, vos factis impletis, quando ad ecclesiam caritatis ac pacis unitate remeatis ».

Il est difficile de supposer une autre occasion dans laquelle S. Cyprien aurait lu les deux traités *de lapsis* et *de unitate*. Le Dr Benson fait remarquer aussi l'expression *de unitate*, 5 : « Quam unitatem tenere firmiter et vindicare *debemus* maxime *episcopi qui* in ecclesia praesidemus,» qui semble indiquer que l'auteur s'adresse à des évêques.

Mais, quand le même critique dit : « Allusions to Novatian and

Digitized by Google

to his having assumed the episcopate are plain and numerous », je ne peux plus le suivre (1).

Voici les seuls passages sur lesquels il appuie son assertion :

« C. 3, ministros justitiae *asserentes*... interitum pro salute, etc. c. 8, uno in loco... multos pastores... c. 9. luporum feritas. c. 10, episcopi sibi nomen, c. 13, aemuli sacerdotum (bishops), c. 15, sacramentum profanat. c. 17, aliud altare. ». (Ch. 4. 1, p.180, note 2)

Il n'y a ici que c. 10 *episcopi sibi nomen adsumunt* où l'on pourrait voir une allusion quelconque à un évêque rival. Mais dans ce passage S. Cyprien parle des hérésies en général. Quant à la première citation, *asserentes interitum pro salute*, je ne comprends pas pour quelle raison elle est donnée. Est-ce que Benson y trouvait une allusion à la doctrine rigoriste de Novatien? Cela n'est pas croyable si on lit le paragraphe en entier : « asserentes noctem pro die, interitum pro salute, *desperationem sub obtentu spei*, perfidiam sub pretextu fidei, antichristum sub vocabulo Christi, ut dum verisimilia mentiuntur, veritatem subtilitate frustrentur ». On voit que l'auteur parle des hérésies en général. Le « desperationem sub obtentu spei » pourrait difficilement s'accorder avec les vues de Novatien qui refusait entièrement la pénitence aux *lapsi*. Cette allusion conviendrait parfaitement à Félicissime qui leur accordait la paix sans pénitence, — il leur offrait l'espoir, mais c'était une déception.

La principale objection à la thèse de ceux qui croient le traité composé contre Novatien, c'est que le temps manquait absolument. S. Cyprien n'est revenu de son exil volontaire qu'après Pâques, 23 mars 251 (2). Le concile qui devait décider la cause des *lapsi* se réunit aussitôt après son retour, peut-être (d'après Benson) déjà la première semaine d'avril. Corneille avait été élu Pape vers le 5 mars, et sa lettre annonçant son élévation fut reçue à peu près au moment où le concile s'ouvrit. En même temps arrivait une autre lettre, qui contenait des accusations violentes contre le nouveau Pape, et que Cyprien décida de ne point lire à l'assemblée (3). Cependant, on résolut d'envoyer à Rome deux évêques, Caldonius et Fortunat, chargés de prendre les informations nécessaires au sujet de l'élection papale (4) ; le concile devait attendre leur

1. Benson, *Cyprian*, ch. 4, p. 180.
2. Ep. 43. 1, p. 591.
3. Ep. 45, 2, p. 600.
4. Ep. 48, 2, p. 606, et Ep. 45, 1, p. 599.

Digitized by Google

retour (1) ; telle était l'importance de savoir si le « locus Petri » était légitimement occupé par Corneille. Mais voilà qu'une nouvelle ambassade arrive d'outre-mer annonçant que Novatien avait été sacré (2) (ou du moins promu (3)) évêque. Heureusement, survinrent — *supervenerunt* — deux autres évêques africains, Pompée et Étienne, qui avaient été témoins de l'élection de Corneille, et apportaient de Rome des preuves suffisantes en sa faveur. On put donc répondre aux récriminations des envoyés de Novatien, et S. Cyprien envoya à Corneille le prêtre Primitivus porteur d'une courte lettre (Ep. 44) et chargé de raconter en détail la discussion qui avait eu lieu au concile (4). Bientôt après, il reçut lui-même une lettre de Caldonius et de Fortunat jointe à une autre de Corneille où le pape se plaignait un peu de l'enquête que le concile avait confiée aux deux évêques (5). Cyprien envoya en réponse la lettre 45, qu'il fit porter par le sous-diacre Mettius. En même temps il envoya un appel aux confesseurs schismatiques (*Ep.* 46); il y joignait un billet (*Ep.* 47) à Corneille dans lequel il laissait au pape le choix de donner ou de retenir la lettre aux confesseurs.

Ces trois lettres étaient écrites avant le retour à Carthage de Caldonius et Fortunat. Cependant le concile était terminé, et le rapport sur Félicissime était envoyé au Pape (6). Les évêques étaient même probablement partis avant l'arrivée des lettres de Corneille et des deux premiers messagers du concile (7). Il est à supposer que l'assemblée se dispersa aussitôt que l'arrivée de Pompée et d'Étienne eut rendu inutile d'attendre le retour de Caldonius et de Fortunat.

Si donc le traité *de unitate ecclesiae* avait été composé contre Novatien et lu au concile, comme le veut Benson, il aurait été composé et lu pendant la discussion (*Ep.* 44. 2) qui suivit l'arrivée de Pompée et Étienne et se termina par l'adresse à Corneille.

Mais un traité si soigneusement composé aurait-il pu être écrit pendant une discussion qui ne dura peut-être que quelques heures ?

1. Ep. 44, 1, p. 597.
2. *Euseb.* H. E. VI, 43.
3 Cf. Pacien *Ep.* 2, 3. : « Consecrante nullo ».
4. Ep. 44, 1, pp. 597-8. Dans la ligne 5 il faut lire *istic* avec LPR, et non pas *istinc*. *Istic* en S Cyprien veut dire « ici, à Carthage ».
5. Ep. 45, 1. p. 600, « acceptis litteris tam tuis quam collegarum nostrorum. Cp. c. 3, p. 602 : « Quod autem ».
6. *Ep.* 45, 4, p. 603.
7. Puisque S. Cyprien dit « litteras nostras ad te direximus ; sed et per provinciam nostram haec eadem collegis singulis in notitiam perferentes, ab his quoque fratres cum litteris redigendos esse mandavimus ». Il aurait bien suffi que le concile envoyât des frères, s'il siégeait encore.

Digitized by Google

D'autre part, S. Cyprien a pu l'écrire plusieurs semaines avant le concile, dans sa retraite, quand il avait encore le loisir de s'adonner aux œuvres littéraires. Il n'y a pas de difficulté à admettre cette hypothèse. Mais alors, le livre ne peut pas être dirigé contre Novatien mais contre le schisme du diacre Félicissime.

Juste à ce moment ce schisme était devenu un vrai danger pour l'église de Carthage. Depuis la consécration de S. Cyprien, cinq des prêtres les plus anciens étaient ses adversaires acharnés. L'un d'eux, Novat, qui semble avoir été « curé » du quartier de la citadelle, la fameuse Byrsa (1), nomma Félicissime son diacre, sans demander le consentement de l'évêque (2), et au mois de mars partit pour Rome. Félicissime, resté chef du parti, répondit à l'ordre de S. Cyprien de ne pas réconcilier de *lapsi* avant l'assemblée d'un concile, par la publication d'une menace : personne, disait-il, ne communiquerait avec lui sur le mont s'il avait accepté les largesses que le riche et généreux évêque répandait à pleines mains par l'entremise du confesseur Rogatien et d'autres. Bien que je ne comprenne pas pourquoi Benson pense que Félicissime avait à un certain moment autant de sectateurs que S. Cyprien (3), du moins il est certain que son parti était très grand au moment du concile.

Il est vrai que le schisme s'écroula peu après. On sut bientôt que Novat avait quitté le parti de l'indulgence, et était devenu le fauteur en chef du rigorisme de Novatien. Un ou deux mois après, les Novatianistes se créèrent un évêque à Carthage, et Félicissime ne voulant pas leur céder le pas, promit d'en faire sacrer un pour sa faction par vingt-cinq consécrateurs. Il en trouva cinq, tous excommuniés, qui imposèrent les mains à un certain Fortunat. Dès ce moment, Félicissime ne pouvait plus se poser comme un bon diacre maltraité par un évêque sévère. Il était désormais schismatique aux yeux de tous et ses partisans le quittèrent en masse, pour rentrer dans l'église.

En attendant, S. Cyprien voulut expliquer à son peuple ce qu'était le schisme. Dans une lettre pastorale (*Ep.* 43) il fit appel aux fidèles de Carthage les conjurant d'aimer l'unité et de se séparer de Félicissime. Cette lettre était écrite vers Pâques (4), du fond de son lieu de retraite et de cachette. Si l'on compare le traité *de unitate* avec

1. Voir Benson, p. 112.
2. Voir Benson, p. 116, note 14.
3. P. 227.
4. Peu avant, ou peu après : « Hoc enim quorundam presbyterorum malignitas et perfidia perfecit, ne ad vos ante diem Paschae venire licuisset. » (*Ep.* 43, c, 1, p. 591). On ne comprend pas clairement si cela est écrit avant ou après Pâques.

Digitized by Google

les lettres 44-47 écrites au moment de l'apparition du Novatianisme, on n'y verra pas une plus grande ressemblance qu'avec le reste des œuvres du même auteur. Mais que l'on compare ce même traité avec la lettre 43 contre Félicissime, on y trouvera les mêmes arguments, les mêmes phrases, les mêmes citations de l'Écriture Sainte :

De unitate.	*Ep.* 43.
c. 1. Neque enim persecutio sola metuenda est et ea quae subruendis ac deiciendis servis Dei aperta inpugnatione grassantur...	c. 3. Persecutio est haec alia, et alia est temptatio.
c. 3. inimicus... excogitavit novam fraudem... haereses invenit et schismata...	c. 7. Qui circumveniente adversario lapsi estis in secunda hac temptatione.
c. 1. Plus timendus est et cavendus inimicus, cum latenter obrepit, cum per pacis imaginem fallens, occultis accessibus serpit... sic ab initio mundi fefellit et verbis mendacibus blandiens rudes animas (*sic lege*, W G M² RTh) incauta credulitate decepit...	c. 6. Vitate linguam diaboli venenatam, qui ab initio mundi fallax semper et mendax, mentitur ut fallat, blanditur ut noceat, bona promittit ut malum tribuat, vitam pollicetur ut perimat.
c. 3. blandiente adversario atque fallente.	
c. 4. (le passage sur Pierre).	c. 5. Deus unus est, etc.
c. 6. alienus est, profanus est, hostis est... monet Dns et dicit : qui non est mecum adversus me est, et qui non colligit mecum spargit. (Math. 12. 30). Qui pacem Christi et concordiam rumpit, adversus Christum facit; qui alibi praeter ecclesiam colligit, Christi ecclesiam spargit.	c. 5. Quisque alibi collegerit spargit. (Matt. 12. 30). Adulterum est, impium est, sacrilegum est, quodcumque humano furore instituitur ut dispositio divina violetur.

c. 8. Monet ipse in evangelio suo et docet dicens : et erunt unus grex et unus pastor. Et esse posse uno in loco aliquis existimat aut multos pastores aut greges plures ? »

Ce passage ne s'applique pas à Novatien qui prétendait que son schisme était la seule Église catholique. Félicissime, au contraire, n'était qu'un diacre réfractaire qui menait un parti contre son évêque dont il n'avait pas encore nié l'autorité. Il n'y avait pas encore à Carthage d'église rivale avec un évêque émule. Félicissime avait divisé le troupeau, et, en essayant d'excommunier dans sa paroisse

Digitized by Google

ceux qui soutenaient l'évêque, il se posait comme un second pasteur. Il y avait dans un seul endroit deux pasteurs et deux troupeaux. Un autre sacerdoce (épiscopat), un nouvel autel, dit S. Cyprien, voilà ce qu'en réalité il établissait. (*Ep.* 43. 5.)

c. 9. Luporum feritas et canum rabies et venenum letale serpentum.	c. 6. Vitate lupos qui oves a pastore secernunt, vitate linguam diaboli venenatam.
c. 10. Dum perversa mens non habet pacem.	c. 5. Qui ipsi non habent pacem.

Ce dixième chapitre déclare que les hérésies surgissent parce que l'on n'aime pas assez la paix et l'unité.

« Hinc sunt qui se ultro aput temerarios convenas sine divina dispositione praejiciunt, qui se praepositos sine ulla ordinationis lege constituunt, qui nemine episcopatum dante episcopi sibi nomen adsumunt. »

Évidemment, si « episcopatum » pouvait être appliqué à Novatien, on pourrait également appliquer « praepositos » à Félicissime. Mais en réalité il ne s'agit ni de l'un ni de l'autre. L'auteur vise ici les hérétiques et non pas les schismatiques. Il veut dire que les hérésies ne viennent pas d'une autre cause que celle qui a occasionné la rébellion de Félicissime.

c. 11. Contra ejusmodi clamat Dominus... dicens : nolite audire sermones pseudoprophetarum, quoniam visiones cordis eorum frustrantur eos ; locuntur, sed non ab ore Domini. Dicunt eis qui abiciunt verbum Domini : pax erit vobis (*Jerem.* 23, 16-17). ...Ad pacis praemium venire non possunt, qui pacem Domini discordiae furore ruperunt...	c. 5. Clamat et dicit Deus : nolite audire sermones pseudoprophetarum, quoniam visiones cordis eorum, frustrantur eos ; locuntur, sed non ab ore Domini. Dicunt eis qui abiciunt verbum Domini : pax erit vobis (*Jerem.*, 23, 16-17.) Pacem nunc offerunt qui ipsi non habent pacem...

c. 13. Quam sibi igitur pacem promittunt inimici fratrum ? Quae sacrificia celebrare se credunt aemuli sacerdotum ?

Dans cette dernière phrase il s'agit bien d'un prêtre ou d'un diacre, de Novat ou de Félicissime, et non pas d'un antipape. La paix dont il est question est la paix que Félicissime donnait aux *lapsi*, d'après l'indulgence proclamée par les confesseurs, contre les ordres de l'Évêque.

c. 15. Dominus Deus tuus, inquit, Dominus unus est...	c. 5. Deus unus est, etc.
c. 17. Vitate, quaeso, vos ejusmodi homines, et a latere adque auribus	c. 5. Procul ab hujusmodi hominum contagione discedite, et sermo-

Digitized by Google

vestris perniciosa conloquia velut contagium mortis arcete... docet Dns et admonet a talibus recedendum: caeci sunt, inquit, duces caecorum. Caecus autem caecum ducens simul in foveam cadent. (*Matt.*, 15, 14.)

nes eorum velut cancer et pestem fugiendo vitate, praemonente Dno et dicente : caeci sunt duces caecorum. Caecus autem caecum ducens simul in foveam cadent. (*Matt.*, 15, 14.)

c. 17. An esse sibi cum Christo videtur, qui adversum sacerdotes Christi facit, qui se a cleri ejus et plebis societate secernit?... hostis altaris, adversus sacrificium Christi rebellis... frater inimicus contemptis episcopis et Dei sacerdotibus derelictis constituere audet aliud altare, precem alteram inlicitis vocibus facere, etc.

c. 5. Pereant sibi soli, qui perire voluerunt, extra ecclesiam soli remaneant qui de ecclesia recesserunt, soli cum episcopis non sint qui contra episcopos rebellarunt...

c. 5. Aliud altare fieri... non potest.

On pourrait difficilement supposer qu'il s'agit ici de Novatien et non pas d'un prêtre ou d'un diacre.

c. 19. Quos increpat Dns et objurgat in evangelio suo dicens : reicitis mandatum Dei, ut traditionem vestram statuatis. (Mc., 7, 9.)

c. 6. Monet nos Dominus in evangelio suo dicens ; reicitis mandatum Dei, ut traditionem vestram statuatis. (Mc. 7, 9.)

c. 20. Nec quisquam miretur etiam de *confessoribus* quosdam ad ista procedere, inde quoque aliquos tam nefanda tam gravia peccare. c. 21. Lingua Christum confessa non sit maledica, non turbulenta... non contra fratres et Dei sacerdotes post verba laudis serpentis venena jaculetur... si ecclesiam denique ubi confessor factus est derelinquens, et unitatis concordiam scindens, fidem primam perfidia posteriore mutaverit, blandiri sibi per confessionem non potest etc.

c. 2. Hi fomenta olim quibusdam *confessoribus* et hortamenta tribuebant, ne concordarent cum episcopo suo, nec ecclesiasticam disciplinam cum fide et quiete juxta praecepta dominica continerent, ne confessionis suae gloriam incorrupta et immaculata conversatione servarent. Ac ne parum fuisset corrupisse quorundam confessorum mentes, et adversus sacerdotium Dei portionem ruptae fraternitatis armare voluisse...

En général le passage c. 20-22 sur les confesseurs pourrait s'appliquer aux confesseurs romains dont les chefs Maxime, Nicostrate, etc. s'étaient rangés du côté de Corneille. Mais on ne pourrait pas dire des confesseurs de Rome : « Stat confessorum pars major et melior in fidei suae robore, et in legis ac disciplinae dominicae

Digitized by Google

veritate, nec ab ecclesia discedunt », etc. (c. 22); de ceux de Carthage c'était vrai, et c'était bien la loi et la discipline que l'on y violait. Il faut remarquer que quelques-uns des confesseurs dont il s'agit dans le traité *de unitate* ont commis de grands crimes, d'autres ont des langues venimeuses contre leur évêque, et se sont même séparés de l'Église, mais il n'est rien dit de ce qu'ils aient établi un évêque rival. Enfin, comment peut-on lire ces chapitres et penser encore qu'il s'agit de confesseurs en Italie et non pas à l'endroit même où le traité est écrit?

c. 23. Et iterum dicit : nemo vos decipiat inanibus verbis. Propterea enim venit ira Dei super filios contumaciae. Nolite ergo esse participes eorum. (*Eph.*, 5, 6-7.)

c. 23. Unus Deus est et Christus unus et una ecclesia ejus et fides una et plebs una in solidam corporis unitatem concordiae glutino copulata. Scindi unitas non potest, nec corpus unum discidio conpaginis separari.

c. 6. Et iterum dicit ipse : nemo vos decipiat inanibus verbis. Propterea enim venit ira Dei super filios contumaciae. Nolite ergo esse participes eorum. (*Eph.*, 5, 6-7.)

c. 5. Deus unus est et Christus unus et una ecclesia et cathedra una super Petrum Domini voce fundata. Aliud altare constitui aut sacerdotium novum fieri praeter unum altare et unum sacerdotium non potest.

Je pense qu'on lira difficilement ces parallèles sans se convaincre que le traité *de unitate* fut composé immédiatement après la lettre 43, et que les deux écrits s'appliquent aux mêmes circonstances. Remarquons en particulier les mêmes passages de l'Écriture sainte, cités dans la lettre 43, qui reparaissent dans le traité, à savoir : Matt., 12, 30 ; Jerem., 23, 16-17 ; Matt., 15, 14; Marc, 7, 9; Ephés., 5, 6-7. S. Cyprien dans le traité (c.23) a substitué II Thess.,3,6 à I Tim., 6, 3-5 (*Ep.*, 43, 6,) qui énonçait moins clairement le même ordre de se séparer des hérétiques ou schismatiques, et il continue dans les deux écrits *et iterum dicit: nemo vos decipiat*, etc. Il n'y a que la citation du Deut., 17, 12 (*Ep.*, 43, 7,) qui ne revient pas dans le traité. Sans doute qu'après réflexion ce texte lui parut trop fort.

Il faut donc conclure que le traité *de catholicae Ecclesiae unitate* fut certainement composé contre le parti de Félicissime vers Pâques de l'an 251, avant le retour de S. Cyprien à Carthage.

V

Maintenant que nous connaissons le but du traité, nous sommes à même de saisir la pensée de S. Cyprien dans le quatrième chapitre

Digitized by Google

et ensuite de comparer le texte primitif avec l'interpolation afin de découvrir l'intention de l'interpolateur.

Après une introduction de trois chapitres sur la malice du démon inventant les schismes et les hérésies afin de séduire ceux que la persécution n'avait pu dompter, S. Cyprien explique la naissance de ces maux : « Hoc eo fit, fratres dilectissimi, dum ad veritatis originem non reditur nec caput quaeritur nec magisterii caelestis doctrina servatur. » Il n'est pas difficile cependant de revenir à cette origine de la vérité, à cette source, à cette doctrine. « Il suffit pour cela d'un peu d'attention et de réflexion et il n'est ni besoin d'un long traité ni de beaucoup d'arguments pour faire la preuve de la foi. Elle se montre d'elle-même par un simple exposé de la vérité (1). »

Il nous faut, avant d'aller plus loin, comparer ce que Cyprien écrivait (*Ep.* 59) à Corneille au sujet de Félicissime quelques mois plus tard. Il lui donne la cause des schismes et des hérésies :

« Neque aliunde hæreses obortae sunt aut nata schismata, quam quando sacerdoti Dei non obtemperatur, nec unus in ecclesia ad tempus sacerdos et ad tempus judex vice Christi cogitatur; cui si secundum magisteria divina obtemperaret fraternitas universa, nemo adversum sacerdotum collegium quicquam moveret, nemo post divinum judicium, post populi suffragium, post coëpiscoporum consensum, judicem se non jam episcopis sed Deo faceret, nemo discidio unitatis Christi ecclesiam scinderet, nemo sibi placens ac tumens seorsum foris haeresim novam conderet, » etc. (c. 5, p. 672.)

1. Je donne le chapitre quatrième en entier d'après Hartel, p. 212.3 : « Quae si quis consideret et examinet, tractatu longo adque argumentis opus non est. Probatio est ad fidem facilis compendio veritatis. Loquitur Dominus ad Petrum : Ego tibi dico, inquit, quia tu es Petrus, et super istam petram aedificabo Ecclesiam meam, et portae inferorum non vincent eam. Tibi dabo (*ainsi* WGMVRTh etc.) claves regni coelorum ; et quae ligaveris super terram erunt ligata et in caelis, et quaecumque solveris super terram erunt soluta et in caelis. Super unum aedificat ecclesiam, et quamvis apostolis omnibus post resurrectionem suam parem potestatem tribuat et dicat : Sicut misit me Pater et ego mitto vos ; Accipite Spiritum sanctum : si cujus remiseritis peccata remittentur illi : si cujus tenueritis tenebuntur, tamen ut unitatem manifestaret, unitatis ejusdem originem ab uno incipientem sua auctoritate disposuit. Hoc erant utique et ceteri apostoli quod fuit Petrus, pari consortio praediti et honoris et potestatis, sed exordium ab unitate proficiscitur, ut Ecclesia Christi una monstretur. Quam unam ecclesiam etiam in cantico canticorum Spiritus sanctus ex persona Domini designat et dicit : una est columba mea, perfecta mea, una est matri suae, electa genetrici suae. Hanc ecclesiae unitatem qui non tenet, tenere se fidem credit ? Qui ecclesiae renititur et resistit, in ecclesia se esse confidit ? Quando et beatus apostolus Paulus hoc idem doceat, et sacramentum unitatis ostendat dicens : unum corpus et unus spiritus, una spes vocationis vestrae, unus Dominus, una fides, unum baptisma, unus Deus.

c. 5. Quam unitatem tenere firmiter et vindicare debemus, maxime episcopi qui in ecclesia praesidemus, ut episcopatum quoque ipsum unum atque indivisum probemus. Nemo fraternitatem mendacio fallat, nemo fidem veritatis perfida prevaricatione corrumpat. Episcopatus unus est, cujus a singulis in solidum pars tenetur. Ecclesia una est, quae in multitudinem latius incremento fecunditatis extenditur. Quomodo solis multi radii, sed lumen unum », etc.

Digitized by Google

Nous voyons donc que la « preuve facile » promise par S. Cyprien dans le quatrième chapitre du « *de unitate* » sera la preuve de l'autorité de l'évêque, puisque tous les schismes, toutes les hérésies sont nés de la désobéissance envers l'unique pasteur.

Effectivement, nous trouvons que S. Cyprien cite immédiatement la promesse faite par Notre Seigneur à Pierre. Ce texte est pour lui la preuve de l'unité nécessaire de l'Église catholique, et aussi de l'autorité de l'évêque et de l'unité nécessaire de chaque diocèse, c'est la grande charte de la monarchie épiscopale. En voici un exemple :

Ep. 33, 1 : « Dominus noster, cujus praecepta metuere et servare debemus, episcopi honorem et ecclesiae suae rationem disponens in evangelio loquitur et dicit Petro : *ego dico tibi quia tu es Petrus... soluta et in caelis*, (*Matt.* 16, 18-19). Inde per temporum et successionum vices episcoporum ordinatio et ecclesiae ratio decurrit, ut ecclesia super episcopos constituatur, et omnis actus ecclesiae per eosdem praepositos gubernetur. »

Cette application du texte évangélique n'est point propre à S. Cyprien; on la trouve dans beaucoup de Pères de l'Église (1).

Mais Cyprien, comme tous les anciens, voit dans les évêques les successeurs des apôtres aussi bien que de Pierre. C'est pourquoi il cite aussi dans ce quatrième chapitre la mission confiée aux apôtres (S. Jean, 20, 21). Mais ce texte paraît nécessairement placé en guise d'objection ; car, si les pouvoirs des évêques dérivent aussi bien de la mission donnée aux apôtres que de la promesse faite à Pierre, ce n'est que par celle-ci que l'on peut prouver l'unité de l'Église et la suprématie unique de l'évêque. Voici enfin une paraphrase du chapitre :

« Le Seigneur dit à Pierre: *Je vous dis que vous êtes Pierre, et sur cette pierre*, sur vous, *je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer*

1. *Optat.* VII, 3. « Claves regni caelorum communicandas ceteris solus accepit, *S. Ephrem Syr.* » Clavigerorum primogenitus. (*Serm.* in Apostolos, XI de Sanctis c. 13) ; *Greg. Nyss. (de Castig).* « Διὰ Πέτρου ἔδωκε τοῖς ἐπισκόποις τὴν κλεῖδα... » *Caesarius Arel.* (in libello oblatum Symmacho, P. L. 67, p. 1265) : « Sicut a persona b. Petri Apostoli episcopatus sumit initium... » De même *Prudentius :* « Alter (Petrus) cathedram possidens primam, recludit creditas aeternitatis januas, » (hymn, S. Laur.,) *Arnobius junior* (in Ps. 138) : « (Petrus) qui est episcoporum episcopus. » Consultatio Zachaei et Apoll. II, 18. « In cujus personam potestas omnium convenit sacerdotum. » Les Papes *Siricius* et son concile, (*Ep.* 5, 1) : « per quem et apostolatus et episcopatus in Christo coepit exordium » ; *Innocent, I,* (*Ep.* 29, 1). « A quo ipse episcopatus et tota auctoritas nominis hujus emersit » (*Ep.* 30, 2) : « Arbitror omnes fratres et coepiscopos nostros non nisi ad Petrum, id est sui nominis et honoris auctorem, referre debere » ; *S. Léon, Sermon* 3 : « Omnium episcoporum esse primatem » ; *Serm.* 5 : « Non solum apostolica sed etiam episcopalis beatissimi dignitas Petri. » Le *liber Pontificalis* appelle Pierre : « Primus pontifex Christianorum. » Je cite ensuite les empereurs du Vme siècle: *Valentinien III* (ap. opp. Leon. Ep. 11) : « Qui princeps est episcopalis coronæ » ; *Marcien,* (ibid. Ep. 73) : « Principatus in episcopatu fidei. »

Digitized by Google

ne prévaudront pas contre elle. Et, en second lieu, je vous donnerai de grands pouvoirs, *je vous donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel.* C'EST DONC SUR UN SEUL QU'IL BATIT SON ÉGLISE, et bien qu'à tous les apôtres, après sa résurrection, il confère un pouvoir égal à celui de lier et de délier en leur disant : « *Comme mon Père m'a envoyé, de même je vous envoie, recevez l'Esprit-Saint, les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez,* » cependant, il ne répéta point à tous la première promesse, mais afin de manifester l'unité, il disposa l'origine de cette unité en la faisant commencer par un seul (c'est-à-dire il voulut que Pierre fût le rocher sur lequel s'élèverait l'unité de tous). Il est vrai que les autres apôtres étaient ce qu'était Pierre, dotés d'une participation égale d'honneur et de pouvoir, mais, le commencement part de l'unité, un seul sert de fondation, afin que l'église du Christ soit montrée une. »

C'est aussi cette unique église que l'Esprit-Saint désigne dans le cantique des cantiques lorsqu'il dit dans la personne du Seigneur : « *Une est ma colombe, ma parfaite, unique à sa mère, choisie par celle qui l'a enfantée.* »

« Quiconque ne tient pas cette unité de l'Église, croit-il tenir encore la foi ? n'est-il pas déjà hérétique ? Quiconque lutte contre l'Église et lui résiste, peut-il espérer être dans l'Église ? Félicissime donc, qui se raidit contre son évêque, n'est-il point hors de l'Église et hérétique ? Car le B. Apôtre Paul enseigne la même chose, et montre le sacrement de l'unité, en disant : *un corps et un esprit, une espérance de votre vocation, un Seigneur, une foi, un baptême, un Dieu.* »

(Chap. 5). « Cette unité, nous évêques, nous devons la maintenir et la défendre énergiquement... L'épiscopat est un, et chaque évêque solidairement en détient une part sans division du tout. L'Église est une, et elle ne se multiplie qu'en s'étendant toujours plus par l'accroissement de sa fécondité. Ainsi le soleil a beaucoup de rayons mais une seule lumière, » etc.

La clef pour interpréter ce passage, on le voit bien, c'est de distinguer les deux éléments dans la promesse faite à Pierre. La seconde partie, le pouvoir de lier et de délier, est identique, d'après Cyprien (suivi de la plupart des anciens), au pouvoir de remettre et de retenir les péchés. S'il n'y avait que cela dans la promesse, on pourrait conclure que l'Église devait être gouvernée par des comi-

Digitized by Google

tés, des collèges de prêtres. Mais S. Cyprien ajoute : bien que les autres apôtres reçoivent les mêmes *pouvoirs* que Pierre, c'est sur un seul que notre Seigneur bâtit son Église, et sur lui que tout l'édifice s'élève.

Il y a cependant des Protestants, parmi lesquels récemment Benson et Puller, qui n'ont pas compris la pensée de S. Cyprien. Au lieu de voir en Pierre la source de l'unité de l'Église comme le fondement qui unifie la construction superposée, ils en font une figure, une parabole, une image de l'unité. Pierre n'aurait d'après Cyprien aucune attribution au-dessus des autres, même celle de la fondation, puisque tous « participaient au même honneur et au même pouvoir »; mais ce que notre Seigneur *donna* à tous les apôtres, il le *promit* d'abord à Pierre seul, sans le donner, faisant de lui un type, un modèle de l'unité. Il faut avouer que l'argument est faible, que l'interprétation est forcée. C'est vraiment faire injure à un auteur si logique que de lui imputer une sottise pareille : « *Probatio est ad fidem facilis :* la grande preuve de l'unité de l'Église, le texte qui démontre sans réplique la suprématie de l'évêque, c'est la promesse faite à Pierre que lui serait ce que tous les apôtres allaient aussi devenir avec lui ; de là résulte que l'Église est nécessairement une, et qu'il ne peut y avoir d'autorité dans chaque diocèse que celle de l'unique évêque (1) ! »

1. Afin que le lecteur ne pense pas que j'exagère, je donne les paroles de Benson et de Puller textuellement pour cette interprétation étrange. Benson, *Cyprian*, Ch. IV, 1, p. 181 : « When the Lord gave Peter his commission, Whatsoever *thou* shalt bind shall be bound, and then renewed the commission to *all* the Apostles, Whosesoever sins *ye* remit they are remitted, it is obvious that He placed all alike on the same level, yet, by first addressing Peter alone, He indicated the Oneness or Unity of the commission itself. » Et encore plus clairement, p. 198 : « Whatever may be the value of the argument or illustration, there can in this its genuine shape be no doubt as to the meaning of the passage. The Apostles are all made equal in honour and power by our Lord's commission. Simply to declare the unity of His Church, He, the first time that He gives that commission, gives it to one. Afterwards He repeats the same commission (as Cyprian understood it) to all. The *origo, exordium* of unity starts (*proficiscitur*) from one as a manifestation or demonstration (*manifestaret, monstretur*) of unity. » Même interprétation incroyable en Puller, *Primitive Saints and the see of Rome*, 3me éd., Chap. II, append. B, p. 88 : « S. Cyprian sees in S. Peter, not the *guarantee* of unity, but, as being the first-designated apostle, the *symbol*, to use S. Augustine's word, the *figure (figura)* of unity. » (Les caractères italiques sont des auteurs cités). Le même écrivain, p. 470, (*note addit.* 49) veut attribuer cette interprétation de Cyprien à S. Augustin ! Il fait remarquer que celui-ci en citant un passage de S. Cyprien (Ep. 73, 7, p. 783), a substitué « *in typo unitatis* » pour « *unde unitatis originem instituit et ostendit.* » S. Cyprien écrit : « Nam Petro primum Dominus super quem aedificavit ecclesiam, et unde unitatis originem instituit et ostendit, potestatem istam dedit ut id solveretur quod ille solvisset. » S. Augustin dit dans son commentaire sur cette lettre : « Nam in typo unitatis Petro Dominus dedit potestatem ut id solveretur in terris quod ille solvisset. » (*De Bapt.*, III, 17, 22). Voici que Cyprien répète qu'en *bâtissant son Église sur Pierre*, il montrait et aussi commençait (*instituit*) l'origine de l'unité, tandis que S. Augustin dit que Pierre était le type de l'unité *quand il reçut le pouvoir de lier et de délier.* C'est là une doctrine de S. Augustin à laquelle il revient constamment. Puller a cité quelques passages, *Enarr. in Ps.* 108, *Tract.* 50 *in Joann.* 12, *Serm.* 149, 6, et j'en vais ajouter d'autres. Mais je ne trouve absolument rien de semblable en S. Cyprien, qui (comme je l'ai remarqué

Digitized by Google

Plus tard, il est vrai, S. Augustin enseignait (comme on le verra dans la note) que S. Pierre reçut les clefs comme type de l'Église (comme Cyprien, il croit que le pouvoir des clefs veut dire le pouvoir d'absoudre et de retenir les péchés). Mais Augustin est loin de se servir de cette doctrine pour démontrer l'unité de l'Église ou la suprématie de l'évêque. Tout au contraire, c'est plutôt sur le fait admis de l'unité de l'Église qu'il fonde l'opinion que Pierre en est le type; mais surtout, il base cette opinion sur un fait également admis, (« *quis nesciat ?* ») la primauté de Pierre.

Quoique cette interprétation anglicane, originaire de Fell et de Pearson, ou plus ancienne encore, ait été répétée *ad nauseam* pendant des siècles, je pense qu'il n'est pas nécessaire de la réfuter plus longuement. S. Cyprien l'a fait lui-même avec son « super unum aedificavit ecclesiam », emphatiquement répété. Il ne comprend évidemment pas la promesse d'être le rocher sur lequel l'Église est

---

dans l'article précédent, voit en Pierre surtout le rocher sur lequel l'Église est bâtie. S. Augustin, on le sait, considérait ce point comme douteux. (*Retract*, II, 21), et voilà pourquoi il changea le passage de S. Cyprien qu'il cite. Il a substitué « *in typo unitatis* » pour « *super quem aedificavit ecclesiam, et unde unitatis originem instituit et ostendit* », non pas que les deux expressions fussent équivalentes, mais au contraire parce que il n'aimait pas celle de S. Cyprien.

Cette doctrine de S. Augustin était dirigée contre les Donatistes, qui soutenaient que la valeur des sacrements dépendait de la sainteté du ministre : « miseri, dum in Petro petram non intelligunt » (*de agone Xtiano*, 31). Tertullien, Montaniste, avait dit (*de Pudic.* 21) que les clefs étaient données à Pierre seul, et non pas à l'Église, mais personne ne paraît avoir enseigné cela en Afrique du temps de S. Cyprien. A l'époque d'Augustin, au contraire, il était nécessaire de répéter à tout propos la thèse antérieure de Tertullien catholique : « Memento claves hic Dominum Petro et per eum ecclesiae reliquisse » (*Scorp.* 10), dont on trouve l'écho en Optat : « Communicandas ceteris solus accepit. » Les clefs furent données, dit S. Augustin, non pas à un seul homme, mais à l'unité de l'Église, (*Serm.* 295, 1) ; « Petro figuram ecclesiae gestanti » (*De agone.* 30.) « personam ecclesiae gerenti » (*Serm.* 149, 6 ; *Serm.* 4, 18 ; *Retract.* II, 21 ; *Tract.* 118 *in Joann.*) De même quand les brebis lui sont confiées : « In Petro unitatem commendavit. » (*Serm.* 46, 13 ; *Serm.* 295, 4). Pierre est donc « ecclesiae unicae typus » ; (*Serm.* 76, 1) : « In Petro uno Christus format ecclesiam » (*Serm.* 137, 3). En somme « paene ubique solus Petrus totius ecclesiae meruit gestare personam » (*Serm.* 295, 2,) « plerumque » (*Serm.* 75, 9), « ambulans super mare, » (*Serm*, 75, l. c.) etc. De la même manière les apôtres « ecclesiae personam gesserunt, » quand ils reçurent le pouvoir de remettre les péchés. (*De Bapt. c. Don.* III, 18).

Evidemment une communauté est représentée par son supérieur, une église par son évêque. Les apôtres représentent l'Église parce qu'ils en sont les chefs. S. Augustin n'oublie pas de dire (quoique ses auditeurs le sussent bien) pourquoi S. Pierre personnifiait l'Eglise : « cujus ille agnoscitur in figura gestasse personam *propter primatum quem in discipulis habuit*... ita Judas personam quodammodo sustinet inimicorum Judaeorum, etc. (*Enarr. in Ps.* 108, 1) ; « *in ordine apostolorum primo et praecipuo* in quo figurabatur ecclesia » (*Serm.* 76, 3). « Quando Christus ad unum loquitur, unitas commendatur ; et Petro primitus, quia in apostolis Petrus est primus » (*Serm.* 295, 4). Cette manière de parler était peut-être inventée par S. Augustin contre les hérétiques, ou bien c'était un lieu commun en Afrique à son époque. Mais dans S. Cyprien on n'en trouvera pas de trace.

Il n'est peut-être pas nécessaire d'ajouter que ni Cyprien, ni Augustin, ni personne n'a jamais dit que Pierre « personnifiait l'Eglise » quand il fut établi le fondament de l'Église. On ne bâtirait pas l'Eglise sur le type de l'Eglise. C'est cependant ce que semblent affirmer Benson et Puller.

Digitized by Google

bâtie dans le « *par potestas* » ni dans le « *par consortium honoris et potestatis* » donné aux autres apôtres. C'est cette première promesse qui faisait de Pierre le lien de l'unité de l'Église, et par conséquent la preuve *(ostendit, manifestavit)* de cette unité, et qui faisait aussi de lui le type de l'évêque unique.

Mais on pourrait se demander si S. Cyprien a raison de dire que les apôtres avaient tous un pouvoir égal *(potestas, honos,)* dans le gouvernement de l'Église ? Je pense qu'on aurait de la peine à montrer qu'il a tort. Chaque apôtre avait assurément pleins pouvoirs pour la mission que Jésus-Christ lui confia, naturellement en union avec Pierre. On pourrait ajouter qu'en théorie S. Pierre seul avait la juridiction suprême, mais en pratique on ne supposera pas qu'il exerçât cette autorité sur les autres apôtres, tous inspirés par l'Esprit-Saint. Il n'avait pas besoin d'agir en monarque, encore moins en tyran. C'est assez de dire qu'il se montra leur chef, leur primat, comme nous avons vu que S. Cyprien l'appelle, et de reconnaître qu'il était la source de l'unité des apôtres et de l'Église, comme la pierre sur laquelle tous étaient bâtis (1).

1. Il est intéressant d'examiner la première citation du passage, celle par Firmilien de Césarée dans sa lettre 75 à S. Cyprien. (On sait que la lettre répète les arguments que S. Cyprien lui avait envoyés.) Dans le chapitre 16 il dit: «Qualis vero error sit et quanta caecitas ejus, qui remissionem peccatorum dicit apud synagogas haereticorum dari posse, nec permanet in fundamento *unius ecclesiae, quae semel a Christo super petram solidata est*, hinc intelligi potest quod *soli Petro* Christus dixerit: quaecumque ligaveris... et in caelis; et iterum in euangelio [quando] *in solos apostolos* insufflavit Christus dicens: accipite Spiritum Sanctum... tenebuntur. Potestas ergo peccatorum remittendorum apostolis data est, et ecclesiis quas illi a Christo missi constituerunt, et episcopis qui eis ordinatione vicaria successerunt. » Firmilien cite les deux mêmes passages que Cyprien, mais il en tire un argument différent contre le Pape Etienne : « c'est à Pierre seul, et *aux apôtres seuls* que Notre Seigneur a donné cette mission ; elle passe donc seulement à leurs légitimes successeurs. » Cependant il a compris la pensée de Cyprien que l'unité de l'Eglise est démontrée et assurée par l'unité de la fondation : « nec permanet in fundamento unius ecclesiae quae semel a Christo super petram fundata est ».

Il fait encore allusion à ce passage dans le chapitre suivant, 17, où il reproche à Etienne de s'être vanté d'être le successeur de Pierre sans en tirer la conséquence qu'il devait garder l'unique Eglise sur le fondement unique, et avoir un zèle plus grand que d'autres contre les hérétiques : « Atque ego in hac parte juste indignor ad hanc tam apertam et manifestam Stephani stultitiam ; quod qui sic *de episcopatus sui loco* glorietur et se *successionem Petri* tenere contendit, *super quem fundamenta ecclesiae* collocata sunt, multas *alias petras* inducat et *ecclesiarum multarum* nova aedificia constituat, dum esse illic baptisma sua auctoritate defendit. Nam qui baptizantur complent sine dubio ecclesiae numerum; qui autem baptisma eorum probat, de baptizatis et ecclesiam illic esse confirmat... Stephanus qui *per successionem cathedram Petri* habere se praedicat, nullo adversus haereticos zelo excitatur, etc. »

Par « *gloriatur* » « *praedicat* » il fait allusion au décret du Pape, qui avait allégué une coutume remontant à Pierre et Paul (c. 9), et en avait ordonné l'observance sous peine d'excommunication en vertu de son autorité comme successeur de Pierre. C'est bien le contraire, s'écrie Firmilien, qu'un vrai successeur de Pierre aurait dû faire : « vous êtes pire que tous les hérétiques, — vous vous êtes excommunié vous-même » (c. 23-24). Je pense que « *super quem fundamenta ecclesiae collocata sunt* » n'est probablement pas une citation du décret d'Etienne, comme on l'a quelquefois pensé, mais un commentaire de Firmilien pour faire opposition avec « multas alias petras » et « ecclesiarum multarum nova aedificia : » et par conséquent il faudrait le regarder comme une réminiscence du passage de S. Cyprien. En tous cas Firmilien a parfaitement saisi la pensée de celui-ci, que l'unique fondement garantit l'unité de la construction.

Digitized by Google

VI

Au texte original il faut maintenant comparer l'interpolation.

Nous avons déjà pu conclure que celle-ci contient précisément le langage employé volontiers contre les Donatistes et les Novatiens. Il s'agirait cependant difficilement des Donatistes, car les paroles de S. Optat ont plus de force et de développement que celles du pseudo-Cyprien, et doivent nécessairement être postérieures à celui-ci. Cela est confirmé par les citations probables que nous avons vues dans S. Jérôme. Ensuite l'évidence de la généalogie des manuscrits, et les parallèles remarquables avec les écrits de S. Cyprien lui-même, nous ont fait reculer l'origine des interpolations jusque dans le troisième siècle.

Nous pouvons, je crois, en toute sûreté, supposer ces interpolations composées contre le Novatianisme.

D'abord, rappelons-nous ce qu'était cette hérésie suivant la description de S. Cyprien.

Après une longue vacance, enfin, malgré l'empereur Dèce, qui aurait mieux aimé voir surgir contre lui un prince rival que d'apprendre l'élection d'un évêque de Rome (Ep. 55, 9), Corneille est élevé au souverain pontificat. « Quand la chaire de Fabien, c'est-à-dire la place de Pierre, était encore vide », avec le consentement de presque tout le clergé, du peuple, des évêques présents (*Ibid.* c. 8), Novatien lui est opposé comme évêque de l'*ecclesia principalis;* il s'arroge la primauté (*Ep.* 69, 8), et envoye ses nouveaux apôtres dans un grand nombre de villes, créant de nouveaux évêques où les anciens pasteurs rejettent son autorité (*Ep.* 55. 24), en sorte qu'il met le trouble dans « presque toutes les églises » (*Ep.* 49) de l'Orient et de l'Occident. Être du parti de Corneille, c'est communiquer avec l'Église catholique (*Ep.* 55, 1 et 48. 3), c'est embrasser la matrice et racine de l'Église catholique (*Ibid.*) ; et le parti de Novatien, en refusant de reconnaître Corneille, a refusé le sein de la racine et mère. (*Ep.*, 45, 1, p. 600.)

Voyons donc la différence entre les deux versions :

Interpolation.	*Texte.*
Et eidem post resurrectionem suam dicit : pasce oves meas.	
Super illum aedificat ecclesiam, et illi pascendas oves mandat.	Super unum aedificat ecclesiam.
Et quamvis apostolis omnibus	Et quamvis apostolis omnibus post resurrectionem suam

Digitized by Google

parem tribuat potestatem	parem potestatem tribuat, et dicat : sicut misit me Pater, et ego mitto vos. Accipite Spiritum sanctum ; si cujus remiseritis peccata, remittentur illi, si cujus teneritis, tenebuntur, tamen ut unitatem manifestaret
unam tamen cathedram constituit, et unitatis originem atque rationem sua auctoritate disposuit.	unitatis ejusdem originem ab uno incipientem sua auctoritate disposuit.
Hoc erant utique ceteri quod fuit Petrus	Hoc erant utique et ceteri apostoli quod fuit Petrus, pari consortio praediti et honoris et potestatis, sed exordium ab unitate proficiscitur
sed primatus Petro datur, et una ecclesia et cathedra una monstratur.	ut ecclesia Christi una monstretur.
Et pastores sunt omnes, sed grex unus ostenditur, qui ab apostolis omnibus unanimi consensione pascatur.	
	Quam unam ecclesiam etiam in cantico canticorum Spiritus sanctus designat et dicit : una est columba mea, perfecta mea, una est matri suae, electa genetrici suae.
Hanc ecclesiae unitatem qui non tenet, tenere se fidem credit ?	Hanc ecclesiae unitatem qui non tenet, tenere se fidem credit ?
Qui cathedram Petri super quem fundata ecclesia est deserit, in ecclesia se esse confidit ?	Qui ecclesiae renititur et resistit, in ecclesia se esse confidit ?

L'interpolateur a donc retranché, il a substitué et il a ajouté.

A. En premier lieu considérons les omissions :

1. *Post resurrectionem suam — et dicat : sicut misit me Pater... manifestaret.*

Comme il n'est plus question du pouvoir de l'évêque, mais seulement de l'unité de l'Église entière, ce texte n'est plus nécessaire. L'omission n'a pas été faite dans l'intérêt des Papes, puisque précisément ce que dans ce cas il aurait importé d'omettre, « *parem tribuat potestatem* », est laissé.

2. *Pari consortio praediti et honoris et potestatis.*

Digitized by Google

Le texte ayant disparu, c'était assez de laisser « *parem potestatem* », sans cette répétition.

3. *Quam unam ecclesiam... genetrici suae.*

Ceci paraît être omis à cause de l'ajoute *et pastores... pascatur*, l'antécédent de *quam* venant à manquer. L'argument de l'interpolation gagne certainement en force par cette omission.

B. Les ajoutes :

1. *et eidem dicit post resurrectionem suam : pasce oves meas.*
2. *et illi pascendas oves mandat.*
3. *et pastores sunt omnes, sed grex unus ostenditur qui ab apostolis omnibus unanimi consensione pascatur.*

L'interpolateur insère ici une citation nouvelle pour remplacer celle qu'il a omise. Là il s'agissait de tous les Apôtres, ici encore une fois de Pierre seul. Le nouveau texte est traité par l'interpolateur d'une manière exactement parallèle au premier:

1 *Dicit Petro : tu es Petrus, etc.*	1 *Et eidem... dicit : pasce oves meas*
2 *Super illum aedificat ecclesiam.*	2 *Et illi pascendas oves mandat*
3 *et quamvis apostolis omnibus parem tribuat potestatem*	3 *Et pastores sunt omnes*
4 *unam tamen cathedram constituit*	4 *Sed grex unus ostenditur*
5 *et unitatis originem atque rationem... disposuit.*	5 *Qui ab apostolis omnibus unanimi consensione pascatur.*

Il faut surtout remarquer la ressemblance dans ce qui n'est point dit. On pourrait tirer du premier argument la conclusion que Pierre avait un pouvoir épiscopal sur les autres apôtres, du second, le corollaire que les autres apôtres appartenaient aussi au troupeau de Pierre. Si l'auteur était, comme le veulent les protestants, un faussaire dans les intérêts de la papauté, pourquoi n'a-t-il point dit cela? Optat a ajouté : « ne ceteri apostoli singulas [cathedras] sibi quisque defenderent ; » Jérôme explique : « inter duodecim unus eligitur, ut capite constituto, schismatis tollatur occasio ». Mais ce qui intéresse l'interpolateur ce n'est pas l'autorité de Pierre sur l'Église, encore moins son autorité sur les autres apôtres, mais sa position comme centre de l'Église, en tant qu'il en est l'unique fondement, l'unique pasteur.

2. *Unam tamen cathedram constituit.*

Une seule chaire de Pierre, type de la chaire épiscopale unique : « cathedra una super Petrum Domini voce fundata. » (*Ep.* 43, 5, p.

Digitized by Google

594). C'est une explication de la métaphore, « *super unum aedificat ecclesiam* ». Comment Pierre est-il le fondement de l'Église? En plaçant à Rome sa chaire comme centre de l'unité de l'Église entière et type de l'unité des églises particulières. C'est par là que Rome est « l'église principale de laquelle l'unité épiscopale a pris son origine », « Petri cathedra atque ecclesia principalis, unde unitas sacerdotalis exorta est (1) ». C'est par là que cette église ne saurait perdre la foi, puisqu'elle est le centre de l'unité, la mère de ces Romains « quorum fides apostolo praedicante (Rom., 1, 8)

1. Je suis encore forcé à faire de la controverse. Le P. Puller dit (ch. II, p. 51) : « But what does S. Cyprian exactly mean, when he describes the Roman Church as the « ecclesia principalis, unde unitas sacerdotalis exorta est? » I have no doubt that he means that the Roman Church is the mother-church of Italy and Africa, whence the whole episcopate of those countries is derived ». Il traduit « unitas sacerdotalis » par « le corps épiscopal » « *collegium sacerdotale* », (c'est un peu fort, même pour un controversiste de profession) et « principalis » par « *primaeval* », « primitif ». Cela est risible, puisque dans sa première édition cet auteur était bien certain que « *principalitas* » dans le célèbre passage de St Irénée sur l'Église romaine voulait dire la souveraineté de la ville de Rome. Dans la troisième édition il a vu qu'il s'agissait là de l'Église,et non pas de la ville. C'est pourquoi cette fois *principalitas* veut dire une primauté de rang seulement, sans l'ombre d'une idée de souveraineté! Voilà donc trois différentes significations pour le même mot, selon les exigences de la controverse! Enfin, pour s'excuser, le P. Puller fait remarquer que le substantif peut différer suivant le sens de l'adjectif, et que l'adjectif a plus d'un sens. Cela est vrai, mais alors il s'ensuit que les arguments qu'il emploie pour prouver que *principalis* veut dire simplement *primitif* sont aussi peu concluants que ceux par lesquels il a voulu prouver successivement que *principalitas* veut dire et ne veut pas dire « souveraineté ».

Quant au « unde unitas sacerdotalis exorta est », il est presque superflu d'indiquer à des lecteurs exempts de préjugés, qu'il faut l'expliquer d'après les autres passages de Cyprien (déjà cités) : « dicit Petro : *ego tibi dico... et in* caelis ; INDE per temporum et successionum vices episcoporum ordinatio et ecclesiae ratio decurrit » (Ep. 33, 1) — *inde* veut donc dire « de la promesse à Pierre » ; « una ecclesia a Christo Domino nostro super Petrum ORIGINE unitatis et ratione fundata » (Ep. 70, 3, p. 769) ; et surtout : « super quem aedificavit ecclesiam, et UNDE *unitatis originem* instituit et ostendit (*Ep.*, 73, 7, p. 783). Le parallèle est exact : *unde unitatis originem — unde unitas exorta est.* Il s'ensuit, sans possibilité d'erreur, que Cyprien attribue à l'église de Pierre, c'est-à-dire à l'église principale, ce qu'il attribue à sa personne, à savoir qu'elle a été l'origine de l'unité. L'origine de l'unité, c'est Pierre, évêque de Rome.

Le Dr Benson ne dit pas grand'chose de cette expression, et il n'a pas songé à la trop ingénieuse explication de Puller. Il consacre au contraire un appendice spécial à « principalis » (pp. 537-540). Comme Puller (p. 30) il cite surtout le Prof. Pelham pour établir ce que voulait dire « *princeps* » quand Auguste prit ce titre, et il en fait dériver non seulement *principatus*, mais aussi *principalitas* ! Ensuite pour *principalitas* il explique ce qu'étaient les *principales* dans l'armée romaine. Il faudrait n'avoir jamais lu le premier chapitre des Annales de Tacite pour ignorer que « princeps » au temps d'Auguste ne signifiait point « prince » dans l'acceptation moderne du mot : « qui cuncta nomine *principis* sub *imperium* accepit ; » mais qu'est-ce que cela démontre pour le temps de Commode (quand Irénée écrivait), ou de Dèce, ou d'Augustin, (dont Benson cite le fameux « in qua semper apostolicae cathedrae viguit principatus », (passage où je crois qu'il n'y a vraiment que le sens de « primauté »)? Comment peut-on se persuader que « princeps » au temps des empereurs de pouvoir absolu, ne voulait pas dire en langue vulgaire précisément « souverain »? « It is a matter of grief when one finds a scholar like Duchesne led in the logic of his position to translate *principalis ecclesia* « l'église souveraine » » (Benson, p. 537) ! Puller est aussi surpris de cela (p. 446), mais il a raison de dire que Duchesne aurait mieux traduit *exorta est* par *procéda* que par *procède*. Pour moi, je crois que S. Cyprien veut ici dire plutôt *primauté* que *souveraineté*; mais dans S. Irénée, où il y a l'adjectif *potentior*, il me semble absurde de traduire autrement que par *souveraineté*.

Digitized by Google

laudata est, *ad quos perfidia habere non possit accessum* (1) ».

La primauté de Pierre (*Ep.* 71, 3) est restée dans cette église, puisque Novatien l'usurpe, et Étienne s'en vante, « gloriatur de loco suo (2) ».

Certes si un centre de l'unité était nécessaire aux temps apostoliques, dans la suite, cette nécessité était dix fois plus grande. Sans doute, il y a aussi une allusion, au moins dans la lettre 59, ch. 4, à la chaire matérielle enfermée aujourd'hui dans son gigantesque reliquaire et sur laquelle les Papes ne peuvent donc plus s'asseoir (3).

C. Les substitutions :

1. *Super illum* pour *super unum.*

L'original disait : « c'est *sur un seul* », type de l'évêque, « qu'il a bâti son Église ». L'interpolation porte : « C'est *sur Pierre* qu'il a bâti son Église, *c'est à Pierre* qu'il confie son troupeau pour le paître ».

2. « *Unitatis originem atque rationem* », pour « *unitatis ejusdem originem ab uno incipientem* ».

Ejusdem disparaît, parce que les mots précédents *ut unitatem manifestaret* ont disparu avec le texte de Jean 20. De même *ab uno incipientem* disparaît à cause de l'ajoute *et rationem* qui ne s'accorderait pas avec cette expression.

Et rationem est donc important. Les passages parallèles cités dans l'article précédent nous aideront. *Ep.* 33, 1. « *Ecclesiae suae rationem disponens,— episcoporum ordinatio et ecclesiae ratio decurrit* », c'est-à-dire « disposant *l'ordre, le caractère, la constitution* de son Église, — l'établissement des évêques et la *constitution* de l'Église découle » de la promesse faite à Pierre. Encore une fois « *una ecclesia... super Petrum origine unitatis et ratione fundata* », l'Église unique, fondée sur Pierre quant à l'origine et quant au *caractère*, à la *nature*, de l'unité ». De ces citations il ressort que Pierre est le *commencement* de l'unité, comme fondement sur lequel tous sont bâtis en un seul édifice, et que nous y voyons aussi la *nature* de cette unité, le *ratio*, le caractère, la constitution de l'unité de l'Église ; c'est-à-dire, d'après Cyprien, que l'Église est établie sur

1. *Ep.* 59, 14, cf. *Ep.* 60, 2, p. 692. « Claruit, frater carissime, fides quam de vobis beatus apostolus praedicavit ». De même les prêtres romains citent ce texte de S. Paul, *Ep.* 30, 2, p. 550. Je renvoie à mon article (« *Fides romana* », *Revue bénéd.* déc. 1895) sur l'emploi de ce texte dans l'antiquité.

2. *Ep.* 75, 17, p. 821 ; comparez aussi c. 25, p. 826 : « primo in loco ».

3. Tertullien, Praescr. 36 : « Percurre ecclesias apostolicas, apud quas ipsae adhuc cathedrae apostolorum suis locis praesidunt, » Optat, II, 4, etc. L'inscription que Damase posa au-dessus de la chaire dans le baptistère où elle était placée présente un parallèle curieux avec l'argument de Firmilien cité plus haut. « Una Petri sedes, unum verumque lavacrum ».

Digitized by Google

les évêques « monarchiques », et que la chaire de Pierre est le point central auquel les évêques adhèrent. Il faut donc traduire ainsi l'interpolation « il disposa par son autorité non seulement l'origine mais aussi le caractère, la nature, le moyen de cette unité », en établissant la chaire unique.

3. « *Sed primatus Petro datur* » pour « *sed exordium ab unitate proficiscitur* ».

La phrase de l'original s'appliquait au texte de S. Matthieu seulement, car *proficiscitur* ne s'entend que de l'accroissement d'un édifice. Il a donc fallu substituer une expression plus générale, qui s'accorderait aussi avec le texte de Jean 21, mais peut-être moins forte que la phrase primitive.

4. « *Et ecclesia una et cathedra una monstratur* » pour « *ut ecclesia Christi una monstretur* ».

Christi est omis afin de ne pas gâter la juxtaposition de *ecclesia una* et *cathedra una*. L'addition de *cathedra una* va de soi après *unam cathedram constituit* (1). *Et monstratur* exprime un simple résultat, au lieu d'une intention. L'auteur évitait, paraît-il, d'affirmer qu'en disant *pasce oves meas*. Notre-Seigneur avait pour motif principal le désir de montrer l'unité de l'église; cette unité découlait cependant comme conclusion de ces paroles. Dans le premier texte Notre-Seigneur posait l'église sur un seul; dans le second, il superposait un seul à l'église. Donc le premier texte montre l'unité de l'église; le second texte présuppose cette unité.

5. « *Qui cathedram Petri, super quem fundata ecclesia est, deserit, in ecclesia se esse confidit?* » pour « *qui ecclesiae renititur et resistit, in ecclesia se esse confidit?* »

Voilà la raison d'être de tout le changement. « Ceux qui, comme Félicissime, résistent à l'Église, devient ceux qui ne sont pas avec Corneille, l'évêque légitime de Rome.

Je demande pardon au lecteur de la longueur de cet examen. Au moins en résulte-t-il clairement que c'est contre les Novatiatistes que le texte a été interpolé.

VII

J'ai dit dans mon dernier article qu'il existe un autre passage du *de unitate*, et un seulement, où les différentes familles des manus-

1. L'expression *Hanc ecclesiae unitatem* reste la même, je pense, suivant TH Bod 4 t et Pélage II. *Petri unitatem* dans la seule famille h Pem Bol γ δ doit être une corruption, car tous dépendent de h. *Et Pauli* de la famille MQ, (avec l'exception peut-être du MS. perdu de Cambron) est plutôt une corruption de *Ecclesia* que de *Petri*.

Digitized by Google

crits qui contiennent les interpolations au chapitre IV sont encore une fois d'accord contre les autres manuscrits pour une série de variations. Voici le texte de Hartel, qui suit les MSS. W G R (1) :

C. 19, p. 227 : « Quos imitantur scilicet adque sectantur, qui Dei traditione contempta, alienas doctrinas adpetunt, et magisteria humanae institutionis inducunt ; quos increpat Dominus et objurgat in evangelio suo dicens : reicitis mandatum Dei, ut traditionem vestram statuatis. Pejus hoc crimen est quam quod admisisse lapsi videntur, qui tamen in paenitentia criminis constituti, Deum plenis satisfactionibus deprecantur. HIC ecclesia quaeritur et rogatur, ILLIC ecclesiae repugnatur. HIC potest necessitas fuisse, ILLIC voluntas tenetur in scelere. HIC qui lapsus est sibi tantum nocuit, ILLIC qui haeresin vel schisma facere conatus est, multos secum trahendo decepit. HIC animae unius est damnum, ILLIC periculum plurimorum. Certe peccasse se HIC et intellegit, et lamentatur et plangit, ILLE tumens in peccato suo et in ipsis sibi delictis placens, a matre filios segregat, oves a pastore sollicitat, Dei sacramenta disturbat, et cum lapsus semel peccaverit, ILLE cottidie peccat. Postremo lapsus martyrium postmodum consecutus potest regni promissa percipere; ILLE (2) si extra ecclesiam fuerit occisus, ad ecclesiae non potest praemia pervenire ».

Dans les MSS des familles qui contiennent les interpolations on trouve chaque fois *illic*, *ille* pour *hic*, et *hic* pour *illic*, *ille*. Ce changement a sans doute été fait exprès, et par le même personnage qui a interpolé le chapitre 4.

Dans le texte original le passage est dirigé contre des hérétiques imaginaires ; cela est conforme à la délicatesse du traité, qui ne désigne jamais trop clairement les personnes de Novat, Félicissime et leur parti. Seulement, vers la fin du chapitre, la pensée du diacre réfractaire semble inspirer le passage: « a matre filios segregat, oves a pastore sollicitat, Dei sacramenta disturbat. » *Illic* veut donc toujours dire « dans ce cas supposé », tandis que *hic* indique les *lapsi*, qui à ce moment refusaient l'indulgence de Félicissime, et attendaient dans la pénitence et les larmes la décision du concile d'avril 251, sur le point de se réunir.

Après le concile l'état des choses était changé. La question brûlante n'était plus celle de Novatien. Le concile avait réglé les principes d'après lesquels on jugerait les *lapsi*, et dans les semaines qui suivirent on aura considéré la plupart des cas particuliers de *libellatici* et de *sacrificati*. Un an plus tard, en mai 252, un second

1. Je devrais peut-être faire remarquer qu'ici et ailleurs je ne suis pas la ponctuation de Hartel qui ne donne qu'une virgule çà et là à contre-cœur.
2. Ici M' lit *illic* avec R. Cependant T et h lisent bien *hic*.

Digitized by Google

concile décida d'admettre à la communion tous ceux qui avaient persévéré dans la pénitence.

Ce changement de circonstances est indiqué par la substitution de *illic* à *hic*. Le danger actuel c'est le Novatianisme, qui est visé sans délicatesse par les nouveaux *hic*.

Si l'on veut bien relire le paragraphe en faisant la substitution, on verra que le changement n'était point nécessaire, mais qu'il a donné un sens beaucoup plus vigoureux contre les sectateurs de Novatien. « Pour les *lapsi* autrefois il y avait beaucoup d'excuses possibles, pour ces gens-ci aujourd'hui il n'y en a pas du tout. Nos adversaires actuels sont en tous points pires que les *lapsi* auxquels ils refusent les sacrements. »

VIII

« Singular, hateful, and in its time effective,has been this forgery as a Papal aggression upon history and literature », « a forgery deliberately for three centuries past forced by papal authority in the teeth of evidence upon editors and printers who were at its mercy », voilà le jugement du défunt archevêque de Cantorbéry. « A fraud like this requires no comment », disait feu le professeur d'histoire ecclésiastique à Oxford (1).

Le lecteur qui aura suivi avec patience cette longue investigation, aura peut-être avec moi un jugement plus indulgent pour l'interpolation. Reste à savoir s'il est possible d'en deviner l'auteur.

La force d'un grand nombre d'indications accumulées nous amène à le considérer comme un membre de l'entourage de S. Cyprien, qui désirait se servir contre Novatien du traité *de unitate*.

Après m'être donné beaucoup de peine pour réunir les parallèles tirés de S. Cyprien cités dans mon article précédent, je suis arrivé à un résultat aussi inattendu pour moi que frappant. Il en ressortait, en effet, que l'interpolateur n'était autre que S. Cyprien lui-même.

J'avoue franchement que c'est avec une certaine répugnance que je me suis résigné à cette opinion. Je me suis dit : on ne le croira pas, on dira que j'écris en controversiste. J'aurais préféré une conclusion plus modérée, pour ainsi dire. Cependant il faut bien que je dise ce que je pense être la vérité, sans vouloir l'imposer à d'autres.

Ce qui m'a le plus frappé, ce n'est pas la doctrine, les pensées, la

1. Benson, *Cyprian*, pp. 219 et 203. Bright, *The Roman See in the early Church*, p. 43, *note*.

Digitized by Google

manière de voir, — tout cela pouvait bien se rencontrer chez un disciple, même chez un imitateur, — mais c'est le langage dans lequel l'auteur s'est exprimé.

En premier lieu le style coulant. Il serait difficile en Afrique ou même à Rome de trouver quelqu'un qui puisse écrire si bien. L'évêque Caldonius avait un style non moins barbare que les jeunes laïques Celerinus et Lucius. Une génération plus tôt, Tertullien avait enveloppé ses magnifiques pensées dans des sentences maladroites et embarrassées. Le Romain Corneille, probablement aristocrate, écrivait un latin vulgaire (1). On trébuche sur les phrases entortillées de Pontius, les affectations de l'épître *ad Donatum* (œuvre de Cyprien néophyte où nous sentons toujours l'orateur païen), ou bien nous avons la lourde précision de Novatien, au lieu de la vigueur et de l'énergie de l'évêque de Carthage.

Ce qui est encore plus frappant, c'est que nous avons précisément le vocabulaire de Cyprien dans l'interpolation. Il était possible à un disciple d'ajouter le texte de Jean 21, et à un imitateur habile de faire contraster comme Cyprien *pastores multi* et *grex unus*. Il était facile d'emprunter aux lettres du martyr *una cathedra*, *primatus Petri*, cependant tout cela ensemble donnerait déjà à réfléchir.

Mais est-ce qu'un autre que Cyprien lui-même aurait dit « qui ab apostolis *unanimi consensione* pascatur »? Ce n'est point une citation, *unanimi consensione* ne se trouve nulle part dans les œuvres du saint. Mais c'est exactement ce que Cyprien aurait pensé, c'est justement la manière dont il se serait exprimé.

Et puis « *Super quem fundata ecclesia est* », répétition nullement nécessaire au sens, est précisément l'expression que S. Cyprien est porté à répéter chaque fois qu'il parle de S. Pierre.

Remarquons aussi les changements sans importance. *Super illum* pour *super unum* avait bien un motif. Et cependant, je pense qu'un habile interpolateur, qui savait copier le style, les pensées, le vocabulaire de Cyprien, aurait laissé tout ce qu'il pouvait de l'original. D'autres changements n'ont aucune raison suffisante, mais sont cependant textuellement certains : — *parem tribuat potestatem*, pour *parem potestatem tribuat*, *et... monstratur* pour *ut... monstretur*, *ceteri* pour *ceteri apostoli*. Un étranger aurait gardé l'ordre de l'auteur, et un imitateur l'aurait retenu avec un soin encore plus jaloux ; l'auteur seul pouvait faire de ces changements sans s'en apercevoir. De même un imitateur n'aurait-il pas écrit *fundata est*

1. On ne peut guère juger de la *lingua vulgaris* de ses lettres dans l'édition de Hartel.

Digitized by Google

ecclesia (voir les phrases citées [1] de l'*ép.* 59, 7 ; *ép.* 66, 8, « aedificata fuerat ecclesia », et de l'*ép.* 73, 11, « quae... fundata est ») et non pas « *fundata ecclesia est* » ?

Je sais bien qu'il y a quelque chose de subjectif dans le jugement sur un style, et je n'ai point l'espoir de faire sentir à un autre par l'explication la plus détaillée ma propre conviction que Cyprien a interpolé lui-même son traité. Je prie seulement le lecteur de ne pas vouloir juger ce point avant d'avoir pesé mûrement les endroits parallèles que j'ai cités dans l'article précédent, en les lisant dans leur contexte, ni avant d'avoir vécu dans l'intimité du saint pendant un certain temps.

Si l'on veut bien accepter ma conclusion comme hypothèse, il ne faudra pas aller très loin pour découvrir le moment où S. Cyprien aura perpétré cette falsification effrontée.

Un mois ou deux après le concile de 251, S. Cyprien reçoit la joyeuse nouvelle du retour des confesseurs romains à l'unité de l'Église. Il leur avait envoyé auparavant la lettre 46 pour les exhorter à résipiscence. Maintenant il les félicite sans délai, et leur envoie avec sa lettre (*Ep.* 54) ses deux livres *de lapsis* et *de ecclesiae catholicae unitate*. Le premier devait leur montrer une manière de voir moins rigoureuse que celle de Novatien, le second, composé contre Félicissime, devait servir contre un schisme quelconque. Cyprien aurait, semble-t-il, envoyé les deux livres à plus forte raison si les confesseurs étaient restés dans le schisme [2]. Dans ce cas, on comprend qu'il ait désiré refaire le passage central du quatrième chapitre, afin d'adapter à Rome ce qui s'appliquait à Carthage. Avec combien plus de force ne ferait-il pas appel à leur sentiment de l'unité, s'il leur montrait que ce n'était pas d'un évêque quelconque qu'il s'agissait, mais que c'était de la chaire de Pierre elle-même qu'ils se séparaient ?

Bien plus, Cyprien aura pensé au passage où le schismatique est comparé aux *lapsi* ; — dirigé contre des confesseurs l'argument devenait saisissant. Il veut l'appliquer plus directement encore. Le temps présent dans les verbes reste, car les *lapsi* font encore pénitence, — la correction est faite bien avant le concile de 252, qui les rétablit dans l'Église, — mais ils ne sont plus la question du moment,

1. Art. préc. *Revue Bénéd.*, octobre, 1902, p. 370.

2. Si S. Cyprien fit lire ces deux traités aux évêques du Concile, il faut supposer qu'il ne les publia qu'après celui-ci. La première édition était donc justement prête quand il manda un exemplaire à Rome. Cela explique pourquoi il n'a pu envoyer les livres qu'après avoir entendu le retour des confesseurs à l'unité, plutôt qu'avant quand il pouvait travailler à leur conversion.

Digitized by Google

le concile a décidé de leur sort. Les confesseurs schismatiques deviennent donc *hic*, — c'est comme s'il leur adressait la parole directement ; « *vous* déchirez l'Église, *vous* trompez les fidèles, *vous* péchez tous les jours, *vous*, si vous êtes mis à mort, ne serez point martyrs ! »

IX

La première collection des œuvres de S. Cyprien formait un groupe de 10 traités et de sept lettres : i iv vi v vii x viii xi xij xiij 6 10 28 37 11 38 39. C'est apparemment dans un manuscrit ayant cet ordre que l'interpolation a été faite.

Le groupe qui suit *dans les familles qui contiennent l'interpolation* est toujours celle des lettres à Corneille (excepté 48), dans un ordre invariable 60 57 59 52 47 45 44 51.

Le groupe qui suit *dans toutes les autres familles* est la collection de lettres ayant trait principalement à la question d'itération du baptême (1).

La collection des lettres à Corneille a probablement été faite à Rome. Aucune des réponses adressées à S. Cyprien n'y paraît, ni aucune des autres lettres envoyées par lui à Rome.

La collection baptismale fut sans aucun doute ramassée et publiée à Carthage. Les « oreilles romaines » auraient refusé d'entendre la plupart des écrits qu'elle contient. Dans la famille h Pem elle ne paraît point. Dans Tt elle n'occupe que la quatrième place. MQ l'ont copiée d'un archétype de la famille T, et l'ont dispersée parmi d'autres lettres.

Ce ne sera donc pas téméraire de deviner que les familles interpolées sont romaines (2), et que toutes les autres sont africaines. Je suppose donc que l'interpolation a dû être faite à Rome même, peu de temps après la mort de S. Cyprien, dans un exemplaire de la première édition de ses œuvres qui contenait seulement les dix traités et sept lettres. Du manuscrit interpolé à Rome dérivent sans doute les trois familles dont j'ai donné la généalogie.

Il est donc facile de conjecturer que l'exemplaire envoyé par S. Cyprien, et adapté par lui aux circonstances des confesseurs schismatiques, aura été comparé avec un exemplaire de la première

1. Il faut que je renvoie encore une fois à ce que j'ai dit dans le *Journal of Theological Studies*, octobre 1902.

2. Nous savons que l'archétype de MQ était à Rome quand les lettres 28, 38, 39 y furent corrigées par un certain Justin. Les MSS Th Pem γ δ sont probablement italiens. Je pense qu'Optat en Afrique a vraiment connu l'interpolation, et il a pu posséder un codex italien. Les autres citations sont à Rome, — Jérome, Gélase, Pélage II, Bède (les MSS. dont ils se servaient avaient été pour la plupart apportés de Rome par S. Benoît Biscop,) puis Gratien, Alexandre III (Yves de Chartres).

Digitized by Google

collection envoyé d'Afrique. Le critique qui a fait la comparaison a marqué sur la marge du nouveau livre la leçon du rouleau autrefois envoyé par S. Cyprien, avec un sigle avant les mots *super unum aedificat*, pour montrer où on pouvait substituer. Le scribe qui a copié ce livre a corrigé le chapitre 19 d'après les notes marginales, mais au chapitre 4 il a inséré la leçon alternative au lieu de la substituer. De ce codex seront dérivés nos HTt Bod 4, — MQ Bod 3 Cambr Brux, — h Pem Bol γ δ.

Ceci n'est après tout qu'une conjecture, mais elle concorde parfaitement avec les circonstances.

John CHAPMAN, O. S. B.

Erdington,
Angleterre.

Digitized by Google

LA SIMPLICITÉ DES SUBSTANCES SPIRITUELLES A L'ORIGINE DE LA PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

L'AVÈNEMENT du christianisme, cause d'un nouvel ordre d'idées et de faits, transforma profondément l'état de la société et les recherches de la pensée humaine. Il est utile d'observer avec soin les transitions par lesquelles les idées neuves ont pris la place des anciennes; cette étude démontre que la doctrine chrétienne, loin d'être un résultat de l'évolution nécessaire de la philosophie et des religions antiques, est due à l'intervention d'un élément nouveau, de la révélation ; elle prouve encore que la vérité religieuse, au lieu de nuire au progrès des connaissances naturelles, ne fait que jeter sur celles-ci de plus abondantes lumières.

Cet examen est rendu facile par ce fait qu'il existe une succession bien sensible entre l'époque où la religion chrétienne s'est développée uniquement par sa force intrinsèque, et le temps où elle a commencé à se servir davantage des ressources extérieures qu'elle pouvait avoir à son usage. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer ici que la foi surnaturelle ne s'engendre pas par les argumentations humaines, ce n'est pas le lieu de décrire les relations entre la foi et la raison ; il nous suffit de noter qu'en tous temps la religion s'est propagée et affirmée en se servant des secours de la science. S. Paul ne démontre-t-il pas en effet l'existence de Dieu, tantôt par l'argument de causalité tiré des créatures, ailleurs par la tradition des poètes et des philosophes ; plus tard ce sera la philosophie grecque qui fournira des armes à la défense de la vérité. Seulement au Ier siècle, il importait beaucoup de faire voir, combien le christianisme dans sa doctrine et dans son autorité est différent de la philosophie; il y aurait eu danger d'introduire la confusion dans les esprits par le mélange d'arguments spéculatifs et de vérités révélées. Mais peu après, ce péril n'existait plus. Le Christ, dit Origène (1), s'est servi, pour propager son enseignement, d'hommes qui n'avaient jamais eu connaissance de la sagesse ni de la subtilité

1. *Contra Cels.*, III, 39.

Digitized by Google

des grecs, afin qu'on n'eût pas lieu de croire que la foi s'appuyât sur les arguments de la raison humaine. Au IIe siècle déjà cette confusion entre la cause et l'effet est devenue impossible, de plus les philosophes païens commencent à opposer leurs doctrines à celle de l'Évangile, il est donc temps d'illustrer par la philosophie les données positives de la révélation.

Nous nous bornerons à examiner le progrès dû à l'influence chrétienne dans une question philosophique très spéciale, il s'agira de la simplicité des substances spirituelles, et notamment de la simplicité substantielle de l'âme spirituelle, telle qu'elle est entendue par les philosophes chrétiens aux IIe et IIIe siècles. Le sujet est important surtout en ce qu'il touche la distinction à établir entre Dieu et les créatures; nous verrons en effet que, soucieux d'affirmer cette distinction et de récuser par là le panthéisme en général très voisin des philosophies anciennes, spécialement du Platonisme et du Stoïcisme, ils ont distingué entre la simplicité de Dieu et la simplicité des substances créées, même les plus nobles: dans toute créature il se trouve quelque degré de composition, en Dieu seul est l'absolue simplicité. Pour définir nettement la question, ajoutons que nous parlons de simplicité par opposition à toute composition physique, c'est-à-dire de parties réellement distinctes, telle que serait la composition d'un corps résultant de diverses parties, ou encore la composition résultant de principes substantiels incomplets, de matière et de forme. La simplicité est une perfection en tant qu'elle signifie l'unité plus parfaite dans la possession de plusieurs perfections, conséquemment les corps étendus sont au plus bas degré de l'échelle dans l'ordre de simplicité, les substances spirituelles nécessairement occuperont un rang plus élevé puisqu'il est impossible d'y concevoir des parties juxtaposées ou des transformations substantielles, Dieu enfin est au sommet de la simplicité, puisque toute composition détruit la notion même de l'être premier. — Notre but est donc de faire voir que telle était la pensée des premiers écrivains chrétiens, énoncée souvent, il est vrai, d'une façon confuse, à défaut de terminologie convenable ou même mêlée à des erreurs secondaires, comme il arrive toujours aux origines d'un ordre de recherches nouvellement commencé.

Le dogme révélé, l'autorité traditionnelle ne fournit pas des données très nombreuses dans la question spéculative présente. Il est certain de par les Écritures qu'il y a des substances spirituelles, distinctes réellement entre elles, créées par Dieu et de leur nature immortelles. L'accord n'est pas complet entre les Docteurs chré-

Digitized by Google

tiens lorsqu'il s'agit de déterminer la notion de spiritualité ; tous admettent au moins que les esprits sont invisibles pour nos yeux corporels. Quant à la création des esprits, elle n'a, pas plus que la création du monde corporel, jamais été mise en doute par les écrivains chrétiens. Origène admet la préexistence des âmes et peut-être une création *ab infinito*, néanmoins il n'émet aucun doute sur la création elle-même. L'immortalité des âmes humaines enfin est énoncée d'une façon si manifeste dans les Écritures, qu'il a toujours été impossible de se dire chrétien et de nier en même temps ce dogme fondamental.

Mais, dira-t-on, S. Paul dans ses Épîtres nous donne encore d'autres lumières sur ce sujet. Ne distingue-t-il pas dans l'homme deux principes spirituels lorsqu'il dit : « Deus pacis sanctificet vos per omnia : ut integer spiritus vester et anima et corpus ... servetur » et ailleurs « Sermo Dei pertingens usque ad divisionem animae et spiritus (1). » S'il s'agissait ici de principes substantiels distincts, notre question resterait entière : il faudrait savoir si chacun de ces principes est simple ou composé. Mais tel n'est aucunement le sens de ces textes ; le « *Spiritus* » désigne les facultés supérieures, spirituelles de l'âme, l' « *anima* », les facultés sensitives du même principe vital. Au reste, les philosophes qui admettent une pluralité de formes dans l'homme ne se réclament pas de l'autorité précitée de S. Paul; ainsi Clément d'Alexandrie interpose entre l'âme rationnelle et le corps un esprit corporel (πνεῦμα σαρκικόν) (2) qui préside aux opérations de la vie animale ; Origène reconnaît que les deux opinions, unité de principe ou dualité, sont également compatibles avec la foi (3); c'est donc le platonisme seul qui a conduit les premiers maîtres Alexandrins, et à leur suite un grand nombre de philosophes tant d'Orient que d'Occident à ces doctrines de pluralité de principes vitaux.

Quand, par suite des nécessités de la polémique et par désir de scruter plus à fond les vérités révélées, le temps vint de mettre la spéculation scientifique au service de la révélation, les défenseurs et apologistes du christianisme s'engagent dans des voies différentes selon le système philosophique auquel ils donnent la préférence. Trois écoles se distinguent l'une de l'autre d'une manière bien caractérisée : l'école Alexandrine, persuadée de l'excellence de sa philosophie, interprète parfois avec une hardiesse trop grande

1. *Thessal.*, V, 25. — *Hebr.*, IV, 12.
2. Strom., VI, c. 16.
3. περὶ ἀρχῶν, II, c. 8.

Digitized by Google

les dogmes chrétiens d'après les principes de Platon; l'école d'Afrique, dont Tertullien est le chef, repousse toute transaction entre la science du siècle et la sagesse de l'Évangile, mais en vain : si elle se refuse à transiger avec les principes de Platon et d'Aristote, ce n'est que pour recourir aux Stoïciens et parfois aux Épicuriens. La troisième école, celle de S. Justin et S. Irénée, tient le milieu; son illustre fondateur avait passé par tant d'hésitations et de recherches laborieuses, avant d'arriver à la lumière de la foi, qu'il ne dut plus être porté ni à exagérer la puissance de la philosophie, ni à en méconnaître les mérites réels. Il considère la vraie philosophie comme une science intimement unie de sa nature à la doctrine chrétienne, une partie du christianisme plutôt qu'une science distincte (1).

Du reste il y avait bien des raisons intrinsèques au Platonisme qui lui valurent la préférence aux yeux des Pères de l'Église et des premiers philosophes du christianisme. En matière de métaphysique et de psychologie, à qui demander les renseignements que les Saints Livres ne donnent pas ? S'il faut recourir aux systèmes scientifiques, il est raisonnable de s'adresser à ceux qui s'approchent davantage de la révélation. Or entre tous les philosophes de la Grèce nul n'avait parlé de Dieu aussi éloquemment que Platon, nul n'avait affirmé avec plus d'assurance la spiritualité et l'immortalité de l'âme ; tel était du moins la persuasion quasi unanime aux premiers siècles du christianisme. Les germes de panthéisme que recèle la théorie des idées n'étaient pas encore si développés qu'on ne pensât par quelques retouches légères, pouvoir rectifier ce qu'il y avait d'imparfait dans la doctrine du philosophe d'Athènes.

Du moment où les investigations philosophiques eurent commencé, il était naturel qu'on en vînt à approfondir la nature de la substance spirituelle et la raison d'être de son immortalité. D'après les trois directions d'idées et de tendances que nous venons de rappeler, on jugea dans des sens différents. Examinons successivement ces diverses opinions.

Pour les Alexandrins, Origène nous fournit des indications assez explicites. Chez Clément d'Alexandrie, la question ne semble pas encore posée d'une façon assez expresse pour que nous puissions trouver une réponse suffisante à nos interrogations. Il se borne à reproduire la définition platonicienne : l'âme est une substance toute spirituelle, qui se meut constamment et pense par elle-même. Le

1. *Apol.*, II, c. 13.

Digitized by Google

repos complet de l'âme équivaudrait à sa destruction. Elle est de toute nécessité immortelle, introduite dans le corps non par traduction, mais du dehors « θύραθεν » (1). Origène est plus complet dans ses théories, mais aussi plus hardi et plus rationaliste que son maître Clément. Sans louer autant Platon que ne l'a fait ce dernier, il lui accorde une part plus importante dans ses doctrines. En divers endroits de son fameux traité des principes (περὶ ἀρχῶν) il nous fait connaître assez au long, quoique d'un ton quelque peu dubitatif, ses idées ou plutôt ses conjectures quant à la nature, l'origine, la destinée des anges, des hommes, des substances corporelles. Les âmes et les anges sont essentiellement de même nature, ce sont des esprits créés dès l'origine du monde avec la pleine possession du libre arbitre ; s'ils abusent de leur liberté, ils sont unis à des corps matériels en châtiment de leur infidélité (l. II, c. 8, 9). Les âmes comme les esprits sont donc de leur nature des substances spirituelles, c'est-à-dire, incorporelles. L'argumentation (l. I, c. 1, n. 6, 7) ne laisse subsister aucun doute à cet égard. Comment en effet l'âme pourrait-elle connaître des objets incorporels, notamment la nature divine, si elle aussi n'était de sa nature incorporelle ? Comment admettre que les sens aient leurs objets propres corporels, et que l'âme n'ait pas d'objet propre pour son activité ? L'union de l'âme avec le corps est conçue à la façon platonicienne : l'âme préexiste, elle a donc sa subsistance indépendamment du corps et n'est unie à celui-ci que par accident. Si donc jusqu'à présent le docteur Alexandrin s'accorde bien avec le philosophe d'Athènes, une légère dissension ne tardera pas à se manifester. Les esprits, poursuit Origène, peuvent exister et existent souvent sans le corps grossier, palpable que nous apercevons, néanmoins jamais un esprit n'est complètement privé de corps bien que dans son essence il soit incorporel. Assurons-nous du fait, nous en chercherons ensuite la raison. On lit (π. ἀρχ. l. I, c. 6) : « Au « renouvellement du ciel et de la terre, au jour de la restauration « universelle, la nature corporelle ne périra pas entièrement, à ce « que je crois. Comment en effet tant de substances pourraient-« elles vivre et subsister sans corps, puisqu'il n'appartient en propre « qu'à Dieu seul de subsister sans union de quelque substance « matérielle et corporelle ? Peut-être suffira-t-il qu'à la fin du monde « la substance corporelle soit élevée à quelque degré de pureté « toute céleste, à la subtilité de l'éther... » L'affirmation est bien nette. Dieu seul est totalement incorporel, l'âme a besoin toujours

1. *Strom.*, VI, c. 16.

Digitized by Google

d'un corps pour subsister ; mais il nous reste un doute sur la nature de ce corps. La pensée d'Origène semble celle-ci : l'âme, comme l'esprit séparé, à la différence de Dieu, ne peut subsister sans corps, mais ce corps sera tantôt un corps subtil, éthéré, tantôt un corps plus matériel et plus grossier, tel qu'est le corps des habitants de ce monde. Quelle est donc la raison dernière de cette absolue nécessité pour les esprits d'être unis à un corps ? Au II livre des Principes (c. 2, 3) il est dit que les âmes sont toujours unies à un corps parce que sinon la nature corporelle périrait entièrement, ce qui est contraire au dogme de la résurrection. La raison d'être unique de la nature corporelle, c'est en effet d'être le substratum des âmes. Mais ce n'est là qu'un argument extrinsèque; en guise de raison a priori le philosophe se borne à assurer qu'il ne peut comprendre comment il en serait autrement. Au VIIe livre contre Celse (n. 32) il fait observer que l'âme de sa nature incorporelle ne peut se trouver en aucun lieu sans un corps proportionné à ce lieu. Observation sans doute très vraie, d'où résulte que l'âme est toujours en quelque lieu, et limitée à ce lieu par un corps. Mais est-il nécessaire que l'âme soit localisée quelque part, limitée par quelque matière corporelle ? La réponse affirmative nous semble dans la pensée d'Origène, car nous ne voyons pas pourquoi il aurait eu difficulté à concevoir des esprits indépendants de tout corps, s'il n'avait conçu les substances spirituelles distribuées en quelque façon dans l'espace. De plus quand il nous donne (*de Oratione*, n. 23) la raison pour laquelle Dieu,qui est dans le ciel,n'est pas limité par le ciel, il en appelle à l'infinité de Dieu : Dieu, dit-il, n'est limité par aucun lieu, car il contient tout lieu par la puissance ineffable de sa divinité et ne participe aucunement à la nature corporelle.

En tout état de cause, la distinction établie entre Dieu et les créatures par une composition essentielle à la créature, et une simplicité absolue en Dieu est inconnue à la doctrine de Platon et corrige la tendance panthéiste de celle-ci. Elle nous montre la matière corporelle comme principe d'individuation et même de spécification des substances créées ; elle a ce fondement de vérité que toute substance limitée, finie, inclut nécessairement une composition dans son être.

Quant à l'école d'Afrique, c'est la psychologie de Tertullien qui mérite presque exclusivement notre attention. Ce dernier n'est certes pas de ceux qui exagèrent l'immortalité de l'âme « plus quam immortalem affirmant animam (1) » ou qui ont une opinion

1. *De anima*, c. 3.

Digitized by Google

trop haute de la nature spirituelle. Tout ce qui existe est corporel, pense-t-il : cependant il y a des corps de degré différent, l'âme n'est pas un corps à la façon du corps grossier, externe de l'homme, Dieu aussi est corps (1).

Il y a plus dans ces expressions qu'une question de terminologie, corps n'est pas synonyme de substance, mais inclut les attributs de l'extension : l'âme a les trois dimensions quantitatives, une configuration semblable à celle du corps extérieur qu'elle anime, elle subit les tourments du feu et de la soif comme le corps les subirait, elle s'étend et se contracte sans diminuer en substance (2). « Ad hoc nunquam cogeretur, » dit avec raison S. Augustin (3), « si aliquid cogitare potuisset quod sit, et corpus non sit ». Un tel principe conduirait non seulement à la composition de l'âme, mais même à sa divisibilité ; toute extension est en effet par sa nature divisible, c'est la divisibilité qui définit la quantité. Aussi, pour maintenir la simplicité de l'âme, Tertullien recourt-il à la révélation : l'immortalité est une vérité de foi certaine, et de l'immortalité il faut conclure à l'indissolubilité et à l'indivisibilité « quia non mortalis, neque dissolubilis neque divisibilis (4) ». La raison dernière au point de vue philosophique de la simplicité des substances spirituelles reste donc inexpliquée, on s'attendrait à trouver un principe d'unité distinct du principe d'extension, mais nulle part Tertullien n'a posé cette conséquence de ses prémisses.

Les autres apologistes de l'école Africaine n'ont sur la nature spirituelle que des notions incomplètes. Lactance, prouvant l'immortalité de l'âme, semble retourner entièrement au Platonisme : « quidquid viget », dit-il, « moveturque per se semper, nec videri « nec tangi potest, aeternum sit necesse sit » ; quant à la nature de l'âme, quant à la distinction entre l'âme et l'esprit, il juge que ce sont des problèmes insolubles (5).

Abordons enfin la doctrine de S. Justin et de S. Irénée. Selon ces Pères il n'y a pas à distinguer entre les âmes humaines et les anges, S. Justin estime que les anges sont revêtus d'un corps subtil, S. Irénée affirme expressément (6) que la mortalité et l'immortalité conviennent dans le même sens aux âmes et aux esprits. Il suffira donc d'élucider la question pour l'âme humaine, nous y

1. *Adv. Praxaeam*, c. 7.
2. *De anima*, c. 7 et 37.
3. *De genes. ad. litter.* X, e. 26.
4. *De anima*, c. 14.
5. *De opificio Dei*, c. 27, ss.
6. *C. Haer.*, l. II, c. 34, 3.

Digitized by Google

verrons une doctrine applicable à toute substance spirituelle. Mieux que les précédents, croyons-nous, ces deux écrivains ont touché la raison intrinsèque pour laquelle l'âme, quoique créée, est cependant immortelle. C'est ce qui résultera des considérations suivantes.

Remarquons d'abord qu'un passage décisif de S. Irénée(1) n'est que la reproduction d'un passage non moins important de S. Justin (2); les deux auteurs sont donc d'accord quant au fond de la doctrine.

Justin : « Si vivit anima, non ideo vivit, quod vita sit, sed quod « vitae sit particeps... Vitae anima est particeps eo quod eam « Deus vivere velit, similiter particeps non erit, si Deus vivere « nolet. Neque enim ut Dei, ita etiam animae propria vita est. »

Irénée : « Sicut autem corpus animale, ipsum quidem non est « anima, participat animam quoadusque Deus vult, sic et anima, « ipsa quidem non est vita, participat autem a Deo sibi praestitam « vitam. »

Il faut donc faire la comparaison pour mieux saisir la pensée tant de l'un que de l'autre. Plusieurs historiens donnent comme assuré que, selon S. Justin et Irénée, l'âme, mortelle de sa nature, devient immortelle par l'union avec l'esprit (3) ; d'autres voient dans le *spiritus* qui s'unit à l'âme la participation surnaturelle de l'Esprit-Saint (4), mais ni l'une ni l'autre explication ne s'accorde bien avec le contexte.

Nous pensons que la vérité se trouve entre ces deux opinions. SS. Justin et Irénée admettent avec Platon l'immortalité, mais non la préexistence : soucieux d'assigner un fondement philosophique à cette distinction entre l'immortalité de l'âme et l'immortalité ou plutôt l'éternité du principe qui n'a pas de commencement dans le temps, ils disent avec raison que celui seul qui a la vie par lui-même est éternel, celui au contraire qui ne fait que participer de la vie commence à exister, mais peut être immortel. C'est donc une composition entre la vie de l'âme et l'âme elle-même qui rend compte de cette différence. Quant à la nature de cette composition, ce n'est pas une distinction entre l'essence et l'existence telle que la conçoivent les philosophes thomistes, mais plutôt une composition de matière spirituelle et de forme telle que l'imagine S. Bonaventure, après Avicenne et d'autres.

---

1. *C. Haer.*, II, c. 34.
2. *Dial. cum Tryphone*, n. 6. — Nous citons S. Justin d'après la traduction latine (Migne, Patr. Gr.) pour faciliter le rapprochement des textes.
3. Cf. Ueberweg-Heinze, *Grundriss der Geschichte der Philosophie*, II, 54, 64.
4. D. Maran, dans Migne, Patr. Gr., t. VI. Præf.

Digitized by Google

Voyons jusqu'à quel point cette assertion se justifie. Dans le dialogue avec Tryphon (1), l'interlocuteur de S. Justin, le vieillard qu'il a rencontré au bord de la mer, explique la doctrine du christianisme concernant l'immortalité de l'âme. Évidemment ce vieillard exprime la pensée de l'écrivain, car ou bien S. Justin rapporte en ce lieu une apparition surnaturelle, ou bien il fait un récit allégorique. Dans le second cas il nous exprime sa propre pensée, dans le premier il n'y a pas de doute non plus qu'il ne fasse siennes les assertions de son mystérieux interlocuteur : d'ailleurs la chose est manifeste par cela seul que le discours du vieillard sert de fondement et de point de départ à tout le dialogue.

Voici les passages le plus importants :

Prouvant que la doctrine chrétienne diffère de celle de Platon, le vieillard dit : « Neque immortalis anima dicenda, nam si immor« talis, profecto etiam ingenita. » Qu'on ne s'étonne pas de cette assertion, l'immortalité déniée ici à l'âme n'est que la nécessité d'exister, l'impossibilité absolue de cesser d'être, sinon la conclusion ne s'explique pas ; quelques lignes plus loin d'ailleurs il ajoute : « Si mundus genitus est, necesse quoque est et animas « genitas esse *et posse non existere.* Non sunt ergo immortales. » Pouvoir ne pas exister et être immortel, c'est donc ici la même chose. — Un peu plus loin il passe plus avant et donne la raison pour laquelle l'âme peut cesser d'être. « Si vivit anima, non « ideo vivit, quod vita sit, sed quod vitae sit particeps... vitae « anima est particeps eo quod eam Deus vivere velit, similiter par« ticeps non erit, si Deus vivere nolit. Neque enim ut Dei, ita etiam « animae propria vita est. » L'âme participe de la vie, mais n'est pas la vie elle-même, elle peut donc ne plus vivre, si telle est la volonté de Dieu. Après cela vient un passage qui pour les uns est la preuve que S. Justin distingue l'âme de l'esprit (2), pour les autres il semble inexplicable, puisqu'ils ne donnent aucune explication (3). Après l'assertion que l'âme participe de la vie, on est désireux d'avoir plus d'éclaircissements : comment participe-t-elle de la vie, comment peut-elle la perdre ? Voici la réponse : « Sed « quemadmodum homo non semper constat, neque perpetuo corpus « cum anima conjunctum est, sed cum solvi oportet hanc harmo« niam, reliquit corpus anima, nec jam exstat homo : sic etiam « cum animam non jam esse oportuerit (ὅταν δέῃ τὴν ψυχὴν μηκέτι

1. Migne, *P. G.*, t. VI, col. 486 et suiv.
2. Cit. plus haut.
3. Maran, l. c. — Cf. Möhler, *Patrologie*, S. Justin. — Palmieri, *De Deo Creante*, 270.

Digitized by Google

« εἶναι) discedit ab ea spiritus vitalis, nec jam exstat anima, sed et « ipsa unde educta est, eo revertitur ».

Telle est donc l'idée : de même que dans l'homme il y a deux principes, le corps et l'âme, dont la séparation fait cesser l'existence de l'homme, de même il y en a deux dans l'âme, l'un est l'esprit vital, l'autre retourne d'où il est sorti, si l'esprit vient à la quitter.

Il n'est nullement question ici d'une séparation qui doit avoir lieu en fait : S. Justin enseigne en bien des endroits que l'âme ne sera jamais détruite ; mais il s'agit d'une explication ontologique : l'âme est composée de deux éléments, l'un matière, non pas cependant matière identique à celle du corps, l'autre forme esprit, donnant la vie à la partie matérielle. De là il ne suit nullement que l'âme soit de sa nature mortelle, mais seulement que Dieu pourrait lui enlever l'existence par la séparation des deux composants. Voyons maintenant jusqu'à quel point S. Irénée corrobore ces notions. Quand il nous dit (1) : « Sicut autem corpus animale, « ipsum quidem non est anima, participat animam quoadusque « Deus vult, sic et anima ipsa quidem non est vita, participat « autem a Deo sibi præstitam vitam », il faut s'assurer qu'il s'agit ici de la vie naturelle de l'âme et non de la vie surnaturelle par la grâce ; à première vue le contexte pourrait en faire douter, mais l'examen attentif dissipe toute incertitude et montre bien que S. Irénée a précisément pour but, comme S. Justin, d'établir que l'âme n'a pas l'immortalité au même titre que Dieu. Voici en effet l'argumentation du chapitre 34.

Les âmes ne préexistent pas au corps et cependant lui survivent. Si quelqu'un trouve cela impossible, qu'il apprenne que Dieu seul n'a ni commencement ni fin : tout ce qui est créé a un commencement et dure aussi longtemps qu'il plaît à Dieu : ainsi par exemple les choses visibles, le soleil, la lune, ont commencé à exister et dureront l'une plus, l'autre moins selon la volonté de Dieu. La conclusion est omise parce qu'elle va être prouvée aussitôt par une autre voie : si c'est la volonté de Dieu qu'une chose dure toujours, il en sera ainsi. Le raisonnement continue par un argument tiré de l'Écriture (autorité admise par les Gnostiques contre lesquels dispute S. Irénée). En voici l'abrégé : il est certain que les âmes vivent de la vie *surnaturelle* de la grâce pour toujours, si elles sont fidèles en cette vie, et cependant la vie surnaturelle est un don donné dans le temps ; pourquoi donc dans l'ordre naturel n'en

1. *Contra Haer.*, I, 34.

Digitized by Google

serait-il pas de même ? n'est-il pas certain que l'âme sans préexister au corps peut être immortelle ? Suit alors le texte déjà cité : « Sicut corpus animale, ipsum quidem non est anima, participat « autem animam quoadusque Deus vult, sic et anima ipsa quidem « non est vita, participat autem a Deo sibi praestitam vitam. Unde « et propheticus sermo de Protoplasta ait : *Factus est in animam* « *vivam*, docens nos quoniam secundum participationem vitae « vivens facta est anima, ita ut separatim quidem anima intelliga- « tur, separatim autem quae circa eam est vita. » Le texte de l'Écriture « factus est in animam vivam », prouve bien qu'il s'agit de la vie naturelle de l'âme, car si quelques Pères l'ont interprété de la vie surnaturelle, tel n'est pas le sentiment de S. Irénée, comme on peut s'en assurer en deux endroits (1). Tout cet exposé est terminé par ces mots : « Deo itaque vitam et perpetuam perseve- « rantiam donante, capit et animas primum non existentes dehinc « perseverare cum eas Deus et esse et subsistere voluerit. » C'était là en effet ce qu'il fallait démontrer.

De ce texte nous concluons donc aussi la distinction entre l'âme et la vie de celle-ci. Il est vrai que S. Irénée ne parle pas aussi positivement de la dissolution de l'âme que S. Justin ; néanmoins ses idées sur la nature de l'âme corroborent notre manière de voir. Comparant l'âme de l'homme et l'Esprit qui lui confère la vie surnaturelle, il dit : l'âme est immortelle parce qu'elle est le « flatus vitæ », c'est-à-dire parce que la vie est due à sa nature ; l'esprit au contraire est immortel parce qu'il est exempt de composition. On peut donc en conclure que dans l'âme il y a composition. En second lieu cette composition s'admet facilement, si l'on considère que selon S. Irénée l'âme est étendue dans le corps qui lui imprime un caractère corporel (2) : « Docuit Dominus... « animas... characterem corporis quoadaptantur, custodire eundem » après la mort. Si donc l'âme a une forme corporelle après la mort à laquelle on la reconnaît, il semble nécessaire de lui assigner deux principes constituants : le *flatus vitae* comme forme ; le *character corporis* comme élément matériel. On ne peut d'ailleurs nous objecter que S. Irénée distingue dans l'homme le corps, l'âme et l'esprit, il est trop évident que partout où se trouvent énumérés ces trois principes, il s'agit de l'Esprit-Saint ou de la grâce qui élève l'âme à l'ordre surnaturel. « Si defuerit animae spiritus, animalis

1. L. V, c. 7 et 12.
2. L. II, c. 19 et l. II, c. 33.

Digitized by Google

« est vere qui talis est, et carnalis derelictus imperfectus est (1). »

Nous nous sommes étendus davantage sur la doctrine de S. Justin et Irénée à cause de son importance métaphysique, et aussi parce qu'on la trouve souvent faussement interprétée. Incomplète en ce qui concerne la manière dont l'âme est forme du corps, inexacte aussi quant au degré trop parfait de subsistance qu'elle concède à l'âme, elle a le mérite néanmoins de mettre en lumière le principe important que tout ce qui existe en dehors de Dieu porte en soi une composition physique, c'est-à-dire une composition de parties réellement distinctes.

Concluons. C'est l'opinion commune des plus anciens philosophes chrétiens, que toute substance créée est en quelque manière composée. La plupart ajoutent que la simplicité parfaite convient à Dieu seul. Dans leur langage philosophique encore imparfait ils énoncent donc la pensée rendue plus tard par S. Thomas avec toute la précision de la terminologie scolastique : « Quod competit « alicui per participationem, non est substantia ejus. Impossibile « est igitur quod substantia alterius entis, praeter agens primum, « sit ipsum esse (2). »

D. Raphaël PROOST.

---

1. *Op. cit.*, l. V, c. 8.
2. *Contra Gentiles*, II, 54.

Digitized by Google

PAGES INÉDITES D'ARNOBE LE JEUNE

LA FIN DES *EXPOSITIUNCULAE* SUR L'ÉVANGILE.

En 1543, Gilbert Cousin publia à Bâle, sous le nom d'« Arnobius Afer », une série assez informe de scolies sur les évangiles de Jean, Mathieu et Luc. Bien que de peu de valeur en apparence, on n'a pas laissé de les réimprimer plusieurs fois depuis, notamment dans la Patrologie latine de Migne, t. LIII, col 569 B-580 B. Elles ont même obtenu naguère un regain inespéré de célébrité, par suite des relations de dépendance vis à vis d'elles que M. le Prof. Ad. Harnack a cru constater dans les Allégories du Pseudo-Théophile sur les Évangiles (*Texte und Untersuch.* I, IV). Un bénédictin d'Augsburg, Dom Beda Grundl, s'en est de nouveau occupé depuis, dans la *Theologische Quartalschrift* de Tübingen (LXXIX an., p. 555 suiv.), pour arriver à ce résultat inattendu, qu'elles doivent remonter à l'époque antérieure à Constantin : et cette donnée, autant que je puis voir, tend à s'accréditer de jour en jour.

Or, jusqu'à présent, les *Adnotationes* ou scolies en question ne nous sont connues que par le texte imprimé de G. Cousin : nous n'avons plus, ou du moins nous ne savons pas quel dépôt renferme actuellement, le manuscrit dont celui-ci s'est servi. D'après la description donnée en tête de l'édition, il devait être très vieux et difficile à lire : aucun signe de séparation entre les phrases, les mots mêmes n'étaient point distingués les uns des autres. On conjecture que l'opuscule portait réellement le nom d'Arnobius dans le manuscrit, bien qu'on n'en soit pas autrement sûr.

Les choses étant ainsi, il ne sera pas sans quelque intérêt de faire connaître brièvement un autre manuscrit des *Adnotationes*, moins ancien que celui de Cousin, mais plus précieux à d'autres égards, comme on le verra tout à l'heure.

***

Le Cod. 132 de la bibliothèque de l'Université de Gand, n° 434 du catalogue de J. de Saint-Genois (Gand, 1849-1852) est un petit

Digitized by Google

in-folio de 136 ff. à deux colonnes, en belle écriture du XIIe siècle, avec initiales en rouge et vert. La provenance est indiquée par la rubrique finale, fol. 136 : *Liber sancti Petri Gandensis. servanti benedictio*, etc.

Le volume comprend d'abord, foll. 1-108v, le commentaire authentique de saint Jérôme sur le premier évangile ; puis, foll. 109-128r, l'apocryphe sur saint Marc, *Omnis scriba doctus in regno caelorum* (Migne, P.L., t. XXX, col. 609 suiv., édit. Paris, 1865).Ce second ouvrage se distingue de l'imprimé par trois particularités : le texte du manuscrit est, en général, beaucoup plus correct ; le prologue est suivi d'une liste de LXVI *Capitula* ; cette division reparaît dans toute la suite du commentaire, représentée par des chiffres romains qui marquent le commencement de chaque section.

Enfin, les foll. 128r, seconde colonne, jusqu'à la fin, fol. 136r, sont remplis par un opuscule intitulé : EXPOSITIUNCULAE ARNOBII EPISCOPI · IN EVANGELIO IOHANNIS EVANGELISTAE · MATHEI · ET LUCAE.

Ce sont précisément les scolies éditées au XVIe siècle par G.Cousin d'après un manuscrit unique aujourd'hui disparu.

Une particularité significative frappe ici tout d'abord : il y a en tête les *Capitula*. C'est déjà un indice probable que nous avons plus que de simples gloses jetées tout à fait au hasard : on a du moins pris la peine d'en dresser une liste en règle, ce qui constitue assez souvent, dans ce genre de littérature, un signe de respectabilité et de noblesse relative.

Voici l'énoncé de ces *Capitula* :

INCIPIUNT CAPITULA EVANGELII SECUNDUM IOHANNEM.

I. In principio erat Verbum etc.
II. De nuptiis in Cana Galilaeae.
III. De caeco.
IIII. De Lazaro.
V. Ambulate dum lucem habetis.
VI. De vite et palmite.
VII. De Abraham.
VIII. De gladio Petri.

INCIPIUNT CAPITULA SECUNDUM MATTHAEUM.

I. De muneribus magorum.
II. Vox clamantis in deserto.
III. De cibo Iohannis.
IIII. De pala et area.

Digitized by Google

V. De ieiunio et templo.
VI. Esto benignus adversario tuo.
VII. Nesciat sinistra tua quid faciat dextera tua.
VIII. Nolite vobis condere thesauros in terra.
IX. Quid vides festucam in oculo fratris tui.
X. Numquid colligunt.
XI. De viro qui aedificavit domum suam super petram.
XII. De sponso.
XIII. De profluvio.
XIIII. Mitto vos sicut oves in medio luporum. [f. 128v]
XV. Nonne duo passeres asse veneunt.
XVI. De homine habente manum aridam.
XVII. Regnum caelorum simile est thesauro abscondito in agro.
XVIII. Ubi coegit discipulos ut ascenderent navem.
XIX. Quia difficile dives introit in regnum caelorum.
XX. De patrefamilias qui prodiit conducere mercennarios.
XXI. De pullo asinae.
XXII. De patrefamilias qui plantavit vineam.
XXIII. Reddite, inquit, quae Caesaris sunt Caesari et quae Dei Deo.
XXIIII. Insurget autem regnum super regnum.
XXV. Qui in Iudaea sunt fugiant ad montes.
XXVI. De decem virginibus.

EXPLICIT MATTHAEUS. INCIPIT LUCAS.

I. De nativitate Iohannis.
II. Ne dixeritis : Patrem habemus Abraham.
III. Nemo accendit lucernam, et ponit eam sub modio.
IIII. Ubi ascendit Iesus in montem orare.
V. Ubi homo descendebat ab Hierusalem in Iericho.
VI. Ubi hominis divitis possessio bene attulit fructum.
VII. De grano sinapis.
VIII. De aedificatione turris.
IX. De homine cui ait filius iunior : Da mihi portionem quae me contingit.
X. Facilius introibit camelus per foramen acus, etc.
XI. De Zachaeo quem vidit in arbore.
XII. De homine qui abiit accipere regnum.
XIII. Venit dies paschae, et misit Petrum et Iohannem in civitatem.

EXPLICIUNT CAPITULA EVANGELII SECUNDUM LUCAM.

Comme on le voit, pour les deux premiers évangiles, ceux de Jean et de Mathieu, le nombre et la matière des chapitres correspondent à l'imprimé, si ce n'est que dans les *Capitula* de Mathieu

Digitized by Google

le scribe a omis, probablement par oubli, le titre du XXIVe, relatif à la femme qui avait épousé successivement sept frères : ce qui fait qu'il n'y a que vingt-six chapitres indiqués à la table. Mais, dans le texte même, il y en a vingt-sept, tout comme dans l'édition de Cousin et les suivantes.

Pour saint Luc, le cas est complètement différent : au lieu de quatre chapitres, nous en avons ici treize. Et si l'on vient à examiner le texte, on constate que la différence s'accuse nettement dès le ch. IV ; l'énoncé du thème biblique est identique, mais l'explication est tout autre. Quiconque voudra se donner la peine de comparer chacune des deux expositions avec le reste de l'opuscule conviendra volontiers, je pense, que toutes les chances d'authenticité sont en faveur de la seconde, celle de notre manuscrit de Gand : c'est ce dont témoigneraient déjà à elles seules ces formules initiales et finales, qui reviennent avec une monotonie désespérante au cours de ce qui précède, *Quod autem dicit... demonstrat.* Le texte de Cousin n'a plus le même cachet de rudimentaire simplicité, il est rédigé d'une façon qui contraste clairement avec les autres scolies.

Au reste, il est une particularité qui tranche absolument la question. M. Harnack a observé que presque toutes les *Adnotationes* d'Arnobe ont été mises à profit par le compilateur des *Allegoriae in quattuor evangelia*, attribuées faussement à Théophile d'Antioche. Or, dans cet apocryphe, la glose relative au récit de la Transfiguration selon saint Mathieu est précisément identique à l'*interpretatio* du ms. de Gand, au lieu qu'elle n'a aucun rapport avec le texte de G. Cousin reproduit dans Migne, comme chacun pourra aisément s'en convaincre.

Migne t. 53, col. 580 :	Cod. Gandav. fol. 134^r : INTERPRETATIO.
Christus in monte excelso sapientiae, per exercitationem verborum spiritualium, Deus Verbum intelligitur, et creditur, et colitur, secundum Dei formam. Vestimentum eius, quod factum est fulgens sicut nix, est sermones et litterae Evangeliorum, quibus Iesus est indutus. Moyses, id est, lex, et Elias, id est, prophetae, colloquentes cum Iesu. Si quis autem intelligit spiritalem legem convenientem sermonibus Iesu, et in prophetis abs-	Merito Dominus ascendit in montem altum, hoc est, in sublimitate Patris sui ; inmutatus est in splendore luminis, ne forte apostoli adhuc aliquid dubitarent. Iam enim ante dixerat ad eos : « Modicae fidei, quid dubitastis ? » Quod autem dicit, Vestimenta eius splendida facta sunt, inmutationem sanctorum futuram demonstrat. Quod au-

Digitized by Google

conditam in mysterio sapientiam, ille videt Moysen et Eliam in gloria, quando viderit eos unum cum Iesu. Nam si in unum sint Christus, et lex, et prophetae, tunc et Christus Dei Filius comprobatur ; et lex et prophetae vera prophetasse inveniuntur, quoniam lex et prophetae testimonium dederunt de Christo, praedicantes ea quae futura erant de Christo ; et Christus testimonium dedit legi et prophetis, quoniam vera prophetaverunt, prophetiam eorum ipsis rebus adimplens. *Bonum est nos hic esse, et faciamus tria*, etc., id est, adhaereamus his tribus coniunctis, videlicet, Christo, Moysi, et prophetis. Nam in ore horum trium stat omne iudicium. Quos qui separare studebunt, erunt nescientes quid dicerent.

tem dicit tria tabernacula, triduanam habitationem passionis demonstrat.

Pseudo-Theophil. Allegor. lib. I. Maxima PP. Bibl. Lugdun. 1677, t. II, II, p. 169 G.

Iesus ascendit in montem : id est, maiestatem Patris. Et vultus eius immutatus est : id est, maiore sui luminis claritate, ne discipuli de ipso adhuc dubitarent. Nam dixerat sancto Petro : *Modicae fidei quare dubitasti?* Per vestem ipsius splendidam, adsumptionem sanctorum futuram inducit : per tria vero tabernacula, triduanam habitationem passionis ostendit, sive Trinitatis figuram.

Ne semble-t-il pas que, dans quelqu'un des prototypes du manuscrit de Cousin, l'ouvrage d'Arnobe finissait incomplet après le quatrième passage biblique de saint Luc ? Un scribe quelconque aura voulu du moins ajouter l'explication de ce passage, et il l'aura ou bien rédigée lui-même, ou découpée dans quelque auteur, espérant ainsi dissimuler le caractère fruste de sa copie.

Notre ms. gantois nous apprend de plus que ce n'était pas seulement l'exposition de ce passage qui manquait, mais bien neuf autres chapitres entiers. Et comme ils ne sont pas fort longs, je crois bien faire d'en donner ici le texte pour la première fois. En les comparant à leur tour, soit avec la portion précédente de l'opuscule, soit avec le Pseudo-Théophile, on verra que leur authenticité ne saurait être mise en question. Dans les annotations critiques, j'ai désigné par G le codex de Gand, par β les Allégories du faux Théophile.

CAP. V.

Suspiciens, inquid, *Iesus ait : Homo quidam descendebat ab Hierusalem in Iericho, et incidit in latrones, qui despoliaverunt eum, et plagis impositis reliquerunt eum semivivum, et abierunt. Quidam autem sacerdos descendebat eadem via, et cum vidisset eum, preteriit. Similiter et levita cum vidisset* 5 *illum, pertransiit. Samaritanus autem quidam iter faciens venit secus illum.*

2 *Suspiciens*] G, uti codd. Evang. multi, pro *Suscipiens*.

Digitized by Google

Quem ut vidit, misericordia motus est, et accedens alligavit vulnera eius, infundens oleum et vinum. Et inposuit illum super iumentum suum, et duxit ad stabulum, et curam illi adhibuit. Et alia die protulit duos denarios, et
10 *dixit stabulario, et ait: Curam illius habe, et quodcunque supererogaveris ego revertens reddam tibi.*

INTERPRETATIO.

Hierusalem visio pacis interpretatur; Hiericho autem saeculum est. Homo autem qui descendebat ab Ierusalem in Hiericho, Adam fuit,
15 qui proiectus a facie Dei in saeculo venit, inquit, in latrones: hoc est, in diabolo, qui eum despoliavit, et plagas illi infixit, hoc est, quod indumentum inmortalitatis illi abstulit, et peccata mortis infixit. Sacerdos autem et levita, Moyses et Aaron intelliguntur; quia Adae vulnera, hoc est gentilium peccata, non curaverunt. Samaritanum autem Christum dixit,
20 qui Samaritanus dictus est. Ipse, inquit, plagas eius curavit: hoc est, vulnera nostra sanavit, vinum et oleum infun [fol. 134v] dendo, hoc est, sanguinis sui et crismatis sacramentum; et ad stabulum perduxit, hoc est, ad ecclesiam. Stabularii autem episcopi sunt. Quod autem dixit, Revertens reddam tibi, hoc est, in adventu suo mercedem medicinae episcopis
25 daturus.

CAP. VI.

Dixit autem ad illos parabolam talem, dicens: Hominis cuiusdam divitis possessio bene attulit fructum. Et cogitavit intra se, dicens: Quid faciam, quoniam non habeo ubi congregem fructus meos? Et ait: Hoc faciam, des-
30 *truam horrea mea, et maiora aedificabo, ubi congregabo omnia quae nata sunt mihi; et dicam animae meae: Habes multa bona, epulare. Dixit autem illi Deus: Stulte, hac nocte repetunt animam tuam a te. Quae ergo praeparasti, cuius erunt?*

INTERPRETATIO.

35 Divitem stultum dicit, hoc est, carnalem divitem et honustum peccatis, quae totum hominem fructu impietatis repleverant. Cui maior apotheca et horreum fabricatur, hoc est, cor hominis; et mentem impellebant ad infidelitatem, ne Deum agnosceret. Anima autem eius avaritia est, sive libido, in qua vetus homo luxuriatur. Huic itaque Christus respondit:
40 Stulte, hac nocte repetunt animam tuam a te; hoc est, illa nocte qua Christus passus est, et hominem veterem occidit in cruce.

VII.

Dixit ad eos parabolam: Si est in vobis fides tanquam granum sinapis, dicetis huic monti, Transfer te, et transferet se a vobis.

10 *dixit*] G, pro *dedit*?
18 *vulnera*], *peccata* expuncto, G.
43 *fides*] suppl. in marg. G.

Digitized by Google

INTERPRETATIO.

Sinapis quod dicit, sacramentum fidei demonstrat, quod per Trinitatem sumit candorem : hoc est, per aquam et Spiritum baptismi, et oleum, hoc est crismatis gratia. Ignei carbones, Spiritu sancti figura est. Mons autem diabolus intelligitur, pro magnitudine malitiae suae. Proinde dicit : Si habueritis fidem sicut granum sinapis, dicetis monti huic, Transfer te hinc, et transferet se a vobis.

CAPITUL. VIII.

Aliam parabolam dixit apostolis: Quis ex vobis volens turrim aedificare non prius sedens computat sumptus qui necessarii sunt ad consummandum, ne forte cum posuerit fundamentum et non potuerit perficere, omnes transeuntes cum viderint incipiant deridere eum dicentes: Hic homo stultus coepit aedificare, et non potuit consummare?

INTERPRETATIO.

Turrem quod dicit aedificandam, habitaculum corporis nostri est, quod ex omnibus mandatis Christi aedi [fol. 135] ficare debemus, et trabe crucis contignare ; et computare sumptus, hoc est, perseverantiam fidei, ne forte perfectum *** nostrum denotent.

VIIII.

Et ait Iesus : Homo quidam habuit duos filios. Et ait adolescentior : Pater, da mihi portionem substantiae meae, quae mihi continget. Et divisit illis substantiam. Et non post multum congregatis omnibus adolescentior filius peregre profectus est in regionem longinquam, et ibi dissipavit substantiam suam vivendo luxuriose. Et cum consummasset omnia illa, facta est fames magna in regione illa, et coepit ipse egere, et cupiebat implere ventrem suum de siliquis quas porci manducabant. In se autem reversus dixit: Surgam et ibo ad patrem meum et dicam ei, Pater peccavi in caelum et coram te, iam non sum dignus vocari filius tuus, fac me sicut unum ex mercennariis tuis Et exsurgens reversus est ad patrem suum. Et cum adhuc longe esset, vidit illum pater ipsius, et misericordia motus currens cecidit supra collum eius, et osculatus est eum. Dixitque illi filius : Pater, peccavi in caelum et coram te, iam non sum dignus vocari filius tuus, fac me sicut unum ex mercennariis tuis. Dixit autem pater ad servos suos : Cito proferte stolam primam et induite illum, et date annulum in manu eius et calciamenta in pedibus eius, et adducite vitulum saginatum et occidite, et manducemus et epulemur : quia hic filius meus mortuus erat et revixit, perierat et inventus est. Et coeperunt epulari. Cum autem esset filius eius senior in agro et appropiaret domui, audivit sinphoniam et chorum, et inter-

59 *Turrem*] β, *e* ex *i* corr. G.
61 *contignare*] G optime ; *consignare* β.
62 *perfectum* *** *nostrum*] Lacunam stellulis indicavi ; *ne forte aliqui imperfectum opus nostrum derideant* β.

Digitized by Google

rogavit unum de servis quidnam haec essent. Isque dixit: Frater tuus venit, et pater tuus occidit vitulum illi saginatum, quia salvum illum recepit. Indignatus est autem, et noluit introire. Pater vero illius egressus coepit rogare illum. At
85 *ille respondens dixit patri suo: Ecce quot annis servio tibi, et nunquam mandatum tuum praeterivi, et nunquam dedisti mihi hedum, ut cum amicis meis epularer; sed postquam hic filius tuus qui devoravit substantiam suam cum meretricibus venit, occidisti illi vitulum saginatum. At ille respondens dixit ei: Fili, tu semper mecum fuisti et es, et omnia mea tua sunt. Epulari autem*
90 [f. 135v] *et gaudere te oportet: quia frater tuus mortuus erat et revixit, pericrat et inventus est.*

INTERPRETATIO.

Duo filii quos dicit, fidelium et paenitentium inducit parabolam. Sed alius interior intellectus est. Nam duo filii, Adam et Christus intelliguntur.
95 Pars autem patrimonii, paradisus est: quem Adam acceperat, quem per luxuriam perdidit, hoc est, per inobedientiam. Abiit, inquam, in longinquam regionem: hoc est, in seculo proiectus. Cum porcis cibum sumebat, hoc est, cum gentibus. Quod autem recordatus ad patrem revertitur, hoc est, quod gentes quarum Adam figuram habet cognoverunt
100 factorem suum. Stola autem prima, quam indutus est: vitam scilicet, quam diabolus ademerat, per Christum recepit. Calciamenta vero, vestigia munita demonstrant, quae lapsus diaboli non timeant; sicut apostolus Paulus ait 'Calciati pedes in praeparatione evangelii pacis.' Vitulus autem occisus Christi passio est, qui pro Adam, hoc est, pro gentibus
105 passus est; cui Pater dicit, Tu mecum fuisti et es, et omnia mea tua sunt.

[X.]

Facilius est camelum per foramen acus transire, quam divitem in regnum caelorum.

INTERPRETATIO.

110 Dominus iustitiae mandata docet, et divitem obiurgat; sed habent spiritalem intellectum. Nam plerique divites de bonis suis pauperibus communicant: numquid nam et in regnum caelorum non intrabunt? Proinde divitem populum Iudaeorum dicit, qui in divitiis suis fidentes Christum recipere noluerunt. De quibus in psalmo tricesimo tertio dicit:
115 'Divites eguerunt et esurierunt, inquirentes autem Dominum non minuentur omni bono.' Camelus autem gentilium demonstrat figuram, qui nihil in se recti habuerunt, et nunc exposita sarcina peccatorum per foramen acus ingrediuntur, hoc est, per angustam viam quae ducit ad vitam. Nam

95 *Pars*] scripsi ex coniectura; *Pater* G, *per patrem* β; fortasse legendum *Partem*.
96 *inquam*] G, facile pro *inquit*, ut alibi.
100 *vitam*] β; *vita* G.
102 *quae*] *qui* G.
106 *X.*] Numerus capituli deest in G.

Digitized by Google

Iudas Scarioth de pretio traditionis dives fuit, sed in regno caelorum non intravit. 120

CAP. XI.

Et ingressus Iesus perambulabat Iericho. Et ecce vir nomine Zacheus princeps publicanorum et ipse dives, et cetera.

INTERPRETATIO.

Facta sunt ista omnia, sed habent spiritalem intellectum. Nam adeo 125 Zacheus statura pusillus erat, quia fidem necdum habuerat [f. 136]; ideo nec Christum videre poterat, nisi in arborem ascenderet, hoc est, postquam crucis fide, per quam credentes exaltantur, merito credens medium quae possidebat donavit.

CAP. XII. 130

Dixit Iesus parabolam talem: Homo quidam nobilis abiit in regionem longinquam accipere sibi regnum et reverti. Et convocatis decem servis suis dedit illis decem mnas, et ait ad illos: Negociamini dum venio. Cives autem eius oderant illum, et miserunt legationem post illum dicentes: Nolumus hunc regnare super nos. Et factum est ut rediret accepto regno, et cetera. 135

INTERPRETATIO.

Sacerdotum parabolam dicit, et Iudaeos obiurgat. Nobilis scilicet Christus est, qui et homo dictus est. Quod autem dicit, Abiit accipere regnum et reverti, hoc est, quod ad Patrem suum ascendit, et accepit potestatem iudicii in quo venturus est. Quod autem dicit, dedit servis suis 140 decem mnas, hoc est, quod sacerdotibus decalogi legem dedit. Cives autem, quos dicit respuisse regnum eius, Iudaei sunt, qui Christum regem respuerunt. Proinde in adventu suo promovebit sacerdotes bene agentes. Et inimicos, inquid, qui noluerunt me regnare super se, hoc est, Iudaeos puniet merito suo. 145

CAPITULUM XIII.

Venit, inquit, *dies Paschae, et misit Petrum et Iohannem dicens: Ite in civitatem ad quendam, et occurret vobis homo amphoram aquae portans; sequimini eum in domo in qua introierit, et dicetis patrifamilias domus: Dicit tibi magister, Ubi est rejectio mea, ubi pascha cum discipulis meis manducem?* 150 *Et ille vobis ostendet triclinium stratum et domum magnam: ibi parate. Et euntes invenerunt sicut dixerat illis, et paraverunt pascha. Et cum facta esset hora, discubuit, et apostoli cum eo.*

125 *adeo*] G, facile pro *ideo*.
128 *per quam*] scripsi ex coniectura; *postquam* iterum G.
143 *promovebit*] *bit*, expuncto *at* G.
147 *Paschae*] *pasce* G.

Digitized by Google

INTERPRETATIO.

155 Pascha, passio Christi est. Trinclinium autem magnum stratum ecclesiam demonstrat, ubi nos pascha passionis celebramus. Nam et sic intelligere possumus, quod patremfamilias Patrem suum dicit ; domus autem habitationem caelestem significat. Triclinium vero stratum plenum, hospitia paterna demonstrat, Hierusalem scilicet, ubi cum sanctis convivium
160 habiturus est. Amen.

EXPLICIT SECUNDUM LUCAM.

Dans la portion commune à l'édition de Cousin et au manuscrit de Gand, ce dernier permet en outre d'améliorer le texte en plus d'un endroit. Ainsi, au ch. XIV sur S. Mathieu, on lisait jusqu'ici : *caput nostrum, hoc est, Christum* COLAMUS *confitendo, corpus autem nostrum lupis tradamus.* Des gens habiles avaient déjà proposé de substituer *celemus* à *colamus*, et c'est en effet la leçon de notre codex.

Voici un autre endroit plus important. Le ch. XXV sur saint Mathieu se terminait ainsi : *Et pseudo, inquid, prophetae exsurgent ; ut pote* AMAPOBIUS, *qui multos decepit.* Et M. le Prof. Zahn (*Forschungen* II, 105, note 1) avait proposé d'identifier ce personnage avec un certain Ampullianus, dont le nom figure au ch. 43 du *Praedestinatus*, l'un des ouvrages attribués communément à Arnobe le Jeune. Or, notre copie permet de corriger ainsi le passage en question : *ut puta* AMAXOBIUS. Nul doute que ce ne soit là le véritable nom: Ἁμαξόβιος signifie « celui qui passe sa vie sur un chariot ».

***

La personne et les écrits d'Arnobe le Jeune donnent lieu à de nombreux et intéressants problèmes. Il m'est impossible présentement de les traiter avec tout le soin et l'étendue qu'il faudrait; je ne veux pas néanmoins perdre cette occasion de formuler sommairement, sinon mes convictions, du moins mes présomptions actuelles sur ce sujet.

« Presque tous les modernes qui ont parlé de cet Arnobe, s'accordent à le faire Gaulois » (*Hist. litt. de la France*, II, 342). On se fonde pour cela sur deux raisons : le fait que son Commentaire sur les Psaumes a été dédié à deux évêques du nom de Rustique et de Léonce, qu'on a cru pouvoir identifier avec S. Rustique de Narbonne et Léonce d'Arles ou de Fréjus ; puis, son semipélagianisme avéré, qui l'a fait ranger parmi les personnages sortis de l'école de Lérins.

Mais l'un et l'autre argument ont bien peu de poids. Il a pu y avoir et il y a eu des écrivains favorables aux tendances semipéla-

Digitized by Google

giennes, en dehors de Lérins, voire même de la Gaule. Et quant à la prétendue dédicace, il suffira de rappeler que, s'il y a dans le texte imprimé *Leontio et Rustico episcopis*, le seul manuscrit qu'on puisse consulter aujourd'hui, le Vatic. Palat. lat. 160, du Xe siècle, donne *Laurentio et Rustico*, deux noms que rien ne rattache spécialement à la Gaule.

Ma persuasion actuelle est qu'Arnobe, à partir d'une certaine époque du moins, a vécu d'ordinaire à Rome, presque sûrement dans une corporation monastique. Il possède sur Damase des détails curieux et inédits, et a lu les inscriptions métriques de ce pape. Il mentionne également Sirice et Célestin : à ce dernier il accole les épithètes de *beatissimae* MEMORIAE *summus Pontifex*, *apostolica* RECORDATIONIS *antistes*. C'était sous saint Léon le Grand qu'il s'exprimait ainsi. Son attachement au Siège Apostolique paraît d'une façon remarquable en plus d'un endroit de ses ouvrages. On voit aussi qu'il se trouva mêlé au mouvement plus littéraire qu'historique d'où sont sorties maintes Passions de martyrs. Le Psautier qu'il explique est le Romain, encore qu'on lui ait substitué mal à propos le Gallican dans le texte imprimé. Arnobe a pris un vif intérêt aux controverses théologiques de son temps ; ses connaissances sont variées, ses opinions souvent intéressantes, même quand elles laissent à désirer au point de vue de l'expression ou de l'exactitude. Au témoignage de plusieurs anciens manuscrits, il serait devenu évêque, on ne sait quand, ni de quel siège.

En dépit de ses attaches avec Rome, il est possible, probable même, qu'Arnobe y est venu d'ailleurs, et, pour préciser, de la péninsule Illyrique. C'est ce que donnent lieu de soupçonner certaines particularités curieuses de son texte biblique, spécialement dans les Évangiles, ainsi que son langage, hérissé de vocables et de tournures exotiques dont plusieurs rappellent étrangement le Dalmate saint Jérôme. Puis, parmi les hérésies qu'il prend à partie, il insiste d'une façon particulière sur celle de Photin ; et Photin avait occupé le siège de Sirmium, et, dès la première moitié du Ve siècle, ses adeptes, au dire du pape Innocent Ier, ne se recrutaient plus guère qu'en Illyrie. Les allusions aux ravages exercés dans les provinces par les barbares, allusions qu'on remarque notamment dans le Commentaire sur les Psaumes, viennent encore renforcer cette impression. Notons aussi un trait commun à notre auteur avec son contemporain le poète Sedulius, lequel, bien qu'ayant, lui aussi, passé à Rome une partie de son existence, est pourtant dit avoir vécu « in Graecia », dénomination large sous laquelle on désignait tout

Digitized by Google

ensemble à cette époque la Grèce proprement dite, la Macédoine,et une portion au moins de l'Illyricum ecclésiastique : comme Sedulius également, Arnobe est appelé par plusieurs autorités anciennes *episcopus et rhetor*.

Quant aux ouvrages d'Arnobe, le seul dont l'authenticité soit jusqu'ici hors de doute est le Commentaire sur les Psaumes. Vient ensuite le *Praedestinatus* en trois livres, qu'à la suite de Sirmond, de Tillemont et des Bénédictins auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, on s'accorde généralement à lui attribuer, sans néanmoins pouvoir se prévaloir d'aucun témoignage extrinsèque. Je dois dire qu'une lecture attentive de ce *Praedestinatus* à la suite du Commentaire sur les Psaumes m'a convaincu du bien fondé de cette attribution. Qu'on veuille notamment comparer *Praed.* Migne 53, 595 C et surtout 650 B avec *Psalm.* 528 C. D. ; ou bien encore *Praed.* 672 A avec *Psalm.* 549 D.

Bien qu'en apparence mieux attestée, l'attribution du *Conflictus Arnobii et Serapionis* à notre auteur a rencontré, en ces derniers temps surtout, beaucoup plus de contradicteurs ; aujourd'hui, on peut la considérer comme presque abandonnée, surtout depuis la récente étude de Dom Beda Grundl citée au début de cet article. D'après ce dernier, ce récit de controverse aurait été écrit en 452 par un moine romain du nom d'Arnobe, différent de son homonyme « gaulois », Arnobe le Jeune.

J'ai déjà dit que je ne voyais aucune nécessité de faire de l'auteur du Commentaire des Psaumes un gaulois; il n'y en a pas davantage, à mon sens, de refuser à cet auteur la paternité du *Conflictus*. Toutes les raisons alléguées par Dom B. Grundl, notamment la prétendue infériorité de style, la déférence affichée à l'endroit de la doctrine de saint Augustin, tout cela me laisse, je l'avoue, parfaitement sceptique. J'y pourrais opposer sur l'heure toute une série de traits significatifs qui montrent à l'évidence que l'Arnobe du *Conflictus* est bien celui du Commentaire sur les Psaumes. Si quelqu'un d'ici là ne prend la peine de vérifier lui-même la chose, je m'en chargerai volontiers à la première occasion : mes fiches sont là toutes prêtes et couvertes de références.

Hâtons-nous d'arriver à nos petites *Annotations sur l'Évangile*. Dom Grundl les refuse pareillement à Arnobe le Jeune, et cela, comme on l'a vu,pour les faire remonter jusqu'à l'époque antérieure à Constantin ! Ses raisons m'ont encore moins convaincu que pour le *Conflictus*. Les expressions qu'il invoque pour démontrer que l'auteur était un païen converti, vivant à l'ère des persécutions, se

Digitized by Google

retrouvent communément dans les auteurs ecclésiastiques des IVe et Ve siècles, et jusque dans nos formules liturgiques actuelles. Il essaie de tirer parti de la note IVe sur saint Luc : c'est justement le fragment non authentique substitué anciennement déjà au texte primitif qui a vu plus haut le jour pour la première fois ! Il se prévaut de ce que le mot « Trinité » n'est employé qu'une seule fois au cours de l'opuscule : on pourra constater qu'il revient une seconde fois dans la note VII sur S. Luc. Bref, en dépit de la facture monotone et de l'apparence insignifiante de ces scolies, je ne pense pas qu'il existe de motif suffisant pour rejeter le témoignage des divers manuscrits qui nous les ont transmises sous le nom d'Arnobe, ni qu'il faille se mettre en quête d'un autre Arnobe que le nôtre : il me serait même aisé de signaler ici encore plus d'un trait caractéristique, dénotant un auteur commun. Rien n'empêche, après tout, que selon la diversité des circonstances, un même écrivain ait jeté rapidement sur le papier ces courtes notes sur l'Évangile, et composé à loisir un commentaire plus étudié sur le Psautier. D'ailleurs, telles qu'elles se présentent à nous désormais, les *Adnotationes* auront un peu plus de corps, et personne ne contestera que, dans les passages bibliques au moins, elles n'offrent à l'érudit un réel intérêt.

D. Germain MORIN.

Digitized by Google

L'EUCHARISTIE,

CENTRE DU CULTE CATHOLIQUE [1].

MESSEIGNEURS, MESSIEURS,

« *NÉCESSITÉ de faire prédominer la dévotion essentielle de la Sainte Eucharistie (Messe et Communion) et d'y ramener toutes les autres dévotions.* »

Tel est le point spécial du programme, dont Monsieur l'Archiprêtre Houba m'a fait l'honneur de me confier l'étude, en me priant de m'y restreindre et de ne pas empiéter sur le terrain d'autrui.

Il m'a semblé que rien ne donnerait à cette conclusion le relief qu'elle mérite, comme de faire voir, dans l'Eucharistie, le centre du culte catholique.

C'est pourquoi ces quelques pages ont, avant tout, pour but de rappeler brièvement que le culte de la Sainte Eucharistie est le culte par excellence :

— *A cause de l'objet divin qu'il vise ;*
— *A cause des actes surnaturels qu'il implique ;*
— *A cause, enfin, des effets merveilleux qu'il produit.*

Il est bien entendu, MM., que le terme de *Culte de l'Eucharistie* est pris ici dans le sens strict, essentiel et restreint qu'indique le programme, et qu'il s'agit principalement, pour ne pas dire exclusivement, de la Sainte Messe et de la Sainte Communion.

Délimitée comme je viens de le dire, ma tâche est nécessairement et surtout dogmatique. Néanmoins, elle ne dérogera pas, je l'espère, à l'orientation donnée aux rapporteurs par le Comité directif du Congrès, car j'attends de ces pages un résultat pratique, et par les conclusions qui se dégageront d'elles-mêmes, et par le vœu final que j'aurai l'honneur de soumettre à votre approbation.

---

1. Rapport présenté au Congrès eucharistique de Namur *(section sacerdotale)*, le samedi, 6 septembre, 1902.

Digitized by Google

Au cours de ce modeste essai, les citations se rencontreront étendues et multiples. Je n'ai fait, pour ainsi dire, que les recueillir et les coordonner.

Je sentais l'impérieux besoin de suppléer à l'insuffisance de ma parole par des autorités reconnues et admises. — J'avais parfaitement conscience que, dans une assemblée si vénérable et si docte, il me siérait bien mieux de me taire et d'écouter.

C'est donc pour rester dans mon rôle, que j'ai si souvent fait parler nos Docteurs et nos Saints. Que ce soit tout à la fois la raison d'être et l'excuse de mes nombreux emprunts.

***

I. — Le culte de la Sainte Eucharistie est le culte par excellence à cause de son objet. — L'Incarnation et la Rédemption, Jésus-Christ Homme-Dieu et Jésus-Christ Rédempteur : voilà le centre et le foyer, le principe et la fin, l'Alpha et l'Oméga du Culte catholique.

Or, l'Eucharistie, c'est Jésus-Christ, c'est Jésus-Christ s'incarnant à nouveau, c'est Jésus-Christ s'immolant à nouveau pour notre rédemption.

L'Eucharistie est donc, au même titre que Jésus-Christ, le centre et le foyer, le principe et la fin, l'Alpha et l'Oméga du culte catholique.

« L'Incarnation ne fut qu'une apparition sur la terre. Quelques années, quelques bourgades d'un petit pays en avaient été les témoins privilégiés. Jésus-Christ l'a étendue, par l'Eucharistie, à toutes les générations d'hommes et à toutes les nations du monde.

La Rédemption avait été le dénouement rapide d'un dessein éternel. Il a renouvelé, Il a prolongé jusqu'à la fin des siècles ce sacrifice expiatoire.

C'est ainsi que l'Eucharistie résume et continue ces deux grands mystères. Elle les met à la portée, à l'usage du dernier des hommes (1). »

Au témoignage des plus graves et des plus saints auteurs, la Sainte Messe n'est autre chose qu'une représentation vivante et parfaite ou plutôt un renouvellement de l'Incarnation, de la naissance, de la vie, de la passion, de la mort du Christ et de la Rédemption qu'Il a accomplie.

1. *L'Eucharistie centre de la vie chrétienne*, par son Ém. le Cardinal Labouré, p. 16. Paris, Téqui, 1899.

Digitized by Google

Écoutons le cri de S. Augustin : « Celui qui m'a créé sans ma participation est créé avec mon concours ; Celui qui, sans mon aide, a tout fait de rien, m'a donné le pouvoir, si j'ose parler ainsi, de le produire Lui-même. — O grande dignité des prêtres, entre les mains desquels Jésus-Christ s'incarne de nouveau ! O grande dignité des fidèles, pour le salut desquels le Verbe se fait chair d'une manière mystique chaque jour à la Sainte Messe (1) ! »

Notre Seigneur lui-même disait au B. Alain de la Roche : « Comme je suis devenu homme dans le sein de ma très sainte Mère, ainsi je renouvelle mon Incarnation, chaque fois qu'une Messe se célèbre. La puissance de mon Père est si grande, qu'elle a créé le ciel et la terre ; mais celle du prêtre est telle, qu'elle fait naître le Fils de Dieu lui-même dans la sainte Eucharistie, et que, par ce Sacrement et ce Sacrifice auguste, le trésor du salut passe aux mains des hommes. C'est la majeure partie de la gloire de Dieu, c'est la principale joie de ma sainte Mère, ce sont les délices des Bienheureux, c'est le meilleur secours des vivants et la plus grande consolation des morts (2). »

Ah ! quels ne seraient pas notre allégresse et notre empressement, si le béni Sauveur revenait visiblement sur la terre ! Qui ne se hâterait d'aller, de tous les points de l'univers, se jeter à ses pieds, lui offrir son amour, ses adorations et ses demandes, implorer de Lui lumières, bénédictions et grâces ? Nous pouvons en juger par les foules qu'attirent encore, malgré l'affaiblissement de la foi, tous les souvenirs qui nous restent de Lui : son sang, son tombeau, sa tunique, le voile et le linceul où l'on croit voir les traits de sa face adorable.

Aussi comprenons-nous ce conseil de l'*Imitation* : « Lorsque vous dites ou entendez une Messe souvenez-vous que vous participez à une œuvre aussi grande, aussi admirable, que si, en ce même jour, Jésus-Christ descendait du Ciel et s'incarnait dans le sein de la Vierge Marie (3). »

Quant à la Passion du Rédempteur, rien de plus formel que le Concile de Trente : « Dans le divin Sacrifice est présent et immolé d'une manière non sanglante le même Christ qui s'est offert une fois Lui-même avec effusion de sang... Car la Victime qui s'offre par le ministère du prêtre est la même que celle qui s'offrit un jour

1. Serm. de sacerd. dignitate, Lib. IV.
2. Al. de Rupe, P. IV, cap. 27.
3. *De Im. Christi*, Lib. IV, cap. 2.

Digitized by Google

sur l'Autel de la Croix. La façon seule dont le sacrifice s'opère est différente (1). — Si quelqu'un dit que le Sacrifice de la Messe n'est que le souvenir du Sacrifice consommé sur la Croix, qu'il soit anathème (2). »

Cette doctrine est celle de tous les Pères. « Le Christ, dit S. Augustin, n'a été immolé qu'une seule fois, mais on l'immole sacramentellement chaque jour pour le peuple (3). »

Ce témoignage suffit. Il est l'écho de la tradition catholique tout entière, depuis les premiers siècles du Christianisme jusqu'à nos jours (4).

Nous pouvons donc conclure, d'accord avec l'Église et la tradition, que l'Eucharistie est le renouvellement de l'Incarnation et de la Rédemption, renouvellement qui fait d'elle l'objet central du culte catholique.

II. — Le culte de la Sainte Eucharistie est le culte par excellence à cause des actes surnaturels qu'il implique. — La vie catholique tout entière, MM., a sa source dans les trois vertus théologales. C'est pourquoi tout acte du culte catholique implique nécessairement un acte de foi, un acte d'espérance, un acte de charité.

Avec toute la tradition chrétienne, n'est-il pas permis d'affirmer que, nulle part ailleurs, ces trois vertus ne s'exercent comme dans le culte de l'Eucharistie ?

La foi, tout d'abord, que sera-t-elle à l'égard du mystère que l'Église nomme, par excellence, le « Mystère de la foi : mysterium fidei ? »

Nous venons de voir que l'Eucharistie résume tout ce que Dieu a réalisé de plus divin dans son amour infini pour l'homme : l'Incarnation et la Rédemption. La foi en l'Eucharistie résume donc aussi, pour ainsi dire, toute la foi chrétienne.

« Il y a dans l'Eucharistie, dit S. Bonaventure, autant de mystères qu'il y a de gouttes d'eau dans la mer, de grains de poussière dans l'air et d'anges dans le Ciel. Je ne sais si jamais plus profond mystère est sorti de la main du Très-Haut (5). »

---

1. Trid. Sess. 22, cap. 2.
2. Trid. Sess. 22, cap. 3.
3. Epist. 98, ad Bonif.
4. Entre autres : S. Cyprien, Epist. 63, ad Cœcil., — S. Grégoire, Homil. 137. — Théodoret, In Hebr., cap. 8. — Molina, *De Missa*, Tract. IV, cap. 9. — Lanicius, *De Missa* n° 223.
5. *De sacram. virtute*, Lib., VI. cap. 19.

Digitized by Google

Sanchez dit à son tour : « Nous recevons dans la Sainte Messe des trésors si admirables, des dons si précieux, tant de biens pour la vie présente et pour la vie future, une espérance si certaine, qu'il nous faut, pour le croire, la grâce d'une foi surnaturelle (1). »

Il serait aisé de multiplier presque à l'infini des témoignages de ce genre. On n'aurait qu'à glaner dans n'importe quel Docteur à n'importe quel siècle du christianisme. C'est impossible ici. Bornons-nous à cette conclusion :

L'Eucharistie est le mystère par excellence. Dans aucun autre, on ne trouve, réunies à un même degré, l'évidence et l'incompréhensibilité. Aucun n'est moins accessible, aucun n'est plus certain. Nul autre, où la révélation soit plus formelle et plus claire; nul autre, où la raison humaine sente mieux son impuissance et soit plus confondue.

Cela revient à dire qu'il n'est pas une vérité de foi plus divine, et que l'Eucharistie est véritablement le centre de la foi catholique.

Elle est aussi le centre de nos espérances surnaturelles, parce qu'elle est le don divin par excellence, don qui rappelle et résume tous ceux que Dieu nous a faits.

La matière est vaste, et je ne puis m'étendre. Mais permettez-moi, MM., d'attirer plus particulièrement votre attention sur l'espérance que doit nous inspirer la prière de Jésus-Christ dans la Sainte Messe.

Là surtout, « nous avons pour avocat, auprès du Père, Jésus-Christ, le Juste par excellence, et c'est Lui qui est la victime de propitiation pour nos péchés (2) ».

« Chaque fois que le Saint Sacrifice est offert, dit Suarez, Notre Seigneur prie pour celui qui l'offre et pour ceux à l'intention desquels il est offert, » c'est-à-dire, avant tout, pour le prêtre, pour les assistants et pour tous ceux que le prêtre et les assistants ont en vue.

S. Laurent Justinien explique ainsi cette prière : « Le Christ immolé sur l'autel crie vers son Père, et Lui montre ses plaies sacrées, afin de toucher son Cœur et de nous sauver des peines éternelles (3). »

C'est dans l'Eucharistie, dit le pieux Martin de Cochem, que Jésus-Christ accomplit fidèlement la consolante promesse de l'Évangile :

1. *Thesaur. Missæ*, cap. I.
2. I Joh., II, 1 et 2.
3. *Sermo de Corp. Christi.*

Digitized by Google

Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles (1). Il ne s'agit pas seulement ici de sa divinité, mais encore de son humanité présente sur l'Autel et au Tabernacle.

Il y a plus : si, dans l'hostie une fois consacrée, Il réside constamment parmi nous, prêt à nous entendre, à exaucer nos prières, à nous secourir dans nos besoins, — à la Messe, Il se fait notre victime et notre intercesseur, Il se voue à l'expiation de nos péchés.

Expliquons-nous mieux : Jésus-Christ exerce à la Messe son ministère sacerdotal. Il lui incombe donc, à ce titre, selon l'expression de l'Apôtre, d'offrir des dons et des sacrifices pour les péchés du peuple (2). Or, sur l'Autel, comme sur la Croix, c'est Lui-même qui est à la fois le Donateur et le Don, le Sacrificateur et la Victime.

Il résulte de là qu'il y a une très grande différence entre l'Hostie de l'ostensoir et Celle la Messe,bien que, dans l'une et dans l'autre, Jésus-Christ soit présent de la même manière. Dans l'ostensoir, le Sauveur s'offre à nos adorations ; au Saint Sacrifice, Il s'offre à Dieu par les mains du prêtre. Dans l'ostensoir, Il descend du Ciel vers nous ; à la Sainte Messe, Il s'élève de la terre vers le Ciel. Bref, dans l'ostensoir, Il est Sacrement; dans la Messe, Il est Victime. A la Sainte Table, c'est nous qui le recevons par la Communion; au Saint Sacrifice, c'est le Père Céleste qui le reçoit comme expiation (3). »

Ces quelques témoignages appuient suffisamment la conclusion à laquelle nous voulions aboutir :

Mémorial des merveilles que la toute-puissance miséricordieuse du Seigneur a réalisées pour le salut des hommes, l'Eucharistie est par excellence, le centre de l'espérance chrétienne.

Mais avant tout, mais par-dessus tout,l'Eucharistie est le mystère de l'amour et le foyer de la charité surnaturelle.

Ici, Messieurs, il faut renoncer à rechercher les témoignages. Ce serait peine perdue, car ils sont innombrables, et les meilleurs comme les plus convaincants sont au fond de nos cœurs. Bornons-nous à leur faire écho.

L'amour a pour propriétés essentielles le don, le sacrifice et

1. Matth., 28, 20.
2. Hebr. VII. 3.
3. *La Sainte Messe*, pp. 93 et 94. Paris, Amat. 1900.

Digitized by Google

l'union. — Or, la Messe et la Communion sont le don par excellence, le Sacrifice par excellence, l'union par excellence.

L'homme pourrait-il, sans se donner à son tour, recevoir le don ineffable que Jésus-Christ lui fait ?

En présence du Sacrifice qu'il voit sans cesse renouvelé par son Rédempteur, pourrait-il reculer devant les sacrifices, parfois si poignants, de la vie, surtout de la vie chrétienne ?

Pourrait-il, enfin, se refuser à l'amoureuse union, à l'identification si complète que son Dieu lui propose et vient chercher en lui ?

Non, non. L'amour appelle l'amour. — Jésus se donne tout entier, l'homme se donnera tout entier ; — Jésus se sacrifie tout entier, l'homme se sacrifiera tout entier ; — Jésus veut s'unir à l'homme entièrement, jusqu'à l'identification de vie ; l'homme voudra s'unir à Jésus au point de ne plus faire qu'un avec Lui.

Nulle part ailleurs, l'homme ne sent l'amour de son Dieu comme dans l'Eucharistie. C'est là, surtout, qu'avec la Bienheureuse Marguerite Marie, il trouve le cœur de son Dieu et le Dieu de son cœur. Voilà pourquoi rien ne ranime et ne réchauffe en lui la charité surnaturelle comme la Sainte Messe et la Sainte Communion.

III. Le culte de la Sainte Eucharistie est le culte par excellence à cause des effets tout divins qu'il produit. — Il faudrait tout un livre, — et quel livre, MM., — pour étudier comme elle le mériterait, cette partie de mon sujet. Je devrai bien me borner à quelques points principaux, aux effets essentiels, produits dans l'homme au point de vue de ses rapports avec Dieu, et dans l'homme pris en lui-même, tant au point de vue individuel qu'au point de vue social.

Voyons, tout d'abord, comment l'Eucharistie permet à l'homme de s'acquitter de ses devoirs envers Dieu, et de s'assurer les bénédictions et les grâces divines. Et par Eucharistie, j'entends principalement la Sainte Messe, surtout quand elle est jointe à la Sainte Communion.

« L'homme, dit S. Thomas, est lié, obligé envers Dieu, surtout pour ces quatre raisons : à cause de sa Majesté Souveraine, à cause de ses bienfaits passés, à cause de ses bienfaits futurs, à cause des péchés commis. » D'où les quatre fins principales du culte catholique : l'adoration, l'action de grâces, l'impétration et la réparation.

Digitized by Google

La Messe est le plus sublime sacrifice d'*adoration et de louange.* — « C'est une ambassade quotidienne à Dieu, pour déposer à ses pieds un hommage inestimable et reconnaître sa souveraineté. — La vie et la mort du Sauveur lui sont offertes chaque jour comme à l'Auteur de la vie et de la mort. C'est le tribut quotidien que lui paie l'Église militante, avec la coopération de l'Église triomphante. — C'est l'hommage par lequel sont honorées de toute créature sa souveraine puissance, sa sagesse et sa bonté. — Que peut-il y avoir de plus agréable à son cœur que de voir le ciel et la terre reconnaître son pouvoir et sa grandeur infinie ? (1) »

A la Messe, le Fils de Dieu s'offre à son Père, pour lui rendre gloire. Cette louange infinie est la seule qui soit vraiment digne de Dieu. C'est pourquoi toutes les vertus, toutes les bonnes œuvres, toutes les glorifications du Ciel et de la terre ne peuvent lui être comparées.

La Messe est le plus grand sacrifice d'*actions de grâces.* — « Le Saint Sacrifice, dit S. Irénée, a été institué pour nous fournir de quoi témoigner notre reconnaissance à notre Dieu (2). »

La Messe seule nous donne le moyen de nous acquitter envers Lui. Notre béni Sauveur, en nous y abandonnant ses mérites infinis, nous met à même de payer notre dette de gratitude. Cette doctrine se trouve admirablement formulée dans la dernière Encyclique de S. S. le pape Léon XIII : « Rien ne peut mieux honorer Dieu, ni Lui être plus agréable, que la dévotion envers le Sacrifice eucharistique, car Elle est divine, la Victime qui est ici immolée. Par Elle donc, nous attribuons à l'Auguste Trinité un honneur égal à celui qu'exige sa dignité immense. En outre, nous offrons au Père un présent d'un prix et d'une douceur infinis, son Fils unique. De là résulte que non seulement nous rendons grâces à sa bienveillance, mais que véritablement *nous nous acquittons envers Lui.* »

La Messe est le plus efficace sacrifice d'*impétration.* — Voici les paroles de S. Laurent Justinien : « Aucun sacrifice n'est si utile, si grand, si agréable au Seigneur, que le Saint Sacrifice de la Messe, dans lequel les mérites de notre Médiateur lui sont offerts de nouveau. Si le prêtre qui dit la sainte Messe, si le peuple qui l'entend

1. Marchant, *Candel. myst.*, t. IV, lect. 19.
2. *ntra Hær.* Lib. IV, cap. 22.

Digitized by Google

place devant ses yeux cette Passion et cette Mort douloureuses, leurs prières seront infailliblement exaucées (1). »

Quand un prince est prisonnier, dit S. Bonaventure, on ne lui rend la liberté que moyennant une forte rançon. Ne laissons point partir le Sauveur, qui est notre captif à la Sainte Messe, avant qu'Il nous ait promis le ciel (2). »

La Messe est le plus puissant sacrifice d'*expiation*. — La raison principale en est dans le rôle de victime qu'y prend notre béni Rédempteur. Nous plaçons sur lui,comme sur une victime conduite à l'Immolation, le poids de nos fautes, afin qu'Il veuille les expier à notre place.

Suivant la doctrine du Concile de Trente (3), rien n'est plus puissant que la Sainte Messe pour la conversion des pécheurs, le pardon des péchés véniels et la remise des peines dues au péché.

C'est aussi l'enseignement des plus illustres théologiens. — « Le sacrifice très pur et non sanglant de la Messe, dit S. Jean Damascène, est la réparation de tous les dommages et la purification de toutes les souillures (4). — Le B. Albert le Grand dit à son tour : « Toute la colère et l'indignation de Dieu tombe devant cette offrande (5). » — Et le Docteur Angélique ajoute : « L'effet propre de ce Sacrifice est de nous réconcilier avec Dieu (6). » — Et Fornerus ne craint pas d'affirmer : « Le sacrifice de la Messe, par cela seul qu'il est offert, a la vertu admirable, *ex opere operato*, de remettre la peine due aux péchés (7). »

Nous pouvons donc conclure que la Sainte Messe et la Sainte Communion sont les actes les plus complets du culte de Latrie. Ce parfait hommage d'adoration n'est-il pas le plus sublime des effets produits par l'Eucharistie ?

Voyons maintenant ceux qu'elle produit dans l'homme.

Le but de la Rédemption,son fruit le plus divin, ce fut de ressusciter l'homme à la grâce et lui rendre la vie surnaturelle, la vie de Dieu Lui-même : « Je suis venu pour que mes brebis aient la vie, et pour qu'elles l'aient en plus grande abondance (8). »

---

1. *Sermo de corp. Christi.*
2. *In exposit. Missæ.*
3. Sess. XXII, Cap. 1.
4. *Orthod. Fid.*, Lib. IV, Cap. 14.
5. *De Eucher.*. dist. 2, tract. 2, C. 1.
6. S. Th., P. III, Qu. 49, art. 4.
7. Conc. 69 in Pass.
8. Joh., X, 10.

Digitized by Google

Le chrétien n'est vraiment un chrétien, c'est-à-dire, un autre Christ, que lorsqu'il peut dire avec S. Paul : « Ce n'est plus moi qui vis, mais c'est le Christ qui vit en moi (1). »

Quand donc le chrétien peut-il se rendre ce témoignage, comme lorsqu'il entend une Messe pendant laquelle il communie ?

Le Saint Sacrifice, en lui mettant sous les yeux la naissance, la vie et la mort de son Dieu Rédempteur, le fait participer à sa vie par l'intensité d'un amour plein de reconnaissance.

Et que dire de la Sainte Communion ? Écoutons Jésus Lui-même : « Je suis le pain de vie. Si quelqu'un mange de ce pain, il « vivra éternellement ; et le pain que je donnerai, c'est ma chair, « pour la vie du monde. En vérité, en vérité, je vous le dis, si vous « ne mangez la chair du Fils de l'homme, vous n'aurez point la « vie en vous. De même que mon Père est vivant par Lui-même « et que Moi, son envoyé, je tiens ma vie de la sienne, de même « celui qui me mange vivra par moi. Qui mange ma chair a la « vie éternelle, et moi je le ressusciterai au dernier jour (2). »

Quelles paroles, MM., quel mystère d'amour ! Comme elles nous font comprendre que vraiment l'Eucharistie est le paradis sur terre et que le paradis ne sera que l'Eucharistie dévoilée !

Dieu adoré, remercié, supplié, apaisé comme il convient ; — la vie de Dieu en nous, Jésus en nous, comme homme et comme Dieu, tel qu'il nous a aimés, tel qu'Il est mort pour nous ; — nos péchés remis et nos défaillances pardonnées ; — notre foi raffermie, notre espérance ranimée, notre charité rendue plus ardente, plus constante et plus forte ; — notre chair purifiée et marquée du sceau de la Résurrection future ; — notre âme abondamment vivifiée : notre intelligence illuminée et notre volonté rectifiée ; — nos faiblesses soutenues et nos épreuves partagées par le plus compatissant, le plus fidèle et le plus tendre des amis ; — tout notre être, en un mot, toute notre vie divinisée : tel est le résumé des sublimes effets que l'Eucharistie produit en chacun de nous, et qui doivent faire de la Sainte Messe et de la Sainte Communion le centre et le foyer de toutes nos dévotions.

Il me resterait à vous parler, MM., des effets sociaux de la dévotion au Mystère Eucharistique. Je n'en dirai presque rien, afin de ne pas empiéter sur le terrain d'autrui.

---

1. II Cor., v, 7.
2. Joh., vi, 51, 52, 54, 58, 55.

Digitized by Google

Permettez-moi seulement de vous citer cette belle page de Mgr Gerbet :

« L'Eucharistie exerce une force prodigieuse pour établir la vertu sur la terre. Le Catholicisme remue le monde pour le soulever vers le Ciel : le sacerdoce est son levier et la présence réelle son point d'appui.....

Le culte eucharistique, qui est la réalisation extérieure et perpétuellement présente du dévouement infini, qui en réveille le sentiment, qui nourrit de cette pensée la mémoire de l'homme, son cœur et ses sens même, lui incorpore l'esprit de sacrifice. Le don de soi-même devient alors une pensée habituelle. Voilà ce qui rend la charité active et persévérante, car rien ne remplace les habitudes, et le cœur a les siennes comme le corps.

Demandez à l'Église par quel moyen elle excite, ranime, nourrit chaque jour la charité chrétienne. Pour toute réponse elle vous montrera l'inscription qui couronne le mystérieux Tabernacle : C'est ainsi que Dieu a aimé le monde.

La Communion sans les œuvres serait un sacrifice interrompu, un sacrifice sans actions de grâces. Offert dans le temple, il ne se termine que dans la chaumière de l'indigence, parce que là aussi habite le *Fils de l'homme.* La miséricorde est l'hymne qui l'achève.

Ces pieuses considérations, familières à chaque fidèle, engendrent journellement plus de bienfaits que la philosophie n'a écrit de phrases sur la bienfaisance (1). »

Et voilà, MM., comment l'Eucharistie est la solution de la question sociale, comme de toutes les questions, suivant le mot de Tertullien : *Solutio totius difficultatis Christus.* A ce titre encore, la Sainte Messe et la Sainte Communion doivent être le centre de toutes nos dévotions.

Résumons-nous, avant de conclure.

— Dans l'Eucharistie, Jésus-Christ renouvelle son œuvre rédemptrice : son Incarnation, sa naissance, sa vie, sa prière, sa passion et sa mort.

— L'Eucharistie est, par excellence, le mystère de la Foi, le mystère de l'Espérance et le mystère de la Charité.

— L'Eucharistie est le plus sublime des sacrifices de louange, le plus grand des sacrifices d'actions de grâces, le plus efficace des sacrifices d'impétration, le plus puissant des sacrifices d'expiation.

1. *Considérations sur le dogme générateur de la piété Catholique,* pp. 75, 104, 97, 99. — Édition de Tolra, 1876.

Digitized by Google

— L'Eucharistie est le bien le plus précieux du chrétien, son Ciel sur terre, l'âme de son âme et la vie de sa vie.

A tous ces titres, l'Eucharistie est le centre du culte catholique. A tous ces titres, la Sainte Messe et la Sainte Communion doivent être le centre de toutes les dévotions catholiques. « C'est, entre les exercices de la religion, ce que le soleil est entre les astres, car c'est véritablement l'âme de la piété et le centre de la religion chrétienne, auquel tous ces mystères et toutes ces lois se rapportent. C'est le mystère ineffable de la divine charité, par lequel Jésus-Christ se donne réellement à nous, nous comble de ses grâces d'une manière également aimable et magnifique (1). »

***

Mais il est temps, MM., de clôre cette petite étude par une conclusion vraiment sacerdotale, une conclusion qui regarde spécialement les prêtres. Je la trouve dans la dernière Encyclique de S. S. Léon XIII. La voici :

« Assurément les exhortations et les exemples des hommes appartenant aux classes élevées, *mais surtout le zèle éclairé du clergé*, auront en cette matière un grand poids. — Les prêtres, en effet, auxquels le Christ Rédempteur a confié la mission d'accomplir et de distribuer les Mystères de son Corps et de son Sang, ne pourraient rien faire de mieux pour reconnaître le très grand honneur qu'ils ont reçu, que de promouvoir, *par tous les moyens*, la gloire eucharistique du Christ, et, conformément aux désirs de son divin Cœur, d'inviter et d'entraîner les âmes des hommes à se retremper dans les eaux salutaires d'un tel Sacrement et d'un si grand Sacrifice. »

Oui, MM., par tous les moyens : par la prédication, par la direction des âmes, par la prière sacerdotale, par la presse pieuse, par un fonds de bibliothèque eucharistique mis dans les paroisses à la disposition des âmes pieuses, efforçons-nous d'amener les fidèles à la Messe quotidienne et à la Communion fréquente.

C'est là qu'est « la vie du monde », et quand il s'agit du chrétien, nous pouvons dire que le salut n'est pas ailleurs : *Non est in alio aliquo salus.* (Act., IV, 2.)

---

1. S. François de Sales. *Introd. à la vie dévote*, 2e Part., chap. XIV. — Édition Mame, 1889, p. 116.

Digitized by Google

Faisons donc converger vers ce centre divin toutes les dévotions que nous préconisions. N'encourageons pas, n'admettons même pas les neuvaines, les triduums, ni quelque autre pratique pieuse, qui n'auraient pas comme centre la Sainte Messe et la Sainte Communion.

Facilitons aussi la Confession, comme acte préparatoire à la réception de la céleste Eucharistie.

C'est sur ce dernier point que portera mon vœu final. Avant de vous le soumettre, sur l'invitation de notre vénéré Président (1) qui l'a pleinement ratifié, permettez-moi de lui donner, d'abord, la forme d'un cri d'admiration. Ah! oui, mes vénérés et chers Confrères du clergé paroissial, j'admire, du fond de mon âme, la coutume, universellement répandue parmi vous, de vous trouver à vos églises une demi-heure avant la messe paroissiale. — Au milieu de vos fatigues parfois si pénibles, de vos veilles forcément prolongées et de vos nuits souvent troublées par votre ministère, ce sacrifice matinal illumine et féconde votre journée sacerdotale. Que de confessions, que de communions vous attirez par là! Je pourrais vous citer le nom d'une paroisse populeuse, où, après quinze années, cette sainte habitude du pasteur a ramené la communion fréquente. Qu'un tel exemple et un tel résultat soient un stimulant et une consolation pour notre zèle à tous. Restons fidèles à ce pieux usage; appliquons-nous la parole du Maître : « *Compelle intrare;* celle de l'Apôtre : *Argue, obsecra, increpa, in omni patientia;* et celle du chantre de l'Eucharistie : « *Quantum potes, tantum aude!* »

VŒU (2) :

« Le Congrès Eucharistique de Namur approuve hautement l'usage déjà si répandu dans le clergé de se trouver à l'église une demi-heure avant la messe paroissiale. Le Congrès émet le vœu que cette coutume, si propre à faciliter aux fidèles la réception des Sacrements, s'étende de plus en plus dans la mesure du possible. »

Dom URBAIN BALTUS.

1. M. le chanoine Forget, Professeur à l'Université Catholique de Louvain.
2. Ce Vœu fut adopté sans observation ni changement.

Digitized by Google

ANALYSES et COMPTES-RENDUS.

Summa theologica ad modum commentarii in Aquinatis Summam præsentis ævi studiis aptatam, auctore LAURENTIO JANSSENS S. T. D., Monacho Maredsolensi (congr. Beur.), Collegii S. Anselmi in Urbe Rectore, Sacræ Indicis Congregationis Consultore. Tomus IV. TRACTATUS DE DEO-HOMINE. PARS PRIOR : *Christologia* (III. — Qu. I — XXVI) — Tomus V. TRACTATUS DE DEO-HOMINE. PARS ALTERA : *Mariologia-Soteriologia* (III. — Qu. XXVI — LIX). — Deux volumes gr. in-8° de XXVIII-870 et XXXIV-1021 pages. — Herder, Fribourg en Brisgau. — Prix : 15 fr. chaque volume.

Voici la quatrième fois que je parle ici même de la Somme théologique de Dom Laurent Janssens.

Je n'ai donc plus à dire tout le bien que je pense de ce magnifique ouvrage. Je crois avoir loué comme il convient, — et avec preuves à l'appui, — la sûreté de la doctrine, l'excellence de la méthode, la maîtrise de l'exposé, l'élévation de la pensée, la puissance de la synthèse, la richesse du détail et la modernité du tout. Je n'y reviendrai point.

Il me semble aussi que je n'apprendrais rien à personne, en indiquant la marche du travail, puisque cette marche est celle de S. Thomas lui-même.

D'autre part, une analyse complète et détaillée de l'ensemble ne peut entrer dans le cadre forcément restreint d'une notice comme celle-ci.

Je me bornerai donc à signaler ce que j'ai trouvé de plus saillant. Si l'on veut bien mettre en regard l'espace très limité dont je dispose et les deux mille pages, de grand format et de texte serré, dont se composent les deux volumes, l'on comprendra sans peine que je sois forcé de m'en tenir à des questions fondamentales, matériaux de base et de nervure, qui suffiront, je l'espère, à donner une idée de la structure et de la solidité de l'ensemble. Je me suis guidé pour arrêter mon choix, d'après un double point de vue, le point de vue dogmatique et le point de vue mystique. Il m'a semblé que cette double perspective ferait ressortir à la fois le génie de l'architecte et le talent de l'artiste, la forte science du docteur et la suave piété du moine.

***

Dans ce traité de S. Thomas, — le plus beau, peut-être, et le plus complet de la Somme — le point vraiment central et culminant est, sans contredit, la question XVII, sur l'unité d'être et de personne dans le Christ.

Digitized by Google

La solution donnée par le Docteur Angélique est une conséquence rigoureuse de son principe métaphysique d'une distinction réelle entre l'essence et l'existence de l'être contingent. Les opinions divergentes résultent de ce qu'on nie cette distinction réelle, pour n'admettre qu'une distinction logique.

C'est ce que Dom Janssens met parfaitement en lumière au cours des quarante pages (598-636) qu'il consacre à ce problème capital de l'unité d'être et du principe constitutif de la personnalité dans le Christ.

Bornons-nous à citer les conclusions de l'auteur. Sur l'unité d'être, elles se ramènent aux quatre propositions suivantes : 1) In Christo non est nisi una existentia proprie dicta substantialis ; 2) Humana natura Christi non est quasi suppositum; — 3) Humana natura Christi est aliquid, sed non in se ; — 4) Humana natura Christi non est ubique.

Quant au principe constitutif de la personnalité de l'Homme-Dieu, mon éminent confrère fait sienne la manière de voir du P. Billot, S. J. : « Unio Incarnationis explicatur per hoc quod humanitas sic communicatur Verbo *(vel potius trahitur ad Verbum)*, ut in Illo existat et non in semetipsa, quatenus scilicet esse personale Filii Dei supplet vices creatæ existentiæ, sive proprii actus essendi, qui eidem humanitati naturaliter debebatur. »

Notons encore que les quatre opinions divergentes, dites de Cajétan, de Suarez, de Scotus et de Franzelin, sont exposées avec autant de compétence que d'impartialité. En leur donnant ainsi toute leur force, l'auteur fait mieux ressortir la solidité de l'opinion qu'il défend, ou, disons mieux, de la thèse qu'il prouve.

Une question connexe, tout aussi fondamentale et peut-être plus actuelle, est celle de la divinité de Jésus-Christ. L'auteur la traite à la fin de son quatrième volume (785-804). Je ne puis que signaler ce passage vraiment remarquable. Des pages si remplies, des textes si multiples, une argumentation si serrée, se dérobent à la plume qui les voudrait résumer. On trouvera là tout ce qu'on pourrait désirer sur ce problème vital, que l'incrédulité contemporaine rend de plus en plus actuel et angoissant pour un grand nombre d'âmes. J'en recommande spécialement l'étude et la méditation aux esprits cultivés, qu'aurait blessés, ou peut-être même ébranlés, la récente brochure de M. le Comte Camille de Renesse. Dom Janssens leur fournira de quoi compléter la belle et forte réfutation de M. Jean Halleux, Professeur à l'Université de Gand.

Le cinquième volume débute par la *Mariologie*. — Les deux questions maîtresses de ce traité sont la maternité divine de Marie et son Immaculée Conception.

Sans négliger le côté doctrinal, l'auteur étudie la première de ces deux questions sous un point de vue plutôt contemplatif et mystique. C'est pourquoi j'en parlerai plus loin.

Digitized by Google

L'étude consacrée à la seconde ne prend pas moins de cent vingt pages (30-151). Tout d'abord — ce qu'on ne trouve guère dans d'autres manuels la formule définitoire de Pie IX est longuement et minutieusement expliquée, avec un exposé complet *de debito labis contrahendæ*. — Puis viennent les preuves scripturaires, traditionnelles et théologiques.

Je dois me borner à en signaler deux ou trois. — On sait qu'une des preuves — la principale, peut-être, dans la pensée de l'Église — se tire de ce que l'on a nommé le protoévangile du Livre de la Genèse (III, 15): « Inimicitias ponam inter te et mulierem, et semen tuum et semen illius; ipsa (ipse) conteret caput tuum, et tu insidiaberis calcaneo ejus. »

Dans une étude très consciencieuse et très fouillée (42-56), l'auteur établit à l'évidence que la force démonstrative réside principalement, pour ne pas dire exclusivement, dans le premier membre de phrase, et que les divergences de lecture quant au second, n'ont rien à voir avec la portée dogmatique de cette promesse divine.

L'explication doctrinale de la salutation angélique est aussi fort remarquable, pleine d'aperçus d'une haute portée et d'un vif intérêt (56-62).

J'en viens au texte de S. Paul (Rom. v, 12). Je ne sais pourquoi l'auteur omet la référence et même la citation de ce verset. Quoi qu'il en soit, la difficulté de concilier ce passage de l'Apôtre avec le dogme de l'Immaculée se trouve adéquatement résolue.

Mais cela suffit-il? Dom Guéranger ne s'en tient pas là. De l'opposition entre la loi universelle si formellement affirmée dans l'Épître aux Romains (comme aussi I Cor. XV, 22 et II Cor. V, 14 et 15) et la réserve non moins formelle de l'Église (surtout à la cinquième session du Concile de Trente) en faveur de la Très Sainte Vierge, l'illustre promoteur du dogme de l'Immaculée tire un argument qu'il trouve décisif et qui paraît d'une force irrésistible à bon nombre de théologiens.

En quelques mots, voici le raisonnement. — Il n'est rien de plus formel, dans la révélation, que l'universalité de la tache originelle proclamée par S. Paul et portant sur un dogme fondamental, mobile principal de l'Incarnation du Verbe. — Or, Dieu seul a le droit de contrevenir à une vérité si capitale et si clairement révélée. — Il n'y a donc pas de milieu : L'Immaculée Conception est une doctrine hérétique ou une doctrine révélée. — Or elle ne peut être une doctrine fausse, parce que l'Église s'est formellement prononcée par une tradition unanime, par les déclarations solennelles de plusieurs papes et surtout par celle du concile de Trente. — Donc le dogme de l'Immaculée-Conception est bien un dogme révélé. — Dom Janssens ne nous dit pas ce qu'il pense de cette argumentation, laquelle, à mon sens, corroborerait grandement ses propres démonstrations.

Je me demande aussi pourquoi l'éminent Recteur de St-Anselme n'a pas fait la part plus grande aux théologiens de notre Ordre, surtout aux

Digitized by Google

grands bénédictins de Salzbourg. L'histoire de cette Université est une page — et une belle page — dans l'histoire du dogme de l'Immaculée. A côté de Rupert, j'aurais aimé à trouver des noms comme ceux de Sfondrati, de Célestin Mayr et des deux frères Paul et François Mezger.

Puis le savant auteur ne se trompe-t-il pas, en retardant jusqu'au douzième siècle l'institution de la fête en Angleterre? Il en est fait mention, pour la première fois, dans un calendrier qui remonte au temps de l'abbé Aelfwin (1034-1057), et Hickes place en l'an 1030 le manuscrit que Dom Janssens fait dater de 1066.

A propos de S. Bernard, n'eût-il pas été opportun de faire observer que le saint abbé et ses disciples, Nicolas de Clairvaux, Othon de Prüm et Pierre de Celles, avaient trouvé un contradicteur victorieux dans la personne d'un moine anglais, Nicolas de St-Alban? Cette querelle doctrinale ne sortit pas de la famille bénédictine, et le dernier mot resta aux défenseurs du glorieux privilège de Marie. Au point de vue de l'honneur de l'Ordre, ce détail historique a bien son importance.

***

J'aurais voulu, pour finir, examiner d'assez près certains passages d'une saveur toute mystique. C'est impossible. Je me suis trop étendu dans ce qui précède et je dois me borner à résumer brièvement ce que le docte théologien dit de la maternité divine de Marie. (V, pp. 468 498.)

Il en exalte l'excellence : 1° à cause des dons qui l'ont préparée : Immaculée conception, fécondité virginale, plénitude des grâces, mérite du consentement à l'œuvre divine ; — 2° à cause des dons qui l'ont accompagnée: fille co-génératrice du Père ; Mère co-rédemptrice du Fils ; Épouse co-sanctificatrice du Saint-Esprit ; — 3° à cause des dons qui l'ont suivie : Nouvelle Ève, figure de l'Église, Mère du Christ, Mère des chrétiens, Médiatrice toute-puissante, Reine et Dame de toute la création.

Voici maintenant, simplement indiqués, les passages dont j'avais préparé l'analyse et que je crois dignes d'être spécialement remarqués :

Vol. IV, pp. 139-143 et 198-207 : Étude critique sur la théosophie ; — pp. 156-159 : justification de la fameuse formule : *duæ naturæ et tres substantiæ*, par l'usage qu'en ont fait de grands docteurs, la liturgie et même certains conciles ; — pp. 418-431 : Jugement de l'auteur sur les doctrines du Dr Schell touchant l'omniscience du Christ ; — pp. 505-520 : Étude sur la beauté corporelle du Christ ; — pp. 683-700 : Application de la périchorèse au mystère de l'Incarnation.

Vol. V, pp. 534-578 : Étude dogmatique et mystique sur vingt au moins des principaux noms donnés au Christ : — pp. 721-741 : Étude approfondie sur l'accord entre le mandat reçu du Père et le mérite d'une volonté libre dans le Christ, question que le Card. de Lugo estime être une des

Digitized by Google

plus graves de la théologie ; — pp. 806-835. L'auteur traite de diverses dévotions envers le Christ, à son précieux Sang, à ses cinq plaies, à son Sacré-Cœur et aux sept paroles qu'il prononça sur la Croix.

Je regrette d'avoir dû finir cette rapide analyse par une nomenclature aussi sèche. Elle m'est imposée par l'espace qui m'enserre. J'espère néanmoins que ces quelques pages suffiront à faire voir au lecteur la richesse inépuisable de la mine où je l'invite à puiser.

D. Urbain BALTUS.

La clef des Évangiles, introduction historique et critique pour servir à la lecture des SS. Évangiles. par l'Abbé H. LESÊTRE, Curé de Saint-Étienne-du-Mont, à Paris. In-16, orné de gravures et de cartes, broché. Prix : 1 fr. 50 ; le même ouvrage, en reliure toile. Prix 2 frs. Paris (VI°), Librairie de P. Lethielleux, éditeur, Rue Cassette, 10.

Voilà un petit livre auquel on peut prédire un succès certain et de bon aloi. Il a été composé par M. l'abbé Lesêtre, curé de Saint-Étienne-du-Mont, dont l'érudition sacrée est, comme on le sait, très profonde. Qu'il suffise de rappeler les beaux livres de *Notre-Seigneur Jésus-Christ dans son Évangile*, et la *Sainte Église au siècle des Apôtres*. M. l'abbé Lesêtre était donc qualifié mieux que personne pour donner, sous une forme concrète et avec la clarté nécessaire, aux lecteurs de l'Évangile, les notions qui leur sont indispensables pour s'orienter facilement à travers les pages du Livre sacré. Les textes évangéliques surprennent et parfois déroutent ceux qui y sont mal préparés. Ils s'y heurtent, en effet, à des manières de parler étrangères à leurs habitudes et à leurs connaissances, à des allusions historiques dont ils n'ont pas la clef, à des discussions et des détails qui supposent un état social ou un genre de vie fort éloignés des nôtres. Les enseignements du Christ y paraissent sous une forme attachante, il est vrai, mais ils sont épars au milieu des faits et souvent exprimés à l'aide de formules peu claires pour ceux qui ne connaissent le dogme et la morale catholiques que par des exposés du catéchisme.

Grâce à M. Lesêtre, les lecteurs de l'Évangile pourront, dans leurs méditations fréquentes, acquérir une connaissance plus complète de toutes les questions soulevées par le Livre sacré. Ils auront réellement la clef du Livre.

L'auteur a divisé son ouvrage en trois parties : Les textes évangéliques; la Palestine à l'époque évangélique ; le contenu des Évangiles. La première partie examine les Évangiles en eux-mêmes : leur date, leur langue et les manuscrits, leur autorité dogmatique et leur valeur historique, puis les problèmes qu'ils soulèvent comme ressemblances et divergences. La seconde

Digitized by Google

partie donne sur la Palestine les renseignements les plus utiles, tels que situation géographique, gouvernement, sacerdoce, fêtes, vie religieuse, doctrines, vie matérielle et vie sociale. Un chapitre spécial traite du langage de l'Évangile, et en explique les particularités et les métaphores. Enfin dans la troisième partie, M. l'abbé Lesêtre fait ressortir l'harmonie évangélique, et étudie avec un soin parfait les relations du Sauveur, sa doctrine, les sources et méthode de son enseignement, les paraboles, les miracles, la résurrection, le caractère et la divinité de Jésus-Christ. Rien de plus clair, de plus juste, de plus vrai que ces quelques pages, qui amèneront les lecteurs à faire de l'Évangile l'objet de leurs méditations et de leurs études quotidiennes.

Le livre se termine par une table de matières ou rien n'est oublié et qui facilitera immédiatement toutes les recherches. Enfin, des gravures explicatives et des plans sont habilement mêlés au texte, qu'ils font encore mieux comprendre. Je citerai entre autres les cartes de la Palestine, de la Judée, de la Galilée, de la Décapole et de la Samarie, les plans de Jérusalem et du Temple, les fac-similés des manuscrits des Évangiles, les maisons de Nazareth, les tombeaux juifs. On voit que M. l'abbé Lesêtre n'a rien négligé pour donner au lecteur toutes les facilités et toutes les notions nécessaires. Aussi peut-on affirmer que ce précieux petit livre contribuera à développer grandement le goût et l'amour de l'Évangile.

H. W.

Quellen und Forschungen zur geschichte Savonarolas I. Bartolomeo Redditi und Tommaso Ginori von Dr Joseph SCHNITZER. Munich, Lentner, (E. Stahl Jun.), 1902, 108 pp. in-8°. Prix : M. 2,80.

Peu d'histoires ont été entourées de témoignages plus différents et plus contradictoires que celle de Savonarole. Le docteur Schnitzer s'est proposé dans ce travail d'analyser impartialement la valeur des documents contemporains favorables ou défavorables au célèbre dominicain, et de dégager ainsi la véritable physionomie de ce personnage mystérieux. Parmi les hommes de son entourage, sur lesquels il exerça le plus son influence, il faut citer en premier lieu Bartolomeo Redditi. L'amitié étroite qu'il portait à Savonarole pourrait rendre suspecte la véracité de ses témoignages, si l'honnêteté de cet écrivain ne mettait sa bonne foi à l'abri de tout soupçon. Reste à examiner la valeur des preuves qu'il apporte pour disculper son maître dans son « *Compendio* », publié en 1501, quelques années après la mort de Savonarole.

Redditi s'est efforcé de réfuter successivement quatre griefs portés contre le frate Dominicain : 1° sa désobéissance à l'égard du St-Siège ; 2° ses tentatives pour obtenir par des lettres écrites aux souverains d'Occident la réunion d'un concile ; 3° sa conduite dans l'épreuve du feu ; 4° son attitude pendant son interrogatoire.

Digitized by Google

Aux deux premières accusations Redditi ne répond que par des explications embarrassées, sans toutefois nier l'autorité pontificale, ni l'authenticité de la provocation à un concile. Les troisième et quatrième griefs sont mieux réfutés. On avait voulu forcer Savonarole à rétracter ses doctrines : la constance avec laquelle il s'y refusa, même en face des supplices, plaide en faveur de son innocence, et, si au milieu des tortures il laissa échapper des paroles assez compromettantes, on ne peut attacher beaucoup d'importance à des aveux extorqués dans de pareilles conditions.

M. Schnitzer rectifie plusieurs erreurs commises par Redditi, mais tout en faisant ses réserves sur la valeur intrinsèque de ses arguments, il rend justice à la sincérité de ses témoignages. Dans le triage des manuscrits de la bibliothèque nationale de Florence, il donne la préférence au manuscrit A qu'il adopte comme base de son travail, en n'admettant les 4 autres qu'à titre supplémentaire. Admirons en passant le mérite de ces recherches érudites.

L'auteur aborde ensuite l'analyse des témoignages fournis par T. Ginori sur le même personnage dans son « libro debitori et creditori et ricordanze... » C'est un journal où sont inscrits, avec les comptes financiers, des notes sur les événements de cette époque. Ginori n'est pas favorable à Savonarole. Entraîné par l'opinion publique, il porte sur lui un jugement très sévère. Mais plus tard, revenant sur ses premières impressions, il le rétracte formellement et donne par cet acte de loyauté une preuve de la sincérité de ses appréciations. Nous trouvons ici, avec la même dépense d'érudition, la critique des manuscrits consultés.

Ce court résumé donnera une idée du livre de M. Schnitzer. S'il n'arrive pas sur cette question obscure à une solution définitive, il a du moins montré la voie qui y conduit, en laissant parler, sans parti pris, les contemporains amis ou ennemis de Savonarole, et en faisant passer leurs témoignages par le crible d'une critique rigoureuse.

Nous espérons que le savant docteur exécutera l'heureux dessein qu'il a conçu de rajeunir les biographies de Savonarole que nous ont laissées Burlamacchi et Pic de la Mirandole. Bien plus, nous osons l'engager à faire lui-même cette biographie, persuadés que nul autre mieux que lui n'est à même de réaliser avec succès ce travail délicat.

L'Hérésie anti-eucharistique de Bérenger, par D. Paul Renaudin O. S. B. Rapport présenté au congrès eucharistique d'Angers 4-9 sept. 1901. Paris, Victor Retaux, 1902 ; 37 pp.

Tout dogme a dans son histoire des périodes de lutte et de controverse, qui en provoquant les définitions de la foi, contribuent puissamment à

Digitized by Google

mettre en lumière la vérité catholique. Telle fut au Moyen-Age pour le dogme de l'Eucharistie l'hérésie de Bérenger.

Jusqu'au IXe siècle (si l'on excepte les Capharnaïtes contemporains du Christ) aucune voix discordante ne s'était élevée dans l'Église pour contredire la croyance universellement admise de la présence réelle de N. S. Jésus-Christ dans le Sacrement de l'Autel. Jean Scot Erigène, qui professa à l'école du Palais sous Charles le Chauve, osa le premier nier cette Tradition sacrée. Deux siècles plus tard Bérenger, écolâtre de Tours, sa ville natale, et ensuite archidiacre d'Angers, embrassant les erreurs de Scot, enseigna que le corps de Jésus-Christ n'était pas présent en vérité dans l'Eucharistie mais seulement en figure. Selon lui, il n'y avait pas changement de substance, mais une simple modification conceptuelle par laquelle le pain et le vin, tout en subsistant sur l'autel après la consécration, devenaient l'emblème du corps et du sang de Jésus-Christ. Comme on le voit, cette erreur devait, cinq siècles plus tard, à la Réforme, être reprise par les Sacramentaires.

Malgré les efforts obstinés de l'hérésiarque pour répandre ses doctrines, le nombre de ses disciples, d'après les témoignages les plus probables, ne dépassa guère le chiffre de 300.

De nombreux théologiens, au contraire, s'élevèrent contre lui, et pendant plus de 30 années réfutèrent victorieusement les subtilités et les perfidies de l'écolâtre de Tours.

Nous relevons avec fierté parmi ces défenseurs du plus auguste des sacrements plusieurs fils illustres de S. Benoît tels que le pape S. Grégoire VII, Lanfranc, abbé du Bec, puis archevêque de Cantorbéry, Guitmond, moine de La Croix Saint Leufroy, archevêque d'Aversa, Durand, abbé de Troarn, Ascelin, moine du Bec, Albéric, moine du Mont-Cassin, Geoffroy, abbé de Vendôme, Wolphelme, abbé de Brunwilliers, Guibert, abbé de Nogent, Alger, moine de Cluny, Guillaume, abbé de Saint-Thierry, etc...

Condamné par une dizaine de conciles, parmi lesquels celui de Verceil, et obligé plusieurs fois de signer de sa propre main l'abjuration de ses erreurs, Bérenger finit par s'humilier et se retira au prieuré de St-Cosme près de Tours, où il vécut pénitent et mourut à l'âge de 90 ans dans la communion catholique.

Tel est le récit abrégé de cette page d'histoire dogmatique où nous admirons le doigt de la sagesse et de la miséricorde divine qui permet les égarements de l'esprit humain pour faire mieux briller l'éclat de l'éternelle vérité, et attend le pécheur jusqu'au jour de la grâce pour triompher finalement de son incrédulité : « *Conclusit enim Deus omnia in incredulitate ut omnium misereatur.* »

Nous remercions la plume aussi élégante qu'érudite du savant bénédictin qui a enrichi de ce rapport si instructif l'histoire du dogme eucharistique.

Digitized by Google

Odilo ROTTMANNER, O. S. B. Dr theol. **Predigten und Ansprachen** 2. Band. München. 1902. In-8° de 368 pp.

Ce second volume de sermons du P. Rottmanner était impatiemment attendu, non sans doute par ce qu'on peut appeler le grand public, mais par une élite d'esprits de notre temps, seule capable de l'apprécier à sa juste valeur.

Dom R. est, en effet, un prédicateur qui ne ressemble guère à la plupart des autres. Ceux qui ne conçoivent pas un sermon sans exorde et péroraison en règle, plus la division en trois points ou davantage, se sentiront déroutés en constatant ici une violation apparente de ces règles élémentaires du genre. Quelques mots suffisent ordinairement à l'orateur pour rattacher à l'évangile du jour le sujet de son choix ; puis, ce sujet traité, il laisse aux auditeurs le soin de tirer les conclusions, lesquelles d'ailleurs ressortent toujours assez d'elles-mêmes.

Le style est celui d'un maître d'une rare habileté dans le maniement de sa langue. Par moments très élevé, comme dans l'admirable discours pour la Purification, il ne cesse point pour cela d'être à la portée de la masse de l'assistance. Les phrases sont brèves et concises : point de sacrifices faits à la transition et aux autres artifices oratoires, comme dans la plupart de nos orateurs français. Et pourtant, tout se suit de la façon la plus logique, tant chaque chose est à sa place, tant le tout est mûrement conçu et clairement énoncé.

Que dire de la doctrine ? Car c'est vraiment un docteur qui parle : et il parle, non pas tant pour émouvoir que pour enseigner. C'est, dans la force du terme, un semeur d'idées. Parfois, telle de ces idées pourra paraître nouvelle, inattendue : mais regardez bien, elle ne semble neuve que parce qu'elle est ancienne, et que nul peut-être ne l'avait appliquée avec autant d'à-propos à notre temps et à notre société. Pour tout dire en un mot, les sources de cette doctrine sont l'Écriture et les Pères, avec lesquels l'orateur a su se familiariser comme peu d'hommes au monde : c'est la vérité, pour laquelle il professe un culte poussé jusqu'au scrupule dans ce qu'il a de plus touchant.

Il faut tenir compte aussi de la puissante originalité de cet esprit, qui perce partout d'une façon qu'on pourrait qualifier de malicieuse, si elle n'était constamment alliée à un air ravissant de bonhomie, et empreinte de ce cachet unique que donne à de telles compositions un amour simple et vrai des âmes, joint à une longue expérience des choses de la vie. C'est cette expérience consommée, ce talent d'observation, qui fournit à Dom R. tant de sentences proverbiales, tant de comparaisons familières et pleines de charme, empruntées aux usages de la vie journalière, comme par ex. dans le sermon sur l'évangile du Levain, pour le VIe dimanche après l'Épiphanie.

Digitized by Google

On m'en voudra peut-être, en certains milieux, d'avoir dit si franchement tout le bien que je pense de ce nouveau choix de sermons. D'aucuns, je le sais, se sont presque scandalisés de voir un orateur sacré de la fin du XIXe siècle « débiter, comme ils disaient, du saint Augustin à ses auditeurs »; ils ont même prétendu qu'il avait réussi par là à faire peu à peu le vide autour de sa chaire. Entendons-nous bien: que le P. R. se contente de débiter du saint Augustin, c'est une assertion niaise, qui prouve qu'on n'a jamais beaucoup lu le premier, encore moins le second. Ce qui est vrai, c'est ce qu'écrivait en 1893 dans la *Literarische Rundschau* le Dr P. Keppler (depuis 1898 évêque de Rottenburg), à propos du Ier vol. des sermons : « La façon de prêcher est celle d'Augustin, mais le langage est celui qui convient au XIXe siècle. » Et vraiment, quel malheur n'est-ce pas, que Dieu donne encore à son Eglise des prédicateurs qui continuent la tradition du plus insigne entre tous, saint Augustin ! Pour ma part, je considérerai toujours comme un honneur pour notre Ordre la place occupée depuis un quart de siècle par le P.R. dans la chaire de la basilique de Saint-Boniface. Il se peut que sa répugnance à agir directement sur la sentimentalité de l'auditoire lui aliène çà et là quelques âmes dont la dévotion s'accommoderait mieux d'un autre genre de prédication. Mais qu'on veuille m'en croire, j'ai pu le constater par moi-même, le vide n'est pas près de se faire pour cela autour de sa chaire : et, à la façon dont j'ai vu mainte fois représentées dans la vaste nef les classes les plus différentes de la société, la Cour, l'Université, le populaire, et jusqu'aux confessions hétérodoxes elles-mêmes, j'ai compris qu'un semblable orateur était réellement là dans son milieu, et je me suis senti ému comme devant un grand spectacle qui me rappelait ce que l'éloquence chrétienne a accompli de plus beau et de plus salutaire dans les siècles passés. G. M.

Horace MARUCCHI. **Éléments d'archéologie chrétienne. III. Basiliques et églises de Rome.** Desclée, Paris et Rome, 1902. In-8° de XXXIX-528 pp.

Il n'est pas nécessaire de s'étendre longuement sur les mérites de ce troisième volume du cours d'archéologie chrétienne dont nous sommes redevables à M. le Prof. Marucchi : l'accueil fait aux deux premiers montre assez que l'ouvrage n'a pas tardé à jouir de la faveur universelle dont il était digne. L'auteur possède, en effet, tout ce qu'il faut pour réussir, surtout dans les milieux ecclésiastiques auxquels il s'adresse spécialement : un talent exceptionnel de vulgarisation, joint à une connaissance très précise des sources et des monuments; un discernement rare des points qui méritent d'être signalés, et des détails qu'il vaut mieux passer sous silence; une habileté plus merveilleuse encore à ne pas s'aliéner les tenants de traditions

Digitized by Google

et reliques déjà passablement compromises, tout en laissant soupçonner que lui-même pourrait bien au fond incliner plutôt du côté des critiques. Qu'on lise, par exemple, les passages consacrés dans ce troisième volume (pp. 99 et 161 suiv.) à la *Scala santa* et à la fameuse relique de la Crèche. Ce manque de netteté, qui peut-être déplairait ailleurs, est ici probablement tout à fait à sa place : il explique comment M. M. a pu se voir ici et dans plusieurs autres organes grondé à cause de sa timidité, tandis que, tout près de lui, des personnages dont il faut bien aussi tenir compte l'accusaient presque de verser dans les excès des hypercritiques ! Dans de telles conditions, le métier d'écrivain n'est pas facile, on le conçoit ; et, somme toute, il nous faut être reconnaissants à l'auteur de nous avoir donné, dans ces trois volumes d'un format commode, une foule de renseignements qu'on ne trouverait qu'à grand'peine ailleurs, notamment sur les fouilles et découvertes les plus récentes. Aussi ne ferai-je point difficulté d'avouer que peu de jours se passent sans que j'en relise un passage ou l'autre, à propos d'une fête, d'une mention du Martyrologe : si bien qu'ils sont devenus pour moi, à la lettre, des livres de chevet. Voilà, j'espère, toutes mes malices réparées. On annonce d'ailleurs des améliorations pour les nouvelles éditions, dont déjà, paraît-il, le besoin se fait sentir.

Le IIIe chapitre de ce volume, sur la *Liturgie des basiliques*, est dû à la plume d'un homme particulièrement compétent, M. Dufresne, prêtre de Saint-Sulpice, le même dont le concours dévoué a tant contribué à la préparation et au succès de toute l'entreprise.

Une simple question, pour finir. Pourquoi, dans la liste finale de toutes les églises de Rome, Saint-Anselme de l'Aventin est-il complètement passé sous silence, alors qu'on a pris la peine de mentionner bien d'autres églises même de couvents, tout aussi récentes et d'un mérite artistique assurément moindre ? G. M.

Veröffentlichungen aus dem kirchenhistorischen Seminar München Nr 8. **Die Beteiligung der Christen am öffentlichen Leben in verconstantinischer Zeit.** Ein Beitrag zur ältesten Kirchengeschichte von Dr. theol. Andreas BIGELMAIR. München 1902. Lentner'sche Buchhandlung (E. Stahl jun.). 340 pp. 8° Prix : M. 8, 60.

Ce livre traite de la participation des chrétiens à la vie publique avant le règne de Constantin le Grand. Il présente donc un grand intérêt, si l'on considère les vœux émis aujourd'hui avec tant d'insistance, de voir les catholiques prendre une part active aux affaires publiques, traiter la question sociale, ne reculer devant aucun sacrifice ni aucune responsabilité pour se mettre à la hauteur des postes les plus influents. Ce conseil d'ailleurs ne s'adresse pas seulement aux laïques, mais encore aux prêtres séculiers et réguliers que des évêques distingués et surtout Sa Sainteté

Digitized by Google

Léon XIII ont exprimé le désir de voir aller au peuple. Outre les communications faites en audiences particulières, le pape a encore manifesté cette intention dans plusieurs de ses encycliques. A titre de renseignement, la question des devoirs et des droits du citoyen chrétien a été traitée dans un excellent article paru au n° de Novembre dernier des « Franciscan Annals ».

Nous devons savoir gré au Dr Bigelmair du bel ouvrage qu'il nous offre : c'est celui d'un érudit et d'un sage critique. La succession des chapitres nous montre les chrétiens au point de vue de leurs droits civiques, de l'État, des emplois publics, de l'armée, de la société païenne, des mariages mixtes, des plaisirs païens, du travail, de l'industrie, du commerce, de l'art : c'est un tableau du développement de l'Église dans la vie publique jusqu'au jour mémorable du 13 juin 313.

Les renseignements donnés au dernier chapitre sur l'enseignement ne sont pas plus détaillés, peut-être pour ne pas faire double emploi avec le bon travail paru sur la matière dans Braunmüller « Beiträge zur Geschichte der Bildung in den drei ersten Jahrhunderten des Christentums », programme du gymnase de Metten 1854-55. R. F.

Les Filles de la Charité d'Arras, dernières victimes de Joseph Lebon à Cambrai, par L. Misermont, prêtre de la Mission, 2e édition. Cambrai, Fernand, Deligne et Cie, 1901, 324 pp. in-16.

Pendant la Convention, quatre filles de la Charité d'Arras ayant constamment refusé de prêter un serment qui impliquait une abjuration de la foi catholique, furent arrêtées par ordre de Joseph Lebon, représentant du peuple, et après une dure captivité, guillotinées à Cambrai le 8 Messidor an II (26 juin 1794).

Avant de monter sur l'échafaud, l'une d'elles avait annoncé à plusieurs reprises qu'elles seraient à Cambrai les dernières victimes de la Terreur. Contre toute attente, cette prédiction s'accomplit à la lettre. Dès le lendemain de cette odieuse exécution, leur cruel persécuteur, soudainement disgracié, fut accusé pour abus de pouvoir et, après un long procès, condamné à mort par le tribunal de Paris.

L'auteur de cet émouvant récit a fait justement ressortir la vérité prophétique de cette prédiction et le caractère religieux des motifs qui provoquèrent cette mort endurée pour la foi.

Son livre très documenté présente au point de vue historique un réel intérêt et nous souhaitons vivement qu'il puisse servir à la glorification de ces nobles filles de St-Vincent de Paul immolées à une époque néfaste par haine de notre sainte religion.

Digitized by Google

Méditations pour jeunes personnes, par l'abbé P. Feige, missionnaire diocésain de Paris, directeur de l'œuvre de Marie Immaculée. Paris, P. Téqui, lib. éd.

Cet ouvrage est divisé en 12 volumes in-18 de 150 à 200 pages qui contiennent chacun 30 méditations sur une vertu spéciale, à savoir :

1. Le Salut. 2. la Piété. 3. l'Humilité. 4. l'Amour de Dieu. 5. l'Amour du prochain. 6. le Devoir. 7. le Zèle. 8. la Pénitence. 9. la Belle Vertu. 10. la Bonté. 11. la Force. 12. Nos Modèles.

Détourner les jeunes personnes de la fausse sentimentalité et donner à leur piété une orientation sûre et pratique, tel est le but que l'auteur s'est proposé en publiant ces petits livres dont nous ne pouvons que louer l'excellence de la doctrine, l'élégance du format et la modicité du prix (0,60 le vol.). Nous sommes persuadés qu'ils seront accueillis partout avec empressement et produiront dans les jeunes âmes auxquelles ils s'adressent les solides vertus dont ils montrent si bien la beauté.

Les Amies de Louis XIII. Fleurs historiques, par P. Delattre. In-12 de 352 pages. Prix : 3 fr. Librairie Ch. Douniol, 29, rue de Tournon, Paris.

Voici en quels termes Mgr Le Monnier donne de ce livre une appéciation que nous regretterions de mutiler.

N'y a-t-il pas quelque témérité, après tant d'écrivains illustres, à essayer de peindre encore « la fière et généreuse Marie de Hautefort » et « la douce et tendre Louise-Angélique de la Fayette »; depuis les mémoires du temps jusqu'à M. Cousin, tout n'a-t-il pas été dit sur les « poétiques amies » de Louis XIII ? A ce sentiment qui était le nôtre, en ouvrant le volume de P. Delattre, a succédé bientôt, avec un intérêt toujours croissant, une admiration bien motivée. Ces deux figures se dégagent et émergent d'une manière saisissante du cadre historique où elles se meuvent. Une part discrète a été faite aux événements contemporains. La trame du récit ne fait jamais perdre de vue les deux héroïnes ; et celles-ci ne posent devant nous que pour mieux nous révéler leur âme. Étude psychologique des plus mouvementées et poussée aussi loin que possible. Rien de vulgaire à cette époque où la société venait d'applaudir Corneille, où les passions de la Fronde annonçaient, par l'éclosion de caractères virilement trempés, l'apparition d'un siècle si grand, même au point de vue moral. S'il y eut des défaillances coupables, il y eut aussi bien des vertus de premier ordre, vertus que comprend à peine la mollesse efféminée de nos mœurs actuelles. Le livre de M. P. Delattre est destiné à réagir contre ce courant. Il peut être mis entre toutes les mains. Mesdemoiselles de Hautefort et de la

Digitized by Google

Fayette gardent, même à travers l'histoire, un charme d'une beauté incomparable et touchante. Leur siècle compte toute une galerie de femmes célèbres que le monde admire; leur physionomie a quelque chose de plus particulièrement attrayant. On les aime encore plus qu'on ne les loue, parce que leur vie, composée de joies dorées et de revers soudains, toujours éclairée par le rayon d'en haut, nous montre, comme en raccourci, ce que Bossuet appelle si bien « toutes les extrémités des choses humaines ».

Anarchie morale et Crise sociale, par Lucien Roure. Paris, Gabriel Beauchesne et Cie, 83, rue de Rennes, 1902. In-18 jésus de II-404 pp. Prix : 3 fr. 50.

La gravité du problème qu'examine le livre : *Anarchie sociale et Crise morale*, est le salut même de la société.

L'auteur s'en explique ainsi :

« A vrai dire, chaque âge de l'histoire a eu sa souffrance, et jamais l'homme n'a connu le repos dans l'apaisement de tous ses désirs. Mais aujourd'hui le mal est plus intime. Ce n'est pas sous la pression des guerres, des famines, des pestes ou de la servitude que gémit l'humanité. La civilisation est brillante et peut-être jamais la somme de bien-être n'a été si grande. Ce sont les âmes qui souffrent, et elles souffrent de leur vide. Notion de leur origine et notion de leur destinée, notion du bien et notion du devoir, elles ont perdu tout cela, et cependant — là est la marque de notre grandeur — de rien de cela elles ne peuvent se passer.

« Ce vide des âmes a, par un effet naturel, comme miné les fondements de l'état social. Et l'ébranlement de la société s'est traduit par des mouvements de revendications, de doctrines, d'appétits qui jamais ne s'étaient produits avec tant d'intensité et d'ampleur. C'est que la vie de la société est avant tout la vie des âmes ; et l'*anarchie morale* éclate fatalement en *crise sociale.* »

Chemin faisant, M. Lucien Roure demande où chercher l'allègement et le remède au mal.

On aimera dans ce livre, avec la sûreté et la précision de l'information, la limpidité de l'idée, la sobre élégance d'une langue qui sait être philosophique sans cesser d'être ornée.

L'étude sur Tolstoï, nihiliste et quiétiste, met en plein relief cette figure étrange et puissante.

Tous ceux qui veulent pénétrer les causes et les caractères de notre mal social liront ce livre.

Digitized by Google

Histoire des livres du Nouveau Testament, par M. l'abbé E. Jacquier, professeur d'Écriture Sainte aux Facultés catholiques de Dijon. Tome Ier. In-12 de XII-491 pp., de la Bibliothèque de l'enseignement de l'Histoire ecclésiastique. Lecoffre, 1903. Prix : 3 fr. 50.

Ce premier volume est consacré aux Épîtres de S. Paul, qui tiennent la première place dans le Nouveau Testament, suivant l'ordre chronologique.

Après avoir traité sommairement, mais avec soin, quelques questions préliminaires, l'auteur aborde les Épîtres une à une. Son étude se ramène ordinairement aux points suivants : destinataires de l'Épître ; occasion et but ; date et lieu de composition ; analyse ; authenticité.

Les Théologiens seront satisfaits, croyons-nous, du travail de M. Jacquier, et les critiques aussi.

Les Théologiens y reconnaîtront la *bonne* critique, celle qui cherche à éclairer le côté humain des Écritures et à préparer l'intelligence surnaturelle de la Révélation. Rien de ce besoin de démolir qui se réclame généralement d'un scrupuleux amour de la vérité et qui au fond, n'est que le prurit d'une raison impatiente supportant mal le joug de la foi. Tous cependant n'apprécieront pas également le mérite et la portée de cet excellent livre. Leur jugement se ressentira de leur opinion en matière d'inspiration scripturaire.

S'ils admettent la belle théorie thomiste de la causalité instrumentale, qui combine heureusement l'action de l'auteur principal et de l'auteur secondaire sans leur ôter leur personnalité propre, ils comprendront mieux la nécessité de se rendre compte du travail de l'hagiographe et des conditions dans lesquelles il s'est accompli.

M. Jacquier répond à ce besoin : il veut « raconter l'histoire des livres du Nouveau Testament, faire ressortir les circonstances diverses qui leur ont donné naissance et les replacer dans leur cadre historique. Pour atteindre ce but, il a fallu exposer les événements qui en ont été l'occasion, étudier les idées philosophiques et surtout religieuses de ceux qui les ont écrits, retracer l'état intellectuel et social de ceux à qui ils étaient destinés » (Avant-propos). En un mot l'auteur rassemble tout ce qui, au point de vue naturel, peut nous faire pénétrer intimement l'intelligence des livres sacrés. Après avoir ainsi préparé le terrain, il ne reste plus qu'à attendre du ciel un rayon de lumière surnaturelle.

Les exégètes et les critiques, eux aussi, nous l'espérons, seront contents. Ce n'est pas que l'auteur travaille pour eux ; il le déclare sagement ; mais il exerce l'art de la critique avec impartialité, largeur et solidité. Sans faux scrupules comme sans témérité, il met à contribution toute la science allemande ; il récolte ce qu'il n'a pas semé dans le champ de la critique rationaliste, et sert tout cela avec une clarté et une précision toutes françaises. Quelquefois peut-être un peu trop de subtilité dans l'analyse, p. ex.

Digitized by Google

dans l'étude des influences subies par S. Paul. Il est un point passé lequel, disait Voltaire, le reste n'est plus que pour la curiosité.

Le Clergé et tous ceux qui s'adonnent aux études bibliques et à l'enseignement supérieur de la théologie, accueilleront avec reconnaissance un livre aussi solide et aussi utile. Ne serait-il pas à souhaiter qu'il fût mis entre les mains des élèves des grands séminaires?

Le format, l'impression claire, la disposition intelligente qui distinguent la librairie Lecoffre, enfin le prix bien modeste contribueront au succès de cet ouvrage. J.

Die griechischen Quellen des hl. Ambrosius, in ll. III de Spir. S. von Theodor SCHERMANN, Doktor der Theologie. N°10 der Veröffentlichungen aus dem Kirchenhistorischen Seminar München. München 1902. J. J. Lentner (E. Stahl Iun.) in-8° VIII-107 pp.

Dans cette étude, l'auteur, complétant son précédant travail sur « la Divinité du St-Esprit d'après les Pères grecs du IVe siècle », s'est proposé de rechercher les sources grecques dans lesquelles S. Ambroise a puisé la matière principale de ses livres sur le St-Esprit. Il nous montre que le S. Docteur a en réalité tiré parti de six théologiens grecs, en les interprétant cependant à sa façon et en donnant à chaque pensée un tour original. C'est à cause de cette dernière particularité qu'il n'est pas facile de retrouver exactement dans chaque cas la source véritable.

Quoi qu'il en soit, le docteur Schermann a poursuivi ses recherches avec une minutieuse application et une perspicacité remarquable, et tous les amateurs d'études patristiques accueilleront son travail avec un sentiment de sincère reconnaissance. R. F.

Le linceul du Christ, étude critique et historique, par le R. P. Dom François CHAMARD, prieur de l'abbaye de Saint-Martin de Ligugé. H. Oudin, 10, rue de Mazières, Paris. In-8° de 100 pp. Prix : 1 fr. 50.

La question tant discutée de l'authenticité du « Saint-Suaire » de Turin a tenté l'érudition du vénérable prieur de Ligugé, qui vient de se prononcer pour la vérité du linceul de Lirey-Chambéry-Turin. A cette liste de noms, marquant l'itinéraire connu de la fameuse toile qui porte l'empreinte de N.-S. au tombeau, dom Chamard en ajoute deux autres, à savoir: Constantinople et Besançon.

Il croit en effet que le suaire gardé à Constantinople jusqu'en 1204, est celui qui fut plus tard conservé à Besançon, mais il ne le démontre pas; il croit que ce suaire de Besançon fut dérobé en 1349 lors d'un incendie, et que c'est celui-là même qui reparut à Lirey en 1357, tandis qu'on

Digitized by Google

restituait à Besançon une copie de l'original. Malheureusement ceci non plus n'est pas démontré,et ne le sera sans doute jamais,car jusqu'ici personne ne s'était, que je sache, avisé d'un pareil mauvais tour joué aux chanoines de St-Étienne, et qui supposerait de leur part, une mauvaise foi ou une... naïveté par trop extraordinaire. Il n'y en a trace dans les documents, et c'est une pure hypothèse nouvelle, fût-elle la plus conciliante du monde.

Maintenant supposons que le suaire ait suivi l'itinéraire que D.Chamard lui assigne.Constantinople,Besançon,Lirey,Chambéry,Turin;il ne serait pas pour cela démontré que ce suaire-là est le Saint-Suaire de Notre Seigneur Jésus-Christ. Il faudrait encore prouver que le suaire des Blachernes aurait été le *Saint* Suaire, et cette preuve non plus n'est pas faite. Non pas même par le texte de S. Braulion qui ne démontre rien, sinon que le saint évêque croyait que « de son temps », plusieurs choses non consignées dans les Écritures avaient été révélées... en ce qui concerne le linceul dont fut enveloppé le corps du Seigneur, relique que les Apôtres n'ont pas pu ne pas réserver aux siècles futurs.

Ceci veut dire, si je ne me trompe, que dans le premier quart du VIIe siècle, un saint évêque d'Espagne admettait que le saint Suaire avait *dû* être conservé par les Apôtres, et qu'à cette même époque, on disait qu'il avait été retrouvé,bien que les Écritures ne disent pas qu'il eût été conservé. Cela ne nous dit pas *où* le saint Suaire était conservé, ni *où* il avait été retrouvé.

Si bien, qu'à mon vif regret, je suis bien obligé de dire que l'intéressante brochure de D. Chamard n'aurait pu me déterminer à sortir du doute où m'aurait mis le livre de M. Vignon, s'il n'y avait les travaux de M. Chevalier ! Car au point de vue des documents positifs et historiques, M. le chanoine U. Chevalier m'a toujours paru avoir nettement raison. L'hypothèse du faux linceul imaginée par D. Chamard ne peut suffire à me faire abandonner la conviction que le suaire de Turin n'est pas authentique.

Nous voudrions, et de bon cœur, croire à cette grâce que nous aurions de posséder le portrait de N.-S. Jésus-Christ. Nous serions désireux de voir ici la chimie victorieuse de l'histoire. Nous souhaiterions partager la conviction de M. Vignon et de l'érudit et vénéré prieur de Ligugé, et croire avec eux à l'authenticité du « Saint Suaire » de Turin. Mais il nous est impossible de nous ranger à leurs côtés. Jusqu'ici, pour nous, c'est l'histoire qui l'emporte, et c'est M. le chanoine U. Chevalier qui la représente. Z.

Sous le titre de **Canisiusblad** paraît depuis un an, à Roulers, chez Jules De Meester, une excellente revue mensuelle (2 frs par an), traitant exclusivement d'enseignement religieux et d'éducation chrétienne. Cette publication, éditée sous le contrôle et avec l'approbation de Mgr l'évêque de Bruges, est appelée à rendre de signalés services, non seulement aux

Digitized by Google

instituteurs et aux institutrices, mais même aux prêtres chargés de faire le catéchisme aux enfants. Si de nos jours comme au temps du classique Boileau, il n'était toujours vrai de dire que « le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable », on s'étonnerait à bon droit, qu'à une époque où il y a des revues pour toutes les branches des sciences, des lettres, des arts, des sports et des modes, personne n'ait songé jusqu'à ce jour à publier en Belgique une revue de l'art si difficile d'enseigner la plus nécessaire de toutes les connaissances. Merci donc aux prêtres dévoués qui ont pris cette utile initiative. Nous recommandons vivement à nos lecteurs de langue flamande de profiter du résultat de leur travail, souhaitant de voir à bref délai surgir dans nos provinces wallonnes une traduction ou une imitation de la Revue mise si heureusement sous le vocable du bienheureux Canisius.

La pénitence publique dans l'Église primitive par l'abbé VACANDARD, Paris, Bloud, 1903, 61 pp. in-16. Prix : 0,60 c. De la collection *Science et Religion*, publiée sous les auspices de la Société bibliographique.

Cette brochure aurait pu être intitulée: *Doctrine des Pères et des Conciles sur la pénitence publique*, tant l'auteur a su mettre à profit, et avec abondance, ces documents si précieux de la tradition. Au reste, il annonce lui-même sa méthode : en présence des textes les plus difficiles à interpréter, il a recours, non aux arguments théologiques, mais seulement à l'examen comparé des ouvrages des Pères et des conciles. De plus il circonscrit son champ d'étude aux quatre premiers siècles.

Origine de la pénitence publique ; condamnation à cette pénitence ; son mode, son objet et sa durée ; enfin, réconciliation des pénitents : l'on retrouvera en abrégé dans ces six chapitres ce qui a été écrit de mieux sur la matière.

La confession sacramentelle dans l'Église primitive, par l'abbé VACANDARD. Paris, Bloud, 1903, 61 pp. in-16. Prix: 0,60 c. De la collection *Science et Religion*, publiée sous les auspices de la Société bibliographique.

Ce que nous disions du travail précédent s'applique à celui-ci qui y fait suite : mêmes sources de preuves, même méthode, même champ d'étude. L'auteur y résume nécessairement telles questions déjà traitées dans son autre brochure; mais il nous présente aussi des aperçus nouveaux sur la nécessité de la confession, le ministre de ce sacrement, le sort des relaps et le traitement des péchés légers. Ce dernier chapitre prouve combien les institutions monastiques, tant d'Orient que d'Occident, ont contribué à

Digitized by Google

l'usage de la confession des fautes vénielles. La lecture des quelques chapitres de ce petit ouvrage donnera des notions précises, en même temps qu'une juste vue d'ensemble, sur ce point si intéressant de la discipline primitive.

Liber orationum B. Laurentii Loricati, mon. sublacensis, prelo subjectus a D. Willibaldo GNANDT O. S. B. de Merkelbeek. — Paderbornae. Schoeningh. In-16 de XXXI-208 pp. Prix : 2 frs.

Le B. Laurent, dont le R. P. Gnandt publie aujourd'hui le recueil de prières, était religieux de l'ordre de St-Benoît. Né à Fanello en Apulie, à la fin du XIIe s., il entra au monastère de Subiaco en 1209. Désireux d'une solitude plus parfaite, il obtint de se retirer dans les montagnes du Simbruvium, où il vécut, à l'exemple de S. Benoît, retiré dans une grotte. C'est là qu'il passa 33 années, partageant son temps entre la contemplation des choses divines, et la pratique des plus effrayantes austérités. Il portait sur sa chair un cilice à pointes aiguës, d'où lui vint le nom de « loricatus, encuirassé ». Il mourut le 16 août 1243.

Ce recueil de prières a été extrait d'un manuscrit conservé à Subiaco. Écrites en partie de la main même du saint, elles sont divisées en 4 parties: prières du Bienheureux pour lui-même et ses bienfaiteurs; prières pour l'exaltation de la Ste Église ; aspirations pieuses et variées pour diverses circonstances ; prières pour différentes nécessités.

Ces prières reflètent singulièrement les deux qualités qui doivent être la base de toute véritable oraison : l'humilité et la confiance. C'est une âme, formée selon la doctrine de N. B. Père, toute remplie de sa bassesse et de son néant, humiliée à la vue de ses fautes, pleine d'un salutaire effroi à la pensée des jugements de Dieu, mais en même temps, animée d'une confiance filiale dans les promesses de N.-S. et les mérites de sa passion.

Aussi, nous croyons que tous les fidèles, et en particulier les prêtres et les religieux, peuvent trouver dans la lecture de ces pages, des fruits vraiment salutaires pour leur instruction spirituelle et leur dévotion privée.

C'est de tout cœur que nous félicitons le R. P. Gnandt d'avoir publié ce recueil, qui, nous l'espérons, contribuera pour une large part à procurer la gloire de Dieu et à exalter la mémoire du B. Laurent.

Almanach du Congo pour 1903. Bruges, société Saint-Augustin. Un vol. illustré de 160 pp. Prix : 1 fr.

Tous ceux qu'intéresse la grande œuvre d'évangélisation et de civilisation du continent noir, liront avec le plus vif intérêt cet almanach publié par les Prêtres du Cœur de Jésus. — Ils y trouveront, avec le charme toujours

Digitized by Google

si vif et si captivant des récits de missionnaires, une foule de renseignements utiles sur le Congo religieux, politique et commercial.

Sa couverture en riche chromolithographie, ses gravures nombreuses, variées et vraiment artistiques, et, particulièrement, trois beaux portraits, de Léon XIII, le grand promoteur et protecteur des missions, du baron Wahis, gouverneur général de l'État Indépendant et de Mgr Roelens, vicaire apostolique du Haut-Congo, tout enfin, jusqu'au beau papier glacé et aux jolis caractères d'imprimerie, contribue à faire de cet almanach un vrai bijou artistique et littéraire et nous osons espérer qu'il rencontrera chez les amis des missions en général et chez ceux de notre cher Congo Belge en particulier, toute la sympathie qu'il mérite à tant de titres.

La Veracità storica dell' Esateuco, (Estratto dagli « Studi Religiosi » fasc. IV, Luglio Agosto 1902). — Biblioteca scientifico-religiosa, via Ricasoli, 21, Firenze, in-8°, 52 pp.

Les contradictions et autres difficultés de ce genre, que l'on rencontre à chaque pas dans l'Hexateuque et, en général, dans les livres historiques de la Bible, ont porté bon nombre de critiques catholiques modernes à ne plus attribuer une pleine valeur historique à toutes les narrations de ces livres. Bien des passages de l'Hexateuque sont regardés par ces auteurs comme le produit de l'imagination populaire, et ne figurent, dans le texte sacré, qu'à titre de fables et de légendes.

Que faut-il penser de ces opinions, si on les examine à la lumière de la science théologique ?

C'est la question que se pose l'auteur anonyme de cette brochure, question des plus importantes, comme il le remarque lui-même (pag. 19), et de la solution de laquelle dépend essentiellement l'orientation de l'exégèse catholique moderne.

Voici, résumés, ses arguments et les conclusions qu'il en déduit.

A côté de Dieu, auteur principal, se rencontrent, dans la composition des livres saints, les écrivains sacrés, auteurs secondaires.

Ceux-ci, bien qu'inspirés, n'en conservent pas moins leur originalité propre et leur manière personnelle de penser et d'écrire. Il suit de là, dit l'auteur (pag. 21), que, « s'il appartient à la Théologie de définir la pleine vérité de l'Écriture sainte, parce que Dieu en est l'auteur, il revient d'autre part à la critique de déterminer, pour chaque livre, pris individuellement, la nature spécifique de la vérité qu'il contient, puisque celle-ci dépend, en définitive, du *genre littéraire* adopté par l'auteur ». Il va de soi, en effet, que l'on ne trouve pas, dans le roman ou le poème, la même somme de vérité que dans un écrit proprement historique.

Digitized by Google

Or, sous quelle forme littéraire l'Hexateuque se présente-t-il à nous ?

Il est clair que c'est un livre *historique ;* mais il faut bien s'entendre, remarque l'auteur, sur le sens de ce dernier mot. En effet, le concept que les anciens se formaient de l'histoire est tout différent de celui des modernes.

Et, tout d'abord, pour ce qui concerne les origines des peuples, personne n'ignore que les anciens ne nous ont laissé qu'un tout mince noyau de vérité perdu au milieu des mythes et des légendes. C'était le genre littéraire de cette époque primitive, et la Genèse, qui nous rapporte les origines du peuple hébreu, ne semble pas devoir faire exception à cette loi générale.

Quant à l'histoire des âges subséquents, bien qu'elle se rapproche déjà plus de notre histoire moderne, elle doit néanmoins, pour être comprise, être jugée d'après les lois de cette époque reculée.

L'histoire d'alors était un *art* plutôt qu'une science, et, d'après l'heureuse comparaison employée par l'auteur, tandis que les historiens antiques remplissent le rôle de *peintres*, les modernes jouent plutôt celui de *photographes*.

Les écrivains sacrés, hommes de leur temps, ont donc écrit en artistes, ne se faisant aucun scrupule « pour mieux atteindre leur but, c.-à-d., pour mieux inculquer une vérité religieuse ou morale, soit d'ajouter çà et là quelque anecdote qui n'avait aucune réalité, soit de modifier, d'embellir, de mieux placer telle ou telle circonstance de faits vraiment historiques et de les mettre dans un cadre différent du réel » (pag. 42).

Appliquant ces principes aux livres de l'Hexateuque, l'auteur résume ses conclusions sous forme de trois propositions, que nous condensons ici en quelques lignes, parce qu'elles montrent, mieux encore que tout ce qui précède, combien il restreint le rôle de l'inspiration dans la composition des livres saints.

1) L'histoire d'Israël, telle qu'elle est décrite dans l'Hexateuque, est vraie dans ses grandes lignes.

2) Sur cette vérité substantielle, la tradition populaire, parlant par la bouche de l'auteur sacré, a greffé des légendes, quoique plus nobles que celles des autres peuples. A l'Église et à la critique de faire la part de l'une et des autres.

3) En outre, étant donné le milieu dans lequel vivaient les auteurs de l'Hexateuque, rien n'empêche qu'ils n'aient sacrifié aux idées alors en cours, soit en inventant des faits d'apparence historique, soit en ornant les faits réels de circonstances plus à même de répondre au but moral et religieux qu'ils se proposaient. Ici encore devient nécessaire l'intervention de l'Église et de la critique.

On voit assez, d'après ces conclusions, avec quelle réserve se recommande la théorie de l'auteur. On n'en doit cependant pas moins louer la clarté avec laquelle il traite son sujet et les généreux efforts qu'il fait pour concilier la théologie de l'inspiration avec les exigences de la critique actuelle.

K. L.

Digitized by Google

Die beiden ersten Erasmus-Ausgaben des neuen Testaments und Ihre Gegner, von Prof. Dr Aug. BLUDAU. — Herder, Fribourg, 1902, in-8°, 145 pp. Prix : 3.20 M.

M. le Dr Bludau vient de publier, dans les « *Biblische Studien* », une intéressante étude sur les éditions du Nouveau Testament d'Erasme. Le prince des Humanistes du XVIe siècle n'a pas seulement exercé son activité dans la sphère des lettres profanes, mais on lui est redevable de nombreux travaux sur les Pères Grecs.

Persuadé que les éditions grecques du Nouveau Testament étaient fautives en de nombreux points, Erasme résolut de fournir un texte aussi correct que possible, dont la leçon serait basée sur les manuscrits les plus anciens, « *selon la Graeca veritas* »,comme il le dit lui-même. La première édition parut en 1516. Cependant l'auteur n'avait pas atteint le but désiré; aussi dès la même année se remet-il à l'œuvre pour donner une édition plus correcte, qui fut publiée en mars 1519, et à laquelle il adjoignit une traduction latine et des notes tirées des Pères. Comme on devait s'y attendre, Érasme rencontra plus d'un contradicteur, parmi lesquels il faut citer l'anglais Lee et l'espagnol Stunica. On ne peut dire que l'œuvre d'Erasme fût à l'abri de toute critique, et nous croyons même qu'elle en méritait de sévères, surtout pour ce qui touche à la traduction latine. Bien que l'auteur n'ait voulu que corriger le latin de la Vulgate, il n'en fit pas moins une traduction absolument nouvelle et souvent très arbitraire, au point que plusieurs passages ne contiennent rien moins que la négation des dogmes révélés. Ce n'était du reste là que la conséquence logique des principes admis par Érasme et que ne dédaignerait pas l'école « hypercritique » moderne. Il suffit pour s'en rendre compte, des exemples apportés par le Dr Bludau, pp. 48 ss.

L'étude du Dr Bludau est méthodique, clairement exposée et appuyée sur les lettres d'Érasme lui-même. On ne peut que féliciter l'auteur de son savant travail, et souhaiter qu'il enrichisse la littérature biblique de semblables publications. Elles seront bien reçues des exégètes et des savants qui se livrent à ces études, dont le vulgaire ne soupçonne aucunement les difficultés. K. L.

Christus- und Apostelbilder, Einflüss der Apokryphen auf die ältesten Kunsttypen, par J. E. WEIS-LIEBERSDORF, dr phil. et theol., avec 54 gravures. IX-124 pp. in-8° Fribourg en Brisgau, Herder, Prix : 5 fr.

Étude très consciencieuse des principaux monuments des premiers siècles (sarcophages, médailles, bijoux, verres, orfévreries), représentant le Christ et les Apôtres.

La sculpture ou plutôt la plastique incarne mieux les types d'une époque que la peinture, parce qu'elle est plus indépendante de l'architecture. Elle

Digitized by Google

nous représente le Christ sous deux formes bien distinctes. Jusque vers la fin du IVe siècle, elle nous le montre sous l'aspect d'un gracieux adolescent ou d'un beau jeune homme, les cheveux longs flottant sur les épaules, et quelquefois, surtout dans la dernière période, partagés par une raie au haut du front. Plus rarement trouve-t-on à cette époque le Christ barbu, aux cheveux longs avec la raie, le nez droit, enfin le type qui nous est resté. Celui-ci finit cependant par dominer à la fin du IVe siècle.

Problème curieux : tous les Pères et les écrivains catholiques de cette époque (Eusèbe, Tertullien, Justin, Cyprien, Cyrille d'Alexandrie) affirment que le Christ était sans beauté et sans charmes et cependant les artistes et artisans lui donnaient les traits de la jeunesse et de la beauté. L'auteur examine les solutions proposées principalement par A. Hauck, par Holtzman, Dietrichson, Victor Schültz, Xaver Kraus, Nicolas Müller et ne les trouve pas satisfaisantes.

Après avoir fait ressortir la puissance du gnosticisme et après avoir cité de nombreux passages des évangiles apocryphes des gnostiques grecs, l'auteur attribue à cette influence la première manière de représenter le Sauveur. Ces évangiles étaient très répandus; d'ailleurs, l'opinion des orthodoxes sur l'extérieur du Christ et leur répugnance pour toute image du Christ et des saints par crainte d'idolâtrie laissaient une lacune. Il ne restait aux artistes que les conceptions gnostiques d'ailleurs pleines de charmes.

Le Christ barbu, après un combat de 200 ans, finit par l'emporter sur son concurrent. Peut-être prétend-il être un portrait plus ou moins idéal du Christ, il est peut-être puisé aussi dans un évangile apocryphe. Y a-t-il eu de véritables portraits du Christ ou passant pour tels? Eusèbe en parle, mais, ennemi déterminé des images, il les signale comme n'existant que chez les païens. Ce qui paraît certain, c'est que le Christ barbu tendait à représenter le type juif et même nazaréen avec un sentiment de grande dignité.

L'auteur dit un mot du fameux linceul de Turin. Il est d'avis que l'image du Christ y est produit par un grand cliché gravé sur bois.

Quant aux Apôtres, le type de S. Paul paraît fixé dès les tout premiers siècles : figure imposante de philosophe, grand front, tête chauve, barbe plus ou moins longue. Il est presque toujours représenté dans la compagnie de S. Pierre. Les traits de celui-ci sont plus flottants; le type actuel remonte peut-être bien avant Constantin, mais ne paraît se fixer que plus tard; l'âge du sarcophage du Vatican, de la pyxide de Berlin et de la boîte d'argent de Pola est trop discuté pour affirmer catégoriquement.

Parmi les autres Apôtres, l'auteur ne relève que les figures de Bartholomé, d'André et de Jean. Celui-ci est représenté fréquemment, tantôt sous la forme d'un jeune homme, tantôt sous celle d'un beau vieillard. Toutes les représentations des Apôtres paraissent marcher assez parallèlement aux données des apocryphes.

Digitized by Google

Le *MESSAGER DE S. BENOIT.*

Petite revue populaire bénédictine mensuelle.

Le *Messager* paraît chaque mois en livraisons de 16 pages illustrées.

Son but est de faire connaître S. Benoît et de propager son culte.

Le prix de l'abonnement est de 1,10 franc par an pour la Belgique, 1,50 pour l'Étranger.

Tout abonnement est d'un an et part du 1er janvier.

Les personnes qui s'abonnent au courant de l'année reçoivent tous les numéros parus.

En Belgique le montant de l'abonnement est perçu par quittance postale, envoyée dans le courant de l'année.

Les abonnements de l'Étranger se soldent le plus facilement par mandat-poste international.

On s'abonne à l'abbaye de Maredsous.

ÉTUDES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

20 octobre. — Surnaturel et Déification (S. Harent) ; Organisation d'un club de province au début de la Révolution (P. Bliard) ; Méfaits de la centralisation (G. Sortais) ; Une grande amie des communautés enseignantes (V. Delaporte) ; Autour d'une école libre en l'an XI (P. Dudon) ; Émile Zola (P. Suau) ; Deux poètes (L. Chervoillot) ; Revue des livres ; Notes bibliographiques ; Evénements de la quinzaine.

5 novembre. — Progrès et tradition en exégèse (F. Prat) ; Idées politiques et religieuses d'un club de province au début de la Révolution (P. Bliard) ; Renan classique « L'avenir de la science » (G. Longhaye) ; La raison et les activités inférieures, essai de psychologie tempérée (V. Poucel); Le Quiétisme. Lettres inédites du frère de Bossuet (E. Griselle) ; Notes sur l'occultisme, le spiritisme et l'hypnotisme (L. Roure); Bulletin d'histoire. Le mouvement biographique sur le dix-septième siècle (H. Chérot); Revue des livres; Notes bibliographiques; Evénements de la Quinzaine.

20 novembre. — La Bible et l'assyriologie (A. Condamin); L'organisation provinciale (G. Sortais) ; L'école et la vie (L. Dudon) ; La raison et les activités inférieures (V. Poucel) ; Du formalisme dans l'éducation (H. Baron) ; « La dernière idole » (L. Roure) ; « Le miroir de la vie » (V. Delaporte) ; La Foi et sa preuve simplifiée (J. Brucker) ; Revue des livres ; Notes bibliographiques ; Evénements de la quinzaine.

LA QUINZAINE.

1 octobre. — Rouges et Jaunes (M. Turmann) ; Trop tard (***) ; Sur Sainte-Beuve (V. Giraud); Un instituteur d'autrefois (R. Peyre) ; La vierge d'Avila (R. de Saint-Chéron) ; Poésie (P. Harel) ; Les enfants perdus du Romantisme (H. Lardanchet); Chronique politique (Σ); Revue des Revues; Notes bibliographiques.

16 octobre. — Malherbe et son œuvre (L. Arnould) ; Trop tard (***) ; L'attentat de Damiens (P. de Nolhac) ; Le pouvoir des mots (Carreyre) ;

Digitized by Google

Émile Zola (G. Grappe) ; Rouges et Jaunes (M. Turmann) ; Chronique littéraire (J. Lionnet); Chronique politique (Σ); Revue des Revues ; Notes bibliographiques.

1 novembre. — Préface pour la neuvième année ; Mgr Dupanloup éducateur (abbé J. Trésal) ; S. Hubert et la guérison de la rage. (Bon A. de Maricourt) ; Le retour à Rome (J. de Coussanges) ; Trop tard (***) ; Bruges et les primitifs (Ch. de Rouvre); Figures du XVIIIe siècle (G. Grappe) ; Chronique politique (Σ); Revue des Revues ; Notes bibliographiques.

16 novembre. — Vive le Roi (I. Kaiser) ; A propos des croisades (G. Goyau) ; Le Suaire de Turin et l'Évangile (P. Bouviez) ; Les héritiers des Primitifs du Nord (Ch. de Rouvre) ; Baudelaire et les Baudelairiens (J. Vaudon) ; Le Marseillais tel qu'on le peint et le Marseillais tel qu'il est (G. d'Azambuja) ; Art et Littérature (R. Narsy) ; Chronique politique (Σ) ; Revue des Revues ; Notes bibliographiques.

1 décembre. — Comment faire ? — Les catholiques et la situation présente (***) ; Mariages et union libre (George Fonsegrive) ; Vive le Roi — Roman II (Isabelle Kaiser); France et Siam (Charles de Vitis) ; A propos d'une statue. — Balzac (Georges Grappe) ; Chronique dramatique : Résurrection, La Châtelaine, Demi-Sœurs, l'Enquête, l'Aventure (Émile de Saint-Auban) ; Chronique politique (Σ) ; Revue des Revues ; Notes bibliographiques.

REVUE GÉNÉRALE.

Octobre 1902. — La Reine Marie-Henriette ; Coup d'œil rétrospectif (Ch. Woeste) ; Une nouvelle Extension universitaire catholique (F. Passelecq) ; Accidents du travail (Ed. van der Smissen); Réflexions sur la France contemporaine, suite, (H. Primbault) ; Isaac da Costa (L. Antheunis) ; Odette, nouvelle (M. Montal); Le Réveil du sentiment national en Belgique (H. Carton de Wiart) ; Chronique sociale : Heures de travail. Suicides (E. de Ghélin) ; Bibliographie.

Novembre 1902 — La bienvenue aux proscrits (A. Vermeersch, S. J.) : Molière et la bourgeoisie, suite et fin, (H. Davignon) ; Réflexions sur la France comtemporaine, suite, (H. Primbault); Odette, nouvelle, (M. Montal) ; M. Paul Bourget et sa dernière œuvre (E. Gilbert) ; L'application de la loi italienne sur la réparation des accidents du travail (G. Eckhout) ; Chronique sociale : Salaires industriels. Divorces (E. de Ghélin); Variété: Œuvre des écoles d'Orient (Ch. Woeste) ; Bibliographie.

Décembre 1902. — Un livre sur la neutralité de la Belgique (L. Poullet) ; Belgique et France (A. Le Clercq); L'Espagne disparue (J. Melot); Réflexions sur la France contemporaine (H. Primbault) ; L'éducation d'une jeune fille moderne (H. Davignon); A propos de la musique religieuse (Ch. Martens) ; Un nouveau portrait du Pape (E. Trogan) ; Revue littéraire (E. Gilbert) ; Un essai de marine et de colonisation belges au XVIIIe siècle (Bon de Borchgrave) ; La dernière fantaisie de la tante Hope (H. de Fonseca) ; Chronique sociale (E. de Ghélin) ; Table des matières ; Bibliographie.

Imprimé par la Société de St-Augustin, BRUGES. — Même firme : LILLE.

Digitized by Google

REVUE BÉNÉDICTINE

VINGTIÈME ANNÉE.

N° 2. — Avril. — 1903.

ABBAYE DE MAREDSOUS
Belgique.

1903.

HANOVER THEOL. SEMINARY
MAY 9 1903
LIBRARY.

Digitized by Google

Sommaire

D. Germain MORIN. Hilarius l'Ambrosiaster 113
D. URSMER BERLIÈRE. Aux Archives Vaticanes 132
D. BRUNO ALBERS. Le plus grand Coutumier de Cluny 174
D. URSMER BERLIÈRE. Bulletin d'Histoire Bénédictictine 185
D. LAURENT JANSSENS. Le conciliabule de Munich 195
» » » L'Évangile et l'Église 203
Analyses et Comptes-rendus : *Monumenta Ecclesiae liturgica* (Cabrol et Lecrercq) ; *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* (Cabrol) ; *Ordinaire et coutumier de la cathédrale de Bayeux* (Chevalier); *Urbain II* (Paulot); *L'existence de Dieu démontrée par la création et l'histoire* (Heus); *Instructio pastoralis* (Raymundi) ; *Sancti Ephrem Hymni et Sermones* (Lamy) ; *Hierarchia catholica medii aevi* (Eubel) 210

ALLONS AUX VÊPRES, par Dom Paul DAMMAN, bénédictin de Maredsous. Prix : 0 fr. 40; — 10 ex. : 3 fr. 50; — 100 ex. : 30 francs.

Importance des Vêpres; leurs avantages; moyens de rendre cet office populaire : tel est le contenu de cet excellent tract.

REVUE THÉOLOGIQUE FRANÇAISE.

Prix : France, 7 fr. par an. — Union postale, 8 fr. — *Rédaction :* M. BESSON, 35, rue de la Dalbade, Toulouse. — *Abonnements :* M. Charles AMAT, 11, rue Cassette, Paris-VIe.

Bulletin raisonné des décisions du Saint-Siège, la Revue ne se contente pas de reproduire les actes de la Curie romaine ; elle y joint, selon l'opportunité, un commentaire qui en précise le sens et en détermine la portée. Cette étude attentive des nouvelles décisions donne à la Revue sa spécialité parmi les périodiques français et fait de sa collection *un répertoire varié de théologie morale, de droit canonique* et *de liturgie*, où tous trouveront d'utiles éclaircissements sur la discipline actuelle : prêtres employés dans l'administration des diocèses et des instituts religieux, ou dans le ministère des paroisses et des missions étrangères ; professeurs et confesseurs ; rédacteurs des *Ordo* liturgiques, etc.

La Revue publie en outre des *articles de fond* sur les diverses parties des sciences ecclésiastiques. Un *bulletin périodique de droit civil ecclésiastique* reproduit et commente brièvement les actes officiels et les décisions des tribunaux français qui se rapportent au culte et aux matières religieuses.

ÉTUDES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

5 décembre 1902. — Lettre apostolique de N. S. P. le Pape instituant une commission des études bibliques ; La crise religieuse d'Ernest Renan (L. de Grandmaison) ; Progrès et tradition en exégèse (F. Prat) ; Le nouveau barrage d'Assouan (P. de Vrégille) ; La raison et les activités inférieures (V. Poucel) ; Le marquis de Beaucourt, historien (H. Chérot); Revue des livres; Notes bibliographiques ; Événements de la quinzaine.

Digitized by Google

HILARIUS L'AMBROSIASTER.

IL a plu naguère à H. Zimmer (1) de notifier à ses lecteurs que j'avais « proclamé » le juif converti Isaac auteur des écrits qui circulent sous le nom de l'Ambrosiaster.

Ce n'est pas sans quelque étonnement que j'ai lu la note contenant cette affirmation. Car précisément, l'expérience me démontrant chaque jour davantage quelles infinies précautions il convient d'apporter dans l'étude de problèmes aussi abstrus, j'avais soigneusement évité de rien proclamer quant à l'identité même de l'auteur, je m'étais contenté d'appeler l'attention sur le juif Isaac ; bref, voici comment se terminait le travail paru en 1899 dans la *Revue d'hist. et de littér. religieuses* (t. IV, p. 121) : « Et maintenant, qu'on « n'aille pas croire que mon siège est fait désormais sur la question « de l'Ambrosiaster. Non, mais j'ai cru que certaines coïncidences « de langage entre les écrits de celui-ci et ce qui nous reste de l'Isaac « contemporain de Damase valaient la peine d'être, pour la première « fois, introduites dans ce débat si fameux. Pénétrant ensuite plus « avant dans l'étude de la physionomie morale de ces deux per- « sonnages, il m'a semblé qu'elle n'offrait pas moins de points de « ressemblance que leurs écrits. C'est tout ce que j'ai voulu dire. »

Si je reviens aujourd'hui sur ce sujet, ce n'est pas en vue d'une rétractation dans l'acception vulgaire du mot, mais bien dans le sens premier et étymologique : je me propose de « traiter à nouveau » la question, en mettant à profit ce que quatre années écoulées ont apporté avec elles de réflexions, de connaissances, de progrès vers une solution plus rapprochée, ce me semble, de la vérité. Plusieurs motifs m'y incitent, et par-dessus tous le désir d'être utile aux savants qui sont en train de préparer les éditions de l'Ambrosiaster

1. *Pelagius in Irland*, Berlin 1901, p. 120 note. Je me propose de revenir prochainement plus au long sur cette importante publication, dont certains points paraissent pouvoir être avantageusement complétés ou améliorés.

HOOVER THEOL. SEMINARY
MAY 9 1903
LIBRARY.
Digitized by Google

et d'Hilaire de Poitiers pour le compte de l'Académie de Vienne (1).

***

De mon étude précédente, la plupart des points peuvent être conservés : par exemple, que l'auteur du Commentaire sur saint Paul et celui des questions sur l'Ancien et le Nouveau Testament sont un même personnage ; que ce personnage vivait et écrivait à Rome même, au temps du pape Damase ; que ses écrits nous le font connaître comme un légiste, plein de respect pour les lois et les coutumes romaines, mais aussi comme un esprit frondeur et critique, fort au courant des questions religieuses, aimant à se mêler des moindres détails de la vie ecclésiastique de son temps, faisant de fréquentes allusions aux traditions et usages judaïques, tout en combattant vigoureusement ceux des Juifs qui n'ont pas embrassé le christianisme. Encore une fois, tout cela peut rester.

Mais que penser de l' « hypothèse » Isaac, suggérée à la suite des données ainsi acquises? Est-elle admissible, même comme simple hypothèse?

Personne, que je sache, n'avait émis contre elle aucune difficulté positive : d'estimables savants l'ont trouvée très « séduisante », tandis que d'autres ont exprimé aussitôt leur croyance qu' « elle prévaudrait définitivement (2) ». H. Zimmer, le premier, l'a déclarée inacceptable, et pour ce motif : c'est que, dans le Commentaire sur saint Paul, 1 Tim. 3, 15, il est fait mention de Damase (*Ecclesia... cuius hodie rector est Damasus*) en des termes qui ne sauraient s'expliquer dans un écrit rédigé au temps de la lutte entre ce pape et Isaac.

Ainsi présentée, l'objection n'est pas très forte. Zimmer suppose, affirme même, que le Commentaire a été composé « zur Zeit des Streites ». Mais où en est la preuve? La subornation d'Isaac eut lieu au début de 372 (3), l'avènement de Damase date de septembre 366 : qui nous dit que le Commentaire n'a pas été composé avant la

1. Le P. Brewer S. J., de Feldkirch, doit donner le Commentaire sur saint Paul ; un savant écossais, M. A. Souter, les Questions sur l'Ancien et le Nouveau Testament. On verra plus loin que l'un des futurs éditeurs d'Hilaire de Poitiers a été sur le point d'attribuer à celui-ci un traité de polémique antiarienne, lequel n'est sûrement pas de lui, mais qui présente des analogies avec les écrits d'un autre Hilaire, l'Ambrosiaster.

2. Qu'on me permette de signaler, entre autres : A. E. Burn, « The Ambrosiaster and Isaac the converted Jew », dans *The Expositor* de nov. 1899, p. 368-375 ; Th. Zahn, « Der Ambrosiaster und der Proselyt Isaak » *Theolog. Litteraturblatt* n. 27, 1899, p. 313-317 ; J. Brucker, dans les *Études* du 5 févr. 1900, t. LXXXII, p. 339 suiv. ; C. H. Turner, dans *Journal of theol. studies*, oct. 1899, p. 154, et oct. 1902, p. 135 ; J. Wittig, *Papst Damasus I*, Rom 1902, p. 71.

3. J. Wittig, op. cit., p. 107.

Digitized by Google

première de ces dates, à une époque où le juif converti gardait encore la soumission due à l'évêque de Rome? Il est vrai que parmi les *Quaestiones*, la CXV^e semble avoir été composée après l'année 374 (1), et la CXXV^e assez longtemps après 371 (2) : mais rien ne nous assure que le Commentaire n'est pas antérieur aux Questions, et dans l'espèce cette incertitude suffit pour ôter presque toute valeur à l'argument mis en avant par Zimmer.

***

Une autre considération m'impressionne bien davantage. Il est incontestable que la tradition indiquant un « Hilarius » quelconque comme auteur du Commentaire se présente dans des conditions telles, qu'elle ne doit pas être rejetée à la légère.

Il y a d'abord le témoignage de saint Augustin, lequel, vers 420, cite sous le nom de « saint Hilaire » un passage de l'ouvrage en question (3). Qu'Augustin ait cru qu'il s'agissait du célèbre évêque de Poitiers, la chose est à peine douteuse : mais n'importe, de ce qu'il s'est trompé sur la personnalité de cet Hilarius, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'il se soit trompé sur le nom lui-même. Le plus simple est même de supposer qu'il s'en est rapporté, sur ce dernier point, au témoignage du manuscrit qu'il avait sous les yeux. En une autre occasion, il fut amené à alléguer sous le nom d'un « Grégoire, évêque oriental » un fragment du *De fide* de l'appendice de saint Ambroise. Là encore, il prenait le change sur la personne de l'auteur, sans toutefois qu'on puisse assurer qu'il faisait erreur sur le nom lui-même : le *De fide* n'est pas de saint Grégoire de

1. A cause de l'allusion aux ravages exercés en Pannonie cette année-là, à l'époque de la moisson, par les Quades et les Sarmates.

2. Au cas où le personnage du nom d'Eusèbe, dont la doctrine sur le Saint-Esprit y est réfutée, ne serait autre que le célèbre Eusèbe de Verceil. Voici comment notre auteur s'exprime à son sujet : « ADVERSVS EVSEBIVM. Memini me in quodam libello Eusebii » *quondam* egregii in reliquis uiri legisse, quia nec Spiritus sanctus sciat mysterium nati- » uitatis D. N. I. Christi ; et admiror tantae doctrinae uirum hanc maculam Spiritui » sancto inflixisse ». — Je cite ce passage pour faire voir qu'il s'agit sûrement d'un écrivain mort depuis longtemps ; un peu aussi dans l'espoir que l'un ou l'autre lecteur voudra bien me faire part de son sentiment touchant l'identité possible avec S. Eusèbe de Verceil. Si cette identité paraissait acceptable, il ne serait pas impossible que nous eussions encore aujourd'hui le *libellus* visé dans cette question CXXV.

3. *Contra duas epist. Pelagian.*, lib. IV, n° 7 : « Nam et sic sanctus Hilarius intellexit quod scriptum est, In quo omnes peccauerunt. Ait enim : *In quo, id est, in Adam omnes peccauerunt.* Deinde addidit : *Manifestum in Adam omnes peccasse quasi in massa. Ipse enim per peccatum corruptus, omnes quos genuit nati sunt sub peccato.* Haec scribens Hilarius sine ambiguitate commonuit, quomodo intellegendum esset, In quo omnes peccauerunt. » Comp. Ambrosiast. Migne XVII, 92 C.

Digitized by Google

Nazianze, mais il y a des chances qu'il appartienne à l'évêque Grégoire d'Eliberis (1).

Ce n'est pas tout : au témoignage de saint Augustin vient s'ajouter celui d'un certain nombre de manuscrits appartenant tous, autant que je puis voir, à la tradition irlandaise. Ce sera le mérite incontestable de Zimmer, d'avoir mis cette tradition en lumière, mieux qu'elle ne l'avait été jusqu'ici (2). Et qu'on n'argue pas, de ce qu'elle est seule, à son insuffisance : ces *Scotti*, à raison même de leur isolement et de leur extrême tenacité, sont gens tout à fait dignes d'être entendus, spécialement sur ce qui s'est passé dans la chrétienté d'Occident aux IVe et Ve siècles. N'ont-ils pas été également les seuls à nous conserver le vrai nom de celui auquel nous sommes redevables du *Te Deum*, l'évêque Niceta ? N'est-ce pas chez eux qu'on a découvert en ces dernières années les vénérables vestiges d'une liturgie romaine antérieure aux réformes de Gélase et de Grégoire le Grand ?

A coup sûr, la tradition dont il s'agit n'est point représentée de telle façon qu'il ne fût permis, nécessaire même, d'en faire abstraction, du moment qu'on viendrait à lui opposer des témoignages positifs et irrécusables en faveur d'un auteur portant un nom différent. Mais tel n'est pas le cas ; jamais les anciens documents n'ont fourni jusqu'à cette heure aucun nom à opposer sérieusement à celui d'Hilaire (3), et les droits des autres prétendants, sans excepter ceux d'Isaac, ne reposent que sur des conjectures, plus ou moins anciennes, plus ou moins plausibles, mais des conjectures enfin.

Il sera donc de bonne critique de s'en tenir au nom d'Hilaire, comme au seul indiqué par la tradition primitive, et, aucune découverte positive à l'encontre n'étant plus guère à espérer, de diriger plutôt de ce côté nos investigations.

***

Mais ici, précisément, nous nous trouvons acculés dans une sorte

1. V. *Rev. Bénéd.*, juillet 1902, t. XIX, p. 235 suiv.

2. *Pelagius in Irland*, pp. 117-120.

3. Le seul serait celui d'Ambroise, attesté à partir de la période carolingienne, peut-être même dès l'époque de Cassiodore, soit pour l'Ambrosiaster proprement dit, soit pour une partie de celui-ci conjointement avec l'ancienne tradition latine de Théodore de Mopsueste (Cf. H. B. Swete, *Theodore of Mopsuestia on the minor Epistles of S. Paul.* Cambridge, 1880, t. I, p. xlv suiv. ; t. II, p. 346 suiv.). Et, de fait, l'attribution à saint Ambroise a été revendiquée jusque dans la plus récente édition des œuvres de ce Père, celle de Milan (1875-1883), mais sans le moindre succès, et il y a tout lieu de croire qu'on n'y reviendra plus.

Digitized by Google

d'impasse. Ce n'est pas la bonne volonté qui a manqué aux critiques pour découvrir un Hilaire sortable, mais tous les efforts jusqu'ici ont échoué. Saint Hilaire de Poitiers, il n'y a pas à y songer, et cela pour une foule de motifs qu'il serait superflu d'énumérer. D'Hilaire de Pavie on ne sait autre chose, sinon que, d'après une tradition non suffisamment contrôlée, il aurait été le dix-septième évêque de cette ville, de 358 à 376 : c'est trop peu. On en peut dire autant de l'Hilarius de Syracuse, qu'on a mis également en avant : nous savons qu'un personnage de ce nom écrivit de Sicile à saint Augustin, un peu avant 415, pour lui proposer cinq questions, presque toutes relatives au Pélagianisme; il en reçut une réponse, la Lettre CLVII dans l'édition bénédictine. Ce n'est certes pas assez pour l'identifier avec l'écrivain contemporain de Damase.

La cause du diacre luciférien Hilaire de Rome a conquis jadis plus de suffrages, bien que les difficultés auxquelles elle donne lieu l'aient fait depuis généralement abandonner. On ne conçoit guères, en effet, comment ce partisan intransigeant de la réitération du baptême des hérétiques eût pu traiter les rebaptisants comme le fait notre Ambrosiaster. La supposition qu'il se serait réconcilié avec l'Église avant la mort de Damase est, comme le font justement observer les Mauristes (1), démentie par la façon dont saint Jérôme s'exprime à son sujet, *Dial. contra Lucifer.* n. 21. Puis, comme je l'ai dit ailleurs, ce n'est pas un diacre de Rome qui peut avoir écrit la Question CI *De iactantia Romanorum leuitarum.* Ainsi, ce dernier Hilaire doit être rejeté, pour cela même qu'il nous est trop bien connu : raison de plus pour nous mettre en garde contre les autres dont tous les titres se réduisent à ceci, que nous ne savons d'eux rien ou à peu près rien, en dehors de la ressemblance du nom.

L'Hilarius que je vais proposer ici pour la première fois se trouve dans une situation toute différente. On ne peut pas dire qu'il soit dans l'histoire un inconnu, loin de là; et, d'autre part, rien de ce que nous savons le concernant n'est de nature à lui faire donner l'exclusion, bien au contraire.

Mais avant de prononcer son nom, il sera bon de préparer encore un peu le terrain, en revenant brièvement sur cette importante question préliminaire : L'Ambrosiaster faisait-il partie du clergé, ou n'était-il que simple laïque ?

***

Ce point a été déjà traité sommairement à la fin de ma première

1. Dans l'*Admonitio* en tête du Commentaire, Migne XVII, 43.

Digitized by Google

étude : il suffira de s'y reporter, pour connaître les motifs qui empêchent de voir dans notre auteur, soit un diacre, soit un évêque, soit même un simple prêtre. Contre la qualité de diacre, il y a sa diatribe à l'adresse des lévites romains; contre celle d'évêque, la prétention qu'il a de ravaler les pontifes au même rang que les simples prêtres; contre celle de prêtre, la façon dont il parle habituellement de ceux qui offrent les saints mystères, *sacerdotes nostri*, « nos prêtres (1) », expression qui serait plutôt surprenante sous la plume d'un personnage revêtu lui-même du sacerdoce.

Il y avait toutefois, on se le rappelle, une difficulté dans le fait que les Questions CXVI-CXXI se composent de fragments homilétiques, dans lesquels on retrouve certaines particularités du style de l'Ambrosiaster, et dont l'auteur se qualifie expressément *Dei sacerdos et praepositus plebis Christi* (Quest. CXX).

A propos de ces passages, qui malgré tout tranchent sur le reste, j'ai hasardé l'explication que voici : ce ne seraient que de simples notes, des canevas de sermons, jetés sur le papier par notre auteur, pour les besoins de quelque évêque ou prêtre peu favorisé sous le rapport de l'éloquence.

Il est une explication beaucoup plus simple, si simple que je me reproche de ne l'avoir pas proposée tout d'abord. L'auteur des Questions a pu tenir à conserver parmi ses notes le résumé de l'une ou l'autre homélie entendue au cours d'une fonction sacrée, de même que saint Ambroise nous a transmis en substance l'allocution prononcée par le pape Libère à la cérémonie de la prise de voile de sa sœur Marcelline. Nous aurions donc ici, vraisemblablement, un écho plus ou moins fidèle de la prédication de Damase ou de quelque autre pontife romain du déclin du IVe siècle.

En tout état de choses, il n'y a rien à conclure de ces bribes de sermons contre la condition laïque de l'Ambrosiaster. C'est, comme je le disais tout à l'heure, un point plus important qu'il ne pourrait sembler à première vue; car rien peut-être n'a plus contribué à dérouter jusqu'ici la perspicacité des critiques, que la persuasion où

1. En étudiant ces jours-ci le Pseudo-Primasius sur les Épîtres paulines, Migne LXVIII, j'y ai retrouvé cette façon de parler des prêtres à la troisième personne : *sacerdotes ecclesiae* (col. 731 C), *sacerdotes nostri* (748 A); tandis que dans ce dernier endroit, par exemple, saint Jean Chrysostome (in Ep. ad Hebr. homil. XVIII, n. 3. Migne P. G. LXIII, 131), que l'auteur suit de très près, dit à la première personne : προσφέρομεν, ποιοῦμεν. De fait, le Ps-Primase a tout l'air d'avoir été, comme l'Ambrosiaster, un simple laïque, mais d'une condition assez élevée, un des derniers représentants de la culture littéraire au sein de la noblesse gallo-romaine du VIe siècle.

Digitized by Google

l'on était généralement, qu'il fallait chercher parmi les gens d'Église le mystérieux auteur du Commentaire et des *Quaestiones*.

***

Il y a plus : non seulement l'Ambrosiaster était laïque, mais on ne risquera guère de se tromper, en avançant qu'il a dû occuper un rang relativement élevé dans la société. C'est là un aspect de la question qui ne m'avait pas tant frappé d'abord, mais qui à présent me paraît devoir être pris en sérieuse considération. Il résulte d'une assez longue série de passages dont on me permettra de citer les principaux, et qui révèlent clairement chez notre auteur ce qu'on pourrait appeler la science expérimentale et habituelle des hautes dignités, un sens impeccable de l'étiquette, des convenances, du rôle exact correspondant à la naissance ou aux fonctions des divers individus. Il connaît et signale les moindres nuances de la hiérarchie, depuis l'empereur jusqu'au dernier des officiers subalternes. Il sait la place qui revient aux vicaires des préfets, selon que les préfets eux-mêmes sont présents ou non; la façon dont les préfets du prétoire rédigent leurs *programmata*; ce que les sénateurs ont à observer, ce dont ils doivent s'abstenir, en fait d'occupations, de vêtements, etc., pour ne point déroger à la noblesse de leur origine. Bref, il appert d'une foule de détails, que nous avons affaire à un homme qui vivait lui-même ordinairement au milieu de ces *dignitates*, dont le nom revient si souvent et tout naturellement sous sa plume.

Dans cette suite d'extraits, comme dans les autres citations données précédemment, *Amb.* = Migne, Patr. Lat. XVII, 45-508; *Qu.* = même collection, XXXV, 2213-2416.

Amb. 58 B : ... dicentes per istos posse ire ad Deum, sicut per comites peruenitur ad regem. Age, numquid tam demens est aliquis, aut salutis suae immemor, ut honorificentiam regis uindicet comiti; cum de hac re si qui etiam tractare fuerint inuenti, iure ut rei damnentur maiestatis? ... Nam et ideo ad regem per tribunos aut comites itur, quia homo utique est rex, et nescit quibus debeat rem publicam credere. Ad Deum autem *etc.*

Amb. 164 B : Potest hic honor etiam circa eos esse, qui sublimes uidentur in mundo.

Amb. 212 B : Manifestum est, quia infideles aut arbitros, ut adsolet fieri, postulatos significat, aut iudicem publicum, cui dici solet : Hodie dies sacrorum est, ius dici non potest.

Amb. 245 A : ... sicut est etiam in humanis officiis. Scholae enim sunt, quae positis in se dant dignitatem ; ut loci honor hominem faciat gloriosum, non propria laus.

Digitized by Google

Amb. 248 B : Manifestum est, quia quamuis aliquis dignitate sublimis sit, si subiectus tamen defuerit, qui obsequiis suis illum faciat gloriosum, ipsa dignitas contemptibilis erit : officium enim est, per quod dignitas constat. Tale est, si imperatori desit exercitus. Quamuis ergo magnus sit imperator, necessarium tamen habet exercitum : membrum est enim corporis eius, ante se habens tribunos, comites, et magistros. His omnibus inferiores sunt milites *etc.*

Amb. 432 A : Sicut enim absente imperatore imago eius habet auctoritatem, praesente non habet ... Numquid aliquis uicem domini agens ipso praesente dominatur? Si praefectorum uicarii praesentibus eis priuati sunt, quanto magis *etc.*

Qu. XLV, 2244 : non potest dici una esse imago Dei et angelorum, sicut imperatoris et comitum; quia quorum imago est una, non potest dissimilis esse dignitas uel natura.

Qu. XLVI, 2246 : Praefectus etenim potest agere uicem praefecti, et praetor praetoris; non tamen priuatus potest agere uicem potestatis alicuius.

Ibid. 2248 : Denique senatores uel officiales ex uestibus intelleguntur quid sint.

Qu. LXXXI, 2274 : Nam senatores generant senatores; sed senatorum dignitas non habet apud Deum meritum... Sicut et hi, qui consules sunt aut statuis honestantur, gaudent in uano.

Qu. XCVII, 2295 : Nam si in unius praefecti praetorio programmate etiam ceteri praefecti iubere dicuntur, propter auctoritatem unius potestatis, *etc.*

Qu. CI, 2301 : Tale est, si praefectis officiales, dominis serui aequentur.

Ibid. 2303 : Nam et imperator, ut imperator appareat, ordinatur obsequio militari; non tamen melior nec par est exercitus imperatori.

Qu. CII, 2305 : Non omnia licent potentibus, quae sunt concessa humilibus. Dignitoso enim homini negotiari deforme est, et popinam ingredi notabile est. Senatoribus quoque faenus infamia est.

Qu. CVII, 2322 : Et si de de consulibus coniciamus, uidebimus illum primum nominari, qui prior eligitur. Denique solet dici : Cum illo quis erit consul ?

Qu. CX, 2330 : Sicut enim terreni imperatoris auctoritas sic currit per omnes, ut in omnibus eius sit reuerentia, *etc.*

Qu. CXIV, 2342 : ... ut contempto domino colantur serui, et spreto imperatore adorentur comites. Quomodo istud impunitum erit, quod etiam in hac uita uindicari, et quidem acerbius, uideamus ?

Ibid. 2343 : quia nullus imperator permittit, ut cum nomine eius tribuni et comites adorentur.

Qu. CXV, 2352 : Eodem enim modo ratio mundi est, ut imperium saeculare. Quomodo enim quidam pressi a rectoribus prouinciarum ad auxilium imperatorum reccurrunt, ut erigantur... Certe iudicibus statutum

Digitized by Google

est, ne liceat in reum datam sententiam reuocare ; numquid et ipse imperator sub hac erit lege? Nam ipsi licet reuocare sententiam, et reum mortis absoluere et ipsi ignoscere.

Ibid. 2356 : Omnes ergo senatores unum habent fatum : nullus enim senatorum sine litteris est... Et omnes serui unius sunt fati : nemo enim seruorum est senator.

Qu. CXXVII, 2381 : Sanctimoniam enim profitentes, latenter immunditiae studetis ; quod non solum priuatum sed etiam edictis proditum est imperatorum.

Ibid. 2385-6 : Numquid omne, quod ante ceteros licet, ante imperatorem licet ?... Numquid non tunica mediocris hominis, quamuis munda, imperatori tamen sordida et illicita est ? Similiter et saxonicia senatori... Nemo enim imperatori ministrat non accuratus.

***

Comme suite aux considérations qui précèdent, je crois pouvoir formuler ainsi ma conviction actuelle, mûrie par de longs mois de réflexion et d'étude : l'Ambrosiaster n'est probablement autre que DECIMIVS HILARIANVS HILARIVS, l'un des personnages les plus considérables de l'aristocratie chrétienne de Rome dans le dernier quart du IVe siècle et les premières années du suivant.

Voici, en quelques mots, ce que l'on sait de lui et de son *cursus honorum*.

Il paraît d'abord comme proconsul d'Afrique en 377, entre Hesperius (376) et Thalassius (378). A ce début de sa carrière se rapporte l'inscription suivante, gravée en caractères de 9 centimètres de hauteur sur une pierre longue de 1m,28, haute de 0m,45, qui fait partie du mur extérieur de la principale mosquée, autrefois basilique, de Bedja, l'antique Vaga, dans la Province proconsulaire (*Corp. inscript. lat.* VIII, 1219) :

ddd NNN VALENTE GRATiano et valentiNIANO Semper augustis
DECIMIVS HILARIANVS HIlarIVS VC PROC prov. afr. iud. sacr. cogni
TIONVM BASILICAM CVIVS S.....
DESIDERABAT ORNaTV A FVNDAmentis..... dedicante
...ICIO RVFINO viro clarissIMO LEGATO SVO

Cette inscription est d'autant plus précieuse, que seule elle nous a conservé, non seulement le souvenir du proconsulat d'Hilaire, mais encore la forme complète de son nom.

Comme seconde source d'informations, nous avons les lois adressées à Hilaire durant la gestion des diverses fonctions publiques dont l'honora la confiance des empereurs.

Digitized by Google

19 févr. 383, loi sur les successions *Quoties de emancipatae filiae successione* des empereurs Gratien, Valentinien et Théodose « ad Hilarium PF. P. » (Cod. Theod. V 1, 3). Dans le code de Justinien VI 57, 4 cette loi est datée du 15 février, et adressée « ad Hilarianum P. V. ». Mais comme il y a des difficultés sérieuses au sujet des officiers de cette année 383, l'éditeur du Cod. Theod., J. Godefroi, a émis l'avis que la vraie leçon était peut-être « ad Hypatium », un personnage de ce nom portant le titre de Préfet du prétoire en tête de bon nombre d'actes de cette même année. Les savants plus récents n'ont pas encore, si je ne me trompe, tranché définitivement la question.

Par contre, il est hors de doute qu'en 396 notre Hilaire occupait le poste de Préfet du prétoire ; c'est à lui, comme tel, que sont adressées les lois suivantes du Code Théodosien :

19 mars.	Cod.	Theod.	XIII 11, 6.	*Peraequationem omnibus necessariam.*
30 mai.	»	»	VII 4, 22.	*Neque scholae neque uexillationes.*
Même jour.	»	»	XI 21, 2.	*Aeris pretia quae a prouincialibus.*
16 juin.	»	»	VII 4, 23.	*Prouincialium commodis.*

Enfin, au commencement de 408, il était Préfet de Rome : loi du 15 janvier, Cod. Theod. XIV 4, 8 *Quicumque de Suariorum corpore.*

Nous avons en outre, dans la correspondance de Symmaque, cinq lettres (III, 38-42) adressées à Hilaire par ce brillant avocat du paganisme expirant. Ce ne sont malheureusement que de courts billets, qui ne nous apprennent rien de nouveau sur le destinataire, bien que celui-ci soit sûrement le même dont nous nous occupons. On a quelque motif de croire que ces lettres datent de l'année 397.

A ce propos, Otto Seeck, l'éditeur des œuvres de Symmaque pour les *Monumenta Germaniae historica* (Auct. antiq t. VI, pars I, p. CXXIX suiv.), a émis au sujet de notre Hilaire une conjecture des plus intéressantes. Dans son épître LIV, n. 6, saint Jérôme s'adressant à une dame romaine nommée Furia pour l'exhorter à demeurer veuve, prévient en ces termes les difficultés qui pourraient surgir du côté du père :

> Pater tuus, quem ego honoris causa nomino, non quia consularis et patricius, sed quia christianus est, IMPLEAT NOMEN SUUM : LAETETUR filiam genuisse Christo, non saeculo.

Il résulte de ces paroles, que le père de Furia portait un nom tiré d'un verbe qui signifiait se réjouir, *laetari* ou tout autre synonyme. Or, parmi la noblesse romaine de l'époque où fut écrite cette

Digitized by Google

lettre, il ne se rencontre aucun personnage du nom de Laetus, ni même aucun autre dont le nom soit d'une façon quelconque en connexion avec l'idée de joie (1). Il semble donc assez naturel de songer à notre Hilaire, dont le rang comme le nom conviennent parfaitement à la situation. La date aussi, car il résulte de la même épître de Jérôme, n. 14, que le père de Furia était pour lors (vers 394) déjà passablement âgé : ce qui est assez vraisemblable, si vingt ans auparavant il remplissait les fonctions de proconsul d'Afrique (2).

O. Seeck n'y voit qu'une difficulté : Jérôme qualifie le père de Furia de *consularis*. Or, Hilaire ne fut jamais consul ordinaire ; d'autre part, le rang de consul *suffectus* ne s'accorde pas avec la dignité de *patricius*. L'érudit allemand pense donc que dans le texte de Jérôme il y a lieu de substituer au qualificatif *consularis* celui de *proconsularis*.

Cette solution paraîtra sans doute, et à bon droit, peu satisfaisante. Je préférerais de loin faire remarquer, avec Forcellini, qu'au IIIe/IVe s. le mot *consularis* avait perdu son acception stricte, et signifiait tout membre d'une famille qui comptait dans sa lignée des consuls, ou quelqu'un que l'empereur avait admis par faveur au rang des *consulares* proprement dits.

Si, comme il se peut, l'opinion émise par O. Seeck finit par prévaloir, grandes seront les conséquences par rapport à la personnalité de notre Hilaire, que les autres documents, quelque authentiques et officiels qu'ils puissent être, n'eussent guère suffi autrement à faire sortir de sa pénombre. Non seulement nous ne pouvons plus douter de sa qualité de chrétien, mais nous nous trouvons en plein pays de connaissance, au point de vue de la parenté.

Si, en effet, le père de Furia doit être identifié avec Hilaire, celui-ci a eu pour femme Titiana, que saint Jérôme (ibid. n. 1)

---

1. C'est la remarque d'O. Seeck. Il y a bien un Gaudentius que Symmaque en 398-399 recommande à Mineruius (Ep. IV, 38 ; cf. VII, 45), comme un ami dont la modestie et les autres qualités relevaient encore l'éclat de son origine. Mais la façon même dont il en parle ne saurait s'appliquer à un homme bien connu et ayant déjà parcouru la carrière des honneurs, comme c'était le cas pour le père de Furia. Et puis, s'il se fût agi d'un Gaudentius, rien n'eût empêché Jérôme de dire *GAUDEAT filiam suam*, etc., c'est la construction ordinaire ; au contraire, *hilarescat* n'allait guère, ou même point du tout.

2. Il faut toutefois se mettre en garde contre les exagérations dont Jérôme est coutumier, particulièrement lorsqu'il s'agit d'âge ; il lui arrive, par exemple, en parlant de lui-même, et à une même époque de sa vie, de s'appeler à la fois *adulescentulus* et *senex* ! Au reste, il est probable qu'il ne connaissait pas personnellement le père de Furia ; cette dame elle-même n'avait eu avec lui que des relations épistolaires : *exceptis epistulis ignoramus alterutrum* (Lettre citée, n. 3).

Digitized by Google

appelle *sanctae memoriae mater tua Titiana*. C'était ou la fille ou la sœur de Furius Maecius Gracchus, lequel, étant préfet de Rome en 376-377, s'était signalé par son zèle pour le christianisme, notamment par la destruction d'un *spelaeum* de Mithra. Le frère de Furia, mort à un âge relativement jeune, avait épousé Blaesilla, fille de Iulius Toxotius et de sainte Paule. Enfin, Furia elle-même avait été donnée en mariage au fils de Sex. Petronius Probus, le consul de l'année 371. Ainsi la famille d'Hilaire, par son origine comme par ses alliances, se rattacherait étroitement à tout ce que Rome tant païenne que chrétienne ont jamais compté de plus illustre : les Gracques, les Camilles, les Anices.

***

Après m'être mentalement arrêté, il y a bientôt deux ans, à cette solution, je me suis mis à relire d'un bout à l'autre les deux ouvrages de l'Ambrosiaster. Quiconque voudra vérifier la chose par lui-même arrivera, j'en ai la confiance, à la même conclusion : il n'y a pas, soit dans le Commentaire sur saint Paul, soit dans les *Quaestiones*, une seule particularité notable qui ne convienne parfaitement à notre Decimius Hilarianus Hilarius, à son temps, aux différents milieux dans lesquels il a vécu, aux fonctions qu'il a remplies, et jusqu'à ses traditions de famille, si tant est qu'il ait été le père de Furia et le mari de Titiana. Telles sont, pour ne citer que deux ou troits traits qui me reviennent présentement à l'esprit, la remarque faite par lui qu'une chrétienne « ne doit épouser que quelqu'un appartenant à sa religion » (Amb. 225 C) ; la façon dont il relève le mérite d'une personne dont la famille entière avait embrassé le christianisme, *ut omnis domus eius signo titulata esset crucis* (Amb. 442 A); puis, cette allusion aux abominations que commettaient en secret les païens : *Illud autem quale est, quod IN SPELAEO uelatis oculis illuduntur ?* (Qu. CXIV, 2343).

Il se peut que des recherches ultérieures fournissent plusieurs autres motifs à l'appui de l'identification Hilarius-Ambrosiaster ; mais ce qui a été dit me paraît suffire pour un premier exposé. Lorsque les érudits spécialement compétents, comme A. Souter et H. Brewer, C. H. Turner, etc., auront exprimé leur avis sur cette solution, il y aura lieu sans doute d'entrer dans de plus amples développements.

Je ne puis cependant mettre fin à cet article sans y ajouter, en manière d'appendice, une note concernant un opuscule assez intéressant, dont l'origine se rattache aussi, de près ou de loin, au nom d'Hilaire.

Digitized by Google

APPENDICE :

Deux fragments d'un Traité contre les Ariens attribué parfois à saint Hilaire.

Au bas d'une de ses si érudites *Note di letteratura biblica e cristiana antica* (*Studi e Testi*, 5. Roma, Tipografia Vaticana, 1901), p. 102, M. le Dr G. Mercati signalait naguère à l'attention des érudits un traité, ou plutôt un fragment de traité, intitulé *Contra Arrianos*, transcrit de la même main que le *De Trinitate* de saint Hilaire auquel il fait suite, dans un codex papyrus du VIe siècle, appartenant à la bibliothèque impériale de Vienne (Cod. 2160*, Theol. C. 50a). Après avoir constaté que Fessler était presque le seul qui en eût parlé depuis Michel Denis, M. Mercati faisait voir brièvement que « cette réfutation dialectique, malheureusement non reproduite par Migne, mériterait d'être étudiée avec soin, ne fût-ce qu'au point de vue du langage », tout émaillé d'expressions comme celles-ci : *abusiue, paternitas... abusiua, paternae nuncupationis usus, adsumptrix, tertium cessat, absque* dans le sens de *praeter*, etc.

Ce vœu n'a pas tardé à se réaliser : j'ai dès à présent entre les mains le tiré à part d'un article qui vient de paraître dans les *Sitzungsber. d. phil. - hist. Kl.* de l'Académie de Vienne, t. CXLVI, 2 Abh., et dans lequel M. le Prof. Dr H. S. Sedlmayer donne une description exacte du manuscrit en question, suivie d'une édition critique du *Contra Arrianos*, avec un relevé des citations bibliques et des particularités philologiques que renferment ces quelques pages. Sur les aimables instances de M. le Prof. Dr A. Engelbrecht, j'ai fourni moi-même un tout petit épilogue à l'étude du Dr Sedlmayer, trois ou quatre pages seulement, dans lesquelles j'ai formulé mes impressions d'alors touchant la provenance du *Contra Arrianos*.

Voici, en peu de mots, l'énoncé de mes trois propositions :

1° L'attribution du *Contra Arrianos* à Hilaire de Poitiers, proposée par Denis et admise d'abord par le Dr Sedlmayer, semble tout à fait dépourvue de fondement ;

2° Il y a toutefois lieu de rechercher si l'auteur ne serait pas, en effet, un Hilaire, par exemple, Hilaire l'Ambrosiaster ;

3° Au fragment conservé dans l'Hilaire papyrus de Vienne il est probable qu'il faut joindre la portion de provenance inconnue du sermon CCXLVI de l'Appendice de saint Augustin, depuis les mots *Obiciunt nobis Arriani* jusqu'à la fin.

L'attribution à Hilaire de Poitiers étant, à ce qu'il semble, désormais abandonnée de tout le monde, y compris M. Sedlmayer, c'est

Digitized by Google

surtout le second point qui réclame notre attention, à savoir, la possibilité que le *Contra Arrianos* soit l'œuvre d'Hilaire l'Ambrosiaster.

En faveur de cette présomption (il n'y a que cela jusqu'ici), on pourrait faire valoir les considérations suivantes :

α. Il n'est pas impossible que l'adjonction du *Contra Arrianos* au *De Trinitate* de saint Hilaire provienne d'une confusion entre deux personnages du même nom. Les exemples ne sont pas rares. J'ai cité entre autres la fin de Commentaire sur l'Apocalypse de l'évêque martyr saint Victorin de Pettau, retrouvée récemment à la suite de celui de Marius Victorinus sur saint Paul; des opuscules attribués à tort ou à raison à l'évêque Grégoire d'Elvire, incorporés par les copistes dans les collections de Grégoire de Nazianze; notre Hilaire-Ambrosiaster lui-même confondu par Augustin avec le saint évêque de Poitiers. L'histoire littéraire et les anciens catalogues de manuscrits fourniraient aisément une foule de cas du même genre.

β. Notre Hilaire-Ambrosiaster a réellement écrit un *Contra Arrianos*. C'est lui-même qui atteste le fait, à la fin de la Question CXXV, 2376 :

> Hic finis sit. Iam enim in LIBELLO ADUERSUS ARRIANAM IMPIETATEM digesto reliqua plenius tractata sunt, quae Trinitatis complexa sunt indiscretam unitatem.

J'ai cru, pendant un certain temps, qu'il s'agissait ici simplement d'une des Questions précédentes, la XCVII^e^, intitulée *Adversus Arrium* ; et, de fait, c'est peut-être bien à cela qu'il est fait allusion. Il faut pourtant avouer que cette mention unique d'un *libellus* spécial contraste avec la façon dont partout ailleurs notre auteur renvoie aux articles antérieurs du même ouvrage ; dans ce dernier cas, il emploie les expressions *sicut supra ostendimus*, *secundum ea quae supra ostendimus*, ou quelque autre semblable. Cependant, je n'oserais pas trop insister.

γ. La solution dépend surtout, naturellement, de la comparaison du fragment de Denis avec les écrits de l'Ambrosiaster, notamment avec la Question XCVII. Il m'a semblé reconnaître de part et d'autre certains traits de parenté, soit dans les pensées, soit dans la façon de s'exprimer. Ce sont des ressemblances du même genre qui m'ont amené à poser la question, si le sermon apocryphe CCXLVI de saint Augustin n'appartiendrait pas au même Traité que le fragment contenu dans le papyrus de Vienne. Comme je n'ai pu

Digitized by Google

m'étendre autant qu'il l'eût fallu sur cette double comparaison, dans la note rédigée pour l'Académie, je vais tâcher d'y suppléer ici tant bien que mal. Je commencerai par le second point, sa solution étant relativement plus aisée et pouvant nous apporter des éléments nouveaux pour traiter la première partie du problème.

***

Le sermon CCXLVI de l'append. du tome V d'Augustin dans l'édition des Mauristes se compose de deux parties : la première est prise du *Tract. 78 in Ioh.* authentique; la seconde, depuis *Obiciunt nobis Arriani* est, disent les éditeurs, « incerti auctoris ». J'ai donc été amené à soupçonner que cet auteur incertain pourrait bien être le même qui a composé le *Contra Arrianos* de Denis; les deux fragments auraient primitivement fait partie d'un seul et même opuscule.

Parcourons rapidement les cinq petits alinéas de l'apocryphe augustinien, en y signalant les points de contact avec le fragment de Vienne; pour ce dernier, je cite les pages et les lignes de l'édition de M. Sedlmayer.

Pseudo-Aug. n. 1.	Cont. Arrianos II, 5 sqq.
Primo quidem, UT SUPERIUS DIXIMUS, licet unam personam in Christo credamus, duas tamen substantias, id est, naturas esse fatemur, diuinitatis scilicet et humanitatis, ADSUMPTRICIS ET ADSUMPTAE, creatricis et creatae, etc.	Et uehementius constringendi sunt, ne quando uelint de his, quae ad adsumptam substantiam pertinent, ei, quae illam adsumere est dignata, praescribere, quamdiu constet nos non de ADSUMPTA sed de ADSUMPTRICE substantia disputare. Hac itaque iustissima propositione praemissa, et illorum consensu necessario suscepta, magno conpendio disputationis utemur, cum nequaquam nobis iam officere illa potuerint, quae probauerimus non ad diuinitatis sed ad humanitatis substantiam pertinere.

Ne semble-t-il pas que le premier de ces deux passages renvoie à ce qui a été dit dans le second? L'auteur du *Cont. Arr.* avait commencé par établir nettement la distinction des deux natures en une seule personne, et il avait averti que cette distinction devait servir par la suite à résoudre les objections résultant de l'application à la divinité de textes qui se rapportent à l'humanité. Les

Digitized by Google

Ariens se prévalant d'un passage des Proverbes 8, 22 suiv. (d'après une ancienne version), le Pseudo-Augustin se contente de rappeler ce qu'il a dit une fois pour toutes, *ut superius diximus*. La chose devient surtout très probable par la présence, dans les deux endroits, des termes *adsumptrix et adsumpta substantia*; cet *adsumptrix substantia* a été justement relevé par H. Sedlmayer parmi les locutions caractéristiques du fragment réédité par lui. Continuons :

Ps. Aug. n. 1. AUCTORITATE diuina ; *n. 2* AUCTORITATE illa qua... fabricauit. — *Cont. Arr. 14, 17* communi AUCTORITATE Pater loquatur.

Ps. Aug. n. 4. Splendorem enim, NISI FALLOR, non dicimus nisi.... — *Cont. Arr. 13, 23* Duo haec, NISI FALLOR, esse creduntur.

Ps. Aug. n. 4. Et sicut SUBSTANTIALITER splendor in sole est, et sol in splendore, ita SUBSTANTIALITER Pater in Filio, et Filius in Patre est. — *Cont. Arr. 13, 22,* Certe quaecumque SUBSTANTIALITER esse intelleguntur... : *14, 6* SUBSTANTIALITER potest esse commune.

Ps-Aug. n. 4 NEC COLENDUS est omnino NEC ut Deus ADORANDUS. — *Cont. Arr. 11, 30* NEC ORANDUS omnino est NEC COLENDUS, neque enim aut homines aut angeli ADORANDI sunt uel COLENDI ; *12, 6* et si tam ADORANDUS est quam COLENDUS ; *13, 2* NEC ADORANDUS omnino est NEC COLENDUS... ut eum uel ADORANDUM abnuant vel COLENDUM ; *13, 8* tam ADORANDUM esse cum Patre Filium quam COLENDUM.

Outre ces ressemblances d'expressions en si peu de lignes, qu'on veuille bien examiner le ton général des deux morceaux, la façon dont les objections sont présentées et résolues, et l'on verra que la relation proposée entre l'apocryphe augustinien et le *Contra Arrianos* ne manque pas d'une certaine vraisemblance.

***

Venons-en à montrer les rapports qui existent entre nos deux fragments et les ouvrages de l'Ambrosiaster. Ils ne sont pas, je l'avoue, de nature à entraîner la conviction touchant l'unité d'auteur, et pourtant leur ensemble me paraît constituer une présomption qui, à défaut de toute autre source d'information, n'est pas complètement à négliger ; il semble du moins en résulter que ces divers écrits doivent avoir été composés à une même époque et provenir d'un même milieu. Bien que les éléments de cette comparaison aient été empruntés à tout ce que nous possédons de l'Ambrosiaster, j'ai mis tout naturellement davantage à contribution la Question XCVII, à raison de l'identité du sujet.

ABSQUE dans le sens de *praeter* a déjà été signalé dans le *Cont. Arr.* par MM. Mercati et Sedlmayer 12, 20. 25. 27. 28 ; 13, 1 ; 15, 8. Sans que

Digitized by Google

je l'aie cherchée expressément, cette même particularité s'est offerte, Qu. XCVII, 2296 : *ne alterum absque eo, qui unus est, facere credatur.*

ACCIPE. Ps. Aug. n. 4. *Accipe etiam huius rei aliam s.* — Qu. XCVII, 2295 *Accipe dicta Apostoli.*

ADPROBO et nomin. avec infin. Cont. Arr. 14, 23 *nonnunquam tamen loqui pluraliter adprobentur.* — Qu. XCVII, 2291 *uerus Dei esse filius adprobatur*; ibid. 2293 *Christus uerus Dei filius adprobatur.*

ADSUMPTRIX *substantia*, Cont. Arr. et Ps. Aug. déjà cités; ce dernier a de plus, immédiatement après, CREATRICIS *et creatae.* — A comparer, dans Amb. 115 A, *initiatrix*; Amb. 429 B *cultrix*; Amb. 449 A *ultrix*; Qu. CIX, 2327 *gubernatrix*, etc.

ALTER. Cont. Arr. 13, 30 *tam similis, tam cohaerens, tam unitus Deo, et, ut ita dicam, alter ipse.* — Quest. IX, 2414 *Simillimum itaque suum filium creans, edidit ex se quasi alterum se.* Et quelques lignes plus loin *omnino Deo cohaerens.*

AUCTORITAS. Passages cités plus haut du Cont. Arr. et du Ps. Aug. — Le mot revient fréquemment dans l'Ambrosiaster. Cf. Qu. XCI, 2285 *propter auctoritatem unius Dei*; Qu. XCVII, 2295 *propter auctoritatem unius potestatis*; Qu. CIX, 2329 et CX, 2330 *unius Dei auctoritas*, etc.

CAUSA. Ps-Aug. n. 4 *quid causae est, quod filium splendorem nominauit.* — Rappelle le titre de la Question LV, 2252 *Quid causae fuit, ut illo tempore...*

CESSO. Cont. Arr. 13, 25 *tertium cessat*, c'est-à-dire « est exclu, ne trouve pas place », expression particulièrement remarquée par Mercati. — Amb. 135 C *Unde cessat querela*; Qu. LXIX, 2263 *Sententia his cessat et aboletur, qui...*; Qu. CXV, 2358 *Cessat ergo fatalis necessitas, ubi...*; Qu. XI, 2416 *Hic cessat consolatio, illic excluditur desperatio*, etc.

COLOR. Cont. Arr. 12, 11 *errorem suum huiuscemodi stultitiae ualeant colore defendere.* — Amb. 411 A *Et hic color est*; Amb. 499 D *colorem sequuntur, non saporem*; Qu. CIX, 2328 *Si dixisset, sine patre, sine fuerat color, quia...*

COMPENDIUM. Cont. Arr. 11, 10 *magno conpendio disputationis utemur.* —Amb. 216 C *Solent enim, qui compendium quaerunt, errare*; Amb. 462 B *compendio per fidem salutem quaerere*; Qu. LXXVII, 2271 *compendio breuitatis studens*, et, trois lignes après, *Hoc quod per compendium propositum est*; Qu. XCV, 2290 *do compendium, ut...* etc.

DESCENDERE. Cont. Arr. 15, 11 *quia usus omnis ex ueritate descendat, et quidquid ex ueritate descendit...* — Qu. XCVII, 2291 et 2298 *Nonne manifestum est, aequalitatem hanc de proprietate natiuitatis descendere?*

HOC EST DICERE, *Licet creauerit me* Ps-Aug. n. 2. — Qu. VI, 2413 *Hoc est dicere, Recte illi fit.*

EXCANDIDO. Ps-Aug. n. 4 *Et sicut sol... et excandidat et denigrat.* — Cf.

Digitized by Google

Qu. II, 2217 *Si potest succenseri... aquae, quia infrigidat*; Qu. CXV, 2348 *Numquid poterit accusari... aqua, quia infrigidat?*

EXCEDERE. Cont. Arr. 12, 24 *ne unitatem deitatis excedant*; ibid, 13, 10 *unitatis modum videamur excedere.* — Qu. XCI, 2285 *ut... modum non excedat Dei unius*; Qu. XCVII, 2292 *ut unius Dei modum non egrediatur numerus personarum.*

FACTOR, FACTURA. Cont. Arr. 13, 24. 27 *creator scilicet et creatura, id est factor atque factura... creaturae cum creatore, facturae cum factore.* — Amb. 423 C *ut secerneret natiuitatem eius a creaturae factura*; Qu. XXIII, 2229 *Contemplemur facturam Adae*; Qu. LXXII, 2267 *et quia nihil sine illo factum est, ipsum non posse dici facturam. Si enim factura est*, etc; Qu. XCVII, 2293 *Si ergo sine illo nihil factum est, non erit ipse factura. Si enim factura est*, etc. Et, quelques lignes plus loin, *ut uoluntas cesserit pro natiuitate, et factura pro generatione.* Encore, *ut hoc praestiterit factura, quod datura erat generatio.* Et, *licet non per generationem, sed per facturam.* On voit que l'Ambrosiaster emploie le mot *factura* indifféremment pour signifier soit l'action même de créer, soit ce qui résulte de cette action, la créature.

INDISCIPLINATUS. Cont. Arr. 15, 28 *indisciplinatae ac temerariae curiositatis causa coarguendi sunt.* — Qu. LXXII, 2267 *arguere populum perfidum et indisciplinatum*; Qu. XCVII, 2294 *Quae irreverentia, quae indisciplinatio est...?*

PIACULUM. Cont. Arr. 12, 4 *hoc uel suspicari piaculum est.* — Qu. CXIV, 2342 *piacula enim quae illic... aguntur.*

SUBSTANTIALITER. Cont. Arr. 13, 22; 14, 16; Ps-Aug. n. 4. (à deux reprises). — Même adverbe dans Qu. CIX, 2325, 2326 etc.

A remarquer aussi les deux passages suivants, qui dénotent le personnage familiarisé avec les dignités, et complètent la série des extraits si nombreux de l'Ambrosiaster, déjà mis à ce propos sous les yeux du lecteur :

Cont. Arr. 14, 31 : *Illud etiam addendum est, quod duobus praecipue modis homines hac sermocinandi consuetudine uti soleant, potestatis scilicet et humilitatis : potestatis, cum singuli aut imperatores aut summi iudices, quorum una eademque potestas est, dicere solent, Nostra pietas, nostra* (ici la phrase est interrompue par suite de la perte d'un ou plusieurs feuillets ; comparer avec la citation donnée plus haut de la Qu. XCII, 2295).

Ps-Aug. n. 5 : *Velut si quis nostrum aut purpuram aut diadema regale iacens inueniat, numquid ea conabitur adorare? Cum uero ea rex fuerit indutus, periculum mortis incurrit, si ea simul cum rege quis adorare contempserit.*

Pour finir, je rappellerai que le Dulcitius dont le papyrus de Vienne porte la souscription *Dulcitius Aquini legebam* et les notes margi-

Digitized by Google

nales en écriture cursive, ne peut plus être identifié avec le notaire et tribun contemporain de saint Augustin, comme l'avait proposé Michel Denis. Le Dr Mercati et le Dr Traube ont montré que le manuscrit n'est sûrement pas antérieur au VIe siècle. Parmi les personnages ayant porté le nom de Dulcitius, il en est un vers lequel semblent converger toutes les circonstances de temps, de lieu, de rang social : c'est celui qui vers 558/560 intervenait auprès du pape Pélage Ier, à propos d'un différend à régler entre deux évêchés situés en Campanie : *denuo filii nostri gloriosi uiri patricii Dulcitii directis apicibus* (Document publié par Löwenfeld, *Epistulae Pontificum Romanorum ineditae*, n. 25, p. 14).

D. GERMAIN MORIN.

Post-scriptum. — Après avoir achevé la correction des épreuves de cet article, je crois bien faire de préciser encore davantage mes conclusions, afin de prévenir, s'il se peut, tout malentendu.

Je ne donne point comme certaine l'identité de l'Ambrosiaster et de Decimius Hilarianus Hilarius ; mais, après avoir considéré depuis plusieurs années la question sous toutes ses faces, je suis convaincu qu'aucune des solutions proposées jusqu'à ce jour ne répond mieux aux données du problème, et par conséquent n'a plus de chance de prévaloir à l'avenir.

Que la partie non augustinienne du sermon CCXLVI de l'appendice ait primitivement appartenu au même traité que le *Contra Arrianos* du papyrus de Vienne, c'est ce qui me semble fort probable, surtout si l'on considère que les deux fragments ont été utilisés simultanément dans l'écrit césarien intitulé *Epistula sancti Augustini episcopi contra Arrianos de mysterio sanctae Trinitatis* (V. Mélanges « de Cabrières », Paris, 1899, t. I, p. 109-124).

Quant à la question de savoir si le dit Traité n'aurait pas pour auteur Hilaire l'Ambrosiaster, c'est simplement une possibilité que les circonstances m'ont amené à envisager, sans que j'y attache autrement d'importance, ma conviction étant que les éléments de solution font encore défaut pour le moment.

G. M.

Digitized by Google

AUX ARCHIVES VATICANES

I

LE 17 mai 1880 l'*Allgemeine Zeitung* d'Augsbourg publiait un article assez piquant sur les Archives Vaticanes. Résumant un entretien qu'un savant allemand avait eu quelques mois auparavant avec un cardinal coté comme libéral, et signalant l'inutilité de ses efforts pour pénétrer dans le sanctuaire des archives pontificales, l'auteur de l'article s'épanchait en plaintes amères contre l'exclusivisme de la Curie. « Le Saint-Siège a des motifs sérieux de ne pas laisser pénétrer dans ses Archives ; il est des choses que nous ne voulons pas voir publier, et, si le Secrétaire d'État et l'archiviste permettent en certains cas d'utiliser quelques documents, ce n'est qu'avec les plus grandes précautions et sous le contrôle le plus sévère », telle était, disait-on, la conclusion de l'entretien du savant allemand avec le cardinal libéral.

« Voilà, continuait l'auteur de l'article, voilà quel est le point de vue des gardiens de la collection la plus importante qui soit au monde pour l'histoire du moyen âge et celle des temps modernes. Qui n'est pas dévoué corps et âme aux intérêts de la Curie, se voit absolument exclu; en tout cas, ce n'est pas par la voie droite qu'il arrivera à utiliser de précieux matériaux qui ne sont pas *nuisibles*. Tandis que partout ailleurs on ouvre les portes toutes larges, au Vatican on les a toujours tenues fermées, surtout depuis une vingtaine d'années. Nul regard curieux ne peut pénétrer dans cette mystérieuse obscurité, nulle main diligente ne peut copier des actes, qui peut-être modifieraient nos appréciations sur le cours des âges passés, à moins que ces actes n'aient été soumis aux yeux d'argus de surveillants qui ne connaissent qu'un intérêt : faire briller d'un éclat immaculé la Curie romaine et le système romain (1). »

Nous ne contesterons pas la légitimité des regrets du savant allemand, qui connaissait les filons susceptibles d'exploitation

1. Pag. 2010.

Digitized by Google

dans cette minière scientifique d'une richesse sans égale. L'auteur venait de prendre connaissance de l'ouvrage de notre ancien archiviste du Royaume, Gachard, que ses recherches dans les dépôts scientifiques de Rome et de Paris avaient mis à même de donner une notice substantielle sur l'histoire des Archives Vaticanes, et plus spécialement de publier les inventaires de ces mêmes archives dressés au commencement du XIXe siècle, lors de leur translation à Paris (1).

Mais si les regrets du savant allemand étaient légitimes, il faut bien avouer que ses critiques acerbes dépassaient les limites de la justice et même de la vérité. Lorsque le cardinal Antonelli lui exposait les motifs qui justifiaient la réserve du Saint-Siège, il n'avait pas tort. Les Archives du Saint-Siège sont de leur nature des archives privées, appartenant à la Papauté, et ce n'était pas au moment où la Révolution italienne venait de dépouiller cette même Papauté de sa royauté temporelle, où certains représentants du pouvoir nouvellement établi croyaient affermir et grandir ce dernier, en s'efforçant de contrecarrer l'action et de diminuer le prestige du pontife, ce n'était pas à ce moment qu'il fallait sommer le pape d'ouvrir les portes des Archives Vaticanes. C'eût été une mesure libérale, soit, mais avant d'ouvrir celles-là, il n'eût pas été mauvais qu'ailleurs aussi on rencontrât toujours les portes largement ouvertes. D'ailleurs, si Gachard n'avait pas rapporté plus de documents des Archives Vaticanes, c'est qu'il n'avait pas eu le loisir de profiter de la permission que lui avait accordée le P. Theiner, alors préfet des Archives, d'examiner dans son cabinet les volumes de la Nonciature de Flandre (2). C'était en 1868.

Huit ans auparavant un savant norwégien, P. A. Munch, s'était rendu à Rome, et avait si bien pris connaissance du dépôt des Archives Vaticanes, qu'il avait pu écrire un rapport assez détaillé et fort curieux sur plusieurs fonds de ce dépôt. Cet auteur, lui aussi, signalait l'extrême importance de ces Archives pour l'étude du passé, mais, au lieu de se répandre en invectives, il avait mis à profit les autorisations qu'on lui avait accordées pour butiner avec soin et faire exécuter des copies. C'est ainsi qu'entre autres documents, il put éditer en 1864 les comptes des collecteurs apostoliques dans les pays scandinaves (3), et orienter le public sur la nature de cette sorte de registres de la Chambre apostolique, de même que

1. *Les Archives du Vatican.* Bruxelles, Muquardt, 1874, 180 pp. in-8o.
2. Voir p. 51.
3. *Pavelige Nuntiers Regnskab-og Dagbøger*, 1282-1334. Christiania, 1864,

Digitized by Google

sur les collections des lettres pontificales et des suppliques, comme sur l'organisation de la chancellerie (1),et cela, comme il le dit,d'après son expérience personnelle (2).

Munch n'est pas le seul savant privilégié qui ait eu accès à l'*Archivio segreto Vaticano*. M. Geffroy le rappelait en 1884 : « Notre infatigable La Porte du Theil, disait-il, grâce au cardinal de Bernis, y a copié dix-sept à dix-huit mille pièces relatives au XIIIe et au XIVe siècle. Pertz y a vu vingt-trois registres contenant vingt-quatre mille pièces et il y a copié dix-huit cents lettres pontificales. Palacky a étudié en dix semaines quarante-six registres contenant quatre mille cinq cents pièces. Le Docteur Dudik pour l'histoire de la Moravie et de la Bohême, M. Dulaurier pour celle de l'Arménie, P. A. Munch pour les États scandinaves, y ont fait d'abondantes moissons (3). »

Comme le faisait remarquer le cardinal Pitra dans une note remise à Léon XIII, le reproche fait au Saint-Siège de cacher les pièces des archives était absolument faux. Le Saint-Siège n'avait-il pas autorisé la publication par le P. Theiner des actes concernant l'État pontifical, la Hongrie, les provinces Danubiennes, la Pologne, la Russie et l'Irlande ? Grégoire XVI autorisa également le gouvernement anglais à recueillir 28 volumes de copies des bulles concernant l'Angleterre. La même autorisation fut accordée au gouvernement autrichien pour les actes relatifs à l'Autriche-Hongrie et au gouvernement russe, qui avait chargé d'une mission scientifique à Rome M. Turgeneff, lequel publia en 1841 un volume de documents recueillis dans cette ville (4).

On peut encore citer le Dr Laemmer, dont les publications sur le XVIe siècle sont assez connues ; Höfler, qui près de 30 ans auparavant allait chercher au Vatican des documents sur l'histoire de l'empereur Louis IV et de la maison de Bavière; Deutinger qui y recueillait les actes relatifs au diocèse de Frisingue ; puis le Dr Posse, qui publia en 1878 des *Analecta Vaticana* et qui, dans sa préface, rend hommage à l'empressement qu'on mit à lui communi-

1. *Oplysninger om det pavelige Archiv og dets Indhold, fornemmelig Regesterne og disses Indretning, samt om det Udbytte, heraf er at hente for Nordens og isaer Norges Historie.* Udgivet af Dr Gustav Storm. Christiania, 1876. — Ce rapport a été traduit du danois par le Dr S. Löwenfeld et publié sous le titre de : *Aufschlüsse über das päpstliche Archiv* (*Archivalische Zeitschrift*, IV, 69-149) ; Berlin, Weber, 1880, 85 pp. in-8°.

2. Löwenfeld, p. 80.

3. *L'École française de Rome.* Paris, Thorin, 1884, p. 69. Pour Pertz, voir *Archiv der Ges. f. aelt. deutsche Gesch.*, V, 24-33, 352 ; Fr. Blume, *Iter italicum*, Halle, 1830, t. III, pp. 28-31 ; Palacky, *Italienische Reise im Jahre 1837* (*Abhandl. der böhmischen Ges. der Wiss.*, 5. F. t. I. Prague, 1841) ; Dudik, O. S. B., *Iter italicum*, Vienne, 1855, 2 vol. in-8°.

4. Battandier, *Le cardinal Pitra*, Paris, 1893, pp. 639-640.

Digitized by Google

quer les documents; le Dr J. M. Reinkens et le Dr Fr. von Löher, qui publièrent de 1880 à 1886 une série d'actes relatifs à l'histoire d'Allemagne, tirés des Archives Vaticanes (1).

La même autorisation fut accordée en 1879 au professeur Pastor; celui-ci était clérical, bien que savant de premier ordre, aussi n'insistons-nous pas (2). Un exemple qu'on ne récusera pas, c'est celui de M. Élie Berger, qui put, avant l'ouverture des Archives Vaticanes, préparer l'édition des registres d'Innocent IV, encouragé dans ce travail par le cardinal Pitra (3). A cette liste déjà longue on pourrait joindre les éditeurs de bullaires et les historiographes de différents ordres religieux, et d'autres écrivains, tel que le chanoine hongrois Koller, qui a rempli son *Historia episcopatus quinque ecclesiarum* de textes tirés des registres du Vatican, de la Daterie et de la Chambre apostolique (4).

Il était donc faux et injuste d'affirmer que les Archives du Vatican étaient inaccessibles, et que si l'on pouvait parfois tirer parti de ses trésors, c'était à la condition de se soumettre à la censure de la Curie, et que cette même Curie ne fermait ses archives que par peur de la lumière (5). Quand Ranke reprochait aux papes de ne pas livrer à la publicité les actes du concile de Trente (6), et quand Döllinger déclarait que l'histoire de ce même concile par Pallavicini avait été soumise à la censure la plus minutieuse (7), ils commettaient une grave injustice. Au moment où paraissait la dixième édition de l'ouvrage de Ranke, il y avait vingt ans que les Archives du Vatican étaient accessibles à tout venant ; il y avait beau temps qu'on aurait pu mettre à profit la libéralité de Léon XIII, recueillir les pièces jugées indispensables à un exposé complet de l'histoire du XVIe siècle, et ainsi réformer plus d'un jugement téméraire. Quand Döllinger parlait de la censure appliquée à l'ouvrage de Pallavicini, il ignorait que les Papes eux-mêmes, dès le XVIe siècle, songèrent à la publication de ces actes. D'ailleurs ce reproche qu'il adressait à la Papauté n'était qu'un plagiat de

1. Riezler, *Vatikanische Akten*, pag. II.
2. *Histor. Jahrbuch*, I, 1880, pp. 329-330.
3. Battandier, *l. c.* ; E. Berger, *Les registres d'Innocent IV*, t. I, Paris, 1884, préf. p. 1.
4. Cf. Dudik, *Iter ital.*, II, p. 80 ; Greith, *Spicil. Vaticanum*, pp. 18-19.
5. Nous n'entendons nullement dire que tout se passait à Rome comme dans le meilleur des mondes. Pour s'en convaincre, on n'aurait qu'à lire le récit humoristique du bénédictin Bède Dudik, dont la patience fut plus d'une fois mise à l'épreuve (*Iter italicum*, pp. 6-9). On put rencontrer, ici comme ailleurs, des employés routiniers ou cachottiers, mais il ne fallait pas courir jusqu'à Rome pour trouver cette espèce ; il en reste des graines de l'autre côté des Alpes.
6. *Die römischen Päpste*, 10e éd. Leipzig, 1900 ; *Analekten*, p. 41.
7. *Ungedruckte Berichte*, I, XIII.

Digitized by Google

celui que l'apostat de Dominis leur faisait en 1619, reproche qui tombe devant la réalité des faits, telle qu'elle vient d'être exposée par Mgr Ehses, qui montre, pièces en mains, que les actes du Concile de Trente furent non seulement consultés, mais même communiqués en dehors des Archives Vaticanes (1).

L'accès aux Archives Vaticanes était donc en soi possible, et il y avait lieu d'espérer que le moment viendrait où les trésors accumulés par les Papes seraient mis dans une mesure plus large à la disposition des historiens. Les textes déjà publiés, surtout par Theiner, les rapports qui de temps en temps venaient réveiller leur intérêt, étaient bien de nature à piquer leur curiosité et à exciter leurs convoitises. C'est à l'École française de Rome que revient l'honneur d'avoir tenté les premières démarches en vue d'utiliser scientifiquement les registres des lettres pontificales, et de l'avoir fait avec la délicatesse et la prudence que réclamaient les circonstances. Il y avait là pour elle une splendide mission à remplir ; ses fondateurs crurent qu'elle ne serait définitivement établie, que le jour où elle pourrait rendre à la science l'usage de tant de documents d'une si haute valeur. Ce projet réalisait un désir caressé jadis par le cardinal Pitra, qui avait songé à grouper autour de lui quelques jeunes confrères bénédictins, qui auraient été chargés de publier sous sa direction les lettres des papes, et de continuer ainsi l'œuvre malheureusement interrompue du savant moine de Saint-Maur, Dom Pierre Coustant. Ce n'est pas ici le lieu de dire pourquoi le projet du cardinal Pitra ne fut pas réalisé (2).

L'École française présenta donc une demande. « C'était dans les dernières années du pontificat de Pie IX. Il y eut des retards, aggravés par des circonstances extérieures qu'il fallait éloigner au préalable ». On obtint l'assentiment du Souverain-Pontife et les assurances du cardinal secrétaire d'État ; mais il fallait compter avec le préfet des archives. Or jusque-là les archives avaient été secrètes, et c'était leur nom officiel ; personne n'y entrait et rien n'en sortait, en un certain sens du moins. Comment concilier l'autorisation donnée avec les traditions respectables et respectées du passé ? « La difficulté n'était qu'apparente ; il s'agissait de trouver une salle voisine des Archives qui pût se prêter à l'application du privilège sans tomber sous le coup de l'interdiction traditionnelle (3). »

1. *Geheimhaltung der Akten des Konzils von Trient?* (*Römische Quartalschrift*, 1902, pp. 295-307).
2. Cf. Battandier, pp. 649-650.
3. Geffroy, p. 70. Sur l'aide donnée par le cardinal Pitra, voir Battandier, p. 650.

Digitized by Google

L'avènement de Léon XIII allait faire tomber les barrières élevées par les règlements du passé, et livrer au monde savant, avec une largeur d'esprit et une hauteur de vues, auxquelles les adversaires eux-mêmes de la Papauté sont obligés de rendre hommage, ces trésors tant convoités, ces documents qu'on croyait soustraits aux regards profanes par la seule peur de la vérité.

Il y a un demi-siècle, Jean-Frédéric Böhmer écrivait ces lignes remarquables : « Veuille Dieu que le prochain pape, qu'on a prophétisé comme « lumen de cœlis », considère la science austère de l'histoire, celle qui recherche la vérité, comme une lumière céleste pour l'obscurité et les fausses routes créées par l'absence de principes du temps présent. » Ce n'est pas que l'illustre historien allemand ignorât les motifs qui déterminaient les papes à conserver le caractère secret des Archives Vaticanes. Il savait que la papauté était entourée d'ennemis, et que le cercle de ceux qui l'assiégeaient de toutes parts allait sans cesse en se rétrécissant. Il le proclamait avec l'impartialité et la franchise qu'on admirait dans ses vues et dans ses paroles, mais en gardant toujours le regret de voir inutilisés pour la science ces documents qu'il jugeait indispensables pour dissiper les obscurités du passé (1).

C'est au moment même où « la forteresse assiégée » dont parlait Böhmer était devenue une réalité, que Léon XIII ouvrit toutes larges les portes des Archives Vaticanes; c'est au moment où la papauté voyait son action entravée par les pouvoirs étrangers, où la lutte engagée contre l'Église par le terrible chancelier de fer avait réveillé bien des haines et des préjugés contre le catholicisme, c'est ce moment que Léon XIII choisit pour convier la science moderne à venir puiser au Vatican même les éléments déclarés nécessaires pour discuter et juger la Papauté, aussi bien que pour reconstituer l'histoire du moyen âge et de l'époque si agitée de la révolution religieuse du XVIe siècle.

Le 12 mai 1879, Léon XIII créait cardinal le professeur Hergenröther, connu par ses savants travaux historiques, et bientôt après l'établissait préfet des Archives Vaticanes, et donnait à ce dépôt plus de relief en chargeant un cardinal de sa direction. Le nouveau préfet était à même de seconder les vues de Léon XIII. Son premier soin fut de se rendre compte du dépôt qui lui était confié et d'étudier les moyens pratiques pour le rendre accessible aux travailleurs. On prépara aussitôt un règlement pour la consultation des documents, et l'on transforma en salle de travail la salle

1. Cf. Janssen, *Böhmers Leben*, I, 335.

Digitized by Google

inférieure des archives. Bientôt on se vit obligé de songer à aménager une nouvelle salle plus vaste et mieux éclairée, celle où l'on travaille d'ordinaire aujourd'hui; elle peut contenir une soixantaine de travailleurs.

L'année 1880 marquera dans les Annales de la science historique. Sous le buste de Léon XIII, placé dans la salle de travail du Vatican, on peut lire cette inscription :

LEO XIII PONT. MAX.
HISTORIÆ STVDIIS CONSVLENS
TABVLARII ARCANA RECLVSIT
ANNO MDCCCLXXX ;

elle rappellera aux âges futurs la magnanimité du grand pape. C'est aux savants de toutes les nationalités et de toutes les confessions que Léon XIII livrait les pièces du procès de la Papauté. Les motifs qui l'avaient guidé dans cette mesure si libérale, le pape les affirma hautement dans sa remarquable lettre du 18 août 1883 sur les études historiques, adressée aux cardinaux de Luca, Pitra et Hergenröther. C'est à l'étude des sources, c'est à l'examen des documents originaux que le pape convie les historiens; c'est d'eux qu'il attend la vérité et rien que la vérité. Cette foi profonde à la vérité historique, Léon XIII l'a gardée aussi vive qu'au début de son pontificat. « Puisez le plus possible aux sources, disait-il le 24 février 1884 à la Société de Goerres, c'est pour cela que je vous ouvre les Archives du Vatican. Nous n'avons pas peur de la publicité des documents » (1). C'est sous ses auspices qu'il a voulu voir paraître les actes du Concile de Trente entrepris par cette même Société, en rappelant dans son bref du 10 décembre 1900, les règles qui doivent présider à la fidèle reproduction des textes.

Le 4 mai dernier, le pape accordait une audience solennelle aux Directeurs et aux représentants des divers Instituts historiques ou Missions scientifiques, admis dans la salle du trône à présenter, avec leurs hommages au pontife jubilaire, leurs remercîments pour la libéralité avec laquelle il avait ouvert à la science les Archives Vaticanes, devenant en quelque sorte le créateur de ces Instituts historiques et des Missions scientifiques, que presque tous les pays du monde civilisé ont établies ou envoient sans cesse à Rome. Léon XIII se montra très sensible à ce témoignage de déférence et de reconnaissance : « Oui, répondit-il, c'est pour moi une véri-

1. Cf. de T' Serclaes, *Le pape Léon XIII*, I, 371.

Digitized by Google

table joie de vous voir réunis dans cette salle, et de constater que les gouvernements étrangers ont répondu avec tant d'empressement à mon invitation. Vous êtes venus ici de tous pays pour rechercher la vérité. *Splendore veritatis gaudet Ecclesia.* »

Telle est bien la pensée de Léon XIII, et telle doit être celle de tous ceux qui ont à cœur l'intérêt bien compris de l'Église. Tous n'arrivent pas à cette conception élevée de la vérité et de l'impartialité de l'histoire. Aux âmes pusillanimes que la pleine lumière effraie, parce qu'elles ne savent pas dès maintenant en calculer tous les effets, je me permets de signaler et de reproduire ici une page fort instructive, écrite il y a deux ans dans la *Revue historique* par un homme qui a pu apprécier à sa juste valeur la mesure prise par Léon XIII :

« L'ouverture des archives secrètes, disait-il, marque d'une façon plus significative encore (que la restauration des appartements Borgia), l'abandon définitif de traditions qui paraissaient respectables. On avait pensé jusqu'à nos jours qu'il eût été téméraire de livrer cet amas de documents inédits et de pièces confidentielles à la curiosité de gens dont l'impartialité pouvait être suspectée; que l'Église ne pouvait fournir sans imprudence des armes à ses adversaires; qu'il est enfin des nudités sur lesquelles on a le devoir de jeter respectueusement un voile. La science n'inspire aucune défiance au Souverain-Pontife. Selon lui, comme selon Joseph de Maistre, « on ne doit aux papes que la vérité et ils n'ont besoin que de la vérité ».

« Trop longtemps les écrivains ecclésiastiques ont refusé d'admettre les défaillances des hommes d'Église, trop longtemps ils ont fui systématiquement la discussion, opposant aux faits les moins discutables des dénégations aussi superbes que vaines. *Qui nimis probat nihil probat.* A force de nier les vérités les plus évidentes, ils avaient fini par donner crédit aux fables les plus absurdes (1).

« Qu'importent d'ailleurs les fautes de quelques individus ? Saint Pierre n'a-t-il pas commis la plus inique des lâchetés en reniant par trois fois alors qu'on l'insultait, celui qui était à la fois son ami, son bienfaiteur et son Dieu ? Cependant, comme pour montrer quels trésors d'indulgence il réservait à la faiblesse humaine, Jésus ne pardonne pas seulement à son disciple repentant, il le choisit pour être l'assise sur laquelle il bâtira son Église. Si le pre-

1. Il y aurait bien quelques réserves à faire sur ce jugement trop général, mais nous reproduisons le texte intégralement.

Digitized by Google

mier des papes et le plus grand des Saints a si gravement failli, pourquoi ses successeurs seraient-ils à l'abri de la tentation et au-dessus de la chute?

« Le pape a reconnu que l'Église n'a pas le droit de soustraire les hommes qui lui appartiennent à la juridiction de l'histoire, ce qui ne signifie pas qu'elle doive les abandonner sans défense à l'injustice et à l'esprit de parti. « Puisqu'on se sert aujourd'hui de l'histoire comme d'une arme contre l'Église, a écrit Léon XIII, l'Église doit soutenir la lutte sur ce terrain et accumuler les moyens de défense sur les points où l'attaque se produit avec le plus d'acharnement. » C'est à un combat loyal que le pape convie les catholiques et leurs adversaires. Les Archives du Vatican, comme les dépôts similaires, forment un arsenal où toutes les thèses peuvent trouver des arguments; mais d'une discussion sérieuse la lumière doit infailliblement jaillir; la bonne cause finira donc toujours par triompher.

« De l'étude attentive des documents inédits peut certainement résulter et résultera sans doute plus d'une fois à la charge des dignitaires de l'Église, la découverte de fautes, peut-être même de crimes oubliés ou inconnus. En revanche, de combien de légendes calomnieuses, la science ne fera-t-elle pas justice! Au contact des documents originaux, sous le contrôle d'une critique sévère, l'histoire se dégage des mensonges propagés par la passion ou l'intérêt; elle se dépouille des accessoires fantaisistes dont l'imagination des hommes aime à parer les événements; elle s'éloigne du roman et retourne à la simplicité qui lui sied si bien.

« Que de fables, que d'exagérations ont disparu depuis qu'on pratique la nouvelle méthode historique (1)! »

II

Quelle est donc la nature de ce dépôt, dont les richesses étaient si avidement convoitées par le monde savant?

On l'a dit et répété, il est difficile de donner en quelques pages une classification méthodique d'un dépôt, qui s'est formé par couches superposées et dont il n'existe pas d'inventaire complet, systématiquement travaillé (2).

---

1. F. de Navenne, *Pier Luigi Farnèse* (*Revue historique*, 1901, t. 77, pp. 241-243).

2. Notre intention n'étant pas de donner ici un aperçu complet avec références bibliographiques sur les Archives Vaticanes, nous renvoyons aux travaux signalés en 1896, par M. Cauchie, *De la création d'une école belge à Rome*, Tournai, Casterman ; le P. Eubel, *The secret Vatican Archives* (*American Ecclesiastical Review*, janvier 1896, pp. 1-21); Haskins, *The Vatican Archives* (*American Historical Review*, octobre 1896, pp 30-58, et *The Catholic*

Digitized by Google

Les différentes sections qui composent les Archives Vaticanes, sont l'*Archivio segreto* avec ses 74 armoires, qui contiennent les registres des bulles, les Cameralia, les brefs, 16 armoires de Miscellanea auxquels on a adjoint un « Armario piccolo » et les « Nunziature diverse »; l'*Archivio di Avignone*, qui comprenait les registres des bulles et des Cameralia ; l'*Archivio della Dataria*, comprenant des registres et des suppliques ; l'*Archivio di Castel S. Angelo*, divisé en trois sections : les 18 armoires à cassettes, les armoires « dei fasci » et les « instrumenta miscellanea »; l'*Archivio della segretaria di Stato*, puis les collections diverses qui sont venues s'ajouter aux fonds primitifs. Il y a donc en somme cinq groupes principaux : la chancellerie pontificale, la chambre apostolique, la secrétairerie d'État, les archives du château Saint-Ange et les accroissements successifs.

La collection la plus importante est assurément celle des registres des lettres pontificales. Pour la période antérieure à Innocent III (1198-1216), il ne reste que peu de fragments, mais à partir de ce pape la série des registres est régulière, et les volumes contiennent un nombre considérable de documents. La série dite des registres du Vatican comprend, de Jean VIII à Sixte V, d'après le Guide publié par Dom Grégoire Palmieri, 2019 volumes, plus 29 volumes à numérotation double, soit 2048 (1). Pour la période des papes d'Avignon, il existe une série de 349 registres, qui contiennent les minutes originales des expéditions de la chancellerie. Les deux séries de registres ont chacune leur valeur ; elles se complètent l'une par l'autre. Si la première offre un texte moins sûr puisqu'il n'est qu'une copie, la seconde présente, à côté de regrettables lacunes, des transpositions de cahiers qui déroutent souvent les chercheurs. Ce défaut, il est vrai, est sur le point de disparaître,

---

University Bulletin, avril 1897, pp. 177-196); Ehses, *Les archives secrètes du Vatican*, ap. *l'Église catholique à la fin du XIXe siècle*. Paris, Plon, 1900, pp. 331-339 ; R. de Hinojosa, *Los despachos de la diplomacia pontificia*, Madrid, I, pp. XXV-LVIII, qui donne un excellent aperçu sur les Archives du St-Siège, et, en 1901; par le P. Louis Guérard, *Petite introduction aux inventaires des Archives du Vatican*, Rome, Spithöver, (reproduction d'un article, mais revu et complété, paru en juillet 1900 dans les *Annales de Saint-Louis-des-Français*, t. IV, pp. 479-508).

Notre article était déjà terminé, lorsque nous avons reçu l'intéressante étude du Dr Brom, *Geschiedvorsching in de pauselijke Archiven* (*De Katholiek*, CXXIII, 1903, 20-54). — Il va de soi que nous nous rencontrons sur bien des points; l'auteur a bien voulu signaler (p. 39), que mes notes lui ont rendu quelque service.

Toute récente est également la publication de M. Gaspar Wirz: *Bullen und Breven aus Italienischen Archiven 1116-1623* (*Quellen zur Schweizer. Gesch.* XXI.), Bâle, 1902. L'auteur y donne dans la préface un aperçu systématique des Archives Vaticanes, fruit de longues années de recherches, le meilleur, à mon avis, de tous ceux qui ont été publiés jusqu'ici.

1. *Ad Vaticani Archivi Romanorum Pontificum regesta manuductio.* Romae, 1884.

Digitized by Google

du moins pour les deux pontificats de Jean XXII et de Benoît XII, grâce aux listes de concordance que prépare avec une patience digne de tous éloges un savant allemand, le Dr Gœller, membre de l'Institut romain de la Société de Gœrres.

A ces deux séries déjà considérables, il faut joindre celle dite des Registres du Latran, collection de 2460 volumes, transférés du palais du Latran au Vatican en 1892 (1), contenant les documents expédiés par la daterie à partir de Boniface IX (1389-1403) et qui sont les continuations des registres d'Avignon ; puis la collection des Brefs, dont la série régulière commence au milieu du XVe siècle, ensuite l'importante série des suppliques qui vont de Clément VI (1342) à Pie VII et comprennent 7011 volumes.

Évaluer le nombre de pièces que contiennent ces diverses séries serait pour le moment impossible (2). Qu'il suffise de dire ici que pour la première année de Benoît XII (20 janvier 1335-19 janvier 1336), M. l'abbé Vidal a pu donner l'analyse de 2489 documents, extraits des registres du Vatican et d'Avignon et des Archives du château St-Ange. Le cardinal Hergenröther a donné pour la première année de Léon X (1513-1514) l'analyse de 7418 documents. Ce chiffre serait bien plus considérable, si l'on tenait également compte des suppliques. J'ai eu l'occasion de dépouiller celles du pontificat de Clément VI (1342-1352) au point de vue des anciens diocèses belges (Cambrai, Liége, Thérouanne et Tournai), et j'y ai relevé, par exemple, pour les volumes 13 à 19, respectivement 33, 64, 93, 41, 60, 141, 222 documents ou textes, soit un total de 654 pour sept volumes, ce qui permet de supposer que le chiffre de 1300 à 1400 sera atteint pour la série des 22 volumes (3).

Les archives de la Chambre apostolique, qui concernent l'administration financière du Saint-Siège, sont actuellement conservées dans deux dépôts, les Archives du Vatican et celles de l'État italien, mais les fonds les plus anciens sont ceux du Vatican. Les différentes catégories de documents ont subi, à diverses époques, des changements, et, par suite de l'éparpillement des pièces et faute de répertoires complets et de listes de concordance, les recherches ne sont pas toujours exemptes de difficultés. Grâce

1. Sur les volumes perdus, voir l'Introduction aux Regestes de Clément V.

2. M. Wirz indique le chiffre de 27000 volumes et cassettes comme le plus vraisemblable (p. 21).

3. On sait ce que le R. P. Denifle a tiré de documents des Suppliques pour son édition du Cartulaire de l'Université de Paris. C'est également dans ce fonds qu'il a puisé les matériaux de ses beaux travaux sur la *Désolation des églises, monastères et hôpitaux de France pendant la guerre de cent ans*, dont deux volumes ont paru (I, 1897), II, 1ère et 2e part. (1899). Paris, Picard.

Digitized by Google

cependant aux travaux de Mgr Baumgarten, de Mgr Kirsch, de MM. de Loye et Gottlob et de quelques autres savants, on peut maintenant s'orienter dans un fonds riche et varié, sur lequel l'activité scientifique allemande s'exerce actuellement avec succès.

Sans vouloir entrer ici dans des détails techniques sur les différentes parties de ce fonds, je me contenterai de faire remarquer que la principale section de la Chambre apostolique est constituée par les livres de comptabilité générale de la curie *(Introitus et exitus)*,(1) les comptes des différents employés de la curie (item), les registres d'obligations souscrites par les prélats pourvus de bénéfices et les livres des quittances des sommes dues pour ces provisions *(Libri obligationum et solutionum)*, les comptes des collecteurs chargés de recueillir les dîmes dans les divers pays de la chrétienté *(Collectoriæ)*, etc. Cette comptabilité remonte à la fin du XIIIe siècle et comprend, pour la période, qui s'étend de la fin du XIIIe au commencement du XVe, d'après l'inventaire de M. De Loye, inventaire assurément incomplet, 380 registres d'*Introitus et exitus*, 504 volumes de *Collectoriæ* du XIVe et du commencement du XVe s., 60 registres d'*Obligationes*, mais il faut ajouter à ces chiffres ceux de tous les documents dispersés dans les Registres d'Avignon, où ils ont été placés fort mal à propos par les relieurs, dans les *Instrumenta miscellanea*, et dans les *Diversa Cameralia* de l'*Archivio segreto* (2).

Les Archives de l'État italien conservent une partie très importante de l'archive caméral à partir du XIVe siècle ; il y a là des centaines de volumes dont il existe un bon inventaire manuscrit. Ici encore les travaux des savants allemands peuvent servir de guide (3).

Est-il nécessaire de faire remarquer que l'étude de ces documents ne sert pas seulement à donner une idée exacte de l'administration financière de la curie romaine et de la Papauté? L'histoire politique, artistique et sociale trouve à glaner amplement dans cette volumineuse comptabilité. On sait quel parti en ont tiré Müntz pour

1. Le plus ancien texte des *Introitus et Exitus*, écrit en italien, a été publié par Dom Grégoire Palmieri : *Introiti ed Esiti di papa Niccolò III (1279-1280)*. Roma, Tipogr. Vaticana, 1889, in.8°.

2. Sur la chambre apostolique, voir spécialement Kirsch, *Die Finanzverwaltung des Kardinal-Kollegiums in XIII. und XIV. Jahrh.* Munster, 1895 ; du même, *Die päpstlichen Kollektorien in Deutschland.* Paderborn, 1894 ; Baumgarten, *Untersuchungen und Urkunden über die Camera collegii cardinalium für die Zeit von 1295-1437*, Leipzig, 1898 ; de Loye, *Les Archives de la chambre apostolique au XIVe s.* Paris, 1899 ; H. Pogatscher, *Die Herausgabe der Rechnungsbücher der apostolischen Kammer des XIII. und XIV. Jahrh.* (*Die Kultur*, II, 1901, pp. 464-477); Gottlob, *Die Servitientaxe im 13. Jahrh*, Stuttgart, 1903.

3. Spécialement le travail de Gottlob, *Aus der Camera apostolica des 15 Jahrh.* Innsbruck, 1889. Le P. Eubel donne le chiffre de 759 volumes (*Americ. Eccl. Rev.*, 1896, p. 14).

Digitized by Google

l'histoire de l'art et le P. Ehrle pour celle de la Bibliothèque Vaticane. Que de renseignements de toute nature sur les événements contemporains, les guerres, les relations de la Papauté avec les Églises de toute la chrétienté, relations bénéficiaires et financières, sur les rapports de Rome avec les souverains et les États, sur les missions, sur les ordres religieux ! Que de personnages mentionnés dans ces listes, arides en apparence, sont replacés dans leur vrai cadre et leur sphère d'action ! Que d'indications de tous genres pour l'histoire des diocèses, des institutions religieuses, des paroisses, des familles ! Un seul coup d'œil jeté sur l'édition des *Collectoriæ* d'Allemagne, entreprise par Mgr Kirsch, et qui embrasse aussi les diocèses de Liége et d'Utrecht, permet de se faire une idée de l'intérêt que présentent les documents de cette section des Archives pontificales.

La secrétairerie d'État, où l'on doit s'attendre à trouver les documents les plus précieux pour l'histoire moderne (1), comprend les fonds des nonciatures pontificales permanentes, des légations et des ambassades pour les paix. Les nonciatures sont celles d'Allemagne, de Bavière, de France, d'Espagne, de Pologne, de Portugal, d'Angleterre, de Gênes, de Venise, de Naples, de Cologne, de Suisse, de Florence, de Savoie, de Flandre et de Malte ; les légations sont celles d'Avignon, de Bologne, de Ferrare, de Romagne et d'Urbino. M. von Sickel n'évalue pas à moins de 6000 volumes la série des registres et fardes relatifs aux nonciatures. Mgr Ehses donne les chiffres suivants : nonciatures près du S. Empire 351 volumes, de Cologne 173, de France 393, d'Espagne 336, de Suisse 279, et ce n'est là qu'une partie de ce fonds si important (2).

Les travaux des savants allemands et autrichiens, notamment de Sickel et de Friedensburg pour les nonciatures d'Allemagne, les notes réunies par R. de Hinojosa pour celles d'Espagne, par M. Wirz pour la Suisse, par M. Cauchie pour celle de Flandre ont assez mis en relief et la richesse et l'importance de ces nombreux documents, auxquels on va de plus en plus demander la lumière sur les grands événements des XVIe et XVIIe siècles (3).

1. Les archives de la secrétairerie d'État sont très dispersées ; on en retrouve des fragments dans un grand nombre d'archives et de bibliothèques de Rome et d'Italie, surtout dans celles des grandes familles cardinalices (cf. Wirz, *Bullen und Breven*, p. XXXIII).

2. *Les archives secrètes du Vatican*, p. 334. Les chiffres varient un peu, suivant qu'on s'en est rapporté aux inventaires ou qu'on a tenu compte des additions. (Voir Wirz, p. XXXIII.) La nonciature de Flandre de 1553-1796 comprend 194 volumes (ib.)

3. Voir les diverses introductions aux *Nuntiaturberichte* publiés en Allemagne, les *Römische Berichte* de Sickel, le travail déjà cité de R. de Hinojosa, qui donne un bon aperçu sur la nonciature d'Espagne depuis son origine jusqu'à Clément VIII, le premier rapport de

Digitized by Google

A côté des relations adressées par les nonces à Rome et des instructions envoyées de Rome aux agents pontificaux, on trouve dans le fonds des nonciatures la série des ambassades pour les paix. C'est un ensemble de 59 volumes contenant les dépêches des nonces chargés de travailler avec les plénipotentiaires étrangers au rétablissement de la paix de l'Europe successivement troublée par la guerre de Trente Ans (1618-1648), terminée par la paix de Westphalie, la guerre de France contre l'Espagne, l'Autriche et la Hollande (1672-1678), terminée par la paix de Nimègue et la guerre de la succession d'Espagne (1700-1713), terminée par le traité d'Utrecht, ainsi que toute la correspondance et les documents relatifs à ces traités (1).

Vient ensuite la volumineuse collection des lettres des cardinaux (183 vol.), lettres des évêques et prélats (380 vol.), lettres des princes et personnages titrés (255 vol.), lettres des particuliers (304 vol.), lettres des soldats (79 vol.), la plupart originales, réunies avec plus ou moins d'ordre (2), et où l'on ne se retrouve qu'après certains tâtonnements et quelques exercices pratiques (3).

A ces grandes divisions des Archives Vaticanes, il faut joindre les Archives du Château-St-Ange, noyau primitif des archives pontificales, créées par Sixte IV, pour y déposer les titres et documents relatifs à l'Église romaine. Ce dépôt, inventorié en 1610 par Silvio de Paoli, puis, à la suite des accroissements qu'il avait reçus, quelques années plus tard par Confalonieri, était divisé en armoires inférieures, au nombre de 16, puis de 18, classées par numéros, plus deux armoires supplémentaires dites Ordine I et II, et en armoires supérieures *(armari dei Fasci)*, désignées par des lettres. Lors de l'occupation française en 1798, ces Archives furent transférées au Vatican. Les documents conservés dans les armoires inférieures ont été placés, dans des cassettes en bois au nombre de plus de 200,

---

M. Kehr dans les *Nachrichten* de l'Académie de Göttingen, 1900, pp. 380-390, le travail de M. Wirz sur les *Bullen und Breven*, où l'on trouve un inventaire systématique des pièces concernant la nonciature de Suisse (pp. XXXIII-XLVI), et le mémoire déjà cité de M. Cauchie (pp. 19-36), qui donne une excellente idée de la nonciature de Flandre et un classement méthodique des documents qui s'y rapportent.

1. Inventaire détaillé dans R. de Hinojosa, I, p. 10, note 2.

2. Sur cette collection des « Lettres », voir Friedensburg dans *Quellen und Forschungen*, IV, 236-240. — Ici encore les chiffres varient (Wirz, pp. XLVI-XLVIII).

3. M. von Sickel, dans ses *Römische Berichte*, a donné de précieux renseignements sur les fonds du Concile de Trente (Armoires 62 et 63). Il a recherché et examiné la correspondance conciliaire entre la Cour Romaine et les légats chargés de la présidence du Concile à Trente. Le grand mérite et la haute valeur de ce travail viennent de ce qu'il a posé en quelque sorte des règles générales qui peuvent s'appliquer à toutes les correspondances diplomatiques ; il fournit en outre d'excellents renseignements sur la formation et le développement des différents fonds.

Digitized by Google

sous Pie VII. Viennent ensuite une série d'actes, la plupart en parchemin et originaux, portant le nom d'*Instrumenta miscellanea* et placés dans des cassettes dans l'ordre chronologique, de 996 à 1542.

On a respecté l'ordre des Armoires I-XVI ; les Armoires XVII-XVIII ont subi d'importantes transformations. Il en est de même des Armoires supérieures, pour lesquelles, d'après MM. Kehr et Wirz, il n'y a plus lieu de tenir compte que des Arm. C, où l'on trouve des diplômes et des écrits classés en fascicules numérotés, D, et E qui contient l'archive ducal d'Urbino venu au Vatican le 28 avril 1631, après la mort de François-Marie II de Montefeltro (1). Un certain nombre de volumes ont été déplacés et versés dans les fonds auxquels ils semblaient se rattacher plus étroitement.

Il existe un autre fonds désigné sous le nom de *Miscellanea* et qui comprend en quinze armoires une série considérable de volumes de toute nature. Cette section s'est constituée par suite des accroissements successifs des Archives Vaticanes (2). La seconde armoire, dite des *Varia politicorum*, qui comprend 176 volumes, assemblage assez bizarre de pièces diverses, mais importantes pour l'époque moderne, a été fréquemment utilisée dans les derniers temps, de même que la série des 281 volumes des *Nunziature diverse* (3).

Nombreuses en effet sont les acquisitions faites par les papes en vue d'enrichir les Archives Vaticanes et de les compléter, en y faisant rentrer une foule de documents précieux restés dans les grandes familles italiennes, qui ont eu des représentants illustres au sein du Sacré-Collège; telles sont les Archives Borghèse, acquises en 1891, et, à une époque plus éloignée, la bibliothèque Albani, comprenant 265 volumes de Miscellanea de Clément XI, la bibliothèque Pio, provenant du cardinal Pie Charles de Savoie, acquise en 1753 par Benoît XIV, les bibliothèques Carpegna, Ronconi, Bolognetti-Cenci et Spada (4). Ces différents fonds sont munis d'inventaires.

1. Sur les Archives du Château-Saint-Ange, voir P. Fabre, *Notes sur les Archives du Château-St-Ange* (*Mélanges d'archéologie et d'histoire*, XIII (1893), pp. 1-19 ; Kehr, *Papsturkunden in Rom*, I Bericht (*Nachrichten der K. Gesells. der Wiss. zu Göttingen*, Philol. hist. Klasse, 1900, pp. 115-120); Schwalm, ap. *Neues Archiv*, XXV, p. 721. Mgr Ehses assure cependant qu'on a conservé à cette section sa physionomie distincte et qu'on n'a rien distrait des documents précieux qui la composent » (p. 334). Cf. Wirz, p. XXXII.

2. Inventaire sommaire dans Wirz (pp. XXX-XXXI).

3. Sur la Série des *Nunziature diverse* de ce fonds, voir Sickel, *Röm. Berichte*, IV, 19-40.

4. Voir Kehr dans les *Nachrichten* de Göttingen, 1900, pp. 381, 390-396. — Sur la bibliothèque Spada, qui a intrigué plus d'une fois les chercheurs, voir Sickel, *Röm. Berichte*, V, 9. Il existe aux Archives Vaticanes un Index de cette bibliothèque, mais il semble bien que le Vatican n'est entré en possession que de 42 volumes, qui ont été versés dans la nonciature de France, où ils portent les nos 394-435 (Wirz, p. LI).

Digitized by Google

On pourrait encore signaler différents fonds, sur lesquels le professeur Kehr a récemment appelé l'attention. Tels sont, par ex. les *Pergamene monastiche*, les *Instrumenta* de Venise, venus avec les actes de la nonciature de Venise, ceux de Todi, Terracine, Ravenne et de Nonantule, d'autres *Instrumenta*, collection de documents enlevés aux monastères et couvents de Rome, transportés à Paris, puis ramenés à Rome après la chute de Napoléon et restés en dépôt au Vatican, les fonds constitués par les manuscrits des archivistes J. B. Confalonieri et Joseph Garampi (1), l'*archivio Dandini*, ensuite soixante volumes sur les rapports du Saint-Siège avec les émigrés et les victimes de la Révolution française *(Carità romana)*, d'autres séries de *Bandi* et d'*Avvisi* (2), celle du *Commissariato delle armi* d'Urbain VIII à 1798, sans parler des lettres latines des papes aux évêques de Clément VIII à Grégoire XVI.

Les Répertoires de Garampi méritent une mention spéciale, car, s'ils ne peuvent être considérés comme des inventaires méthodiques et complets des Archives Vaticanes, ils représentent une telle somme de travail, et rendent tous les jours de si grands services, qu'on est obligé d'y recourir fréquemment et jamais sans profit. Garampi avait projeté la composition d'un *Orbis christianus*, ouvrage analogue au *Gallia christiana* des Bénédictins français, et il avait réuni sur les diocèses, les évêques et les monastères une quantité infinie de renseignements de toute nature, extraits des riches archives confiées à ses soins. Les fiches rassemblées par Garampi, aidé dans ce travail par l'infatigable abbé Pistolesi, ont été classées par volumes. Il faut signaler particulièrement 37 volumes relatifs aux évêques, 3 sur les abbés, 4 de Mélanges, l'Index chronologique en 12 volumes et l'Index alphabétique en 10 volumes. Les spécimens publiés par Dom Grégoire Palmieri pour le diocèse de Rodez de 1239 à 1742 (3), pour St-Flour de 1316 à 1393 (4) et pour les bénéfices du diocèse de Rodez sous Jules III par l'abbé Calmet (5), pour les évêques et les bénéfices du diocèse du Puy par l'abbé H. de Surrel de Saint-Julien (6), peuvent donner une idée des ressources que présentent les Répertoires de Garampi, de même que les sommaires des bulles de Jean XXII, pour les diocèses de

1. *Nachrichten*, 1900, p. 120; 390-391; 391-394.
2. Wirz, pp. 4-41. — On pourrait encore citer une série de volumes relatifs aux dépenses faites par Sixte V pour l'embellissement de Rome, les volumes de Bruzio, etc.
3. *Analecta ecclesiastica*, 1895, 170-179.
4. *Ib.*, 1896, 38-42.
5. *Ib.*, 1895, pp. 295-297.
6. *Annales de Saint-Louis-des-Français*, I, 1896, 403-485.

Digitized by Google

Rodez et de Vabres (1) et de Clément VI, pour Rodez (2), publiés par M. Calmet, font connaître la nature des Indices des registres d'Avignon, spécialement de l'Index alphabétique rédigé par Pierre de Montroy en 85 volumes in-folio.

Les Inventaires, Indices et Répertoires des différents fonds du Vatican, au nombre de 670, ont été réunis dans un cabinet attenant aux salles de travail, où ils peuvent être consultés très librement par les travailleurs. Il existe un inventaire des inventaires, et l'on peut même espérer qu'il sera livré à la publicité. En attendant, l'expérience des travailleurs est le meilleur guide dans les recherches; les observations consignées par ceux qui ont longtemps pratiqué les archives, D. Palmieri, Sickel, Friedensburg, Kehr, Wirz, Guérard, les auteurs du *Repertorium germanicum* feront éviter bien des méprises, en même temps qu'elles orienteront et éclaireront (3).

Pour être moins incomplet, nous devrions encore citer les Archives consistoriales, déposées au palais de la Chancellerie, archives privées, mais pas tout à fait inaccessibles. On en retrouve des parties notables aux Archives et à la Bibliothèque du Vatican, à la Vallicellane, à la Corsini, à la Chigi, à la Barberini récemment acquise par Léon XIII, ainsi qu'à Florence, Bologne et Paris (4).

La Rote romaine (5), la Propagande (6), le St-Office et les autres congrégations ont leurs archives particulières (7); l'accès n'est possible qu'avec une autorisation spéciale.

Si l'on ajoute à ces nombreux dépôts, les archives de l'État, les

1. *Annales de Saint-Louis-des-Français*, I, 51-131.

2. *Ib.*, VI, 201-248, 283-335.

3. Je dois signaler tout particulièrement la brochure du R. P. Louis Guérard, *Petite introduction aux inventaires des Archives du Vatican*. Rome, Spithöver, 1901, 39 pp. in-8°, et le mémoire déjà mentionné de M. Cauchie, où l'on trouvera une bibliographie abondante. Je me suis abstenu de donner ici des références complètes, *non erat hic locus*. M. l'abbé Melampo, attaché aux Archives Vaticanes, a dressé l'an dernier un répertoire sur fiches des publications relatives aux Archives Vaticanes, ou faites à l'aide des documents de ce dépôt; ce répertoire est mis à la disposition du public dans la salle des Inventaires. Il est question de publier une bibliographie de ce genre pour le jubilé de vingt-cinq ans de l'ouverture des Archives.

4. Voir Brady, *The episcopal succession in England, Scotland and Ireland*, I. Rome, 1876, Introd. ; Korzeniowski, *Excerpta ex libris MSS. Archivi consistorialis Romani* 1409-1590. Cracovie, 1890 ; Ehses, *Aus den Consistorialakten der Jahre 1530-1534* (*Röm. Quartalschr.*, VI, 220-236; Friedensburg, ap. *Quellen und Forschungen*, I, 166-167, 183-203 ; Pastor, *Gesch. der Päpste*, I, 689-693 ; Cauchie, *De la création d'une école belge à Rome*, 39-42 ; Hinojosa, I, pp. XLVII-XLIX; *Diario consistoriale di G. A. Santori card. di S. Severina* ed. par Tacchi Venturi (*Studi e documenti di storia e di diritto*, 1902, t. XXIII, 297-347.)

5. Kehr, *Nachrichten*, 1900, pp. 396-397 ; Dudik, I, 93 ; Hinojosa, p. LII.

6. Pieper dans *Röm. Quartalschr.* I, 80-99, 259-265. Notre confrère, Dom Willibrord Van Heteren, a pu prendre copie de la partie des inventaires qui concerne la Hollande ; son travail, qui comprend 180 pages in-8°, a été publié par le prof. P. J. Blok, dans l'*Archief voor de geschiedenis van het aartsbisdom van Utrecht* en 1901 et 1902 ; voir aussi Cauchie, *Notes sur quelques sources manuscrites de l'histoire belge à Rome*, 1892, pp. 11-16.

7. Dom Grégoire Palmieri a publié *Brevis notitia et catalogus archivi S. Congregationis Cæremonialis*. Rome, 1893, 48 pp., in 8° ; cf. Hinojosa, pp. LI-LV.

Digitized by Google

bibliothèques publiques, l'Alessandrina, la Victor-Emmanuel, l'Angelica, la Casanatense, la Vallicellane, la Corsini et d'autres bibliothèques ou archives d'établissements religieux ou d'institutions scientifiques, on pourra se faire une idée des incomparables richesses littéraires et scientifiques accumulées à Rome et qui sollicitent l'attention et l'intérêt des travailleurs (1).

Est-il besoin de dire qu'en ouvrant les Archives du Vatican aux recherches historiques, en les enrichissant en même temps que la Bibliothèque des importantes collections des Borghèse et des Barberini (2), Léon XIII a voulu faire du Vatican un centre d'activité scientifique où les recherches seraient vraiment guidées et encouragées ? Certes, on doit le reconnaître, il n'est pas d'établissement scientifique qui témoigne d'une plus grande libéralité, et où l'on rencontre une aussi grande prévenance et une courtoisie qui fait l'admiration des étrangers (3).

Les lignes suivantes, empruntées à une correspondance adressée de Rome à la *Kunstchronik* par un protestant allemand, contiennent le plus bel éloge qui ait été fait ou qu'on puisse faire de l'administration de la Bibliothèque Vaticane. Si je le cite ici en parlant des Archives, c'est, comme on le verra, que les deux dépôts sont inséparables, et que les travailleurs des Archives sont les premiers à bénéficier des mesures prises en faveur de la Bibliothèque.

« L'esprit vraiment noble et élevé qui préside à l'administration de la Bibliothèque Vaticane sous le préfet actuel, le R. P. Ehrle, écrit le Dr Ernest Steinmann, a été dans les derniers temps fréquemment loué et reconnu par tous avec reconnaissance. Il n'est peut-être pas actuellement en Europe une bibliothèque publique qui ouvre ses trésors aux chercheurs avec autant de libéralité que celle du Vatican. On connaît moins la tâche scientifique que la Direction s'est proposée et a déjà partiellement exécutée. Il y a quelques années le P. Ehrle a inauguré son œuvre féconde par la

1. On trouvera les renseignements désirables sur ces différents dépôts dans les rapports publiés par Pertz, Bethmann, Blume, Dudik, von Pflugk-Harrtung, Laemmer, Gachard, etc. M. Kehr a donné récemment de précieuses indications sur les Archives de St-Pierre au Vatican, St-Paul, St-Pierre-ès-liens, Ste-Marie-Majeure, S. M. au Transtévère, S. Maria Nuova, le Collège grec, St-Jean de Latran, S. M. in via lata (*Nachrichten*, 1900, 125-133, 397-401) et sur les archives des familles princières (*Nachrichten*, 1901, 239-271).

2. La Bibliothèque Vaticane compte actuellement 42000 manuscrits; aux 28000 déjà réunis dans ce dépôt sont venus s'ajouter, en 1902, 2300 *Codices Borgiani* transférés par ordre de Léon XIII du collège de la Propagande au Vatican et 12000 codices de la Collection Barberini (*Civ. catt.*, 1902, Ser. 18, t. 8, (6 dec. 1902), p. 608.)

3. Sur l'action et les vues de Léon XIII, voir I. Carini, *La biblioteca Vaticana proprietà della Sede apostolica*, 2e éd., Rome, 1893, pp. 153-164; Mgr T'Serclaes, *Le pape Léon XIII*, Bruges, 1894, I, 369-371.

Digitized by Google

splendide édition de l'*Appartamento Borgiano*. A présent il prépare l'histoire du Palais Vatican, accompagnée de plans et de documents, sujet de recherches comme on peut à peine en rencontrer un plus intéressant pour l'histoire de la civilisation et pour celle de l'art. On travaille en outre à la publication de manuscrits et de miniatures, dignement inaugurée par l'édition des trois manuscrits mexicains du Vatican. Un bibliophile américain, le duc de Loubat, a voulu que l'édition de ces manuscrits à miniatures, uniques en leur genre, se fît entièrement à ses frais. Le P. Ehrle a composé le texte. Il n'en a pas été mis d'exemplaires dans le commerce ; le Crésus américain en a fait don à ses collaborateurs et à ceux de ses amis que le sujet intéressait.

« Dès l'année 1899, le P. Ehrle a publié en phototypie, dans le premier volume des « *Codices e Vaticanis selecti* », tout le Codex Vaticanus de Virgile. Aujourd'hui nous possédons également l'édition du Codex Romanus, le plus célèbre et le plus beau des quatre manuscrits virgiliens du Vatican. Les éditions, pour ce qui regarde l'exécution et la solidité de la méthode scientifique, sont sans rivales ; on n'en a tiré que cent exemplaires.

« Le préfet de la Vaticane prépare pour l'an prochain l'édition des palimpsestes du *De republica* de Cicéron, des lettres de Fronton et avant tout celle du fameux rotulus de Josué. On publiera également en leur temps les miniatures du Pontifical du cardinal Ottoboni, celles de Térence et du Ménologe de l'empereur Basile II. Enfin le Musée du Vatican ouvre aussi ses trésors à la science. Le baron Kanzler prépare la publication de toutes les sculptures en ivoire, et le professeur Nogara celle des Noces Aldobrandini ainsi que des vases grecs et étrusques. Tout ce travail est le fruit de quelques années et le résultat de l'activité du préfet actuel de la Vaticane. Puissent ces projets se réaliser et trouver auprès des savants l'accueil qui a été fait à l'édition des manuscrits virgiliens ; puisse le préfet de la Vaticane, dans lequel nous sommes fiers de saluer un compatriote, être soutenu dans son infatigable activité par la pensée que les savants contemporains et ceux de l'avenir sauront apprécier ses services et lui payer un juste tribut de reconnaissance (1). »

A cet hommage bien mérité il faudrait joindre ceux des hommes compétents, qui ont su apprécier l'importance et l'utilité des Catalogues des manuscrits vaticans, dont l'exécution est active-

1. *Kunstchronik*, 1902, n° 1-2.

Digitized by Google

ment poussée. Deux volumes viennent de paraître, qui ne sont pas les moins remarquables de la série, les deux premiers des *Codices Vat. lat.* et des *Codices Urbin. lat.* dus aux soins de MM. Vattasso, Franchi de' Cavalieri et Stornajolo.

Dans la bibliothèque Vaticane et à proximité des Archives, de façon que l'accès en fût absolument libre aux travailleurs, on a érigé une superbe bibliothèque de consultation. Modeste à ses débuts, elle atteint aujourd'hui le chiffre de 30 à 40.000 volumes de choix. La nécessité de cette création fut bientôt reconnue, et Léon XIII eut à cœur de voir grouper dans un même local les publications historiques de tous les pays, indispensables aux recherches des savants accourus de toutes parts aux Archives Vaticanes. Les publications étrangères, surtout du domaine historique, ne se trouvent pas facilement dans les bibliothèques de l'État. Grâce aux démarches du P. Ehrle, aidé dans cette généreuse entreprise par les gouvernements étrangers, les Académies et Sociétés savantes, la bibliothèque de consultation s'est admirablement organisée. Les collections historiques sont disposées par pays : on y remarque surtout celles de Bade et de Bohême, comme d'ailleurs toutes celles d'Allemagne, le pays le mieux représenté dans la littérature historique du Vatican. La France, l'Angleterre, la Russie, les pays du Nord ont leur compartiment respectif. La Belgique y a sa part; celle-ci pourrait être plus large, si nos sociétés savantes comprenaient davantage l'utilité d'être représentées dans ce dépôt, où se rencontrent les savants de toutes les parties du monde. D'un côté de cette bibliothèque se trouvent les encyclopédies, éditions des Pères et des conciles, lexiques, collections liturgiques, exégétiques, épigraphiques, les livres de jurisprudence canonique et civile, l'histoire des ordres religieux et des diocèses. Cette bibliothèque s'enrichit sans cesse ; son utilité est tellement appréciée par les travailleurs, que les savants de toute nation se font un honneur de l'enrichir et de faire appel aux Sociétés de leurs pays, autant par un sentiment bien compris de patriotisme que par l'intime conviction du service qu'ils rendent ainsi à la science (1).

« Tout travailleur, écrivait il y a deux ans M. P. Kehr, professeur à l'Université de Göttingen, loue avec une reconnaissance sincère la bibliothèque Vaticane, non seulement à cause de l'amabilité personnelle de son chef, le P. Ehrle, qui, malgré le travail gigantesque qui pèse sur ses épaules, ne se lasse jamais de rendre

1. Cf. *Die Leoninische Konsultationsbibliothek im Vatican* (*Kölnische Volkszeitung*, Sonntagsbeilage, 29 juin 1902).

Digitized by Google

service à tout venant et par ses conseils et par ses actes, mais encore à cause de l'ordonnance magistrale et de la sûreté du service, du temps de travail mieux disposé et plus étendu, et de l'excellente bibliothèque de consultation (1). »

Ce que le savant protestant disait de la Bibliothèque, il le pensait aussi des Archives. « C'est avec plaisir, dit-il, que je pense aux travaux exécutés dans les Archives. L'activité du personnel ne peut être dignement appréciée, que par celui qui se rend compte des demandes de tous genres faites par un nombre considérable de savants venus de tous les pays (2). » Et lui-même en est la meilleure preuve, car il est peu de travailleurs qui aient eu à examiner plus de volumes en moins de temps, et dû recourir plus souvent à l'obligeance du personnel (3). Il n'est pas un travailleur qui n'ait à louer la prévenance et la courtoisie des employés, l'extrême bienveillance des chefs, le R. P. Denifle et Mgr Wenzel, la rapidité du service, la confiance avec laquelle on communique les documents, la facilité de l'accès à la salle des inventaires (4).

Pour avoir accès aux Archives Vaticanes, il n'est pas nécessaire d'obtenir préalablement l'autorisation d'un président du conseil des ministres, comme c'est le cas pour les étrangers dans un pays voisin ; une simple pétition au cardinal archiviste remise au custode suffit et, séance tenante, l'on prend place dans les salles de travail. Il y en a deux, mais l'une d'elles est censée réservée à la consultation des inventaires et de certains documents. En fait on passe facilement de l'une à l'autre et, pour ce qui concerne une partie des registres des papes, ceux d'Avignon, et une partie de l'archive caméral, on est très libre de se servir soi-même. Les volumes demandés par bulletin sont apportés immédiatement, et l'on peut s'installer commodément à un pupitre numéroté et travailler, de 8^{30} à 11^{50}, tout à l'aise sous la surveillance débonnaire de deux employés. On est absolument libre de prendre toutes les copies qu'on veut des documents antérieurs à 1815. Le règlement donne aux sous-archi-

1. *Nachrichten der Gesellsch. der Wiss. zu Göttingen.* Philol. hist. Klasse, 1900, p. 112.
2. *Ib.*
3. *Nachrichten*, 1902, p. 409. Tel est aussi le témoignage rendu par un savant suisse, M. Gaspar Wirz, qui, pendant de longues années, a recherché à Rome les documents relatifs à l'histoire de son pays : « Il n'est pas d'archives, dit-il, où l'on travaille plus à l'aise et plus librement qu'au Vatican, et ce n'est pas sans un certain accès de nostalgie que je pense à la salle de travail, où j'ai pu exécuter mes recherches du commencement jusqu'à la fin, où l'on se sent tout à fait chez soi, où le travailleur trouve à sa portée de si riches instruments, où le contact avec des savants de tous pays, que le même intérêt réunit, est si fécond. » (*Bullen und Breven aus Italienischen Archiven*, Bâle, 1902, pp. IV-V.)
4. Nous tenons à rappeler ici le bref du 15 mai 1884 par lequel Léon XIII organisa le service aux Archives du Vatican, et créa les cours de paléographie et d'histoire comparée.

Digitized by Google

vistes le droit de voir les extraits et les copies qui sont faites, mais ils n'en usent pas. Dès 8ᵐ on aperçoit les travailleurs se diriger en hâte vers le local des archives, par petits groupes ou isolément ; on voit que pour eux *time is money*. Ils viennent de tous pays, ils sont de toutes confessions et cependant il règne entre eux une bonne confraternité. Le protestant allemand salue aussi gentiment le capucin que ses collègues scandinaves ou autrichiens; le chartreux travaillera à côté d'un ecclésiastique allemand, et le bénédictin aura pour aimables voisins un dominicain, un pénitencier de St-Pierre et un savant finlandais, — à la condition toutefois de ne pas voler une minute de leur temps de travail.

III

L'ouverture des Archives Vaticanes eut pour conséquence immédiate un merveilleux développement des recherches historiques. Les savants et les travailleurs affluèrent à Rome ; les académies ou sociétés savantes y organisèrent des missions scientifiques, dont quelques-unes devaient avoir un caractère durable et donner lieu à la création d'Instituts historiques permanents.

L'Allemagne, entre tous les pays, se distingua par le nombre de travailleurs qu'elle envoya au Vatican, et par l'importance de ses publications, bien qu'elle eût été devancée par l'initiative de la France, qui possédait déjà son École de Rome, active et prospère.

Dans sa séance générale d'octobre 1881, l'Académie des sciences de Munich, répondant à un vœu émis par le directeur des archives du royaume de Bavière, le Dr Franz von Löher, décida d'envoyer une mission à Rome, dans le but de réunir les matériaux pour l'histoire du règne de Louis de Bavière et celle de la maison de Wittelsbach aussi bien que de la Bavière de 1180 à 1314. Cette première mission, composée des Drs S. Riezler, H. Grauert et J. Petz, fut suivie en 1883 d'une seconde, dont faisaient partie MM. Grauert. Petz et Lange, et, en 1885, d'une troisième, composée de MM. Riezler G. Jochner et Fr. Löher, qui mena les travaux à bonne fin. Le fruit de cette expédition fut l'édition des *Vatikanische Akten zur deutschen Geschichte in der Zeit Ludwigs des Bayern* (1), faite par la commission historique de l'Académie de Munich.

La Commission d'histoire du grand-duché de Bade chargea de missions analogues le Dr von Weech, archiviste général, et le

1. Innsbruck, Wagner, 1891, XXIV-926 pp. Voir sur ces expéditions la préface du Dr Riezler.

Digitized by Google

Dr Cartellieri, qui recueillit des matériaux pour ses Régestes des évêques de Constance. Celle de Wurtemberg envoya le Dr Schneider, qui examina pour l'histoire de ce pays les registres des papes d'Avignon.

La Saxe ne tarda pas de profiter des recherches du Dr G. Schmidt et du Dr P. Kehr, qui publièrent en 1886 et 1889 les diplômes pontificaux de 1295 à 1378 concernant ce pays et les régions avoisinantes. Les diètes provinciales de Posen et de la Prusse orientale chargèrent d'un travail analogue le Dr H. Ehrenberg, qui publia deux volumes de documents en 1892 et en 1895. Des missions de ce genre furent données au Dr Grotefend pour Lubeck, Ratzebourg et Schwérin (Mecklembourg), au Dr Kretschmar pour le Brandenbourg, au Dr Damus pour la Prusse occidentale, à MM. Wagner et von Bippen pour Hambourg-Bréme, tandis que le Dr Finke recueillait les actes concernant la Westphalie, que MM. Kirsch et Baumgarten projetaient un bullaire des provinces ecclésiastiques de Cologne et de Trêves, travail qui devait être repris sous une autre forme et étendu à l'Alsace-Lorraine par MM. Wiegand, Hauviller, Sauerland. Les catholiques allemands ont créé l'Institut romain de la société de Goerres, la Prusse a transformé sa mission scientifique en Institut permanent ; nous en parlerons plus loin. L'Académie des sciences de Göttingen projette une édition complète et critique des diplômes pontificaux jusqu'à Innocent III, travail dirigé avec une science et une patience dignes de tous éloges par le professeur P. Kehr, dont les rapports si instructifs contiennent un recueil déjà passablement fourni de pièces inédites, réunies au cours de ses recherches dans les archives de Rome et d'Italie.

L'Autriche ne pouvait rester indifférente à ce mouvement de recherches. Sans parler ici des publications de l'Institut autrichien créé en 1880, on peut signaler les recherches faites par D. Willibald Hauthaler pour Salzbourg, M. Starzer pour la Basse-Autriche et la Carinthie, M. Müller pour la Hongrie et la Transylvanie, en même temps que la diète de Bohême ne cessait d'envoyer des boursiers recueillir les matériaux de l'histoire nationale. La Hongrie, de son côté, créait un institut, qui a déjà publié une série de travaux, que nous signalerons en parlant des Instituts historiques.

La Suisse ne montra pas moins d'empressement. Depuis des années, grâce à l'initiative de l'archiviste fédéral Dr Kaiser, le département de l'Intérieur en Suisse fait recueillir à l'étranger les documents qui se rapportent à l'histoire de ce pays. Rome devait fournir

Digitized by Google

une ample moisson d'actes sur les relations entre la Suisse et la Curie, surtout depuis l'organisation de la Garde Suisse (1505). Le Dr Gaspar Wirz fut chargé, en 1891, de reprendre l'œuvre commencée en 1884 par ordre du gouvernement et par le Dr Jean Bernoulli pour la Société historique de Bâle, ainsi que par le Dr Ritter pour la Société générale d'histoire suisse. Les nombreuses copies des actes concernant l'histoire moderne de la Suisse, recueillies au Vatican et dans les autres dépôts scientifiques d'Italie, ont été déposées aux archives fédérales de Berne, où elles sont à la disposition des travailleurs. Elles ont déjà donné lieu à plusieurs publications, telles que celles de Wirz sur les relations diplomatiques entre la Curie romaine et la Suisse de 1512 à 1552 et sur le nonce Ennio Filonardi, et l'on peut en espérer d'autres dans un avenir prochain de la part de l'Université de Fribourg (1). A la même époque M. Jean Bernoulli publiait un premier volume d'*Acta pontificum helvetica* (de 1198 à 1268), sous les auspices de la Société historique de Bâle, et M. Mayer recueillait une série de pièces sur l'histoire de Coire.

Les pays du Nord montrèrent un intérêt aussi vif que ceux du centre de l'Europe. Déjà avant l'ouverture des Archives Vaticanes, les pays scandinaves avaient tâché de tirer parti de ce dépôt. MM. Fredenheim, Munch et Ahlqvist s'étaient occupés de recherches sur le moyen âge et sur l'époque de la Réforme. Les missions scientifiques furent systématiquement organisées à partir de 1894, époque à laquelle M. Moltesen fut envoyé par le Danemark, MM. Lundstedt et Karlsson par la Suède, M. Storm par la Norwège, et depuis lors elles n'ont cessé d'être renouvelées. Nous avons parlé plus haut des publications de M. Munch; de son côté, M. Moltesen a édité un travail sur les rapports des papes d'Avignon avec le Danemark (2); M. Elof Tegnér un catalogue analytique des actes de 1523 à 1645 recueillis à Rome (3), M. Storm une collection de textes tirés de l'archive caméral et relatif à la Norwège (4). M. Karlson, auquel on doit un intéressant rapport sur les recherches faites au Vatican

1. *Quellen und Forschungen* (de l'Institut prussien), I, 324-325. — C. Wirz vient de faire paraître un nouveau volume, *Bullen und Breven aus italien. Archiven*, 1116-1623. Bâle, Geering 1902. On trouvera dans la préface l'historique de sa mission aux Archives Vaticanes.

2. *De Avignonske Favers Forhold til Danmark.* Copenhague, 1896, 246 pp. in-8°.

3. *Handskriftna Suecana i italienske Arkiv och bibliotek efter 1523.* 54 pp. in-8° (Publié en appendice au tome 12 (1892) de l'*Historisk Tidsckrift.*)

4. *Afgifter fra den norske Kirkeprovins tit det Apostoliske Kammer og Kardinalkollegiet 1311-1523.* Christiana, 1897.

Digitized by Google

relativement à l'histoire suédoise (1), a publié en 1901 un travail relatif à l'histoire des Dominicains de la province de Dacie (2). La Livonie a profité des recherches de M. Hildebrand. La Finlande a actuellement un représentant dans le groupe des travailleurs du Vatican, à côté de deux jeunes savants danois, qui préparent une prochaine édition des suppliques relatives à leur pays.

La Russie a chargé de deux missions scientifiques en 1892-94 et 1897-98 M. Schmourlo, en même temps qu'elle profitait des travaux du R. P. Pierling sur la Russie et le St-Siège, de M. Tcharykoff sur Pierre le Grand, de M. Dembinsky sur les XVIe et XVIIe siècles, et de ceux d'autres savants polonais.

La Pologne eut aussi ses expéditions romaines, grâce à l'initiative du Dr Smolka, professeur à l'Université de Cracovie. Le projet qu'il exposa en 1886 à l'Académie des sciences de cette ville, dont il est le secrétaire perpétuel, trouva un accueil favorable dans ce corps savant, dans la Diète de Galicie, qui accordèrent des subsides, en même temps que le Gouvernement patronnait l'œuvre et que la haute société polonaise lui donnait des marques effectives de sa sympathie. Les résultats ne se firent pas attendre. En 1900, l'Académie de Cracovie était en possession de nombreuses copies de documents tirés des registres des lettres pontificales, des suppliques, des registres de la chambre apostolique, des nonciatures et des correspondances, et la cueillette s'est continuée depuis lors. L'histoire polonaise a déjà pu tirer un grand profit des travaux et recherches de MM. Abraham, Czermak, Dembinsky, Korzaniowsky, Smolka, Windakiewicz, Wladylawa, Wierzbowsky et d'autres (3).

La Belgique, pour ne pas parler des recherches antérieures de Gachard, Borgnet et Ruelens, a confié des missions scientifiques à

1. *Forskningar i Vatikanens arkiv och därmed sammanhängende arbeten 1894-1900 (Meddelanden fran Svenska Riksarkivet* utgifna af C. T. Odhner, XXV, Stockholm, 1901 pp. 343-357).

2. *Handlingar rörande Dominikanerprovinsen Dacia ur Dominikanerordens generalarkiv samlade och utgifna*, t. XVIII, n° 1 des Documents relatifs à l'histoire scandinave publiés par la Société royale d'histoire de Suède. Je dois exprimer ici mes remerciments à M. Claes Annestedt, conservateur en chef de la Bibliothèque d'Upsala, pour l'obligeance avec laquelle il m'a communiqué les publications que je viens de signaler.

3. Cf. *Quellen und Forschungen*, III, 142-143; Cauchie, *École belge*, 52-56. Différents rapports sur les Missions polonaises ont paru à partir de 1890 dans le *Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie*. — M. Abraham a publié en 1899, une relation de ses recherches faites dans les archives et bibliothèques romaines de 1896 à 1898 (*Sprawozdanie z Posukiwan w Archiwach i Bibliotekach Rzymskich w latach 1896-97 i 1897-8. O Materialach do dziejów Polskich w wiekach s' rednich.* Cracovie, 1899, 232 pp. Cf. *Röm. Quartalschr.*, 1899, 301-303. — M. Korzaniowsky a publié en 1889 à Cracovie, un *Catalogus actorum et documentorum res gestas Poloniæ illustrantium quæ e codicibus Manuscriptis in tabulariis et bibliothecis italicis servatis expeditionis Romanæ cura 1886-1888 deprompta sunt*, et en 1894 dans, le tome XV des *Scriptores rerum Polon.* une série d'*Analecta Romana*.

Digitized by Google

MM. Bacha, Hanquet et Cauchie. L'intéressant rapport de ce dernier, professeur à l'Université de Louvain, a mis en relief l'importance des dépôts romains au point de vue de notre histoire nationale (1).

La Hollande a déjà reçu un excellent à-compte dans le *Bullarium Trajectense* du Dr Gisbert Brom; elle désire davantage. Le 21 décembre 1900, M. le professeur Blok, de l'Université de Leyde, reçut du ministère de l'Instruction publique de Hollande, la mission de rechercher en Italie et particulièrement à Rome les documents relatifs à l'histoire néerlandaise. Il semble bien que cette mission est l'avant-coureur d'une mission permanente, peut-être même d'un Institut historique (2).

L'Angleterre qui, depuis de longues années, fait prendre copie des documents qui intéressent son histoire, a trouvé dans M. Bliss un vaillant travailleur. On peut discuter les principes qui ont guidé ses publications, qui ne donnent que l'analyse en anglais des Actes du Vatican, mais on ne peut nier qu'il y ait dans les cinq volumes publiés jusqu'ici une somme considérable de travail. Les quatre volumes des Lettres papales vont de 1198 à 1404, le premier volume des suppliques de 1342 à 1419 (3).

A la demande de son ambassadeur près du Saint-Siège, M. le marquis de Pidal, l'Espagne a chargé un de ses archivistes, M. Ricardo de Hinojosa, de rechercher au Vatican les documents d'histoire nationale qui lui avaient été signalés et plus spécialement les actes de la nonciature d'Espagne. Le résultat de cette Mission scientifique fut le beau mémoire de ce savant sur *los despachos de la Diplomacia pontificia en España* dont le premier volume parut en 1896 (4). A la fin de son mémoire, l'auteur signalait les Instituts historiques créés à Rome par les gouvernements étrangers, et il invitait le gouvernement espagnol à suivre cet

---

1. Bacha, *Les collections historiques des Archives du Vatican* (*Bulletin de la Commission royale d'hist. de Belgique*, 4e série, t. XVI (1889), pp. 517-528; Cauchie, *Notes sur quelques sources manuscrites de l'histoire belge à Rome*, 1892, 48 pp. in-8° et *Rapport à M. le ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique* sur sa Mission aux Archives Vaticanes, 1892, 181 pp. in-8° (Extraits du *Bulletin de la Comm. royale d'hist.*, 5e Série, t. II). — M. Hanquet, professeur à l'Université de Liége, s'est occupé de l'époque du grand schisme; M. l'abbé Maere, professeur à l'Université de Louvain, de la nonciature de Flandre.

2. Blok, *Verslag van onderzoekingen naar archivalia in Italië, belangrijk voor de geschiedenis van Nederlanden*. La Haye, 1901, 85 pp.; du même, *De Friezen te Rome* (*Onze Eeuw*, II, 1902, pp. 706-708); Brom ap. *De Katholiek*, Deel CXXI, 471; et CXXIII, 51-52.

3. *Calendar of Entries in the papal Registers relating to Great Britain and Ireland*, vol. I, II, III, IV, Papal Letters. Londres, 1893-1902; Petitions to the Pope, I, Londres, 1896.

4. Madrid, 1896, LVIII-425 pp. in-8°.

Digitized by Google

exemple et à établir à son tour une École historique, dont il esquissait en quelques lignes l'organisation (1).

Si jusqu'ici nous n'avons pas fait mention de la France, c'est que nous lui réservons la place d'honneur parmi les Instituts historiques dont il nous reste à parler.

L'idée de créer une École de Rome fut mise en avant sous l'Empire, mais ajournée à la suite des événements de 1870. Ce ne fut que trois ans plus tard que le gouvernement français se décida à mettre la main à l'œuvre, en créant à Rome une sorte de succursale de l'École d'Athènes. Un décret du 25 mars 1873 portait que les membres de l'École française d'Athènes devaient séjourner un an à Rome et y suivre un cours d'archéologie, lequel serait donné d'après un programme proposé par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. M. Albert Dumont fut chargé de ce cours par arrêté du 1er avril 1873, et nommé, le 24 juin suivant, « sous-directeur de l'École d'Athènes ». La fondation romaine ne tarda pas à prendre forme et elle s'installa au Palais Farnèse.

Le 26 novembre 1874, un décret portait que la section romaine de l'École d'Athènes prendrait le titre d'École archéologique de Rome, et que le sous-directeur de l'École d'Athènes ajouterait à son titre celui de Directeur de l'École archéologique de Rome. Enfin, par décret du 20 novembre 1875, l'École française était définitivement constituée comme institution autonome, et, par arrêté ministériel du 26 novembre, elle recevait comme premier directeur M. Auguste Geffroy, membre de l'Institut (2). Ce que M. Geffroy fut pour l'École française, un de ses successeurs, Mgr Duchesne, l'a raconté plus tard en termes émus (3). M. Geffroy occupa cette charge de 1875 à 1882 et de 1888 à 1895; il fut remplacé de 1882 à 1888 par M. Le Blant. Depuis 1895, l'École française a pour chef Mgr Duchesne, membre de l'Institut, dont les travaux sont universellement connus et appréciés.

L'École française de Rome se compose d'un Directeur et de six membres effectifs, et de plusieurs membres libres, dits hors cadre, boursiers envoyés à Rome en vertu de l'arrêté ministériel du 28 décembre 1874. Le Directeur est nommé pour six ans par décret du Président de la République, sur la proposition du ministre de l'Instruction publique et sur la présentation de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. L'École française étant avant tout

1. PP. LVI-LVIII.
2. Geffroy, *L'École française de Rome*, Paris, Thorin. 1884.
3. *Mélanges d'archéol. et d'histoire*, XV, 150-151.

Digitized by Google

une institution qui a pour but de permettre aux membres qui la composent de prendre contact avec les trésors historiques et archéologiques de Rome et d'Italie, d'élargir leur horizon intellectuel et de donner libre cours à l'esprit d'initiative scientifique, il en résulte que le rôle du Directeur est assez indéterminé. En dehors des relations officielles qu'il entretient avec Paris, il a la direction de la bibliothèque de l'École et de ses publications; il guide les élèves dans le choix des travaux, leur fournit les renseignements utiles et prend les mesures de nature à faciliter leurs recherches.

Les membres effectifs de l'École, au nombre de six, sont nommés par le ministre de l'Instruction publique, sur la proposition du Directeur et la présentation des Écoles des Chartes, des Hautes Études et Normale. Ils sont nommés pour un an, mais de fait ils passent généralement deux ans à Rome, et même trois ou quatre, si leurs travaux l'exigent. D'après le règlement, les membres sont tenus, mais seulement à partir de la seconde année, à l'envoi annuel d'un mémoire, que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres est appelée à juger, et ils doivent collaborer aux « *Mélanges d'archéologie et d'histoire* » publiés par l'École. Les membres qui embrassent la carrière universitaire ou sont reçus dans l'administration des Archives nationales à Paris voient leurs années de séjour à Rome compter pour la pension. C'est l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres qui a le haut patronage de l'École et contrôle la marche de ses travaux. Chaque année elle nomme une « Commission des Écoles d'Athènes et de Rome », laquelle reçoit les mémoires et rédige un rapport.

L'École française est installée au second étage du Palais Farnèse, où elle possède une superbe bibliothèque de consultation, rendez-vous des membres de l'École, et, grâce à l'obligeance de son Directeur, d'un grand nombre de travailleurs étrangers. La France fait largement les choses, et le budget de l'École est proportionné aux résultats qu'on en attend. Sans parler du traitement accordé au Directeur, du prix de loyer, qu'il suffise de dire que chacun des membres reçoit 4000 francs par an, que les frais de publications, de la bibliothèque, etc. montent à 18000 francs, bref que l'ensemble dépasse le chiffre de 70000 francs.

L'École française a déployé une très grande activité dans le domaine scientifique. En dehors de la publication trimestrielle, commencée en 1880 sous le titre de *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, et d'une série de volumes parus dans la « Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome », de travaux particuliers,

Digitized by Google

comme le *Liber pontificalis* de Mgr Duchesne, le *Liber censuum de l'Église romaine* de M. Paul Fabre, les *Fouilles dans la Nécropole de Vulci* de M. Gsell, elle a publié les Registres des papes du XIIIe siècle à partir de Grégoire IX, puis commencé la publication des lettres secrètes et curiales des papes d'Avignon, relatives à la France, travaux trop connus du monde savant pour qu'on doive faire ici leur éloge. Les milliers de documents mis au jour par des travailleurs tels que MM. Auvray, E. Berger, Langlois, Prou, de la Roncière, de Loye, Coulon, Dorez, Guiraud, Cadier, Gay, Digard, Thomas, Faucon, Grandjean, Soehnée, sont une mine de premier ordre, qu'on ne cesse d'exploiter dans tous les sens.

A côté de l'École française, il s'est constitué un autre groupe de travailleurs libres, de même nationalité ; ce sont les chapelains de l'Église nationale de Saint-Louis-des-Français, dont plusieurs, depuis quelques années, grâce à l'intelligente initiative du recteur actuel, Mgr d'Armailhacq, prennent une part active au dépouillement des Archives Vaticanes. Les uns se sont occupés de l'histoire du XVIe siècle, plus spécialement des nonciatures ; d'autres, d'accord avec l'École française, publient ou préparent l'inventaire analytique des Lettres communes des Papes d'Avignon. On connaît les travaux de M. l'abbé Paquier sur Jérôme Aléandre et de M. l'abbé Richard sur Pierre d'Epinac. M. l'abbé Vidal vient de publier les analyses des Lettres communes de la première année de Benoît XII, et M. l'abbé Mollat se dispose à publier prochainement celles de Jean XXII. C'est un travail de longue haleine, qui réclame beaucoup d'énergie et de persévérance ; espérons qu'il sera donné aux chapelains de St-Louis de mener à bonne fin cette œuvre éminemment utile. En dehors de ces travaux, ces messieurs publient depuis octobre 1896 un recueil trimestriel « *Annales de St-Louis-des-Français* », qui renferme déjà de nombreux documents extraits des Archives Vaticanes et quelques travaux extrêmement utiles à ceux qui doivent s'orienter dans ces Archives.

Nous ne voulons pas séparer de l'École française et de l'église de St-Louis une troisième œuvre française qui s'est constituée récemment et qui a plusieurs représentants à Rome, la « *Société des Archives religieuses de la France* », présidée par M. Imbart de la Tour. Cette société a accueilli dans son programme la publication des documents de la nonciature de France, sous la direction de M. Madelin. Les nonciatures du pontificat de Clément VII (1523-1534) ont été confiées à M. l'abbé Fraikin, celles de Paul III, depuis son avènement jusqu'à la mort de François Ier (1535-1547)

Digitized by Google

l'avaient été à feu M. Salles ; celles de Paul IV (1555-1559) sont actuellement préparées par Dom René Ancel, bénédictin de Ligugé.

Le second Institut historique permanent créé à Rome est l'Institut autrichien, d'abord fondé par S. M. l'Empereur d'Autriche pour des jeunes gens de toute la Monarchie, mais, à la suite de difficultés survenues entre les cabinets de Vienne et de Pesth, adopté par le gouvernement autrichien et soumis à la direction immédiate du Ministère de l'Instruction publique (1880). Son organisation actuelle repose sur un décret impérial du 1 juin 1890, qui lui attribue une dotation fixe, déterminée chaque année lors de la discussion du budget.

Le but de l'Institut est assez semblable à celui de l'École française, mais la centralisation y est plus accentuée et la réglementation plus minutieuse. L'Institut a été établi en vue de favoriser les savants qui s'occupent de travaux historiques dans le sens le plus large du mot et de rendre service aux corporations scientifiques d'Autriche, qui peuvent demander des renseignements ou désirent obtenir des copies de documents.

L'Institut comprend un directeur et quatre boursiers ordinaires. Le directeur, qui doit faire partie de l'Académie des sciences de Vienne, est nommé par le ministre de l'Instruction publique pour une période de cinq ans. Il dirige et surveille les travaux des boursiers après en avoir référé au ministère. Le premier directeur de l'Institut autrichien a été M. von Sickel, qui a inspiré ou dirigé les recherches de MM. Kaltenbrunner, Werunsky, von Ottenthal, Tangl et Starzer. Le Directeur actuel est le professeur Pastor, de l'Université d'Innsbruck, auteur d'une histoire des papes depuis la Renaissance et continuateur des travaux de Janssen.

Les boursiers qui reçoivent un subside pour une période de neuf mois, rendent compte au directeur tous les mois et par écrit de la marche de leurs travaux ; à la fin de leur séjour à Rome ou en Italie, ils lui remettent un rapport détaillé sur leurs travaux et les résultats de leurs recherches. Les membres extraordinaires peuvent jouir des avantages accordés aux boursiers, dans l'utilisation des collections romaines et de la bibliothèque de l'Institut et faire appel aux bons offices du directeur.

En 1900, outre les membres de l'Institut occupés aux travaux sur les nonciatures, il y avait quatre boursiers libres. Un d'eux s'occupait de travaux paléographiques ; un autre, attaché aux Archives provinciales de la Moravie, recueillait des documents sur

Digitized by Google

l'histoire de ce pays ; un troisième recherchait les correspondances d'humanistes et les monuments de la littérature allemande provenant de la Bohême. Les membres de l'Institut autrichien, n'étant que de simples boursiers, n'ont pas leur avenir assuré, aussi dès qu'une place est vacante, ont-ils intérêt à la postuler. Cette situation est peu favorable pour assurer la continuité des travaux.

L'Institut historique autrichien a son local dans la Via della Croce, n° 74. Le directeur y a son logement gratuit. La bibliothèque est confiée à l'un des boursiers, qui est en outre chargé d'aider le directeur dans l'expédition des affaires et de le remplacer au besoin. Le directeur, qui conserve son traitement de professeur. reçoit en outre 6000 francs ; les boursiers ont 300 francs par mois. A ces frais il faut ajouter le loyer du local, les frais de bibliothèque et les subsides accordés pour les publications ; on peut évaluer le budget à un minimum de 35.000 francs, mais ce n'est pas d'hier que des plaintes ont été formulées sur l'insuffisance des crédits et des traitements.

A la suite d'un accord intervenu entre les diverses stations historiques allemandes établies à Rome pour la distribution des travaux relatifs aux nonciatures d'Allemagne, l'Institut autrichien s'est chargé de publier celles de 1560 à 1572. Les *Römische Berichte* de M. von Sickel peuvent orienter sur cette entreprise. L'Institut autrichien n'a pas de revue spéciale, mais les travaux de ses membres et les rapports du directeur paraissent dans les « *Mittheilungen des Instituts für oesterr. Geschichtsforschung* », où l'on peut trouver, entre autres articles, d'excellentes études sur la chancellerie pontificale et sur la Chambre apostolique.

Le troisième Institut officiel étranger créé à Rome fut l'Institut prussien. La Prusse y possédait déjà depuis 1829 un Institut archéologique. L'idée d'envoyer dans cette ville une mission historique, mise en avant par M. Schottmüller, fut patronnée par M. Henri von Sybel, plus spécialement dans le but de rechercher les actes et rapports des nonces pontificaux pendant la période de 1519 à 1555. Le plan de travail concerté entre M. von Sybel et le professeur Brieger, approuvé par MM. Waitz, Wattenbach et Weizsäcker, fut soumis au ministère de l'Instruction publique. Il fallut plusieurs années de négociations pour mener cette œuvre à bonne fin. L'initiative n'est pas précisément une des vertus caractéristiques des bureaux, et, en Prusse comme ailleurs, il faut compter avec la marche régulière de l'administration, essentiellement conservatrice, parfois routinière. Enfin, le 9 avril 1888, une station historique

Digitized by Google

prussienne à Rome fut créée et dotée, et, l'année suivante, elle prenait le titre d'Institut historique prussien à Rome. Son but est de faire dans les dépôts littéraires d'Italie des recherches sur l'histoire d'Allemagne. L'Institut jusqu'ici était en relations suivies avec l'Administration supérieure des Archives à Berlin, où étaient centralisés les résultats des recherches faites par ses membres, mais il relevait directement du ministère de l'Instruction publique et était soumis à la direction de trois membres nommés par l'Académie des sciences de Berlin. Il se composait d'un premier secrétaire et de deux assistants. Le chiffre des membres a parfois été plus élevé, surtout lors des recherches entreprises pour le *Repertorium Germanicum*. Le premier secrétaire fut M. Schottmüller, qui fut bientôt remplacé par M. Quidde, puis par M. Friedensburg. Il n'y a pas lieu de parler ici des controverses suscitées à l'occasion de la succession de ce dernier et de la nomination du professeur Schulte de Breslau ; elles étaient de nature purement confessionnelle. Le professeur Schulte, universellement apprécié par ses travaux d'histoire économique, est catholique ; c'en était assez, aux yeux de certains protestants et sectaires intolérants, pour le déclarer incapable de diriger un Institut prussien. Je rappellerai seulement qu'à cette occasion on manifesta de divers côtés le désir de voir transformer l'Institut prussien en un Institut allemand (1).

L'Institut historique prussien avait également la mission de fournir les renseignements qui lui étaient demandés par la voie officielle ; c'était une sorte de consulat scientifique. Il a son siège dans le palais Giustiniani, Dogana vecchia, n.29. Outre le logement du directeur, il s'y trouve une salle de travail et une bibliothèque de consultation, qui s'est notablement enrichie dans les derniers temps, grâce à une subvention extraordinaire du Gouvernement. Les membres de l'Institut sont payés en raison de leur état de services; le traitement du directeur doit être de 10000 francs. L'ensemble du budget doit atteindre actuellement 50000 francs, sans compter les subventions accordées par l'État aux publications et les frais d'aménagement du local. Mais d'importants changements viennent d'avoir lieu dans l'organisation de cet Institut. Jusqu'à présent la direction supérieure en était confiée à une commission spéciale nommée par l'Académie des sciences de Berlin et dont faisaient partie le directeur général des Archives de l'État et deux profes-

1. Cf. *Beilage zur Allgemeinen Zeitung*, 11 janvier 1901 ; *Kölnische Volkszeitung*, Diensttags-Beilage, 22 janvier 1901 et 20 juillet 1902 ; *Augsburger Postzeitung*, 8, 12, 19, 28 fév. 1903.

Digitized by Google

seurs, MM. Lenz et Scheffer-Boichorst. A l'avenir, l'Institut sera dirigé par un conseil de gérence (curatorium) de trois membres et par un conseil scientifique composé de cinq membres. Le conseil de gérence représentant le Président du conseil des ministres, le ministre de l'Instruction publique et celui des Affaires étrangères, comprend notamment le directeur général des archives et le baron de Hertling. Le conseil scientifique est constitué par l'Académie des sciences de Berlin, qui nomme deux membres, celle de Göttingen qui en nomme un et le Président du conseil, d'accord avec le ministre de l'Instruction publique, qui nomme les deux autres. Le choix de l'Académie de Berlin s'est porté sur MM. Lenz et Tangl, celui de l'Académie de Göttingen sur le prof. Kehr, celui du Ministère sur MM. Harnack et Dittrich. M. Schulte reçoit le titre de directeur et sera aidé par deux assistants permanents, qui sont dans les cadres de l'État.

Le travail principal entrepris par l'Institut prussien est la publication des nonciatures d'Allemagne de 1553-1559, 1572-1585 et du XVIIe siècle. Les volumes publiés, et ils sont déjà nombreux, sont une source de premier ordre pour l'histoire moderne. L'on a entrepris en même temps le dépouillement systématique des Archives Vaticanes en vue de l'histoire de l'ancien Empire germanique depuis le commencement du schisme d'Avignon (1378) jusqu'à la fin du pontificat d'Eugène IV (1447). Un premier volume a paru, comprenant l'analyse des actes de la première année d'Eugène IV. Ce travail, paraît-il, ne devait pas être continué sur le même plan; les recherches avaient été déclarées closes le 1er avril 1901, et depuis lors le Dr Arnold, aidé du Dr Klinkenborg, travaillait les matériaux recueillis à Rome et réunis à Berlin. Toutefois, lors de la réunion du Conseil scientifique tenue à Berlin le 15 janvier dernier, il a été décidé, en même temps qu'on pousserait activement les travaux sur les Nonciatures, de compléter et d'achever les recherches du *Repertorium*.

A partir de 1897, l'Institut prussien a entrepris la publication d'une revue intitulée : *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, dont le cinquième volume est sous presse, et qui contient les travaux de moindre étendue des membres de l'Institut.

Les communications relatives aux travaux et à la marche des affaires paraissent dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin.

A côté des établissements officiels, créés et subventionnés par les gouvernements français, autrichien et prussien, il existe à Rome

Digitized by Google

quelques instituts privés, qui poursuivent un but identique. Le plus important et le plus actif est celui qu'a fondé la Société catholique de Gœrres.

Peu de temps après l'ouverture des Archives Vaticanes et la nomination du cardinal Hergenröther comme préfet de ces Archives, la *Gœrres-Gesellschaft* décida de tirer parti des richesses accumulées dans ce dépôt, et à cet effet elle accorda des bourses de voyages au Dr Galland et au Dr Pieper, en vue de rassembler des matériaux pour l'histoire ecclésiastique d'Allemagne. Le résultat de ces recherches donna lieu à plusieurs publications ; le Dr Pieper notamment publia un ouvrage sur l'histoire des nonciatures permanentes. D'autres historiens ne tardèrent pas à recevoir également des subsides, tels que le Dr Woker, le Dr Ehses, le Dr Gottlob, dont les études enrichirent la publication périodique de la Société, l'*Historisches Jahrbuch.*

En 1884, on songea à organiser d'une façon systématique les recherches entreprises à Rome, et les négociations entamées entre la Société et l'Épiscopat allemand aboutirent, en 1888, à la création d'un Institut romain, dont la haute direction devait appartenir à une commission choisie au sein de la section historique de la Société. Dès la première année l'Institut compta deux membres, le Dr Kirsch et le Dr Glasschröder, qui entreprirent aussitôt l'inventaire de l'archive caméral et commencèrent également les recherches sur les nonciatures d'Allemagne. Le nombre des boursiers augmenta en proportion des ressources de la Société.

L'Institut romain de la Gœrres-Gesellschaft trouva un excellent appui dans le *Campo santo dei Tedeschi* dirigé par Mgr de Waal. Celui-ci en avait fait depuis 1876 un centre intellectuel, en y érigeant, avec l'approbation de Pie IX, un collège de chapelains chargés de recherches historiques et archéologiques. Dirigé successivement par Mgr Kirsch, le Dr Schlecht et Mgr Ehses, l'Institut de la société de Gœrres s'est distingué par le nombre et la valeur de ses travaux. En dehors des publications sur les finances pontificales et les nonciatures d'Allemagne, il a décidé, en 1894, d'entreprendre l'édition des Actes du Concile de Trente. Ce travail de longue haleine n'était possible qu'avec le concours assuré de collaborateurs dévoués. L'avenir des membres n'étant pas assuré, les laïques ne pouvaient se prêter à ces travaux qu'en nombre fort restreint et très rarement. Les évêques seuls pouvaient assurer l'avenir de l'Institut et le succès de ses travaux, en envoyant à Rome pour quelques années de jeunes prêtres déjà formés aux études

Digitized by Google

historiques. L'épiscopat allemand promit son concours le plus actif.

L'Institut romain est, comme nous l'avons dit, placé sous la haute direction d'une commission choisie au sein de la section d'histoire de la *Gœrres-Gesellschaft*. Cette commission, d'accord avec le secrétaire résidant à Rome et directeur effectif, recrute les boursiers, indique la nature des travaux à exécuter et décide sur la publication de ces travaux. Le secrétaire dirige les travaux sur place et adresse tous les trois mois à la Commission centrale un rapport sur l'état des travaux et la marche des recherches. Les matériaux réunis par les collaborateurs sont utilisés dans les publications de l'Institut. Les articles écrits par les membres paraissent exclusivement dans les revues patronnées par la Société: l'*Historisches Jahrbuch* et le *Römische Quartalschrift*, la première publiée à Munich et la seconde à Rome.

Tous les trois mois les boursiers remettent un rapport sur la marche de leurs travaux. Ils ont des réunions périodiques sous la présidence du secrétaire. L'année de travail à Rome dure du 1 octobre au 30 juin. Les auteurs des publications ou d'articles reçoivent des honoraires fixés par la Société d'accord avec le secrétaire. La Société fait avec chacun des boursiers un contrat, qui règle la nature des travaux et le subside qui lui est alloué.

L'Institut a son siège au *Campo santo*, où se trouve une excellente bibliothèque de consultation. En 1900, le directeur résidant à Rome, et qui est prêtre, recevait un traitement de 3500 marks ; le total des bourses allouées était de 3725 marks, et l'on accordait pour la bibliothèque, d'ailleurs entretenue par le *Campo santo*, et les copies, un subside de 540 marks. Il faut noter que le stipendium accordé aux travailleurs varie suivant les cas, que les boursiers peuvent augmenter leur traitement par les honoraires des publications, et que les prêtres attachés comme chapelains au *Campo santo* reçoivent de ce chef une indemnité spéciale et le logement.

L'Institut alimente plusieurs publications, d'abord les *Quellen und Forschungen aus dem Gebiete der Geschichte*, où l'on rencontre les travaux de Dittrich, Ehses, Meister et Schwarz sur les nonciatures, de Kirsch sur les Collectoriae d'Allemagne au XIVe siècle, de Kirsch et d'Eubel sur la période des papes d'Avignon ; ensuite les deux revues dont nous avons parlé précédemment. A côté des travaux sur le Concile de Trente, dont le premier volume a été édité en 1901 par M. Merkle, qui se continuent activement, on poursuit l'édition des Collectoriae du XIVe siècle pour l'Allemagne et l'on prépare un ouvrage sur les finances pontificales, d'après les

Digitized by Google

comptes généraux des *Introitus et exitus* sous Jean XXII, tandis que Mgr Kirsch a sous presse un travail sur les Annates des bénéfices allemands au XIVe siècle et que le P. Ehrle édite la chronique de Martin de Alpartil, une source de premier ordre pour l'histoire du grand schisme (1).

La *Leo-Gesellschaft* d'Autriche, dont l'activité se déploie sur un terrain plus vaste que la Société de Gœrres, fournit, elle aussi, des subsides à de jeunes savants catholiques et commence à prendre une part active dans l'exploration des Archives Vaticanes. D'accord avec la Société de Gœrres, elle a choisi comme champ de travail cette partie de l'Archive caméral qui contient les comptes de la chambre apostolique. Le Dr Pogatscher, qui travaille à Rome pour la Société Léon XIII, prépare en ce moment l'édition des comptes antérieurs à Jean XXII (2). Il n'est pas impossible que la Société autrichienne s'achemine insensiblement vers la création d'un Institut analogue à celui de la Société allemande.

L'Institut hongrois est une œuvre privée, due à l'initiative du haut clergé de Hongrie. Après l'ouverture des Archives Vaticanes, les prélats et les corporations ecclésiastiques de ce pays constituèrent un fonds assez important qui permettait l'envoi de boursiers et la publication de leurs travaux. Le comité, présidé d'abord par Mgr Arnold Ipolyi, puis par le cardinal Schlauch, remit la direction effective et la surveillance des travaux à Mgr Fraknói, évêque titulaire d'Arba, membre de l'Académie de Hongrie, et inspecteur en chef des Musées et Bibliothèques de ce pays. Le directeur a construit une villa particulière pour l'Institut en dehors de la Porta Pia, au Corso d'Italia, et y a réuni les instruments nécessaires aux recherches d'histoire nationale. En même temps le conseiller ministériel, M. Jules Forster, remettait à l'Académie hongroise un capital de 14000 florins, dont les revenus devaient être affectés à l'entretien d'un boursier auprès de l'Institut.

Les publications entreprises sous la direction de Mgr Fraknói et qui portent le titre général de *Monumenta Hungariae Vaticana*, se divisent en deux séries : les bulles et documents de la Chambre apostolique et les nonciatures. Déjà une série respectable de

---

1. *Die Görres-Gesellschaft 1876-1901. Denkschrift zur Feier ihres 25. jährigen Bestehens nebst Jahresbericht für 1900* von Dr Hermann Cardauns, Köln, 1901, 110 pp. in-8°; A. de Waal, *Der Campo santo der Deutschen zu Rom, Geschichte der nationalen Stiftung*, 1900, VIII-324 pp. in-8°.

2. Cf. H. Potgatscher, *Die Herausgabe der Rechnungsbücher der apost. Kammer* (*Die Kultur*, 1901, pp. 464-477).

Digitized by Google

splendides volumes témoigne de l'activité de cet Institut et du zèle de son savant directeur (1).

L'Angleterre, elle aussi, voulait avoir en dehors des missions confiées par le Gouvernement à des savants, notamment à M. Bliss, un institut permanent à Rome, d'un caractère assez semblable à l'école anglaise qui fut fondée à Athènes il y a une quinzaine d'années. Un comité organisateur, composé de professeurs d'université et de savants, s'est constitué en novembre 1899. Le but qu'on se proposait d'atteindre était de fournir aux jeunes anglais sortis des universités ou des collèges l'occasion d'élargir leur horizon intellectuel et de les mettre en contact avec les monuments historiques et artistiques de la ville éternelle. L'école anglaise de Rome devait servir de centre où les étudiants anglais se rencontreraient, où ils trouveraient une direction sûre et une aide efficace, où l'union des efforts aboutirait à provoquer et à produire des œuvres solides et durables, capables de rivaliser avec celles des autres Instituts. Rome et l'Italie offraient un vaste champ d'action: explorations topographiques, étude des musées, contrôle des fouilles entreprises par le Gouvernement italien, recherches dans la Grande-Grèce et la Sicile, étude de l'art, des antiquités chrétiennes, du moyen âge, de la paléographie, dépouillement d'archives.

Le comité organisateur voulait intéresser à cette entreprise les universités et le Record Office, avoir son local à Rome et un directeur y résidant. Le capital déclaré nécessaire pour les premières installations était de 3000 livres, le revenu annuel jugé suffisant de 1000 livres. Ce projet fut appuyé par le haut clergé anglican et par le corps professoral. L'école fut fondée au printemps de 1901; elle a son local au palais Odescalchi et est placée sous la direction de M. Mcn Rushforth, M. A. du collège d'Oriel à Oxford. Un premier volume des *Papers of the British school at Rome* contient deux études, l'une du directeur sur l'église de S. Maria Antiqua et l'autre de M. J. Ashby sur la topographie classique de la Campagne romaine (2).

Si à ces instituts permanents et aux diverses missions scientifiques, nous ajoutons les différents ordres religieux qui font recueillir au Vatican les matériaux de leur histoire, Franciscains des diverses branches, Dominicains, Jésuites, Chartreux, Bénédictins, on pourra

1. On trouvera dans les *Quellen und Forschungen* de l'Institut prussien, t. I, 323-324, une note très détaillée communiquée par Mgr Fraknói sur les publications de l'Institut hongrois.

2. Londres, Macmillan, 1902, X-285 pp. in-8°.

Digitized by Google

se faire une idée de l'activité étonnante qui règne aux Archives Vaticanes (1).

Cette activité s'est portée dans toutes les directions et dans tous les domaines, comme on en peut juger par les détails fournis au cours de cet article. Les lettres pontificales ainsi que la chancellerie des papes ont été mises en lumière par un grand nombre de savants, parmi lesquels on remarque les noms des cardinaux Pitra et Hergenröther, des archivistes Theiner, Balan, du R. P. Denifle, des éditeurs des Régestes de Clément V, de Pflugk-Harttung, Diekamp, Rodenberg, Kehr, Simonsfeld, Schwalm, Werunsky, Pressutti. La chambre apostolique a été étudiée et exploitée par Baumgarten, Kirsch, Gottlob, Karlson, König, v. Ottenthal. L'histoire des évêchés a profité des travaux du P. Eubel et du chanoine Albanès; celle de l'histoire littéraire et religieuse ainsi que des conciles des XIVe et XVe siècles des publications du P. Ehrle, du P. Eubel, de Finke, Schmitz, Rattinger, Gayet, Valois et Haller. Le XVIe siècle, grâce aux travaux spéciaux de l'Épinois, Paquier, Philippson, Pieper, Schellhass, Rinieri, Schittler, Sickel, Steinherz, Susta, Bellesheim, Ehses, Pollen, sans parler des publications des nonciatures, est mieux connue et plus sainement jugée. Les ouvrages du P. Denifle et de Marcel Fournier ont apporté d'importantes contributions à l'histoire des Universités, alors que celle des arts et des lettres profitait des travaux de de Rossi, du P. Ehrle, de Müntz, Faucon, A. Thomas, Haberl et Dom R. Molitor.

L'Italie profitait des recherches de Dom G. Palmieri, Celani, Cipolla, Taceone, Savini et d'autres, alors que les savants allemands von Löher, Riezler, Preger, Reinkens, Schwarz mettaient au jour les nombreux documents de l'histoire nationale au XIVe siècle. L'Amérique scrutait avec intérêt le problème de ses origines chrétiennes et l'histoire de la découverte de Christophe Colomb dans les publications de Heywood, Jelič, De Roo, Shipley ; l'histoire des Juifs n'était pas négligée dans les recherches de MM. Stern, Vernet et du P. Eubel, et les relations de l'Orient avec Rome s'éclairaient d'un jour nouveau, grâce aux publications de Giamil, Fermendzin, Wenzel, Asgian et Miltenberger. Le Japon attend d'un docteur de son université de Tokio, M. Murakami, une histoire des missions du Japon de 1549 à 1690. D'importants travaux ont

1. Cf. I. Carini, *Saggio bibliografico dei lavori compiuti nella biblioteca Vaticana durante il pontificato di Leone XIII*. Rome, 1893, 32 pp. in-4° ; Schmitz dans *Röm. Quartalschrift*, 1893, 209-223, 486-491 ; Diekamp dans l'*Historisches Jahrbuch*, 1883, 210-216, 361-394, 681 et les bulletins publiés dans l'*Historisches Jahrbuch*, les *Quellen und Forschungen*, etc.

Digitized by Google

été entrepris sur l'histoire des ordres religieux, tels que ceux du P. Reichert sur l'ordre de St-Dominique, et spécialement ceux de P. Eubel sur les Conventuels.

IV

Et la Belgique ?

Voilà la question qui s'est maintes fois posée à propos de notre pays tant à Rome qu'en Belgique. La Belgique est petite, mais à Rome elle compte pour beaucoup; la Belgique est petite, mais ses ressources sont multiples, son activité merveilleuse, et les études historiques y ont pris dans le dernier quart du XIXe siècle un essor remarquable. Pourquoi se tiendrait-elle à l'écart du grand mouvement historique qui entraîne les savants vers Rome? Encore une fois, voilà la question qui se posait.

En 1892, au retour d'une mission scientifique aux Archives Vaticanes, M. Cauchie, professeur à l'université de Louvain, appela l'attention du Gouvernement belge sur l'opportunité et l'utilité de la création d'une école belge à Rome. Après avoir exposé les raisons qui militaient en faveur de cette création, M. Cauchie esquissait les grandes lignes de l'organisation de cette école (1). Le savant professeur de Louvain développa ses idées au Congrès archéologique et historique de Tournai de 1895, en faisant connaître les fonds les plus importants des Archives Vaticanes, ainsi que l'organisation et les travaux des Instituts historiques établis à Rome (2).

L'idée était lancée, elle devait germer. Le grand mérite de lui avoir donné corps revient à notre ministre près le St-Siège, M. le baron d'Erp. C'est à ses démarches réitérées auprès du Gouvernement belge, qu'il ne cessait d'intéresser à la création d'un Institut historique à Rome et, on peut le dire, qu'il ne se lassait pas de stimuler, qu'on doit aujourd'hui de voir l'œuvre commencée et sur le point de recevoir sa consécration officielle.

Le projet reçut au Vatican un accueil aussi sympathique qu'auprès des autorités belges. Restait à examiner le mode d'organisation de l'Institut.

Des négociations furent entamées à ce sujet, et l'on se souvient qu'à la fin de 1897 Mgr Keesen fut envoyé à Rome dans le but spécial d'étudier sur place cette organisation. Entretemps le gouvernement belge demandait à des hommes compétents, tant du monde scientifique de Rome que de Belgique, les renseignements

1. *Bulletin de la Comm. royale d'hist.*, 5e série, t. II. Tirage à part, Bruxelles, Hayez, 1892, pp. 93-101.
2. *De la création d'une École belge à Rome.* Tournai, Casterman, 1896, 68 pp. in-8°.

Digitized by Google

nécessaires sur la marche des études et les programmes des travaux. Après de longues négociations relatives au mode de fondation d'un Institut historique belge à Rome, auquel d'aucuns préféraient voir donner un caractère privé, le gouvernement a cru pouvoir prendre l'initiative de créer un Institut officiel. Sans vouloir préjuger dès l'abord le programme définitif des travaux et même l'organisation de cet établissement, ce qu'il ne pouvait faire avant le vote d'un budget spécial, M. le ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique a jugé utile d'envoyer à Rome au commencement de l'an dernier l'auteur de ces lignes, en le chargeant, par lettre du 22 janvier 1902, « de présenter au Gouvernement, après quelques semaines de séjour, un rapport critique sur les écoles similaires fonctionnant déjà dans cette ville et lui soumettre en même temps un projet d'organisation et de programme pour l'Institut historique belge à fonder ensuite définitivement ». Je partis aussitôt pour Rome, où j'arrivai le 29 et, le 17 mars, j'envoyais à Bruxelles le rapport demandé. Sur le désir exprès qui me fut manifesté de commencer aussitôt des recherches sur l'histoire nationale dans les Archives Vaticanes, à l'effet de fournir au Ministère de plus amples renseignements, je repris le 14 avril le chemin de Rome, où je restai jusqu'à la fin de juin. Les travaux ont été repris en octobre dernier, en collaboration avec M. Arnold Fayen, attaché à la bibliothèque de l'Université de Gand.

La question est maintenant posée devant les Chambres par la proposition d'un budget en faveur d'un Institut historique belge à Rome. La somme est modeste et, naturellement, ne correspond pas au budget proposé dans mon rapport. Ce n'est pas ici le lieu d'exposer et de discuter les raisons qui ont déterminé le Gouvernement à inscrire au budget cette somme, que l'on peut considérer comme une base de discussion ou comme un minimum provisoire ; les raisons seront exposées et discutées au parlement. Le budget une fois voté, il y aura lieu de fixer les statuts, l'organisation et le programme des travaux de l'Institut, de stipuler quelles relations il pourrait avoir avec les corps scientifiques du pays, par exemple avec la Commission d'histoire, de déterminer de quelle façon seront recrutés les membres et pour quelle période de temps le directeur devrait être nommé.

Comme on a pu le remarquer par les renseignements que nous avons donnés sur l'organisation des différents Instituts, ceux-ci peuvent avoir un but différent, bien qu'en produisant, en certains cas, des travaux analogues. La première question qui se pose avant

Digitized by Google

de fixer l'organisation de l'Institut, c'est celle du but même de cet Institut. Que veut-on ? Former des jeunes gens ou produire des travaux ? Et si l'on décide d'entreprendre des travaux en vue de publications, quels travaux peut-on entreprendre avec fruit ?

Il va de soi qu'on ne peut envoyer à Rome des jeunes gens en vue de leur donner une première formation historique ; ce serait les fourvoyer. Les recherches dans les Archives Vaticanes ne sont possibles qu'à ceux qui ont déjà l'expérience des travaux historiques et sont familiarisés avec les sciences auxiliaires de l'histoire. Assurément les jeunes gens qui se destinent à entrer dans la carrière professorale, retireraient un grand profit d'un séjour d'un an ou deux à Rome, soit pour étudier l'archéologie ancienne,— et rien n'empêche que plus tard le Gouvernement belge adjoigne une section d'histoire ancienne à l'Institut qu'il veut actuellement fonder, — soit pour utiliser, en vue d'un travail libre, les archives et les bibliothèques de cette ville et d'Italie. C'est dans ce but que les bourses de voyage ont été établies.

Si le Gouvernement décide que le but de l'Institut doit être de recueillir d'une façon systématique les matériaux historiques si nombreux à Rome et en Italie, pour les faire servir à des publications scientifiques, il y aura lieu d'examiner quel genre de recherches la Belgique entend entreprendre. Ces recherches pourraient se restreindre aux documents relatifs à l'histoire nationale, ou bien elles pourraient s'étendre à l'histoire prise dans son sens le plus large.

Il importe de remarquer que pour compenser les frais qu'entraînent les recherches dans les Archives Vaticanes, à cause même de la richesse de ce dépôt, et obtenir des résultats sérieux, proportionnés à ces frais et à ces dépenses, il faut embrasser un terrain assez vaste. Certes nos anciens diocèses, Liége, Cambrai, Tournai, et même Thérouanne, sont représentés au Vatican par un nombre si considérable d'actes, qu'on n'a pas à redouter de voir ses efforts échouer ou n'aboutir qu'à une maigre récolte. Tous les fonds du Vatican sollicitent l'attention des travailleurs belges : les registres des lettres pontificales, les suppliques, les registres de la Chambre apostolique, les nonciatures contiennent d'innombrables documents sur notre histoire. On n'a à redouter pour le moment que l'abondance.

Quelle que soit l'organisation que le Gouvernement entend donner à l'Institut, il importe, pour assurer la marche régulière des travaux intimement liée à la position de ses membres, de leur créer une position stable ; il faut assurer leur avenir en les inscrivant

Digitized by Google

de droit dans les cadres de l'État. Envisageant l'avenir avec confiance, les membres de l'Institut ne devront pas, comme c'est parfois le cas ailleurs, profiter de la première occasion qui s'offrira à eux pour solliciter une place stable dans l'enseignement ou dans l'administration ; ils pourront se consacrer en toute sécurité à leurs recherches, assurés qu'après un séjour de quelques années à Rome, ou si leur séjour devait être abrégé par suite des circonstances, ils pourraient trouver une place équivalente, soit dans le corps enseignant,soit dans l'administration des archives et des bibliothèques.

Les chiffres fournis au sujet des Instituts déjà établis à Rome, peuvent donner une idée du budget exigé pour la création d'un Institut. Aux traitements du directeur et de deux assistants pour le moins, il faut ajouter le loyer d'un local, muni d'une bonne bibliothèque (1) ; il faut prévoir les subsides accordés à cette bibliothèque, les frais des publications, le salaire des copistes et des gens de service. Il faut évaluer l'ensemble de ce budget à trente mille francs.

C'est aux Chambres à examiner ce qu'exige la bonne réputation de la Belgique et ce que réclame l'intérêt scientifique de notre pays. L'utilité de la création d'un Institut n'est pas contestée ; c'est du budget qui lui sera alloué que dépend le succès de ses travaux.

D. Ursmer BERLIÈRE.

---

1. Un premier fonds de bibliothèque a été constitué à l'aide des publications que le Gouvernement met à la disposition de l'Institut. Un premier appel fait en Belgique a reçu un excellent accueil. Je tiens à remercier ici d'une façon toute spéciale M. le Gouverneur de la province de Namur, l'Académie flamande, la Faculté des lettres de l'Université de Liége, l'Académie d'Archéologie de Belgique, la Société d'Émulation de Bruges, la Société d'art et d'histoire de Liège, la Bibliothèque de Gand, MM. Balau, chan. Barbier, Brom, Chev. de Borman, Bar. de Chestret de Haneffe, Cte de Limburg-Stirum, L. Devillers, P. Frédericq, E. Matthieu, Pirenne, chan. Roland, Stockmans, V. van der Haeghen.

Digitized by Google

LE PLUS ANCIEN COUTUMIER DE CLUNY.

LE Codex Barberini XI. 120 (actuellement au Vatican) offre, comme nous l'avons déjà dit ailleurs (1), deux recensions différentes de *Consuetudines monasticæ.* Une simple comparaison suffit pour arriver au résultat qu'elles reposent toutes deux sur un texte primitif commun. La première, contenue dans le Codex Barb. XI. 120 = B, est malheureusement incomplète, mais elle a un autre représentant dans le Code Casanat. 54 (ant. B. IV. 21) = B^1 (2). Le texte du manuscrit de la Casanatense est en certains endroits fortement endommagé par des ratures. B nous offre dans la partie conservée un heureux complément de B^1. La seconde recension, contenue dans le Code Barb. XI. 120 = C, ne peut, comme nous le montrerons plus loin, être datée d'avant 996. L'écriture des deux Codices, du moins dans la partie qui renferme nos *Consuetudines*, semble être celle du XIe siècle. Comme C nous offre quelques particularités sur l'époque de sa composition, ou pour mieux dire, de sa transcription ou de son remaniement, il est assez naturel d'examiner d'abord la question : de quelle époque date C ?

Le contenu de C (Cod. Barb. XI. 120 f. 130^r-147^v) est, en quelques mots, le suivant : Les *Consuetudines* commencent avec les « Kalendis octobris » et finissent avec la fête de S. Michel (29 septembre) et la manière de la célébrer. On donne d'abord en général l'ordre de jour du moine par rapport à l'office divin et aux autres occupations, de même que les lectures de l'Écriture pour les mois d'octobre et de novembre (f. 130^r-132^r). Les fêtes des Saints sont disposées à la suite du cycle liturgique de l'Avent, Noël, Carême, Pâques et Pentecôte (f. 132^r-146^v). A la fin on a encore ajouté un nombre de prescriptions qui règlent la façon de célébrer les différentes fêtes suivant leur rang (f. 146^v-147^v). Comme ces règles sont essentielles pour juger de l'âge et de l'origine de nos *Consuetudines*, je les donne ici.

Fol. 146^v Festivitatum, que fiunt in cappis est celebratum quatriformis : In Natali ergo domini, Pasca et Pentecosten et festo Trinitatis, apostolo-

1. *Archiv für Kath. Kirchenrecht*, Bd. 81 (1901), pp. 393 ss. Prochainement un article du *Centralbl. für Bibliothekswesen* donnera le contenu de ce Cod. Barb. XI, 120.

2. Cod. membr. saec X/XI 21 × 14 cm.

Digitized by Google

rum Petri et Pauli et Assumptione Dei Genitricis, tota in vigiliis, antequam sonet prima, cum altariis (!) omnibus parari debet ecclesia. Ad vesperas ante altare ponantur septem candelabra et accendantur paschales cerei tota nocte et crastino die usque post completorium arsuri. Bina sonent signa ad vesperas, super altare duo ardeant cerei in duobus candelabris. Cum ad orationem surrexerint totum classicum sonet pro schillis. Altare paratum sit tribus palleis, in quo ardeant duo cerei in candelabris; accense sunt chorone (!) in choro et triangulum, quod pendet ante altare crucis. Factis orationibus bina signa pulsentur post (nocturnos vel Te Deum laudamus.....) sonetur totum classicum et incoentur matutine. Ad invitatorum sint quatuor in cappis; ad unumquemque nocturnum incensetur altare et fratres et tollatur unum pallium, bina et bina dicantur responsoria et processio ante missam fiat.

In sancti Stephani festivitate, Epiphania, Purificatione sancte Marie, Ascensione et nativitate sancti Johannis, paratur post nonam medietas ecclesie, septem candelabra ponuntur ante paratum altare (fol 147r). Ad vesperas sonatur unum signum. Bina et bina dicantur responsoria. Processio non fit in Purificatione et ascensione.

In cathedra sancti Petri, nisi in Quadragesima evenerit, *Marcelli pape, sancti Maioli, Benedicti*, Laurentii, Mathei et sancte Marie nativitate et sancti Michaelis ponantur VI vel VIII pallia in coro, post t(erciam) unum et duplicantur quatuor responsoria.

In Inventione vero crucis sola parantur altaria et chorus, et pallium extenditur post altare crucis.

Vincula sancti Petri, Omnium Sanctorum festivitas et sancti Martini maioribus equantur per omnia, excepta signorum pulsatione et pascalium cereorum et trianguli accensione et processionibus.

Sed et octave Natalis domini, Pasche, apostolorum Petri et Pauli Johannis Evangeliste, Innocentium et sancti Andree festivitates, sicut cathedra sancti Petri (du)plicatis IIIIs responsoriis fiunt similiter.

Item: Annunciatio Domini, si post Pasca evenerit, per omnia excepta processione assimiletur ei, id est Pasche.

Si autem LXXa dedicatio ecclesie venerit, nativitate domini assimiletur excepta processione et unus cereus ardeat ante unumquodque altare. Si infra LXXa evenerit, paratis altaribus et presbiterio fiet in duobus cappis. Si autem infra XLa dicitur invitatorium in (fol. 147v) albis et ad canticum accenduntur in ciborio cer |ei (!).

Suivent encore quelques remarques générales sur l'encensement des autels et du chœur « Quociens dupplicantur responsoria » ou aux fêtes « Que in cappis fiunt ». Ainsi se terminent les Consuetudines. Sur la ligne suivante se trouve : « Que est definicio philosophie ». La réponse sous la ligne suivante est illisible. Sur la

Digitized by Google

troisième et la quatrième ligne suivantes on lit : (Li) ber est sci Andree, si quis abstulerit | anatema sit.

On voit par ces règles qu'on déployait une grande splendeur liturgique aux fêtes principales (1). Parmi les Saints aux fêtes desquels on étendait 6 ou 8 pallia dans le chœur et où on doublait les quatre répons, se trouvent S. Marcel pape (2) et S. Mayeul. Cela autorise une double conclusion. D'abord: ces Consuetudines ont été rédigées dans un monastère dépendant de Cluny, ou y ont été écrites, ou y ont été en usage; puis, C ne peut pas avoir été composé avant la mort de S. Mayeul, ou avant sa canonisation. Mais pourquoi y est-il seulement fait mention de S. Mayeul, puisque dans la seconde moitié du XIe siècle les fêtes des saints Odon et Odilon étaient célébrées à Cluny et dans ses dépendances avec une si grande solennité (3)? Mayeul fut le premier des cinq grands abbés de Cluny qui eurent l'honneur d'être élevés sur les autels (4). Immédiatement après sa mort il fut honoré comme saint et invoqué même dans les contrées lointaines. Il mourut en 994, et fut inhumé à Souvigny. Le monastère de Ste-Marie de Pavie qui lui devait son existence avait déjà en 999 changé son premier titre contre celui de son fondateur (5), mais déjà dès 996 on peut prouver qu'il était invoqué publiquement.

C'est donc cette année qu'on peut accepter comme la première qui puisse donner une date à notre manuscrit.

L'écriture nous reporte au XIe siècle ; pouvons-nous maintenant trouver aussi un *terminus ad quem*, que notre manuscrit ne pourrait pas dépasser ? L'affirmation déjà faite plus haut que nous avons affaire à des Consuetudines observées dans un monastère de Cluny,

---

1. Le chapitre CXXXIX des *Consuetudines Farfenses* (Stuttgart, Roth, 1900. p. 134). Annalis ritus festis hos serva diebus, montre mainte ressemblance avec nos règles et donne par là une seconde preuve que nos Consuetudines ont existé avant le temps de l'abbé Odilon.

2. Sur la célébration de la fête de S. Marcel Pape: *Consuet. Farfen.* (*Ed. cit.*) p. 21, 44, 159, 165, 184. A Cluny sa fête était célébrée « in Albis ». Herrgott, *Vet. discipl. Monast.* p. 243.

3. *Consuet. farfenses*, p. 129.

4. Mabillon, *Acta SS. O. S. B.* V, 761. factum est, ut Maiolus statim post suum ipsius obitum habitus cultusque sit... Et quidem jam inde ab ipsius obitum sanctum fuisse probat charta 145 in ejus chartaria in qua haec leguntur: Ego Arleir dono Deo et sancto Majolo ut per merita ipsius valeam adipisci praemia aeterna et ejus monachis partem de Medio Planto in pago Matisconensi, villa Moziaca loco ad Tribladam anno 6 Rotberti regis. La bulle de Grégoire V est encore plus importante pour nous (I. L. 3896. M. L. 137, p. 932) de l'an 998/99.

Grégoire V confirma Odilon dans les biens de Cluny. On lit dans la bulle : Propterea decernimus, ut cuncta loca et monasteria ad supra dictum Cluniacense Coenobium pertinentia--- et ab antecessoribus tuis... Bernone videlicet, Odone, Aymardo et beatae recordationis Sancto Maiolo predecessore tuo... Ainsi Maieul est désigné comme saint par le Pape, donc sa canonisation officielle devait avoir eu lieu. Cela est d'autant plus remarquable que Bernon, Odon et Aymard, qui furent également proclamés saints plus tard, ne sont pas encore gratifiés de ce titre.

5. Sackur, Cluniacenser I, 340.

Digitized by Google

ne peut être contredite. Ce qui autorise cette affirmation, c'est d'abord la mention de S. Mayeul, puis celle des fêtes du Pape Marcel et des martyrs Thébains. Remarquons encore que la fête de S. Benoît est indiquée entre celle de S. Mayeul (11 mai) et celle de S. Laurent (10 août).

Nous avons donc ici la fête de la *Translatio* ou *Illatio statio Corporis Sti Benedicti*. Elle était célébrée en juillet et a été indubitablement célébrée en Gaule d'abord ; elle était même une fête spéciale à ce pays.

L'abbé Odilon, le successeur de Mayeul, mourut en 1048. En l'année 1064 eut lieu sa canonisation solennelle (1). Comme il n'est pas mentionné en C, on peut donc légitimement conclure qu'au moment de la rédaction de C, sa canonisation n'avait pas encore eu lieu. Donc, C ne doit pas être reporté au delà de l'année 1064. Au nom de S. Odilon est attachée l'introduction de la fête des Trépassés. Si on ne peut pas maintenir l'année 1098 comme date de son introduction, on pourrait fixer pour des raisons intrinsèques, son introduction et sa propagation plus universelle, vers l'année 1030 (2).

La fête des Trépassés manque en C. Nous pourrions donc indiquer la rédaction de C comme antérieure à 1030, au moins au mois de novembre de cette année. On aurait donc comme date l'époque de St-Odilon (994-1048) ou plutôt les années 996 à 1030. Ce temps est-il celui de la composition ou de l'origine de nos Consuetudines ou seulement l'époque d'une nouvelle copie ou d'une édition remaniée? Voyons si on peut répondre d'une façon satisfaisante à cette question. Nous sommes parfaitement renseignés sur l'œuvre littéraire des cinq premiers abbés de Cluny (3).

Bernon, le premier abbé, ne nous a pas laissé de legs littéraire. Odon, successeur de Bernon, écrivait, mais non ses deux successeurs Aymard et Mayeul. De nouveau S. Odilon a repris la plume. Odon et Odilon seuls peuvent donc être l'objet de notre examen. Que l'un d'entre eux ait rédigé des Consuetudines pour Cluny ou ses dépendances, ce n'est rapporté nulle part ; vouloir rattacher leurs noms aux Consuetudines que nous offre Barb. XI 120 serait peine perdue. C'est encore en vain qu'on rechercherait parmi les moines qui ont écrit, stimulés par Odon ou Odilon, un homme à qui on aurait confié la composition de nos Consuetudines.

1. Ringholz, *S. Odilon*, pp. 118, 121, ss. En l'année 1064 eut lieu la consécration solennelle de l'église de St-Odon.

2. Sackur, *Cluniacenser* II 475, Dritter Excurs.

3. Sackur, *Cluniac.* II 328 ss, Mabillon donne (*Acta SS. O. S. B.* tt. IV, V, VI) avec la relation des légendes, un bon sommaire de leurs œuvres littéraires.

Digitized by Google

De plus, si ceux qui désignent simplement les Consuetudines Farfenses comme étant les Consuetudines Cluniacenses ont raison (1), nous devons affirmer que C a existé avant celles-ci, et nous devons remonter pour l'époque de la rédaction de C, et par conséquent de B et B1, au delà de l'abbé Bernon, et nous devons alors reporter C, au moins quant à ses éléments principaux, à la réforme de S. Benoît d'Aniane. Si hardie que cette conclusion paraisse, on ne peut cependant lui contester tout fondement. En effet C nous montre une grande parenté avec les Consuetudines Farfenses. Celles-ci proviennent du temps de S. Odilon. Donc C est plus ancien. Ce fait n'est pas sans intérêt. Quelques exemples en fourniront la preuve (2).

C	F pg. 18 (3)
In natali Domini	
Sacerdos induatur alba cum auro, diaconus dalmatica, duo subdiaconi tunicis.	Sacerdos vestiantur alba et auro ornata et levita in dalmatica auro texta, duo conversi.
In purificatione scae Mariae ..... mense sint cooperte, nec debent post versum nonam canere, sed servitores de refectorio expectare. Post nonam eant bibitum cum iusticiis suis cum sonuerit cymbalum.	pg. 25. In refectorio debent esse tabulae coopertae. Post prandium expectetur servitores ad nonam atque lectiones vacent..... tunc reddant horam, expleta eant bibere in refectorio sonante ante cymbalo.
Feria IVa in capite jejuniorum. Post sextam sonet secretarius et discalcient se fratres et abluant manus suas, eant in Ecclesiam. Cum autem ante altare venerit scola, faciant orationem et deinde incoet scola antiphonam : Surge Domine ; incipiantque sonare duo signa.	pg. 31. Ipsa die namque post sextam secretarius..... sonet signum et omnes se sine mora discaltient atque manus suas lavent. Infantes in ecclesiam eant ..... Surgant ab oratione, illico scola incipiat antiphonam : Exurge Deus; duo signa sonentur simul.
In festivitatibus sanctorum (In Quadragesima) dicantur vespere et matutine mortuorum « *Deus auribus* et *Verba mea* » redeantque fratres ad lectos suos post matutinas. Ad Primam autem dicatur : « Miserere mei » et « Ad Dominum cum tribularer » pro defunctis, VII psalmos et	pg. 38. CXLV. Cum festivitas aliqua celebretur in quadragesima post vesperas de omnibus sanctis dicant vesperas pro defunctis « *Deus auribus* et *Verba mea* ». Si dies non fuerit revertantur ad lectula. Ad primam autem cantent : « Deus in adjutorium meum » et « Miserere mei

1. Cf. D. Ursmer Berlière, dans la discussion du premier volume des *Consuetudines Monasticae. Rev. Bened.*, XVII (1900), p. 165.

2. C'est seulement l'édition complète des Consuetudines qui peut donner la preuve complète de la parenté et de la dépendance.

3. F = Consuetudines Farfenses.

Digitized by Google

litaniam. Post capitulum vero XXXª psalmos a primo usque « Beati quorum ». Deinde sedeant in claustro donec sonet signum et tunc eant in Ecclesiam et cantent festive missam, indutis alterius id est transactae ebdomade ebdomadariis.

Deus »pro defunctis. «Ad Dominum cum tribularer »et « De profundis » VII psalmos et litaniam. Post capitulum cantent XXXª psalmos, quibus trinis dicatur Gloria Patri usque « *Beatae quorum*... » Deinde sedeant in claustro cum silentio cumque pulsatum fuerint signum ad tertiam... ... vestiantur sacerdos et laevita vel omnis, qui priori hebdomada ad officium fuerant ordinati, qui... missam.....festive debent peragere.

Ces quelques exemples suffiront ; on pourrait les multiplier (1). Remarquons encore que le texte des Consuetudines Farfenses (p.8 Z. 16 (cf. NB1) disait : « prout Dominus dederit orationem faciat ; C a ce texte : Il y est dit : Cum vero audierint nativitatem Domini pronunciare proiciant se omnes in terram,et faciat unusquisque oracionem prout Dominus dederit ».

A la distribution des livres, au commencement du Carême, le texte original des Consuetudines Farfenses est endommagé par un grattage et ne peut plus être déterminé exactement, mais il devait encore plus se rapprocher de C que le texte actuel.

La Rédaction ou recension C, ne nous donne pas le texte pur et original des Consuetudines. Nous avons dit plus haut que Cod. Barb. XI, 120 donne encore une autre Recension B, qui est la même que celle du Cod. Casanat. 54= B1. Cette rédaction semble plus ancienne que C. D'abord notons bien que la parenté entre B et C est très proche. La publication des deux textes prouvera cette assertion ; plus loin nous l'appuierons par une série d'exemples. La recension B1 (Cod. Cas. 54) donne deux fois un « Finit ». Le premier « Finit » se trouve après l'octave de la Pentecôte, après que les lectures de l'Écriture sont encore indiquées pour les mois d'août et de septembre. Il y est dit : « In Dominica I mensis Augusti ponant Salomonem usque in Dominicam V mensis Septembris ; responsorium « In principio » In dominica I mensis Septembris ponant Job, Tobis, Ludith (!) Hester, Esdra usque Kalendas Octobris. Finit (2) ». Après cela on marque les Jeûnes des Quatre-Temps de l'été et de l'automne, et les fêtes des saints de la fin de juin jusqu'à la fin de septembre. Les Consuetudines terminent avec

1. Cf. aussi plus haut, p. 176, n. 1.
2. Cod. Casanat. 54, fol. 20r.

Digitized by Google

la fête de S. Michel. La fin y est comme suit : Sancti Michaelis festivitate, la Collecte « Deus qui miro ordine » Finit (1).

B[1] se présente comme composé de deux parties. Une partie commence avec les Calendes d'octobre et se termine avec l'indication : In Dominica I mensis Septembris ponant Job... usque Kalendas Octobris. Ce fait n'est pas sans importance. On voit que l'auteur des Consuetudines voulait représenter l'année ecclésiastiques des Calendes d'octobre d'une année aux Calendes d'octobre de l'année suivante. Cette partie donne donc quelque chose de bien délimité, d'harmonique en lui-même. La seconde partie n'a peut-être pas été ajoutée par l'auteur de la première partie; en tous cas il est plus récent. Mais cette seconde partie de son côté est plus ancienne que les Règles de C qui se trouvent après la fête de S. Michel.

La citation et la juxtapposition des textes rendront notre explication plus intuitive :

C.	B[r].
Incipiunt constitute.	Incipiunt consuetudines in monasterio.
Kalendis Octobris dimittitur meridiana, quem solent facere monachi in estate et aquam ad miscendum usque ad ramos palmarum. Dominica I[a] eiusdem mensis ad nocturnos ymnum. « Primo dierum », ad laudes « Aeterne rerum conditor ». Historiam Machabaeorum, responsorium « Adaperiat dominus » pone usque ad Kalendas Novembris. Interim id est a Kalendis Octobris usque ad Kalendas Novembris revertantur fratres ad lectos suos post matutinas. Cum autem viderit secretarius diem apparere, pulset schillam modice, ut eant fratres etc.	Kalendis Octubris dimittatur meridiana, quam solent facere monachi in estate et aquam ad miscendum usque ramis palmarum. Dominica prima in Kal. Octob. ad nocturnos hymnus « Primo dierum » aliter, « Eterne rerum » historia Machabaeorum, responsorium « Adaperiat » usque Kalendas Novembris, [alors suit une rature de 10, 5 cm] (2). A Kalendis Octobris usque Novembris temperetur hora matutinorum, ut finitis eas parvo intervallo aurora illucescat. Que dum apparuerit custos aecclesiae tunc sonet signum minus modice et eant fratres....
Dominica prima post octavas ponitur *Liber regum*. Responsorium « Deus omnium »; ymnus « *Nocte*	Post octavas Pentecostes ponant regum libros et Paralipomenon usque dominicam I mensis Augusti

1. Cod. Cas: 54, fol. 21r.
2. Le texte suivant de « A Kalendis — apparuerit » au-dessus de la rature.

Digitized by Google

surgentis » « *Ecce iam noctis* ». Ystoria regum et Paralipomenon cum responsoriis « Deus omnium » usque in Augustum. Ymni vero durent tota estate usque in prima dominica Octobris. Dominica I Augusti ponuntur liber Salomonis et responsorium. « In principio » usque in Dominica Iª Septembris. Dominica Iª Septembris ponuntur « *Job*, *Tobi*, *Judith*, *Ester*, *Esdras* » Responsorium « Si bona » et de « *Tobi* » et « *Judith*, *Ester*, *Esdras* » usque Dominica Iª Octobris. Est autem mutandarum historiarum consuetudo talis : Si ante Vª feriam mensis inceperint mutabitur in dominica transacti mensis, si vero post Vª feriam intraverit in dominica prima ipsius mensis, nisi festum eveniens ipo die prohibuerit.

In sabbatis temporalium ieiuniorum ante missam non dicitur letania etc.

Responsorium « Deum omnium » hymnis dominicis diebus « Nocte surgentis ». « Ecce iam noctis », usque in Kalendas Octobres. In dominica I mensis Augusti ponant Salomonem usque in dominicam V (sic !) mensis Septembris.

In dominica mensis Septembris ponant Job, Tobis, Ludith (!) Hester, Esdra usque Kalendas Octobres. FINIT.

Ieiunium quattuor temporum hoc est in sabbatas quando faciunt quinque lectiones ad missam non debent dicere litaniam etc.

Voici la fin :

In festivitate sancti Michaelis induant se ad invitatorium duo fratres cappis....

Ymnus « Tibi Christe », versus « In conspectu », antiphona, « Archangele Michael », oratio « Deus qui miro ordine ».

Festivitatum, que fiunt in cappis est celebratum quatriformis. In natali ergo domini...

Sancti Michaelis festivitate ad invitatorium revestiant se duo fratres in cappas....

Ymnus « Tibi Christe », versus « In conspectu angelorum », antiphona « Archangele », collecta « Deus qui miro ordine ». FINIT.

Bᵢ s'est donc amplifié en C. Bᵢ donne de son côté deux parties. La première est indubitablement la plus ancienne. Ainsi donc Bᵢ a aussi reçu dans le cours du temps une augmentation ou un complément. Si C dans son état actuel est écrit après la mort de S. Mayeul, Bᵢ doit être reporté avant l'époque de S. Mayeul et sa première partie encore bien plus haut. Jusqu'où, on ne peut le déter-

Digitized by Google

miner, peut-être que des découvertes ultérieures de manuscrits jetteront de la lumière dans ces ténèbres. Il nous reste à examiner les rapports de texte entre B et B[1]. Quelques confrontations de textes suffiront pour démontrer que B et B[1] viennent de la même source.

B.	B[1].
Kalendis Octobris dimittatur meridiane, quam solent facere monachi in estate..... R.« Adaperiat » usque Kalendas Novembris. A Kalendis Octobris usque Kalendas Novembres post matutinum revertantur fratres ad lectulos suos. Deinde cum viderit die (!) apparere custos ecclesie,tunc sonet signum minus modice...	Kalendis Octobris dimittatur meridiana,quam solent facere monachi in estate..... R.« Adaperiat » usque Kalendas Novembris. (Ici suit une rature de 10,5 cm., dans laquelle soit à l'œil nu, soit à la loupe, on peut encore lire): A Kalendis Octubris usque Kalendas Novembris post matutinum revertantur fratres ad lectulos suos. Deinde cum viderit diem apparere (au-dessus de la rature se trouve maintenant le texte suivant: de diebus ferialibus. A Kalendis Octobris usque Novembris ita temperetur hora matutinorum, ut finitis eas parvo intervallo aurora illucescat). Que dum apparuerit custos ecclesiae tunc sonet signum minus modice...
cf. 114[v]. Ad nocturnos [in natale domini] debent quatuor fratres revestiti esse..... deinde veniant in alium chorum,cantent matutinum de omnibus sanctis; « Verba mea ». Postea eat unusquisque ad necessitates suas. Postea... (fol. 115[r]) sonet custus signum..... antiphona « Gloria in excelsis deo ». Post matutinas revertantur ad lectulos suos. Cum autem viderit custus lucem apparere sonet signum, surgant omnes et veniant et abluant...	fol. 15[r]. Ad nocturnos [in natale domini] debent quatuor fratres revestiti esse..... deinde veniant in alium chorum, cantent matutinum de omnibus sanctis, « Verba mea ». Postea eat unusquisque ad necessitates suas. Postea in aecclesia (f. 15[v]) sonet custos signum..... antiphona : « Gloria in excelsis deo » (suit une rature de 6 cm. sur laquelle on lit : postea revertantur ad lectulos suos). Cum autem viderit custos lucem apparere sonet signum (suit rature encore lisible : Surg.. A, à la place il y a maintenant : Tunc (ensuite une petite rature sur laquelle il y a eu « et ») veniant et abluant.....
Octabis domini. Incoenter (!)	Octabis domini. Inchoentur epis-

Digitized by Google

epistole Pauli usque in XL[a]..... altaria. Postea canant matutinas de omnibus sanctis, deinde rèvertantur fratres ad lectulos suos. Similiter agant sicut in sollemnitatibus, nec debent loqui claustra nec sonare tabulam.

f. 119[r] In festivitate vero sanctorum post vesperas omnium sanctorum vesperae defunctorum, post matutinas autem de omnibus sanctis matutinas mortuorum et « Deus auribus (fol. 119[v]) nostris » hac (!) » Verba mea. » Postea revertantur ad lectulos suos.

f. 123[v] Similiter Sabbato sancto ..... canant horas sub silentio sicut in cena domini. Post primam in hunum in claustra simul cantent psalterium totum usque in fine. Ad missam autem dicatur domini. (Ici malheureusement les Consuetudines s'arrêtent Cod. Barb. XI, 120 = B).

tole Pauli usque in LXX[a]..... altaria. Postea canant matutinos de omnibus sanctis (ici une rature de 6, 5 cm. qui n'est plus lisible (1)) Similiter agant sicut in sollempnitatibus. nec debent loqui in claustra nec sonare tabulam.

f. 17[r] In festivitate vero sanctorum post vesperas omnium sanctorum vesperae mortuorum; post matutinas autem de omnibus sanctis matutinum mortuorum et « Deus auribus nostris » ac « Verba mea. » Postea revertantur ad lectulos suos.

f. 19[v] Similiter Sabbato sancto ..... canant horas sub silentio sicut in cena domini. Post primam in claustra simul cantent psalterium totum usque in finem. Post primam vero discooperiat custos crucem maximam. Ad missam autem dicatur passio domini absque salutatione.

De cette confrontation il appert que B et B[1] offrent le même texte.

Nous avions déjà signalé plus haut que Cod. Barb. XI, 120, à la fin de C, a l'indication suivante : Hic liber est S. Andree, qui eum abstulerit anatema sit (2). Parmi les fêtes célébrées avec une pompe particulière se trouve celle de S. Maieul. L'emploi de l'épithète ornans « Saint » qui se trouve devant son nom seul, montre qu'il était très honoré dans le monastère de St-André. Il doit s'en être occupé spécialement. Et en effet, Maieul a peuplé de ses moines un monastère de St-André. C'est le monastère de St-André de Rosans (3). Le clerc Richardus (Richaudus-Ricaudus) l'a donné en 988 avec d'autres donations à Maieul et Cluny pour le peupler. Cod. Barb. XI 120 vient-il donc de ce monastère.? Ce n'est pas impossible. Considérons encore que la fête de S. Marcel est célébrée aussi solen-

1. Sans doute B[1] doit être complété ici par B.
2. cfr. plus haut pg. 176.
3. Rosans. Dép. Hautes Alpes. Arr. Grapp. (Mabillon *A.SS.O.S.B.* V,750.)—Sackur, *Cluniacenser*, II 81/82. L'approbation par Grég. V à l'abbé Odilon. I. L. 3896. V. F. 998/99 *MLCXXXVII*. 934. c.

Digitized by Google

nellement et que la Translatio S. Benedicti (1) est de même célébrée et au moins l'origine française du manuscrit devra être regardée comme certaine.

Résumons la marche et le résultat de notre examen. La rédaction ou recension C des Consuetudines vient d'un monastère de Cluny, peut-être de St-André de Rosans. Ces Consuetudines, au moins quant aux règles à suivre pour la célébration des principales fêtes de l'année ecclésiastique, doivent être attribuées au temps de l'abbé Odilon de Cluny, plus exactement aux années 996-1030. Elles forment un anneau reliant les Consuetudines Farfenses et une rédaction plus ancienne des Consuetudines B B[1]. Ces dernières doivent provenir d'une époque antérieure à l'époque Clunisienne. Car, d'un côté, nous n'avons pas de tradition qui nous renseigne une composition de Consuetudines pour Cluny antérieure au XIe siècle; d'autre part, nous savons d'une façon certaine que Cluny et son organisation s'appuient sur la réforme de Benoît d'Aniane (2). Si nous sommes donc obligés de nous reporter au delà du premier abbé de Cluny, il ne reste guère d'autre ressource que d'admettre que la première partie de B[1] peut être anianienne, au moins, quant à son élément principal. Ce qui est encore plus intéressant, c'est que C représente les Consuetudines Cluniacenses les plus anciennes qui nous aient été conservées (3).

Monte Cassino. D. Bruno ALBERS.

---

1. Sur l'Exceptio Sancti Marcelli Papae à Cluny voyez Hergott, *Vetus disciplin. monastica.* pag. 243. Sa fête était célébrée à Cluny *in albis.* Sur S. Marcel, et les monastères qui lui sont consacrés en France cfr. *Act. SS.* Boll. 1, 367.50. Sackur, *Cluniac.* 1 232-243, mieux Mabillon, *A. SS. O. S. B.* v, 749, n° 28. Voir aussi *Consuet. monast.* vol. 1; *Consuetudines Farfenses*, pg. 184 et M. L. 189. 993, le sermon Petri Vener. Abb. Cluniac. de Sancto Marcello Papa. L'illatio ou translatio S[ti] Benedicti comme une fête spéciale des monastères gaulois est hors de doute.

2. Cfr. Sackur, *Cluniac.* 1 54-55 ss.

3. Il est à regretter que nous n'ayons aucune trace de la provenance du cod. Casanat. 54. On a voulu l'attribuer à l'abbaye de Nonantula. J'ai fait des recherches, mais sans aucun résultat.

Digitized by Google

BULLETIN D'HISTOIRE BÉNÉDICTINE.

1. Qu'était le monachisme aux IVe et Ve siècles dans la conception de ses auteurs et de ses panégyristes (1)? Telle est la question posée par le professeur E. Lucius et résolue à l'aide des textes contemporains. L'auteur a laissé parler les textes, de sorte que son travail est une mosaïque de définitions, d'explications, de jugements empruntés aux paroles des plus illustres solitaires. Qu'est-ce que le moine? L'homme détaché du monde et de lui-même, l'homme qui veut pratiquer de la façon la plus parfaite l'imitation du Christ. M. Lucius analyse en détail le travail qu'exige l'idéal de la vie monastique, les procédés suivis par l'ascèse dans le détachement du monde, et de soi-même, dans le travail d'union à Dieu par la prière et le travail. L'étude a un caractère très objectif.

2. Quand on entend certains protestants parler d'ascèse et de monachisme, on croirait voir de braves gens qui veulent faire une description exacte de l'intérieur d'une cathédrale en ne regardant que par une fenêtre fermée. Il est des mots magiques qui exercent sur eux un prestige incroyable, des mots mal définis, aux contours indécis, des mots auxquels s'attachent des préjugés invétérés, des mots qui rappellent des choses contre lesquelles on proteste intérieurement, parce que le protestantisme logique n'en veut pas, et le mot « ascèse » est un de ces mots, et le mot « monachisme » rappelle une de ces choses. On sait quel retentissement a eu la fameuse brochure du professeur Harnack de Berlin sur l'essence du christianisme ; il y a là de jolies choses dites sur un ton fort convenable, mais que d'erreurs et de lacunes dans ce soi-disant exposé de l'histoire des origines et du développement du christianisme ! Déjà, de plusieurs côtés à la fois, on s'est élevé contre les assertions de M. Harnack. M. P. Höveler a relevé les erreurs et les préjugés du professeur de Berlin relativement à la vie religieuse, à la vie spirituelle, telle que l'entend la tradition catholique (2). C'est une preuve

1. *Das mönchische Leben des vierten und fünften Jahrhunderts in der Beleuchtung seiner Vertreter und Gönner* (*Theologische Abhandlungen*. Eine Festgabe zum 17 mai 1902, für H. Jul. Holtzmann). Tubingen, Mohr, 1902, pp. 121-156.

2. *Professor A. Harnack und die katholische Ascese.* Düsseldorf, Schwann, 1902, 60 pp. in-8°.

Digitized by Google

de plus que les milieux les plus scientifiques ne sont pas toujours les mieux renseignés sur la doctrine et les institutions catholiques.

3. Le R. P. Dom Besse a édité de nouveau dans la collection « Science et religion » l'étude qu'il a publiée, il y a trois ans, dans la *Revue du monde catholique* sur le monachisme dans l'Afrique Romaine (1).

4. M. le professeur G. Schnürer a cherché dans la règle de S. Benoît les causes qui ont fait de l'ordre bénédictin un élément de premier ordre dans le développement de la civilisation occidentale. Cet exposé repose sur une étude réfléchie de la règle bénédictine, de ses principes et de son application dans ce temps de décomposition et de formation des peuples qui caractérisent le VIe siècle (2).

5. Le R. P. D. Edmond Schmidt soumet à un examen critique l'article d'Héribert Plenkers sur les « récents travaux et polémiques sur la règle de S. Benoît », dont nous avons parlé précédemment (3). La conclusion est que D. Schmidt se prononce de plus en plus contre les hypothèses de Traube.

6. M. Jean Mayer a exposé la politique monastique d'Othon I (4).

7. L'étude de M. Camille Daux sur « la protection apostolique au moyen âge (5) » est un chapitre de l'histoire des exemptions monastiques, écrite surtout à l'aide des études de M. Paul Fabre sur le « liber censuum » de l'Église Romaine.

8. La quatrième partie de l'Histoire de l'Église d'Allemagne par le Dr Albert Hauck doit exposer la période des Hohenstaufen (6). La partie publiée récemment offre un tableau de l'état religieux et moral au commencement du XIIe siècle. En général l'auteur aime à insister sur les côtés défectueux de la société religieuse d'alors ; il cherche trop souvent à mettre l'esprit allemand en opposition avec l'esprit latin. Il y aurait bien des traits curieux à relever dans cette œuvre qui témoigne d'une étude approfondie, et qui cherche à exposer avec détails toutes les manifestations de la vie religieuse au XIIe siècle. Le chapitre IV a pour nous plus d'intérêt ; il y est question de la création des nouveaux ordres religieux et de l'état des

1. *Origines de la vie religieuse. Les moines de l'Afrique Romaine* (IVe et Ve siècles). Paris, Bloud, 1902, 2 vol. de 64 pp. in-18.
2. *Die Benediktiner und die Anfänge der abendländischen Kultur* (Extrait de *Schweizer-Rundschau*, II, 1902), 22 pp. in-8o.
3. *Studien und Mittheil.*, XXIII (1902), 363-372.
4. *Die Klosterpolitik Ottos I* (Prog. du Gymnase de Ungarisch-Hradisch en Moravie, 1901, 17 pp. in-8o.
5. *Revue des quest. histor.*, juillet 1901, pp. 5-60.
6. *Kirchengeschichte Deutschlands*, IV. Leipzig, Hinrichs, 1902, pp. 1-416.

Digitized by Google

monastères au XIIe siècle. L'auteur a constaté dans les anciens monastères un affaiblissement de la discipline, et il a nettement reconnu que l'appauvrissement de ces anciens monastères, assez général à cette époque, n'avait pas été sans exercer une fâcheuse influence sur l'état disciplinaire. Le défaut de centralisation et de contrôle devait ou provoquer ou perpétuer la décadence. L'ordre ne sut plus se créer une activité d'intérêt général et social ; comme corps, il cessa d'exercer une action sur l'Église, d'imprimer un mouvement au monde religieux. Cîteaux trouva un remède au manque de hiérarchie ; Cîteaux reprit le travail de colonisation, mais son action sur le monde chrétien, comme tel, fut restreinte, et le jour où l'on se résigna à abandonner ce travail manuel, on se retrouva placé devant le même problème que les anciens monastères. La décadence des anciens monastères coïncide avec le mouvement ascendant des institutions canoniales ; quand celles-ci se furent bien moulées sur la forme des anciens ordres, elles subirent à leur tour le contre-coup du mouvement d'idées qui emportait le monde, et le XIIIe siècle vit apparaître les ordres mendiants qui devinrent une force nouvelle au sein de l'Église. Il y a dans l'exposé de M. Hauck de multiples particularités qui permettent de se faire une idée assez nette des mœurs monastiques du XIIe siècle, mais il y a aussi çà et là des préjugés qu'on n'est pas trop étonné de rencontrer sous la plume d'un protestant, pour qui la vie ecclésiastique au sein du catholicisme n'est qu'une déviation de l'idée chrétienne. Le volume se termine par un aperçu sur la théologie de Rupert à Albert le Grand. Nous y reviendrons quand elle sera finie, car l'auteur montre pour Rupert un intérêt qu'on n'est pas habitué à rencontrer partout.

9. Au cours de sa publication des registres de Grégoire IX, M. Lucien Auvray a rencontré les statuts édités par ce pape pour la réforme des moines noirs (1). Il existe deux rédactions des statuts de Grégoire IX, insérées dans les registres de ce pape ; la première en mai 1235, la seconde vers janvier 1237. La seconde rédaction, adressée aux abbés de la province de Rouen, a été publiée par Martène (*Thes. anecd.*, IV, 1205-1211), mais mutilée à la fin. Il en existe d'autres recensions dans Mathieu Paris. Mais jusqu'ici on n'avait pas le texte officiel, tel qu'il est conservé dans les registres du Vatican. M. Auvray a donc imprimé les deux textes en les juxtaposant ; on voit de cette façon les modifications introduites par le pape dans les constitutions promulguées pour les monastères bénédictins.

1. *Les registres de Grégoire IX.* Paris, Fontemoing, 1902, 7e fascicule, col. 317-332.

Digitized by Google

10. Le R. P. Dom Léon Allodi a publié les *Consuetudines* du monastère de Subiaco d'après le cod. 111 de cette abbaye (1). Ce manuscrit a été décrit et étudié par notre confrère Dom Bruno Albert, dans une étude spéciale qu'il a consacrée à ces *Consuetudines*, en vue de la nouvelle édition qu'il en prépare. Nous nous permettons de renvoyer le lecteur à cette étude publiée dans la *Revue bénédictine* d'avril 1902 (pp. 186-187).

11. La situation religieuse de l'Allemagne moderne, l'infériorité politique des catholiques dans ce pays ne se comprennent pas sans une idée bien nette de la sécularisation des domaines ecclésiastiques, suite de l'article 7 de la paix de Lunéville (9 février 1801). L'Église catholique fut privée de ses biens, ses domaines remis en grande partie à des princes protestants; la constitution de l'Empire fut ébranlée, par le fait que l'Empereur catholique fut privé de ses soutiens naturels, les évêques et prélats, qui avaient voix dans le Conseil de l'Empire. Les suites fâcheuses de cette spoliation pour la formation du clergé, la culture des lettres et des arts n'ont pas encore disparu. C'est l'histoire de cette sécularisation en Würtemberg, de 1802 à 1810, que vient d'écrire M. Erzberger (2). Après avoir exposé les préliminaires de la sécularisation désirée par le roi Frédéric II de Prusse, voulue et décrétée par Napoléon en vue d'affaiblir l'Empire et l'Autriche, accomplie en 1802, l'auteur expose les conséquences de ce vol au point de vue des intérêts catholiques.

Il nous fait ensuite connaître les acquisitions faites par le Würtemberg de 1803 à 1810, l'exécution des décrets de suppression dans ce pays, les résultats immédiats au point de vue de l'administration du culte catholique et de la hiérarchie ecclésiastique, la constitution du budget du culte et l'érection de l'évêché de Rottenbourg.

Dans un second livre l'auteur expose en détail l'histoire de la suppression des différents monastères. Nous notons pour l'ordre bénédictin : les abbayes de Zwiefalten, Mariaberg (moniales), le prieuré de Mengen, les abbayes de Wiblingen, Urspring (moniales), St-Georges de Villingen, Neresheim, Weingarten, Ochsenhausen, Isny.

12. M. Albert Werminghoff émet l'hypothèse que l'auteur des *Institutiones canonicorum et sanctimonialium*, approuvées au Concile

---

1. *Consuetudines et cæremoniæ regularis observantiæ Monasterii Sublacensis et venerabilis loci Specus S. Benedicti.* Sublaci, typis Protocœnobii, 1902, XII-83, pp. in-8°.

2. *Die Säkularisation in Württemberg von 1802-1810. Jhr Verlauf und ihre Nachwirkungen.* Stuttgart, 1902, *Deutsches Volksblatt*, VIII-448 pp. in-8°.

Digitized by Google

d'Aix-la-Chapelle de 816 serait Anségise, abbé de St-Vandrille (1).

13. Le même écrivain s'est occupé des diverses recensions de la Regula Chrodegangi (2), et a publié, d'après un MS. de Montpellier du XIIe siècle, une règle de moniales, dressée suivant l'horaire (3).

14. Le nouveau volume de Vies et de Passions de l'époque mérovingienne que M. Krusch vient de donner au public, apporte un sérieux appoint à l'histoire monastique du VIIe siècle (4).

M. Krusch n'est pas tendre pour certains documents relatifs aux saints de cette époque; mais, s'il est permis de combattre ou de rectifier les assertions qu'il a émises au sujet de tel ou tel document, même en l'accusant d'être parfois trop négatif, on ne peut lui refuser d'avoir traité avec une remarquable érudition une foule de questions délicates et difficiles, d'avoir fait la lumière sur une foule de points, et d'avoir mis à la disposition des historiens une incomparable richesse de matériaux.

Le volume débute par la vie de S. Colomban de Jonas. La longue introduction, dont M. Krusch a fait précéder le texte, est un récit circonstancié de la vie du grand moine irlandais et de ses fondations. L'auteur a retracé également la vie de ses premiers disciples, et donne sur sa règle une série de remarques dont on pourra tirer profit, même après et surtout à cause des travaux antérieurs de Seebass (pp. 1-156).

Suit la vie de S. Valéry, qui appartiendrait au cycle colombanien, mais dont il importe d'établir la valeur exacte, car l'auteur est d'une époque beaucoup plus tardive (157-175).

Les vies des SS. Amé, Romary, Adelphe, abbés de Remiremont nous ramènent vers S. Colomban; les récents travaux de M. l'abbé Didler-Laurent ont montré les difficultés que soulèvent les origines de Remiremont (pp. 208-228).

S. Gall est également du nombre des disciples de Colomban ; M. Krusch nous offre une série de remarques sur les origines du célèbre monastère de Saint-Gall (pp. 229-337).

La vie de Ste Rusticule, abbesse d'Arles, subit la critique de l'éditeur (337-351), de même que la passion de S. Trudpert (352 363).

Suivent les vies de S. Riquier, fondateur du monastère de ce nom (381-401), de S. Fursy, abbé de Lagny, avec une importante

1. *Neues Archiv*, t. XXVII (1902), pp. 607-623.
2. *Ib.*, 646-651.
3. *Ib.*, 656-669.
4. *Monumenta Germaniæ historica*. Script. rer. Meroving., t. IV, Hannoveræ, Hahn, 1902, VIII-817 pp. in-4°.

Digitized by Google

addition sur S. Foillan, due probablement à un moine écossais de Nivelles, que les Bollandistes ont jadis fait connaître (pp. 423-451).

La vie de S. Bavon nous ramène aux querelles entre les deux monastères de St-Pierre et de St-Bavon, qui ont donné lieu, il y a quelques années, au travail critique d'Holder-Egger; elle aussi offre des difficultés qui ne permettent pas d'avoir une foi absolue en elle (pp. 527-546).

Mentionnons encore la vie de S. Cyran (pp. 603-625), celle de S. Germer de Flay (626-633), l'importante vie de S. Éloi, précieuse pour les renseignements qu'elle fournit sur les monastères du VIIe siècle (pp. 634-761).

Suivent l'épilogue de l'éditeur, — qui, dirait-on parfois, a l'épiderme fort sensible, — les additions et corrections aux tomes III et IV (pp. 762-781).

15. M. J. Turmel fait connaître « Pélage et le Pélagianisme dans les églises celtiques » d'après le récent travail de Zimmer (1).

16. M. Émile Chatelain fait connaître des « fragments de Grégoire le Grand en semi-onciale », contenus dans les feuillets de garde des MS. lat. 12207, 12238 et 12243 de la Bibliothèque nationale de Paris et qui appartenaient à un même manuscrit des *Homeliæ in Ezechielem* (2)

17. M. A. Gombos a publié, comme premier volume d'un recueil des Chroniqueurs du moyen-âge, « l'Historia Longobardorum » de Paul diacre avec traduction hongroise et notes.

18. M. Falk a réuni les textes relatifs aux reliques de S. Boniface conservées à Mayence dans l'église de St-Jean (cathédrale primitive sous le vocable de N.-D.) (3).

19. M. Herman Ditscheid a consacré une étude à Alcuin considéré dans son action sur l'instruction religieuse de son temps. La première partie, la seule parue jusqu'ici, traite de la vie d'Alcuin et du rôle qu'il a rempli près de Charlemagne dans la réforme et le développement des études sous l'empire franc (4).

20. Dans son travail intitulé « Contribution à la critique des Annales regni Francorum et des Annales qui dicuntur Einhardi (5) » M. Hans Wibel soumet à un examen détaillé les opinions émises

1. *Annales de Bretagne*, avril 1902, pp. 309-322.
2. *Mélanges Paul Fabre. Études d'histoire du Moyen-Age.* Paris, Picard, 1902, pp. 35-39.
3. *Der Katholik*, juin 1903, pp. 570-572.
4. *Alkuins Leben und Bedeutung für den religiösen Unterricht* (*Wissenschaftliche Beilage zum Jahresberichte der Kaiserin Augusta-Gymnasiums zu Coblenz.* Ostern, 1902. Coblenz, Görres, 1902, 19 pp. in-4°.
5. *Beiträge zur Kritik der Annales regni Francorum und der Annales qui dicuntur Einhardi.* Strassbourg, 1902, 8. cf. *Neues Archiv*, XXVIII, 250-251.

Digitized by Google

par Fr. Kurze. D'après lui, les Annales dites d'Einhard n'ont pas été écrites d'un seul jet après 829, mais la première partie en aurait été composée avant 817. L'auteur traite spécialement de la filiation des MSS. de la Vita Karoli et des Annales Fuldenses.

21. Le P. Charles Cagnacci a publié une petite vie de S. Benoît, Revelli, évêque d'Albenga au IXe siècle (1).

22. M. L. Levillain poursuit son « Étude sur les lettres de Loup de Ferrières » ; il examine cette fois les lettres 66-112 (2).

23. La première partie du tome VI des *Epistolae* de l'époque carolingienne débute par l'édition des lettres de Loup de Ferrières due à M. Ernest Dümmler. L'éditeur, comme il le fait remarquer, n'a pu utiliser les notes que publie M. Levillain dans la « Bibliothèque de l'École des Chartes (3). » Les « Epistolae variorum » dont l'édition est également due à M. Dümmler, contiennent nombre de pièces de provenance monastique : Aurélien de Réome, Bernard de Werden, Paschase Radbert, Ratramne de Corbie, Anschaire, Meginhard de Fulda, Otfride de Wissenbourg, Almann de Hautvillers, etc.

24. Le Cod. Dresdensis, A. 128, du XIIe s., dont parle M. Manitius dans le *Neues Archiv*, renferme la « disciplina monastica » de Benoît d'Aniane, mais sous une tout autre forme que dans Migne. Un travail sur l'œuvre de Benoît d'Aniane est actuellement en préparation (4).

25. « Raban Maur, le fondateur des études théologiques en Allemagne, » tel est le titre d'un nouveau travail sur le célèbre abbé de Fulda. L'auteur y retrace sommairement la vie de ce personnage, son activité littéraire, expose ses mérites comme exégète et fait connaître la part qu'il prit aux luttes sur la prédestination au IXe siècle (5).

26. D. Suitbert Birkle continue son étude sur « Raban Maur et sa doctrine de l'Eucharistie (6) ».

27. MM. J. Schalm et P. von Winterfeld apportent de nouveaux documents pour servir à l'histoire de Notker le bègue, de Saint-Gall: deux poèmes tirés d'un MS. de Wissembourg, un petit dialogue,

---

1. *Benedetto Revelli, vescovo di Albenga.* Genova, Tip. della Gioventù. 1902, 30 pp. 24.
2. *Bibl. de l'École des chartes*, 1902, pp. 289-330 ; voir une note sur cette publication dans *Neues Archiv*, XXVIII, 260-261.
3. Berlin. Weidmann; 1902, pp. 1-126.
4. XXVIII, pp. 237-238.
5. *Der Katholik*, juillet 1902, pp. 51-69, 122-135.
6. *Studien und Mittheil.*, XXIII (1902), 339-360.

Digitized by Google

tiré d'un MS. de St-Gall conservé à Zurich et des renseignements sur le *Vita Galli*, composé par le moine de Saint-Gall (1).

28. M. Paul von Winterfeld, qui s'est attaché jadis à démontrer l'authenticité de la vie de S. Gall, attribuée à Notker, décrit le MS. 369 de St-Gall et soumet à un nouvel examen les témoignages en faveur de l'authenticité. Le texte paraîtra dans le tome IV. 2 des Poetae (2).

29. M. Paul von Winterfeld a donné une nouvelle édition des œuvres de Hrotsvitha (3).

30. K. Strecker a montré les relations qui existent entre Hrosvitha et les différentes rédactions du Protoévangile (4).

31. La découverte d'un MS. contenant le texte non interpolé de la Vita Bennonis secundi episcopi Osnabrugensis, conservé dans le t. 14 des Farragines Galenii, a permis à M. H. Bresslau de montrer la portée des interpolations du texte connu jusqu'ici et de remettre au point les objections soulevées par F. Philippi et réfutées par Scheffer-Boichorst. Les interpolations seraient l'œuvre de l'abbé d'Iburg, Maur Rost, auteur des Annales de ce monastère (5).

32. M. A. Mancini fait connaître d'après le MS. 1433 de la Bibliothèque de Lucques, du XIe s.. « un commentaire inédit de Remy d'Auxerre sur les Disticha Catonis (6) ».

33. Dans la séance du 4 avril dernier de la section d'histoire et de philologie du Congrès des sociétés savantes à Paris, M. R. Astier a communiqué un mémoire tendant à restituer à Jean Scot Érigène, le traité « de corpore et sanguine Christi » attribué à Gerbert par Dom Bernard Pez.

34. M. Krause est revenu sur l'inscription de la porte de bronze de St-Paul de Rome, qui mentionne le moine Hildebrand (Grégoire VII) et montre qu'elle fut composée et sculptée en 1070 (7).

35. Le titre de l'ouvrage de Herm. Hafner sur Grégoire VII et Innocent III en indique assez l'esprit et l'importance (8).

36. Ce que M. l'abbé Elie Longuemare veut surtout étudier dans

---

1. *Neues Archiv*, XXVII (1902). pp. 740-751.
2. *Nochmals Notkers Vita S. Galli* (*Neues Archiv*, XXVIII, 65-76).
3. *Hrotsvithae opera.* Recensuit et emendavit Paul. de Winterfeld. Berlin, Weidmann, 1902, XXIV-552 pp. (Script. rer. germ. in usum schol.).
4. *Hrosvits Maria und Ps. Matthaeus.* Progr. de Dortmund, 1902.
5. *Die echte und die interpolirte Vita Bennonis secundi episcopi Ornabrugensis* (*Neues Archiv*, XXVIII, 77-135).
6. *Rendiconti della reale academia dei Lincei.* Classe di scienze morali, storiche e filologiche, Série V, vol. XI, 1902, pp. 175-198.
7. *Römisches Quartalschrift*, XVI (1902), pp. 41-47.
8. *Gregor VII und Innocent III. Eine Studie über römische Priesterwahnsinn.* Berlin 1902, 34 pp. in-8°.

Digitized by Google

Lanfranc, c'est l'homme politique (1). « Lanfranc, dit-il, n'est pas un spéculatif mais un administrateur, un politique, un « bâtisseur » d'églises, d'abbayes et d'hospices. C'est sur la scène de l'histoire que le conseiller, presque le ministre de Guillaume le Conquérant, joue un des plus grands rôles qui soit. Auprès des peuples jeunes, dans la formation des nouvelles nationalités, l'Église a toujours été représentée par un évêque illustre. Auprès des Normands, envahisseurs de l'Angleterre, Lanfranc est cet évêque. Sur le siège primatial de Canterbury, son influence religieuse et politique est immense. Les appréciations peuvent différer sur son rôle et il n'est pas toujours facile de choisir entre les panégyriques des écrivains normands et les invectives des écrivains saxons. Mais on reconnaîtra que Lanfranc personnifie la conquête, sous l'un de ses aspects les plus curieux, et l'expropriation de la race vaincue » (p. VII). M. Longuemare juge librement, « aussi comprendra-t-on, ajoute-t-il, qu'il ne faille pas, jugeant Lanfranc à notre point de vue moderne, s'attendre à trouver en lui un administrateur prudent, aussi soucieux de ne pas empiéter sur le domaine voisin, que de tirer son parti du sien propre. Au contraire, constamment il envahit, il pousse à droite et à gauche, avec des absences de certains de nos scrupules, et des ruses et des expédients qui peuvent étonner nos sentiments plus délicats ou plus affadis ». Le travail de M. Longuemare est un travail d'ensemble, un coup d'œil général sur la vie de Lanfranc encadrée dans celle de son temps. Il n'a pu prendre connaissance des travaux d'Endres et de Boehmer, signalés plus haut (*Rev. bénéd.*, 1902, pp. 303-305) et qui ont paru presque en même temps que le sien.

37. Robert d'Arbrissel est surtout connu par sa création monastique de Fontevrault. Le XIIe siècle fut témoin d'un mouvement accentué vers la vie érémitique, mais ce mouvement ne tarda pas à se transformer et à provoquer la fondation de nouveaux centres de vie religieuse. Robert d'Arbrissel peut et doit être aussi considéré comme prédicateur populaire. En attendant qu'il nous donne son livre sur « les premiers prédicateurs ambulants de France », M. Jean von Walter publie en dissertation doctorale « la vie de Robert d'Arbrissel » comme étude sur l'histoire du monachisme. Ce travail discute les différents problèmes chronologiques soulevés par la vie du fondateur de Fontevrault (2). Nous y reviendrons plus tard.

1. *L'Église et la Conquête de l'Angleterre. Lanfranc, moine bénédictin, conseiller politique de Guillaume le Conquérant.* Caen, Jouan, 1902, XIX-225 pp. in-8°.

2. *Das Leben Roberts von Arbrissel. Studie zur Geschichte des Mönchthums.* Göttingen, Ditterich, 1901, 86 pp., in-8°.

Digitized by Google

38. Le P. Émile Michael consacre quelques pages à l'abbé Herman de Niederaltaich comme historiographe (1).

39. Pélage Galvani, probablement espagnol d'origine et bénédictin, fut créé cardinal par Innocent III, en 1205, d'abord du titre diaconal de Ste-Lucie, puis du titre presbytéral de Ste-Cécile, enfin du siège d'Albano qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée le 30 janvier 1230 au Mont Cassin (2). Pélage joua un rôle important dans la cour Romaine, comme en témoignent les légations dont il fut chargé, en 1213 à Constantinople, afin de régler la question de l'élection du patriarche, de 1217 à 1222, lors de la croisade du roi André de Hongrie, pendant laquelle eut lieu la prise de Damiette. On peut noter que Pélage se trouvait encore à Rome le lundi après les Rameaux de 1218, puisqu'il consacra un autel dans la crypte de S. Alexis à Rome (Nerinius, *De templo et cœnobio SS. Bonifacii et Alexii*, p. 220). Son rôle dans la prise de Damiette est exposé avec beaucoup de détails. Nous le retrouvons lors du traité de San Germano et dans les luttes qui marquèrent le pontificat de Grégoire IX.

40. M. l'abbé Simenon a constaté que le plus ancien Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond a été en partie l'œuvre de l'abbé Guillaume de Ryckel. Il a remarqué qu'au milieu des titres des onze premières chartes, il se trouve un texte qui présente l'allure d'une chronique et qui permettrait de conclure à l'existence d'une œuvre plus étendue de cet abbé (3).

41. Le Dr P. C. Molhuysen a consacré quelques pages à faire revivre une intéressante figure d'humaniste, Corneille Aurelius, chanoine-régulier hollandais, ami d'Érasme et correspondant de Robert Gaguin et de Trithème (4). En appendice l'auteur publie une lettre du carme gantois Arnold Bosthius à Corneille Aurélius (pp. 23-24), une de celui-ci à Jean Trithème (24-28), une réponse de Trithème (28-30), trois lettres de Gaguin à Aurelius, d'Aurelius à Corneille Hoen et d'Erasme à Aurelius (30-35).

D. Ursmer BERLIÈRE.

---

1. *Zeitschrift f. kath. Theologie.* 1902, XXVI, pp. 525-528.
2. *Ein Heerführer der Kurie am Anfang des XIII. Jahrh. Pelagius Galvani Kardinal-Bischof von Albano*, von Dr Otto Hassler. Berlin, Ebering, 1902, 109, pp. in-8°.
3. *Une page inédite de Guillaume de Ryckel, abbé de Saint-Trond* (1248-1272,) (*Leodium* nov. 1902, pp. 81-85).
4. *Cornelius Aurelius (Nederlandsch Archief voor Kerkgeschiedenis.* Nieuwe Serie, tweede deel, 1902, pp. 1-35).

Digitized by Google

LE CONCILIABULE DE MUNICH.

EST-CE trop d'appeler de ce nom l'étrange spectacle qu'a offert au monde catholique, au cours du dernier mois de novembre, ce groupe de mécontents réunis en assises solennelles sous le nom de *Fortschritts, Reform-Katholiken Tag?*

Et d'abord, il est des appellations que des catholiques qui se respectent ne devraient jamais prendre ; non qu'elles soient mauvaises en elles-mêmes, mais parce que les événements et l'histoire leur ont donné un sens incompatible avec l'intégrité de la foi. Quoi de plus beau que l'Évangile ? Et pourtant un chrétien évangélique sonne mal aujourd'hui.

De même en est-il d'un *Reform-Katholik*. Le protestantisme est au christianisme ce que le vinaigre est au vin. Tant que l'on ne donnera pas au vinaigre le nom de vin réformé, cette décomposition de la doctrine chrétienne ne portera qu'un nom usurpé. Mais le fait est là. Le nom est défloré. Le reprendre aujourd'hui, est faire croire aux protestants que l'on veut, en l'accouplant au nom de catholique tout court, chercher un compromis entre eux et l'Église de Rome. Cela seul produit une impression fâcheuse voisine de la trahison.— Le mot de *Fortschritts-Katholiken* ne vaut guère mieux, étant vague, vaniteux et méprisant.

Mais il y a plus. Est-ce bien à l'heure actuelle qu'une pareille tentative, faite sous le couvert d'un tel nom, peut compter sur la sympathie des catholiques intelligents et fervents, les seuls dont l'appui soit désirable et utile ? Les peuples latins se débattant aux prises avec les menées des loges triomphantes, l'Autriche absorbée à réunir ses forces vives pour combattre l'apostasie des *Los von Rom*, l'Allemagne catholique obligée à se grouper compacte pour obtenir justice du protestantisme officiel obstinément envahisseur la Bavière réduite à lutter contre le double ennemi du libéralisme rationaliste et du germanisme luthérien : est-ce bien, je le demande, lorsque de tous côtés les intérêts catholiques sont aussi menacés, qu'il convient de provoquer une scission intérieure, en lui donnant un nom aussi propre à susciter les plus justes défiances ?

Digitized by Google

Pour ces raisons, et pour d'autres encore, le récent congrès de Munich a été une manifestation profondément déplorable. Mais ce qu'il est permis de regretter surtout, c'est la part qu'y a prise le Dr Hermann Schell.

Sans doute, je suis heureux de le dire, le discours que le célèbre professeur de Würzbourg a prononcé au conciliabule des *Reform-Katholiken* a été le plus élevé et le plus mesuré qu'on ait entendu dans ces assises. Mais la place du Dr Schell n'était pas là (1), et son discours, pour avoir été moins mauvais que d'autres, était encore loin d'être digne de lui.

Au lendemain du jugement sévère, mais nécessaire, que l'autorité doctrinale de Rome se vit contrainte de porter, bien à regret, sur ses écrits, l'ardent théologien-apologiste avait une magnifique attitude à prendre : celle d'une soumission filiale, suivie de l'amendement des points censurés de sa doctrine. La sympathie que les catholiques lui vouaient alors se serait doublée de l'admiration pour une conduite aussi noble, aussi sage, aussi vraiment savante. Après un premier moment d'irritation, — car son allocution, prononcée au lendemain de la censure de ses livres ne trahissait guère que ce seul sentiment, — le Dr Schell déclara vouloir se soumettre, et l'on s'en réjouit pour l'Église et surtout pour lui-même. A partir de ce moment on était en droit de s'attendre à quelque rétractation publique, ou, à défaut de cela, à une modification sensible dans la doctrine du célèbre professeur. Cette attente fut déçue. Tout en déclarant se soumettre, Schell semble être resté le même. Dans le volume d'apologétique qu'il a fait paraître depuis sa condamnation, il ne fait à celle-ci qu'une allusion lointaine, dans la Préface, et cela en termes plutôt méprisants. La doctrine du livre n'a guère changé, sauf que l'apologiste s'efforce de montrer que ceux-là mêmes qui combattent son concept fondamental de Dieu *causa-sui*, — et il me fait l'honneur d'une mention spéciale, au reste conçue en termes bienveillants, — soutiennent au fond sa propre doctrine à lui.

Le discours prononcé par le Dr Schell devant l'auditoire des *Reform-Katholiken* semble pouvoir se résumer en ce peu de paroles. Il est urgent de réformer le catholicisme, pour que d'autres éclaireurs n'aient pas à subir mon propre sort. Le coup qui m'a frappé au dos, parce que je devançais la marche de l'armée catholique, est

1. Nous sommes très heureux d'apprendre que depuis les assises de Munich le Dr Schell a retiré sa collaboration au journal du *Zwanzigsten Jahrhunderts*, organe de la fraction des catholiques réformateurs.

Digitized by Google

un coup de retardataires. Il est grand temps que les autres nous suivent, au lieu de nous obliger de reculer pour rentrer dans leurs rangs. Sinon, les catholiques ne marcheront plus à la tête de la *Kultur*.

Il y aurait beaucoup à dire sur certains passages de ce discours, surtout sur deux phrases dont l'une tend à élargir les frontières trop étroites de l'Église, et l'autre à suspecter la barrière qui sépare les manifestations divines des manifestations diaboliques. Mais le Dr Schell, que je sache, n'a donné de son discours aucun texte officiel. Il est plus prudent dès lors de ne pas s'exposer à mal interpréter sa pensée, en insistant sur des nuances peut-être non reconnues authentiques par l'orateur.

Le grand défaut de cette allocution a été son caractère pompeusement vague, un étrange accouplement de choses très vraies, souvent fort bien dites, qu'aucun catholique éclairé ne contestera, avec des assertions audacieuses, mais indéterminées. Après de semblables discours l'auditeur, même celui qui applaudit, se demande: que veut-on? en quoi consisteront cette réforme et ce progrès? quelles doctrines, quelles pratiques vise-t-on? Or, cela seul est un grand mal, puisque cela jette dans les âmes la suspicion et le scepticisme avec la vanité et le mépris.

Le discours du Dr Klasen sur la « *Verständigung von Katholicismus und Kultur* » est empreint des mêmes défauts.

Je passe sous silence les diatribes du Freiherr von Stengel et d'autres contre le parti catholique-politique du Centre. Lorsqu'on considère les services éminents rendus à l'Allemagne, au point de vue social aussi bien que religieux, par cette belle et forte organisation, il est impossible de ne pas se prendre d'une étrange pitié pour des réformateurs si ingrats et si injustes. Si la France avait eu son centre catholique, y verrait-on les ignominies et les impuissances dont elle offre au monde l'écœurant spectacle?

Et quel raisonnement mesquin, myope, que celui de condamner une institution pour les inconvénients qu'elle peut offrir ou les excès auxquels elle peut conduire ! Quelle institution sera à l'abri de pareils procédés? le « *Reformer-Tag* » ?

Sans doute, l'esprit de parti, comme tel, est toujours une faiblesse ; sans doute encore, l'Église est au-dessus des groupes politiques, et il est dangereux de faire entrer des questions contingentes et libres dans le programme de la défense religieuse. Mais de là à rejeter l'organisation même politique des forces catholiques, il y a un abîme. De semblables déclarations n'ont d'autre effet que de para-

Digitized by Google

lyser les bons, de réjouir les mauvais, et de rendre la tâche plus difficile encore aux défenseurs de nos droits.

Rien n'est plus aisé que de proclamer : le Centre vieillit, le Centre n'est plus à sa hauteur d'autrefois, le Centre fait trop de politique et trop peu de religion. En supposant ces assertions bien fondées, que s'en suivrait-il, sinon que cette noble institution a besoin de s'outiller de forces toujours plus fraîches et plus vives, pour se retremper dans son premier idéal ? nullement que le Centre a vécu, jusqu'à devenir un obstacle au véritable progrès catholique.

Mais laissons ces mesquines attaques pour prêter l'oreille à une voix bien autrement autorisée. Dans une récente allocution intitulée: « *Wahre und falsche Reform* (1) », Mgr Paul Keppler met ses ouailles en garde contre les dangereuses menées des réformateurs-progressistes. Quels sont les caractères distinctifs de toute réforme catholique digne du nom ; quelle est la nature de ce nouveau mouvement ? Voilà les deux questions que le docte et éloquent évêque de Rottenbourg examine. Nous ne prétendons nullement que le discours de Rottenbourg épuise un sujet aussi complexe. Mais il nous paraît juste de reconnaître, malgré certaines critiques assez acerbes auxquelles il fallait s'attendre (2), que, pris dans son ensemble, il résume bien le débat et donne à la solution du problème une orientation fièrement catholique.

Mgr Keppler aborde son sujet avec sa franchise habituelle. « Un « mot avant tout sur deux questions préliminaires. Première ques- « tion : Une réforme de l'Église, du catholicisme est-elle possible ? « Assurément ; mais, bien entendu, pas dans ce qu'elle a de divin, « pas dans le dogme ni dans l'organisation ; mais dans ce qu'elle a « d'humain. A cet élément humain appartient avant tout, — il im- « porte de l'accentuer dès le principe,— le genre de vie que mènent les « catholiques. — Deuxième question : Une réforme catholique est- « elle nécessaire aujourd'hui ? Nous voyons tant de blessures, tant « de points entamés, tant de symptômes de maladie, tant de nouvel- « les tumeurs se former sur le corps du catholicisme actuel, que « nous devons répondre : Oui ! une réforme est nécessaire.— La troi- « sième demande qui suit est la demande capitale et brûlante : « Comment faut-il réformer ? Quels sont les buts et les caractères

1. *Wahre und falsche Reform.* Rede des hochwürdigsten Bischofs Dr Paul Wilhelm v. Keppler von Rottenburg gehalten auf der freien Konferenz des Kapitels Rottenburg am 1 Dezember 1902. — Stuttgart, Verlag der Akt. Ges. « Deutsches Volksblatt ».

2. D'autre part Mgr Keppler a reçu de nombreuses adhésions, Permi celles-ci je me plais à signaler les pages vigoureuses écrites par le chan. A. Meyenberg dans la *Schweizerische Kirchen-Zeitung* (1903, n. 3, d. 37-40).

Digitized by Google

« distinctifs d'une vraie réforme? Pour être à même de mieux ré-
« soudre ce problème, on doit le poser de la manière la plus réelle,
« la plus concrète, la plus historique possible, et se tenir le plus
« éloigné que possible de la théorie pure et des relations person-
« nelles. Tout ici dépend de la lucidité et de la franchise (1). »

La première qualité distinctive de la vraie réforme, d'après Mgr Keppler, est qu'elle sorte des entrailles mêmes de l'Église pour se répandre du sein de l'Église au dehors; elle ne peut pas venir du dehors pour envahir le dedans (2). L'orateur développe cette pensée avec un rare bonheur, faisant voir ce que la vie organique de l'Église a de fécond, d'exubérant même; et le tort de certains demi-savants qui croient retourner plus sûrement à l'Église en faisant table rase du développement spontané de sa vie intérieure au cours des siècles. La vie de l'Église est la vie de l'Esprit-Saint. En dehors de cet esprit point de vraie réforme (3).

Que signifie dès lors, poursuit l'évêque, cette tendance de fausse conciliation entre l'esprit de l'Église et l'esprit du siècle? « Ce qui
« répugne au monde et à la culture d'aujourd'hui, dans l'Église, c'est, au
« point de vue intellectuel, le miracle, au point de vue moral, l'auto-
« rité. Que sert-il à ces catholiques à compromis de contourner le
« miracle autant que possible et de se soustraire à l'autorité tant
« qu'ils le peuvent? Aussi longtemps qu'ils ne nient pas entièrement
« le miracle, qu'ils ne renient pas absolument l'autorité, ils ne
« pourront quand même trouver aucune grâce auprès des
« modernes (4). »

---

1. « Zwei Vorfragen sind rasch zu erledigen. Erstens muss man fragen: Ist eine Reform der « Kirche, des Katholizismus möglich? Gewiss; aber natürlich nicht in dem, was göttlich ist « in ihnen, nicht im Dogma, im Sittengesetz, in den Heilseinrichtungen, in der Organisa- « tion; wohl aber in dem, was menschlich ist. Und zu diesem Menschlichen gehört vor allem, « umes schon hier zu betonen, das Charakterleben der Katholiken.

« Zweitens kann man fragen: Ist eine katholische Reform jetzt nötig? Wir sehen so « manche Wunden, so manche Verwesungsflecken, so manche Krankheitssymptome, so « manche neu aufgebrochene Geschwüre am Leib des heutigen Katholizismus, und wir müssen « antworten: Ja, eine Reform ist notwendig. Dann ist die dritte Frage, die Hauptfrage, die « brennende Frage: Wie soll reformirt werden? Welches sind die Ziele und Kennzeichen der « wahren Reform? Die Frage wird am besten beantwortet werden, wenn man sie so faktisch, « so konkret, so geschichtlich als möglich fasst und sich von blosser Theorie und von persön- « lichen Beziehungen so fern als möglich hält. Auf Klarheit und Offenheit kommt dabei alles « an. » (P. 3. 4).

2. « Die wahre Reform ist immer eine Reform von Grund aus, von innen heraus, von innen « nach aussen, nicht von aussen nach innen. » (P. 5.)

3. « Das Christentum und der Katholizismus können nur reformiert werden in dem « Geist und aus dem Geist, der beide ins Leben gerufen hat und beide beseelt ». (P. 5).

4. « Es heisst den Katholizismus schlecht beraten, es zeugt von Mangel an politischem Sinn, « wenn man ihm zumutet, sich durch Konzessionen, Kompromisse, Abstriche in der moder- « nen Welt das Existenz- und Wohnrecht zu erkaufen oder zu erschleichen. Die das thun, sind « nicht seine Vertreter, sondern seine Verräter. Sie mögen übrigens noch so viele Abstriche und

Digitized by Google

De cette première qualité distinctive l'orateur passe à la seconde : « Une réforme du catholicisme doit être évidemment avant tout « une réforme religieuse. Ses ressorts et ses moyens d'action doi- « vent être religieux : les moyens surnaturels fécondés par la grâce, « la foi, les sacrements, le S. Sacrifice de la Messe, la prière, la « confession. Le sacrement de la pénitence, voilà à proprement « parler le sacrement de la réforme. " On n'aurait jamais dû nous « enlever la confession auriculaire ", disait Goethe (1). En développant cette pensée Mgr Keppler fait ressortir le contraste entre le « religiösen Katholizismus » que certains réclament et le « gebildeten Katholizismus » qu'ils pratiquent.

Autre marque distinctive : « Une réforme du christianisme, du « catholicisme doit comme ceux-ci s'emparer du plus intime de « l'homme et le rendre meilleur. Aussi est-elle toujours une réforme « de l'homme tout entier, de l'âme, de la volonté, du caractère, de « la conscience, et non pas seulement une réforme de l'esprit et du « savoir. (2) » A l'appui de cette assertion l'orateur cite une pensée de Kant : « L'art et la science nous ont donné un haut degré de « culture, nous sommes civilisés jusqu'à satiété..., mais il nous « manque beaucoup encore pour pouvoir nous dire moralisés (3). »

Voici la dernière note caractéristique : « Une vraie réforme est « en outre toujours une réforme populaire ; elle prend naissance « chez le peuple, et va de bas en haut, non point de haut en bas. « C'est la marche suivie par l'action de Jésus lui-même et par tout « le développement du christianisme. Pour réformer ce dernier, il « ne peut y en avoir d'autre. La mission de tous les vrais réforma- « teurs envoyés de Dieu allait au peuple. Jamais ils ne se sont

---

« Zugeständnisse machen: sie werden dem Hass und der Verfolgung der Welt nicht entgehen, « so lange sie ihre Kirche nicht ganz aufgeben. Was der modernen Welt und Kultur am « Christentum zuwieder ist, ist in intellektueller Hinzicht das Wunder, in sittlicher Hinsicht « die Autorität. Was hilft es den Kompromisskatholiken, um esteres so viel als möglich zich « herumzudrücken, letzerer sich so viel als möglich zu entziehen? Ehe sie nicht das Wunder « ganz leugnen, und die Autorität ganz verleugnen, können sie bei den Modernen doch « nicht zu Gnaden kommen ». (P. 6).

1. « Eine Reform des Katholizismus muss selbstverständlich vor allem eine religiöse Reform « sein. Ihre primären Triebkräfte und Hilfskräfte sind daher religiöse, die übernatürlichen « Heilskräfte und Gnadenmittel, der Glaube, die Sakramente, das Messopfer, das Gebet, « die Beicht. Das Sakrament der Busse ist das eigentliche Reformsakrament. « Die Ohren- « beichte hätte man uns nie nehmen sollen », sagt Goethe ». (P, 7).

2. « Eine Reform des Christentums, des Katholizismus muss wie diese selbst den Menschen « im innersten Innern erfassen und bessern. Daher ist sie immer eine Reform des Gesammt- « menschen, der Seele, des Willens, des Charakters, des Gewissens, nicht aber eine blosse « Reform des Verstandes und des Wissens ». (P. 8).

3. « Wir sind in hohem Grade durch Kunst und Wissenschaft kultiviert, wir sind zivilisiert « bis zum Uberlästigen....., aber uns schon für moralisiert zu halten, daran fehlt noch « viel ». *(Ibid.)*

Digitized by Google

« voués d'abord, moins encore exclusivement aux gens de meilleure « condition, aux lettrés, aux classes élevées; mais aux pauvres, aux « petits, aux simples. Aux pauvres aussi doit aller l'évangile de la « réforme. Il semble vraiment que ce soit une loi de l'histoire : la « corruption ronge du haut en bas, l'amélioration et la réforme « agissent et pénètrent de bas en haut (1) ». Il n'est pas malaisé au savant prélat de faire voir sous ce rapport les lacunes de ce pompeux « Bildungs-Katholizismus », et combien cette culture intellectuelle dont la protestante Allemagne est si fière et que certains catholiques semblent lui envier en rougissant de l'Église leur Mère, est une culture à bien des égards superficielle, cachant sous des dehors séduisants une misère morale et une décomposition doctrinale effrayantes.

Sans doute, ce dernier critérium est digne de considération. Il a cependant le tort, croyons-nous, de prêter à équivoque. Lorsqu'il s'agit d'une réforme visant surtout la haute direction intellectuelle, il est impossible que cette réforme aille de bas en haut. Et puis, le principe d'une réforme, même morale et religieuse, ne vient-il pas nécessairement d'en haut ? La hiérarchie catholique et l'*Ecclesia docens* n'ont-elles pas pour mission de conserver, et au besoin, de réformer, en agissant de haut en bas ?

Dans la dernière partie de son remarquable discours l'évêque de Rottenbourg insiste sur l'intégrité intransigeante qui fait la force et la gloire du catholicisme. Citons de la péroraison cette phrase énergique qui fut l'inspiratrice de ces lignes :

« Léon XIII a fait cette sage remarque : " Il convient de laisser « aux savants le temps de penser et de se tromper ". Mais cette li- « berté ne peut plus être accordée lorsque le bien des âmes est mis en « péril par le fait de ceux qui veulent imposer à un public inexpert « leurs pensées et leurs erreurs comme normes décisives. Dans ces « cas il est urgent de les contenir. Tel est le devoir des pasteurs « ecclésiastiques. C'est dans ce but que j'élève la voix (2) ».

---

1. « Wahre Reform ist ferner immer Volksreform; si fängt beim Volk an und geht von unten « nach oben, nicht von oben nach unten. Diesen Gang nahm Jesu Wirken selbst und nahm « die ganze Entwicklung des Christentums. Es kann für eine Reform desselben keinen an- « der Weg geben. Die Sendung und Botschaft aller wahren, gottgesandten Reformatoren « lautete ans Volk; sie haben nie zuerst oder gar ausschliesslich sich den « besseren Leuten », « den Gebildeten, den oberen Ständen zugewendet, sondern, den Armen, Schlichten, Ein- « fältigen. Den Armen muss auch das Evangelium der Reform gepredigt werden. Es scheint « überhaupt ein Gesetz der Geschichte zu sein, das zwar das Verderbnis von oben nach unten « frisst, die Besserung und Reform aber immer von unten nach oben wirkt und dringt. » (P. 9).

2. « Leo XIII hat die weise Bemerkung gemacht: Man muss den Gelehrten Zeit lassen, zu « denken und zu irren. » Diese Freiheit lässt sich aber dann nicht mehr verstatten, wenn

Digitized by Google

Cette voix vibrante et fière a retenti par delà les frontières allemandes. Puisse-t-elle trouver partout l'accueil qu'elle mérite. Plus l'Église est en butte aux attaques de l'impiété sous toutes ses formes : doctrinale, politique, sociale, plus il importe que tous les catholiques se groupent en une armée vaillante et disciplinée, sans torpeur ni lâcheté d'une part, sans zèle indiscret de l'autre, fière et sûre de posséder dans ses dogmes, sa morale, son organisation le secret de la civilisation tout entière, le secret de l'avenir sous l'égide de son divin Fondateur.

Dom Laurent JANSSENS.

« das Heil der Seelen in Gefahr kommt dadurch, dass einzelne ihr Denken und Irren « einem « urteilslosen Publikum als mangelend aufnötigen wollen. In solchem Fall hat man ihnen « Einhalt zu gebieten. Das ist die Pflicht der kirchlichen Hirten und Oberheiten. Darum rede « ich. » (P. 16).

Digitized by Google

L'ÉVANGILE ET L'ÉGLISE [1].

IL n'y a pas longtemps M. Ad. Harnack, le célèbre théologien libéral de l'Université de Berlin, réunit en brochure, sous le titre : *Das Wesen des Christentums*, une série de conférences historico-religieuses sur l'essence du Christianisme. La conclusion, assez bizarre, à laquelle aboutissait ce travail, était que la quintessence de l'Évangile se trouve tout entière dans une seule idée : le sentiment filial à l'égard de Dieu considéré comme Père [2]. Avec ce principe, il était aisé de démontrer que le Christianisme de l'Église catholique et même du Protestantisme orthodoxe est une construction dogmatique faite de main d'homme qui ne se rattache que de loin à l'Évangile essentiel.

Le travail d'Harnack fit sensation, toutefois sans produire un grand mal dans le camp des croyants. Même le Catholicisme, à plus d'un égard, sortait mieux de cette analyse que le Protestantisme orthodoxe. Du reste la thèse, au point de vue dogmatique, était trop radicale pour pouvoir être prise très au sérieux par quiconque conserve à l'égard de l'Évangile un sentiment libre de tout système préconçu.

Il importait néanmoins d'opposer à l'étude visiblement tendentieuse d'Harnack un examen à la fois historique et doctrinal du rapport qui existe entre l'Église catholique d'aujourd'hui et l'Évangile.

---

1. Depuis que ces lignes sont écrites plusieurs documents et études ont paru sur le livre *L'Évangile et l'Église*. Sans parler de la condamnation prononcée par l'archevêque de Paris, citons une belle lettre du cardinal Perraud, en date du 2 février (v. *Univers*, 6 février) ; un éloquent écrit de Mgr Le Camus, évêque de la Rochelle : *Vraie et fausse exégèse*, lettre aux Directeurs de mon séminaire à propos du livre de M. Loisy *l'Évangile et l'Église* ; — une excellente étude de Mgr Battifol dans le *Bulletin de l'histoire ecclésiastique* (janv. 1903, p. 3-15) ; — un vigoureux article de l'Abbé Pels dans la *Revue Ecclésiastique de Metz* (févr. 1903, p. 65-71) ; — une admirable réfutation du P. Palmieri ; etc.....

2. M. Harnack donne une triple forme à cette idée maîtresse de l'Évangile; mais en ajoutant qu'au fond les trois idées n'en font qu'une : « Erstlich, das Reich Gottes und sein Kommen, — zweitens, Gott der Vater und der unendliche Wert der Menschenseele, — drittens, die bessere Gerechtigkeit und das Gebot der Liebe. » (*Op. cit.*, p. 33.) — V. l'étude publiée dans la *Revue bénédictine* sur le livre de M. Harnack par Dom Urbain Baltus (*L'essence du Christianisme*. Oct. 1900, p. 406-414).

Digitized by Google

M. Alfred Loisy vient de livrer au public une étude de ce genre, sous le titre synthétique : *l'Évangile et l'Église.*

Il y avait, — pour un homme aussi versé que l'abbé Loisy dans les antiquités chrétiennes et la critique biblique, — une belle et fière position à prendre vis-à-vis de M. Harnack, en faisant voir non seulement l'insuffisance arbitraire du Christianisme réduit à la seule notion de Dieu-Père, mais tous les dogmes catholiques contenus dans l'Évangile étudié simplement au point de vue historique. M. Loisy fait assez bonne justice, il est vrai, de la thèse du théologien libéral de Berlin,— était-ce bien difficile ? — mais le système qu'il préconise, lui, est si loin d'être franchement catholique, qu'il semble même inférieur au Protestantisme orthodoxe, au moins pour ce qui regarde les dogmes fondamenteaux de la Ste-Trinité, de la divinité de Jésus-Christ et de la Rédemption.

Pour autant qu'on peut affirmer d'avoir bien saisi un écrivain qui abuse des nuances, des sous-entendus, des *peut-être*, jusqu'à fatiguer le lecteur (1),— la pensée de M. Loisy peut se résumer en cette thèse: L'Église catholique est la continuation historique de l'Évangile, parce qu'entre l'Évangile et l'Église catholique il n'y a pas de solution de continuité, l'Église catholique étant sortie de l'Évangile par une évolution progressive dont chaque étape était motivée par les circonstances, suivant les besoins des temps et des lieux, par la vertu du Christ dans l'Église et de Dieu dans le Christ (2).

Fort bien ; mais quelle est la nature de cette évolution ? quel rapport doctrinal y a-t-il entre le *Credo* de l'Église romaine d'aujourd'hui et la doctrine historique du Christ historique ? Là est la question. La continuité d'une institution ne suffit pas à démontrer la permanence de sa doctrine. Si évolution il y a, c'est la nature de cette évolution qui doit démontrer si la doctrine est restée au fond la même, oui ou non.

Or, ici, M. Loisy est déplorablement défectueux. Son évolution à lui n'est pas seulement le développement de l'arbre sorti de son germe en gardant la même forme vitale ; c'est une évolution trans-

---

1. Aussi le cardinal Perraud critique-t-il sévèrement « ces propositions vagues, insidieuses, « presque à double sens, qui, accompagnées de « peut-être » et de points d'interrogation, se « glissent imperceptiblement dans l'esprit et y apportent avec elles, sinon le doute réfléchi « et consenti, du moins l'hésitation et une sorte de vertige. »

2. M. Loisy lui-même suggère « la formule intégrale du christianisme » : « Le Christ dans l'Église, et Dieu dans le Christ » (p. XXXIV). Telle que la suite du livre l'expose, cette formule est loin d'être intégrale. « Dieu dans le Christ », était la formule chère aux Nestoriens. Est-ce ainsi que l'entend M. Loisy ? A lire son livre, on serait porté à le croire. Une formule qui prête à ce point à l'amphibologie ne saurait être intégrale. L'autre membre n'est pas exempt du même défaut ; non plus que la manière dont l'auteur le développe.

Digitized by Google

formiste d'une forme à l'autre. Le mal serait moins grand, si cette transformation portait seulement sur certains aspects de l'organisation hiérarchique ou même du culte ou des institutions sacramentelles ; mais il porte sur le *Credo* tout entier, à l'exception du Dieu unique créateur de l'univers.

A en croire M. Loisy,— tributaire en cela comme en tant de choses de l'exégèse rationaliste protestante (1), — cette transformation commence déjà par les écrits de S. Jean et de S. Paul. Au cours de cette transformation certaines formules dogmatiques ont été trop accusées, jusqu'à produire des contradictions malaisées, comme la formule de la Trinité : un Dieu en trois personnes, et celle du Christ : une personne en deux natures. Mais ces formules nécessaires en leur temps, ne sont pas immuables ; et l'on peut dire que l'avenir est à des formules moins anguleuses qui atténueront les mystères et mettront d'accord la raison et la foi. Au cours des siècles plusieurs dogmes ont été définis. Reste à définir le dogme de l'évolution dogmatique elle-même (2). Sous le prétexte qu'aucune formule ne peut rendre adéquatement les plus hautes vérités religieuses, M. Loisy pousse l'agnosticisme jusqu'à ne reconnaître aux formules les plus augustes qu'une valeur d'adaptation à la mentalité humaine de telle ou telle époque. De là leur caractère relatif et transitoire. De là le malaise qui se produit lorsque cette adaptation se disloque et cesse d'exister, les formules étant restées trop immobiles, tandis que la mentalité a progressé. Nous souffrons aujourd'hui dans ce malaise. Aussi est-il urgent de rétablir l'accord entre la foi et la raison ; non pas en ramenant la mentalité moderne aux formules séculaires du dogme catholique, mais en donnant à celles-ci une forme plus souple qui réponde aux exigences de l'époque présente. « L'adaptation de l'Évangile à la « condition changeante de l'humanité s'impose aujourd'hui comme « toujours et plus que jamais. Il n'entre pas dans l'objet du présent « livre de dire quelles difficultés, plus apparentes peut-être que

1. Qu'il suffise de signaler du même auteur le livre intitulé : *Études évangéliques*.

2. P. 161, suiv. Mgr Battifol dit excellemment à ce propos : « Le catholicisme, s'il accepte « ce dogme nouveau, le dernier, le dogme du développement ainsi conçu, rejoindra « la foi « sans croyance » de Sabatier, le « *Undogmatisches Christentum* » de Dreyer, et mieux « encore, et pour cause, l'agnosticisme spencérien de Caird. » (*Op. cit.*, p. 15.) Dans son étude le savant recteur de l'Université catholique de Toulouse montre le lien qui existe entre l'évolutionisme de Spencer et celui de M. Loisy, comme entre le subjectivisme de Kant et celui de M. Harnack. Il termine par ces paroles dignes de remarque : « Je m'arrête, je n'ai pas le « courage de qualifier, je ne dis pas cette critique historique, — car la critique historique « n'est plus ici en cause, — mais cette philosophie de la religion — ». Comment dès lors M. Édouard Tanzin peut-il écrire de Mgr Battifol : « Il admet que les principes de M. Loisy peuvent avoir l'avenir pour eux ? (!) (*Inform. bibliogr.*, févr. 1903, p. 49.) (*Op. cit.*, fin).

Digitized by Google

« réelles, ce travail peut rencontrer dans l'Église catholique, ni « quelles ressources incomparables y subsistent pour cette grande « œuvre, ni comment il serait possible de concevoir, à l'heure « actuelle, l'accord du dogme et de la science, de la raison et de « la foi, de l'Église et de la société ». Voilà ce qu'on lit à la dernière page de ce déplorable essai. Ces lignes n'ont besoin d'aucun commentaire. Elles en disent assez sur la tendance du livre tout entier.

***

Faut-il entrer dans l'analyse des audaces dogmatiques et exégétiques accumulées dans ce petit nombre de pages ? Le cadre d'un article ne le comporte pas.

Sans parler du mystère de la Ste-Trinité, dû à la poussée hellénique ; ni du mystère de la grâce, né de la poussée africaine sous S. Augustin, que penser de la Christologie de M. Loisy ? Nestorius semble avoir eu de Jésus une plus haute idée que ce téméraire écrivain. Le Christ historique de l'Évangile historique de M. Loisy (1) est bien loin du Christ qu'adore l'Église catholique (2). C'est un personnage mystique, illuminé par degrés sur sa propre dignité, sans qu'on puisse démontrer qu'il se soit cru le vrai fils de Dieu au sens catholique du mot. Faux Prophète, il annonce comme imminent le royaume eschatologique, qui ne vient pas. L'Église est donc à peine son œuvre, puisque lui-même ne l'a pas organisée ; en effet, comment aurait-il pu l'organiser, puisqu'il ne l'a guère prévue ? Il meurt ; sa résurrection, — probable tout au plus au point de vue historique, — l'entoure de l'auréole messianique ; et bientôt, grâce surtout à S. Jean, la pensée chrétienne le déclare Dieu ; bientôt aussi, grâce surtout à S. Paul, s'accentue le dogme de la rédemption de l'homme par le Fils de Dieu. Mais ici il y a déjà plus que l'Évangile purement historique. Le travail de l'évolution a commencé. Il se poursuivra dant l'Église.

Or, tout cela est intolérable. Si le Christ historique n'est pas

1. On sait que pour ce téméraire auteur « le Christ johannique » n'est déjà plus simplement le Christ historique ; même le Christ des Synoptiques est déjà, çà et là, influencé par « le Christ paulinien ».

2. A plus d'un égard M. Harnack traite Notre-Seigneur avec plus de respect que M. Loisy. Le Christ historique de M. Harnack peut être Dieu ; celui de M. Loisy difficilement, puisqu'il s'est trompé tout juste sur l'objet auquel M. Loisy voudrait limiter la prédication de Jésus, à savoir, sur la prochaine parousie du règne eschatologique.

Il n'est pas à croire que M. Harnack se tienne pour battu. M. Loisy lui a fait la partie trop belle pour qu'il n'en profite pas. Il ne serait pas malaisé d'attribuer d'avance au professeur berlinois les reparties qui seraient les plus fâcheuses pour l'issue de la controverse, si vraiment dans ce duel M. Loisy était le champion reconnu de l'armée catholique.

Digitized by Google

vraiment Fils de Dieu, Rédempteur du monde, de quel droit la pensée chrétienne lui conféra-t-elle après coup ces titres sublimes ?

***

Faut-il insister sur le caractère superficiel de l'étude de M. Loisy ? Un écrivain qui affirme — c'est même la base de tout son système — que le royaume des cieux historiquement prêché par Jésus se borne au prochain royaume eschatologique, sans même considérer les paroles : « Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles ; » « Allez enseignez toutes les nations ; » — qui représente la primauté du Pape comme une résultante naturelle de la venue de Pierre à Rome centre du monde, sans même citer les paroles : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église » ; « Pais mes brebis, pais mes agneaux ; » — qui examine les origines du sacrement de la pénitence, sans citer les paroles : « Recevez l'Esprit-Saint, les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, etc. », toutes paroles historiques, cependant, de la plus haute importance et de la plus transparente clarté ; — un tel écrivain (ces exemples seraient aisés à multiplier) est-il vraiment, je ne dirai pas un théologien jaloux du dogme, mais un historien impartial et sérieux ? (1)

J'entends l'objection que me fera quelque lecteur favorable à l'auteur du livre l'*Évangile et l'Église*. Vous vous trompez sur la pensée intime de l'auteur. L'auteur n'écrit pas en théologien, mais en historien. M. Loisy lui-même en avertit le lecteur dans son introduction, en ajoutant : « Le lecteur de bonne foi ne s'y trompera pas (2). »

La réponse est aisée. Ce n'est pas le moindre défaut de tout ce livre (3) de mettre en opposition la vérité historiquement démontrable et la doctrine théologique (4).

---

1. Parlant des procédés arbitraires avec lesquels M. Loisy opère, l'abbé Pelt ne craint pas de dire : « Ils sont indignes non seulement d'un théologien, mais d'un historien impartial et d'un critique sincère ». (Op. cit., p. 71.)

2. P. VII.

3. Un autre défaut, très grave lui aussi, de ce livre, consiste dans la manière peu nette dont se distingue ce que M. Loisy dit au nom d'Harnack, et ce qu'il dit en son propre nom à lui. Si un lecteur intelligent comme l'abbé Gayraud a pu s'y méprendre, combien d'autres tomberont dans le même piège, non pas une ou deux fois, mais presque constamment ? Du reste, à ne prendre que les pages où l'auteur exprime manifestement sa pensée à lui, il n'y a, hélas ! que trop matière aux plus sévères critiques. Il suffit de confronter ce livre avec les écrits précédents du même auteur, pour se convaincre que la réfutation n'y occupe qu'une part restreinte et que le reste est du Loisy de la meilleure venue.

4. Voici ce que dit à ce propos Mgr Le Camus, que personne n'accusera de partialité dans cette affaire, non plus que Mgr Battifol : « Une autre innovation non moins périlleuse quand « on aborde la question de nos origines chrétiennes, consiste à vouloir n'être qu'historien, « alors qu'en toute logique il faut, bon gré mal gré, être parallèlement théologien. » (Op. cit., p. 6.)

Digitized by Google

Ces deux disciplines, la théologie et l'histoire, ne sont pas faites pour se provoquer en duel, mais pour s'harmoniser et se compléter l'une l'autre. Une vérité de foi catholique ne peut être contraire à l'histoire. Tout au plus l'historien devra-t-il, parfois, reconnaître la pénurie des données à produire à l'appui d'une vérité traditionnelle consacrée par l'autorité de l'Église. Ainsi, en est-il, par exemple, pour une partie de la tradition sacramentelle.

Mais il y a donc loin de l'aveu sincère de ces lacunes aux hardiesses méprisantes de M. Loisy.

Du reste, voulez-vous une idée de la légèreté avec laquelle cet auteur parle des choses les plus augustes ? Voici ce qu'il dit de l'Oraison Dominicale : « A la prendre selon sa signification natu-« relle et primitive, l'Oraison Dominicale ne prêterait guère moins « à la critique en certains endroits, que la prière à S. Antoine de « Padoue pour retrouver un objet perdu. La demande : « Donne-« nous aujourd'hui notre pain de chaque jour », entendue selon la « rigueur de sa signification historique, ne serait-elle pas sub-« versive de l'économie sociale ? Pratiquement et en règle générale « l'homme adulte et sain peut et doit attendre son pain de son « activité » (1). Quelle platitude ! quel terre-à-terre en présence d'une prière aussi sublime et aussi vénérable !

Beaucoup de pages sont au diapason de ce morceau.

Quand Renan écrivait sa *Vie de Jésus*, il pouvait se croire dans son rôle. Un prêtre catholique peut-il être dans le sien en écrivant *L'Évangile et l'Église ?*

Ces lignes étaient écrites, quand les journaux publièrent la sentence par laquelle S. E. le Cardinal Richard a condamné le livre de M. Loisy. Si le jugement qu'on vient de lire est sévère, celui du saint et docte prélat ne l'est guère moins (2). Il en coûte de prendre une semblable attitude à l'égard d'un écrivain dont les intentions,

---

1. P. 229, 230.

2. Voici le texte de cette condamnation datée du 17 janvier 1903 : « Considérant : 1° qu'il « est publié sans l'*Imprimatur* exigé par les lois de l'Église ;

« 2° qu'il est de nature à troubler gravement la foi des fidèles sur les dogmes fondamen-« taux de l'enseignement catholique, notamment sur l'autorité des Écritures et de la « Tradition, sur la divinité de Jésus-Christ, sur sa science infaillible, sur la Rédemption « opérée par sa mort, sur la Résurrection, sur l'Eucharistie, sur l'institution divine du souve-« rain pontificat et de l'épiscopat ;

« Nous réprouvons ce livre et Nous en interdisons la lecture au clergé et aux fidèles de « Notre diocèse ».

Plusieurs évêques, entre autres ceux de Perpignan, de Cambrai et d'Autun, ont fait publier des déclarations semblables.

Je m'empresse d'ajouter avec une vive satisfaction que M. l'Abbé Loisy a déclaré aussitôt se soumettre au jugement qui le frappait.

Digitized by Google

j'aime à le croire, n'ont jamais cessé d'être dignes de son caractère ; mais quand ces intentions facilitent la diffusion de doctrines manifestement subversives, elles perdent leurs droits devant ceux de la vérité (1).

Et vraiment, en fermant ce livre on se demande avec trouble : l'auteur croit-il à la Sainte Trinité, à la divinité de Jésus-Christ, au mystère de la Rédemption, à la virginale maternité de Marie, à la divine institution de la primauté du Pape, au septénaire sacramentel, dans le sens où l'entend le *Credo* du concile de Trente et du concile du Vatican ? Je l'espère pour lui ; mais son livre porte plutôt à conclure que non.

Voilà pourquoi c'est un si triste livre (2).

Je termine par un passage de Bossuet, que le cardinal Perraud, avec sa délicatesse habituelle, vient d'appliquer à ce regrettable écrit. « Il faut y regarder de près. Je trouve presque partout des « erreurs, des vérités affaiblies, des commentaires mauvais, mis à « la place du texte, et enfin les pensées des hommes au lieu des « pensées de Dieu ; un mépris étonnant des locutions consacrées « par l'usage de l'Église (3), et enfin de tels obscurcissements qu'on « ne peut les dissimuler sans prévarication. Aucune des fautes de « cette nature ne peut passer pour peu importante, puisqu'*il « s'agit de l'Évangile qui ne doit perdre ni un iota ni un de ses « traits* (4). »

Dom Laurent JANSSENS.

---

1. Nous aimons à faire nôtres ces dernières paroles de Mgr Le Camus : « J'espère que « M. Loisy, entendant la voix fraternelle de ses meilleurs amis, n'hésitera pas à y rentrer « (dans l'armée régulière de la défense catholique) avec l'humilité et la simplicité d'un bon « prêtre. Il peut rendre de grands services à la bonne cause, en restant courageusement avec « nous. Alors nous le féliciterons avec plus de joie encore que nous n'avons de peine à le « blâmer aujourd'hui, et Dieu sait si celle-ci est grande, mais, hélas ! *Amicus Plato, magis « amica veritas* » (p. 40).

2. Voici en quels termes le Cardinal Perraud exprime le sentiment de malaise, semblable au mal de mer, qu'on éprouve à lire le livre de M. Loisy.

« On voit trouble, on a la nausée, on se sent mal au cœur, — et le reste. » Puis il ajoute avec une belle éloquence : « Etrange manière, en vérité, d'entendre et d'exercer ce grand et beau « ministère d'apologiste de la religion, qui a pour but, suivant la parole de saint Pierre (*), « de rendre à ceux qui la sollicitent de nous, raison et bonne raison de notre foi et de nos « espérances ! »

3. C'est ainsi que dans un précédent ouvrage *(Études Évangéliques)* M. Loisy emploie souvent le mot « fables » à propos des paraboles évangéliques. (Note du Cardinal.)

4. Lettre à M. de Malézieu, chancelier de Dombes, 19 mai 1702.

* I Ep. III, 15.

Digitized by Google

ANALYSES ET COMPTES-RENDUS.

Monumenta Ecclesiae Liturgica — ediderunt et curaverunt Ferdinandus CABROL, Henricus LECLERCQ presbyteri et monachi benedictini e monasterio Sti Michaelis de Farnborough. — Volumen primum. Relliquiae liturgicae vetustissimae. Sectio prima. — Parisiis, Firmin Didot, MDCD-MDCDII — Grd. in-4° CCXV — 276 — 204* p.

Cette collection contiendra tous les monuments liturgiques des huit premiers siècles de l'Église.

L'idée-mère des ouvrages de ce genre, pour n'être pas neuve, n'en est pas moins hardie ; on sait en quoi elle consiste. Il s'agit de rassembler les restes authentiques d'une époque, d'un événement, d'une tradition, et de ressusciter ainsi les temps passés avec leur physionomie vraie et originale.

Ce que d'autres réussissent à faire aujourd'hui même pour une grande nation, il semble que les deux courageux travailleurs de Farnborough veuillent le tenter pour le peuple chrétien au point de vue de son culte social. Les *Monumenta liturgica* donneront corps à cette longue suite de traditions chrétiennes éparpillées au gré du hasard qui les a fait découvrir.

La collection prend pour limite le VIIIe siècle. En effet, c'est à cette époque que tarit la forte veine de l'inspiration liturgique. La période de formation est passée ; le culte chrétien cesse d'évolutionner et se fixe définitivement. A partir de là se fait sentir déjà une tendance à la dévotion privée qui se développera au XIIIe siècle et qui empiétera un jour sur les offices de l'Église.

Le caractère propre de ces compilations gigantesques est d'être impersonnel. Aussi toute préoccupation de polémique est-elle systématiquement écartée. Les travaux plus restreints de Pamélius, de Sainctes, de Muratori avaient en vue une thèse à défendre, l'institution divine du Sacrifice eucharistique, les Sacrements, etc. Ici rien que des textes, des faits, des données positives dont chacun pourra apprécier la portée. Les Monumenta ne sont pas une arme de guerre, mais un « εἰρηνοποιόν », un instrument de travail au service des théologiens et des historiens aussi bien que des liturgistes eux-mêmes.

La méthode sera donc, elle aussi, tout objective. Point de divisions arbitraires, de classifications artificielles. Les documents seront disposés par ordre chronologique et géographique. Les extraits ne seront pas groupés par ordre de matières, mais ils se suivront comme dans les textes d'où ils sont tirés. Il faudra de bien bonnes Tables pour remédier aux inconvé-

Digitized by Google

nients de cette méthode peut-être objective à l'excès ; et encore, si bien faites qu'elles puissent être, ne sera-t-on pas toujours obligé de feuilleter les volumes en tous sens pour confronter les citations sur un sujet donné ?

Il eût été téméraire de chercher à arrêter définitivement le plan d'une entreprise non seulement pleine d'imprévu, mais pour ainsi dire illimitée. Voici donc approximativement l'ordre que l'on se propose de suivre.

Le Corpus liturgicum est partagé en deux membres : d'une part, les textes, pièces et documents originaux, pourvus des notes nécessaires et suffisantes à leur intelligence et à leur mise en valeur ; d'autre part, tous les renseignements possibles sur les personnes et les lieux, la philologie, les rites et les cérémonies, enfin sur l'histoire de la liturgie.

Si nous comprenons la page VIII de la Préface, le premier membre se subdivise en trois, comme suit :

1re *Période*, jusqu'à la paix de l'Église (313), pour l'Orient et l'Occident réunis.

2e *Période* (313-800), pour l'Occident seul, de Constantin à Charlemagne.

3e *Période* (313-800) pour l'Orient, d'Eusèbe à Photius.

Tout ce que ces périodes nous ont laissé en fait de liturgie sera dépouillé.

Écriture sainte : versions antéhieronymiennes, versions en usage dans les liturgies particulières, versions orientales, égyptienne, copte, syriaque, etc., versions d'Alexandrie, d'Aquila, de Symmachus, l'Hexaple, etc., etc.

Pères de l'Église : citation de tous les passages concernant la liturgie, traités spéciaux, S. Hilaire *de mysteriis*, Pseudo-Ambroise *de Sacramentis*... Fortunat, Alcuin, Amalaire, etc. S. Ephrem, André de Crète, etc.

Épigraphie ; conciles ; canons ; hagiographie ; apocryphes ; hérésiologies.

Livres liturgiques : Homiliaires, Rituels, Hymnaires, diptyques, euchologes, martyrologes, calendriers, etc., etc. Par exemple, en fait de livres orientaux : liber Typicus, Euchologion, Menologia, Horologion, Triodion, Pentecostarion, Paracleticon, Octoechum, Anthologion, etc.

Liturgies particulières : Mozarabica vetus, Gallicana vetus additis Celticis monumentis, Mediolanensis vetus, Romana vetus. Si l'on veut se faire une idée du détail, on examinera la nomenclature des pièces de la liturgie gallicane.

Une page suffit à nous mettre au courant de l'entreprise.

Voici à grands traits l'ordre du second membre qui compte 4 parties.

1° *Orbis liturgicus*, où l'on trouvera tout ce qui concerne les lieux et les personnes, églises, hiérarchie ecclésiastique, etc.

2° *Glossarium Liturgicum* qui nous donnera l'explication de toutes les particularités de la langue liturgique. Le caractère et l'intérêt de cette partie est bien rendu par ces mots de Taine : « De tout petits faits bien

Digitized by Google

choisis, importants, significatifs, complètement circonstanciés, minutieusement notés » (p. IX).

3° *Lexicon Liturgicum* qui contiendra l'exposition des rites, cérémonies fêtes, chants, coutumes, etc., etc.

4° *Annales liturgici*, partie historique, presque aussi vaste que l'histoire même de l'Église.

Trois appendices compléteront la collection : le premier décrira les manuscrits et les éditions intéressantes ; le second sera un atlas géographique, donnant les itinéraires des pèlerins et autres renseignements topographiques ; le troisième contiendra les reproductions des œuvres d'art, des objets et des monuments concernant la liturgie.

Tel paraît être le projet qu'on nous soumet dans la préface. L'explication d'une entreprise, un peu rude peut-être, pour des individus isolés, ne se trouve-t-elle pas naturellement dans l'existence plus durable des monastères? Si les moines passent, les monastères demeurent et les générations qui s'y succèdent peuvent unir leurs efforts en vue d'un travail commun. Dans ces circonstances particulières, l'activité monastique ne doit plus tenir compte ni du temps ni du double emploi que ferait aujourd'hui la publication de plusieurs textes.

Quant à la préface elle-même, elle nous semble un peu terne, malgré la beauté classique du latin de Dom Leclercq. Elle laisse le lecteur dans un certain malaise, une incertitude sur la vraie conception de l'œuvre. S'agit-il d'un simple répertoire ou réellement d'une histoire de la liturgie constituée par la publication suivie des sources authentiques? Tantôt on entrevoit l'œuvre de grande allure, puis on en vient à douter des vues des savants auteurs et à leur reprocher de n'avoir pas esquissé leur pensée plus vigoureusement.

Venons-en à l'exécution. Elle débute par trois articles intitulés : De liturgiis antenicænis inter se conlatis (p. XII) ; De titulis liturgicis antenic. (p. XCII) ; Liber Psalmorum antenic. (CLXIII).

Nous avons là une suite d'*essais* sur un choix de questions très intéressantes. Ce ne sont pas des dissertations complètes et définitives, mais de simples esquisses critiques, tracées d'une main exercée, habituée à comparer et à collationner les textes.

La dissertation sur les liturgies anténicéennes comparées compte huit chapitres. Les trois premiers démontrent la parenté des rites de la Synagogue et de l'Église. Ces rapprochements, faciles à exagérer (p. ex. l'essai de Lightfoot sur le *Benedictus* et le *Magnificat*), sont ici naturels et vrais, quoique très détaillés. Relevons l'interprétation du passage de S. Paul. I Cor., XI, 27-29. L'apôtre a en vue l'accusation, qui, chez les Juifs, faisait partie du rite pascal, et il en recommande la pratique aux chrétiens ; accusation que les Pères comprennent des péchés même véniels (p. XXVIII).

Les chap. 4, 5, 6, s'occupent des premiers formulaires de prières, particulièrement des prières eucharistiques de la Didache et de la prière de

Digitized by Google

S. Polycarpe. Viennent ensuite les sources grecques (ch. 7), parmi lesquelles un curieux fragment reproduisant les catégories d'Aristote ; enfin deux reconstitutions de textes, celle du Διὰ τεσσάρων et celle des homélies d'Origène (chap. 8). L'usage des tableaux comparatifs est très heureux ; d'un coup d'œil on saisit ce que l'on n'aurait trouvé qu'avec peine dans un texte continu.

La dissertation sur l'Épigraphie anténic. constitue une bonne introduction à l'étude des inscriptions, au point de vue critique et même théologique. Un détail : l'inscription d'Eusèbe est attribuée à l'année 309 (p. CLXI) ; Grisard porte cette même inscription au VIe siècle (Anal. rom., pl. III).

Le *liber Psalmorum antenic.* est une patiente reconstitution du psautier à l'aide des citations des Pères et des écrivains ecclésiastiques.

Ces études critiques supposent une science très vaste, un travail immense, et personne ne contestera leur intérêt. Mais on peut se demander si elles sont bien à leur place au début d'une collection aussi importante que les Monumenta. Ne devait-on pas s'attendre à une dissertation plus large et mieux établie, qui servît en quelque sorte de base à tout l'édifice? Cette mosaïque d'études anténicéennes offre bien un intérêt général. Non seulement on y trouve la preuve du transformisme en matière liturgique, mais on y reconnaît la physionomie douce et forte de l'Église primitive, ses croyances, le parfum de ses vertus naïves, traits saillants, invariables, qui iront s'accentuant à travers les 8 siècles des Monumenta. Telle n'est pas cependant la portée voulue, ni l'objet direct de ces dissertations à peine esquissées, qui ne fournissent pas le point de départ, les prémisses que l'on cherche.

On eût pu traiter la question de plus haut, ou bien encore mettre en avant cette dissertation annoncée pour le second volume, sur la liturgie envisagée au point de vue philosophique. Voilà un sujet d'une belle envergure, vraiment neuf et original, bien fait pour rehausser la valeur de chaque détail et pour donner du relief à l'ensemble. D'ailleurs l'impression générale ferait croire qu'une cause étrangère a quelque peu hâté l'apparition de ce volume, fort beau fruit, assurément, mais, à notre sens, pas assez mûr. L'œuvre n'est pas enlevée ; les parties manquent de cohésion. Le savant semble soucieux d'éviter toute « littérature » et il se cantonne dans un dédale de petits faits sans vue d'ensemble. On s'en étonne d'autant plus que l'esprit français est généralement porté à rapprocher les choses et les idées.

Le corps du livre comprend 4401 textes se rapportant à la liturgie. Quelle matière ! « Magna prole premimur. » Nous avons déjà dit un mot de la méthode suivie. Les sources : Écriture Ste (Nouv. Test.), Pères et Écriv. ecclés., Conciles, Épigraphies, Actes des martyrs, sont dépouillées tour à tour, avec des subdivisions par ordre géographique. Les textes se suivent

Digitized by Google

dans leur ordre naturel et sont précédés d'une rubrique indiquant leur contenu : *De pane et de calice*, *De forma crucis*, *De baptismate et oblatione*, *Exomologesis*, etc. Les citations, épigraphiques surtout, sont pourvues de notes, parfois très étendues et toujours très soignées. Dès que Dom Leclercq est en face d'une question de critique, on le sent à l'aise et on admire la sûreté et la précision de son travail ; marque à laquelle on reconnaît aussi dans le *Dictionnaire d'Archéologie* les articles dûs à sa plume.

En présence d'un pareil effort, on comprend cette parole de Mabillon qui dit que la vie d'études est la plus pénible de toutes les vies. (Et. monast., III, 1.) On est touché du stimulant que ces austères travailleurs trouvent dans la nature même de ce labeur vraiment monastique, plus utile que brillant, trop lourd pour être agréable, qui peuple la solitude des souvenirs d'une vénérable antiquité et la féconde sans la troubler.

Incontestablement, les *Monumenta liturgica* rendront de grands services aux travailleurs, et feront époque dans l'histoire de cette belle science, trop peu estimée de nos jours, parce que trop peu comprise. On est heureux de voir surgir pareilles œuvres chez les catholiques, et ceux qui y consacrent leur vie méritent bien de l'Église et de leur Ordre.

Le premier volume est dédié à l'impératrice Eugénie et porte au frontispice, une belle prière du prince impérial.

D. Jean DE HEMPTINNE.

Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de liturgie, publié par le R. P. Dom FERNAND CABROL, bénédictin de Solesmes, avec le concours d'un grand nombre de collaborateurs. — Fasc. I — A Ω — Accusations contre les chrétiens. — Paris, Letouzey, 1903. In-4°. Prix : 5 fr.

On connaît les deux dictionnaires édités par la librairie Letouzey, celui de *Théologie* et celui de la *Bible*. Le nouveau dictionnaire d'*Archéologie et de liturgie* se présente de même : format, caractères, illustrations, disposition du texte ; similitude complète, que les lecteurs assurément ne regretteront pas, bien au contraire.

Mais si cette publication est déjà connue de vue, elle ne l'est pas quant au fond ; la substance en est tout originale et toute neuve. Dans ces dernières années, la critique archéologique et liturgique avait déblayé bien du terrain, mais les trouvailles dispersées gisaient encore sur le sol d'où elles avaient été extraites. Il fallait créer une galerie, un musée et réunir toutes ces curiosités, afin de les faire connaître et plus encore, afin de les rendre utiles pour de nouvelles découvertes. Que de recherches souvent étaient nécessaires pour mettre au point une question que l'on se proposait d'étudier. Désormais, on trouvera cette besogne toute faite

Digitized by Google

dans le Dictionnaire Archéologique. Et, disons-le, car la recommandation est moins banale qu'elle n'en a l'air, ceux qui auront recours à ce répertoire, pourront s'y fier. C'est un travail sérieux qui fait foi. Pour s'en assurer il suffit de parcourir quelques articles, par ex. Abercius, Abbréviations, Abrasax, et le premier de tous A Ω.

La fameuse épitaphe de l'évêque d'Hiéropolis est étudiée en 12 pages environ. Après en avoir établi le texte avec un soin minutieux, on nous l'explique en détail, en mettant bien en relief les points intéressants et en laissant de côté ce qui est négligeable, p. ex. les interprétations de l'exégèse protestante, dont le jugement, obscurci par les préjugés sectaires, ne peut ou ne veut reconnaître le sens et la portée doctrinale de cette inscription chrétienne. La bibliographie est très complète. Enfin un fac-simile de l'inscription du Vatican agrémente le texte. — A l'article *abbréviations*, on trouvera l'explication d'une quantité de sigles curieux, parmi lesquels on remarque celui de IHS. Ce monogramme du Christ, encore si répandu, compte parmi les plus anciens, sans qu'on puisse en déterminer exactement l'origine.

Particulièrement intéressante aussi l'étude sur les Abrasax, ces amulettes gnostiques, dont la signification est d'autant plus difficile à établir que la gnose elle-même est peu connue. On y trouvera un essai de vocabulaire gnostique avec les étymologies hébraïques. L'article A Ω nous fait l'histoire de ce signe apocalyptique. La gamme de ses transformations peut servir à déterminer la date des inscriptions. A cet effet on a dressé un tableau fort utile des formes variées de ce symbole, les distribuant par ordre chronologique et géographique. Ces articles et bien d'autres sont enlevés de main de maître; ils sont conduits avec sûreté, précision, clarté et l'on éprouve en les lisant cette confiance qu'inspire une science sûre d'elle-même.

Le public se trouvera un peu dépaysé en présence de ce vocabulaire qui répond à des choses neuves pour lui; mais il prendra goût à une matière si bien présentée et il est permis peut-être de voir ici une de ces œuvres destinées à créer ou à continuer un mouvement de retour à la liturgie et à l'antiquité chrétienne. A ce point de vue de la vulgarisation, le Dictionnaire Archéologique semble compléter heureusement la collection des *Monumenta liturgica*, réservée exclusivement au monde savant.

D. J. H.

Ordinaire et coutumier de l'église cathédrale de Bayeux (XIIIme siècle), publié d'après les manuscrits originaux par le chanoine U. Chevalier, 6 planches. Paris, Picard, 1902. Gr. in-8° de 4-479 pp.

Monsieur le Chanoine Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut de France, vient de publier dans le *Tome VIIIe* de sa bibliothèque liturgique

Digitized by Google

deux manuscrits d'un intérêt capital pour l'étude de l'ancienne liturgie normande : l'**Ordinaire et le Coutumier de la cathédrale de Bayeux.**

I. L'Ordinaire porte le n° 621 dans la bibliothèque du Chapitre de cette cathédrale. Neuf feuillets ont été coupés, sans doute au XVIe siècle (introduction p. XII), perte regrettable. M. l'abbé Le Mâle, curé actuel d'Etreham (diocèse de Bayeux), mettant à profit les Lectionnaires, Bréviaires et Missels (XIIe et XIIIe siècles) conservés dans la bibliothèque du chapitre de Bayeux, a pu ainsi combler à peu près, pense-t-il, les lacunes laissées par la disparition des 9 feuillets (p. 427-445).

Quel est l'auteur de l'Ordinaire et à quelle époque fut-il composé ? Deux questions auxquelles M. Chevalier essaye de répondre. Pour l'auteur, son nom n'est pas connu ; toutefois il y a raison de croire « qu'il était chanoine, « probablement même chantre, c'est-à-dire premier dignitaire après le « doyen, de la cathédrale de Bayeux. Il parle toujours comme un maître à « son disciple ; on croit entendre le chantre, préparant à l'impératif un des « rectores choisi à lui succéder un jour » (p. XIII).

Quant à l'époque de sa rédaction M. U. Chevalier lui assigne le XIIIe siècle ; il est postérieur à la canonisation de S. François d'Assise, saint le plus récent qui y soit intercalé. La fête du St-Sacrement n'y figure pas (p. XIV).

Cet Ordinaire qui, à la différence de beaucoup d'autres, donne l'incipit d'une foule de morceaux de chant, aura pour nos savants musicologues un prix tout particulier.

Arrivons maintenant à l'examen du livre lui-même.

Après la description des différentes places que doivent occuper les membres du chapitre, la manière d'entrer au chœur pendant les offices, il nous donne la distinction des fêtes : 1° Les fêtes doubles avec deux chantres en chapes (**festum duplex cum duobus capis tantum**) ; 2° les fêtes doubles avec quatre chantres en chapes, dont deux étaient choisis parmi les chanoines des stalles hautes (**festum duplex cum quatuor capis**) ; 3° enfin, les fêtes doubles avec quatre chantres pris dans les stalles hautes (**festum duplex cum quatuor capis de stallo superiori**) : ce sont les grandes fêtes de l'année (p. 1-5). Après ce préambule, nous trouvons la description des offices du Propre du Temps, puis des Propres des Saints et enfin du Commun.

Voici quelques particularités intéressantes :

Les jours où l'on doit chanter les grandes antiennes O, le soir après complies, les membres du chapitre se rendent chez le chanoine qui a entonné l'antienne et là, ils reçoivent chacun un triple coup à boire (p. 50).

Le jour des SS. Innocents, les enfants de l'école du chapitre occupent les stalles hautes et remplissent toutes les fonctions, sauf celles qui exigent un ordre majeur ou la prêtrise et cela depuis les 1res Vêpres jusqu'au lendemain soir. Cette fête était appelée, **fête du petit évêque.** Ce jour-là en

Digitized by Google

effet un des enfants est évêque ; il en revêt les insignes, sauf l'anneau, et reçoit de tous les chanoines les honneurs et révérences dus à un véritable prélat: il prend place dans la stalle du doyen du Chapitre. Tous les enfants portent des chapes aux offices de ce jour (p. 69-71). Cette fête fut supprimée en 1482 à cause des abus qu'elle occasionnait.

Pour la bénédiction des cendres on se sert des ornements noirs (p. 102). Par contre, le Vendredi-Saint on employe les ornements rouges.

Le Samedi-Saint, l'« Ite Missa est » est chanté sans Alleluia.

Les jours des Rogations, la station a lieu le lundi à l'église St-Loup (actuellement encore) ; le mardi à l'église St-Cyr ; ce jour-là, les moines de St-Vigor viennent en procession chanter la 1re Messe à la cathédrale; le mercredi, la station à lieu à St-Vigor, et à la grand'Messe les chanoines officiants se servent des ornements du prieuré (p. 157-160).

Le jour de la Pentecôte, à Tierce, l'évêque, mitre en tête, et 6 chanoines des stalles hautes, revêtus de chapes, encensent l'autel pendant tout le chant du Veni Creator. Pendant la séquence « Sancti Spiritus adsit... » on laisse tomber du haut des voûtes de la cathédrale des fleurs de sept parfums différents, pour marquer les sept dons du St-Esprit ; on simule aussi des nuages et du feu : aux vêpres de la Fête et des deux jours suivants on fait de même (p. 166-167).

La St-Benoît est célébrée assez solennellement. L'oraison est tirée du propre bénédictin ainsi que l'antienne de Vêpres « Sanctissime ». Évangile « Nemo accendit » (p. 211).

Nous trouvons quelques Saints soissonnais honorés à Bayeux : SS. Médard, Gidard, Quentin, Crépin et Crépinien ; S. Firmin, évêque d'Amiens, a aussi son office.

Le 1 octobre on célèbre ensemble les SS. Germain, Remy et Waast (p. 252).

Le jour de la Toussaint, l'évêque chante la 1e leçon de Matines et on continue ainsi par ordre descendant; toutefois la 7e leçon est toujours chantée par un chanoine diacre, le 9e répons est chanté par cinq enfants qui ont la tête couverte d'un amict blanc et portent chacun un cierge allumé. Ils commencent ce répons près de l'autel majeur et vont ainsi chantant jusqu'à la balustrade du chœur (p. 256).

Notons encore la description des cérémonies de la Messe solennelle et de la procession qui la précédait (p. 23-26). Quelle mise en scène à la fois pleine de charmes et d'enseignements précieux pour le peuple !

II. Le 2e manuscrit publié par M. le chanoine Chevalier est un traité à la fois canonique et liturgique intitulé : « De Consuetudinibus ecclesiæ Baiocensis » (p. 285-427). L'auteur en serait selon une tradition respectable Raoul Langevin. La date probable de sa composition est le XIIIe siècle, si on en juge par certains détails contenus dans le manuscrit et d'où M. Chevalier a tiré ses déductions.

Digitized by Google

C'est une codification des coutumes du diocèse de Bayeux ordonnée dans un rescrit adressé à l'évêque d'Avranches par le Pape Innocent IV au début de son pontificat. Langevin s'est servi, pour ce qui concerne les offices et la juridiction, des écrits de Guillaume de Tancarville, chanoine de Bayeux (introduction, p. XIX-XX).

Son travail est divisé en 4 parties et 46 chapitres. La 1re partie traite des personnats et des prébendes, de l'élection et de l'office des dignitaires (chap. 1-17); la 2e de leur «liberté», pouvoir et juridiction (chap. 18.40); la 3e, des coutumes et des statuts concernant l'office divin, le chapitre, les chanoines et les clercs (chap. 41-45), et la 4e, du luminaire de l'église (chap. 46).

Le coutumier est fort curieux et nous donne une idée de l'organisation d'un chapitre au XIIIe siècle.

Pour sa publication, M. le chanoine Chevalier a dû collationner trois autres manuscrits du coutumier de Langevin : celui de la collection Manuel, à Caen; celui de M. Paul de Farcy et celui de la bibliotèque de Rouen. Nous en avons les variantes à la fin du volume (p. 446-452) et une savante description dans l'introduction (p. XXXII-XLII).

Deux tables, l'une alphabétique, l'autre de la poésie liturgique, facilitent les recherches. Les deux tables comme aussi la transcription de plus de la moitié des textes du volume sont dues à la collaboration du regretté M. le chanoine Bouxin, de Laon, décédé il y a quelque temps.

Nous félicitons sincèrement M. le Chanoine U. Chevalier de la publication de ces deux manuscrits si intéressants au point de vue de l'étude des rites normands, et qui nous font revivre dans le siècle d'or de la liturgie.

Heureuses les rares églises dont les Pontifes ont su garder leurs traditions les plus respectacles et les vieilles rubriques de leurs anciens cérémoniaux (1).

Si, comme on nous l'assure, Mgr Amette, évêque de Bayeux, prépare un cérémonial pous restituer dans son église les coutumes en usage au XIIIe siècle, il trouvera dans la présente publication un document de premier ordre.

D. Thierry Réjalot.

Un pape français — Urbain II, — par Lucien Paulot de l'oratoire de S. Philippe de Néri — avec préface de G. Goyau. — Paris, Lecoffre, 1903, in-8° de xxxvi-562 pp.

Le livre que le R. P. Paulot présente au public est le résultat de la pensée caressée depuis longtemps par Son Éminence le Cardinal Langénieux, de faire rendre hommage au grand Pape Urbain II, gloire du diocèse

1. Cfr. Dom G. Morin O. S. B. « *Di un' antica liturgia ancora in uso in una diocesi di Normandia* » in Rassegna gregoriana di Roma, 1902, n° 12.

Digitized by Google

de Reims et de l'Ordre de St-Benoît. L'ouvrage comprend trois livres, de 4 chapitres chacun, divisés eux-mêmes en paragraphes.

Le livre Ier « **Le Moine** » (pp. 1-70) nous montre Odon de Lagery, le futur Urbain II, instruit aux écoles célèbres du Chapitre de Reims, lié d'amitié avec Bruno, chanoine comme lui et plus tard fondateur des Chartreux. Devenu archidiacre, Odon, dégoûté du monde et mal à l'aise au milieu des honneurs, répond à l'appel de Dieu et prend l'habit bénédictin à Cluny, dont il devient bientôt grand prieur. C'est à cette époque que fut fondé le prieuré O. S. B. de Binson dans les domaines de la famille d'Odon (ch. I et II). Grégoire VII, élevé à Cluny, fait venir à Rome le prieur Odon et Pierre de Salerne, pour l'aider dans le gouvernement très difficile alors de l'Église. Devenu cardinal-évêque d'Ostie, Odon est envoyé par le Pape comme légat en Allemagne, où l'empereur le retient quelque temps prisonnier. Après la mort de Grégoire VII, Odon fait élire Victor III qui ne règne que peu de temps (ch. III). A sa mort Odon de Lagery est élu pape et prend le nom d'Urbain II. Le chapitre IV est consacré aux débuts de son Pontificat.

Au livre II. « **Le continuateur de Grégoire VII** ». L'auteur nous montre Urbain II luttant contre l'empereur d'Allemagne et l'antipape Guibert de Ravenne, nommé par Henri IV, pendant le Pontificat de Grégoire VII (chap. I.); puis contre la simonie et les désordres des clercs (chap. II) ; dans ses rapports avec les Réguliers et les églises particulières (chap. III-IV).

Le livre IIIe et dernier, « **L'Initiateur** », est consacré à ce fait, le plus saillant du Pontificat d'Urbain II, à la prédication de la Ire croisade (ch. I-II-III) et aux dernières années du Pontificat (ch. IV.)

L'ouvrage se termine par une notice historique sur le culte d'Urbain II et quelques notes en appendice.

L'auteur n'a rien négligé pour rendre son étude intéressante; il a puisé aux meilleures sources de l'histoire et a su mettre à profit les travaux récents sur cette matière. L'ouvrage est écrit dans un style clair et agréable à lire.

Le R. P. nous permettra-t-il de faire quelques remarques? Les chapitres morcelés et coupés en une infinité de paragraphes nuisent un peu à la suite des événements. Puisqu'un chapitre était consacré aux rapports d'Urbain II avec les Réguliers, pourquoi ne pas y faire entrer tout ce que le Pape avait fait les concernant? Au « **Voyage d'Urbain II en France** » (L. III, C. III), nous trouvons encore une foule de choses à ce sujet. Le titre du livre III « **L'Initiateur** » n'aurait-il pas pu être mieux choisi? Ce titre est un peu vague et ne nous indique pas nettement le sujet du livre qui est surtout la croisade. Enfin, une bonne table analytique des noms de lieux et de personnes eût avantageusement remplacé le « **Chant des croisés** » et le « **Spécimen de la Rota** ».

Digitized by Google

Malgré tout, l'ouvrage n'en reste pas moins un travail consciencieux, qui a demandé à son auteur bien des recherches et du travail.

Aussi Son Éminence le Cardinal Langénieux peut-il se flatter d'avoir trouvé un écrivain qui a su rendre sa pensée. Qui, d'ailleurs, pouvait mieux nous retracer les grandes et belles actions d'Urbain II qu'un ancien hôte du Prieuré de Binson, ayant vécu à l'ombre de la statue du grand Pape, sur cette terre qui jadis avait vu naître Odon de Châtillon?

C'est donc de tout cœur que nous félicitons l'auteur; nous souhaitons à l'ouvrage plein succès, espérant bien que ce ne sera pas la dernière œuvre du R. P. Paulot.

D. Thierry RÉJALOT.

L'existence de Dieu démontrée par la création et l'histoire ou Réfutation du matérialisme contemporain, par A. HEUS. Bruxelles, Bouton, 1902, gr. in-8° de 415 pp. — En vente chez l'auteur au prix de 2 fr. 50, port compris : 2-80 ; dix volumes pour 21 frs.

Je suis d'autant plus heureux d'avoir présentement à louer l'ardent pasteur de Chênée,qu'il me souvient d'avoir eu jadis maille à partir avec lui.

M. Heus est protestant, ce qui nous divise sur plus d'un point, mais il est croyant, ce qui nous met d'accord sur plusieurs autres, et, de plus, il est loyal et convaincu, ce qui, depuis longtemps, lui avait conquis mon estime. La question qu'il traite aujourd'hui, portant sur une vérité fondamentale et commune, lui vaut en outre mon entière adhésion.

J'ai signalé plus d'une fois la marche descendante et destructive du protestantisme au point de vue des croyances, conséquence logique et fatale du principe du libre examen. J'ai montré où en était arrivé M. le Professeur A. Harnack, le chef reconnu de la théologie évangélique d'outre-Rhin. On a pu constater que, dans son écrit retentissant sur la *substance du Christianisme*, le célèbre auteur nie catégoriquement la divinité de Jésus-Christ et va jusqu'à rendre douteuse sa foi en un Dieu personnel. Et cette brochure, aussitôt traduite en plusieurs langues, a fait connaître au monde entier le bilan doctrinal et l'état d'âme du protestantisme allemand, qui se glorifie d'être un christianisme sans dogme.

N'est-ce pas dès lors, par effet de constraste, une joie bien vive et une bien douce consolation d'acter que les protestants belges ne marchent pas dans ce sillage? Car M. Heus est un de leurs pasteurs les plus en vogue et les plus en vue, et nous devons croire que sa profession de foi est le fidèle écho de celle de ses coreligionnaires de Belgique. Si le docte et zélé pasteur écrivait en Allemagne, il prendrait place, aux premiers rangs, dans le parti conservateur. Franchement, bravement, il entre dans le courant, et par le gros volume qu'il vient de nous livrer, et par celui qu'il nous promet sur *les témoins de Dieu à travers les âges.*

Digitized by Google

Voici comment l'auteur expose lui-même la genèse, le but et le sujet de son étude :

« Deux conférences contradictoires, organisées par les libres-penseurs de Chênée et de Beyne, sur la science et la religion, au commencement de l'année 1901, nous avaient imposé la nécessité d'étudier à nouveau les preuves qui établissent l'existence de Dieu. Cette étude, tout en rafermissant nos convictions spiritualistes, nous remplit d'enthousiasme pour ce beau sujet, et de pitié pour les foules qui se laissent séduire par les sophismes impies des modernes apôtres du matérialisme. Ces deux sentiments nous ont inspiré l'idée du livre que nous offrons au public impartial.

Ne pouvant assister impassible aux progrès d'un système qui s'efforce de ruiner la foi et les espérances les plus chères du genre humain, nous estimons qu'il est du devoir de tout croyant de combattre ce système et d'opposer à une activité subversive de l'ordre social, une activité capable de maintenir inébranlable le fondement de cet ordre : la foi au Dieu créateur et conservateur du monde, la crainte respectueuse et filiale du souverain juge des individus et des peuples.

En composant ce livre, nous n'avons pas seulement pour but de défendre une cause qui nous est chère, mais aussi de mettre à la portée du peuple, et de la façon la plus simple et la plus claire possible, les armes au moyen desquelles il pourra repousser les agressions insidieuses ou brutales de l'incrédulité et défendre les convictions religieuses qui lui restent... L'ouvrage que nous livrons au public a donc pour but de mettre sous les yeux de quiconque sait lire, les travaux des savants et les méditations des philosophes, afin de le convaincre qu'il est absolument faux de soutenir et d'enseigner, comme on le fait aujourd'hui, que la science ne permet plus de croire en Dieu et que la religion est un obstacle au véritable progrès social.

Dans une suite de chapitres qui paraissent s'enchaîner les uns aux autres, nous avons essayé d'établir que la croyance en Dieu, universellement répandue, n'est pas un préjugé, mais qu'elle repose sur l'existence de l'univers, qui ne s'explique pas sans le Créateur ; que le *mouvement*, la *vie*, les *êtres organisés*, la *pensée*, la *conscience*, la *Conservation du monde* impliquent l'existence d'une puissance intelligente, créatrice et conservatrice de tout ce qui existe.

Tel est le plan que l'auteur s'est tracé. Comme on le voit, le cadre est vaste, et je m'empresse de dire qu'il est bien rempli par ces quatre cents pages de texte serré. Je ne puis donner une meilleure appréciation que celle de la *Gazette* de Liége, à la date du samedi, 15 novembre dernier.

« L'œuvre n'est point catholique ; elle est du moins chrétienne. L'auteur s'est attaché à éviter dans son ouvrage, ce qui pourrait froisser les fidèles de

Digitized by Google

l'Église catholique, soit dans les appréciations d'histoire, soit dans des exposés dogmatiques. — D'abondantes et intéressantes citations forment une très large part du travail. M. Heus les emprunte aussi bien aux notabilités du catholicisme qu'à ses propres coreligionnaires et aux aveux d'illustres incroyants. Il y a là une mine de pensées, de raisonnements, d'extraits de tous genres, dont ceux qui sont capables d'en apprécier la provenance, prêtres ou hommes instruits, pourront tirer bon parti pour la défense sociale et religieuse de cette idée de Dieu, si tristement mise aujourd'hui en péril par le matérialisme. »

J'ajouterai, pour mon compte, que ces recherches, aussi multiples que variées, ne peuvent qu'être le fruit d'un travail long, pénible et consciencieux. A ce titre surtout, l'auteur a des droits à notre reconnaissance. — C'est donc bien sincèrement que je félicite M. le pasteur Heus et bien cordialement que je lui souhaite bon succès. Il m'offre une belle occasion de m'approprier la chrétienne devise qui rendit autrefois le Père Bouhours si populaire dans le monde des critiques : « Sponte favos, ægre spicula : le miel de gré, le dard à regret ».

D. Urbain BALTUS.

RAYMUNDI Antonii Episcopi **Instructio Pastoralis** jussu et auctoritate Reverendissimi Domini Francisci Leopoldi Episcopi Eystettensis iterum aucta et emendata, editio quinta gr. in-8° (XXIV et 620 pp.). Friburgi Brisgoviæ. HERDER, 1982. Prix : 10 fr.

Cet ouvrage, annoncé comme « Unica et plena Theologia Pastoralis Latina », justifie pleinement ce titre. Il traite dans un ordre logique heureux toutes les matières du ministère pastoral. Il a ce mérite rare que son exposition, généralement brève, ne laisse pas d'être claire et complète.

Dans les questions qui sont sujettes à controverse, il évite de tomber dans les extrêmes, et ses instructions pratiques sont marquées au coin d'une prudence et d'une sagesse remarquables. Lisez p. e. la ligne de conduite à tenir avec les récidivistes. Vous n'y verrez ni l'une ni l'autre des définitions qui ont cours dans des écoles irréductibles, mais vous y trouverez des avis basés sur un probabilisme modéré et qui sont de nature à sauvegarder à la fois l'intérêt des âmes et la révérence due au sacrement.

Le cas, dit *perplexe*, est résolu d'après la doctrine communément enseignée et pratiquée ; toutefois l'instruction, simple et facile, il est vrai, qu'on y ajoute pour le cas d'un empêchement *public*, pourait paraître hardie à tel canoniste de bon renom. — En fait de mariage, c'est surtout la question des unions mixtes qui est à l'ordre du jour pour l'Allemagne. Aussi l'auteur renseigne-t-il parfaitement les curés sur l'assistance qu'ils peuvent prêter à leur célébration. — Un autre cas, peut-être moins fréquent

Digitized by Google

en pays protestant, mais qui ailleurs n'est malheureusement pas si rare, est laissé quelque peu dans l'ombre. En effet, on ne dit pas explicitement quelle est la part que le curé peut prendre à la célébration d'un mariage auquel il ne pourrait pas refuser son assistance et dont l'un des contractants aurait encouru notoirement une censure ou renié la foi de son baptême. Cette question présente d'ailleurs assez d'analogie avec celle du mariage mixte.

Une pastorale comme celle-ci est un trésor inestimable aux mains des curés du diocèse pour lequel elle a été éditée, puisque ses instructions sont en harmonie avec les statuts, les traditions et les usages locaux. Tous les prêtres adonnés au ministère paroissial pourront y trouver des renseignements aussi sûrs que pratiques. Même les simples confesseurs y puiseront à pleines mains comme dans une mine d'or.

D. C. D.

Sancti Ephraem Syri Hymni et Sermones, quos e codicibus Londinensibus, Parisiensibus, Romanis, Mausilianis, Sinaiticis, Dubliniensibus et Oxoniensibus descriptos, edidit, latinitate donavit, variis lectionibus instruxit, notis et prolegomenis illustravit Thomas Josephus Lamy... tomus IV, in-8°, 854 pag. Malines (Belgique). Dessain. Prix : 30 fr.

Parmi les nombreuses publications scientifiques que l'année 1902 a vues éclore, signalons comme une des plus remarquables et des plus dignes de fixer l'attention des savants et surtout des théologiens, le tome 4 des œuvres inédites de S. Ephrem, avec traduction latine: *Sancti Ephraem Syri Hymni et Sermones T. IV*, par Mgr Lamy, professeur à l'université catholique de Louvain. Ce volume, qui termine l'important ouvrage commencé par l'éminent auteur, il y a 25 ans, a rencontré, ainsi que ses aînés parus à diverses époques, l'accueil le plus favorable auprès des érudits.

Il s'ouvre par une docte dissertation sur les sources de la vie et des écrits d'Ephrem ; et à chacune de ces sources le savant orientaliste assigne, avec le discernement qu'on lui connaît, sa valeur et son autorité historique. Viennent ensuite les actes du bienheureux moine Abraham Kidunaia, d'après deux codices de Londres, n. 14, 644 et n. 12, 160 et deux de Paris n. 234 et 235. Cet Abraham Kidunaia nous est représenté par S. Ephrem comme un moine exemplaire et un prêtre brûlant de zèle pour les âmes et le culte divin. — Puis quatre discours en vers heptasyllabiques, d'après un codex du Sinaï du IXe siècle, coté n. 67. Ephrem y exhorte les jeunes gens à renoncer aux vices, à combattre les tentations et à sanctifier leur vie par la pratique des vertus. — Ils sont suivis d'un discours sur les moines, les ascètes et les ermites, tiré des manuscrits de Mossoul ; discours des plus intéressants pour ceux qui s'occupent de l'histoire des premiers siècles à cause de l'exacte description qu'il donne de l'observance monacale à cette

Digitized by Google

époque. — Dans cinq autres discours, tirés également des manuscrits de Mossoul, Ephrem traite de la prière et fait ressortir toute la beauté de l'oraison nocturne ; il expose aussi les biens que procure à l'âme résignée la calomnie supportée avec patience ; il parle ensuite de la cupidité et de l'avarice, en décrit les néfastes effets, et s'élève enfin contre le vice en général. Ces discours pleins de force et de vie, sont émaillés de textes et d'exemples tirés de l'Écriture Sainte. — Trois discours en vers, pour les Rogations, toujours d'après les manuscrits de Mossoul, viennent s'ajouter à quelques œuvres de ce genre, déjà présentées au public par Mgr Lamy, dans le tome III, d'après les manuscrits du Musée britannique. — Puis, nous trouvons 43 hymnes sur l'Église et la Virginité, d'après le codex du Vatican (autrefois de Nitrie VII, p. 58-94), de l'an 522. La collection comprend 51 hymnes sur le même sujet ; mais les 8 premières sont déjà connues, d'après un manuscrit du Musée britannique, par le 3e volume de l'ouvrage de Mgr Lamy. A la suite de ces 43 hymnes, viennent quelques autres hymnes qui complètent les premières et ont été publiées autrefois en partie, sans traduction latine. L'éditeur a été heureusement inspiré de les publier à nouveau d'après de très bons manuscrits du Musée britannique, toutes ces hymnes, qui sont des modèles de poésie, offrent de plus un grand intérêt au point de vue dogmatique, parce qu'elles nous aident à mieux connaître la théologie de S. Ephrem.

Enfin, le volumineux ouvrage se termine par deux chants qui mettent fin au poème sur Joseph, poème dont 10 chants avaient déjà été mis au jour par Mgr Lamy. Ces fragments retrouvés par M. Bedjan, de la Congrégation des Lazaristes, et publiés par lui en syriaque, se retrouvent ici accompagnés d'une traduction latine.

L'énumération des matières contenues dans ce dernier volume de l'ouvrage de Mgr Lamy, suffit pour en indiquer la haute portée théologique, historique et ascétique. Grâce aux recherches patientes et à la vaste érudition de l'auteur, ils sont désormais à notre disposition ces écrits du plus illustre Père de l'Église syrienne, de celui qui est appelé par les siens le soleil et le prophète des Syriens, la cithare du St-Esprit, la colonne de l'Église (1) ; de ce Père dont les écrits étaient (S. Jérôme le dit) lus publiquement dans plusieurs églises, immédiatement après les Saintes Écritures (2).

C'est donc à bon droit que, dans la lettre adressée à Mgr Lamy, lors de l'apparition du 1r volume de son ouvrage, en 1882, 17 juillet, Notre S. Père le Pape Léon XIII disait : « Acceptissimum habuimus, Dilecte Fili, munus prioris voluminis ineditorum operum Sancti Ephraem a te Nobis oblatum, *quo thesaurum auxisti doctrinae a sanctis Patribus Ecclesiae relictum* ».

Termonde. D. Léon Sanders.

1. S. Greg. Nyss. in Encomio ; Theodoret. Ep. 151, cfr. H. E. lib. 4, cap. 26 ; Ebed-Jesu, catal. 52 : M. P. Gr. 25, 519 ; 43, 679 ; 42, 1423.
2. *De Viris Illust.* 115 : M. P. L. 23, 707.

Digitized by Google

20 décembre. — La ligue de l'enseignement et la liberté (P. Dudon) ; La Bible et l'assyriologie (A. Condamin) ; L'évolution du clergé anglican (H. Brémond); L'algèbre de la logique (W. Ch. Lake, 1817-1897) (G. de Jerphanion) ; Jules Barbey d'Aurevilly, d'après sa correspondance inédite et autres documents (L. Bourgarel) ; Souvenirs du général marquis Armand d'Hautpoul (H. Chérot) ; Revue des livres ; Notes bibliographiques ; Événements de la quinzaine.

5 janvier 1903. — Aux rives du Bosphore (J. Burnichon) ; Le Père Amiot et la mission française de Pékin à la fin du XVIIIe siècle (C. de Rochemonteix) ; La faillite de la liberté (P. Suau) ; Bulletin scientifique (A. Belanger) ; Derniers propos de M. Herbert Spencer (X. Moisant) ; Une œuvre sociale au XVIIIe siècle (H. Fouqueray) ; Correspondance de Chine. Une nouvelle insurrection au Tche-li S.-E. En mai 1902 (E. Becker); Revue des livres ; Notes bibliographiques ; Événements de la quinzaine.

20 janvier. — L'Évangile et l'Église (L. de Grandmaison) ; Le Père Amiot et la mission française de Pékin à la fin du XVIIIe siècle (Deuxième article) (C. de Rochemonteix) ; L'enseignement libre, Notes et Souvenirs, 4e article (P. Ker) ; L'inspiration et l'infaillibilité de la Bible en matière historique (J. Brucker) ; Un débat sur les causes finales (L. Roure) : Orthodoxie et modernisme (A. de la Barre); Collection Dutuit (G. Sortais); Revue des livres ; Notes bibliographiques ; Événements de la quinzaine.

5 février. — Le projet de loi Chaumié contre la liberté d'enseignement. — L'égalité des grades (R. de Scorraille) ; La faculté de médecine de Beyrouth (Dr de Brun) ; L'enseignement libre. Notes et Souvenirs (P. Ker) ; Le Père Amiot et la mission française de Pékin à la fin du XVIIIe siècle (C. de Rochemonteix) ; Le dernier Pape d'Avignon (J. Doizé); L'algèbre de la logique (G. de Jerphanion); La situation religieuse au début du XXe siècle (J. Brucker) ; Revue des livres; Notes bibliographiques ; Événements de la quinzaine.

20 février. — La carrière. Faits nouveaux. Orientation nouvelle (M. Blanchard) ; La nouvelle législation scolaire en Angleterre (J. Boubée); L'enseignement libre. Notes et Souvenirs (P. Ker) ; La condamnation du livre de M. Loisy « l'Évangile et l'Église » (J. Brucker); Choses de l'enseignement et de l'éducation (J. Burnichon) ; « l'Italie des romantiques » (P. Suau) ; Revue des livres ; Notes bibliographiques ; Événements de la quinzaine.

5 mars. — « Lumen in coelo » (J. Boubée) ; Marie Mère de grâce (J. Bainvel) ; Gribeauval et ses précurseurs (A. Butin) ; Une controverse au début du XVIIe siècle (J. de la Servière) ; Le projet de loi Chaumié. Certificat d'aptitude. Inspections (R. de Scorraille) ; Revue littéraire (H. Brémond) ; La Meuse (H. Leroy); L'école économique française (P. Fristot); Revue des livres ; Notes bibliographiques ; Événements de la quinzaine.

LA QUINZAINE.

16 décembre. — Renan et les études de littérature chrétienne (L. Arnould) ; Vive le Roi (J. Kaiser) ; La science et l'Intellectualisme (Vte R. d'Adhémar) ; Marceline Desbordes. Valmore et ses œuvres de miséricorde (M. Salomon) ; Comment faire ? II Le fait social (***) ; Les agréés au tribunal de commerce de la Seine (J. Laurentie) ; Poésie : Marée descendante et soleil couchant (J. Berge) ; Les tapisseries et le luxe décoratif dans l'art (L. Diniez); La Vierge dans l'art italien (P. Gaultier) ; Chronique politique (Σ) ; Nouvelles scientifiques et littéraires ; Revue des Revues ; Notes bibliographiques.

1 janvier. — La femme chinoise (F. Farjenel); Vive le Roi (J. Kaiser) ; Mariage et union libre (G. Fonsegrive) ; Comment faire ? III. Le fait poli-

Digitized by Google

tique (***) ; Chronique politique (Σ); Revue des Revues; Notes bibliographiques.

16 janvier. — Le miroir brisé; Comment je fus initié à la question sociale (P. Renaudin); Péril d'amour. — Roman I (E. Flornoy); Les corrections manuscrites de Pascal (A. Albalat); Comment faire?; Le fait international (***); Irréligion contemporaine et Jansénisme (Bon J. Angot des Rotours); Mariage et union libre (fin) (G. Fonsegrive); Églises de Bretagne (M. Agrès); Chronique dramatique (E. de St-Auban); Chronique politique (Σ); Nouvelles scientifiques et littéraires; Revue des Revues; Notes bibliographiques.

1 février. — Judaïsme et Socialisme (La loi et les prophètes (J. E. Fidao); Péril d'amour (E. Flornoy); La légende dorée des Gaules. Légende de Ste Clotilde, reine de France (Ch. Florisoone); Comment faire? Les catholiques et la situation présente; Notre enquête, I (***); Critique musicale (A. Coquard); Chronique politique (Σ); Notes scientifiques et littéraires; Revue des Revues; Notes bibliographiques.

16 février. — Patenotres (G. Fonsegrive); Péril d'amour (fin) (E. Flornoy); Au pays de la sardine (G. Deviolaine); Le Vénézuela (Ch. de Vitis); Comment faire? Les catholiques et la situation présente (***); Chronique politique (Σ); Nouvelles scientifiques et littéraires; Revue des Revues; Notes bibliographiques.

1 mars. — Monsieur Bieil, directeur de St-Sulpice (Mgr Lacrois); Denys l'Aréopagite (L. Félix-Faure); L'avenir de l'Apostolat catholique dans le peuple (J. Debout); Marie Heurtin en Europe (L. Arnould); Comment faire? Les catholiques et la situation présente; Chronique littéraire (J. Lionnet); Chronique dramatique (E. de St-Auban); Chronique politique (Σ); Nouvelles scientifiques et littéraires; Revue des Revues; Notes bibliographiques.

REVUE GÉNÉRALE.

Janvier 1903. — Saint François d'Assise et la légende des trois compagnons (Ch. Woeste); Évolution, roman, (R. de Margueron); A propos du centenaire de Lacordaire (A. Dumont); L'Espagne disparue (suite et fin) (J. Mélot); Constantin Meunier (A. Goffin); Notre avenir économique (C. Smeesters); La science de M. Demblon et la bonne foi socialiste (J. Renkin); L'extension universitaire belge (E. Ned); René Bazin (F. Passelecq); Chronique sociale (E. de Ghélin); Variétés : I. La législation du travail comparée et internationale (P. Poullet); II. Livres d'étrennes (G.F.).

Février 1903. — Le socialisme (L. Winterer); René Bazin (suite et fin) (F. Passelecq); A propos de style et d'esthétique (A. Goffin); Allemands de Belgique (R. Henry); La Bûche (Chantemerle); Étude sur la littérature contemporaine (E. Tissot); Évolution, roman, suite (R. de Margueron); Chronique sociale : Volontariat, Charbonnages prussiens (E. de Ghélin); Le Repos du Dimanche (H. Doat); Le Rôle de la maturité dans la réparation des accidents du travail (Ch. Dejace) : Variétés : I. A propos du « Maître de Flémalle » (R. van Bastelaer); II. La Belgique morale et politique (L. Dupriez).

Mars 1903. — La conférence coloniale de Londres (E. Dubois); Évolution, roman, suite (R. de Margueron); Éducation d'exilé (Cte Ch. de Villermont); Le chemin de Damas (F. Vanden Bosch); Malou et l'organisation des Conservateurs vers 1852 (Bon de Trannoy); Le régime légal des Mines et ses lacunes (E. Van der Smissen); Poètes (E. Gilbert); Voyage en Sibérie (A. Bordeaux): Chronique sociale: Marine marchande. La conditionnelle (E. de Ghélin); Variétés : Une Histoire de la littérature française en Belgique avant 1830 (H. Davignon).

Imprimé par la Société de St-Augustin, BRUGES. — Même firme : LILLE.

Digitized by Google

REVUE BÉNÉDICTINE

VINGTIÈME ANNÉE.

N° 3. — Juillet. — 1903.

ABBAYE DE MAREDSOUS
Belgique.

1903.

Digitized by Google

Sommaire

D. Germain Morin. Hieronymus de Monogrammate. 226
D. Ursmer Berlière. Les évêques auxiliaires de Cambrai aux XIIIe et XIVe siècles *(Suite.)*. 237
» » Bulletin d'histoire bénédictine. 266
D. Jean Chapman. A propos des Martyrologes. 285
Analyses et Comptes-rendus : *Die Evangelien der Fastenzeit* (Sauter) ; *Osservazioni sulla recente opera* « l'Évangile et l'Église » (Palmieri) ; *Hierarchia catholica medii aevi* (Eubel) ; *Kulturgeschichte der römischen Kaiserzeit* I Bd (Grupp) ; *Histoire de la charité*, t. I (Lallemand) ; *Bismarck* (Welschinger) ; *Noël* (Bonaccorsi) ; *Preces Gertrudianae; S. Alphonse de Liguori* (Angot des Rotours); *Glauben und Wissen* (Cathrein); *Die katholische Kirche in Armenien* (Weber); *Casus conscientiæ* Vol. I (Lehmkuhl) ; *De religiosis institutis et personis* (Vermeersch) ; *Institutiones Juris ecclesiastici* (Laurentius) ; *Commentarius in lib. Josue* (de Hummelauer) ; *La fraternité du sacerdoce et celle de l'état religieux* (Hugon) ; *Classiques latins comparés* (Baelde). 314

La **REVUE BÉNÉDICTINE**, publication scientifique, paraît par fascicules trimestriels de 112 pages, avec couverture imprimée. A la fin de chaque année on reçoit le titre et la table des matières.

L'abonnement est de **CINQ** francs pour la Belgique et de **SIX** pour l'étranger.

Le recouvrement pour la Belgique se fait par quittances postales, qui sont présentées après réception de la première livraison.

Pour tout ce qui concerne les articles, s'adresser à la rédaction de la Revue à l'abbaye de Maredsous ;

Pour l'administration et les abonnements, à l'Administration de la Revue : Abbaye de Maredsous, Belgique.

REVUE THÉOLOGIQUE FRANÇAISE.

(Paris, librairie Vic et Amat, 11, rue Cassette. — Prix : 7 fr. par an.)

Sommaire du numéro de Juin. — I. Actes du Saint-Siège. Litanies, invocation *Mater boni consilii.* Défense faite aux supérieurs de confesser leurs inférieurs, interprétation. Érection des Confréries du Rosaire dans les Missions. Privilège sabbatin, concession aux lazaristes. Absolutions générales ; de qui les reçoivent les religieuses non exemptes. Avis consultatif du Chapitre pour la profession solennelle anticipée. Dispense d'une clause de fondation. Incompatibilité de bénéfices ; distinction du demandeur et du défendeur. Maintien d'une charge canoniale. Prescription. Clergé collégial, incompétence du pouvoir laïque, aliénation des biens ecclésiastiques, transaction et prescription. — II. Mélanges. La résidence des Vicaires, par M. Demeuran. Des censures qui atteignent la liquidation des biens des Congrégations, par Dom P. Bastien. Bulletin de Droit civil ecclésiastique, par M. Cronzil. Bibliographie. Sommaire des Revues.

Digitized by Google

Le prédicateur des retraites de première Communion, contenant dix retraites variées, suivies de vingt-cinq instructions pour le jour de la fête, par deux missionnaires, 1903. Paris, P. Téqui, VIII-384 pp. 4 fr. 50.

Est-il intéressant et sympathique ce petit auditoire des premiers communiants ! Mais aussi qu'il est varié, difficile et qu'il faut de talent à l'apôtre pour descendre à son niveau ! Voici une *somme* de retraites choisies, et sa préface la présente comme *le volume attendu qui réunit toutes les conditions désirées.* En est-il réellement ainsi ? Nous croyons pouvoir l'affirmer. On trouvera dans ces retraites des canevas clairs et bien détaillés d'instructions simples, pratiques et appropriées à toutes les intelligences, solides et remplies de citations de l'Écriture et des Pères. On y traite des sujets les plus importants : la vie chrétienne, le péché, les sacrements, les fins dernières.

Les *vingt-cinq instructions pour le jour de la fête* sont le complément nécessaire et bien travaillé de ce précieux recueil. Il y a des sermons pour chacune des cérémonies du jour.

Le volume est donc vraiment ce qu'il s'annonce, une « somme complète ».

E.

Lettres du R. P. Locardaire à Mme la Ctesse Eudoxie de la Tour du Pin. Paris, Téqui, 1903. In-12, VII-84 pp. 3 fr.

Cette nouvelle édition des lettres de l'illustre dominicain, nous dit l'éditeur dans la préface, veut simplement « montrer la grave douceur d'une ancienne amitié, initier les lecteurs qui ne connaissent pas encore tout ce que fut cette grande âme aux secrets de sa vie intime..., ajouter à l'édification qu'a déjà produite dans l'Église la mémoire mieux connue de ce prêtre admirable ; consoler quelques âmes solitaires et délaissées. »

S. François d'Assise et son école, d'après les documents originaux par Paul Henry, professeur aux facultés catholiques d'Angers. Paris, Téqui, 1903. In-12, XIX-207 pp. 3 fr.

Voulez-vous passer quelques heures en bonne compagnie ? Prenez ce livre. Vous y trouverez, écrit d'un style excellent, non point une « biographie » détaillée du Poverello d'Assise, mais « un portrait » peint d'après les documents originaux. L'auteur est le père de cet enseigne de vaisseau « tombé glorieusement à Pékin, le 30 juillet 1902 ». C'est à cette chère mémoire et à celle d'une fille « brusquement aussi ravie à son affection, le 23 janvier 1902, dans toute la pureté et la fraîcheur de ses 18 ans », que M. Paul Henry dédie cet ouvrage. Quand on est encore tout meurtri de tels coups, surmonter l'abattement pour se donner à l'austère labeur des

Digitized by Google

recherches historiques, avouons qu'il y a quelque mérite à cela. C'est par où ce livre est de bon exemple. Il l'est aussi par le sujet traité, et par l'habile mise en œuvre des documents.

M. Paul Henry a divisé son travail en 5 chapitres. Dans le premier, il nous fait faire connaissance avec le brillant fils du marchand Bernardone, et décrit les débuts de sa conversion.

Le chapitre second nous initie aux affections du Poverello : c'est d'abord l'humilité : la pauvreté, — une pauvreté « singulièrement rigoureuse » et certes pas « oisive » ; ce sont les lépreux, « ses frères chrétiens », comme les appelait le saint dans son langage exquis ; puis, les âmes déchues, Dieu et ses saints; les animaux même. Cela n'est-il pas très catholique ?

C'est cette universelle charité qui attira tant de disciples à François. M. Henry nous trace les portraits de quelques-uns d'entre eux, dans le chapitre troisième.

La joyeuse venue de la « sœur la mort » nous est racontée ensuite. Il faut lire ces pages pour se faire une idée de la mort du juste.

Sous le titre « un tenant de l'école franciscaine en Bretagne », le dernier chapitre nous présente un brillant avocat, official de l'archidiacre de Rennes, Yves de Kermartin, qui, — comme François, mais en restant dans le monde, — consacra sa vie à la pratique de la pauvreté et au service des pauvres. Il est donc un modèle tout désigné pour le commun des chrétiens.

L'auteur a pensé « que dans les temps si troublés que nous traversons, ces grandes et douces figures sont bien faites pour montrer... tout ce qu'il y a de bonté, de douceur, de miséricorde dans la divine doctrine dont le Christ a confié à l'Église le dépôt sacré. » Ainsi ce livre n'est pas seulement un bon livre ; c'est aussi une bonne action, dont il faut le remercier.

Émilienne, Lettres d'une mère, par J. Charruau. Paris, Téqui, 1903. In-12, 472 pp. 3 fr. 50.

Riche héritière, profondément bonne et pieuse, Émilienne, à peine sortie de pension, s'est mariée à un jeune avocat, sans foi et sans fortune, qui a réussi à la charmer, à la tromper, « l'assurant qu'auprès d'elle, il « retrouverait très prochainement la foi de son enfance ». — « Tu vois, écrit Émilienne à son amie, c'est une âme à sauver et, certainement, c'est le Bon Dieu qui me la confie. »

Illusion de bien courte durée, hélas ! Quelques mois pleins de charmes pour Émilienne qui « voit tout en rose, croyant avoir trouvé la perle des maris », se sont à peine écoulés que le voile se déchire : Lucien se découvre tel qu'il est : cupide et ambitieux, sans foi comme sans affection, sectaire et impie. Pauvre Émilienne !... dès lors sa vie n'est plus qu'amertume et douleur. Épouse et mère éminemment chrétienne, elle continue à aimer son mari, malgré et contre tout ; mais, puisant dans sa foi même un courage et une énergie admirables, elle se raidit contre toutes les odieuses

Digitized by Google

tentatives de son mari et de la loge maçonnique, qui voudraient l'arracher à son Dieu, elle et ses enfants. Nouvelle Monique, elle prie et pleure en silence et quand son mari est tué en duel, sans avoir eu, apparemment du moins, le temps de se reconnaître, son amie, pour la consoler, lui mettra sous les yeux cette prière vraiment sublime, faite par elle quelques jours avant ce terrible malheur : « Mon Dieu, je dévoue ma vie à la souffrance la plus amère et cela jusqu'à mon dernier jour, pour que vous sauviez l'âme de mon mari. Je consens même à n'avoir aucune pensée consolante sur sa mort, à ne pas savoir s'il a quitté ce monde en grâce avec vous, pourvu que ce soit une réalité. Ce sera un horrible tourment ; mais, ce tourment, je vous l'offre pour lui. »

Après la mort de Lucien, commence entre Émilienne et ses enfants, obligés de gagner péniblement leur vie, une série de lettres d'un intérêt toujours croissant. Il y a là des pages qu'on ne se lasse pas de relire, tant les sentiments y sont exquis de délicatesse et d'élévation.

Ce livre est un vrai chef-d'œuvre tant pour le fond que pour la forme. Les sentiments les plus purs, l'héroïsme de la vertu au milieu des épreuves les plus pénibles, tout ce qu'il peut y avoir d'admirablement beau dans le cœur d'une épouse et d'une mère vraiment chrétienne et d'enfants formés à son école et dignes de son dévouement, voilà ce qu'il contient, et cela sous une forme à la fois si attrayante, si élégante et si simple, que l'intérêt du lecteur n'a pas le temps de se lasser un seul instant. Vraiment *vécue*, cette œuvre fera les délices des parents et des enfants. Tant de pauvres mères sont dans une situation semblable à celle d'Émilienne. Elles souffrent, mais, hélas ! pas toujours en chrétiennes. Qu'elles lisent ces pages, où elles trouveront, sans nul doute, lumière et force.

Misères humaines, causeries familières sur quelques défauts et vices des familles, par le R. P. Edouard Hamon, S. J. Paris, Téqui, 1903, in-12, 316 pp., 3 fr.

Ces causeries sont, comme l'auteur le dit dans sa préface, le résultat de 33 années d'observation. Durant sa carrière sacerdotale et apostolique au Canada, il a vu et entendu beaucoup de choses, il a touché du doigt bien des misères qui affligent la nature humaine. Il a recueilli ces observations et les a groupées en une série de causeries intéressantes et instructives à la fois. Elles sont partagées en 3 groupes : maris et femmes — parents et enfants — à travers le monde : spéculateurs et voleurs.

Querelles de ménage, enfants gâtés, clubs, jeux, luxe, gaspillage d'argent, médisances, injustices : voilà les principaux vices que le R. P. dépeint et attaque. Il condamne surtout et avec raison l'éducation mièvre, la gâterie des enfants, défaut dont bien des parents se rendent coupables de nos jours. Quelle différence avec la formation solidement chrétienne et autrement virile de nos ancêtres !

Digitized by Google

Les langues médisantes ne sont pas épargnées non plus, et c'est justice. Y a-t-il en effet « un vice qui divise davantage les familles et brouille les meilleurs amis ? » La médisance trouve cependant moyen de s'allier avec une certaine piété. Témoin ce détail pris au cours de notre lecture : Madame X... qui passe pour dévote, après avoir démoli la réputation de toute une famille, termine en disant à son interlocutrice, avec une naïve candeur : « Maintenant, je vais faire mon heure d'adoration à la paroisse ». Que ce détail est bien pris sur le vif !

Ce qui rend ces causeries particulièrement intéressantes, c'est le style familier, souvent humoristique, qui fait de chaque tableau une peinture vivante et animée. En outre, des titres et des sous-titres nombreux, heureusement choisis, tels que les suivants : lune de miel et lune rousse, les sermons domestiques, coups de poing et coups de langue, etc., piquent vivement la curiosité et rendent la lecture agréable et facile.

Tout le monde peut tirer profit de ces causeries, car, qui n'a pas ses défauts ? L'essentiel est de les reconnaître et de les avouer franchement. Aussi, puissent ces pages, écrites dans un but si utile, ouvrir les yeux à beaucoup et leur faire éviter à l'avenir les travers et les vices qui sont ici-bas le partage de notre pauvre misère humaine.

Le Roi du jour, l'Alcool, par le R. P. Édouard HAMON, S. J. Paris, Téqui, 1903, in-12 138 pp., 1 fr.

Quelques mots seulement sur cette brochure de propagande, qui est comme l'appendice des « Misères humaines ». Le R. P. Hamon traite des ravages causés par l'alcool dans l'individu, la famille et la société. Naturellement, il écrit surtout pour le Canada, où le whisky est véritablement « le roi du jour ». Toutefois, ces pages sont d'un intérêt général, car l'alcoolisme est plus ou moins le vice de tous les pays et de toutes les classes.

L'auteur suit pas à pas le malheureux buveur, depuis les débuts de sa passion, au milieu des ruines de toute espèce, qu'il accumule en lui-même et dans sa famille, jusqu'à la catastrophe finale, où une mort prématurée, souvent même le suicide, vient clore ce drame épouvantable.

Les remèdes ? Tempérance totale ou partielle. Mais, pour que la volonté puisse résister aux assauts d'une habitude depuis longtemps invétérée, elle doit être aidée par les moyens surnaturels, la prière et les sacrements.

Les vertus morales, Instructions pour le Carême, par S. É. le Cardinal PERRAUD, évêque d'Autun, membre de l'Académie française. Paris, Téqui, 1903, in-12, VII-189 pp., 2 fr.

L'ancienne maison Douniol édite un ouvrage du Cardinal Perraud au moment où le vaillant champion de la liberté vient d'être frappé par l'ostracisme du gouvernement français.

Digitized by Google

Ce livre est intitulé « les Vertus morales » : le Courage ou la Force, la Justice, la Sagesse ou la Prudence, la Tempérance sont des Instructions pastorales pour les diocésains d'Autun, et le discours « l'Idée du Devoir » a été prononcé devant les forgerons du Creusot. Mais il faut que ce livre soit lu partout. Il devient une actualité.

Qui ne serait ému en lisant ce style sobre et majestueux, ces thèses à grande allure, ces raisonnements précis, serrés où arrivent en témoignage de la Vérité évangélique les Pères grecs et latins, la Théologie, le Droit public ancien et moderne. Car, pour que ces discours soient vivants, on se représente ce qu'est à l'heure présente l'homme qui les a écrits et prononcés : prêtre éminent de l'Oratoire, professeur en Sorbonne, évêque d'Autun, cardinal et nimbé de l'auréole du persécuté. A 75 ans, il est debout comme un vaillant, et on peut dire de lui qu'il a mis admirablement en pratique le « Courage » dont il écrivait l'éloge à Rome en 1875. On lui applique naturellement la devise qu'il emprunte à la Ville Éternelle: *facere et pati fortia Romanum est.*

Il a aimé la « Justice » : c'est pour l'avoir pratiquée qu'il est privé de son traitement. Qu'il montre bien le rôle que joue cette vertu dans l'économie générale de toute société, la place qu'elle occupe dans la vie chrétienne — ceci, pour ceux qui prétendent qu'un honnête homme peut se passer de religion et l'emporte même sur l'homme religieux.

La « Sagesse » ou la « Prudence » est merveilleusement traitée. Les arguments développés semblent plus accessibles à l'intelligence du public. Il y a là pour tout homme en charge des leçons qui, mises en pratique, feraient des pères de famille parfaits et des gouvernants modèles.

La « Tempérance » est un sujet si profondément étudié qu'on ne saurait soupçonner, si on ne l'avait lu, toute l'ampleur qu'il présente.

L'allocution aux ouvriers du Creusot (1874) est très adroite. Le texte biblique qui la commence est un magnifique éloge du forgeron et l'orateur avec un rare bonheur et un admirable à propos en montre toutes les richesses et les délicatesses. — La Bible est un livre admirable : On les a donc trompés en la décriant. — L'orateur sent son auditoire gagné : il en profite pour rappeler à ces ouvriers tous les devoirs de chrétiens et sa péroraison : « Dieu n'a pas besoin de nous, mais nous, mes amis, nous avons besoin de lui... Allons donc à lui ! » a dû gagner les cœurs et les convertir.

« Quis ut Deus ? » « *Qui est comme Dieu ?* » par M. l'abbé Decorsant, licencié en droit, docteur en philosopie et en théologie. Paris, Retaux, 1902, in-18, 320 pages, 3 fr.

Ce volume est le premier d'une série dans laquelle l'auteur voudrait exalter les droits de Dieu si méconnus de nos jours : de là son titre emprunté au premier champion de ces droits, saint Michel. Ce que

Digitized by Google

M. Decorsant médite de faire, pour toutes les classes de lecteurs, c'est la théologie des choses ou un exposé à grands traits de toute l'histoire du monde, depuis sa première origine dans les conseils du Très-Haut, jusqu'à la glorification définitive des élus dans le ciel.

L'Éternité divine ou *la Trinité et ses desseins ; les Moments angéliques* ou *les Anges et les Démons ; l'Age d'or* ou *le Monde, l'Homme, le Paradis terrestre et la Chute ; l'Ère patriarcale* ou *le Sort de l'humanité, la première Famille, les deux Cités* et *le Déluge :* voilà donc les seuls tableaux qui passent présentement, sous les yeux du lecteur. Mais, d'après l'*Ami du Clergé*, ce volume est « riche de détails, sobre de traits, rehaussé de vives couleurs ; la théologie y est abondante, sûre et merveilleusement condensée, la science y paraît dans une juste mesure, la poésie n'en est pas absente, la piété s'y montre partout sous la forme d'applications très naturelles qui sont le commentaire moral des événements. On pourrait dire que c'est un chant célébrant les merveilles de la Providence » ou de l'ÉTERNEL AMOUR.

Dimanches et Fêtes de l'Avent, par le T. R. P. MONSABRÉ, des Frères Prêcheurs. Paris, P. Lethielleux, in-12, 304 pp. 3 fr.

On trouvera dans ce nouveau volume du R. P. Monsabré la même ampleur de doctrine et d'éloquence, que dans ses autres œuvres, avec je ne sais quoi d'un charme spécial qui rappelle les Retraites pascales sans laisser, cependant, de côté, les hautes envolées des Conférences. « Je n'irai pas chercher ailleurs que dans la liturgie les sujets de mes instructions, dit le grand orateur. Les Évangiles des dimanches et fêtes sont pleins d'enseignements dont vous ne connaissez pour la plupart que la superficie. J'essaierai avec la grâce de Dieu de vous faire entrer dans leurs saintes profondeurs ». Et, de fait, voici successivement : — le jugement dernier, — les catastrophes qui doivent le précéder, les raisons qui expliquent et justifient ce déploiement d'action judiciaire de la part de Dieu et de son Christ ; — le témoignage que Jésus-Christ rend de lui-même devant les disciples de Jean-Baptiste ; — le témoignage qu'Il rend à son précurseur ; applications de la lettre de ce texte à nos temps affligés par l'incrédulité et la mollesse des enfants de Dieu. — La préparation de Dieu à l'avènement du Messie. — L'Immaculée Conception et ses raisons dans le but de la maternité divine. — Ce qu'est le Verbe et ce qu'Il a fait ; visiblement et invisiblement, etc., etc. En un mot, le champ est vaste, la moisson a été abondante. Que d'enseignements pratiques dans ce commentaire de l'Évangile ! mais le commentaire est fait par un maître, et parce que ce maître s'inspire à la fois de la science et de la piété, il trouve pour toutes les âmes le mot qui répond à leurs besoins, il indique pour tous les maux de notre siècle le remède que la Rédemption nous a préparé. Pour nous, s'il nous fallait exprimer une préférence, nous la donnerions à ce magnifique sermon de la

Digitized by Google

Transfiguration du ministère sacerdotal, ou à l'explication des premiers versets de S. Jean. Mais, du reste, comment choisir, lorsque tout, à des points de vue divers, a un mérite excellent ?

Évangile et Évolution, simples remarques sur le livre de M. Loisy l'*Évangile et l'Église*, par l'Abbé Oger. Paris, Téqui, 1903, in-12, XXII-46 pp.

Cette brochure s'adresse aux âmes troublées par l'exégèse de M. Loisy. Point de polémique. M. l'Abbé Oger, ancien directeur du Grand Séminaire de Soissons, parcourt un à un les chapitres de l'*Évangile et l'Église*, relevant d'un ton calme et rassurant les erreurs de l'imprudent critique. D'abord cette conception idéale et prématurée que le Christ se forme du Royaume des Cieux ; puis cette connaissance hypothétique de sa qualité de Fils de Dieu; puis la fondation équivoque de l'Église : « Jésus annonçait le royaume et c'est l'Église qui est venue » ! En abordant le chapitre du Dogme chrétien, l'auteur se sent évoluer malgré lui, d'une disposition conciliante à une expression indignée (p. 28). Il se contient toutefois et tranche placidement le dilemme proposé : entre la théorie du *libre examen* et celle de la *libre évolution*, le juste milieu existe, c'est *l'autorité de l'Église* (p. 34). Enfin quand M. Loisy ramène l'institution du culte chrétien à une simple « intention » de Jésus, interprétée plus tard par les Apôtres, M. Oger reconnaît que c'est bien là « peler le fruit jusqu'au noyau » avec Harnack. Libéralisme et protestantisme que tout cela. Ce n'est pas « en épluchant l'Évangile » qu'on trouvera son essence. Le Christ est inséparable de son œuvre. Le Christ intégral, c'est le Christ avec son Église et l'autorité dont il l'a investie, autorité qui n'est nullement révélatrice, mais confirmatrice de ce qui fut dès l'origine (p. XIX). L'auteur développe ces principes fondamentaux dans l'introduction.

La substance de cette brochure est bonne ; l'argumentation eût pu être plus précise et plus nerveuse.

De la connaissance de Dieu, par A. Gratry, prêtre de l'Oratoire, 9e édit. — Paris, Téqui, 1903. 2 vol. in-12, XXII-467 et 441 pp. 8 frs.

La Théodicée du P. Gratry peut se passer de recommandation. Elle revêt cette fois la forme commode du livre qui veut se faire lire et se répandre dans le grand public. Souhaitons-lui de nouveaux succès, car le besoin de la connaissance de Dieu n'est guère moindre aujourd'hui qu'en 1853, lors de la 1re édition. Pas un mot n'a été changé à la Préface, et on la croirait écrite d'hier. Nous sommes encore « à une de ces époques de surcharge où les données abondent, mais où leur emploi fait défaut ; où la pensée n'a que trop d'aliments, mais pas assez de mouvement ; où l'esprit porte tout et ne pénètre rien (p. 14). La haute culture intellectuelle que donne la connaissance des langues classiques, de la littérature et de la phi-

Digitized by Google

losophie générales fait défaut... La philosophie n'est encore aux yeux de l'immense majorité de nos savants, qu'une spécialité tout à fait analogue à la leur propre, quoique bien inférieure, bien entendu (p. 16). — La science étouffe la raison ; les esprits sont faussés, isolés, parqués comme du bétail dans des enclos sans issues.

Or, le moyen de redresser cette difformité, le levier qui doit dégager et élever la raison ainsi matérialisée, c'est Dieu.

Lisez donc ce livre.

Vraie et fausse réforme. — Discours de Sa Grandeur Mgr de KEPPLER, év. de Rottenbourg, trad. par l'abbé Ch. BÈGUE. — Fribourg (Suisse). Impr. du B. Canisius. 1903, 32 pp.

La *Revue Bénédictine* a déjà eu l'occasion de parler du discours prononcé par Mgr Keppler le 2 Décembre 1902 (1). Voici une traduction de la brochure où l'illustre évêque a reproduit ses paroles, en leur donnant un peu plus d'extension. Nous sommes heureux de pouvoir la recommander à nos lecteurs, car, M. l'abbé Bègue le dit fort bien dans sa préface, ce n'est pas en Allemagne seulement qu'une science orgueilleuse et une prétendue culture moderne, à tendances naturalistes plus ou moins avouées, exerce ses ravages ; bien d'autres pays en ont subi la funeste influence.

Nos enfants. Paris, Téqui, 1903, in-12, 352 pp. 3 fr. 50.

Ce livre contient les lettres qu'un vieux professeur de rhétorique adresse à un de ses anciens élèves devenu par dévouement professeur de troisième.

Le vieux professeur est un jésuite français qui, au point de faire ses malles pour le Canada, livre à son jeune compatriote tous les secrets et l'esprit de la Compagnie. C'est assez dire que parents et maîtres de n'importe quel pays, désireux de connaître ou de voir exposés sous une forme attrayante les principes d'éducation et d'instruction antérieurs à M. Demolins et à l'École des Roches, trouveront dans cette lecture de quoi satisfaire leur très utile curiosité.

Lettres spirituelles de Bossuet. Paris, Téqui, 2e édition, 1903, in-12, XV-355 pp. 2 fr.

Nous avons ici un choix de lettres prises dans la collection des œuvres de l'immortel auteur : les unes parmi les *Lettres de direction et de piété ;* les autres, en petit nombre, parmi les *Lettres diverses.* Ces dernières sont presque toutes adressées au maréchal de Bellefonds.

Les idées de Matutinaud, par l'abbé E. DUPLESSY, 1er vicaire de Neuilly. Paris, Téqui, 1903, in-12, VIII 278 pp. 2 fr. 50. Collection du foyer.

1. V. n° d'avril 1903, Le conciliabule de Munich par D. Laurent Janssens.

Digitized by Google

HIERONYMUS DE MONOGRAMMATE

UN NOUVEL INÉDIT HIÉRONYMIEN SUR LE CHIFFRE DE LA BÊTE DANS L'APOCALYPSE.

C'EST encore l'ouvrage récent, *Pelagius in Irland*, qui a inspiré l'idée du présent travail (1). Comme on le sait, Henri Zimmer a eu la bonne fortune d'identifier le manuscrit 73 de Saint-Gall, « Glossae incerti auctoris », avec celui qu'un catalogue antérieur à l'an 900 intitulait déjà : « Expositio Pelagii super omnes epistulas Pauli » (2). La disparition du premier feuillet, et, avec lui, du nom de l'auteur et du prologue, avait eu pour résultat de faire considérer jusqu'ici comme à peu près certaine la perte du précieux codex. Nous le voilà rendu désormais, grâce à la découverte de M. Zimmer, qui n'a pas tardé à en faire bénéficier le public.

Qu'on n'aille pas croire néanmoins que nous sommes ainsi en possession du pur texte pélagien sur les Épîtres paulines (3). Celui que représente le ms. de Saint-Gall offre, il est vrai, cet avantage qu'il n'a pas été expurgé sous l'influence de préoccupations doctrinales : on y voit figurer les passages les plus critiqués par saint Augustin et Mercator, ceux-là même dont le Pseudo-Jérôme, pas trop difficile pourtant en fait d'orthodoxie, avait jugé l'élimination indispensable. Mais, par contre, le texte du *Sangallensis* est un texte largement interpolé ; il demande à être constamment contrôlé, non seulement à l'aide des autres témoins de même provenance irlandaise, eux aussi presque sûrement tous contaminés, mais surtout par la comparaison avec les deux anciens Commentaires pour lesquels Pélage a été mis à contribution, le Pseudo-Jérôme déjà cité et le Pseudo-Primasius (4).

---

1. Voir le fascicule précédent de la *Revue Bénéd.*, p. 113.
2. G. BECKER, *Catalogi bibliothecarum antiqui*, 22, 218.
3. Cf. le remarquable article de C. H. TURNER sur le livre de Zimmer, dans *The Journal of Theological Studies* d'oct. 1902, p. 132 et suiv.
4 Il faudra soigneusement examiner un jour l'hypothèse de M. Turner, d'après laquelle Primasius ne serait qu'un pseudonyme pour Cassiodore. En attendant, j'exprimerai ici mon étonnement de ce que Zimmer n'ait pas même mentionné Smaragde parmi les

ANDOVER THEOL. SEMINARY
SEP 21 1903
LIBRARY.

Digitized by Google

Dans ces circonstances, je me suis souvenu d'avoir vu à Oxford, en mars 1888, un autre Commentaire manuscrit sur saint Paul, lequel, pour être de date assez récente, et ne porter point le nom même de Pélage, n'en vaudrait pas moins la peine d'être examiné attentivement par les futurs éditeurs de celui-ci.

Il s'agit du cod. 26 de Merton College, in-fol. à deux colonnes, écriture du XVe siècle. Il contient en premier lieu le Commentaire authentique de saint Jérôme sur l'Évangile selon S. Mathieu; puis la révision, par le même, du Commentaire de l'évêque martyr Victorin sur l'Apocalypse, avec la lettre d'envoi à Anatolius. Viennent ensuite, toujours sous le nom de Jérôme, les *Regulae definitionum contra haereticos*, dans lesquelles j'ai proposé de reconnaître l'opuscule attribué par Gennade à l'évêque Syagrius; l'Exposition apocryphe sur S. Marc; et finalement un Commentaire sur les Épîtres de saint Paul, qu'on serait tenté de prendre, à première vue, pour le Pseudo-Jérôme, mais qui en diffère notablement, comme on va le voir.

On lit en tête : HIERONIMI P̄BITERI BREUIARIUM INCIPIT FELICITER. Le prologue est identique au « Prologus Pilagii in omnes aepistolas » du *Liber Ardmachanus* et du ms. de Vienne 1247 (texte reproduit dans Zimmer, p. 26 et suiv.) : *Primum quaeritur quare post euangelia .... meliorem et manentem substantiam.* Puis : EXPLICIT PROLOGUS OMNIUM EPISTOLARUM BEATI PAULI APOSTOLI. ITEM ARGUMENTUM SOLIUS EPISTOLE AD ROMANOS : *Romani sunt qui ex Iudeis gentibusque crediderunt* (Zimmer, p. 29 suiv.)..... *et ad concordiam cohortatur.* EXPLICIT ARGUMENTUM.... INCIPIT EXPLANATIO S̄CI HIERONIMI IN ĒPLA AD ROMANOS. *Paulus. Quaerimus quare Paulus scribat* (Zimmer, p. 280).

Pour la dernière Épître, celle aux Hébreux, l'*argumentum* est le même que dans le ms. de St-Gall, *Inprimis dicendum est cur apostolus* (Zimmer, p. 420); mais le Commentaire se termine d'une autre façon, par les mots : *cese uictime non remittunt.* EXPLICIUNT ANNOTATIONES SUPER ĒPLAM AD HEBREOS.

Après avoir examiné en particulier certains endroits de l'Épître aux Romains, j'ai été amené à constater qne notre manuscrit reproduisait fidèlement les passages incriminés de Pélage, et cela sans

---

auteurs médiévaux qui ont utilisé et peuvent aider à reconstituer le texte de Pélage. Dom Pitra avait pourtant fait de ce point d'histoire littéraire une étude spéciale (Cf. Migne P. L. 102, 1126-1132.) Parmi les manuscrits où les sources de Smaragde paraissent indiquées avec un certain soin, il convient de mentionner le Clm. 6214 (Fris. 14), in-fol. à deux colonnes, du IXe siècle.

Digitized by Google

admettre toutes les interpolations du codex de St-Gall et du Pseudo-Jérôme. Prenons comme exemple le fameux verset 15 du chap. v. Voici le texte du Merton 26 :

> ... ita et iste iusticie [a]. SED NON SICUT DELICTUM ITA ET GRATIA [b]. Ne in forma equalitas putaretur. SI ENIM UNIUS DELICTO... IN PLURES ABUNDAUIT. Plus preualuit insticia in [c] uiuificando quam peccatum in occidendo : quia Adam tantum se et suos posteros interfecit, Christus autem et qui erant tunc in corpore et posteros liberauit. Hii autem qui contra traducem peccati sunt, ita illam impugnare nituntur. Si Adae, inquiunt, peccatum eciam non peccantibus nocuit, ergo et Christi iusticia [d] eciam non credentibus prodest : quia similiter ymmo et magis decet [e] per unum saluari, quam per unum ante perierant [f]. Deinde aiunt : Si baptismum mundant antiquum illud delictum ... dicunt nulla racione concedi, ut Deus, qui propria peccata remittit, aliena imputet [g].
>
> [NOTES : *a*) Marius Mercator, en citant ce passage de Pélage, relie immédiatement, comme notre manuscrit, ce mot *iustitiae* au texte *Sed non sicut delictum* ; le Ps.-Jérôme et le ms. de St-Gall insèrent entre les deux une glose de quatre ou cinq lignes : *Item forma Christi... cupientibus eum.* *b*) Mercator et le Sangall. ont, comme la Vulgate actuelle, *et donum* ; il est intéressant de trouver dans notre ms. une traduction apparemment antérieure, *et gratia*. On sait que Mercator a usé d'une certaine liberté dans ses citations : comparer par ex. la façon dont lui et saint Augustin rapportent les paroles qui suivent, *Hi autem qui contra traducem* etc. (Migne P. L. édit. Paris 1865, t. 30, col. 696 not.) *c*) Le Sangall. om. la préposition. *d*) *iusticiam* notre ms. *e*) Cette leçon *decet* paraît en soi assez satisfaisante ; mais Augustin et le Sangall. ont *dicit*, et c'est aussi sûrement la leçon de Mercator, lequel va jusqu'à ajouter de son cru le mot *Apostolus*. *f*) al. *perierunt*. *g*) *imputat* Merton ms.]

Ce peu de mots suffira, je pense, à faire voir que le ms. 26 de Merton College n'est point complètement à dédaigner, même pour ce qui est du texte de l'hérésiarque breton du Ve siècle.

***

Mais ce n'est pas de cela que je voulais m'occuper principalement dans cet article. Mon intention était plutôt de signaler un opuscule, encore inédit si je ne me trompe, qui fait suite dans notre

Digitized by Google

codex (foll. 53-54) au Commentaire de Victorin-Jérôme sur l'Apocalypse. Une main postérieure l'a intitulé en marge : HIERONIMUS DE MONAGRAMMA XPI. Le même opuscule figure exactement à la même place, dans le ms. Harléien 3049, du XVe siècle, fol. 136; il fait suite immédiatement, sans le moindre signe de séparation ni titre d'aucun genre, aux derniers mots du Commentaire ... *qui cum Cherintho sentiunt.* Ce sont les deux seuls manuscrits dans lesquels j'aie jusqu'à présent rencontré la pièce sur le Monogramme, parmi tous ceux qui nous ont conservé le traité de l'évêque de Pettau. Encore le second exemplaire est-il incomplet de la fin, par suite de la disparition d'un feuillet.

Bien que nos manuscrits soient tous les deux d'époque relativement récente, que l'attribution à Jérôme ne se trouve consignée que dans le premier, et encore en marge seulement et d'une autre main, cela n'empêche pas que cette indication d'auteur ne puisse remonter beaucoup plus haut. De fait, elle avait déjà cours, pour le moins, dès l'époque carolingienne. J'ai trouvé à Munich (Clm. 14276-7) une sorte de glose sur toute l'Écriture, transcrite au VIIIe/IXe siècle, et renfermant, comme la plupart des compilations de ce genre, une foule d'extraits d'anciens écrivains tant ecclésiastiques que profanes : tout l'ensemble mériterait d'être examiné de près. Dans le second volume, foll. 332v et suivants, à propos de l'Apocalypse, on voit cité à plusieurs reprises un HIER DE MONOGRAMMATE (1).

Attribué ainsi à Jérôme aux environs de l'an 800, l'opuscule lui-même est à coup sûr notablement antérieur à cette date. La preuve en est que, non seulement Ambroise Autpert au VIIIe siècle (2), mais encore l'évêque d'Hadrumetum, Primasius, au

1. Dans cette même partie du recueil, fol. 337, on lit une singulière interprétation du ch. 17, v. 10 et suiv. de l'Apocalypse, assez différente de celle de Victorin : « Quinque » ceciderunt, unus est, et alius nondum uenit : id est, Caius Iulius Caesar primus (*cod.* » pius) imperator; secundus Augustus, sub quo natus est Christus; tertius Tiberius, sub » quo passus est; quartus Claudius, sub quo famis facta est in Actibus apostolorum ; quin- » tus Galba, sextus Nero, ... octauus Hoto, de quo dixit, Nondum uenit. » Chose curieuse, cette vieille exégèse, en dépit des erreurs de copiste et d'auteur qui la déparent, se rapproche on ne peut plus de celle que le respectable chanoine Crampon (*Le Nouveau Testament... traduit sur la Vulgate*, Tournay, 1885, édit. in-8°, p. 534) donne à cet endroit comme représentant l'« interprétation rationaliste ». *Nil sub sole novum !* Il y avait donc déjà des rationalistes avérés bien avant Charlemagne, de même qu'il y aura aussi toujours des personnes empressées à taxer de rationalisme ce qui, en réalité, est simplement raisonnable.

2. *Maxima biblioth. vet. Patrum*, Lyon, 1677, t. XIII, p. 552 et suiv. Ce Commentaire fait malheureusement défaut dans la Patrologie de Migne, où Ambroise Autpert est l'un des auteurs les plus mal traités. Quel monument il y aurait à élever, par exemple, rien qu'avec ses opuscules mariologiques !

Digitized by Google

VIe (1), en ont l'un et l'autre copié textuellement d'assez longs passages dans leurs commentaires sur l'Apocalypse.

Ce n'est pas encore assez, néanmoins, pour mettre hors de doute l'authenticité de ce petit écrit : seule, comme en beaucoup de cas semblables, la critique interne nous mettra à même de décider s'il appartient oui ou non à saint Jérôme. Pour ma part, je l'avoue, je n'ai pas attaché d'abord grande importance au titre marginal du manuscrit de Merton, à telle enseigne que, quinze années durant, je ne m'en suis plus occupé. Mais à présent que je viens de mettre la dernière main aux *Anecdota* hiéronymiens, et qu'un contact long et journalier avec le saint Docteur m'a initié forcément plus que d'autres à sa manière et à son langage, après avoir relu, recopié, examiné dans les moindres détails le *De monogrammate*, je n'hésite pas à déclarer qu'en dépit du caractère passablement cabalistique de l'interprétation, ce morceau peut et doit très probablement appartenir, en effet, à saint Jérôme.

Remarquons d'abord certains passages dans lesquels le ton habituel de celui-ci se manifeste davantage :

> Scio quosdam... ut in graecis litteris absurda permixtura latinam litteram misceant. Ut iuxta eos dicam... Sed hoc dicentes, et sanctae Scripturae et graecae et latinae linguae uim faciunt... Dum de nomine et nota utcumque diximus, nunc de numero, si placet, nominis dicamus, ut ad sensum postea perueniamus... ad superbiam eorum referens... ut iuxta hoc sit sensus... Sed quantum ad sensum pertinet... siue ut in exemplari altero habet... Faciamus ergo numerum... ad Antichristum potest utrumque referri... Unde huic sensui fortasse conuenit, quod... Sed sciendum est quod...

Quant aux rapprochements d'idées et de doctrine, ils seront nécessairement plus rares ici qu'ailleurs, que dans la plupart des *Tractatus* homilétiques, par exemple, le sujet étant très particulier, et Jérôme ne l'ayant traité nulle part, dans ceux de ses ouvrages qui nous étaient connus jusqu'à présent.

Cet inconvénient est compensé par une particularité notable, et qui constitue peut-être le meilleur argument en faveur de l'authenticité de notre opuscule : je veux dire, la façon dont celui-ci se rattache, même matériellement, à la recension hiéronymienne du Traité de Victorin sur l'Apocalypse.

Ce travail de saint Jérôme a eu jusqu'ici un sort vraiment

1. Migne P. L. 68, 883-5.

Digitized by Google

malheureux. Les scribes médiévaux déjà ne s'étaient pas fait faute d'en altérer le texte de diverses façons, ajoutant, retranchant, transposant surtout, au gré de leur caprice (1). Ce qu'il y a de pire, c'est que la rédaction portant en tête la lettre d'envoi de Jérôme à Anatolius, conservée jusque dans les différentes éditions de la *Bibliotheca Patrum* (2), a fait place depuis à un texte cassinien des plus défectueux. C'est celui-ci qui a été réimprimé dans Migne (3), de façon à ne rien laisser soupçonner de la part prise par Jérôme à la correction et à la constitution définitive de l'ouvrage. Chose étrange, les savants illustres auxquels nous sommes redevables de la meilleure édition des œuvres du saint Docteur (4) se contentent de dire de la Préface à Anatolius, que « certains critiques de renom doutent de son authenticité ». Et ils n'ont pas daigné en reproduire le texte, fût-ce dans l'Appendice, comme ils l'ont fait pour tant d'autres misérables productions, dont le caractère apocryphe était évident pour tous ! C'est à M. le Prof. J. Haussleiter que revient le mérite d'avoir mis un terme en ceci aux errements de la critique (5). Il y a déjà dix-sept ans qu'il a rappelé l'attention sur l'épître *ad Anatolium* ; depuis ce temps, je n'ai jamais cessé de la tenir, comme lui, pour authentique.

Or, il y a dans cette lettre un passage assez difficile à comprendre. Jérôme dit d'abord que, sur les instances de son correspondant, il a retranché du Commentaire de Victorin ce que cet auteur avait écrit dans un sens millénariste, au sujet des mille ans de règne dont il est question dans l'Apocalypse, ch. 20, pour y substituer une autre explication, rédigée par lui-même à l'aide des sources anciennes :

---

1. L'annotation marginale *Iste liber ualde falsus est*, relevée jadis par moi en tête d'un des exemplaires manuscrits du Commentaire (Cod. Colleg. Jesu Oxon. 65, fol. 146, du XIe/XIIe siècle), marque assez le peu d'estime professé par le scribe pour ces vénérables débris anténicéens.

2. Dans celle de Lyon, 1677, t. III, p. 414 et suiv. Le texte a été publié de nouveau récemment dans la *Bibliotheca Casinensis*, t. V, part. 1, Florileg. p. 1-21, d'après un manuscrit qu'on dit être du XIe/XIIe siècle. Une édition critique et définitive est préparée depuis de longues années par M. le Prof. J. Haussleiter pour le CSEL de l'Académie de Vienne.

3. P. L. 8, 317-344.

4. Vallarsi et Maffei, édit. de Vérone 1742, dans les prolégomènes du tome XI, col. 302 ; reprod. dans Migne 30, 322.

5. Spécialement dans une étude intitulée « Les Commentaires de Victorin, Tichonius et Jérôme sur l'Apocalypse », dans la *Zeitschrift f. Kirchl. Wissenschaft*, t. VII, 1886, p. 239-257, ainsi que par plusieurs autres travaux dont on trouvera l'indication dans BARDENHEWER, *Patrologie*, 2e édit., p. 199.

Digitized by Google

> Maiorum statim libros reuolui, et quod in eorum commentariis de mille annorum regno repperi, Victorini operibus sociaui, ablatis inde quae ipse secundum litteram senserit.

Pour le reste, c'est-à-dire pour tout ce qui précédait, il s'est borné à corriger les fautes provenant de l'inhabileté des copistes. Et il indique en ces termes le moyen de distinguer ce travail de simple correcteur d'avec les additions faites par lui à l'ouvrage de Victorin :

> A principio libri usque ad crucis signum quae ab inperitis erant scriptoribus uitiata correximus. Exinde usque ad finem uoluminis addita esse cognosce.

Que faut-il entendre par ce *crucis signum*, qui marquait le commencement des parties ajoutées ? Peut-être une simple figure en forme de croix, insérée en marge ou dans le texte même ? C'est possible, mais il est étonnant qu'aucun manuscrit n'en ait conservé la moindre trace. Voici une autre explication qui m'est venue à l'esprit.

On remarquera que l'auteur de notre opuscule désigne, dès le début, sous le nom de « signe » la figure du monogramme du Christ qu'il est en train d'expliquer : *et numerum facit hoc signo* ☧. Plus bas, ligne 42, il l'appelle « notre croix » : *et earum crux nostrae non esset similis.* D'autre part, toute notre addition jusqu'ici inédite a trait au ch. 13, vers. 18, de l'Apocalypse ; elle devait donc naturellement précéder l'addition finale, relative au chapitre 20. Peut-être en était-il ainsi dans la pensée et sur le manuscrit original de Jérôme. Puis, par suite d'une inversion, probablement voulue, quelques copistes auront rejeté tout à la fin l'explication du chiffre de la bête, tandis que d'autres, en plus grand nombre, l'ont simplement omise.

Quoi qu'il en soit de cette interprétation, il est impossible de nier que notre petit traité ne se rattache par un autre endroit encore à celui de Victorin. L'auteur, en effet, ayant adopté pour le nombre de la Bête la leçon de Tychonius, *sexcenti sedecim*, se sent aussitôt contraint de reconnaître que Victorin s'est servi d'un autre exemplaire, portant comme nos bibles actuelles le nombre 666 :

> Victorinus autem ex altero exemplari aliud profert nomen... quod est TITAN, id est DCLXVI.

Il y a en somme, des motifs sérieux de penser que notre ἀνέκδοτον

Digitized by Google

représente effectivement l'une des ajoutes faites par Jérôme au texte de Victorin corrigé par ses soins.

Le texte que je donne ici ne saurait être considéré que comme provisoire. N'ayant eu connaissance du cod. Harl. 3049 qu'au moment où il me fallait quitter Londres, je dois présentement me contenter de reproduire ma copie du manuscrit d'Oxford. Espérons que les recherches persévérantes de M. Haussleiter lui en feront découvrir d'autres encore, plus anciens en date, et d'un plus grand secours pour l'établissement définitif du texte.

D. GERMAIN MORIN.

HIERONYMUS DE MONOGRAMMA XPI.

Hic est sapientia et intellectus: id est, sapere et intelligere in Christi nomine numerum litterarum iuxta Graecorum computationem, maxime dum Asiae ecclesiis scribit. *Numerus enim hominis est:* id est, Antichristi qui est homo peccati. *Et numerus eius est sexcenti sedecim.* Redactus autem in monogramma, id est, quasi in unam litteram, et notam et nomen et numerum facit hoc signo · ⲭ · Nota haec est, eo quod et nomen et numerum hac figura breuiter notat. Nomen autem hoc, quod sibi usurpat Antichristus, id est, Christi, per ·χ· graecum et ·ι· iota exprimitur. In libris etenim Graecorum ubicumque per notam scribuntur nomina, primae et nouissimae notantur litterae, et uirgula superposita in dexteram aeque ueniente a sinistra. In hac ergo nota ·χ· graecum continetur et ·ι· Et hoc patet, quod nominatiuus non sit hic positus,

1. DE MONOGRAMMA] *De monagramma* M (= cod. 26 de Merton College) ici et plus bas, l. 6 ; le copiste traite de même ce mot comme indéclinable, lignes 35, 81 et 101. Le titre est en marge, de seconde main ; il fait tout à fait défaut dans le Cod. Harl. 3049. 2. *Hic est sapientia*] Apocal. 13, 18. *et intellectus*] Le texte sacré a: *Qui habet intellectum*, etc. 4. *dum Asiae ecclesiis scribit*] Primasius : *quem facienus secundum Graecos, praesertim quia ad Asiam scribens*, etc. Pseudo-Augustin, homél. XI : *Quem faciamus secundum Graecos, maxime quia ad Asiam scribit.* Tous les trois paraissent copier Tychonius. 5. *homo peccati*] 2 Thess. 2, 3. *sexcenti sedecim*] Leçon de Tychonius, attestée par le Pseudo-Aug. Saint Irénée (Haer. 5,30), tout en constatant que quelques-uns l'admettaient déjà de son temps, soutient que le texte authentique est bien *sexcenti sexaginta sex* ; il en appelle à l'autorité des exemplaires les meilleurs et les plus anciens, voire au témoignage de « ceux qui ont vu Jean face à face », et attribue la leçon erronée à la maladresse de quelques copistes qui auront pris le second chiffre ξ pour un ι. *Redactus*] *redactis* M ; cf. l'inverse plus bas, l. 87, *corrigendus* pour *corrigendis*. Pseudo-Augustin : *Redactae autem in monogrammum et notam faciunt et numerum et nomen.* 8. *quod*] *in quod* M, mais la préposition est sûrement de trop ; cf. ci-dessous, l. 24. 13. *Et hoc*] pour *ex hoc ?*

Digitized by Google

sed genitiuus, id est, non Christus, sed Christi : non enim simma finitur,
15 sed iota. Et ob id semper nouissimam litteram ponunt propter discernendos casus, licet interdum in longioribus et medias ponant; interdum autem primam et nouissimam syllabam scribentes, mediam uel medias praetermittunt. Ut autem in re et sermone haec ne male scribatur, nota monstrabitur, ut ad characteris scribendam figuram uisus et sermo commemorans
20 scribentis articulos adiuuet. Intuere ergo in ea ·ι· recte stantem, et / acutum transuersum et in dexteram ascendentem, \ grauemque descendentem trans ·ι· et acutum. De hiis ut sunt accentibus efficitur ·ϟ· graecum. Sed supradictus grauis duobus suis capitibus circumflectitur : hoc est, superiore et in sinistro capite modicum in dexteram
25 inclinatur, inferiori autem et dextro subtrahendo in laeuam aeque modicum rursum pene flectitur, ut sit numeri nota, cuius nomen episimon. In duo autem opera haec sola est in nota, id est in numeri notam et ·χ· graeci dimidium. Secundum has qualitates supradictum describe monogramma. Scio quosdam in hoc ita posito nomine nominatiuum contendere,
30 et negare genitiuum esse, ut non Christi sed Christus sit, id est, nomen Christi usurpans ; et incassum laborant, ut in graecis litteris absurda permixtura latinam litteram misceant. Ut iuxta eos dicam, ideo ista nota in monogramma electa est, ut et numero et nomini satisfaciat : numero qualitate, nomini figura, quod assimilant librariam scilicet latinam. Et ob hoc
35 affirmant, ut nominatiuum contendant, ut in isto monogramma dicatur Christus, in nouissimo nominis simma sonante, eo quod euenit pene similis esse haec numeri nota, et littera ·S· libraria latina; nam altera epistolaris est. Sed hoc dicentes et sanctae scripturae et graecae et latinae linguae uim faciunt; quia, nisi fallor, in hoc loco sancta scriptura numero
40 nominique tantum et sensu satisfacere, non sensibus, procurat. Haec ergo

14. *sed Christi*] Cette forme du monogramme du Christ consistant simplement en un I et un X est, paraît-il, la plus ancienne ; on la trouve aux IIe et IIIe siècles. Mais, au lieu d'y voir comme Jérôme le génitif de *Christus*, on y reconnaît généralement les deux lettres initiales de Ἰησοῦς Χριστός. 14. 36. *simma*] pour *sigma* se trouve dans S. Jérôme, trad. des lettres de S. Pachome (Migne 23, 92 B. C) etc. Au lieu de *simma finitur sed iota*, le ms. porte la leçon fautive *summa finitur sed loca*. 24. *in sinistro*] Ici également, la préposition *in* semble ajoutée indûment. 25. *inclinatur*] J'ai en vain cherché des traces de cette forme spéciale du monogramme du Christ dans les travaux archéologiques modernes. Car il ne s'agit pas proprement de la croix gammée, bien que Jérôme, Tract. de Ps. LXXVII (*Anecd. Mareds.* III, II, p. 60), remarque qu'il arrivait parfois aux copistes de confondre le γάμμα avec l'ἐπίσημον dont il est ici question. 27. *et. X. graeci*] *et* · ϛ · *graeci* ms., mais c'est évidemment une faute. Le sens est que, dans le monogramme en question, il n'y a qu'un seul trait qui serve à double usage; c'est le jambage gauche du *chi*, lequel forme à la fois une moitié de cette lettre et le signe appelé épisème, dont la valeur numérique est 6. 31. *absurda permixtura*] S. Jérôme, Ép. 73, n. 7 : *quod absurdum esse, peregrinae linguae mixtura demonstrat.* 34. *quod assimilant* etc.] Le texte paraît défectueux à cet endroit. 39. *uim faciunt*]. Une des expressions qui reviennent le plus fréquemment sur les lèvres de Jérôme, spécialement dans ses *Tractatus*,

Digitized by Google

nota est, qua sibi inuicem supradictae uirgulae copulantur, ut et numerum suppleant, et earum crux nostrae non esset similis.

Dum de nomine et nota utcumque diximus, nunc de numero, si placet, nominis dicamus, ut ad sensum postea duce Christo uero perueniamus. Per · X · graecum, primam huius nominis litteram, sexcenti computantur, per · I · decem, per notam graecam episimon sex. Et ut facilius ac breuiter accipias harum figuras, et superpositos singulis numeros coram te inscriptos uidebis · chi · X (dc) : iota · ι (x) · episimon · ς.VI suntque · DCXVI ·

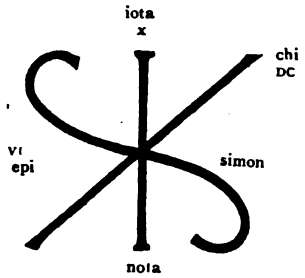

Victorinus autem ex altero exemplari aliud profert nomen, quod iuxta eum solem sonat, ad superbiam eorum uel eius qui sibi edidit referens, quod est. TITAN, id est. DCLXVI. sic diuidens

CCC V X CCC I L
T · E · I · T · A · N ·

ut iuxta hoc sit sensus : non solum nominis qualitas sed et numerus superfluus eius significat superbiam, dum in Antichristi nomine maior exquiritur numerus quam ueri Christi. Sed quantum ad sensum pertinet, hic senarius indicat numerus Antichristi socios et praecursores ab initio currere per mundi sex aetates. Sic est hic numerus : centum sexies, et decem sexies, et unum sexies, siue, ut in exemplari altero habet, sexcenti sedecim; et hoc senarium sonat numerum, tanquam in se et in suis uere esset plenitudo perfectionis. Senarius etenim numerus prae omnibus in quota perfectus suis partibus impletur, et nec

42. *nostrae non esset similis*]. Ici encore le texte semble laisser à désirer. 44. *Christo uero*] Le mot *uero* n'est pas ici une épithète sans signification, comme on pourrait le croire; comparer ci-dessous, l. 56, *ueri Christi*, par opposition au faux Christ, l'Antéchrist. La formule *ut ad sensum postea... perueniamus* est tout à fait caractéristique de Jérôme. 50. *Victorinus autem*]. Comme je l'ai dit, ce passage est important, pour montrer que notre opuscule est parfaitement à sa place, à la suite de la révision hiérony-mienne du Commentaire de S. Victorin sur l'Apocalypse. *ex altero exemplari*] c'est-à-dire, d'après une copie où se lisait le chiffre 666, non 616 ; cf. plus bas, ligne 59-60. *sonat*] *sanat*, ms. sûrement fautif. 51. *edidit*] M, pour *indidit?* 53. TETAN) Nom proposé par S. Irénée V, 30 et, à sa suite, par Hippolyte, De Antichristo, c. L.

Digitized by Google

quota diminuitur computatione nec augetur. Faciamus ergo numerum, et in numero nomen etiam cognoscamus. *Numerus eius est*, inquit, *DCLXVI.*
65 Quem faciamus secundum Graecos; est enim $\overset{\text{I}}{\text{A}}$ · $\overset{\text{L}}{\text{N}}$ · $\overset{\text{CCC}}{\text{T}}$ · $\overset{\text{V}}{\text{E}}$ · $\overset{\text{XL}}{\text{M}}$ · $\overset{\text{LXX}}{\text{O}}$ · $\overset{\text{CC}}{\text{C}}$. Quod nomen, ut dixi, graece supputatum DCLXVI implet. Antemos autem honori contrarius interpretatur. Ac si diceret: honori, qui soli competit Deo, contrarius est; quod est Antichristus, cui potius anathema conuenit. Item aliud nomen est, quod eiusdem numeri complectitur summam, id
70 est $\overset{\text{I}}{\text{A}}$ · $\overset{\text{C}}{\text{P}}$ · $\overset{\text{L}}{\text{N}}$ · $\overset{\text{LXX}}{\text{O}}$ · $\overset{\text{CCCC}}{\text{Y}}$ · $\overset{\text{XL}}{\text{M}}$ · $\overset{\text{V}}{\text{E}}$ · qui simul faciunt eundem numerum. Hoc autem nomen interpretatum est, Nego; quo iam uocabulo dignus est Antichristus, id est, negationis, credulitatis cum Christo nomen congruit, ipso attestante cum dicit: *Hoc est opus Dei, ut credatis in eum qui me misit.* Itemque: *Creditis in Deum, et in me credite.* Siue ergo honori contrarium
75 dixeris, sive nego, iure ad Antichristum potest utrumque referri. Quod autem ait, *Hominis enim est numerus*, Christi utique, quem per falsam imitationem se Antichristus accipi desiderat. $\overset{\text{DC}}{\text{X}}$ · $\overset{\text{C}}{\text{P}}$ · $\overset{\text{X}}{\text{I}}$ · $\overset{\text{CC}}{\text{C}}$ · $\overset{\text{CCC}}{\text{T}}$ · $\overset{\text{V}}{\text{E}}$ · $\overset{\text{I}}{\text{I}}$, genitiui casus, VII litterae secundum suum numerum computatae prope illum dierum numerum perficiunt, qui in persecutione Antichristi iam
80 futurus est, id est, mille. CC^{torum}. XXVe. In cuius specie fraudulenter se opponit aduersitas, hoc est in nota, id est in monogramma, quae hunc modum exprimit ☧ · $\overline{\text{M}}$ · CC · XXV. ubi compendio nomen Christi includitur, $\overset{\text{DC}}{\text{X}}$ · $\overset{\text{C}}{\text{P}}$ · $\overset{\text{X}}{\text{I}}$ · $\overset{\text{CC}}{\text{C}}$ · $\overset{\text{CCC}}{\text{T}}$ · $\overset{\text{V}}{\text{E}}$ · $\overset{\text{X}}{\text{I}}$ inquam, in quo, ut diximus, $\overline{\text{M}}$ · CC · XXV sunt. Solutus quoque ipse nominis numerus praefatam rur-
85 sus dierum numeri perficit summam; eo quod quadragenario et senario, in quo Iudaei aedificatum dixerunt templum, nobis mystice insinuata est dominici corporis forma, quam pro primi hominis ADAM erroribus corrigendis secundus ipse Adam de Maria suscepit. Propter quod in euangelio dicit, *Soluite templum hoc, et post tres dies resuscitabo illud;* respondentibus

63. *Faciamus ergo numerum, et* (pour *ut*?) *in numero nomen etiam cognoscamus*] Primasius: *Faciemus ergo numerum, quem dixit, accipi, ut in numero nomen etiam cognoscamus et notam.* Pseudo-Augustin: *Faciamus ergo numerum quem dixit, ut accepto numero inueniamus nomen et notam.* 65. ANTEMOC] Le nom paraît déjà dans le texte cassinien des scolies de Victorin; il revient dans Primasius, Ambroise Autpert, Beatus, etc. Du reste, à partir d'ici Primasius et Ambroise Autpert suivent pas à pas notre Jérôme, et permettent d'en contrôler le texte. 70. ARNOYME] ARNCYME fautivement dans Primasius, Migne 68, 884 B. 71. *iam*] M, pour *etiam*? 72. *congruit*] M, *congruat* Primas. et Autpert. 73. *me misit*] Io. 6, 29. 74. *credite*] Io. 14, 1. 78. *prope*] M Autp.; *proprie* Prim. Le nombre de jours marqué dans l'Apoc. (11, 3; 12, 6) étant 1260, on voit que c'est bien *prope* qu'il faut lire. 79. *perficiunt*] *proficiunt* M; *perficit* Prim. Autp. 81. *aduersitas*] On pourrait songer à corriger en *aduersarius*; mais Prim. et Autp., qui copient textuellement Jérôme, ont aussi *aduersitas*. Pseudo-Augustin: *Cui se similem facit haereticorum aduersitas.* 84.101. *nominis*] Prim. Autp.; *hominis* M. 87. *pro primi... corrigendis*] Prim. Autp.; *proprium... corrigendus* M. 88. *in euangelio*] Io. 2, 19-21.

Digitized by Google

Iudaeis, *XLVI annis aedificatum est templum hoc, et tu dicis, In tribus die-* 90
bus suscitabo illud? Quod euangelista exponens ait: *Ipse autem dicebat de templo corporis sui.* Unde huic sensui fortasse conuenit, quod in senario numero dierum ab · VIII · kl. aprilis usque in · VIII · kl. ianuarii quadragies sexies ducto templum corporis Domini fuisse in utero uirginis aedificatum credimus et consummatum. Nomen ergo Adam per graecas 95
litteras quadragenarium et senarium complet numerum hoc modo. A (I) · D (IIII) · A (I) · M (XL), qui faciunt XLVI. Cum autem ipse numerus, id est XLVI, solutus et per semetipsum scriptus fuerit et ductus, illum graecis litteris numerum nihilominus complet hoc modo. Κ · Ο · Υ · Α · Δ · Ρ · Α · Γ · Ι · Ν · Τ · Α · C · Ε · Ξ, qui in unum redacti faciunt. 100
M. CCXXV. Quod superius de monogramma diximus, nunc soluti nominis digesta serie demonstratur, cuius diximus summam concludi; ut cum sibi utraque conueniunt, hoc mysterium indubitanter insinuent, quod de simulatione Antichristi apostolus ait, *Ita ut in templo Dei sedeat, ostendens se tanquam sit Deus.* Sed sciendum est, quod non uno modo nec sub 105
unius numeri definitione scriptura diuina, nunc in isto libro, nunc in Danielis uisionibus, ipsum tempus semper insinuat; ut scilicet dies iudicii uel secundi aduentus Domini nostri non diuulgaretur humanae notitiae, sicut ipse dicit discipulis, *Non est uestrum scire haec, quae Pater posuit in sua potestate.* 110

92. *Unde huic*] Avec ces mots se termine brusquement l'opuscule dans le cod. Harl. 3049 par suite de la perte déjà ancienne d'un ou plusieurs feuillets. 93 *usque in VIII kl. ian.*] On sait que Jérôme tenait ferme pour la date romaine de la Noël au 25 décembre. Cf. *Anecd. Mareds.* III, II, p. 396. 102. *digesta serie demonstratur, cuius diximus summam concludi*] M; *digesta serie demonstratur eiusdem numeri summa concludi* Prim.; *digesta series eiusdem numeri summa demonstrat concludi* Autp. 103. *mysterium*] *ministerium* M; *certi causam mysterii* Prim. Autp. 105. *Deus*] 2 Thess. 2, 4. 106. *definitione*] *diffinicione* M. 107. *Danielis uisionibus*] 12, 11. 110. *potestate*] Act. 1, 7.

Digitized by Google

LES ÉVÊQUES AUXILIAIRES DE CAMBRAI AUX XIIIe ET XIVe SIÈCLES.

(*Suite*).

JEAN, archevêque de Mytilène. 1228-1235.

Dans la notice que nous avons consacrée précédemment à ce personnage (*Revue Bénéd.*, 1903, pp. 13-16), nous avions cru, en nous basant sur le texte de son épitaphe transcrite par Dom Guyton, lors de sa visite à l'abbaye d'Orval en 1749, pouvoir identifier l'archevêque Jean de Mytilène avec Jean de Huy, probablement un moine d'Orval, qui fut plus tard abbé de Trois-Fontaines.

Mais ici se présente une difficulté. Le *Gallia christiana*, qui rapporte la même épitaphe, donne le texte sous la forme suivante :

Hic iàcet dominus frater Iohannes de Hoio
Dei et apostolice sedis gratia
episcopus Delmetensis, istius
monasterii et postea Trium fontium
abbas obiit anno Domini MCC... (1).

en faisant remarquer que le reste de l'inscription était effacé.

Bertholet rapporte le texte de cette façon :

Hic iacet
Dominus frater Iohannes de Hoio
Dei et Apostolicae Sedis gratiâ episcopus Delmetensis
Istius Monasterii,
Et postea Trium fontium Abbas
obiit
anno Domini M. CCCXVII (2).

---

1. T. XIII, 629. — Le P. Wiltheim avait lu *episcopus Debratensis istius monasterii et domus Trium fontium*, sans pouvoir déchiffrer le reste. Cf. Goffinet, *Cartulaire de l'abbaye d'Orval*, Bruxelles, 1879, p. XVII, note 2.

2. *Hist. eccl. et civile du duché de Luxembourg*. VI, 351.

Digitized by Google

Holzer, qui a repris le texte de Bertholet, fait à l'évêque de Duvno *(Delmetensis)* une place parmi les suffragants de Trèves, toutefois sans pouvoir citer un seul document de son ministère (1).

D. Guyton, de son côté, lut :

« Hic iacet frater Iohannes de Hoyo, Dei et apostolicae sedis gratia Episcopus Melitenensis, istius monasterii, etc., postea Trium fontium Abbas. Obiit anno domini 1202 (2). »

Il semble bien qu'il faille écarter le texte de *Debratensis* donné par le P. Wiltheim. Mais lequel des deux a raison, de Bertholet ou de Dom Guyton ? Il est assez difficile de le dire. Il exista effectivement au XIVe siècle un Jean de Huy, qui fut abbé de Trois-Fontaines et devint dans la suite évêque de Konavlje en Dalmatie, suffragant de Durazzo, comme en fait foi une bulle de Jean XXII. Nommé à ce siège épiscopal par l'archevêque d'Antivari, bien que Konavlje ne fût pas dans sa province, Jean de Huy, qui avait autrefois exercé la charge abbatiale à Trois-Fontaines, alla s'accuser de cette faute devant Jean XXII à Avignon, et le pape, par un acte du 10 juillet 1325, lui ordonna de s'abstenir à l'avenir de toute fonction pontificale et de se retirer dans son ancien monastère, mais en lui rendant voix passive aux dignités de son ordre.

Nous donnons ici le texte de ce document :

Dilecto filio Iohanni dicto de Hoyo olim abbati monasterii Trium fontium, Cisterciensis ordinis, Cathalaunensis diocesis, salutem. Dudum dilectus filius Andreas, olim archiepiscopus Antibarensis, priusquam archiepiscopalis regiminis Antibarensis ecclesie sponte cessisset in nostris manibus oneri et honori, quamquam exigentibus culpis suis auctoritate apostolica esset a pontificalis officii executione suspensus (3), te de facto propria temeritate ecclesie Cunaviensi prefecit in episcopum et pastorem, licet dicta Cunaviensis ecclesia de Antibarensi provincia non existeret nec existat, tibique per quosdam episcopos non suffraganeos suos munus fecit consecrationis impendi, quanquam super hoc potestatem aliquam non haberet, que omnia tu in nostra et fratrum nostrorum constitutus presentia humiliter et sponte fuisti confessus. Nos igitur attendentes prefectionem huiusmodi de te factam et quecumque sunt ex illa secuta per ipsum Andream temere fuisse contra sacros canones attemptata, tibi auctoritate presentium districtius inhibemus ne de cetero ea que sunt pontificalis officii exercere, nec pontificalibus uti presumas insigniis quoquomodo. Tue tamen simplicitati et ignorantie

1. *De proepiscopis Trevirens.*, 26-27.

2. Schuermans ap. *Annal. de l'Instit. arch. de Luxembourg*, t. 34 (1899), p. 93, donne *apostolica*, mais il y a évidemment erreur de transcription.

3. L'archevêque André, O. Min., résigna avant le 26 octobre 1324 ; il avait été promu au siège d'Antivari le 25 février 1307 (Eubel, I, 92).

Digitized by Google

veniam tribuentes, te super eo quod dictam ecclesiam temere recepisti ac ea que sunt pontificalis officii exercere et pontificalibus uti insigniis post receptum munus consecrationis huius presumpsisti a penis iuris et constitutionis que incipit Implerisque edite in consilio Viennensi, si quas preterea incurristi tenore presentium duximus absolvendum. Volumus autem tibique precipimus quod ad monasterium Triumfontium, Cisterciensis ordinis, Cathalaunensis diocesis, cuius regimini sicut abbas prefuisse diceris, de nostra licentia revertaris, inibi tanquam monachus moraturus, et ne propter premissa a dignitatibus tui ordinis excludaris, te auctoritate apostolica habilem esse volumus ut predictis nequaquam obstantibus in prefato Triumfontium et aliis monasteriis tui ordinis in abbatem libere et licite possis eligi et assumi. Nulli etc. nostre inhibitionis, absolutionis, voluntatis, precepti et habilitationis infringere etc. Datum Avinione VIe idus julii anno nono (1).

La liste des abbés d'Orval au XIVe siècle nous offre un abbé Jean, qu'on rencontre dans des actes du 26 juillet 1314 au 18 août 1327 (2), sans désignation de nom de famille ou d'origine, sauf que le 1 août 1326 on trouve un *Jean de Huy* (3). C'est du moins cette dénomination que donne le cartulaire d'Orval conservé à Arlon, tandis que la copie du cartulaire de Jean Caro, antérieure à 1636, et conservée à la Bibliothèque de Trèves, dit *Jean de Chiney* (Chiny) (4).

D'après certains auteurs, Jean de Huy aurait quitté la direction d'Orval en 1317 pour devenir abbé de Trois-Fontaines. Il serait revenu à Orval, à la mort de l'abbé Jacques de Mouzon en 1325, et serait mort probablement en 1327 (5).

Ces renseignements sont sujets à caution. Et d'abord l'abbé Arnoul de Trois-Fontaines, qui figure dans des actes d'Orval de 1314 et 1315 (6), eut pour successeur l'abbé Richard, que nous rencontrons le 25 mai 1315 (7) et en 1326 (8). Où trouver place pour un abbatiat de l'abbé d'Orval à Trois-Fontaines ? Il n'est pas possible qu'un Jean de Huy fût encore abbé d'Orval en 1327, puisqu'à cette époque il était évêque. Il faut donc admettre que le vrai nom

1. Arch. Vatic. *Jean XXII. Comm. an. IX. P. II* (Reg. Vatic. 79), n. 1886, ff. 216-217v.
2. Goffinet, *Cartul. d'Orval*, p. 636, 664.
3. *Ib.*, p. 659.
4. Delescluse, *Chartes inédites de l'abbaye d'Orval*, Bruxelles, 1896, p. 59. Cf. Tillière, *Histoire de l'abbaye d'Orval*, Namur, 1897, p. 244 note.
5. *Gallia christ.*, XIII, 629 ; Goffinet, p. XVII ; Tillière, *l. c.*
6. Goffinet, p. 637, 645.
7. *Ib.*, p. 655.
8. *Gallia christ.*, IX, 961.

Digitized by Google

de l'abbé Jean d'Orval de 1315 à 1327 était Jean de Chiny, et que le Jean de Huy, qui fut élevé aux honneurs de l'épiscopat, était un ancien moine cistercien, lequel fut d'une façon ou l'autre nommé ou postulé à l'abbatiat de Trois-Fontaines et vint mourir à Orval. Était-il moine d'Orval? Le nom de Huy porte à le croire, mais, chose curieuse, une bulle de Clément VI dit qu'il était auparavant moine de Léoncel, avant de devenir évêque de Duvno. Le nécrologe de l'abbaye ne mentionne pas le 19e abbé, lequel devait être Jean de Huy ou Jean de Chiny; il est vrai qu'il doit manquer une partie du mois de janvier (1). En tout cas il n'y est pas fait mention d'un évêque sorti d'Orval.

Deux questions sont à examiner. L'évêque de Duvno est-il le même que l'évêque de Konavlje suspendu par Jean XXII? L'épitaphe d'Orval se rapporte-t-elle à l'évêque de Duvno ou à celui de Mytilène?

Le P. Eubel croit que l'évêque Jean de Duvno en Herzégovine, suffragant de Spalato, pourvu de ce siège par Clément VI le 20 juin 1345, est le même que l'ancien évêque de Konavlje. L'évêque de Duvno était un moine cistercien de Léoncel au diocèse de Valence. On le rencontre comme évêque dans une lettre d'indulgences datée d'Avignon le 20 février 1346; dès 1347 il était remplacé à Duvno par l'évêque Guerrin. Le P. Eubel croit que ce pourrait être le même personnage que ce Jean de Huy, ancien abbé d'Orval et de Trois-Fontaines, puis évêque de Konavlje, qui sera devenu suffragant de Trèves après sa promotion au siège de Duvno. Son épitaphe, telle qu'elle était donnée par Holzer, lequel reproduisait le texte de Bertholet, portait 1317; le P. Eubel propose de lire 1347 (2).

La bulle de Clément VI, que nous publions ici, montre en effet que Jean de Huy, autorisé par Jean XXII à accepter des dignités dans son ordre, a été réhabilité par Clément VI et qu'il reçut de nouveau la faculté d'exercer les fonctions épiscopales. Il s'agit en effet du même moine cistercien Jean, que l'archevêque André d'Antivari avait promu au siège épiscopal de Konavlje et que Jean XXII avait destitué. Mais, dans la bulle de Clément VI, il est dit que, lors de sa promotion à l'évêché de Konavlje, Jean appartenait au monastère de Léoncel. Pas un mot de son abbatiat à Trois-Fontaines. Rentré dans son abbaye de Léoncel en 1325, l'ancien évêque de Konavlje demanda plus tard à passer au

1. Nécrologe, ap. *Analectes pour servir à l'hist. eccl. de Belgique*, t. III, pp. 223-242; *Annal. de l'Instit. arch. d'Arlon*, 1867, pp. 172-194.

2. *Hierarchia cath.*, I, 239. — Le 22 décembre 1345, il fut exempté de payer sa taxe à la Chambre apostolique « propter paupertatem » (Archiv. Vatic. OBLIG., t. 22, f. 4v).

Digitized by Google

monastère bénédictin de l'Ile-Barbe, ce qui lui fut accordé. Lorsque Clément VI, moine bénédictin, monta sur le siège pontifical, l'ancien évêque de Konavlje lui adressa une supplique et rentra en grâce. Le 20 juin 1345 il était pourvu du siège épiscopal de Duvno.

Venerabili fratri Iohanni episcopo Delmitensi salutem etc. Suscepti cura regiminis cor nostrum continua pulsat instantia ut solicitudinis debitum, ad quod universis orbis ecclesiis nos apostolice servitutis necessitas obligat, earum singulis, prout nobis ex alto conceditur, exolvamus, in eo potissime ut illarum regimina, que propriis sunt destitute pastoribus, personis talibus committantur, per quarum solertiam circumspectam et solertem circumspectionem ecclesie predicte in spiritualibus et temporalibus valeant adaugeri. Dudum siquidem quondam Andreas, olim archiepiscopus Antibarensis, ab executione pontificalis officii, suis exigentibus demeritis, per apostolicam sedem suspensus, falso asserens ecclesiam Cunaviensem fore de Antibarensi provincia, eamque de iure et de facto vacare, et tanto tempore vacavisse per negligentiam dilectorum filiorum capituli eiusdem ecclesie, qui infra iuris terminum, ut dicebat, aliquem in Cunaviensem episcopum eligere non curarunt, quod potestas providendi eidem ecclesie de pastore erat ea vice ad ipsum tunc archiepiscopum legitime devoluta, te, tunc monachum monasterii de Leoncello, Cisterciensis ordinis, Valentinensis diocesis, in sacerdotio constitutum, prefecit, quamvis de facto, eidem Cunaviensi ecclesie in episcopum et pastorem; ac deinde, post consensum per te, de tui superioris petita et obtenta licentia, huiusmodi prefectioni prestitum, tibi per quosdam episcopos, non tamen suos suffraganeos, fecit munus consecrationis impendi; tuque, huiusmodi suspensionem ipsius tunc archiepiscopi, ut asseris, prorsus ignorans, et credens ipsam Cunaviensem ecclesiam fore de dicta provincia, teque in episcopum Cunaviensem rite promotum et munus consecrationis huiusmodi tibi canonice fuisse impensum, pontificalibus fuisti usus insigniis et exercuisti que ordinis seu pontificalis officii existere dinoscuntur. Quibus omnibus postmodum ad notitiam fel. rec. Johannis pape XXII, predecessoris nostri deductis, idem predecessor tibi inhibuit ne de cetero pontificalibus utereris insigniis, nec que essent pontificalis ordinis seu officii exerceres; propter quod tu ad dictum ordinem Cisterciensem, etiam de ipsius predecessoris precepto rediens, tandem, postquam in dicto monasterio de Leoncello per aliquos annos fuisti tanquam monachus commoratus, ad monasterium Insule Barbare, ord. S. Benedicti, Lugdunensis diocesis, de licentia dilecti filii... abbatis ipsius monasterii de Leoncello, te conferens, in eo per dilectum filium... abbatem ipsius monasterii Insule Barbare, ad quem in eodem monasterio monachorum receptio pertinere dicitur, receptus fuisti in monachum et in fratrem, ac huiusmodi receptio auctoritate apostolica postmodum extitit approbata, et tandem, dicto Iohanne et

Digitized by Google

deinde pie memorie Benedicto papa XII, predecessore nostro ac eiusdem Iohannis successore immediato viam universe carnis ingressis, nobisque, divina favente gratia, ad apicem summi apostolatus assumptis, et demum premissis omnibus et singulis pro parte tua coram nobis expositis; nos, volentes tecum agere gratiose, omnem inhabilitatis et irregularitatis maculam sive notam, si quam ex premissis vel eorum occasione forsitan contraxisti, duximus totaliter abolendam, ac subsequenter, ecclesia Delmitensi ex eo apud apostolicam sedem vacante quod dil. Madius, episcopus olim Delmitensis, eiusdem ecclesie Delmitensis oneri in nostris manibus sponte cessit, nos, huiusmodi cessione admissa, attendentes quod nullus de ipsius ecclesie Delmitensis ordinatione preter nos hac vice disponere potest, pro eo quod nos diu ante vacationem huiusmodi provisiones omnium ecclesiarum cathedralium tunc apud dictam sedem quocumque modo vacantium et in antea vacaturarum dispositioni nostre specialiter reservantes, decrevimus extunc irritum et inane, si secus super hiis per quoscumque, quavis auctoritate, scienter vel ignoranter, contingeret attemptari, ac ad provisionem ipsius Delmitensis ecclesie, ne prolixe vacationis exponatur incommodis, paternis et solicitis studiis intendentes, post deliberationem, quam super hiis cum fratribus nostris habuimus diligentem, demum ad te, litterarum scientia preditum, morum et vite honestate decorum, in spiritualibus providum et in temporalibus circumspectum, et aliis multiplicibus virtutum meritis, prout testimonio fidedignorum accepimus, insignitum, direximus oculos nostre mentis, quibus omnibus debita meditatione pensatis, de persona tua eidem Delmitensis ecclesie, de dictorum fratrum nostrorum consilio, auctoritate apostolica, providemus, teque illi preficimus in episcopum et pastorem, curam et administrationem ipsius tibi tam in spiritualibus quam in temporalibus plenarie committendo, ac munus consecrationis, ut premittitur tibi impensum, approbamus et ratificamus expresse; supplentes omnem defectum, si quis intervenisset forsitan in eodem, de apostolice plenitudine potestatis, tibique auctoritate predicta concedimus, ut, inhibitione huiusmodi dicti Iohannis predecessoris nequaquam obstante, predictis insigniis uti, et ea que sunt pontificalis officii seu ordinis possis libere et licite exercere. In illo qui dat gratias et largitur premia confidentes quod eadem Delmitensis ecclesia sub tuo felici regimine, gratia tibi suffragante divina, prospere dirigetur et salubria suscipiet incrementa. Quocirca fraternitati tue per apostolica scripta mandamus, quatenus ad dictam ecclesiam Delmitensem cum gratia nostre benedictionis accedens, eiusdem ecclesie solicitam curam geras, gregem dominicum in illa tibi commissum doctrina verbi et operis reformando, ita quod dicta ecclesia Delmitensis gubernatori circumspecto et fructuoso administratori gaudeat se commissam, ac bone fame tue odor ex laudabilibus tuis actibus latius diffundatur, tuque, preter eterne retributionis premium, nostre benivolentie gratiam uberius valeas promereri.

Digitized by Google

Datum apud Villamnovam, Avinionensis dyocesis, XII kal. iulii, anno quarto.

In e. m. dilectis filiis clero civitatis et dyoc. Delmitensis [ut humiliter intendant ac obediant supradicto Iohanni episcopo] Datum ut supra.

In e. m. dil. filiis populo civitatis et dyoc. Delmitensis [ut eundem episcopum devote suscipiant ac honorifice pertractent, eiusq. monitis et mandatis intendant.] Datum ut supra.

In e. m. venerabili fratri archiepo Spalatensi [ut eundem episcopum et ecclesiam Delmitensem sibi metropolitico iure subiectam, commendatos habeat ac favore prosequatur.] Datum ut supra.

In e. m. dil. filio nobili viro Stephano Bano, principi Rosciensi [ut episcopum et ecclesiam Delmitensem praedictos, commendatos habeat, ac sui favoris praesidio prosequatur.] Datum ut supra (1).

Auquel des deux appartient réellement l'épitaphe d'Orval? Il est difficile de le dire. Dom Guyton a vu cette épitaphe et l'a, semble-t-il, fidèlement transcrite.

Si le véritable texte de l'épitaphe est *Melitenensis*, on peut admettre qu'il a existé deux personnages portant à un siècle de distance le même nom de Jean de Huy et tous deux revêtus de la dignité épiscopale ; si c'est *Delmitensis*, il faut la rapporter à l'évêque du XIVe siècle et croire à une erreur de transcription dans les dates ; dans ce cas la date de 1347 proposée par le P. Eubel paraît la plus plausible.

Aux actes de cet évêque cités précédemment, nous pouvons ajouter que le 25 septembre 1228 il consacra le chœur du monastère des Saints-Machabées à Cologne, à la demande de l'archevêque Henri. L'épitaphe suivante consacra le souvenir de cette cérémonie :

Anno incarnationis Domini 1228, VII kal. octobris dedicatum est monasterium istud et hoc altare a V. Iohanne Mithylenensi archiepiscopo in honorem S. Mariae Virginis et SS. Machabaeorum et SS. Petri et Pauli et aliorum apostolorum et S. Michaelis et omnium sanctorum (2).

D'après les *Annales* de Lobbes, le 24 mars 1230, il donna la consécration épiscopale à l'évêque Jean de Liége dans l'église collégiale de S. Théodard à Thuin, assisté des évêques de Cambrai et de Tournai, en présence du légat, le cardinal Othon (3). Il est vrai que le texte est incomplet : ab archiepiscopo *Mitil.*, et que Gilles

1. Arch. Vatic. Reg. Vat. Clem. VI, t. 169, ep. 15 (de promotionibus).
2. Crombach, *Historia SS. trium magorum regum*, p. 672 ; *Acta SS.*, t. 9 oct. p. 233.
3. Martène, *Thes. anecd.*, III 1427 ; *Mon. Germ. hist.*, IV, 26.

Digitized by Google

d'Orval rapporte que ce fut l'archevêque Henri de Reims qui accomplit cette fonction (1). ; le fait cependant est intéressant à noter (2).

GILLES DE FLANDRE, O. S. A. ev. de Linda. 1346-1352.

Gilles de Flandre, titulaire du siège de Linda (Lundinensis, Lindenensis, Lindinensis), en Phrygie, suffragant de la métropole de Parios (3), était un religieux de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin. D'abord pourvu de ce siège par Étienne, évêque de Tinos, commissaire délégué par Daniel, archevêque de Naxos, il le fut ensuite, le 24 juillet 1346, par le pape Clément VI (4).

Voici le texte de la bulle pontificale :

Venerabili fratri Egidio episcopo Lindinensi salutem etc. Romani pontificis, quem pastor ille celestis et episcopus animarum, potestatis sibi plenitudine tradita, ecclesiis pretulit universis, plena vigiliis solicitudo requirit, ut circa cuiuslibet statum ecclesie sic vigilanter excogitet, sicque prospiciat diligenter, ut per eius providentiam circumspectam ecclesiis singulis pastor accedat idoneus et rector providus deputetur, sicque ecclesie ipse, superni favoris auxilio suffragante, votive prosperitatis successibus gratulentur. Dudum siquidem ecclesia Lindinensis, per obitum bo. me. Leonardi episcopi Lindinensis, qui in partibus illis debitum nature persolvit, pastoris solatio destituta, venerabilis frater noster Daniel, archiepiscopus Nicxiensis et Pariensis, in cuius provincia eadem consistit ecclesia, asserens provisionem eiusdem ecclesie, in qua canonici, seu aliquod collegium, licet fuerint ab antiquo, de presenti non habentur, cum vacat pro tempore, ad archiepiscopum Nicxiensem et Pariensem, qui est pro tempore, de antiqua et approbata et hactenus observata consuetudine pertinere, volens indempnitati eiusdem ecclesie, ne prolixe vacationis subiaceret incommodis, salubriter providere, per suas certi tenoris litteras eius sigillo munitas, venerabili fratri nostro Stephano episcopo Tyniensi suffraganeo suo, duxit, ut dicitur, specialiter committendum ut eidem Lindinensi ecclesie de persona idonea provideret, et inibi illam preficeret in episcopum et pastorem ; dictus vero episcopus Tyniensis, auctoritate commissionis predicte, de te, ordinis fratrum Heremitarum S. Augustini professore, in sacerdotio constituto, prius tui superioris petita licentia et obtenta, ecclesie predicte

1. *M. G. H.*, SS. XXV, 123 ; cf. Foullon, I, 332.
2. Pressutti dans ses *Regesta Honorii papae III* signale deux actes par lesquels le pape soumet en 1222 à la métropole de Mitylène les églises d'Osor et de Chios (n. 3833-3834, t. II, p. 48) et autorise, le 27 février 1222, l'archevêque de Mitylène à exercer les fonctions épiscopales en dehors de sa province (n. 3816, p. 45).
3. Eubel, 320 ; Lequien, *Oriens christ.*, I, 821-822.
4. Eubel, *l. c.*

Digitized by Google

[18] Lindinensi providit, teque illi prefecit in episcopum et pastorem, curam et administrationem ipsius tibi, tam in spiritualibus quam in temporalibus plenarie committendo, prout in suis patentibus super hoc tibi concessis litteris plenius dicitur contineri; tuque postmodum in episcopum Lindinensem obtinuisti auctoritate metropolitica consecrari; ac pretextu promotionis et consecrationis predictarum te administrationi spiritualium et temporalium ipsius ecclesie Lindinensis ingessisti, ignorans aliquod impedimentum esse, ut asseris, in predictis quare hoc facere non valeres. Subsequenter vero, aliquibus revocantibus in dubium an provisio dicte ecclesie Lindinensis foret tunc sub aliqua reservatione sedis apostolice comprehensa, ad huiusmodi dubium tollendum, tu ad apostolicam sedem accessisti, et huiusmodi tue provisionis, consecrationis et administrationis negotio proposito in concistorio coram nobis, omni iuri, quod tibi in dicta Lindinensi ecclesia competebat, in manibus dilecti filii nostri Bernardi, tituli S. Ciriaci in Termis, presbiteri cardinalis, renunciasti libere, renunciationem huiusmodi, de mandato nostro sibi facto oraculo vive vocis apud sedem predictam admittentis. Nos igitur, huismodi renunciatione sic admissa, ad provisionem ipsius Lindinensis ecclesie, de qua nullus preter nos hac vice disponere potest, pro eo quod nos, diu ante cessionem huiusmodi, provisiones omnium ecclesiarum, tunc apud dictam sedem quocunque modo vacantium, et vacaturarum in antea apud eam, dispositioni nostre specialiter reservantes, decrevimus extunc irritum et inane, si secus super hiis a quoquam, quavis auctoritate, scienter vel ignoranter, contingeret attemptari, celerem et felicem, ne prolixe vacationis subiaceret incommodis, paternis et solicitis studiis intendentes, post deliberationem, quam, de preficiendo eidem ecclesie personam utilem ac etiam fructuosam, cum fratribus nostris habuimus diligentem, demum ad te, cui religionis zelus, vite munditia, litterarum scientia, prudentia (1) spiritualium et temporalium providentia, necnon alia virtutum merita, prout in testimoniis fidedignis accepimus, suffragari noscuntur, quibus omnibus attenta meditatione pensatis, de persona tua nobis et eisdem fratribus nostris, consideratione premissorum, accepta, prefate Lindinensi ecclesie, de ipsorum fratrum consilio, auctoritate apostolica duximus providendum, teque illi preficimus in episcopum et pastorem, curam et administrationem ipsius ecclesie Lindinensis tibi tam in spiritualibus quam in temporalibus plenarie committendo, ac munus consecrationis, ut premittitur, tibi impensum approbantes, nihilominus que circa administrationem per te, vel alios tuo nomine et mandato, alias tamen rite sunt facta valere volumus et obtinere roboris firmitatem. In illo qui dat gratias et largitur premia confidentes, quod predicta Lindinensis ecclesia sub tuo felici regimine, clementia tibi assistente divina, felicibus iugiter augebitur commodis et votivis proficiet incrementis. Quocirca fraternitati tue per apostolica scripta mandamus, quatenus ad eandem ecclesiam

1. Le texte porte : *providentia.*

Digitized by Google

Lindinensem, cum gratia nostre benedictionis, accedens, curam et administrationem predictas sic gerere studeas solicite fideliter et prudenter, quod prefata ecclesia Lindinensis gubernatori provido et fructuoso administratori gaudeat se commissam, tuque proinde retributionis eterne premium, ac nostre et ipsius sedis benedictionis et gratie merearis percipere continuum incrementum. Datum Avinione VIIII kal. augusti, anno quinto.

In eo. modo, dilectis filiis clero civitatis et diocesis Lindinensis salutem etc. Romani pontificis etc. usque « incrementis ». Quocirca universitati vestre per apostolica scripta mandamus, quatenus eidem episcopo, tanquam patri et pastori animarum vestrarum, humiliter intendentes, ac exhibentes ei obedientiam et reverentiam debitam et devotam, ipsius monita et mandata salubria curetis devote suscipere et efficaciter adimplere; alioquin sententiam quam idem episcopus rite tulerit in rebelles ratam habebimus et faciemus, auctore Domino, usque ad satisfactionem condignam, inviolabiliter observari. Datum ut supra.

In eo. modo. Dilectis filiis populo civitatis et dioc. Lindinensis salutem etc. Romani pontificis etc. usque « incrementis ». Quocirca universitatem vestram rogamus, monemus, et hortamur attente, per apostolica vobis scripta mandantes, quatenus prefatum episcopum, devote recipientes et honeste tractantes, eius salubribus monitis et mandatis humiliter intendatis, ita quod ipse in vobis devotionis filios se recepisse letetur, vosque in eo patrem habeatis assidue gratiosum. Datum ut supra.

In eo. modo venerabili fratri... Archiepiscopo Nixiensi et Pariensi salutem etc. Ad tue cedit cumulum salutis et fame si personas ecclesiasticas, presertim pontificali dignitate preditas, divine propitiationis intuitu, oportuni presidii ac favoris gratia (1) prosequaris. Dudum siquidem [18v] ecclesia Lindinensi etc. usque « incrementa ». Cum igitur eidem episcopo, ut ipse in commissa predicte ecclesie sibi cura facilius proficere valeat, tuus favor esse noscatur plurimum oportunus, fraternitatem tuam rogamus et hortamur attente, tibi per apostolica scripta mandantes, quatenus predictos episcopum et ecclesiam habens pro nostra et dicte sedis reverentia propensius commendatos, in ampliandis et conservandis iuribus suis sic eum tui favoris presidio prosequaris, quod ipse tuo fultus auxilio in commisso sibi ecclesie prefate regimine se possit utilius exercere, tuque divinam misericordiam, et benivolentiam dicte sedis exinde valeas uberius promereri. Datum ut supra (2).

Le 6 septembre de la même année, tandis qu'il se trouvait à Avignon, il présenta au pape une supplique en faveur de quelques-

1. Le texte porte : *oportuni presidii favoris et gratie prosequaris.* Nous avons restitué la formule ordinaire.

2. Reg. Vatic. Clem. VI, t. 173, ff. 17-18v ; Reg. Avin. Clem. VI, t. 32, f. 54v.

Digitized by Google

uns de ses amis et connaissances des diocèses de Tournai et d'Utrecht.

Supplicat S(anctitati V(estre) devota et humilis creatura vestra frater Egidius de Flandria, Lindinensis episcopus, quatenus sibi ac religiosis et honestis viris Iohanni dicto Puishalhuc et Livino dicto Alin monachis monasterii sancti Petri Gandensis, ordinis Sancti Benedicti, domicelle Elysabeth de Adendyc filie quondam Theoderici quondam filii Mathie, Egidio de Roeselaere et Paulo filio quondam Jacobi Martini, clericis Tornacensis diocesis, ac Goessuino de Monte, militi Traiectensis diocesis, specialem gratiam facientes eis et eorum cuilibet, plenam remissionem omnium peccatorum suorum a pena pariter et a culpa semel in mortis articulo auctoritate apostolica concedere dignemini ut in forma in talibus consueta. — Fiat R.

Item supplicat S. V. idem episcopus quatenus sibi in personam dilecti et benemeriti clerici sui Pauli, filii quondam Iacobi Martini, acoliti Tornacensis diocesis, specialem gratiam facientes de beneficio ecclesiastico cum cura vel sine cura spectante communiter vel divisim ad collationem vel presentationem seu quamvis aliam dispositionem abbatis et conventus monasterii sancti Bavonis Gandensis, ordinis sancti Benedicti, Tornacensis diocesis, si quod vacat ad presens vel cum vacaverit, dicto Paulo dignemini providere. Cum acceptatione, reservatione, inhibitione, decreto et clausula anteferri et cum omnibus aliis non obstantibus et clausulis oportunis ac executoribus. — Fiat... ad collationem..... abbatis sancti Petri Gandensis. R.

Datum Avinione VIIIo idus septembris ao quinto (1).

Le 6 novembre, il obtint pour lui-même l'indulgence plénière « in articulo mortis » :

Venerabili fratri Egidio de Flandria, episcopo Lindinensi, salutem, etc. Provenit ex tue devotionis affectu, quo nos et Romanam ecclesiam revereris, ut petitiones tuas, illas presertim que anime tue salutem respiciunt, ad exauditionis gratiam admittamus. Hinc est quod nos tuis supplicationibus inclinati, ut confessor tuus, quem duxeris eligendum, omnium peccatorum tuorum de quibus corde contritus et ore confessus fueris, semel tantum in mortis articulo plenam remissionem tibi, in sinceritate fidei, unitate sancte Romane ecclesie, ac obedientia et devotione nostra vel successorum nostrorum Romanorum pontificum canonice intrantium persistenti, auctoritate apostolica concedere valeat, fraternitati tue tenore presentium indulgemus. Sic tamen quod idem confessor de hiis de quibus fuerit alteri satisfactio impendenda, eam tibi, per te si supervixeris, vel per alios, si tunc forte transieris, faciendam iniungat, quam tu vel illi facere

1. Archives du Vatican, Reg. suppl. Clément VI, t. 12, f. 55v.

Digitized by Google

teneamini ut prefertur. Et ne, quod absit, propter huiusmodi gratiam reddaris proclivior ad illicita imposterum committenda, volumus quod si, ex confidentia remissionis huiusmodi, aliqua forte committeres, quoad illa predicta remissio tibi nullatenus suffragetur. Nulli ergo etc. nostre concessionis et voluntatis infringere.

Datum Avinione VIII idus novembris, anno quinto. (1)

Le 30 septembre 1347, il consacra le maître-autel dédié à saint Nicolas dans l'église paroissiale d'Enghien. Lorsqu'au commencement de l'année 1859 on démolit cet autel, on découvrit un coffret en bois qui renfermait trois pièces superposées les unes aux autres : un vase en terre cuite recouvert d'une plaque ou tablette en plomb, et, sur cette plaque, un petit vase en étain. Ce vase renfermait des reliques enveloppées de soie et recouvertes d'une touffe d'ouate. La tablette en plomb, de $0^m, 105 \times 0^m093$ portait sur chacune de ses faces une inscription. Quant au vase en étain, il avait dû contenir une hostie, dont les restes étaient reconnaissables. Ce coffret avait été déposé lors d'une nouvelle consécration de l'autel en 1442, dont nous parlerons plus loin (2).

Nous donnons ici le texte de ces inscriptions :

Iste sunt (3) reliquiae in altari beati Nicholai
ecclesie parochialis ville de Aynghien recondi-
te : de ossibus sancti Petri apostoli, de ossibus sancti
Pauli, et de ossibus sancti Iacobi maioris, de ossi-
bus et de cruce sancti Andree apostoli, de costa
sancti Clementis, de ossibus sancte Barbare, et
de reliquiis plurimorum sanctorum. Acta sunt hec tempore
quo dominus Iohannes dictus Kelvekin fuit cu-
ratus ibidem anno domini M° CCC° XLVII, dominica
que fuit in crastino beati Michaelis ar-
changeli et in vigilia beati Remigii
et tunc altare maius dedicatum.
Et frater Egidius fratrum Heremitarum sancti Augustini vene-
rabilis episcopus Lundinensis fecit predicta (4).

1. Reg. Vatic. t. 176, f. 292v ; Reg. Avin. Clem. VI, t. 35 (= n. 89) f. 258v.

2. On trouve un fac-simile de ces objets et des inscriptions dans un article de P. B. Bossue : *Notice sur une tablette à double inscription, deux petits vases en étain et un parchemin trouvés récemment à Enghien, en Belgique.* (*Précis historiques*, 15 juin 1859, pp. 269-278 ; Mathieu, *Histoire d'Enghien*, II, 484.)

3. Le P. Bossue lisait : *intra*.

4. *Précis hist.*, p. 273.

Digitized by Google

Le samedi et le dimanche après sainte Madeleine (29 juillet) 1352, en vertu des dimissoriales de l'évêque Pierre de Cambrai, il consacra l'église, le maître-autel et trois autres autels de la Chartreuse de Bois-Saint-Martin près de Grammont (1).

Noverint universi quod nos frater E., Dei et sedis apostolice gratia Lindenensis episcopus, auctoritate ac virtute litterarum dimissorialium reverendi in Christo patris ac domini, domini Petri, Dei gratia Cameracensis episcopi, consecravimus religiosorum virorum prioris et conventus domus Silve sancti Martini, ordinis Cartusiensis, eiusdem Cameracensis dyocesis, ecclesiam et maius altare eiusdem in dominica proxima beate Marie Magdalene, ac die precedente alia tria altaria eorum, cum calice et aliis ornamentis ecclesiasticis ad divinum officium et ipsos pertinentibus. In quorum predictorum testimonium sigillum nostrum presentibus duximus apponendum. Datum anno domini M° CCC° LII°, in dominica proxima beate Marie Magdalene supradicta (2).

Nous le trouverons plus tard dans le diocèse de Tournai en 1359. Il mourut avant le 28 janvier 1372 (3).

MATHIAS DE COLOGNE, O. Carm., év. de Trébizonde. 1345-1359.

Mathias de Cologne (4), né vers 1295, fit profession au couvent des Carmes de Cologne vers 1311. Après avoir étudié à Paris, il rentra au couvent de Cologne, où on lui confia la charge de lecteur en théologie. En 1320 il fut nommé prieur et lecteur au couvent de Bruxelles. En 1321, il fut pris comme socius par Sibert de Beke, provincial de la Basse-Germanie, assista au chapitre général de Montpellier, où il fut nommé professeur d'Écriture sainte. En 1322 il prit le grade de bachelier en théologie, en 1325 redevint lecteur à Cologne, de 1326 à 1330 fut prieur et régent des études à Bruxelles, et en 1330 prit le grade de docteur à l'université de Paris (5). Prieur et régent à Bruxelles de 1333 à 1335, définiteur provincial et lecteur principal à Bruxelles en 1335, il fut de

1. Raissius, *Origines Cartus. Belgii*. Douai, 1632, p. 40 ; Le Couteulx, *Annal. Cartus.* V. 239 ; Sanderus, *Flandria illustrata*, II, 528.
2. Archives de l'État à Gand, Fonds des Chartreux de Bois St-Martin. Cartulaire n° 1, f° VII v.
3. Eubel, I, 320.
4. Il ne faut pas le confondre avec le P. Mathias Spore, qui exerça les fonctions de prieur de Trèves (1352), de Strasbourg (1362) et de Trèves (1373) ; cf. Koch, p. 47, 64, 117, 131.
5. Cod. Bruxell. 16492, p. 26 ; Joh. Trisse († 1363) ap. *Archiv f. Literatur und Kirchengesch. des M. A.*, V, 373.

Digitized by Google

nouveau prieur et régent du même couvent en 1340 (1). C'est par erreur que l'auteur de la *Bibliotheca Carmel.* dit qu'il exerça la charge de provincial de la Basse-Germanie, car on ne trouve pas son nom dans la liste des provinciaux (2).

Les historiens de l'ordre du Carmel, en faisant l'éloge de la science et de la piété de Mathias de Cologne, disent qu'il fut le confesseur du duc Jean III, et que c'est sur le désir de ce prince qu'il fut proposé à l'évêque de Cambrai en qualité de suffragant. Sa promotion au siège de Trébizonde (3) daterait, disent-ils, du pontificat de Benoît XII. La date n'en est pas connue. Le Nécrologe du couvent des Carmes de Bruxelles dit que ce fut en 1341 (4), tandis que les Actes de la province de la Basse-Germanie fixaient cet événement à l'an 1344 (5). Cette dernière date semble la plus probable, car nous le voyons le 21 septembre 1345, en même temps qu'il demandait à Clément VI une faveur pour un de ses amis, solliciter dispense de la taxe de ses lettres de provision. A cette date les bulles de provision n'avaient donc pas encore été expédiées. Son prédécesseur sur le siège de Trébizonde, Antoine, fut transféré le 15 juillet 1345 à celui de Galtelli en Sardaigne (6). C'est donc entre le 15 juillet et la commencement d'octobre 1345 qu'il faut placer la nomination de Mathias.

Supplicat Sanctitati Vestre devota cretura vestra magister Mathias de Colonia, episcopus Trapensundinensis, quatenus sibi in personam dilecti sui nobilis viri Iohannis de Coslaer domini de Witham militis et Katherine eius uxoris, Cameracensis diocesis, specialem gratiam facientes, quatenus cum ipsi sint provecte etatis et pluries infirmi ac debiles de futuris periculis timentes, quoniam vita et mors in manu Dei, ut ipsi et quilibet ipsorum in tempore necessitatis valeant ecclesiastica sacramenta recipere a quocumque sacerdote eciam religioso vel seculari in eorum proprio hospicio, iure tamen sue parochialis ecclesie salvo, dignemini eis licentiam impertiri, cum omnibus non obstantibus et clausulis oportunis ut in forma. — Fiat. R.

Item supplicat idem episcopus quod cum episcopatus suus sit in partibus ultramarinis, prout vestra noverit Sanctitas, idemque episcopus adeo pauper existat quod litteras provisionis sue fieri facere et redimere nequeat, quatenus pietatis intuitu litteras super huius provisione conficien-

1. Cod. Bruxell. 16490, f. 74.
2. Ib., f. 22v ; cf. Hartzheim, *Biblioth. Coloniensis.* p. 240 ; Koch., *Die Karmelitenklöster der Niederdeutschen Provinz.* Fribourg en Br. 1889, p. 28.
3. Trébizonde releva de la métropole de Kertsch *(Vospren)*, érigée par Jean XXII le 5 juillet 1333 (Reg. Vatic. 105, ep. 1235), en même temps que Chersonèse Sebastopolis, Caffa et Hvar (*Peyren*, Lesina), puis de Néocésarée (Eubel, *Hierarch. cath.*, I, 520).
4. MS. à la Bibl. de l'Univ. de Louvain, f. 8.
5. Norbert de Ste-Julienne (Cod. Bruxell. 16492, p. 26) ; Le Glay, *Camerac. christ.*, 84.
6. Reg. Vat. 170, ep. 25, f. 27 ; cf. Eubel, I. 270.

Digitized by Google

das gratis ubique expedire sibique restitui mandare dignemini et velitis. — Fiat. R. — Et quod transeat sine alia lectione. — Fiat R.

Datum apud Villam novam, Avinionensis diocesis, XIo kal octobris anno quarto (1).

Les plaintes de notre évêque sur sa pauvreté et sur l'impossibilité de soutenir convenablement son rang se retrouvent plus d'une fois dans les registres des suppliques adressées à Clément VI. Le 29 juin 1346, en même temps qu'il demandait une faveur pour son chapelain, Arnaud de Sirra (Sirault ?), il priait le pape de lui accorder personnellement les revenus de quelques bénéfices ecclésiastiques, afin d'avoir de quoi vivre. Le pape l'autorisa à solliciter deux bénéfices.

Supplicat S. V. devotus et humilis filius ac orator vester Mathias episcopus Trapesundensis, quod cum ex dicto episcopatu suo, qui in partibus Grecie existit, nulla percipiat emolumenta, nec habeat unde vivere valeat et necessaria sua habere, nisi per Sanctitatem Vestram super hoc succurratur eidem, quatenus sibi, ne in opprobium cleri valeat mendicare, specialem gratiam facientes, eidem concedere dignemini de gratia speciali ut ipse beneficia quecumque ecclesiastica unum vel plura, cum cura vel sine cura, etiam si dignitates, personatus vel officia existant, et in quibuscumque ecclesiis, civitatibus vel diocesibus consistant, si sibi alias canonice conferantur, libere recipere valeat et licite retinere et secum super his de uberiori gratia dignemini misericorditer dispensare. Concedatur etc. Cum non obstantibus et clausulis oportunis ac executoribus ut in forma. — Fiat in commenda de duobus. R.

Item significat S. V. idem episcopus quod olim dilectus capellanus et famulus suus domesticus Arnaldus de Sirra | 70v] presbiter, affectans ex certis causis permutare capellam Beate Marie de Braffia, Cameracensis diocesis, quam tunc obtinebat, cum capella sancte Anne in ecclesia sancte Gudile Bruxellensis, dicte diocesis, quam tunc condam Lambertus dictus de Camera presbiter obtinebat, idem Lambertus dictam capellaniam sancte Anne in manibus decani et capituli dicte ecclesie sancte Gudile, ad quorum collationem dicta capella spectat, causa dicte permutacionis pure et libere resignavit, ipsique decanus et capitulum capellaniam ipsam sancte Anne dicto Arnaldo causa predicta contulerunt dictusque Arnoldus volens dictam capellam sancte Marie resignare, invenit quod abbas et conventus sancti Lamberti Lisciensis, dicte diocesis (2), ad quorum collationem ipsa capella spectat, erat excommunicationis sentencia auctoritate domini episcopi Cameracensis innodatus, et ob hoc a dicta resignatione

1. Arch. Vat. *Reg. Suppl. Clement* VI, t. 8. f. 10v.
2. Liessies.

Digitized by Google

cessavit et ad resignandum ipsam, dum abbas ipse esset absolutus, certos constituit procuratores, et antequam idem Arnoldus eam potuisset resignare, circa quatuor menses post vel circa, dictus Lambertus expiravit et defuncto ipso Lamberto dictus Arnoldus dictam capellam beate Marie in manibus cuiusdam notarii publici resignavit, quam quidem impetrans auctoritate Sanctitatis Vestrae acceptavit ac fecit sibi de ea provideri. Quare supplicat idem episcopus quatenus sibi in personam dicti Arnoldi specialem gratiam facientes collationem per dictos decanum et capitulum de dicta capellania sancte Anne, ut premittitur, factam, ratam et gratam habentes, eam ex certa scientia de apostolica plenitudine potestatis eidem Arnoldo dignemini confirmare vel de ea si opus sit de novo providere. Cum omnibus non obstantibus et clausulis oportunis. — Fiat si non sit alteri ius quesitum in re. R.

Item supplicat idem episcopus quatenus sibi in personam dicti Arnoldi specialem gratiam facientes, beneficium ecclesiasticum cum cura vel sine cura, etsi personatus existat, spectans ad collationem, provisionem, presentationem, seu quamvis aliam dispositionem abbatis et conventus monasterii sancti Petri Haffliginiensis, ordinis sancti Benedicti, Cameracensis diocesis, communiter vel divisim, si quod in civitate vel diocesi vacat ad presens vel quamprimum vacabit conferendum eidem donationi apostolica dignemini specialiter reservare. Cum acceptationis, inhibitionis decreto vel clausula anteferri, non obstante quod dictam capellaniam sancte Anne modo predicto noscitur obtinere, quam eidem dignemini reservare et, ut superius continetur etc... confirmare. Cum aliis non obstantibus et clausulis oportunis. Fiat etc. — R.

Datum apud Villamnovam, Avinionensis diocesis, III Kalendas iulii anno quinto (1).

La requête de l'évêque de Trébizonde fut accueillie par le pape, et, le même jour, Clément VI l'autorisa à recevoir deux bénéfices dans n'importe quelle église, même avec charge d'âmes.

Venerabili fratri Mathie episcopo Trapesundensis salutem etc. Sincere devotionis affectus, quo nos et Romanam ecclesiam revereris, exposcit ut petitionibus tuis, in hiis presertim per que tua possit indigentia relevari, favorabiliter annuamus. Cum itaque, sicut exhibita nobis tua petitio continebat, ex episcopatu tuo, qui in partibus Grecie constitutus existit, nulla emolumenta percipias, et ob hoc non habeas unde possis vivere ac de aliis necessariis providere, Nos volentes personam tuam, ne decorem episcopalis dignitatis in te, quod absit, inopia dehonoret, oportunis prosequi favoribus, in hac parte tuis supplicationibus inclinati, tecum ut duo beneficia ecclesiastica, in quibusvis ecclesiis, civitatibus vel diocesibus consistant,

1. Arch. Vatic. *Reg. Suppl. Clement VI*, t. 11, f. 70-70v.

Digitized by Google

etiam si beneficia ipsa dignitates, personatus et officia fuerint, et curam habeant animarum, libere in commendam recipere et licite retinere valeas, dummodo tibi alias canonice commendentur, non obstantibus quod tu episcopus Trapesundensis, et ordinis B. Marie de Montecarmello professor existis, necnon quibuscumque constitutionibus apostolicis ac statutis et consuetudinibus ecclesiarum, in quibus beneficia ipsa forsitan fuerint, contrariis, auctoritate apostolica de speciali gratia dispensamus. Proviso quod beneficia ipsa debitis non fraudentur obsequiis, et animarum cura, si qua illis imminet, cum ea habueris, nullatenus negligatur. Nulli ergo etc. nostre dispensationis infringere etc. Datum apud Villamnovam, Avinionensis diocesis, III. Kal. iulii, anno quinto (1).

Il s'agissait de trouver deux bénéfices vacants. L'occasion s'en présenta en 1348. Mathieu demanda le canonicat et la prébende devenus libres à la collégiale de Sainte-Gudule à Bruxelles par la mort de Jean Witte (Wicte), puis la cure de Nispen, également vacante par la mort de Jean de Steenberghe, religieux prémontré de Tongerloo. L'évêque de Trébizonde présenta sa requête en cour de Rome, en l'accompagnant de demandes pour ses amis, le 4 octobre 1348.

Supplicat S. V. devota creatura vestra frater Mathias episcopus Trapesundinensis, magister in theologia, ordinis beate Marie de Monte Carmelo, quatenus sibi canonicatus et prebendas in ecclesia Traiectensi et sancte Gudule Bruxellensis, Cameracensis diocesis, vacantes per mortem quondam Nicholay de Castro, decani Antwerpiensis, cujus beneficia fuerunt reservata, sive dicti canonicatus et prebenda Bruxellensis vacaverunt per mortem Iohannis dicti Wicte qui obiit in Romana curia aut alias qualitercumque vacent, huiusmodi beneficia in commendam, donec dicti sui aut alterius episcopatus sibi conferendi pacificam habeat possessionem, conferre et quod fructus et proventus eorum in absentia percipere posset indulgere dignemini, quibusvis constitucionibus et omnibus aliis non obstantibus, cum clausulis opportunis executoribus etc. — Commendamus sibi.

Item quatenus ipsum Mathiam quod Iohanni de Steenberghe, ordinis Premonstratensis, rectori parochialis ecclesie de Nispen, Leodiensis diocesis, nuper in curia Roma defuncto, dicta sua ecclesia per quosdam suos adversarios spoliato in omni iure et ad omne ius quod ipsi competebat ad quod dicta ecclesia super quam et de eius occasione contra huiusmodi suos adversarios in ipsa curia litigabat ac etiam in lite et causa remanente indecisa et ad statum eiusdem subrogare et huiusmodi ius ac ecclesiam predictam qualitercumque vacet in commendam, donec dicti sui aut alterius episcopatus sibi conferendi pacificam habeat possessionem, conferre et quod

1. Arch. Vatic., *Reg. Avin* (88), Clem. VI, t. 34. n. 714. f. 400v.

Digitized by Google

fructus, et proventus eiusdem in absencia percipere possit indulgere dignemini quibusvis constitucionibus et omnibus aliis non obstantibus et clausulis oportunis ac executor. — Commendamus sibi.

Item supplicat quatenus sibi et Iohanni dicto Guldeneir, magistro in theologia, dicti ordinis et fratri suo carnali Iohanni filio Galteri Boudens, Nicholao Crekel, Iohanni de Heesnaken presbiteris, Gysilberto et Rulino Raye fratribus civibus Bruxellensibus, Iohanni de Erdemborgh clerico, Beatrici priorisse de Vigardis, ordinis sancti Benedicti, Elizabeth de Coudenberghe moniali in Foresto eiusdem ordinis, Relidi de Costot domine de Bocehout sorori Gysilberti et Rulini predictorum plenam remissionem a pena et culpa concedere dignemini. — Fiat R. — Sine alia lectione. — Fiat R.

Datum Avinione IIII nonas octobris anno septimo (1).

La réponse du pape fut favorable, et deux bulles, expédiées à la date du 4 octobre 1348, jour de la signature des requêtes présentées par l'évêque de Trébizonde, lui accordèrent et la prébende de Sainte-Gudule et la cure de Nispen.

Venerabili fratri Mathie episcopo Trapensundinensi salutem etc. Circa personam tuam intime caritatis affectum libenter in hiis que tuis necessitatibus et commodis profutura esse conspicimus, nos tibi benignos et favorabiles exhibemus. Cum itaque canonicatus et prebenda ecclesie Bruxellensis, Cameracensis diocesis, quos quondam Iohannes dictus Wicte ipius ecclesie canonicus in eadem ecclesia dum viveret obtinebat, per obitum ipius Iohannis, qui nuper apud sedem apostolicam diem clausit extremum, apud dictam sedem vacare noscantur ad presens nullusque de ipsis canonicatu et prebenda preter nos hac vice disponere possit, pro eo quod nos diu ante vacationem huiusmodi omnes canonicatus et prebendas ceteraque beneficia ecclesiastica tunc apud dictam sedem vacantia et in antea vacatura ordinationi et dispositioni nostre duximus specialiter reservanda, decernentes extunc irritum et inane si secus super hiis a quoquam quavis auctoritate, scienter vel ignoranter, contingeret acceptari. Nos ad sublevandum tue sarcinam paupertatis, qui, sicut asseris, tui episcopatus Trapesundinensis nondum es possessionem adeptus, ut incumbentia tibi expensarum onera, que propter episcopalis dignitatis honorem te oportet subire, commodius et facilius valeas supportare, volentes personam tuam, tuorum exigentia meritorum prerogativa prosequi gratia specialis, predictos canonicatum et prebendam sic vacantes cum plenitudine iuris canonici ac omnibus iuribus et pertinentiis suis tibi auctoritate apostolica commendamus tenendos per te una cum ecclesia tua Trapesundinensi, donec eiusdem Trapesundinensis vel alterius episcopatus, ad quem te canonice assumi contigerit, pacificam possessionem habueris, sic quod de fructibus, reditibus et proventibus ipsorum canonicatus et prebende huiusmodi, durante commenda, libere dispo-

1. *Suppl. de Clément* VI, t. 15, f. 276v.

Digitized by Google

nere possis, prout poterant canonici predicte ecclesie qui eandem prebendam obtinuerint pro tempore in ecclesia antedicta, alienatione tamen bonorum immobilium ad dictam prebendam spectantium tibi penitus interdicta, decernentes prout est irritum et inane, si secus super hiis a quoquam quavis auctoritate scienter vel ignoranter attemptatum forsan est hactenus vel contingeret in posterum attemptari. Non obstantibus quibuscumque constitutionibus a predecessoribus nostris Romanis pontificibus in contrarium editis et quibuslibet statutis et consuetudinibus eiusdem ecclesie contrariis iuramento, confirmatione apostolica vel quacumque firmitate alia roboratis. Aut si aliqui apostolica vel alia quavis auctoritate in eadem ecclesia Bruxellensi in canonicos sint recepti vel ut recipiantur insistant, seu si super provisionibus sibi faciendis de canonicatibus et prebendis ipsius ecclesie Bruxellensis speciales vel de beneficiis ecclesiasticis in illis partibus generales dicte sedis vel legatorum eius litteras impetrarint, etsi per eas ad inhibitionem, reservationem et decreta vel alias quomodolibet sit processum, quas litteras et processus habitos per easdem ad dictos canonicatum et prebendam volumus non extendi, sed nullum per hoc eis quoad assecutionem canonicatuum et prebendarum ac beneficiorum aliorum preiudicium generari. Aut si venerabili fratri nostro episcopo Cameracensi et dilectis filiis decano et capitulo predicte ecclesie Bruxellensis vel quibusvis aliis communiter vel divisim ab eadem sit sede indultum quod ad receptionem vel provisionem alicuius minime teneantur ut ad id compelli non possint quidquid de canonicatibus et prebendis predicte ecclesie Bruxellensis aliisque beneficiis ecclesiasticis ad eorum collationem provisionem vel quamcumque aliam dispositionem coniunctim vel separatim spectantibus nulli valeat provideri per litteras apostolicas non facientes plenam et expressam ac de verbo ad verbum de indulto huiusmodi mentionem, et qualibet alia dicte sedis indulgentia generali vel speciali cuiuscumque tenoris existat per quam presentibus nos expressam vel totaliter non insertam effectus huiusmodi nostre gratie impediri valeat quomodolibet vel differri et de qua cuiusque toto tenore habenda sit in nostris litteris mentio specialis. Aut si presens non fueris ad prestandum de observandis statutis et consuetudinibus ipsius ecclesie Bruxellensis solitum iuramentum, dummodo in absentia tua per procuratorem ydoneum et cum ad ecclesiam ipsam Bruxellensem accesseris, corporaliter illud prestes. Proviso quod predicti canonicatus et prebenda debitis obsequiis non fraudentur. Nulli ergo etc. nostre commendationis, constitutionis et voluntatis infringere etc.

Datum Avinione III nonas octobris anno septimo.

In eo. mo. ven. fratri... episcopo Vasionensi et dilectis filiis... Sancti Petri Lovaniensis et... Sancti Rumoldi Machliniensis, Cameracensis et Leodiensis diocesium ecclesiarum decanis... Datum ut supra (1).

1. *Reg. Vatican.* 187, n. 135, ff. 285v-286v.

Digitized by Google

Nous faisons suivre cet acte de l'autre bulle expédiée le même jour au sujet de la cure de Nispen.

Venerabili fratri Mathie episcopo Trapesundinensi, salutem etc. Dum devotionis affectum quem ad nos et Romanam geris ecclesiam debita meditatione pensamus, ea tibi libenter concedimus que tuis necessitatibus fore conspicimus profutura. Sane exhibita nobis tua petitio continebat, quod orta dudum inter quondam Iohannem de Strenberghe, ordinis Premonstratensis, asserentem se rectorem parrochialis ecclesie de Nispen, per canonicos dicti ordinis solite gubernari, Leodiensis diocesis, et abbatem et conventum monasterii de Tongherce (1), dicti ordinis, Cameracensis diocesis, super eo quod Iohannes se per dictos abbatem et conventum eadem ecclesia fuisse et esse indebite spoliatum; abbas vero et conventus predicti contrarium asserebant, apud sedem apostolicam materia questionis. Nos causam huiusmodi ad instantiam dicti Iohannis quondam Alano de Gars, decano ecclesie Briocensi, capellano nostro et auditori causarum palatii apostolici, audiendam commisimus et fine debito terminandam; coram quo inter partes ipsas coram ipso in iudicio comparentes ad nullos (2) actus in dicta causa dinoscitur esse processum; dictaque causa sic in curia romana pendente, prefatus Johannes apud eamdem sedem diem clausit extremum. Nos igitur nolentes (3) quod causa huiusmodi careat legitimo defensore, ac volentes te, qui sicut asseris episcopatus tui Trapesundinensis nondum es possessionem adeptus, ut incumbentia tibi onera expensarum, que propter episcopalis dignitatis honorem te oportet subire, commodius valeas supportare, ob tuorum exigentiam meritorum, prerogativa prosequi gratie specialis, omne ius quod eidem Iohanni in dicta parrochiali ecclesia dum viveret quomodolibet competebat et competere poterat auctoritate apostolica dicto Iohanni, de speciali gratia tibi auctoritate commendamus eadem, decernentes te ex nunc ad omne predictum ius, necnon ad cause et litis huiusmodi prosecutionem et defensionem in eo statu fore, auctoritate commende huiusmodi admittendum in quo causam seu litem ipsam inveneris, et in quo dictus Iohannes, si presenti vite superstes existeret, posset et deberet (4) admitti, ac irritum et inane si secus super hiis a quoquam quavis auctoritate scienter vel ignoranter contigerit attemptari. Volumus autem quod tu ad prosecutionem et defensionem huiusmodi admitti debeas, et dictam parrochialem ecclesiam, si eam evincere te contingat, tenere et possidere valeas dumtaxat donec tui Trapesundinensis, vel alterius episcopatus, ad quem te canonice assumi contigerit, prefatam possessionem habueris, sic quod de fructibus, redditibus et proventibus ipsius parrochialis ecclesie, huiusmodi commenda durante, libere disponere possis, prout poterant rectores predicte parrochia-

1. Tongerloo.
2. Peut-être faut-il lire *nonnullos*.
3. Le texte porte *volentes*.
4. Le texte porte *dimittere*.

Digitized by Google

lis ecclesie qui eam obtinuerunt pro tempore; alienatione tamen bonorum inmobilium ipsius parrochialis ecclesie tibi penitus interdicta. Non obstantibus premissis, ac felicis recordationis Bonifacii pape VIII. predecessoris nostri, et aliis constitutionibus apostolicis contrariis quibuscunque. Seu si aliqui super provisionibus sibi faciendis de huiusmodi vel aliis ecclesiis seu beneficiis ecclesiasticis in illis partibus speciales vel generales sedis apostolice litteras impetrarint, etiam si per eas ad inhibitionem, reservationem et decretum, vel alias quomodolibet sit processum; quas quidem litteras et processus habitos per easdem ad dictam parrochialem ecclesiam volumus non extendi, sed nullum per hoc eis quoad assecutionem ecclesiarum et beneficiorum aliorum preiudicium generari. Seu si venerabili fratri nostro episcopo Leodiensi, vel quibusvis aliis communiter vel divisim ab eadem sit sede indultum, quod ad receptionem vel provisionem alicuius minime teneantur, et ad id compelli non possint, quod(que) de huiusmodi ecclesiis vel aliis beneficiis ecclesiasticis ad eorum collationem, provisionem seu quamvis aliam dispositionem coniunctim vel separatim spectantibus nulli valeat provideri per litteras apostolicas non facientes plenam et expressam ac de verbo ad verbum de indulto huiusmodi mentionem, et qualibet alia dicte sedis indulgentia generali vel speciali, cuiuscumque tenoris existat, per quam presentibus non expressam, vel totaliter non insertam effectus huiusmodi gratie impediri valeat quomodolibet vel differri, et de qua cuiusque toto tenore habenda sit in nostris litteris mentio specialis. Proviso quod predicta parrochialis ecclesia debitis obsequiis non fraudetur, et animarum cura in ea nullatenus negligatur. Nulli ergo etc., nostre surrogationis, commende, constitutionis et voluntatis infringere etc. Datum Avinione IIII. nonas octobris, anno septimo.

In eodem modo, venerabili fratri episcopo Vasionensi, et dilectis filiis S. Petri Lovaniensis, et S. Rumoldi Machliniensis, Leodiensis et Cameracensis diocesum ecclesiarum decanis, salutem. Dum devotionis affectum etc. usque nullatenus negligatur. Quocirca discretioni vestre per apostolica scripta mandamus, quatenus vos, vel duo aut unus vestrum, per vos vel alium seu alios, eundem Mathiam episcopum, vel procuratorem suum eius nomine faciatis ex nunc auctoritate nostra ad prefatum ius ac cause et litis huiusmodi prosecutionem et defensionem in eo statu, in quo idem Mathias eandem causam sive litem invenerit, et in quo idem Iohannes, si ut prefertur presentis vite superstes existeret, deberet et posset admitti, iuxta huiusmodi decreti nostri tenorem recipi et admitti. Non obstantibus omnibus supradictis. Seu si venerabili fratri nostro episcopo Leodiensi, vel quibusvis aliis communiter vel divisim a prefata sede indultum existat, quod interdici, suspendi vel excommunicari non possint per litteras apostolicas non facientes plenam et expressam ac de verbo ad verbum de indulto huiusmodi mentionem. Contradictores auctoritate nostra etc.

Datum ut supra [1].

1. *Reg. Avin.* (t. 100) *Clem. VI*, t. 46, f. 124-124v, n. 223.

Digitized by Google

L'évêque de Trébizonde fut effectivement mis en possession du canonicat et de la prébende de Jean Witte, mais, malheureusement pour lui, Innocent VI, qui s'était réservé la nomination de tous les canonicats vacants, conféra ce bénéfice à Renaud de la Chapelle le 29 mai 1353 (1).

Dilecto filio Renaudo de Capella canonico ecclesie Bruxellensis, Cameracensis diocesis, salutem etc. Probitatis et virtutum merita... nos inducunt ut tibi reddamur ad gratiam liberales. Dudum siquidem fe. re. Clemens papa VI, predecessor noster, volens personam venerabilis fratris nostri Mathie episcopi Trapesundinensis qui tunc, ut asserebat, episcopatus Trapesundinensis nondum erat possessionem adeptus, ut incumbentia que ipsum oportebat subire onera commodius supportare valeret prerogativa prosequi gratie specialis, canonicatum et prebendam ecclesie Bruxellensis, Cameracensis diocesis, quos quondam Iohannes dictus Witte ipsius ecclesie canonicus in eadem ecclesia dum viveret obtinebat per obitum ipsius Iohannis, qui eodem predecessore vivente apud sedem apostolicam diem clauserat extremum, vacantes et ante dictum obitum collationi dicte sedis reservatos auctoritate apostolica tenendos per eum, donec predicti vel alterius episcopatus ad quem eum canonice assumi contingeret provisionem haberet per suas certi tenoris litteras commendavit. Cum itaque postmodum dicto episcopo vigore litterarum earundem canonicatum et prebendam predictas pacifice possidente dictamque provisionem predictam vel alterius episcopatus minime assecuto, nos omnes commendas de quibuscumque canonicatibus et prebendis aliisque beneficiis ecclesiasticis personis quibuscumque etiam episcopali vel alia dignitate preditis, fratribus nostris S. R. E. cardinalibus et patriarchis dumtaxat exceptis, per quoscumque Romanos pontifices predecessores nostros factas ex certis causis rationabilibus auctoritate apostolica duximus revocandas, canonicatus et prebendas ac beneficia huius dispositionis nostre ea vice cum interpositione decreti eadem auctoritate reservando, dictique canonicatus et prebenda secundum premissa vacare noscantur ad presens, nos volentes tibi... gratiam facere specialem, eosdem canonicatum et prebendam sic vacantes... tibi conferimus.

Datum apud Villamnovam, Avinionensis diocesis, IIII Kal. iunii anno primo (2).

Nous donnons maintenant, dans l'ordre chronologique, la série des actes de notre évêque.

Gramaye rapporte à l'an 1340 l'érection de la chapelle de St-Sauveur à Anvers, mais le P. Norbert de Ste-Julienne écrit qu'il s'agit

1. La collation de la prébende de Jean Witte à Mathias est rapportée par Gramaye (*Bruxella*, p. 5), d'après une note du Codex mortuarius de Ste-Gudule, qui lui fut communiquée par le doyen Pierre Pantin (cf. Cod. Bruxell., 16490, f. 22v-23; Cod. 16492, f. 29).

2. Arch. Vat. *Reg. Avin. Innocent. VI*, t. I, f. 142.

Digitized by Google

plutôt de la consécration,et pense que celle-ci s'accomplit en 1344(?) ou 1345, époque à laquelle Mathias dut consacrer la chapelle de l'hôpital N.-D. à Anvers bâtie en 1342 par Henri Suyderman (1).

Le 17 mars 1346, il consacra l'oratoire et deux autels et bénit le cimetière du nouveau monastère de Groenendael (2).

Le 19 avril 1346, Clément VI l'autorisa à consacrer l'église et les autels du couvent des Clarisses Urbanistes, fondé à Bruxelles par Guillaume de Duvenvoorde (3).

Venerabili fratri Mathie episcopo Trapesundensi salutem etc. In hiis que divini nominis laudem et gloriam et animarum salutem fidelium concernere dinoscuntur petitionibus supplicum libenter annuimus, et ut optato compleantur effectu favore illas prosequimur opportuno. Sane petitio dilecti filii nobilis viri Willelmi de Duvenvoerde, domini de Osterhout, Cameracensis dioc., nobis exhibita continebat, quod ipse, de salute propria cogitans, et cupiens terrena in celestia et transitoria in eterna felici commercio commutare, ad honorem Dei et beate Clare virginis, quoddam monasterium, ad nomen et usum sororum ordinis dicte sancte, in suburbio ville Bruxellensis in solo suo proprio, in loco qui dicitur Coudencloester, dicte diocesis, de licentia venerabilis fratris nostri... episcopi Cameracensis diocesani loci, fundavit atque construxit, et de bonis a Deo sibi collatis dotavit etiam competenter. Quare idem nobilis nobis humiliter supplicavit, ut cum ipse in dicto monasterio abbatissam et moniales aliquas dicti ordinis, quarum illud deputavit usibus, collocaverit et posuerit, et alias moniales disponat, auctore Domino, collocare, et prefatus Cameracensis, pro eo quia a dicto loco plurimum distat, aut alter episcopus illarum partium, qui ecclesiam dicti monasterii et altaria et cimiterium eiusdem ecclesie consecrare, necnon abbatissam et moniales in ipso monasterio, ut predicitur, collocatas et collocandas benedicere valeat, commode impresentiarum non possit haberi, et de oportuno remedio per quod pie et laudabilis sue devotionis propositum valeat adimpleri, providere paterna solicitudine dignaremur. Nos itaque, huiusmodi prefati nobilis supplicationibus inclinati, fraternitati tue, ad presens in illis partibus commoranti, de qua plenam in Domino fiduciam obtinemus, ecclesiam ac altaria et cimiterium predicta consecrandi, necnon abbatissam et moniales de novo receptas et recipiendas, et positas ac ponendas in dicto monasterio, bene-

1. Gramaye, *Antverpia* 15-16 ; Cod. Bruxell. 16492, p. 30.

2. Sanderus, *Chorogr. sacra Brabant.*, II, 19; cf. *Analecta Bolland.*, IV, 277 note. Le Nécrologe de Groenendael dit 1344, mais il s'agit de l'ancien style, donc 1345 ; mais, comme à cette époque, Mathias n'était pas encore évêque de Trébizonde, il est probable que l'autorisation de faire consacrer la chapelle date de cette année, mais que la consécration n'eut lieu qu'en 1346. Peut-être faut-il lui attribuer également la consécration de l'église des Clarisses à Bois-le-Duc (Brabant, au dioc. de Liége), mais le nom du consécrateur n'est pas indiqué (Cod. Bruxell. 16492, p. 33).

3. Wadding, *Annal. Minor.* t. VII, p. 316 § 14 ; cf. Miraeus, *Opp. dipl.*, t. IV, 598.

Digitized by Google

dicendi auctoritate apostolica plenam tibi hac vice concedimus tenore presentium potestatem. Datum Avinione XIII. Kal. maii, anno quarto (1).

Nous rencontrons une nouvelle supplique de notre évêque adressée le 12 janvier 1347 à Clément VI en faveur d'amis et connaissances du diocèse de Cambrai.

Supplicat S. V. devota creatura vestra Mathias episcopus Trapesondinensis, magister in theologia, ordinis beate Marie de Monte Carmeli in diocesi Cameracensi commorans, quatenus Margarite de Berlaer et Hille de Barenchove ac Katherine filie Beatricis Spapen mulieribus Cameracensis diocesis, quatenus ipse et ipsarum quelibet possint et possit eligere confessores et confessor qui eas et quamlibet earum auctoritate apostolica absolvere possit semel in mortis articulo ab omnibus eorum peccatis cum remissione plenaria iuxta formam in talibus ordinatam dignemini misericorditer indulgere. — Fiat R.

Item supplicat idem episcopus quatenus dilecto eius clerico Matheo de Vellen, clerico Cameracensis diocesis, de beneficio ecclesiastico spectante ad collacionem etc... decani et capituli ecclesie Beate Gudile Bruxellensis... providere dignemini. — Fiat R.

Item supplicat quatenus Mariam filiam Johannis Gherais de Bruxella puellam litteratam Cameracensis diocesis, mandare dignemini recipi in monasterio de Camera (2), Cisterciensis ordinis, dicte diocesis, in monacham et sororem. — Fiat. R.

Item supplicat... quatenus Elisabeth predicte Marie sororem mandare dignemini recipi in monacham et sororem in monasterio de Roseindale iuxta Mascliniam (3) ordinis et diocesis predictorum. — Fiat R.

Datum Avinione 2 idus ianuarii a° quinto (4).

Le 4 octobre 1348, il obtint du pape que son confesseur pût, à l'article de la mort, lui accorder l'indulgence plénière (5)

Le 7 mai 1349, il adressa de nouvelles suppliques au pape en faveur d'amis et de connaissances.

Supplicat S. V. devota vestra creatura fr. Mathias episcopus Trapesundinensis, magister in theologia, ordinis B. M. de monte Carmeli, quatenus Henrico de Volenbeke, clerico Cameracensis diocesis, de perpetua capellania altaris S. Iacobi in ecclesia S. Gudile Bruxellensis, dicte diocesis, quam quondam Iohannes Leeman inibi obtinebat vacante per dimissionem ipsius, ratione assecutionis canonicatus et prebende ecclesie S. Servatii Traiec.

1. *Reg. Vatic.* (t. 168), *Clem. VI*, a° 4°, t. I, f. 376v.
2. La Cambre près Bruxelles.
3. Roosendael près Malines.
4. Archives du Vatican, *Reg. Suppl. Clementis VI*, t. 10, f. 10.
5. Archiv. Vatic. *Reg. Avin. (100), Clement VI*, t. 46, f. 358v, n. 224.

Digitized by Google

tensis, Leodiensis diocesis, vigore gratie et litterarum apostolicarum eidem Iohanni per S. V. dudum concessarum, quolibet detentore illicito amoto, dignemini providere, cum omnibus non obstantibus et clausulis oportunis et executoribus. — Fiat R.

Item supplicat quatenus Iohanni dicto Noele presbitero in ecclesia Antwerpiensi, Cameracensis diocesis, de canonicatu sub expectatione prebende dignemini providere, non obstante quadam capellania sua XII floren. auri valorem annuum non excedente... Fiat R... Et placeat Iohanni Noele presbitero remittere examen ad partes. Fiat R.

Item supplicat quatenus Isabele abbatisse in Foresto ac Marie de Cabchoven priorisse, Margarete domine de Oescort, Marie de Liedenkerke, Katherine de Meckinghen gratiam per plenam peccatorum remissionem a pena et culpa concedere dignemini ut in forma. — Fiat R...

Datum Avinione nonis maii anno septimo (1).

Le 5 décembre de la même année, nouvelle supplique pour un clerc attaché à son service.

Supplicat S. V. devota creatura frater Mathias episcopus Trapesundinensis quatenus dilecto clerico suo Henrico de Bolenbeke, Cameracensis diocesis, specialem gratiam facientes de perpetuo beneficio ecclesiastico vulgariter appellato de Zellar, dicte Cameracensis diocesis, vacante in ecclesia S. Rumoldi eiusdem diocesis per ob. Johannis Michaelis sedi apostolice reservato, de quo post eius obitum per S. V. provisum fuit Rasoni Theoderici de Thede, dicte diocesis, qui eiusdem beneficii pacifica possessione non adepta extra curiam Romanam fuit vita functus, eidem Henrico de eodem cum omnibus iuribus et pertinentiis suis dignemini providere... Fiat R...

Datum Avinione nonis decembris anno octavo. (2)

Le 5 mai 1352 Clément VI le chargea de régler une question d'empêchement de mariage entre François de Crome Came et Catherine Baraets, du diocèse de Cambrai.

Venerabili fratri... Episcopo Trapesondinensi in partibus Cameracensibus existenti, salutem etc. Petitio pro parte Franconis de Crome Came laici, et Catherine Baraets mulieris, Cameracensis diocesis, nobis exhibita continebat, quod ipsi olim se invicem carnaliter miscuerunt, et quod, timentes pericula et scandala gravia ex commixtione huiusmodi nascitura, desiderant matrimonialiter copulari; sed quia quondam Egidius Monachi, maritus dicte Catherine dum ipse viveret, et dictus Franco, tertio con-

1. Arch. Vat. *Suppl. Clem. VI*, t. 17, f. 293.
2. Archiv. Vat. *Supp. Clem. VI*, t. 18, f. 97,v. Le P. Norbert de Ste Julienne mentionne la consécration de la chapelle des religieuses du Tiers-Ordre de St-François à Anvers (Ste Agnès) faite en 1351, mais il doit y avoir erreur de sa part.

Digitized by Google

sanguinitatis gradu se mutuo attingebant, matrimonium huiusmodi adimplere nequeunt, dispensatione super hoc apostolica non obtenta. Quare pro parte ipsorum Franconis et Catherine fuit nobis humiliter supplicatum, ut providere eis super hoc de oportuno absolutionis beneficio ab excommunicationis sententia quam propter hoc incurrerunt, et dispensationis gratia dignaremur. Nos igitur volentes huiusmodi periculis et scandalis, quantum cum Deo possumus obviare, dictorum Franconis et Catherine supplicationibus inclinati, fraternitati tue per apostolica scripta mandamus, quatenus, si est ita, eisdem Francone et Catherina ab huiusmodi excommunicationis sententia, in forma ecclesie consueta, per te prius absolutis, iniunctis eis pro modo culpe salutari penitentia et aliis que de iure fuerint iniungenda, ut impedimento quod (ex) huiusmodi consanguinitate provenit non obstante, matrimonium invicem libere contrahere, et in eo postquam contractum fuerit remanere licite valeant, auctoritate nostra dispenses, prolem suscipiendam ex eodem matrimonio legitimam nunciando. Datum apud Villam novam, Avinionensis diocesis, III. nonas maii, anno decimo (1).

L'évêque Mathias mourut en 1359 à Bruxelles, à l'âge de 64 ans, dont 48 de profession et 15 d'épiscopat (2), et fut enterré dans le chœur des Carmes devant le maître-autel. La belle pierre tombale qui ornait son tombeau fut profanée par les hérétiques au XVIe siècle. Le texte de l'épitaphe, conservé par Pierre Lucius, fut transcrit en 1628 par le P. Siger Pauli, carme de Cologne :

Hic iacet Reverendus in Christo pater F. Mathias episcopus Trapesuntinus Suffrag. Camerac. obiit anno MCCCLIX. (3)

Le P. Siger Pauli, maître des novices en 1626, rapporte que le portrait de cet évêque se trouvait dans un vitrail de l'église des Carmes à Bruxelles, mais il s'est trompé : ce portrait était celui de Martin de Cuyper, placé à côté de celui de l'évêque Maximilien de Cambrai (4).

Le P. Norbert de Ste-Julienne a conservé l'éloge suivant :

Mathias praeclare Ubiorum natus in urbe,
Se Carmeli ibidem fratribus associat.
Proficit in studiis, lauro Sorbona merentem
Donat et ingenium fertile sepe stupet.
Hunc Bruxella diu, meruitque Colonia patrem

1. *Reg. Vat.* t. 211. Clem. VI. a° X, t. 4. p. II, f. 201^v.
2. Cod. Bruxell. 16492 p. 33 ; *Archiv f. Lit. und K. G. des M. A*, V, 373.
3. *Cod.*, 16492 f. 23^v. ; Cod. 13992 f, 92^v ; Hartzheim, *Bibl. Colon.* 240-241; *Biblioth. Carmel.* II, 957.
4. Cod. Bruxell. 16492, f. 74.

Digitized by Google

Doctrina magnum sedulitate pium.
Hinc Cameracene Sedi ad suffragia presul,
Dat Trapezus titulum, notus honore datur.
Tandem mors stravit Bruxellis, plangite Fratres
Corpus humum repetit, spiritus astra subit (1).

Le «Chronicon vetus Carmeli Bruxellensis» de Jacques de Millendonck rapportait qu'il fut un des docteurs de Sorbonne qui prirent la défense de Jean XXII et combattirent le ministre général des Franciscains qui enseignait à Paris la doctrine attribuée à Jean XXII que les âmes bienheureuses ne jouiront de la vision de Dieu qu'après le jour du jugement ; mais on ne peut vérifier si Mathias prit réellement part à la discussion (2).

On lui attribue plusieurs ouvrages :

Sermones ad populum
Commentaria in psalmos
Epistolarum lib. II (3).

JACQUES DE AHRWEILER, O. Carm., évêque de Croa. 1352-1370.

Ce religieux du couvent de Cologne, né à Ahrweiler, profès vers 1315, étudia en 1320 à l'Université de Montpellier, prit ses grades à Paris entre 1323 et 1326, occupa les charges de lecteur des sentences à Cologne en 1327, de lecteur de théologie à Bruxelles en 1329, de prieur à Cologne en 1334, de définiteur provincial en 1341, de prieur de Kreuznach et de définiteur provincial en 1347 (4). Il fut élevé à la dignité d'évêque de Croa, suffragant de Spalato, siège qui ne doit pas être confondu avec celui de Croja, en Épire, suffragant de Durazzo (5). Clément VI l'exempta, le 25 juin 1352, de payer la taxe commune (6).

Dicta die[anno 1352, indict 5a, die XXV mensis iunii] dom. Jacobus episcopus Croacensis fuit a prestatione servicii propter paupertatem liberatus *(Arch. Vatic. Oblig. t. 22 f. 128)*.

---

1. Cod. Bruxell., 16492, p. 34.
2. Cod. Bruxell., 16492, p. 27.
3. Hartzheim, *Bibl. Colon.*, 240-241, 350 ; Possevin, *Apparat.*, II, 93 ; Lelong, *Bibl. sacra*, 552 ; Sweertius, *Athen. belg.*, 558 ; Cod. Bruxell., 16492, pp. 28, 33.
4. Norbert de Ste-Julienne dans Codex Bruxell., 16492, p. 43 et Cod. Bruxell., 13992, f. 65v ; Koch, *Die Karmelitenklöster der Niederdeutschen Provinz*, Fribourg, 1889, p. 32. Sanderus (*Chorogr. sacra Brabant.*, II, 230), et Van Gestel (*Histor. archiep. Mechlin.*, I, 74), disent qu'il appartenait au couvent de Malines, mais sans aucune raison.
5. Eubel, 224.
6. *Ib.* L'auteur de la *Bibliotheca Carmelit.* (I, 620-621, II, 920) signale en 1360 un carme allemand, Henri Boick qui aurait occupé le siège de Croa en Asie-mineure (cf. Koch, p. 16)

Digitized by Google

Il exerça les fonctions de suffragant dans les diocèses d'Utrecht, Liége, Cambrai et Tournai.

Le jour de S. Valentin (14 février) 1557, il consacra le maître-autel dans la chapelle de la Sainte Croix à Dordrecht, en fixa la dédicace au dimanche qui précède l'Exaltation de la Croix et accorda une indulgence de quarante jours à ceux qui visiteraient ce sanctuaire en ce jour. L'acte, daté de Dordrecht, est inscrit au nom de « Iacobus... Episcopus *Duacensis* (erreur de scribe pour *Croacensis*) vicem in pontificalibus gerens Reverendi in Christo Patris ac domini domini Ioannis... episcopi Traiectensis » (1).

Nous le signalerons plus tard, à la date du 10 octobre 1361, dans le diocèse de Tournai.

Le 29 mars 1368, il donna la bénédiction abbatiale à Jean de Hilleghem, abbé d'Egmond, dans le monastère de Vlierbeek, près de Louvain (2).

Le 13 avril suivant, il consacra un autel dans le monastère de Saint-Gerlach (Limbourg) en qualité de « vices gerens in pontificalibus » de l'évêque de Liége (3).

Le 29 août 1369, en vertu d'une autorisation des vicaires-généraux de Cambrai, du 14 avril précédent, il se rendit du lieu dit « beneden den Clabotsborre » dans la Forêt de Soigne, consacra l'autel en l'honneur de S. Paul, et accorda une indulgence de 40 jours à ceux qui visiteraient cet oratoire au jour de la dédicace et aux fêtes de S. Paul (4).

Il mourut le 12 avril 1370 et fut enterré devant le maître-autel du couvent des Carmes à Malines (5), où il était venu en 1369, ou au commencement de 1370, consacrer le chœur et l'autel de ce couvent, incendié en 1342. On plaça sur sa tombe l'épitaphe suivante :

Dominus
Iacobus Croacensis episcopus
Lector
Fratrum Beatissime Dei Genitricis Marie
Obiit anno 1370 12 Aprilis.

---

1. Van Heussen, *Hist. episcop. Ultraj.*, I, p. 321.
2. Brom, *Bullar. Traiect.* II, 321.
3. Franquinet, *Inventaris der oorkonden... van het adelijk klooster St-Gerlach.* Maestricht, 1877, pp. 56-57.
4. Sanderus, *Chorogr. sacra Brabant.*, II, 54-55 ; *Anecdota ex Codd. hagiogr. Joannis Gielemans*, Bruxelles, 1895, p. 126 ; Wauters, *Hist. des environs de Bruxelles*, III, 353.
5. Sanderus, II, 230 ; Van Gestel, I, 74 ; Daniel a V. M., *Speculum Carmelit.*, Anvers, 1680, t. II, P. II, p. 907, 928.

Digitized by Google

Jean Faye, dans son « *Memoriale librarie Mechliniensis* », a conservé une épitaphe :

Frater Iacobus Croacensis episcopus hic sum
Gessi Traiecti presulis ante vices
Hunc etiam summam sacravi aramque chorumque
At nunc exanimem me capit iste chorus.
M semel et ter C septem numero quoque X sunt
Bissena Aprilis me libitina capit (1).

JACQUES, eps Euguinensis.
1373.

Ce titulaire de l'île d'Aegine, siège suffragant d'Athènes (2), fut autorisé par Gérard, évêque de Cambrai, à consacrer la chapelle, deux autels et le cimetière du lieu dit « beneden den Clabotsborre », qui devint le prieuré de Rouge-cloître, ce qu'il fit le 20 août 1373 (3).

JACQUES BUSTIN, évêque d'Asolo.
1389.

Jacques Bustin, de l'ordre de S. François, d'abord évêque de Linda (14 janvier 1381) (4), fut transféré au siége de *Civitas nova* ou Asolo, dans la haute Italie, suffragant de Grado, le 9 avril 1386 (5). Il consacra, le 11 avril 1389, l'église du prieuré de Sept-Fontaines, comme suffragant de Jean T' Serclaes, évêque de Cambrai, et donna l'habit aux premiers religieux (6). Nous le retrouverons plus tard en 1394 et 1395, dans le diocèse de Tournai.

(A suivre.) D. Ursmer BERLIÈRE.

---

1. Norbert de Ste-Julienne (Cod. Bruxell., 16492, p. 45).
2. Eubel, I, 72. Le plus ancien titulaire de ce siège, cité par le P. Eubel, est de 1396.
3. Sanderus, *Chor. sacra*, II, 55 ; Gielemans, 126.
4. Eubel, I, 320.
5. *Ib.*, 198.
6. Wyaert, *Historia Septifontana*, Bruxelles, 1688, p. 12; Sanderus, *Chorogr. sacra Brabant.*, II, 73; *Analectes*, XVII, 453; Wauters, *Hist. des environs de Bruxelles*, III, 699. Van Gestel (*Hist. archiep. Mechlin.*, II, 134), dit par erreur le 11 août et lui donne le titre d' « episcopus Neapolitanus ».

Digitized by Google

BULLETIN D'HISTOIRE BÉNÉDICTINE.

Les ouvrages précédés d'un astérisque ont été envoyés à la rédaction.

42. J. C. A. donne une notice sur le dernier prieur du monastère clunisien de Lewes en Angleterre. Il ne s'agit pas de Richard Crowham, qui remit son prieuré entre les mains de Henri VIII, mais de François Walgrave, un des premiers profès de St-Laurent de Dieulouard (profès 8 sept. 1609) (1).

43. Mgr Ehses consacre un petit article à D. Chérubin Mirtius, de Trèves, auteur de la Chronique de Subiaco, décédé en 1631 (2).

44. « La Marquise des Planches, religieuse du Calvaire d'Angers », par le P. Ubald d'Alençon, fait connaître une des personnes les plus remarquables de la congrégation calvérienne, Élisabeth du Puy du Fou (c. 1599-c. 1655). L'auteur publie une lettre que lui écrivit le P. Joseph du Tremblay (3).

45. L'abbatiat de Bossuet à St-Lucien-les-Beauvais n'est pas précisément le chapitre le plus intéressant de la vie de l'illustre évêque de Meaux. Comme tout bon commendataire, Bossuet a tâché de tirer de son abbaye les revenus qu'il en attendait. C'est à l'administration des biens de l'abbaye que se rapportent les lettres publiées par le R. P. Griselle (4).

46. Le Dr Conrad Schiffmann communique une lettre du prieur de Garsten, Séraphin Kirchmair, du 14 novembre 1643, relative aux *Annales Garstenses*, et fournit quelques renseignements sur la tradition manuscrite de ce document (5).

47. La philosophie cartésienne trouva au sein des congrégations bénédictines de Saint-Maur et de Saint-Vanne des partisans convaincus. On sait assez ce que fut à Saint-Maur Dom François Lami ; entre autres philosophes cartésiens on peut encore citer Dom François Gesvres, D. Maur Fouquet, D. Antoine Vinot, et rappeler la

---

1. *The Ampleforth Journal*, juin 1902, pp. 278-295.
2. *Pastor bonus*, XIV, 1902, pp. 423-424.
3. * *Notice historique sur Élisabeth du Puy du Fou, marquise des Planches.* (Extrait du « Chercheur des provinces de l'Ouest ») Nantes, Bourgeois, 1903, 11 pp. in-8°. (En vente à l'œuvre de St-François d'Assise, 5, rue de la Santé, 13e, Paris, 50 cent.)
4. *Bossuet, abbé de Saint-Lucien-les-Beauvais*, d'après sa correspondance inédite (*Revue Bossuet*), 25 oct. 1901, pp. 193-210 ; avril 1902, 71-87, 25 juillet 1902, pp. 140-155.
5. *Zur Garstner Geschichtschreibung* (*Mitteil. des Instituts für oesterr. Gesch.* XXIII (1902), pp. 290-293.

Digitized by Google

propagande qu'essaya de faire en faveur de ce système auprès des Bénédictins allemands le fameux D. Prudent Maran. A St-Vanne, Descartes n'eut pas de plus chaud partisan que Dom Robert Desgabets, autour duquel viennent se grouper Dom Nicolas Desbordes, Dom Barthélemy Senocq, D. Nicolas Maillot, D. Ildephonse Catelinot. Certes c'est assez pour caractériser un mouvement, mais ce n'est pas assez pour écrire l'histoire du Cartésianisme chez les Bénédictins. A côté de St-Maur et de St-Vanne, il y a l'Université bénédictine de Salzbourg, qui, à cette époque, tenait ferme pour les doctrines aristotéliciennes; il y avait aux Pays-Bas des Bénédictins adversaires de Descartes, comme l'a montré Mgr Monchamp dans son ouvrage sur le Cartésianisme en Belgique ; il y avait le collège bénédictin de Saint-Vaast à Douai, où les doctrines varièrent un peu, mais sans jamais se laisser dominer par l'esprit cartésien, comme l'a montré jadis notre confrère, D. Raphael Proost, dans son article sur l'enseignement philosophique des Bénédictins de Saint-Vaast à Douai (*Revue bénédictine*, 1900, pp. 51-70).

M. Paul Lemaire a consacré un travail assez étendu et bien documenté à Dom Robert Desgabets, que l'on peut considérer comme une excellente contribution à l'histoire du Cartésianisme chez les Bénédictins, mais non comme une histoire complète, et ce pour les motifs indiqués plus haut (1).

L'auteur débute par une liste des ouvrages imprimés et MSS. de Desgabets ; on peut noter que le MS. 1543 de la Bibl. Ste-Geneviève contient une copie du traité de l'Incarnation (*Cat. MSS.* II, 79). Il donne ensuite dans son Introduction un coup d'œil général sur le Cartésianisme à St-Vanne et à St-Maur et termine par un compliment et par un regret ; par un compliment aux travaux d'érudition qui se font encore dans l'ordre, par un regret pour l'absence d'esprit d'indépendance et de libre initiative qu'on remarquait chez eux dans les siècles précédents. Il est vrai que l'excellent M. Wilhelm, que M. Lemaire cite comme autorité, nous trouvait timides ; cet excellent ami avait un faible pour les frondeurs de St-Maur, mais franchement si l'esprit d'indépendance doit mener là où D. Desgabets est arrivé, il vaut autant rester à l'école d'Aristote. M. Lemaire voudrait bien citer un « philosophe bénédictin bien original » à notre époque ; il y en a eu un en Autriche, qui a frisé jadis de près le Gunthérianisme; en fut-il plus philosophe ou plus original pour cela ? mais laissons là ces vétilles.

1. *Dom Robert Desgabets. Son système, son influence et son école.* Paris, Alcan, 1902, 424 pp. in-8°.

Digitized by Google

Le travail de M. Lemaire se divise en trois parties : la première nous fait connaître Dom Robert comme cartésien, dans sa défense de la physique et de la mécanique de Descartes, plus spécialement dans sa philosophie Eucharistique ; la seconde expose le système philosophique de D. Desgabets ; la troisième, son influence et ses relations. L'auteur a trouvé dans de nombreux documents inédits, dont plusieurs sont des pièces assez rares, les éléments d'un travail solide et bien charpenté. C'est, dans l'ensemble, une excellente contribution à l'histoire philosophique du XVIIIe siècle, en même temps qu'un chapitre fort curieux du mouvement intellectuel au sein des congrégations françaises de l'ordre de S. Benoît. A ce double titre il a droit à nos remercîments.

48. Dom Mabillon visita deux fois l'Alsace : une première fois en 1683, en compagnie de Dom Michel Germain ; une seconde fois, en 1696, avec Dom Thierry Ruinart. Mabillon lui-même a fait le récit du premier voyage ; D. Ruinart en a rédigé le second. Ces deux documents sont connus. M. l'abbé Ingold s'en est servi comme d'une trame pour raconter les voyages de l'illustre Mauriste en Alsace, en les complétant et les expliquant à l'aide des correspondances originales de Mabillon, datant de cette époque, ou se référant à ses deux excursions alsatiques. Ces lettres sont au nombre de plus de cinquante. M. Ingold les a fait suivre d'une série de documents recueillis par Mabillon ou son compagnon dans les archives monastiques d'Alsace (1).

49. Le baron Oscar de Mitis publie une lettre de D. Mabillon et de D. Germain, du 29 octobre 1686, condamnant comme faux les diplômes d'Othon I de 962 et d'Othon IV de 1211 qu'on leur avait envoyés de Rome. Ce sont deux falsifications d'Alphonse Ceccarelli (2).

50. L'article du P. Edmond Bouvy sur « les manuscrits des discours de saint Grégoire de Nazianze (3) » contient l'historique de l'édition des œuvres de ce Père entreprise par les Mauristes et à laquelle coopérèrent successivement Dom du Frische, Dom Louvard, Dom Maran, Dom Clémencet, aidé de D. Patert, D. Brion, D. Labbat, D. d'Olive, Dom de Coniac et Dom de Verneuil.

51. Dom Besse continue ses notices sur les « Bénédictins de Saint-Augustin de Limoges » : D. Bernard Audebert, D. Antoine L'Espinasse, D. Grégoire de Vertamond, D. François Aubert, D. J.-

1. * *Mabillon en Alsace* (Moines et religieuses d'Alsace). Colmar, Hüffel, 1902, 110 pp. in 12.
2. *Eine Fälschung Ceccarellis und ihre Nachwirkung* (*Mittheil. des Instit. für æsterr. Geschichtsforsch.*, XXIII, 1902, pp. 273-289.
3. *Revue Augustinienne*, 1902, pp. 222-337.

Digitized by Google

B. Mouly, D. Gilles Pichotel, D. Henri du Moulin, D. Benoît de Jumilhac (1).

52. Mathurin Veyssière La Croze (1661 † 1739) fut pendant quatorze ans membre de la congrégation de St-Maur, qu'il quitta pour embrasser le protestantisme. De mesquines persécutions de la part de supérieurs et de certains confrères, incapables de comprendre la raison d'une haute culture scientifique, en dehors d'autres motifs que nous n'avons pas à examiner ici, le déterminèrent à quitter St-Germain-des-Prés (Cf. de la Borderie, *Correspond. des Bénédictins bretons*, 72-73) ; quoi qu'il en soit, la vocation de Veyssière ne devait pas être des mieux raisonnées. C'était un esprit impétueux, avide de savoir, d'une culture plus vaste que profonde. Il vécut longtemps à Berlin, et fit même partie de l'Académie de cette ville. Le Dr Wiegand, qui vient de lui consacrer une courte notice ou plutôt qui a fait de Veyssière l'objet d'un discours dans une réunion d'une société de propagande protestante, l'a surtout considéré comme auteur de la première histoire des missions écrite au point de vue protestant et antiromain en Allemagne (2).

53. D. J. E. Cathrein continue son travail sur les relations épistolaires entre les savants allemands et les Bénédictins de la congrégation de St-Maur (3).

53. Le Dr Frédéric Lauchert a écrit quelques pages sur les relations scientifiques entre D. Olivier Légipont et le cardinal Ange-Marie Quirini(4). L'auteur n'a pas connu la correspondance manuscrite de Légipont, conservée à la bibliothèque de la ville de Metz.

55. Dom Gasquet expose la découverte qu'il a faite des reliques du vénérable D. Jean Roberts dans l'oratoire de l'abbaye de St-Edmond à Douai (5).

56. Nous avons déjà eu l'occasion de signaler la galerie de tableaux que possède l'abbaye de St-Edmond à Douai. La 16e notice que lui consacre le P. F. C. D(oyle) se rapporte à D. François de Calonne, abbé d'Anchin (1647-1714), et est accompagnée de la reproduction phototypique de ce tableau (6).

57. A signaler une courte notice de Jul. Miklau sur le P. Maur Lindemayr, bénédictin de Lambach, connu par ses poésies (7).

1. *Bullet. de la Soc. scientif. hist. et archéol. de la Corrèze*, t. XXIV (1902), pp. 87-108.
2. *Mathurin Veyssière La Croze als Verfasser der ersten deutschen Missionsgeschichte. Vortrag.* (*Beiträge zur Förderung christlicher Theologie*, VI, 3, 1902, pp. 267-290).
3. *Studien und Mittheil.*, XXIII (1902), pp. 386-403.
4. *Ibid.*, XXIII (1902), pp. 432-439.
5. *The relics of the venerable John Roberts* (*Downside Review*, 1902, pp. 127-133).
6. *The Douai Magazine*, octobre 1902, pp. 167-176.
7. *P. Maurus Lindemayr, ein österreichischer Dichter des XVIII. Jahrh.* Brünn, Knauthe, 1901, 28 pp. in-8°.

Digitized by Google

58. Le Dr Antolin López Peláez est un admirateur décidé de Sarmiento. et vraiment on doit lui savoir gré d'avoir remis en honneur la grande figure du célèbre bénédictin de Galice (1). Comme son maître, D. Feijoo, le P. Sarmiento fut un restaurateur et un initiateur. D'une érudition vraiment remarquable pour son temps et pour son pays, d'un jugement sain, d'un esprit ouvert aux découvertes et aux nécessités de son époque, il se fit en Espagne le défenseur des théories de son maître, il secoua ses compatriotes en leur parlant du progrès et du mouvement des sciences, il élargit leur horizon, il lança de nouvelles idées. On peut discuter la valeur de ses productions personnelles; on ne peut lui dénier le mérite d'avoir éveillé des idées, excité et encouragé les initiatives, montré de nouvelles voies.

Après avoir, dans un prologue, fait connaître les différents écrits authentiques de Sarmiento, l'auteur nous fait entrer en plein dans la polémique suscitée par l'apparition du « Teatro critico » de Dom Feijoo, polémique ardente et âpre, comme il fallait s'y attendre de la part de gens qu'on venait subitement troubler dans leur quiétude et leurs habitudes. Puis il passe en revue les divers domaines explorés par Sarmiento et montre quelle fut son influence sur le mouvement des études en Espagne : histoire naturelle, médecine, sociologie, pédagogie, économie, histoire, bibliographie, philologie, poésie. Sarmiento occupe vraiment une place honorable dans l'histoire littéraire de l'Espagne au XVIIIe siècle.

59. Le P. Léon König s'est occupé du concordat de Pie VII avec l'Empire (2) et de la sécularisation (3).

60. Dom Gilbert Dolan fait connaître une série de poésies de Dom Mathieu Dunstan Hutchinson, moine de Lamspring, décédé le 2 décembre 1730 (4).

61. La Revue de Downside reproduit un article de M. J. H. B. Curtis, publié dans *The Austral Light* de Melbourne (1902, fév.) sur Mgr Charles Davis, évêque de Maitland, bénédictin de Downside — avec portrait (5).

62. Le R. P. Dom Norbert Birt publie quelques lettres de Mgr John Polding, O. S. B., premier archevêque de Sydney (6).

---

1. *Los Escritos de Sarmiento y el siglo de Feijoo.* La Coruña, Martinez, 1901, 342 pp. in-12.
2. *Pius VII und das Reichsconcordat*, Progr. du Gymnase des Jésuites à Kalksburg, 1901, 111 pp. in-8o.
3. *Pius VII und die Säcularisation*, Gymn. Progr., 1901, 66 pp. in-8o.
4. *A Lamspring Poet* (*Downside Review*, 1902, pp. 146-156).
5. *Downside Review*, 1902, pp. 177-183; cf. 188-190.
6. *Ibid.*, 1902, pp. 134-145.

Digitized by Google

63. M. C. Cipolla a publié une lettre de D. Louis Tosti à Rosmini du 11 décembre 1843 et une de Rosmini à Tosti du 6 janvier 1844 (1).

66. L'abbé J. Plaine a publié une notice sur Dom François Plaine, religieux bénédictin de Silos (Espagne) (2).

67. Le second volume des « Sources de l'histoire de France depuis les origines jusqu'en 1789 », qui comprend l'époque féodale et les capétiens jusqu'en 1180, par M. Auguste Molinier (3), mérite d'être signalé ici, car la majeure partie des sources signalées sont de provenance monastique. Nous nous demandons pourquoi, dans la distribution des auteurs ou des sources par région, M. Molinier place Lobbes, Brogne, Waulsort, Florennes, Fosses sous la rubrique : Flandre et Brabant ; pourquoi il sépare Pierre le Vénérable de l'ordre de Cluny. Dans l'ensemble, le travail de M. Molinier est un excellent manuel, qui est appelé à rendre de grands services.

68. M. F. Kurze s'est occupé de la chronique perdue de St-Denis (— 805), de ses remaniements et des sources qui en découlent. L'auteur parle plus spécialement des Annales Lobienses, qui, d'après lui, auraient été écrites à Liége, sauf les passages 741-812 (pour 811), qui auraient été plutôt écrits à Lobbes (4).

69. M. Paul Collinet a retrouvé la copie du Cantatorium ou chronique de Saint-Hubert, qui avait appartenu à Linotte de Poupehan. Cette copie date de 1737. Il fait connaître cette copie, dont il a fait cadeau à la Bibliothèque royale de Bruxelles (5).

70. Dans son articulet « un épisode de la Chronique de Saint-Hubert », le P. Nimal donne une leçon de réserve et de prudence à la critique moderne (6).

71. M. Georges de Manteyer a publié la suite de « la Chronique d'Uzerche (1320-1373) » d'après le MS. Reg. lat. 303 du Vatican (7).

72. Les fragments d'une relation de Jacques de Nouvion sur l'ambassade que le roi et le clergé de France envoyèrent en Italie durant l'été de 1407, ont permis à M. Noël Valois de faire mieux connaître la personnalité et la part de travail du chroniqueur de Saint-Denis (8).

---

1. *Nueve notizie sulle relazioni del P. Luigi Tosti col Piemonte* (*Atti della R. Accademia delle scienze di Torino*, XXXVI, pp. 360-364).
2. *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, t. XXIV, pp. 81-89.
3. Paris, Picard, 1902, 322 pp. in-8°.
4. *Die Verlorene Chronik von St-Denis* (— 805), *ihre Bearbeitungen und die daraus abgeleiteten Quellen* (*Neues Archiv*, XXVII, 10-35).
5. *Bullet. de la Comm. royale d'hist. de Belgique*, 1902, t. 71. pp. 62-66.
6. *Écho religieux de Belgique*, 16 juin 1902, pp. 122-128.
7. *Mélanges Paul Fabre*, 403-415.
8. *Jacques de Nouvion et le religieux de Saint-Denis* (*Bibl. de l'École des Chartes*, 1902, pp. 233-262).

Digitized by Google

73. M. Will. G. Searle vient de publier l'intéressante chronique de Jean Stone, moine de Christ Church à Cantorbéry, qui s'étend de 1413 à 1471, ainsi que la liste des doyens, prieurs et moines de ce monastère depuis sa fondation au VIIe siècle jusqu'à sa suppression en 1540 (1).

Jean Stone, l'auteur de la chronique, fit profession le 13 décembre 1418 et mourut vers 1480. Sa chronique, ou plutôt son journal, concerne les défunts du monastère; ce sont de courtes biographies, qui renferment plus d'un détail curieux sur la vie intime du monastère. On y rencontrera des mentions d'abbés et de moines de Saint-Augustin, des notices sur les visites royales à Cantorbéry, sur les ambassadeurs de France et de Bourgogne qui passent par cette ville pour se rendre à Londres, sur les batailles et les événements de la guerre des Deux Roses. Dans l'introduction, l'auteur rectifie la bibliographie de Jean Stone. L'édition de la chronique est suivie d'un index très détaillé.

La seconde partie de l'ouvrage comprend les listes, *a*/ des doyens du monastère (600-1066), *b*/ des prieurs (1066-1540), *c*/ des membres du monastère de la période anglo-saxonne à la suppression, avec indication des documents dans lesquels ils figurent, *d*/ de la matricule du monastère de 1207 à 1540, où l'on trouve intercalées une série de notices sur un bon nombre de moines de Christ Church.

74. La chronique d'Adrien d'Oudenbosch, bénédictin de l'abbaye de St-Laurent de Liège, est une des sources les plus précieuses de l'histoire de Liége au XVe siècle. Rien d'étonnant que la Société des bibliophiles liégeois ait songé à la rééditer (2). Le travail a été confié à son savant président, M. le chevalier C. de Borman, que ses publications antérieures désignaient tout naturellement pour cette œuvre. En l'absence du manuscrit qui avait servi à D. Martène et à D. Durand, l'éditeur a cherché à épurer le texte du chroniqueur, et surtout à l'éclairer par des notes substantielles. L'introduction nous fait connaître la personne du chroniqueur et ses ouvrages; quelques trouvailles précieuses précisent certains faits laissés dans l'ombre jusqu'ici. A la suite de la chronique, l'éditeur a publié quelques documents, contemporains qui se rapportent aux événements racontés par D. Adrien (pp. 274-297). Suivent 58 notes (pp. 299-307), et une table analytique et explicative, qui rendra

1. *Christ Church Canterbury, I. The Chronicle of John Stone, Monk of Christ Church 1415-1471; II Lists of the deans, priors and Monks of Christ Church.* Cambridge, Antiq. Soc., 1902, XXX-196 pp. in-8°.

2.* *Chronique d'Adrien d'Oudenbosch.* Nouv. édit. publiée par le chev. C. de Borman. Liège, Carmaux, 1902, XVIII-370 pp. in-8°.

Digitized by Google

d'excellents services à ceux qui ont à s'occuper de l'histoire du XVe siècle ; les noms propres de personnes et de lieux sont identifiés avec soin, et l'analyse de la chronique dresse en quelque sorte leur biographie (pp. 309-368).

75. L'École française de Rome ne publie pour les papes d'Avignon que les lettres secrètes se rapportant à la France. Il était clair qu'on ne pouvait procéder pour les actes des pontifes d'Avignon, comme on l'avait fait pour ceux du XIIIe siècle. Un triage s'imposait, regrettable, il est vrai, mais nécessaire. Une analyse de tous les documents eût été l'idéal, mais qui aurait osé tenter ce travail aride, énorme, de longue haleine ? La réalisation de ce projet est en bonne voie, grâce à l'initative des chapelains de St-Louis des Français, et l'on en reçoit comme primeur la première année des actes de Benoît XII entreprise par M. l'abbé Vidal (1). Ce premier fascicule ne contient pas moins de 2504 analyses de documents, que l'éditeur a classées suivant certaines rubriques : p. ex., provisions de prélats, offices de curie, bénéfices vacants, grâces d'expectative, etc. Ces analyses sont faites avec un grand soin et elles donnent vraiment la substance des actes Le nombre des bénéfices relevant de monastères bénédictins, cités dans ce premier volume, est considérable. Lorsque la publication de M. Vidal aura reçu son complément nécessaire dans la table onomastique, on pourra juger des importants services qu'elle est appelée à rendre à l'histoire de nos anciens monastères.

76 Le troisième volume des «Mettensia», de la fondation Auguste Prost, publiés par la société nationale des Antiquaires de France, renferme les « *Remarques chronologiques et topographiques sur le Cartulaire de Gorze* », de M. Paul Marichal (2). Préparant des « Regesta Lotharingiae », l'auteur a été amené à soumettre à un examen sérieux les textes publiés par M. A. d'Herbomez et, sur certaines dates, dans certaines identifications topographiques, il a cru devoir s'écarter des conclusions proposées par cet éditeur. Ces remarques se rapportent, 1°) à l'établissement du texte et à la bibliographie, 2°) à la chronologie des chartes, 3°) à la topographie.

77. Le major Hermann von Roques a publié le second volume de son cartulaire de l'abbaye de Kaufungen en Hesse (3). Ce volume comprend les actes du 16 juillet 1442 (n° 424) à 1578 (n° 828). A

1.* *Lettres communes des papes d'Avignon.* N° 2 bis. *Benoît XII (1334-1342).* Lettres communes analysées. Paris. Fontemoing, 1902, 222 pp. in-4°.

2. Paris, Klincksieck, 1902, 105 pp. in-8°.

3. *Urkundenbuch des Klosters Kaufungen in Hessen*, t. II. Cassel, Siering, 1902, XIII-620 pp. in-8°.

Digitized by Google

noter les actes relatifs à la réforme des monastères d'Allemagne en 1500-1501 (pp. 207, 246), l'union du monastère à la congrégation de Bursfeld en 1509 (ib.), les actes relatifs à la suppression de l'abbaye par le landgrave de Hesse et le transfert de la communauté à Gehrde (p. 433). Le supplément comprend quelques actes du XIIe au XVIe s., des notes nécrologiques, et les statuts du monastère au XVe siècle.

78. Le R^me D. Silvain de Stefano, abbé de St-Pierre de Pérouse, a dressé l'inventaire de l'archive du monastère (1). On y trouvera sommairement indiqués les actes et volumes qui concernent l'abbaye, la congrégation du Mont-Cassin, le monastère des Clarisses de S. M. de Monteluce, de nombreux actes notariaux, des généalogies de familles pérugines, et le catalogue des manuscrits conservés dans le monastère.

79. Dans ses contributions et recherches sur les actes synodaux de l'époque franque, Albert Werminghoff examine, 1°) le diplôme de l'archevêque Wenilon de Sens pour l'abbaye de St-Remi de Sens et ses dérivations (pp. 36-48), 2°) une falsification de l'abbaye de Prüm, c.-à-d. le prétendu décret publié par Nicolas I, en avril 863, en faveur de la liberté des monastères (pp. 49-59) (2).

80. M. H. Omont publie, d'après des photographies prises sur les originaux, deux diplômes de Louis II le Germanique (26 mars 842) et de Louis III le Jeune (15 mars 877), accordés à l'abbaye de Cornelimünster. Ces textes avaient déjà été publiés par Martène et Lünig; l'édition de M. Omont offre un texte sensiblement meilleur (3).

81. M. Pirenne montre que la bulle de Nicolas I, du 29 mars 863, pour l'abbaye de St-Pierre de Gand (Jaffé-Ewald, n. 2714, faussement datée par Van Lokeren de 858), déjà considérée précédemment comme un faux, a été fabriquée à l'aide d'un privilège authentique octroyé par le même pape à l'abbaye française de Saint-Denys sur la demande de Charles le Chauve, «privilège daté du 28 avril 863». L'époque de la fabrication du faux peut être placée entre 941 et 992 (4).

82. E. Müsebeck s'est occupé de l'histoire de l'abbaye de St-Ar-

1.* *Regesto in transunto dell' archivio di S. Petro in Perugia*, compilato dal conservatore abate D. Silvano de Stefano, O. S. B. Perugia, Tipogr. cooperativa, 1902, 96 pp. in-8°.

2. *Beiträge und Untersuchungen zu den fränkischen Synodalakten* (*Neues Archiv*, XXVIII, 39-59).

3. *Mélanges Paul Fabre*. Paris, Picard, 1902, pp. 65-71.

4. *La bulle fausse de Nicolas Ier pour le monastère de Saint-Pierre à Gand* (*Bullet. de la Comm. royale d'hist. de Belgique*, 1902, t. 71, pp. 156-172).

Digitized by Google

noul de Metz et publie en appendice 23 diplômes de 956 à 1257 et une liste des revenus de l'abbaye en 1315 (1).

83. M. Harry Bresslau étudie l'origine de deux faux diplômes du 1 août 1023 et du 3 novembre 1029 en faveur du monastère de Sainte-Afra à Augsbourg (2).

84. M. Louis Saltet a consacré un examen minutieux à un diplôme d'indulgences pour la construction de l'église abbatiale de Conques. Ce document, dont l'auteur établit l'authenticité, doit être placé entre 1041 et 1052 (3). Outre qu'il permet d'établir approximativement la date de construction de la belle église romane de Conques, ce diplôme est un des rares spécimens de concessions épiscopales d'indulgences.

85. M. Maurice Prou a soumis à un examen les deux diplômes donnés à l'abbaye de Messines par le roi de France, Philippe Ier, et datés de Furnes l'an 1066. Ces deux diplômes sont authentiques, mais le second « n'a été rédigé et écrit dans l'abbaye qu'après le 2 février 1080 ou 1081 (n. st.) et présenté à la chancellerie royale au plus tôt en 1081 ou 1082, et au plus tard en 1085 (4) ». Les deux textes sont accompagnés de planches photographiques.

86. M. Oppermann continue son examen critique des diplômes de l'ancien diocèse de Cologne et soumet à la censure une série de documents de l'abbaye de Siegbourg, dont il établit la fausseté (5).

87. M. G. Caro a commencé une étude d'histoire économique sur deux villages alsaciens au temps de Charlemagne, à l'aide des « Traditiones » de l'abbaye de Wissenbourg. Il s'agit des villages de Laubach et de Preuschdorf (6).

88. A signaler la continuation du travail de M. O. R. Landsmann sur « Wissembourg » de 1480 à 1560 (7).

89. — M. H. Forst a étudié le développement territorial de la principauté de Prüm, en montrant la transformation des possessions de l'abbaye en principauté et en exposant de quelle façon celle-ci perdit son indépendance politique (8).

1. *Jahrb. der Gesellsch. f. Lothring, Gesch. und Alterth.*, XIII, 164-244.
2. *Mélanges Paul Fabre*, 172-188.
3. *Bulletin de littérat. ecclésiast.*, 1902, pp. 120-126.
4. *Bullet. de la Comm. royale d'hist. de Belgique*, 1902, t. 71, pp. 200-225.
5. *Kritische Studien zur älteren Kölner Geschichte...; Siegburger Urkundenfälschungen und die Entstehung der Siegburger Territorialherrschaft* (*Westdeutsche Zeitschrift f. Gesch. und Kunst*, XXI (1902), pp. 59-118).
6. *Zwei Elsässer Dörfer zur Zeit Karls des Grossen. Ein Beitrag zur Wirthschaftgeschichtlichen Ververtung der* Traditiones Wizenburgenses (*Zeitschrift f. die Gesch. des Oberrheins*, N. T. XVII, (1902), pp. 450-479).
7. *Revue Cathol. d'Alsace*, 294-309, 347-363, 436-453.
8. *Die territoriale Entwicklung des Fürstentums Prüm.* (*Westdeutsche Zeitschrift f. Gesch. und Kunst*, XX (1901), 251-288).

Digitized by Google

90. — Notre confrère. D. Ildephonse Schuster, auquel on doit déjà plusieurs intéressantes communications archéologiques, a écrit quelques pages sur la basilique de Saint-Martin, ancien ermitage situé en face de l'antique abbaye de Farfa, et où l'on retrouve encore des restes de peinture et d'inscriptions qu'il serait utile de conserver (1). L'auteur traite aussi sommairement, se réservant d'y revenir plus tard, de la topographie du monastère de Farfa, telle qu'on croit la trouver dans l'*Ordo* dit *Farfensis*. La visite des lieux que j'ai faite dans l'aimable compagnie de l'auteur, m'a porté de plus en plus à croire que cette description ne se rapporte point à Farfa, mais ou à Cluny ou peut-être à un plan idéal de monastère.

91. — D. Ildephonse Schuster a aussi fait connaître une collection d'eulogies provenant de l'abbaye de Farfa et probablement rapportées de Terre-Sainte lors de la première croisade (2).

92. — Le Journal des débats du 8 août 1902 contenait un intéressant feuilleton de A. H. sur la Chaise-Dieu, le célèbre monastère d'Auvergne, où Clément VI fut moine et dont il réédifia le sanctuaire. M. A H. appelle surtout l'attention sur les belles tapisseries suspendues au-dessus des stalles.

93. — M. Georges Guigue fait connaître, d'après les usages de l'abbaye de Savigny-en-Lyonnais compilés par le grand prieur Benoît Mailliard (XVe s.), les rites de la profession que les religieuses bénédictines du prieuré d'Alix venaient prononcer à l'abbaye de Savigny, et publie les textes relatifs à la profession de ces moniales (3).

94. — Fondée sur les bords de l'Anille, l'abbaye de Saint-Calais, qui tire son nom de celui de son fondateur, remonte au VIe siècle; elle fut détruite par les Normands au IXe. Faute de documents, son histoire nous est inconnue pendant une période de trois siècles ; ce n'est qu'à partir du XIe siècle qu'un certain nombre de documents permettent de reconstituer, mais d'une façon assez sommaire, les annales du monastère. Saint-Calais compta parmi ses moines l'évêque Guillaume de Durham (1081-1096). La seconde moitié du XIVe siècle inaugura une ère de décadence matérielle ; à la faveur des guerres entre Anglais et Français, des bandes de maraudeurs pillent le monastère. Celui-ci est transformé en forteresse, mais au

1. *Della basilica di San Martino e di alcuni ricordi Farfensi* (*Nuovo Bullettino di Archeologia Cristiana*. Anno VIII (1902) pp. 47-54).

2. *Nuovo bollet. d'Arch. Christ.*, 1901, t. VII, 259-268.

3. *Les Bénédictines chez les Bénédictins*. Profession de religieuses à l'abbaye de Savigny-en-Lyonnais (XVe siècle) (*Bulletin hist. et philos. du Comité des Travaux hist. et philos.*, 1901 N°s 3 et 4.) Paris, Imp. Nat. 1902, pp. 529-558.

Digitized by Google

XVe siècle il fut envahi et brûlé par les Anglais. On comprend aisément que cette existence agitée, ces alternatives de fuites et de retours, la vie au milieu des soldats aient exercé une funeste influence sur la discipline monastique; le nombre des religieux, trente en 1356, diminua notablement, faute de ressources. Il fallait songer à reconstituer le temporel, et à relever l'abbaye de ses ruines. Le concordat de 1516 devait empêcher la restauration complète du monastère, en enlevant aux moines la libre élection de leurs abbés et en remettant le sort de l'abbaye à des commendataires, sans parler ici des désastres causés par l'invasion des Huguenots. Le monastère végéta depuis lors; l'introduction de la réforme de Saint-Maur en 1659 n'y apporta guère un regain de vie, car le nombre des religieux était trop restreint pour que la vie monastique et scientifique pût s'y épanouir librement. Le chapitre le plus intéressant du travail de M. Froger est celui qu'il consacre à l'administration de l'abbaye au XIVe et au XVe siècle; le censif de l'abbaye, dressé par l'abbé Jean Tibergeau, de 1390 à 1394, lui en a fourni les principaux éléments. Signalons aussi les renseignements sur le régime, le recrutement des religieux aux XVIe et XVIIe siècles, et l'estime dont jouirent à Saint-Calais les Bénédictins de Saint-Maur, qui y restèrent jusqu'en 1790.

A la suite de l'histoire de l'abbaye de Saint-Calais (pp. 1-156), M. Froger a placé celles de la Seigneurie qui remonte au XIe siècle (157-211) de la paroisse et de la commune (213-500). A noter les pages consacrées au prieuré de Saint-Denis fondé en 1541 pour des Bénédictines venues de Château-du-Loir (pp. 330-341) (1).

95. Celui qui lira l'étude de M. l'abbé Bourneix sur « les Bénédictines de Bonnesaigne » (2) ne courra pas le risque de s'ennuyer. C'est par des prés fleuris que l'écrivain mène ses lecteurs et des prés fortement fleuris. Ne voulant pas ennuyer ses lecteurs, il tient compte de l'adage.

Le secret d'ennuyer, c'est celui de tout dire.

Bref, c'est un charmant conteur, mais n'est-il pas dangereux de mettre de la poésie dans l'érudition ?

Après une charmante description du lieu où s'élève le moutier de Bonnesaigne, M. Bourneix nous fait connaître le cimetière et

1. *Histoire de Saint-Calais*, par l'abbé L. Froger. Mayenne, Poirier, 1901, VI-567, pp. Gr. in-8°.
2. *Bulletin de la Soc. scient., histor. et archéol. de la Corrèze*, XXIX (1902), pp. 205-262.

Digitized by Google

l'église, l'ancien monastère, puis il expose la première période de son histoire; on parle d'une fondation vers 730 ; on connaît quelques documents du XIIe siècle, on a un acte certain de 1165, où la supérieure est qualifiée de prieure, tandis qu'en 1174 elle est abbesse. Voilà à peu près tout. « Mais, dirons-nous avec l'auteur, gardons-nous bien de faire imprimer que les lambeaux que nous avons de l'histoire de Bonnesaigne soient une fausse erreur pire que la nuit, sur laquelle il faille souffler. »

« En effet, dans cette nuit sombre, nous voyons déjà briller, au firmament de cette partie de l'histoire de Bonnesaigne, quatre étoiles pour l'éclairer un peu :

La *première* y a été piquée comme un clou d'argent, par le R. P. Estiennot de la Serre :

La *seconde*, par les historiens qui l'ont suivi ;

La *troisième*, par le fouilleur de grimoires, M. l'abbé Bazetou ;

La *quatrième*, par la logique des dates.

D'autres après eux, à force de piocher dans les noires archives de nos greniers, pourront peut-être, une fois ou l'autre, en exhumer un *soleil!*... Car, en effet, selon la belle expression d'un gracieux poète « La science habite les greniers. »

Et alors, nous aurons, non plus la lueur d'une nuit toujours pâle, malgré la scintillante clarté de son monde d'étoiles, mais bien l'ardente lumière d'un jour sans nuage du mois de juin. Et cette partie ténébreuse des origines de Bonnesaigne sera son ombre.

Mais finissons-en avec cette période ténébreuse de l'histoire de Bonnesaigne ; sortons des tunnels dans lesquels nous marchons à tâtons depuis quatre siècles et demi, à l'aide du terne miroitement de trois ou quatre dates pour nous indiquer la trace de ses pas à travers la longue nuit des siècles... Désormais, travaillons en plein jour » (pp. 255-256). — Il nous faut attendre quelques mois, car l'aurore seulement est en train de poindre, au moment où le terrible *à suivre* transforme notre curiosité en impatience.

96. — M. Léon Lahaye a montré l'excellent parti qu'on peut tirer des livres de compte de nos anciens monastères pour se faire une juste idée de leur vie intime. Les nombreux renseignements qu'il a extraits des registres aux dépenses de l'abbaye de Florennes, lui ont permis de reconstituer l'histoire des quinze premières années de l'abbatiat de Dom Jacques Saymon, de Vireux, élu le 29 décembre 1600 (1).

1. *Annales de la Société archéol. de Namur*, t. XXIV (1902), pp. 285-315.

Digitized by Google

97. — Nous devons au R. J.-E. Boggis une « histoire du monastère de St-Augustin à Cantorbéry » (1). Sans s'étendre dans de longs exposés, l'auteur a su donner une idée assez juste de la vie du grand monastère du VIIe au XVIe siècle, et, si nous faisons abstraction de son point de vue protestant qui perce çà et là, il a su écrire sa notice avec l'intérêt et le respect que réclamait le long passé de cette maison. Certes le chapitre consacré à la décadence du monastère du XIVe siècle, résultat des charges financières qui pesaient sur lui, prêtait à quelques considérations piquantes sur le joug papal, mais on reconnaîtra que ces faits se sont reproduits ailleurs, et qu'à cette époque la question d'argent a souvent primé la question de discipline et de restauration religieuse. Les procédés employés lors de la suppression des monastères ne trouvent pas grâce aux yeux de l'auteur, et il a raison, mais il a certainement tort de déclarer que sans l'acte brutal de Henri VIII le monachisme eût disparu de l'Angleterre. Après avoir donné la liste des abbés, l'auteur fait connaître, dans une série d'appendices, les historiens du monastère, l'organisation d'un monastère bénédictin, l'église abbatiale, le calendrier et le missel du monastère, les bâtiments conventuels, la bibliothèque et les sceaux du monastère. Le volume est enrichi de gravures.

98. Le rôle de l'abbaye de Westminster pourrait s'appeler en français « le livre d'or » de cet antique monastère, s'il ne s'agissait pas, malheureusement, d'un sanctuaire profané et transformé en musée (2). Il y a de grands, d'illustres souvenirs évoqués par A. Murray Smith, mais la majeure partie des personnages enterrés à Westminster n'appartient pas aux annales de l'antique abbaye. Le volume est enrichi de nombreuses photographies et de plans.

99. D. Oswald Hunter-Blair publie une note relative à la suppression du collège bénédictin de Gloucester à Oxford en 1451 (3).

100. G. E. H. publie une notice sur le Collège bénédictin de Canterbury à Oxford qui remonte à 1331 (4).

101. Le R. P. D. Fr. C. Almond publie une note sur les origines du monastère de St-Edmond à Paris (5).

102. G. E. H. publie une notice sur « Lastingham et ses abbés (6) ».

1. *A history of St-Augustine's Monastery, Canterbury.* Canterbury, Cross et Jackman, 1901 VIII-196 pp. in-12.
2. *The Roll-Call of Westminster abbey*, 2e ed. Londres, Smith, 1902, XVI-416 pp., in-8°.
3. *The Ampleforth Journal*, juillet 1902, pp. 60-62.
4. *Ibid.*, 62-78.
5. *Ibid.*, 79-83.
6. *Ibid.*, juin 1902, pp. 308-328.

Digitized by Google

103. Le R. P. Baudrillart a fait le 22 avril dernier à l'Institut catholique de Paris une conférence sur « la destruction des ordres religieux et des monastères en Angleterre sous le règne de Henri VIII (1534-1540) » en mettant largement à profit le travail bien connu de Dom Gasquet (1).

104. D. Gilbert Dolan donne comme 14e chapitre de son travail sur les missions des Bénédictins anglais un aperçu sur les monastères, hommes et missions du Wiltshire (2).

105. D. C. publie une « brève histoire de la congrégation anglo-bénédictine » tirée d'un manuscrit découvert dans les archives de l'abbaye de St-Edmond à Douai (3).

106. D. Mackay publie en traduction anglaise deux lettres du cardinal Bentivoglio adressées d'Arras, le 28 mai 1609, au cardinal Borghese : la première relative au différend survenu entre le séminaire anglais et les bénédictins anglais de Douai, la seconde sur sa visite à Valenciennes, à Douai et à Arras. Ces lettres sont tirées du fonds Borghese au Vatican (4).

107. « Un encyclopédiste-académicien à la poursuite d'un prieuré alsacien », tel est le titre d'une petite notice de M. l'abbé Ingold publiée dans le *Bulletin critique* (5). Il s'agit de l'abbé Morellet, qui, en 1775, jeta son dévolu sur le prieuré de St-Valentin de Rouffach, un des prieur és d'Alsace dont les jésuites avaient obtenu l'annexion à leurs collèges. C'est une page intéressante de l'histoire de ces incorporations, qui eurent pour effet assez naturel d'exciter dans les anciens ordres une certaine animosité contre la Compagnie.

108. M. Keller termine sa notice sur « Saint-Nicolas ou un prieuré dans les Vosges », qui en 1624 fut donné aux Jésuites d'Ensisheim (6).

109. M. Louis Guibert a consacré un long article à l'analyse de l'ouvrage de M. Ch. de Lasteyrie sur l'abbaye de Saint-Martial de Limoges (7).

110. Le P. Charles Robert a écrit une notice sur « les dernières bénédictines de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes et la Révolution » (8)

1. *Revue de l'Institut catholique de Paris*, 1902, pp. 196-222.
2. *Downside Review*, t. XXI, pp. 89-100.
3. *The Douai Magazine*, juin 1902, pp. 129-139.
4. *Ibid.*, VII, 1902, pp. 113-122.
5. 5 novembre 1902, pp. 615-618; 25 nov., 658-660.
6. *Revue d'Alsace*, 1902, 364-376.
7. *Bulletin de la Société archéol. et hist. du Limousin*, t. LI (1902), pp. 316-345.
8. *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, t. XXIII, pp. 81-96, 275-284, 362-371 ; XXIV, 15-25.

Digitized by Google

111. Le D. J. Linneborn, auquel nous devons déjà plusieurs études intéressantes sur les anciens monastères bénédictins de Westphalie, publie un travail sur « l'abbaye de Liesborn à l'époque de sa suppression, d'après les mémoires du dernier abbé Charles de Kerssenbrock » (1). M. Linneborn donne dans l'introduction une bonne notice sur l'histoire de l'abbaye de Liesborn.

112. A l'occcasion du jubilé sacerdotal de Mgr Benzler, évêque de Metz, trois prêtres de ce diocèse lui ont offert des « Études d'histoire ecclésiastique Messine », dont deux intéressent l'histoire de l'ordre (2).

La première, due à la plume de M. l'abbé M. Hamant, raconte l'histoire du « monastère de St-Antoine de Padoue, des dames de l'ordre de St-Benoît à Montigny-les-Metz de 1641 à 1792 » (pp. 1-64). Ce monastère fut fondé le 21 mai 1641 par Martin Meurisse, évêque de Madaure et suffragant de l'évêque de Metz, à l'aide des revenus qu'il tirait de sa commende de St-Remi de Sens. M. Hamant a réuni avec soin tous les textes qui lui permettaient de reconstituer les annales du monastère et de dresser un état nominatif des religieuses.

« La chapelle de Rabas » par M. l'abbé Lesprand (pp. 65-119) fait l'historique d'une antique chapelle, lieu de pèlerinage, située à 19 kil. de Metz, entre le village de Gondreville et celui de Saint-Hubert. Cette chapelle s'élevait sur un terrain appartenant à l'abbaye de St-Arnoul de Metz.

113. Le 51e rapport annuel sur le gymnase de l'abbaye bénédictine d'Engelberg pour l'année 1901-1902 contient une histoire de l'école abbatiale d'Engelberg par le R. P. D. Ignace Hess (3). Les détails manquent sur les premiers siècles de l'école d'Engelberg ; ce n'est qu'à partir de 1735 que l'on possède des renseignements précis. L'auteur s'est servi des documents encore conservés pour exposer le développement progressif de l'école abbatiale et sa transformation en gymnase, sans toutefois perdre le caractère intime qu'elle a toujours eu, celui d'école abbatiale, c'est-à-dire, d'une institution vraiment greffée sur un monastère.

114. A l'occasion de la consécration de l'église de l'abbaye de Termonde, le R. P. Dom Ansfride Van Kempen a publié un opuscule historico-liturgique (4). La première partie contient une

1. *Das Kloster Liesborn zur zeit seiner Aufhebung* (*Studien und Mittheil.*, XXIII (1902), pp. 309-339.)
2. * *Études d'histoire messine offertes à Mgr Willibrord Benzler, O. S. B.* Guénange, 1902, 149 pp., in-8°.
3. * Lucerne, Räber, 1902, pp, 37-90.
4. * *De abdijkerk van Dendermonde.* Dendermonde, Du Caju, 1902, 66+46 pp. gr. in-8°,

Digitized by Google

histoire succincte de l'ancienne église des Capucins, rachetée en 1837 par un ancien moine d'Afflighem, D. Vérémond D'Haens ; la seconde partie donne la description de la nouvelle église et son symbolisme ; la troisième contient en abrégé le cérémonial de la dédicace de l'église.

115, Depuis quelque temps on s'attache à faire l'histoire de nos anciennes bibliothèques monastiques et à en reconstituer les catalogues, avec indication des documents encore existants. M. Franz Falk, dont on connaît l'érudition et la sûreté en matière de bibliographie, s'est attaché à la reconstitution des dépôts littéraires des abbayes de Fulda et de Lorsch (1). Il rassemble d'abord les textes des savants qui ont vu et utilisé les manuscrits de ces monastères, puis il indique, dans l'ordre alphabétique, les villes ou dépôts qui possèdent des codices provenant de ces abbayes.

Ce travail est suivi de la réédition du catalogue des manuscrits de Fulda au XVIe siècle, avec introduction et notes par M. Charles Scherer (pp. 81-112).

116. Le P. Bruno Albers fait connaître et publie deux catalogues de livres tirés de MSS. de la Palatina. Ces catalogues sont ceux des MSS. de l'abbaye d'Odenheim et du monastère des chanoines réguliers de Frankental (2).

117. M. l'abbé Balau a raconté l'histoire de « la bibliothèque de l'abbaye de Sint-Jacques à Liège », en réunissant avec beaucoup de soin toutes les indications relatives aux travaux exécutés par les moines, aux livres qui leur furent donnés.

L'auteur a dressé une liste des manuscrits de Saint-Jacques conservés dans les différents dépôts d'Europe (3).

118. Le travail du Dr K. O. Meinsma sur les bibliothèques du moyen âge touche de trop près à l'histoire monastique pour ne pas être mentionné ici (4). Cet ouvrage est divisé en deux parties : les bibliothèques médiévales à l'étranger avec un exposé détaillé des devoirs des bibliothécaires, les bibliothèques médiévales dans les Pays-Bas (hollandais), avec l'exposé des obligations des bibliothécaires, suivi d'un chapitre spécial sur la bibliothèque de Zutphen. Nous y

---

1. *Beiträge zur Rekonstruktion der alten Bibliotheca Fuldensis und Bibliotheca Laureshamensis (Beihefte zum Centralblatt für Bibliothekswesen.* XXVI). Leipzig, Harrassowitz, 1902, IV-112 pp. 8°.

2. *Zwei Bücherverzeichnisse aus Handschriften der Palatina (Zeitschrift f. die Gesch. des Oberrheins,* N. F. XVII, (1902), pp. 497-502).

3. *Bullet. de la Comm. royale d'hist. de Belgique,* 1902, t. 71, pp. 1-61 ; note suppl. p. 226.

4. *Middeleeuwsche Bibliotheken.* Zutphen, Meinsma, 1903, VII-319 pp. in-8°.

Digitized by Google

trouvons des détails sur les bibliothèques bénédictines d'Egmond (pp. 80-86, 252) et St-Paul d'Utrecht (282-284).

119. M. H. Reumont consacre une étude au plus ancien martyrologe de la cathédrale de Metz, contenu dans le Cod. membr. lat. 289 de Berne, édité en 1883 dans les *Acta Sanctorum* et republié en 1894 par Mgr Duchesne et M. de Rossi (1). Ce martyrologe a été écrit pour le monastère de Saint-Arnoul ou copié sur un exemplaire de cette abbaye. Les additions insérées dans les marges du manuscrit bernois établissent que ce martyrologe a été en usage à la cathédrale de Metz.

120. M. Joseph Boffito publie un fragment du MS. lat. 2395 de Paris qui a appartenu à l'évêque Claude de Turin (MS. du XIe siècle, Fonds Colbert, jadis de St-Germain) et qui contient l'indication de l'office de S. Denis. L'éditeur remarque que la tendance à abréger l'office divin se constate dès la fin du X-XIe siècle. (2).

121. Dans sa lecture sur de « nouvelles miettes Novalésiennes », M. Cipolla fait connaître quelques fragments d'anciens codices de la célèbre bibliothèque de Novalèse : un fragment d'antiphonaire du XIIIe siècle contenant les antiennes de S. Médard, un nouveau MS. contenant la lettre de S. Florus, une note sur le moine Waltaire et un nouveau MS. du carmen de S. Florus (3).

122. M. Georges Humann a publié un article très pratique sur le jugement qu'on doit porter sur les objets d'art du moyen âge quant à l'époque et au lieu de leur provenance. Ces objets voyageaient beaucoup, et l'on constate de tous côtés la présence d'artistes étrangers au pays où ils exercent leur art. Nombreux sont les exemples cités par l'auteur ; il va de soi qu'il est fréquemment question des œuvres d'art et des artistes des monastères (4).

123. La série des inventaires publiés par MM. Wikham Legg et St. John Hope permet de se faire une idée exacte de la richesse d'ornements de l'ancien monastère de Christchurch à Cantorbéry avant la spoliation entreprise par Henri VIII en 1540. Les inventaires des ornements de la chapelle archiépiscopale, de la sacristie du monastère, des chapelles, etc., commencent en 1294, et se poursuivent jusqu'au XVIIIe siècle. A noter spécialement les inventaires

---

1. *Revue eccl. de Metz*, 1902, pp. 183-192 258-266, 305-313.

2. *D'un altro frammento di Breviario del secolo X-XI contenuto in un codice di Claudio della Nazionale di Parigi (Att. della R. Accad. delle scienze di Torino*, XXXVII. 86 88).

3. *Nuove briciole Novalicensi (Atti della R. Accad. d. scienze di Torino*, XXXVII, 4-10).

4. *Zur Beurtheilung mittelalterlicher Kunstwerke in Bezug auf ihre zeitliche und örtliche Entstehung* (Extrait de *Repertorium für Kunstwissenschaft*, XXV. Berlin, Reimer, 1902, 32 pp. in-8°).

Digitized by Google

des textes liturgiques et des reliques. Le volume se termine par un glossaire et un index qui ne comprend pas moins de soixante pages, et qui est appelé à rendre de grands services aux liturgistes et aux archéologues (1).

124. M. H. Omont a publié l'inventaire du trésor et des objets précieux conservés dans l'église de l'abbaye de Saint-Denys en 1505 et 1739 (2).

125. M. A. Schmarsow décrit la décoration à fresque d'une chapelle de la Madonne à l'abbaye de Ste-Scolastique de Subiaco (3).

126. M. Robert Durrer a traité de l'école des peintres et des calligraphes d'Engelberg (4).

127. M. A. Marignan, dans « une visite à l'abbaye de Fleury à St-Benoît-sur-Loire », donne la description de la superbe église abbatiale, seul reste de l'antique et célèbre monastère (5).

128. M. R. Doebner publie le contrat fait le 25 septembre 1512 entre l'abbaye de St-Godehard d'Hildesheim et maître Zebolt de Goslar pour la construction d'un orgue (6).

(A suivre.) D. Ursmer BERLIÈRE.

---

1. *Inventories of Christchurch Canterbury*, with historical and topographical introductions and illustrative documents. Westminster, Constable, 1902, XX-379 pp. in-8°.
2. *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XXVIII, 1901.
3. *Berichte über die Verhandlungen der Kön. Sächsischen Gesells. der Wiss. zu Leipzig.* Philol. hist. Classe LIII, 1901, pp. 75-88.
4. *Anzeiger für Schweizer Altertumskunde*, 1901, pp. 123-176.
5. *Revue de l'Art chrétien*, 1902, pp. 289-305.
6. *Zeitschrift des hist. Vereins f. Niedersachsen*, 1902, pp. 286-287.

NOUS APPELONS L'ATTENTION DE NOS LECTEURS SUR **LA FRANCE MONASTIQUE**, IMPORTANTE PUBLICATION, DONT LEUR PARLE LE PROSPECTUS CI-JOINT.

Digitized by Google

SUPPLÉMENT A LA *REVUE BÉNÉDICTINE.*
JUILLET 1903.

LA FRANCE MONASTIQUE

Nous avons le projet de publier sous ce titre une collection de travaux historiques qui comprendra :

1° La réédition de travaux des Bénédictins des XVIIe et XVIIIe siècles, devenus rares et parfois introuvables, enrichis de notes qui les mettront au courant des résultats acquis à la science depuis leur apparition ;

2° La publication de documents inédits ;

3° La publication d'études sur les nombreux points d'histoire monastique qui restent encore inexplorés.

Tous les Ordres religieux et les Congrégations qui, de près ou de loin, se rattachent à la règle bénédictine entrent dans ce plan d'études : Bénédictins, Ordre de Cluny, Ordre de Cîteaux, Fontevrault, Grandmont, Chartreux, Célestins, Ordres militaires et hospitaliers, Congrégations de Chezal-Benoît, de Saint-Vanne, de Saint-Maur, etc.

Le champ est assez vaste pour occuper l'activité de nombreux travailleurs durant de longues années. Nous l'explorerons aussi longtemps qu'il nous sera possible de le faire, avec la seule préoccupation de mettre sous les yeux de nos lecteurs le passé, tel que les documents nous le livrent.

Principaux Collaborateurs :

R^me^ Père Dom JOSEPH POTHIER, Abbé de Saint-Wandrille ;

R. P. Dom FRANÇOIS CHAMARD, prieur de l'Abbaye de Ligugé ;

Digitized by Google

R. P. Dom Ursmer BERLIÈRE, Abbaye de Maredsous;
R. P. Dom J.-M. BESSE, Abbaye de Ligugé;
M. l'abbé JÉROME, professeur d'histoire au Grand Séminaire de Nancy;
M. l'abbé VANEL;
MM. CHAVANON, Archiviste du Pas-de-Calais;
DESLANDRE, Sous-Bibliothécaire à l'Arsenal;
FABRÈGE;
HYRVOIX de LAMOTHE;
etc.

LISTE DES TRAVAUX

Nous commencerons notre première série par la réédition :

1° De l'*Abrégé de l'histoire de l'Ordre de Saint-Benoît, où il est parlé des saints, des hommes illustres, de la fondation et des principaux événements des monastères; le tout tiré des actes des saints, des chroniques et des chartes des monastères, et d'autres anciens monuments, et accompagné d'une table chronologique,* par Bulteau, de la Congrégation de Saint-Maur, 2 vol. in-4°, Paris, Coignard, 1684. Le troisième volume est resté inédit. Les citations seront vérifiées sur les meilleures éditions des textes. Dans les notes, nous insisterons sur les renseignements bibliographiques. L'ensemble de la publication formera six volumes in-8°.

2° Du *Recueil historique, chronologique et topographique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France, tant d'hommes que de filles, de nomination et collation royale, avec les noms des titulaires, la taxe en Cour de Rome, telle qu'elle est sur le livre de la Chambre apostolique; les revenus, les unions et pensions sur ces*

Digitized by Google

Librairie Ch. POUSSIELGUE, rue Cassette, 15, Paris

Je soussigné .....
(NOM) (PRÉNOM)

demeurant .....
(ADRESSE COMPLÈTE)

déclare souscrire à la publication LA FRANCE MONASTIQUE, *dans les conditions du prospectus, moyennant la somme de* { **25 francs** (1) / **100 francs** } *par an, que je paierai au commencement de chaque année, s'il est donné suite à la publication.*

Le .....
(DATE)

(SIGNATURE) .....

(1) Biffer la souscription que l'on n'adopte pas.

Digitized by Google

Digitized by Google

bénéfices et le nombre des cures, le tout distribué par diocèses, par ordre alphabétique, enrichi de dix-huit cartes géographiques, par Dom Beaunier, religieux bénédictin, Paris, Mesnier, 1726, 2 vol. in-4°. Chaque notice sera accompagnée d'une bibliographie critique, de manière à en faire un instrument de travail indispensable et une source de précieux renseignements. Le tout formera 4 vol. in-8°.

3° Des *Éloges des personnages illustres de l'Ordre de Saint-Benoît,* par la Mère de Blémur;

4° Nous publierons la *Correspondance inédite des Bénédictins de Saint-Maur.*

La seconde série se composera de monographies d'Ordres, de monastères, de moines illustres; d'études sur les institutions monastiques, l'histoire littéraire, la propriété monastique, ses origines, son étendue et ses libertés, l'influence religieuse, économique et sociale des monastères, l'architecture monastique. Nous pouvons dès aujourd'hui annoncer : *la Vie dans les monastères de l'ancienne Gaule, la Propriété monastique; l'Ordre de Cluny; l'Ordre de Cîteaux; les Origines de la Congrégation de Saint-Maur; les Procureurs de la Congrégation de Saint-Maur à Rome; Mabillon et biographies de moines illustres.*

Il paraîtra chaque année trois volumes in-8°.

CONDITIONS DE LA PUBLICATION

Ces volumes, qui ne seront pas mis dans le commerce, seront réservés aux seuls souscripteurs. La souscription aux trois volumes est de 25 francs, qui seront versés au commencement de chaque année. Il sera publié de

Digitized by Google

chaque ouvrage une édition de luxe sur papier de Hollande pour les souscripteurs qui verseront la somme de 100 francs.

Il ne sera donné suite à la publication qu'autant que le présent appel réunira un nombre de souscripteurs suffisant. — Les bulletins de souscription doivent être envoyés, munis de la signature du souscripteur, à *la librairie Ch. Poussielgue, rue Cassette, 15, Paris (VIe).*

Paris. — Imp. E. Marcilly, 98, rue de Rennes

Digitized by Google

A PROPOS DES MARTYROLOGES.

A. La recension gallicane du Martyrologe de S. Jérome.

DANS son récent travail sur les martyrologes, M. Hans Achelis n'a pas voulu trancher la question de la date et du lieu de la recension Gallicane de l'*hieronymianum*. On dirait cependant qu'il incline plutôt vers l'opinion de M. Bruno Krusch que vers celle de Mgr Duchesne (1). Si j'ose intervenir dans une affaire si embrouillée, ce n'est certes pas que je pense pouvoir arriver à un résultat décisif, mais seulement que j'espère pouvoir y jeter un peu plus de lumière, en attendant que d'autres, avec plus de temps à leur disposition, arrivent à une solution définitive. Cette étude demandera de la patience et un travail assidu pour arriver à des conclusions très minces et quelquefois sans proportion avec le temps qu'on a pris pour les tirer. J'éviterai, autant que possible, les détails ennuyants et que pourront facilement suppléer les lecteurs déjà au courant de la question.

M. Achelis est d'accord avec Mgr Duchesne que le soi-disant martyrologe de S. Jérôme a vu le jour en Italie (2). Il met son origine peu après Boniface I, au second quart du Ve siècle, dans une combinaison de calendriers occidentaux. Vers 530, dans le voisinage d'Aquilée, une fusion se fit entre cet ouvrage et le grand martyrologe Oriental, dont nous avons encore un seul exemplaire dans le martyrologe Syriaque publié par Wright, d'après un Ms. du British Museum. Cependant tous les Mss. qui nous restent de ce martyrologe du VIe siècle proviennent d'une recension faite en Gaule, d'après Mgr Duchesne, entre 591-600, ou du moins avant 605, à Auxerre. M. Krusch préfère voir dans le martyrologe une composition Gallicane. Il explique le grand nombre de fêtes de Lyon, d'Auxerre et d'Autun, par le fait que le rédacteur aura eu devant lui les listes épiscopales de ces trois sièges. Le lieu où il opéra serait Luxeuil ; la date serait environ 626-7.

1. Achelis, *Die Martyrologien, ihre Geschichte und ihr Wert*, Berlin, 1900, p. 204 et note.
2. *Op. cit.*, p. 210.

Digitized by Google

M. Krusch a la réputation de préférer la destruction à la critique constructive. Aussi sa politesse laisse-t-elle à désirer. Il sera superflu de critiquer ici ce que Mgr Duchesne a déjà suffisamment réfuté (1). En faveur de Luxeuil il n'y a absolument aucun argument, sauf la probabilité que S. Colomban a été mentionné dans l'archétype de nos manuscrits. Pour la date, la mention des SS. Éleuthère et Rustique ne peut pas prouver qu'il faille aller au delà de 626 (2). Quant à S. Colomban, il nous faudra y revenir plus tard.

On peut restituer l'archétype par la comparaison des MSS. entre eux ; les ajoutes communes à certains MSS montrent leur parenté; les fêtes particulières à certains codices nous indiquent leur provenance individuelle. La classification des familles de Duchesne a été acceptée par Krusch (3) La voici :

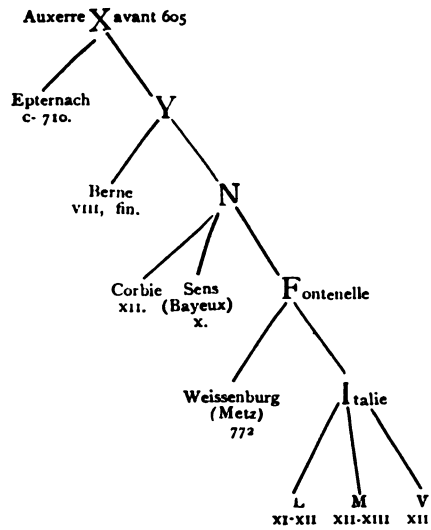

Pour la description des MSS. E, B, C, S, W, L, M et V, je renvoie le lecteur à l'édition Duchesne-de Rossi (*Acta SS. Nov.* vol. 2, pp. [VIII]-[XXI]. La première question est la date de l'exemplaire X, dont tous les autres dérivent, et que nous devons restituer tant bien que mal, par l'accord entre ses descendants.

Duchesne a montré que le dernier saint dont la mort est mentionnée est Avit de Clermont, mort après 592 (4); au contraire le

1. *Bulletin critique*, 1897, p. 325, *Analecta Boll.*, XVII et XX.
2. Voir Duchesne, *Anal. Boll.*, p. 441.
3. Le fragment de Lorsch (L) est très proche parent de B.
4. *Acta SS. Nov.* vol 2. p. [XLIII].

Digitized by Google

« *natale ordinationis* » des évêques Syagrius d'Autun et Aunacharius d'Auxerre est donné, mais non pas leur mort. Syagrius mourut en 599-600, et Aunacharius en 605 (1). Comme le lieu de la rédaction, d'après Duchesne, était Auxerre, il se pourrait qu'on n'ait pas ajouté immédiatement la mort de Syagrius. Mais du moins l'exemplaire type, X, était rédigé avant le décès d'Aunacharius d'Autun en 605.

On ne peut opposer à cela que la fête de S. Colomban, mort en 615. Si vraiment cette fête était en X, répond Mgr Duchesne, « autre chose est la date de cet exemplaire, autre chose celle de la compilation elle-même. Rien ne prouve que, dans l'exemplaire en question, la fête de S. Colomban n'ait pas été ajoutée après coup... La fête de S. Colomban ne peut servir à déterminer l'âge de la compilation Gallicane. Il faut s'en rapporter là-dessus à l'ensemble du contenu » (2). La déposition du roi Gontran (593) ne vient que dans Y. Celles du pape S. Grégoire (604) (3) et de S. Didier de Vienne (611) paraissent en différents termes en E et en Y, ayant été évidemment ajoutées indépendamment. Jusqu'ici, Mgr Duchesne est décidément vainqueur.

Mais quant au lieu de la recension, on peut, je crois, le préciser encore plus que ne l'a voulu faire ce savant.

La liste des fêtes Gallicanes en X qu'il a donnée dans son admirable édition du martyrologe (*Acta SS. Nov.*, vol. 2, p. [XL-XLII]), est suffisamment exacte. Nous y trouvons 26 fêtes lyonnaises, 20 fêtes d'Autun, et 28 d'Auxerre (en omettant les fêtes qui ne paraissent pas dans tous les MSS, et encore *II non ian. Gai Aedui episcopi*). Mgr Duchesne en conclut que c'est dans l'une de ces trois villes que le martyrologe a été rédigé. Auxerre a le plus de noms, et elle est la moins importante ; par conséquent, il est moins probable que ses saints aient été cités dans le martyrologe d'une ville voisine. Ce qui est encore plus important, c'est qu'en tête de chaque mois dans tous les MSS, sauf E, on trouve la notice *laetanias indicendas*, ce qui se rapporte, sans le moindre doute, au règlement de S. Aunacharius, évêque d'Auxerre, prescrivant de réciter les litanies

1. L'idée de M. Krusch qu'il s'agit au 2 Sept. de la déposition de Syagrius est impossible. La réponse de Duchesne (*Anal. Boll.* XVI, pp. 444-5) était à peine nécessaire.

2. *Anal. Boll.*, XVI, p. 444.

3. Les leçons de B et de F pour S. Grégoire ressemblent beaucoup à celle de Bède : E : *sci Grigori pp. romensis.* B: *Et Romae dep sci Gregorii epi summi pontificis beate memorie.* CLMV: *et romae deps sci Gregorii papae beatae memoriae* (W : *epi.* S : *beatae memoriae papae.*) Bède : *depositio S. Gregorii Papae beatae memoriae.* Il se peut que N et Bède aient puisé dans un même calendrier.

Digitized by Google

le premier jour de chaque mois successivement dans les différentes églises de son diocèse (*Acta SS. Sept.*, vol. 7, p. 100.).

De là, la conclusion générale que c'est à Auxerre, entre 593 et 605, qu'il faut placer la composition de la recension Gallicane du martyrologe de S. Jérôme. Il fallait plutôt dire qu'un exemplaire X était à Auxerre entre 593 et 605, et que c'est de cet exemplaire que nos MSS dépendent. Rappelons-nous ce que Mgr Duchesne vient de nous dire : « Autre chose est la date de cet exemplaire, autre chose celle de la compilation elle-même. »

Si nous suivons Mgr Duchesne, il faudrait penser que le rédacteur Auxerrois possédait un calendrier de Lyon et un autre d'Autun, mais qu'il ne connaissait que quelques-uns des saints les plus célèbres des autres villes. Autun n'est pas trop loin d'Auxerre; Lyon était bien l'ancienne métropole chrétienne. Cependant, on aurait cru qu'à Auxerre on s'intéresserait encore plus à Sens. Cette ville, si près d'Auxerre, et si importante au point de vue ecclésiastique, n'est mentionnée que deux fois dans le martyrologe, tandis que Vienne, plus loin que Lyon, revient 6 fois, Arles 5 fois. M. Krusch a pensé que le rédacteur (à Luxeuil en 626-7) possédait les calendriers des trois villes de Lyon, d'Autun et d'Auxerre. Pourquoi le monastère de Luxeuil se serait intéressé à ces trois églises, à l'exclusion de tant d'autres plus proches et appartenant au royaume de Bourgogne, il ne l'a pas expliqué.

Cependant une solution des plus simples me semble sauter aux yeux. Au lieu d'une « recension Gallicane », il faut tout bonnement dire que le martyrologe composé en Italie, fut copié successivement dans certaines villes françaises, et que dans chacune de ces copies on ajouta les fêtes propres de la contrée. Au lieu d'un seul X, nous en aurons au moins trois, X^1, X^2, X^3, et il ne nous reste qu'à examiner dans quel ordre il faut mettre les trois villes.

Les ajoutes Gallicanes sont régulièrement à la fin de la notice. On pourrait donc espérer trouver la solution de cette question, en voyant laquelle des trois villes était nommée la dernière et laquelle la première. Mais, il n'y a presque pas de jour où l'on puisse trouver deux de ces villes ensemble. Il faut encore se rappeler que les noms de célèbres martyrs Gaulois ont pu être placés dans le martyrologe avant son arrivée en Gaule. Un seul jour nous offre une donnée à peu près certaine : « *II id : Sept... Lugduno, b. Sacerdotis episcopi, Augustiduno, Evanti episcopi* ». Cela nous permet de mettre Lyon avant Autun. D'autre part, nous avons des martyrs à Autun le 8 des calendes d'Octobre, placés avant S. Loup, évêque de Lyon. Cepen-

Digitized by Google

dant, on peut conclure en général que les ajoutes Lyonnaises étaient les premières, puisque Lyon vient ordinairement avant toutes les villes françaises, par ex. *X kl Mai*, Lyon, Sens ; *X(XI) kl Sept.* Lyon, Reims, Autun, Clermont ; *XIX kl. Jan.*, Lyon, Reims, Vienne (Vienne, Reims).

Une autre méthode nous mènera plus sûrement à la même conclusion. On ne trouve l'anniversaire de l'ordination d'aucun évêque français à l'exception de ces trois : Nicétius de Lyon, Syagrius d'Autun, et Aunacharius d'Auxerre. Du premier nous avons aussi la « déposition » dans tous les MSS, mais aucune notice de son successeur. On peut expliquer cela ainsi : les ajoutes au martyrologe ont été faites à Lyon de son vivant, sa mort a été insérée plus tard à Auxerre ou à Autun. S. Nicétius succéda à Sacerdos le 27 Août 552, si celui-ci est mort le 12 Septembre 551. Les ajoutes Lyonnaises ont donc été faites entre 552 et 573, l'année de la mort de Nicétius.

La deuxième place appartiendra à Auxerre. L'ordre dans les *laterculi* ne nous aidera pas ici. Mais une autre considération est décisive. E ne contient aucune fête d'Auxerre ou d'Autun qui ne soit aussi en Y ; ce codex n'a donc rien ajouté à son archétype X. Y au contraire nous offre une fête d'Auxerre qui n'est pas en E : « XVI Kl Mai. In Antisidoro Galliæ, dedicatio baptisterii quae est juxta basilicam sci Germani epi et confessoris (1) », et plusieurs fêtes d'Autun :

id Mai	Agustiduno Trici epi. B. (Praetece, W). = Reticii.
II Kl Aug.	Agustiduno, dedicatio ecclesiae senioris [et sancti Nazari], et translatio multorum scorum martyrum [in ipsa ecclesia].
IX(X) *Kl Sept.*	In territorio Aeduae civitatis dep. sci Eptati (Epadi) prbi [et conf.]
VII *Id Sept.*	[In territorio] Aeduae civit. [in Gallia] loco Alisia, natal. scae Reginae martyris [cujus gesta habentur].

Il paraît assez certain que l'archétype de E fut copié à Autun avant ces ajoutes que nous trouvons en N seul. Ce sera aussi avant qu'on ajoutât en N la mort (593) du roi Gontran : « V Kl Apr. Cavilonno depos domni Guntramni regis [bene pausati]. » La dédicace du baptistère d'Auxerre a pu très bien être ajoutée à Autun. On pourrait, par exemple, s'imaginer que cette dédicace avait été une

1. N ajoute un détail sur certaines reliques, et la dédicace d'un autel ; le XIV des Kal. de Mai, il a une autre dédicace d'autel inconnue à E B.

Digitized by Google

grande fête, à laquelle l'évêque d'Autun fut présent, et qu'il inséra dans son martyrologe à son retour (1). Mais on ne pourrait guère supposer que E omît quatre fêtes d'Autun par mégarde. La date où l'archétype d'E quitta Autun sera donc très peu après le décès du dernier saint qui y est nommé, S. Avit de Clermont, mort vers 593. La date de la recension Auxerroise sera après l'ordination d'Aunacharius en 571. Voici donc un arbre généalogique provisoire :

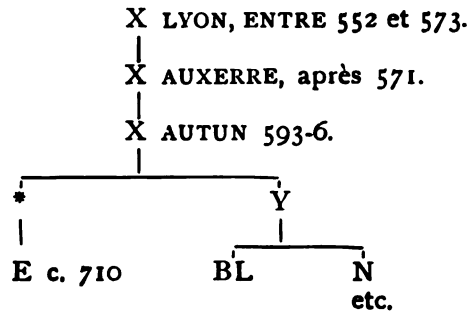

S. Nicétius de Lyon était bien un homme à s'intéresser au martyrologe. Son épitaphe dit de lui :

Psallere praecepit, normamque tenere canendi
Primus, et alterutrum tendere voce chorum.

Son successeur Priscus était d'un parti opposé, et ennemi surtout d'Aetherius que le peuple demandait comme évêque. Aetherius quitta Lyon, et resta à la cour du roi Gontran, où il avait grande influence. C'est lui qui obtint du roi la permission pour le jeune Austregisilus (plus tard évêque de Bourges) de se faire clerc, et il l'envoya à Aunacharius d'Auxerre pour recevoir les ordres. Devenu évêque de Lyon après la mort de Priscus en 585, ou peu après, Aetherius établit Austregisilus abbé de St-Nicetius à Lyon. L'on voit que c'est avec le parti de Nicetius et d'Aetherius, et non pas avec l'opposition de Priscus que l'évêque Aunacharius d'Auxerre était lié. Il était lui-même disciple de Syagrius d'Autun. S. Grégoire de Tours rapporte qu'il avait entendu raconter à Syagrius un miracle de Nicétius de Lyon en présence du roi Gontran. L'on voit donc une certaine connexion entre les évêques Aunacharius, Syagrius et Nicétius.

Avant les fêtes de Lyon, avant toutes les autres fête de la Gaule,

1. On pourrait aussi supposer que cette dédicace a été en X, et que E l'a omise par négligence, ce qui est très probablement le cas pour le célèbre évêque Reticius.

Digitized by Google

nous trouvons quelques fêtes d'Arles. Quelques-unes ont pu, il est vrai, avoir fait partie du martyrologe italien. Mais je pense qu'il vaut la peine de suggérer que c'est peut-être à Arles que le martyrologe a été employé en France pout la première fois. On y aura ajouté quelques fêtes Arlésiennes et quelques saints méridionaux. De là, l'évêque Nicétius se sera procuré une copie, à moins qu'on ne veuille dire que les quelques fêtes de Vienne furent encore ajoutées avant l'arrivée du martyrologe à Lyon. En faveur de cette supposition serait une note curieuse du martyrologe abbrévié du MS. de S. Gall 914 (commencement du IXe siècle) : « *breviarium de martyrologium circulum anni transcriptus de libris civitatibus lugdonensium, viennensium, acustodinensium et gratianopolitane urbis juxta hieronimum* » (1). Ce bréviaire appartient à une famille qui tire son origine d'une copie de Y. Il paraît que cet archétype portait une note de l'histoire du martyrologe ; ses ancêtres avaient été successivement à Vienne, à Lyon, à Autun, à Grenoble. Il faut supposer que Grenoble marque la dernière étape de ce voyage, car dans nos exemplaires actuels cette ville ne paraît qu'une seule fois. Il est curieux qu'Auxerre soit oublié. Il peut donc sembler probable que le martyrologe composé d'après Achelis à Aquilée, entra en France par le midi, et que par Arles et Vienne un exemplaire arriva jusqu'à Lyon pendant l'épiscopat de S. Nicétius, 552-573. Celui-ci y fit insérer 25 notices de saints lyonnais (à moins que quelques-uns des plus célèbres y fussent déjà) et l'anniversaire de sa propre consécration épiscopale. S. Aunacharius, évêque d'Auxerre de 561 à 605, se procura une copie de ce martyrologe avant la mort de Nicétius, peut-être par l'intermédiaire de son ami Aetherius (2).

Aunacharius inséra le jour de la déposition de Nicétius dans le martyrologe. Nous pouvons nous figurer avec quel zèle cet évêque avait fait chercher ce précieux document, et avec quelle joie il le conserva et l'augmenta, quand nous nous rappelons sa grande dévotion envers les saints. Il faisait chanter les litanies le premier jour de chaque mois ; il écrivit lui-même les vies de plusieurs saints, et celles qui n'avait pas le temps d'écrire lui-même il les faisait écrire par d'autres. Une lettre de lui est encore conservée dans laquelle il invite un prêtre nommé Stephanus Africanus à composer

1. Duchesne, De Rossi, p. [xxx].

2. La fête du célèbre évêque de Lyon se célébrait annuellement sous Aetherius, c, 585-9 à 602, qui éleva une abbaye en son honneur, avec Austrégisile comme abbé ; voir sa vie écrite par ordre d'Aetherius, *Act. SS.*, 2 Avril, et la vie de St Austrégisile de Bourges, *ibid.*, 20 Mai.

Digitized by Google

la vie de S. Germain en vers et celle de S. Amator en prose (1). Son frère Austrenus, évêque d'Orléans, a été compté parmi les saints, ainsi que son neveu Loup, évêque de Sens, et ses disciples, S. Walaric et S. Astregisile. Originaire d'Orléans, c'est probablement lui qui aura introduit au martyrologe la plupart des huit fêtes Orléanaises que l'on y voit. Quel plus beau cadeau pouvait-il donner à son ancien maître Syagrius d'Autun, que cette liste de Saints venue d'Italie, et précédée par une soi-disante lettre de S. Jérôme? Syagrius enfin y fit insérer, lui aussi, les fêtes de son diocèse, et le jour de sa propre consécration.

Voilà donc une histoire sinon certaine, du moins plausible des ancêtres du codex X, archétype perdu de tous nos manuscrits du martyrologe de S. Jérôme.

C'est très peu de temps après 593, nous l'avons dit, que E fut copiée à Autun ; Y, l'archétype de toutes les autres familles, pleines ou abrégées, y fut copiée peu après, quand on avait déjà inséré les trois ou quatre fêtes additionnelles que j'ai citées plus haut.

Suivons d'abord les aventures de E. M. Krusch voudrait nier toute cette histoire, à cause de la seule fête de S. Colomban, mort en 615, qu'il pense avoir été certainement dans l'archétype Y. En effet il faut admettre qu'il y a une grande ressemblance entre la leçon de E et celle de la famille N. Cette partie de B est malheureusement perdue :

E IX kl. dec. In Italia monas bobio colummani abb.
N » In Italia monast bobio dep sci columbani abb.

Il n'est pas certain, dit Mgr Duchesne (2), que cette notice a été en B. En E et N elle a pu être introduite séparément ; de tous les Saints du VIIe siècle, S. Colomban laissa l'impression la plus profonde. D'autre part les expressions ne sont pas identiques, (*colummani*, et *dep. sci columbani*), et il était difficile de dire autre chose que « *in Italia, Bobio monasterio* ». Les deux ont également pu être copiés d'une même famille de calendriers.

Il me semble impossible, en effet, que cette fête ait été en X. En E il n'y a pas d'ajoute française du VIIe siècle (en omettant celle de Didier de Vienne, dont la notice est certainement indépendante de Y), excepté celle de l'abbé Eustace de Luxeuil, qui a dû être insérée en même temps que Atala de Bobio. Ces deux fêtes

1. *Act. SS.*, 25 *Sept.* et P. L. 72, p. 767.
2. *Bull. crit.*, 1897, p. 327.

Digitized by Google

d'Eustase et d'Atala, n'étaient pas en Y, mais il est difficile de les séparer de S. Colomban. Il paraît donc que c'est en N ou Y que S. Colomban fut interpolé et non pas en X, tandis qu'en E, peut-être assez tard, on inséra S. Colomban et ses deux successeurs Atala et Eustase, morts respectivement vers 626 et 621.

Si, au contraire, l'on veut s'obstiner avec Krusch à remettre la fête de S. Colomban en X, on arrive à des difficultés insolubles. Si E et Y ne se divisèrent qu'après 615, pourquoi n'ont-ils point d'autre inscription commune de fête après 593 environ ? Pourquoi Y porte-t-il encore quatre fêtes d'Autun, sans avoir reçu la mort de l'évêque S. Syagrius ? Pourquoi S. Didier de Vienne (611) n'est-il pas commun à tous dans la même forme ? Comment a-t-on pu omettre le roi Gontran ?

Je pense qu'il faut simplement admettre que la ressemblance des notices sur S. Colomban en E et N est une coïncidence assez naturelle, due, s'il l'on veut, à l'influence d'un calendrier quelconque. Puisque S. Didier de Vienne est le seul saint français, à part les trois abbés de Luxeuil et de Bobbio, qui ait été introduit en E après sa séparation de Y vers 593-5, il faudrait dire que l'archétype d'E passa aussitôt en Angleterre. Cet intéressant codex a appartenu à S. Willibrord, et fut laissé par lui à Epternach. Il fut écrit probablement en Northumbrie, vers 710, par Laurentius, le compagnon du saint. On y trouve plusieurs saints Saxons (1), et aussi les fêtes napolitaines rapportées de Campanie par S. Hadrien de Cantorbéry, comme l'a démontré Dom G. Morin (2). Si l'archétype de ce MS. a passé d'Autun en Angleterre entre 593 et 600, il n'est pas difficile d'en découvrir l'occasion. C'est vers la fin de 596 que S. Augustin de Cantorbéry passa par Autun, dans son voyage apostolique en Angleterre. Il avait été sacré évêque par Aetherius de Lyon, à Lyon ou à Arles. Syagrius le reçut avec tant de bonté, qu'il mérita les remerciements de S. Grégoire le Grand, avec le don du pallium pour lui-même et ses successeurs, et la première place dans la province après l'archevêque de Lyon. Évidemment le martyrologe fut un don de Syagrius à son illustre hôte.

L'histoire d'Y est plus compliquée. Ce codex a dû quitter Autun avant la mort de Syagrius, après avoir reçu les quatre fêtes d'Autun qui ne se trouvent pas en E et la notice de la mort de Gontran. Plus tard, on ne saurait dire à quelle date il se trouva à Poitiers,

1. Voir De Rossi, *op. cit.*, p. [VIII].
2. *Revue Bénéd.*, 1891.

Digitized by Google

puisqu'il reçut 5 fêtes de cette ville, deux de l'île Dieu, et une de chacune des villes de Tours, Angoulême, Saintes et Limoges (1). La dernière fête en Y, c'est-à-dire la dernière fête commune à B et N, est celle de S. Austregisile de Bourges mort en 624. B seul a encore sept fêtes de Bourges, dont la dernière est celle de S. Sulpitius Pius de Bourges. c.647 (2). Y n'a de Bourges que celles de S. Austregisile et de S. Sulpice Sévère (591). Il y a donc lieu de croire qu'Y fut à Bourges après 624, que B y resta jusqu'après 647, tandis que N fut une copie faite après l'inscription de deux saints seulement. B se trouva plus tard à Metz, où le codex que nous possédons fut écrit dans le monastère de St-Arold vers la fin du VIIIe siècle. C'est peut-être dans ce dernier lieu qu'on ajouta à B environ seize notices romaines (3), mais je pense qu'on le fit plutôt à Bourges. En effet les notices de Bourges et les ajoutes romaines ont ceci en commun, qu'au lieu de paraître toujours à la fin du *laterculus* du jour, elles se trouvent tout aussi souvent au milieu. Une quantité de vigiles et d'octaves ont été ajoutées en B au VIIIe siècle, sans doute à Metz.

N passa vers le Nord, et au VIIIe siècle nous trouvons ses descendants, C à Corbie, S à Bayeux, F à Fontenelle. La grande ressemblance de C et S avec les représentants de F fait penser que la division ne s'est pas produite avant le VIIIe siècle.

La recension de Fontenelle, F, est signalée par les additions qui ont trait à cette fameuse abbaye (4). Le MS « W » de Weissenburg fut écrit en 772. Il représente un archétype écrit à Fontenelle avant la mort de l'Abbé Wando en 756, et après celle de l'Abbé Lando en 734. De Rossi a remarqué (5) que Wando, d'après la chronique de Fontenelle, a fait don à son abbaye d'un martyrologe. L'abbé Bénigne fut déposé et Wando substitué en 716 ; en 719 Bénigne fut restitué et Wando exilé. En 742, Wando fut rappelé, et établi abbé canoniquement. En 747, il se démit de son office, à cause de son âge et de sa cécité. Il mourut en 756. Sa mort est consignée dans les trois MSS italiens, LMV. Il faut croire que leur archétype qui ttaFontenelle et la Gaule bientôt après cet événement,

1. Poitiers, *18 kl. Feb.*, *4 id. Feb.*, *V id. Jul.*, *id. Aug.*, *kl. Nov.* Ile Dieu, *3 kl. Jan.*, *5 kl. Jul.* Tours, *3 kl. Jul.* Angoulême *kl. Jan*, Saintes *4 id. Feb.* Limoges *5 id. Aug.* En même temps, ou peu avant, Y reçut la Passion de S. Didier de Vienne.

2. De Rossi, p. [X].

3. Des seize notices romaines en B seul, quatre ont la dernière place, les douze autres sont interpolées au milieu de la liste du jour. Huit sont aussi en Florus-Bède. (De Rossi, p. [X].)

4. De Rossi-Duchesne, p. [XX].

5. P. [XVII].

Digitized by Google

Nous devons donc placer la composition de F entre 742 et 747, et celle de I vers 760.

Voici donc la table complète des recensions gallicanes du martyrologe de S. Jérôme :

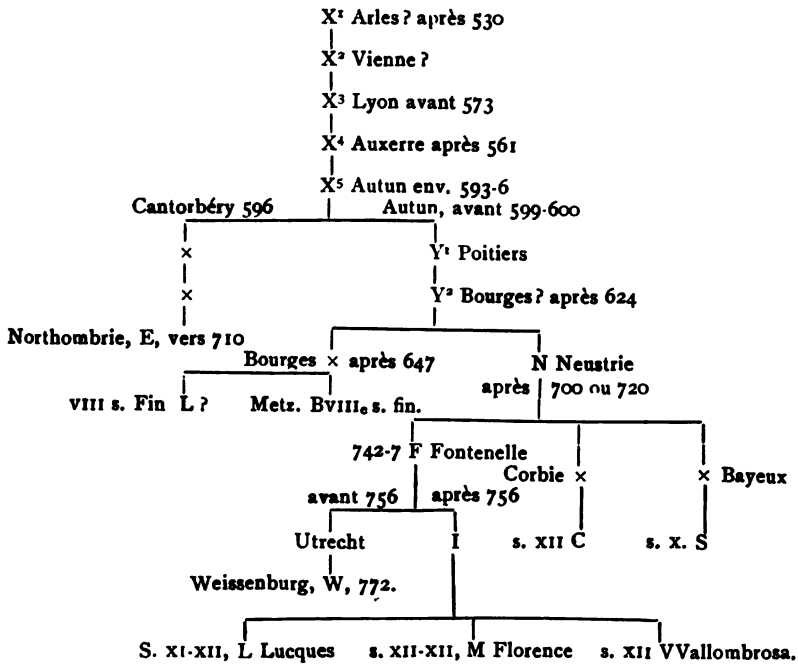

Tout cela est un peu moins que certain, mais toujours plus que conjectural. Je dois aux travaux de Duchesne et de Rossi, d'avoir pu ajouter quelques détails très probables à leurs théories solidement fondées. En examinant en détail l'histoire des diverses fêtes gallicanes, et les liens qui unissaient les monastères et les villes, on pourra préciser encore plus. Je m'en vais maintenant essayer d'éclaircir l'histoire des fêtes d'un seul saint au VIIe et au VIIIe siècle.

B. Les fêtes de S. Benoît aux VIIe-IXe siècles.

On sait qu'il y a trois anciennes fêtes de S. Benoît, le 21 Mars, le 11 Juillet et le 4 Décembre. L'histoire de ces fêtes, dès leur origine, forme un épisode intéressant dans l'histoire des martyrologes et du calendrier ecclésiastique. Ici, je ne la poursuivrai pas au delà du milieu du IXe siècle.

Digitized by Google

1. *Les fêtes de S. Benoît dans le martyrologe de S. Jérôme.*

Il sera convenable de remonter en sens inverse l'échelle que nous venons de construire, et nous commencerons par examiner les données de la famille de Fontenelle, F :

21 Mars : [« capua castro casino transitus sci benedicti abb. »] *in litura manu 2, saec.* IX, W. (*in fine laterculi*).
» « Dep. s. Benedicti abbatis », LMV (*initio laterculi*).
11 Juillet : et in floriaco monastyr adventio sci benedicti abb », W, (*in fine laterculi*)
» « in Gallia floriaco monasterio advent. et exceptio corporis s. benedicti abbatis », LMV (*in medio laterculi*).
4 Décembre : *Nihil de S. Benedicto.* (deest M).

La fête de Décembre était donc inconnue à Fontenelle au milieu du VIIIe siècle, à Weissenburg en 772, et en Italie. La fête de Mars était également inconnue à Fontenelle, puisqu'elle a été introduite en seconde main en W. Quant à sa présence dans l'archétype de LMV, il est naturel de supposer que c'est en Italie que fut faite cette ajoute. Ces conclusions, nous pourrons les fortifier plus tard.

D'autre part, on annonçait évidemment la fête de Juillet à Fontenelle, et encore comme l'unique fête de S. Benoît. On pourrait avancer que les mots diffèrent quelque peu. Mais il était naturel qu'en Italie on ajoutât l'explication « in Gallia », et l'ajoute en LMV de *et exceptio* (1) est également sans importance. En W la notice se trouve à la fin du *laterculus* pour ce jour, après toutes les autres fêtes, tandis que LMV l'ont mis au milieu. Mais non seulement ce fait ne prouve pas que cette fête n'était point dans l'archétype de Fontenelle, mais au contraire c'est une indication qu'elle y était, car précisément cette différence de position est en correspondance avec quelques notices qui appartiennent à Fontenelle même :

XVII kl. Feb. « In Fontanella depositio Landoni episcopi et confessoris ». W *in corpore laterculi.*
» « In Fontanella depositio Landoni abbatis », LMV *ad calcem laterculi.*
VI id. Mart. « In Fontanella monasterio transmigratio S. Ansberti episcopi et confessoris. W *in corpore.*
» « Fontanella monasterio adventus et exceptio corporis S. Ansberti episcopi. LMV *ad calcem.*

---

1. LMV ont également le 10 Mars « *adventus et exceptio corporis* » où W porte simplement « *transmigratio* ». La leçon primitive pour S. Benoît était donc « *adventus* ».

Digitized by Google

II kl. Apr.	« In Fontanella monas transmutatio corpora scorum sci Uuandoni abb [1] et sci Ansberti et Unulframni epis. W *in fine.*
»	« Transmutatio corporis sanctorum Vuandone abbate et Ansberti (o) episcopi (o) et Vualframno episcopo. LMV *initio laterculi.*
XII kl. Jul.	« In Fontanella monas. dep. Baini epi. et conf. W *in fine*, LMV *in corpore.*

A cette différence d'ordre des notices dans les MSS italiens LMV et le codex d'Utrecht-Weissenburg, respectivement, on ne trouve pas de parallèle dans le cas de fêtes qui n'appartiennent pas à Fontenelle [2]. L'explication obvie est celle-ci. Il y a une vingtaine de notices de Fontenelle, qui sont communes à LMV et à W et qui occupent dans les deux la même position. Les cinq notices que j'ai citées auront été ajoutées sur la marge du martyrologe de Wando, et les copistes des archétypes de LMV et de W les auront insérées selon leur fantaisie au milieu du *laterculus*, juste où la notice était écrite, ou bien au commencement, ou bien à la fin. Les translations des corps des SS. Wando, Ansbert et Wulfran, ont probablement eu lieu après la rédaction du martyrologe vers 742-7. Il est vrai qu'elles ont été attribuées par les chroniqueurs de Fontenelle à S. Bainus ; mais ce saint est mort vers 710, et S. Wulfran en 741 ! Si la translation de ce dernier a eu lieu onze ans après sa mort (Voir *Acta SS.* 20 Juin) la date en serait 752, ce qui s'accorderait parfaitement avec l'ajoute de la notice après 742-7 et avant 756. La translation de S. Benoît à Fleury aura été ajoutée vers le même temps, également sur la marge du martyrologe.

Nous venons de restaurer la leçon de F. Celle de N nous la trouverons en comparant C et S. « S » est un martyrologe de Sens d'après un codex originaire du voisinage de Bayeux, du Xe siècle. « C » signifie deux manuscrits de Corbie du XIIe siècle. Nous pouvons nous aider dans cette reconstruction par l'emploi de deux *martyrologia contracta* beaucoup plus anciens. C^1 est une abréviation d'un ancêtre de C, écrite à la fin du VIIIe siècle, ou plutôt

1. Il s'agit ici de S. Wandrille, et non pas de l'abbé Wando, dont la mort ne paraît pas en LMV, et qui d'après les Bollandistes (17 Avril) n'a jamais reçu de culte ecclésiastique.

2. Dans tout le reste de l'année je n'ai pu trouver que deux exemples apparents. Le premier c est le 25 Mars, où la fête de l'Annonciation a reçu la première place en W, tandis qu'elle a gardé la troisième en SCLMV. Cela est très naturel. Au 26 Juin, il y a tant de confusion qu'on ne peut en tirer aucun argument,

Digitized by Google

au commencement du IXe. S^1 est une abréviation, datant d'environ 830, d'un ancêtre du codex S (1).

21 Mars : C : et depositio beati Benedicti abbatis (2).
» C^1 : et Benedicti abbatis.
» S : [natale sci benedicti] *inter lineas manu 2.*
» S^1 : in Benevento monte Cassino depositio sancti Benedicti abbatis.

Évidemment, nous avions raison de conclure que la fête de Mars n'était pas en F ; elle n'était pas non plus en N. S ne l'avait pas dès l'origine. C et C_1 ont une leçon différente. Au commencement du IXe siècle, ou peu avant, cette fête fut introduite à Corbie et à Bayeux ou à Sens ; cela résulte des leçons de C^1 et S^1. Nous verrons plus tard d'où les trois variantes ont été empruntées.

11 Juillet C : et beatae memoriae benedicti abbatis.
» C^1 : et depositio beatae memoriae benedicti abbatis.
» S : *perditum.*
» S^1 : et depositio sancti Benedicti abbatis.
4 Décembre CS: *Nihil de S. Benedicto.* S^1 *perditum.*
» C^1 : depositio Benedicti abbatis.

La fête de Décembre paraît pour la première fois, et dans un seul manuscrit. Elle était nouvellement introduite à Corbie quand C^1 fut écrit, peu avant ou après 800. L'archétype de C et C^1 a dû donner au 11 Juillet: « *et depositio beatae memoriae benedicti abbatis* », comme C^1. Les mots *beatae memoriae* ne sont qu'une addition qui exprime la vénération. A part cette ajoute, les notices sont identiques.

Est-ce donc que « *et depositio sancti benedicti abbatis* » était dans l'ancêtre commun de C^1 et S^1? Nous invoquerons d'autres témoignages. B nous reconduira jusqu'au codex Y, probablement à Bourges, sinon à Poitiers, entre 624 et 647. On y lit :

21 Mars : et sci benedicti abbatis.
11 Juillet : et depos sci benedicti abbatis.
18 » : et octabas s. benedicti.
4 Décembre : *nihil de S. Benedicto.*

1. On trouvera les descriptions de ces MSS en De Rossi-Duchesne, *Acta SS.* Nov., vol. 2. Les numéros en de Rossi sont, C, 4 ; S, 5 ; C^1, 16 ; S^1, 35. Il donne les variantes de C et S sous le texte de W. Le texte de C^1 est imprimé dans Martène, *Thesaur.* vol. III, p. 1571, et dans les Acta SS. *Juin.* 6, p. 810. Le texte de S^1 se trouve *ibid.* p. 818.

2. Cette notice est omise dans l'édition de De Rossi, par quelque accident, quoiqu'elle paraisse dans celle de d'Achéry (*Spicilegium*, réimprimé P. L. XI, 435,) qui l'avait italicisée, parce qu'elle était postérieure à S. Jérôme. Je dois la certitude de la leçon du MS (Paris 12,410,) à l'obligeance de M. L. Auvray de la bibliothèque Nationale.

Digitized by Google

La notice pour le 21 Mars nous offre une nouvelle variante. Évidemment la fête de Juillet seule était en Y, avec la même notice que dans l'archétype de C[1] et S[1]. Mais alors il s'ensuit que cette notice a dû être en N, puisqu'elle était en Y, et par conséquent en F. En effet, il est inconcevable qu'à Fontenelle vers 742-7. l'abbé Wando ait fait un martyrologe où S. Benoît soit entièrement absent. Son livre a certainement porté la leçon de Y et N « *et depositio sci benedicti abbatis.* » Mais plus tard, avant 756, on a biffé cette notice, et on a écrit dans la marge « *Floriaco monasterio adventus et exceptio corporis S. Benedicti abbatis* », et cette note nous est parvenue dans le texte des manuscrits dérivatifs W L M V.

Un seul codex du *Martyrologium plenum* nous reste à examiner, le plus ancien et le plus célèbre, E, le codex d'Epternach de S. Willibrord, copie Northombrienne, à ce qu'il paraît, d'un martyrologe apporté d'Autun à Cantorbéry par l'illustre hôte de S. Syagrius, Augustin. La date du manuscrit doit être peu après 706.

Il n'y avait primitivement dans ce martyrologe aucune fête de S. Benoît.

Cela n'est pas surprenant, si nous pensons que l'archétype a quitté Autun en 596. S. Benoît était alors mort depuis un demi-siècle ; sa vie écrite par S. Grégoire le Grand, dans le second livre de ses Dialogues, venait seulement de paraître, en 593-4, et le nom du Patriarche des moines d'Occident n'était pas encore célèbre hors de l'Italie. Dans le cours du VIIe siècle les fondations bénédictines et Columbano-bénédictines se multiplièrent en France, mais dans le lectionnaire de Luxeuil, S. Benoît n'a pas de place (1), pas plus que dans un ancien calendrier de Luxeuil à Paris qui date de la fin du VIIe siècle, ou du commencement du siècle suivant (2). Le « *Martyrologium Gallicanum* » publié par Martène (*Vet. Script.* VI, p. 653, et P. L. 72, p. 607) semble représenter un « bréviaire » hiéronymien contracté d'un MS antérieur à Y, et il ne contient aucune notice de S. Benoît. Il n'y en a pas non plus dans un manuscrit du IXme siècle à Paris (13,220), qui provient de S. Martial de Limoges, dont l'original fut probablement composé pour l'abbaye de Marmoutier. Ce célèbre monastère n'aura peut-être pas accepté la fête de S. Benoît jusqu'à la réforme du IXe siècle (3).

1. Mabillon, *Lit. Gall.* II.

2. Cod. lat. 14,086. Le mois de Déc. est perdu. J'en dois la leçon (ou plutôt manque de leçon) et celles que je citerai de lat. 17, 189, et de 13,220 et du calendrier d'Epternach (10;837) à la bienveillance de M. L. Auvray.

3. De Rossi, (n° 17. p. [XXVI]) assure que ce bréviaire dépend de C. Je ne peux pas examiner cette opinion, n'en ayant pas le texte entier, qui est, je pense, encore inédit.

Digitized by Google

Il est donc naturel que X à Autun en 596 n'ait pas possédé de fête de S. Benoît. C'est cependant curieux que ce nom si vénéré n'ait point été inséré en Angleterre. Peut-être peut-on se l'expliquer ainsi : On interpola dans ce martyrologe quelques saints anglais. Cela était évidemment fait en Northombrie, car la plupart sont du Nord. S. Augustin de Cantorbéry n'est naturellement pas oublié, et l'apôtre des Anglais, le pape S. Grégoire, y figure aussi. Mais les compagnons et successeurs de S. Augustin n'y sont pas, Mellite, Justin, Laurent. En Kent il aurait été impossible de les omettre. D'autre part, on a aussi ajouté les fêtes de Campanie introduites à Cantorbéry par l'abbé S. Hadrien en 669. Or parmi les fêtes qui figurent dans les notes liturgiques des manuscrits du British Museum qui nous ont gardé (d'après la preuve de Dom G. Morin), le calendrier de Cantorbéry à la fin du VIIe siècle, on ne trouve point le nom de S. Benoît. Il est aussi absent dans les notes marginales fragmentaires d'un autre manuscrit de la même date à Oxford. Il ne s'en suit naturellement pas qu'on ne célébrait pas sa fête ; seulement qu'on employait le commun des confesseurs. Mais il s'ensuit bien que l'interpolateur qui ajouta dans l'archétype de E les noms Campaniens trouvés dans son lectionnaire et manquant dans le martyrologe, ne rencontra pas de fête de S. Benoît à insérer. On ne peut donc pas déduire avec certitude, voire même avec probabilité, que la fête de S. Benoît était inconnue alors à Cantorbéry (1).

Au 21 Mars nous trouvons en E une ajoute :

« Et sci benedicti abbatis. » *litt. inclin. add. m. 1.*

Il est probable que cette ajoute est à peu près contemporaine, et qu'elle a même été faite en Northombrie, avant que le MS. ait traversé la mer en Germanie. On s'était bien vite aperçu qu'une fête importante avait été oubliée. Nous verrons plus tard où cette notice a été puisée.

Nous pouvons maintenant résumer les résultats provisoires auxquels nous avons abouti jusqu'ici.

a. Pas de mention de S. Benoît en X, c'est-à-dire à Autun en 596, ni, à plus forte raison, à Auxerre ou à Lyon.

b. En Gaule la fête du 21 Mars n'était probablement pas connue jusqu'à la fin du VIIIe siècle.

1. Nous devons sans doute à Cantorbéry notre plus ancien exemplaire de la sainte Règle de S. Benoît (Bodl. MS. Hatton 48), écrit peu avant ou après 700, donc probablement pendant la vie de S. Hadrien.

Digitized by Google

c. Mais cette fête paraît en Angleterre au moins au commencement de ce siècle.

d. La fête de Juillet paraît en Gaule après 596 et avant 647 dans le martyrologe, — disons vers 630, — comme fête de la « déposition » de S. Benoît.

e. Entre 743 et 756 à Fontenelle on corrige « déposition » en « translation à Fleury. »

f. La fête de Décembre ne s'est montrée encore qu'une seule fois, dans un livre du commencement du IXe siècle, ou peu avant.

2. Deux familles de bréviaires hiéronymiens.

Nous devons à présent examiner deux familles de martyrologes de S. Jérôme raccourcis. Je les appellerai RR et GG. Toutes les deux paraissent dépendre d'un descendant de Y indépendant de N.

RR consiste dans les MSS suivants :

R = Reichenau 1 (De Rossi n° 31) publié par du Sollier (Acta SS. Jun. 6, p. 782) et par de Rossi (2de colonne).

R^1 = Reichenau 2 (de Rossi n° 32). Texte donné par de Rossi, et aussi publié par A. Holder.

R^1 est mentionné dans le catalogue de Reichenau de 838-842. De Rossi pense que R est plus ancien de quelques années. Il contient la fête de la Toussaint, introduite en Gaule par Grégoire IV (827-844), qui n'a pas paru dans l'archétype, puisque elle n'est point en R^1.

R^2 = MS de Rheinau (n° 33) publié par du Sollier. (*Op. cit.* p. 777), écrit avant 871 (voir *Anal. Boll.* vol. XV, p. 271).

Fuld. = MS. de Fulda, Xe siècle (n° 22). Texte en *Anal. Boll.* vol. I, *init.*

Mog. = MS. de Mayence, à Vienne, *Palat.* 642 (n° 27), du IXe ou Xe siècle. Je pense qu'il est inédit, et je n'ai pas pris la peine d'en faire examiner les leçons, ayant déjà assez de témoignages.

L'archétype aura été un martyrologe abrégé à Reichenau vers 820, d'après un exemplaire indépendant de N, mais descendant bien de Y avec une ressemblance marquée avec E. Les leçons en sont :

21 Mars : [et] in Cassino sci Benedicti abbatis. RR^1 R^2 Fuld.
11 Juillet : depositio sci Benedicti abbatis. R^1 R^2 Fuld (« et » *add.* Fuld.).
» [translatio] sci Benedicti abbatis R. (« translatio » *in litura*).
4 Décembre : *Nihil de S. Benedicto*, R R^1 Fuld. (R^2 *deest.*)

Digitized by Google

Les leçons de l'archétype sont donc certaines. R avait sans doute *depositio* comme les autres, mais plus tard (par l'influence de Notker ou d'Usuard après le milieu du siècle) on la gratta pour substituer « *translatio* ». L'on voit aussi qu'on a ajouté la fête de Mars à Reichenau avant 820.

La seconde famille GG consiste d'abord dans le martyrologe abrégé contenu dans le fameux codex de Gellon (S. Guillaume du Désert) au diocèse de Lodève (Paris. *lat.* 12048), G, copié d'un autre qui a dû appartenir au monastère de Rebais près de Meaux. La date en est c. 850-80 (n° 23). Les autres membres de cette famille sont :

G 914, bréviaire de S. Gall, écrit à Reichenau par Grimalt ou Tatton, au commencement du IXe siècle. De Rossi donne quelques-unes des variantes (n° 24) (1).

Aug. Augsburg. et *Labb.* édité par Labbe, et par du Sollier, (*Act. SS. Jun. 6*, p. 793 et 801). Ces deux tiennent étroitement ensemble. Leur date est inconnue, probablement la seconde moitié du IXe siècle. Ils représentent souvent mieux l'archétype que G et G 914, parce que ceux-ci ont été encore plus abrégés ; mais ils ont aussi été interpolés (n° 12 et n° 26).

Tr. Martyrol. de Trèves (n° 37) fin du VIIIe siècle, ou commencement du IXe (*Anal. Boll.*, vol. II, p. 9.)

Morb. Ms. de Morbach, au diocèse de Bâle. Il ressemble à Aug. Lab. Date inconnue. Édité par Martène, *Thesaur.* III, p. 1563.)

Aut. Auxerre, (Martène, III, p. 1550.) Une abréviation de Aug. Lab. D'après Martène ce martyrologe avait 1000 ans. Probablement il était de 800 au plus tôt.

L'archétype paraît avoir été une abréviation d'un apographe de Y à la fin du VIIIe siècle. Il concordait tantôt avec B ou W, tantôt avec E. Voici son témoignage :

21 Mars : Benedicti abbatis. G, G 914, Aug. Lab. Tr, Morb. et depositio
» Benedicti abbatis. Aut.
11 Juillet : et depositio Benedicti abbatis. G, G 914 Aug. Lab. Aut. Tr. Morb. « id est translatio ipsius corporis », *addit* Morb. *solus*.
4 Dec. : Umbini (Umbone G 914) Monasterio Floriacensi a partibus Romae adventus corporis sancti Benedicti abbatis. G, G914, Labb.
» Monasterio Floriaco adventum corpus sancti Benedicti. Tr.

1. Pour la description voir Traube, *Text-gesch. der Benediktus Regel*, pp. 649-50. Il assure que le martyrologe est de la même écriture que le texte de la règle de S. Benoît, édité d'après ce codex par Dom Amelli et Dom Morin.

Digitized by Google

4 Déc. : Floriaco adventio corpus S. Benedicti abbatis. Aut.
» *nihil de S. Benedicto.* Morb. *Deest* Aug.

Les leçons de l'archétype sont donc certaines. Il contenait la notice de Y au mois de Juillet. En Mars il avait simplement « *Benedicti abbatis.* » En Décembre il avait le long *elogium* reproduit par G, G 14. Labb, que Aut. Tr. ont abrégé. Morb. l'a omis exprès, ayant interpolé une clause au 11 Juillet, afin de mettre à cette date la translation.

En somme les données des « bréviaires » ont confirmé nos conclusions. Il est certain que Y contenait une seule fête, au mois de Juillet, « *depositio Sancti Benedicti abbatis* ». Nous trouvons aussi l'introduction des fêtes de Mars et de Décembre en France et en Suisse vers la fin du VIIIe siècle.

3. Le Martyrologe de Bède.

Il faut nécessairement citer le martyrologe du Vénérable Bède d'après l'édition de Papebroch, (*Act. SS.* Mars, vol. II), faute de mieux. L'auteur le décrit lui-même à la fin de son *Histoire ecclésiastique*, en 731 (V. 24) :

« Martyrologium de nataliciis sanctorum martyrum diebus ; in quo omnes, quos invenire potui, non solum qua die, verum etiam quo genere certaminis, vel sub quo judice mundum vicerint, diligenter adnotare studui. »

Il ne s'en suit pas qu'il n'y inséra point de confesseurs. Mais il paraît impossible de restaurer le martyrologe original. Il fut refait par le diacre Florus à Lyon vers l'an 830. Papebroch croyait pouvoir discerner l'original de Bède des additions de Florus. Mais depuis du Sollier (*Proleg. in Usuard*, c. 1. art. 2, *Acta SS. Juin*, vol. 6), on est d'accord qu'il faut attribuer à Bède-Florus ce que Papebroch avait attribué à Bède seul ; les ajoutes qu'il a nommées Florus ne sont que des accroissements postérieurs.

Nous lisons en Papebroch :

21 Mars : S. Benedicti Abbatis A B C D T V.
11 Juillet : depositio S. Benedicti abbatis. C D V
» translatio corporis sancti Benedicti abbatis ATL. (T *addit* : « quo die praedictis partibus Romae Floriaco est perductus » AT *addunt* : « qui maximus elucens virtutibus, » *etc.*
» In pagum Aurelianensem invectio corporis S. Benedicti abbatis et depositio ejusdem. B.

Digitized by Google

4 Déc. : *Nihil de S. Benedicto B C D V.*
» Aurelianis in loco qui vocatur Floriacus illatio corporis S. Benedicti abbatis et monachi. ATL. *Addit* T : « cujus adventu feruntur illic arbores floruisse. »

Le meilleur Ms est de loin D, et ensuite C et V (XIIe et XVe siècle) qui représentent le type romain du texte. ATL sont pleins d'ajoutes françaises, et B a été corrompu par les bréviaires hiéronymiens. Nous pouvons donc restaurer l'œuvre de Florus :

21 Mars : S. Benedicti abbatis.
11 Juillet : Depositio S. Benedicti abbatis.
4 Déc. : *nihil de S. Benedicto.*

Cela est confirmé par des manuscrits meilleurs que ceux de Papebroch. Deux du IXme siècle à Vérone (Bibl. Capit. LXV et XC), deux du IXme siècle au Vatican (Vat. lat. 833 et 834) et un du Xe siècle au British Muséum (19,725) donnent les leçons suivantes :

21 Mars. [nat] sci benedicti abbatis. (« nat », XC *et* 834 ; « abbati » X^c)
11 Juilllet depositio sci benedicti abbatis, *omnes* (« abbati », XC), *Addit* 19,725 « qui regulam monachorum oedinabiliter (admirabiliter) edidit ».

Des deux notices la seconde est précisément la gallicane que nous avons vue dans les nombreux descendants de V. La première est identique avec l'insertion dans le codex E. Il est difficile de ne pas attribuer la fête de Juillet à Florus, et celle de Mars à Bède lui-même. C'est probablement pendant la vie de S. Bède (+ 735) et dans sa patrie, Northombrie, que l'ajoute en E a été faite.

Nous avons d'autres témoignages. Un ancien calendrier en vers, édité par d'Achéry (*Spicileg.*, II, 23), donne la fête de Mars seulement. C'est un document anglais et la dernière fête est la mort de St Wilfrid le jeune, en 744-5 (1). Il est probablement fondé sur le martyrologe de Bède.

Dans un beau missel de la Bibliothèque Bodléienne, écrit à Mayence avant 853 (M. E. W. B. Nicholson m'a assuré que cette date est certaine), on ne trouve qu'une seule fête de S. Benoît au calendrier :

1. Du Sollier avait attribué ces vers à Bède, en pensant que Wilfrid était mort en 732 ; mais cela est la date où il s'est retiré de son siège épiscopal. Le feu évêque Stubbs d'Oxford est tombé dans la même erreur, quoique les deux dates soient données par le continuateur de Bède. Voir Plummer, *Baedae Opp. hist.*, vol. II, p. 278.

Digitized by Google

21 Mars : sci benedicti abbatis.

Voilà encore un écho de Bède. Il faut penser qu'il y a ici une tradition anglaise apportée à Mayence par S. Boniface au VIIIe siècle.

Un autre ancien calendrier à Oxford (MS. Digby 63, IXe siècle fin) probablement écrit à Old Minster, Winchester, ou apporté là de Cantorbéry, nous donne :

21 Mars : sci benedicti abb. ✠
11 Juillet : sci benedicti abb.

La croix juxtaposée signifie dans ce calendrier les grandes fêtes.

Enfin, nous avons un témoignage beaucoup plus ancien dans le calendrier d'Epternach dans le même codex que le martyrologe, mais plus ancien de quelques années que celui-ci, puisqu'il a été écrit entre 702 et 706. On y lit :

21 Mars : benedicti abb[atis].
11 Juillet : [et sancti benedicti mar] 2 manu, s. viii.

C'est sans doute l'influence gallicane qui a introduit assez tôt la fête de Juillet. Mais elle était, paraît-il, si contraire aux habitudes des compagnons bénédictins de S. Willibrord, qu'on ne reconnut même pas le saint dont il s'agissait, et qu'il devint « Saint Benoît martyr » !

Nous pouvons donc conclure en toute confiance que vers 700 on fêtait S. Benoît en Angleterre uniquement le 21 Mars, et que la fête gallicane du 11 Juillet fut ajoutée au martyrologe de Bède par Florus à Lyon.

Je ne vois rien d'évident pour l'Italie à une date si reculée, mais plus tard nous y trouvons toujours le 21 Mars comme la fête unique, ou du moins principale.

Le *martyrologium Romanum parvum*, qui fut envoyé de Rome à Aquilée d'après Adon, doit dater d'environ 750, puisqu'il contient la fête de la Toussaint, instituée à Rome par Grégoire III (731-741). Il contient une seule notice de S. Benoît :

21 Mars : In Cassino castro S. Benedicti abbatis.

C'est ce qu'on a aussi introduit dans l'archétype de la famille italienne du martyrologe de Fontenelle, comme nous avons vu :

Digitized by Google

« *depositio sancti benedicti abbatis* », vers la fin du VIIIe siècle (1)

4. *Les martyrologes du IXe siècle.*

Au IXe siècle furent composés plusieurs celèbres martyrologes.

Le martyrologe métrique de Wandalbert (P. L. 121) fut écrit en 842 ou 848 à Prüm en Westphalie. L'auteur nous dit que Bède-Florus était parmi ses autorités. Il donne la fête de Mars, et au mois de Juillet la translation. Adon, plus tard archevêque de Vienne, habita aussi le monastère de Prüm pendant un certain temps. Dans son fameux martyrologe, il donna ces deux mêmes fêtes, avec un long *elogium* à chacune. On est surpris de rencontrer en Juillet la translation à Fleury, que jusqu'ici nous avions trouvée seulement dans la correction faite dans le martyrologe de Wando à Fontenelle vers 750. Il faut évidemment supposer qu'une des copies de l'archétype de W (qui fut à Utrecht et à Weissenburg) était connue à Prüm.

Usuard suivit Adon c. 840-856. Notker de St-Gall donna aussi ces mêmes fêtes, c. 870, ou plus tard, encore d'après Adon. Le MS. de St-Gall 915 contient un bréviaire hiéronymien, dans lequel ces fêtes ont les mêmes *elogia* que dans Notker (fin du IXe siècle, De Rossi, N° 24).

Le martyrologe indépendant de Raban Maur de Fulda (845-7) donne les trois fêtes :

21 Mars :	S. Benedicti abbatis, qui regulam scripsit monachorum cum magna discretione.
11 Juillet :	In Africa Mariani, et depositio Benedicti abbatis, et Januarii.
4 Décembre :	Monasterio Floriaco a partibus Romae adventus corporis sancti Benedicti abbatis.

Tout cela (sauf les mots « *qui regulam... discretione* ») est emprunté à la famille GG. des bréviaires hiéronymiens, même la position de la notice de S. Benoît entre les deux saints africains ; il faudrait lire : « In Africa Mariani et Januarii » ; ces saints appartiennent vraiment au jour précédent.

La popularité de ces martyrologes, et surtout de celui d'Usuard causa le grand changement que l'on rencontre partout après le milieu du IXe siècle. Jusqu'ici la fête de Juillet était simplement

1. Un calendrier italien (?) du IXe siècle à Vérone (CVI) a perdu le mois de Mars. Au 22 Juillet il lit : « *nat sci benedicti abb* ». Je dois les leçons des MSS. du chapitre de Vérone à la bonté de M. le Dr Antonio Spagnuolo.

Digitized by Google

depositio, maintenant elle devient régulièrement translation. La fête de Décembre ne se trouvait ni en Wandalbert, ni en Adon, ni en Notker, ni en Usuard, dans leur condition primitive, mais l'influence de la famille assez répandue GG. et de Raban Maur la fit insérer dans un bon nombre de calendriers et de martyrologes de toutes sortes. Mais au lieu d'être invariablement la fête de la translation à Fleury, elle devient quelquefois simplement une *depositio* ou *natale* ou « *S. Benedicti* » tout court, comme on a déjà vu dans le martyrologe de Morbach, où on ne supposait pas deux translations. Le monastère de Fleury avait pris une grande renommée depuis le milieu du VIIIe siècle, et ce fut la fête de Décembre que d'abord elle propagea, comme nous le verrons bientôt.

Il serait possible de réunir une longue liste de martyrologes et surtout de calendriers postérieurs aux grands martyrologes du IXe siècle. Je me contenterai d'en signaler quelques-uns.

Dans un calendrier au British Museum (Harl. 3017), écrit en 920, et dans deux MSS. d'Einsiedlen, 374 et 117 (XIIe s.), on ne trouve que la fête de Mars (1). Dans les codices 174 (2) et 236 (IXe ou Xe s.) on trouve les leçons de la famille RR. sans mention de translation. Un calendrier du VIIIe siècle que je n'ai pas encore eu occasion de citer est celui de Reichenau édité par L. Delisle (3), (Zurich, fonds de Reich. 30) 21 Mars : « *et sancti Benedicti* » ; 11 Juillet : « Benedicti abbatis ». Le mois de Décembre est perdu. Un calendrier de Lorsch (IXe siècle) édité par Giorgi (4), et un « bréviaire de Reims » perdu, mais conservé dans un MS. de Dom Ursmer Durand (5), ont également les fêtes de Mars et de Juillet, sans mention de la translation.

Un ancien calendrier de Tours (6) a perdu le mois de Mars ; en Juillet il a simplement « *Benedicti abbatis* ».

D'autre part dans un calendrier anglais de la première moitié du XIe siècle nous ne trouvons rien en Juillet, mais « *S. Benedicti abbatis* » en Mars et Décembre (7). Dans le calendrier de Leno près

1. Comparez par ex. le Missel de S. Pierre Damien, P. L. 151, p. 840, et le Cal. Cisterc. chez Giorgi, p. 710. (XIIIe s.).

2. Une main postérieure a écrit « *translatio* » au mois de Juillet. La fête de Déc. est insérée dans 236 seul.

3. *Mémoire sur les anciens sacramentaires*, p. 84.

4. MS. Palat. lat. 485. Georgi, *Mart. Adonis*, p. 689.

5. Paris lat, 17189. De Rossi l'appelle R3 (no 34). Ce MS. doit avoir été ancien, probablement du IXe siècle. Le mois de Déc. est perdu.

6. Martène, *Thesaurus*, III, p. 1587.

7. P. L. 72, p. 619. Ce calendrier donne les fêtes de S. Oswald d'York (992), la translation de S. Swithun (970), S. Ethelwold (984), mais non pas S. Édouard (1066). S. Jean de Beverley, canonisé en 1037, mais mort en 721, paraît dans les anciens calendriers. La date de ce document sera vers 1000.

Digitized by Google

de Brescia (1) (IXe-Xe s.), nous trouvons la fête de Mars et la translation également en Juillet et en Décembre (2). Cela devint le cas pour beaucoup de MSS. d'Usuard, etc.

Mais ce qui était le plus commun, c'était de copier Usuard, Notker, Adon, en plaçant une fête, — *transitus*, *natale*, *depositio*, — en Mars, et la translation en Juillet, et en omettant la fête de Décembre, par ex. le sacramentaire de Grimoald (3), le « bréviaire » de S. Maximin de Trèves (4), des calendriers du Fulda (Xe s.) (5), de Senlis (c. 880) (6), de Corbie (avant 986) (7), de Lorsch (XIIe siècle) (8), du British Museum, (Vitellius, A. 18 du XIe siècle, anglais), d'Auxerre (XIe s.) (9), Martyrol. Ottobon. (IXe s.) (10) etc., etc, et dans le plus grand nombre des martyrologes postérieurs. On trouvera bien d'autres exemples chez Dom Chamard, « *Les reliques de S. Benoît* ».

Nous avons vu que dans R et Einsield. 117 on a gratté *depositio* et substitué *translatio*, tout comme on avait fait à Fontenelle plus d'un siècle avant, et qu'à Morbach on avait ajouté à *depositio* une explication indiquant que cela voulait dire *translatio*. Plus tard on fit tout le contraire. Depuis le XIe siècle les Italiens niaient hautement la translation du corps de S. Benoît à Fleury, et Léon d'Ostie (11) cite l'exemple de l'Empereur S. Henri pour prouver que c'était une bonne action que de détruire les notices mensongères des calendriers et des martyrologes.

Un « bréviaire » du XIe siècle de l'église de S. Maria in Trastevere nous rappelle le bréviaire de Morbach, par son explication ingénieuse :

> Translatio sci benedicti abb. Postquam enim sicut ipse vivens predixerat monasterio ej*us* a gentibus e*st* vastatum dno revelante repertum e*st* corpus ejus (12).

On paraît ici expliquer « *translatio* » par une simple découverte du corps au Mont Cassin !

---

1. *Revue Bénédictine*, Oct. 1902, vol. 19, pp. 349-50.
2. Comparez aussi le calendrier du Cod. Vat. 3806 (XIe s.), Giorgi, *Ado*, p. 695, et un autre de Stavelot (Martène *Ampl. Coll.*, VI, P. L. 138).
3. Édité par Pamèle, P. L. 72, p. 883, etc.
4. De Rossi, n° 38. Il n'a pas remarqué que le tout a été édité par Martène, *Ampl. Coll.* VI, p. 638. Ce bréviaire dépend peut-être de la famille de Fontenelle.
5. *Vat. Reg.* 441, ap. Georgi, *Ado*, p. 656.
6. Delisle, *Mém. sur d'anc. sacr.*, p. 313.
7. Martène, *Thesaurus*, III, p. 1593.
8. Georgi, *Ado*, p. 705 (*Vat.* Pal. 499).
9. Martène, Ampl. Coll. et *P. L.* 138.
10. De Rossi, n° 29, Georgi, p. 676.
11. *Chron. Cass.*, II, 43-4.
12. Brit. Mus. add. 14, 801.

Digitized by Google

5. *Histoire des trois fêtes.*

Il convient maintenant de résumer nos conclusions.

A. LA FÊTE DU 21 MARS paraît d'abord en Angleterre vers 700. Nous n'avons pas su prouver qu'elle y avait été célébrée plus tôt, mais tout nous porte à le croire. Il ne sera pas nécessaire de dire qu'elle a été apportée de l'Italie en Northombrie par S. Wilfrid ou S. Benoît Biscop, mais tout simplement qu'elle fut introduite par S. Augustin lui-même. En tous cas, la fête est italienne d'origine. On sait les relations constantes entre l'Angleterre et l'Italie à cette époque.

Il n'y a pas lieu de douter que le 21 Mars ne fût le jour même de la bienheureuse mort de S. Benoît. Ce jour du carême n'aurait jamais été choisi exprès, et il faut certainement supposer une tradition fondée et continue.

D'autre part il faut regretter beaucoup que les calendriers etc. du VIIe siècle manquent absolument pour l'Italie, et que je n'aie pu apporter aucun témoignage pour l'existence et la propagation du culte de S. Benoît en Italie.

On peut deviner que la fête a été introduite par S. Grégoire le Grand, ou du moins qu'elle doit sa diffusion à ses dialogues. Cependant tout est pure conjecture par rapport à l'Italie.

Les notices de la fête paraissent en deux formes :

a. Benedicti abbatis *Cal. Ept.* (c. 706), GG (c. 780) C[1] (c. 800) *Rhab.* c. 845.

Sancti Benedicti Abbatis. E (*m.* 2, c. 720) B (c. 780), *Bède* (c. 700-30).

b. In castro Cassino sancti benedicti abbatis. *Mart. Rom. Parv.*

In Cassino sci benedicti abbatis. RR (c. 830).

Capua castro Cassino transitus sci Benedicti abb. W. (*m.* 2 IXe s.)

In Benevento monte Cassino depositio sancti Benedicti abbatis. S[1] (c. 830).

Depositio sci Benedicti abbatis LMV.

Apud Castrum Cassinum Beneventanæ civitatis sancti Benedicti abbatis, cujus, etc. *Notker* (c. 870).

Apud Cassinum castrum natalis sancti Benedicti abbatis, *Usuard*, etc.

Wandelbert, suivant Florus-Bède, ne fait pas mention du Mont-Cassin. La forme simple (*a*) de la notice est la première en date, et il semble que Bède est l'original que B, GG, et C[1] ont copié. Deux omissions sont significatives : il n'y a point de nom de lieu, — c'est qu'il n'y avait point de monastère au Mont-Cassin, — et le mot *depositio* manque,— c'est encore parce que la fête ne dépendait pas du lieu où reposaient les dépouilles du Patriarche des moines.

Digitized by Google

La notice, en formes très variées, qui donne le nom du lieu, et ordinairement aussi *depositio* ou *natale* ou *transitus*, a presque déplacé la forme simple après le milieu du IXe siècle. On la trouve d'abord dans le *Mart. Rom. parv.* vers 750, et à la fin de ce même siècle elle s'est déjà répandue. L'explication en est obvie. La restauration du Mont-Cassin comme monastère bénédictin et la reconstruction des bâtiments a eu lieu sous le Pape Zacharie (741-752) pendant les dernières années de l'abbé Pertinax († 750), comme j'espère l'établir dans un prochain article. La notice dans le *Mart. Rom. parv.* et dans les autres témoins doit sa forme à la gloire renouvelée de l'abbaye-mère de l'ordre bénédictin, qui depuis l'an 750 environ prit soudainement à peu près le premier rang parmi les monastères de la chrétienté.

B. LA FÊTE DE JUILLET paraît d'abord en France en Y. La date en sera entre 596 et 647. Cette fête est commune à tous les MSS et à toutes les familles du *Martyrologium hieronymianum plenum* et *breviatum*, excepté E ; et la diffusion de ce document l'a menée hors de la France vers la fin du VIIIe siècle. Il y a toute apparence que cette fête était d'origine française, et elle était certainement la seule fête de S. Benoît connue en France jusqu'à la fin du VIIIe siècle. Pourquoi a-t-on choisi ce jour plutôt qu'un autre, il est impossible de le deviner. La fête de Mars était peut-être inconnue. Si elle était connue on la rejeta parce qu'elle tombait toujours dans le carême et souvent dans le temps de la Passion ou dans la semaine sainte.

Aucun rapport entre le 11 Juillet et Fleury et la translation n'a paru, jusqu'à la notice substituée dans la marge du martyrologe de Fontenelle au milieu du VIIIe siècle. Après cela on n'en trouve pas de trace jusqu'aux martyrologes de Wandelbert et son ami Adon, au milieu du siècle suivant. De là Usuard et les autres martyrologistes et la plupart des calendriers du moyen âge tirèrent leurs notices (1).

---

1. Il sera bon de réunir les leçons pour le 11 juillet :

Depositio s. Benedicti abbatis, B. c. 780, R, R^1, c, 830, R^2 c. 860, Fuld. Xe s. S^1 c. 830. Florus. c. 830. *Omittunt* « Sancti » g, g 914, Tr. c. 800, Aut. c. 800, Aug. Lab. Rhabanus.

Depositio beatae memoriae Benedicti abbatis, C^1 (780-820).

Beatae memoriae Benedicti abbatis, C (XIIe s.)

In Gallia Floriaco monasterio adventus et exceptio sci Benedicti abbatis, LMV. *Omit.* « Gallia », *subst.* « adventio », W. (772).

Depositio Benedicti abbatis, id est translatio ipsius corporis. Morb.

[Translatio] S. Benedicti abbatis, R *manus* 2.

Translatio S. Benedicti abbatis. Ado, Notker, Usuard, etc. (Ado et Usuard donnent en plus une histoire de l'événement. Notker dit qu'il écrivait peu après la destruction du Mont-Cassin par les Sarrasins en 883).

Digitized by Google

C. LA FÊTE DE DÉCEMBRE ne se trouve dans aucun des exemplaires du martyrologe hiéronymien, sauf la famille GG, qui descend d'un exemplaire de la seconde moitié du VIIIe siècle. Rhaban Maur l'a emprunté à cette famille vers 780-820. Elle n'est pas donnée par Wandelbert, Adon, Usuard et Notker, mais elle a été ajoutée plus tard dans quelques manuscrits.

La rareté de cette fête vers l'an 800 nous défend de penser à une grande popularité pendant le VIIIe siècle. Au plus tôt nous pouvons en reculer la diffusion partielle jusqu'au milieu du siècle, c'est-à-dire vers le même temps que la translation à Fleury fut interpolée dans le martyrologe de Wando à Fontenelle.

Il faut comparer les deux notices, telles qu'elles ont dû paraître dans leur forme originelle :

F. In Floriaco monasterio adventus corporis sci Benedicti abbatis.

GG. Monasterio Floriacensi a partibus Romae adventus corporis sancti Benedicti abbatis.

Les deux sont identiques, sauf *monasterio Floriacensi* pour *In Floriaco monasterio.* Même cette minime différence disparaîtra si l'on suppose que les deux notices sont empruntées à un calendrier de Fleury qui ne portait que « *Adventus corporis sancti Benedicti abbatis* ». Les scribes auront suppléé le nom du monastère, et l'auteur de GG ajouta l'explication « *a partibus Romæ* ».

Cette supposition est-elle permise dans un cas où il s'agit de deux fêtes différentes ?

Je pense qu'il faut répondre qu'il ne s'agit que d'une seule fête, et que l'une ou l'autre des deux dates est nécessairement fausse. Laquelle ? Il n'est pas difficile de le deviner. Nous avons vu que le onze Juillet n'avait primitivement rien à faire avec la translation à Fleury. Si à Fleury on célébrait vraiment la translation le onze Juillet, on ne peut s'imaginer aucun motif pour qu'elle soit transférée par GG au 4 Décembre.

D'autre part, si nous supposons que l'insertion de cette notice au 11 Juillet était une erreur, l'explication en est très simple. Le correcteur du martyrologe de Fontenelle devant insérer la notice copiée à cet effet du calendrier de Fleury, ne sachant pas à quel jour la mettre, supposa que c'était la fête existant déjà dans le martyrologe à corriger, alors qu'il aurait dû inscrire la nouvelle fête au 4 Décembre. Il biffa donc *depositio sci benedicti abbatis*, et écrivit sur la marge la translation à Fleury. Cette erreur malheureusement se perpétua par l'entremise de Wandalbert et d'Adon et de leurs imitateurs.

Digitized by Google

Même à Fleury, vers la fin du IXe siècle, on avait accepté la méprise, et on tâchait de l'expliquer. Dans l'*Historia translationis S. Benedicti*, attribuée à Adrewald, moine de Fleury, le 11 Juillet est devenu le jour de l'arrivée à cette abbaye des corps de S. Benoît et de Ste Scholastique (cap. 12), tandis que le 4 Décembre est l'anniversaire de leur sépulture solennelle dans l'église de Ste Marie (cap. 15). Il est évident que cela n'est qu'une invention postérieure, puisque la plus ancienne notice de la fête du 4 Décembre dit expressément : « *A partibus Romae adventus corporis* ». Le même auteur donne la description de la fête du 4 Décembre à Fleury :

« Solemne festum impendebat S. Confessoris Christi Benedicti, quod *ex veteri consuetudine* quotannis pridie nonarum Decembrium agitur, quo conventus multorum populorum ob tanti memoriam Patris confluere monasterio solet, praeterea servorum Dei religiosorumque non contemnenda copia virorum. *Mos autem prisca procedens aetate* multam occupavit tempestatem, liberalitatis gratia post spiritalis refectionis abundantissimum donum, corpora quoque terreno accuratissime reficere cibo, etc. ».

Rien du tout n'est raconté dans ce livre sur la fête de Juillet. L'auteur aura lu dans Adon, Usuard, Notker, que les corps de S. Benoît et de Ste Scholastique étaient tous les deux arrivés le 11 Juillet à Fleury. Il crut que la fête de Décembre, (qui était une fête de S. Benoît seulement, à ce qu'il paraît), devait par conséquent être celle de la « *tumulatio* » de S. Benoît par l'abbé Mummole, quelque temps après l'arrivée des reliques.

Mais, qu'à Fleury le 4 Décembre ait été observé comme la fête de l'arrivée de S. Benoît, nous en avons encore une indication dans la leçon du MS. T, du martyrologe de Bède, au 4 Décembre « Eodem die Aurelianis in loco qui vocatur Floriacus illatio corporis S. Benedicti abbatis et monachi, *cujus adventu feruntur illic arbores floruisse* ». Cette légende doit provenir de Fleury même, et elle est inscrite en Décembre et non pas en Juillet.

Ce fut en 750-1 que le Pape Zacharie adressa une fameuse lettre aux évêques de la Gaule, dans laquelle, selon le désir d'Optat, le nouvel abbé du Mont-Cassin, il les invitait à rendre à l'Italie le corps de S. Benoît. La coïncidence de date est remarquable. Avant ce temps nous ne trouvons rien dans les martyrologes sur la translation. Dès le milieu du VIIIe siècle la notice originaire de Fleury fait son apparition, et enfin devient célèbre. Sans doute les moines de Fleury fêtaient le 4 Décembre avant l'an 750, mais

Digitized by Google

il n'y a pas apparence que leur monastère et leur relique eussent grand renom. La lettre du Pape à l'épiscopat de la Gaule fit éclat. C'est sans doute à cette occasion que l'abbé de Fontenelle fit demander des détails sur la translation, et qu'il fit inscrire une nouvelle notice (tout en se trompant de mois) dans la marge de son martyrologe. Peu après, la même notice fut insérée dans l'archétype de la famille GG au 4 Décembre.

Le corps de Ste Scholastique n'est pas mentionné dans la lettre du Pape. Elle ne l'est pas non plus en F et GG. Sa translation au Mans paraît pour la première fois en Italie dans l'histoire des Lombards de Paul Warnefrid, avant la fin du VIIIe siècle. Dans les martyrologes français on ne la trouve pas avant Adon de Vienne, c. 855.

La fête de Ste Scholastique au 10 Février n'était pas donnée par Adon (1). Wandalbert est le premier auteur qui la mentionne ; ensuite Usuard, Rhaban Maur, et Notker, d'après les éditions imprimées. Ce jour était sans doute traditionnel en Italie, mais je n'ai pas trouvé la fête dans les anciens calendriers, ni dans aucun exemplaire des martyrologes hiéronyniens. On la trouve dans le Missel de Mayence à Oxford, au milieu du IXe siècle, et dans le martyrologe de Fulda au Xe. Après Usuard, cette fête devint presque universelle. Comme les témoignages manquent entièrement pour l'Italie, nous ne savons rien de la diffusion de la fête de Ste Scholastique dans ce pays au VIIe et au VIIIe siècle.

Dom John CHAPMAN, O. S. B.
Erdington, Angleterre.

1. Giorgi dans son édition, qu'il a basée sur des manuscrits sans valeur, soutient que Ste Scholastique était donnée par Adon. Il montre cependant que seulement trois de ses MSS la mentionnent, celui de S. Germain des Prés qui était assez fortement interpolé, et Vat. Reg. 512 et 514, qui ne sont pas vraiment des MSS d'Adon, mais des martyrologes fondés sur lui, tant ils sont dénaturés.

Digitized by Google

ANALYSES ET COMPTES-RENDUS

Die Evangelien der Fastenzeit, im Anschluss an die « Sonntagsschule des Herrn » von Dr Benediktus SAUTER, O. S. B., Abt von Emaus in Prag. Herausgegeben von seinen Mönchen. — Freiburg, Herder, 1903, in-8°, VIII-536 pp. Prix : 5 fr.

Un nouveau livre de Dom Benoît Sauter est un heureux événement pour les amis des belles et bonnes lectures pieuses. Celui-ci est digne en tous points de ses devanciers. Je ne sais pas ce qu'il y a de plus émouvant dans cette publication déjà riche: ce vénérable abbé, presque aveugle, plus assidu à contempler la lumière intérieure à mesure que celle du dehors se dérobe davantage; ou l'empressement de ces moines à transmettre à la postérité les accents si vibrants et si chauds qu'ils ont le bonheur de recueillir dans les conférences monastiques de leur père.

Ce qui charme surtout dans le commentaire des Évangiles du Carême, conçus en forme de dialogue,— outre les qualités peu communes d'un style clair, vivant, spirituel, s'élevant sans effort à la véritable éloquence, — c'est le sens profond des Saintes Écritures.

A lire ces pages inspirées par une piété et une doctrine également solides, on se sent loin, bien loin d'un certain genre d'exégèse dont le but principal semble être de ravaler la parole de Dieu au niveau d'un document historique quelconque.

Dom Sauter n'est assurément pas de ceux qui ne voient dans les paraboles évangéliques rien autre chose que des fables. Il en scrute avec respect le sens plus relevé, suivant le modèle fourni çà et là par le texte sacré lui-même. Un ingénieux agencement de questions et de réponses échangées entre le maître et le disciple donne à l'exposition du texte sacré un surcroît d'intérêt et de vie.

Je souhaite que ce volume, comme aussi ses devanciers, paraisse bientôt en langue française. Si d'autres occupations ne me disputaient mes loisirs, je me ferais une joie d'entreprendre moi-même ce travail.

D. L. J.

Domenico PALMIERI, S. J. **Osservazioni sulla recente opera** « l'Évangile et l'Église par Alfred LOISY». — Lettera ad Alfredo BRUNO, Roma, Befani, 1903.

Le nom du P. Palmieri en dit assez sur le caractère et la valeur de cette publication éminemment opportune. Le jugement porté par le docte théologien exégète sur l'œuvre de M. Loisy, se peut résumer en cette phrase : « *Il libro contiene dottrine, cui un cattolico non può tenere.* »

Digitized by Google

Après le malaise causé par la lecture du livre « *L'Évangile et l'Église* », on éprouve dès l'exorde de cette lettre le sentiment de se trouver sur la terre ferme. Les objets ne flottent plus en des formes indécises et nauséabondes : tout se tient, droit et ferme ; l'assurance renaît, et avec elle le bien-être et la joie.

En un nombre de pages relativement restreint, trop restreint pour épuiser le sujet [1], le P. Palmieri a rigoureusement réfuté M. Loisy. Telles réponses, de deux ou trois mots, valent des pages entières.

A ceux qui, par respect pour des intentions droites et pour un nom célèbre, croiraient pouvoir douter des graves, très graves erreurs contenues dans l'étude de l'exégète parisien, nous recommandons instamment la lecture ou pour mieux dire l'étude attentive de la lettre du théologien romain.

Les passages qui concernent la question du « Fils de Dieu » sont particulièrement dignes d'attention. On y trouve sur le « Messie, le Fils Dieu, la résurrection et la rédemption » des considérations tout à fait péremptoires.

La dissertation sur l'origine de la primauté de Pierre n'est pas moins concluante. La théorie évolutioniste ou plutôt transformiste de M. Loisy est victorieusement réfutée.

Le P. Palmieri dit à bon droit que les apôtres de M. Loisy semblent n'avoir été que des Ébionites (p. 70). Il montre avec force l'odieux de la doctrine de M. Loisy sur le soi-disant désaccord entre la logique et les dogmes fondamentaux du *Credo* catholique. Bref, les téméraires assertions de l'auteur de l'*Évangile et l'Église* sur le dogme et le culte sont censurées avec une rigueur d'autant plus efficace que la forme en est plus modérée.

Quant au subterfuge suggéré par certains défenseurs de M. Loisy, comme si l'auteur avait non pas émis ses idées à lui, mais disserté *ad hominem*, le P. Palmieri en fait bonne justice dans un *post-scriptum* où l'on sent vibrer une légitime indignation.

« Garde-toi bien de te laisser tromper par le paralogisme de ceux qui, pour défendre l'auteur, disent qu'en écrivant ainsi il s'est placé sur le terrain de l'adversaire, dans le but de mieux le réfuter. D'abord, il n'a pas eu proprement en vue de réfuter son livre, mais de préciser sa position à lui en face de l'histoire (Intr., p. VII). Et puis, la jolie manière, vraiment, d'affirmer les erreurs de l'adversaire sans une ombre de désapprobation, comme si, pour exhorter les autres à ne pas blasphémer, quelqu'un se mettait à proférer à dessein des blasphèmes ! Ou bien il faut dire que l'auteur n'affirme jamais rien de son propre fonds, chose par trop ridicule ; ou bien les passages que j'ai cités sont vraiment de l'auteur ; aucun lecteur non prévenu ne s'y peut méprendre, car la teneur de son discours est toujours la même, quand il ne cite pas son adversaire. » Cela nous paraît parfaitement raisonné.

1. Nous recommandons vivement la récente étude technique du R. P. LAGRANGE. — *Revue biblique*, n° 2, 1903.

Digitized by Google

Nous recommandons instamment cet excellent opuscule. Il mérite de devenir classique dans toutes les écoles où règne le souci de l'orthodoxie.

D. L. J.

Hierarchia Catholica medii aevi sive Summorum Pontificum, S. R. E. Cardinalium, Ecclesiarum antistitum series ab anno 1431 usque ad annum 1503 perducta. E documentis tabularii praesertim Vaticani collecta, digesta, edita, per Conradum EUBEL Ord. Min. Convent., S. Theol. Doct. Apostolicum apud S. Petrum de Urbe Poenitentiarium. Monasterii 1901. Sumptibus et typis librariae Regensbergianae. In-f°, II-327 pp. Prix : M. 21.

Un bon livre ne vient jamais trop tard. Je dois me borner à signaler celui-ci, la richesse de son contenu ne me permet pas de faire davantage. Au premier volume de sa *Hierarchia catholica medii aevi*, si favorablement accueilli, le Dr Conrad Eubel vient en ajouter un second. Celui-ci embrasse les années 1431 à 1503, avec un supplément pour le pontificat de Martin V. Un double appendice cite tous les évêques suffragants du XIIIe au XVe siècle, et donne un tableau des diocèses ecclésiastiques à cette époque. Pour ce qui regarde la disposition et la composition, le second volume ne diffère pas du premier. Nous y retrouvons la même exactitude et le même soin. Aussi les deux volumes ont-ils reçu dans les milieux compétents le même éloge et une égale approbation. Nous ne pouvons plus, il est vrai, attendre une continuation de la part du R. Père Eubel, mais ne serait-il pas possible de voir un ou plusieurs savants sérieux achever cette entreprise? C'est avec joie qu'on en verrait la suite, et l'auteur de ce compte-rendu espère qu'elle ne se fera pas attendre.

Nous exprimons à l'humble religieux et au laborieux savant, notre sincère reconnaissance pour le beau travail dont il nous a gratifiés.

D. B. A.

Kulturgeschichte der römischen Kaiserzeit. I. Bd. Untergang der heidnischen Kultur. Von Georg GRUPP. München, 1903. Allgemeine Verlagsgesellschaft. In-8° XII-583 pp. M. 9.

Le Docteur Grupp a déjà précédemment fait paraître, outre beaucoup d'autres importants ouvrages, un livre intitulé « *Système et histoire de la civilisation* » et un autre en deux volumes « *Histoire de la civilisation au Moyen-Age* ».

Le premier volume de l' « *Histoire de la civilisation au temps des empereurs romains* », dont nous donnons ici une courte analyse, traite spécialement de la décadence de la civilisation païenne. L'auteur a pleine-

Digitized by Google

ment répondu à notre attente. Le point de vue catholique nettement envisagé, en lui permettant de faire des rapprochements heureux entre la civilisation païenne et la civilisation chrétienne contemporaine et subséquente, ne contribue pas peu à mettre son sujet dans une plus ample lumière et lui fournit en même temps l'occasion de donner sur la vie sociale à cette époque des aperçus nouveaux.

La matière de cet ouvrage illustré de 51 gravures est condensée en 43 chapitres : la religion des Romains ; religion et culture intellectuelle ; habitations ; vêtements ; alimentation et repas ; ordre du jour et hygiène du corps ; la famille ; enseignement, écoles et maîtres ; tribunaux et pénalités ; vie publique ; théâtres ; chasse et goûts naturels ; voyages ; les empereurs et leur gouvernement ; fonctionnaires ; les classes élevées ; les classes moyennes ; les classes inférieures ; l'agriculture et les paysans; métiers et commerce ; serfs et affranchis ; bénéfices de l'État ; associations des classes inférieures ; les esclaves ; influence de l'esclavage sur les mœurs ; les soldats; les Romains conquérants, protecteurs, exploiteurs des peuples ; la ville et la campagne dans les provinces ; les villes et leurs administrations ; administration des provinces ; la Grèce; l'Asie et l'Égypte ; les Orientaux dans l'empire ; les courants religieux dans le Judaïsme.

Remarquons entre tous le beau chapitre consacré à N.-S. Jésus-Christ.

Viennent ensuite : les premières communautés de chrétiens ; la doctrine des apôtres ; les changements dans le caractère romain ; l'Afrique et l'Espagne ; la Gaule et la Grande Bretagne ; occupation militaire des pays barbares ; colonisation ; la religion dans les pays limitrophes.

On ne s'étonnera pas si dans une telle multitude de sujets traités nous avons trouvé çà et là quelques points sur lesquels nous ne partageons pas entièrement l'opinion de l'auteur. Cette appréciation par exemple nous paraît assez contestable : « les anciens ont dans la finesse de la forme atteint une perfection qui nous laisse aujourd'hui bien loin derrière eux ».

Les sources auxquelles le docteur Grupp a puisé sont très considérables. Nous aurions cependant voulu lui voir citer le « Kosmos » d'Alexandre von Humboldt II 24-25, à propos de la part insuffisante que les anciens ont accordée à la contemplation de l'univers. Le livre de M. Léon Lallemand sur l'histoire de la Charité (t. I, L'antiquité, les civilisations disparues) est trop récent pour qu'on puisse faire un reproche à l'auteur de l'avoir passé sous silence. D'ailleurs ces petites lacunes s'effacent devant le grand nombre d'autorités placées comme de sûrs indicateurs dans les explorations de ce travail érudit.

Quelqu'imposante et en partie naturellement bonne que soit la civilisation païenne, elle ne nous satisfait pas au point de vue, je ne dirai pas chrétien, mais même purement humain. Tout ce que la Sainte Écriture adresse de reproches au paganisme se trouve pleinement confirmé par les minutieuses recherches de ce livre et on songerait volontiers en le lisant à

Digitized by Google

l'accusation de sépulcres blanchis que le Christ lançait au raffinement pharisaïque. Sans doute, ici, ces reproches se justifient surtout au point de vue moral ; cependant, sous d'autres rapports aussi on devrait sérieusement se mettre en garde contre l'exagération de certains cercles admirateurs fanatiques ou naïfs de l'antiquité, et nous croyons avoir suffisamment signalé au public cet écueil dans un écrit sur l'engouement outré et trop exclusif pour la littérature ancienne (1).

De joie pure et de vrai contentement, on ne l'éprouve en lisant cette « décadence de la civilisation païenne » que lorsqu'on tourne son regard vers le soleil levant du Christianisme.

C'est pourquoi nous attendons avec un sincère désir le second volume, qui doit terminer cet ouvrage, sur le « commencement de la civilisation chrétienne » et nous lui souhaitons d'avance la bienvenue.

D. Remacle FÖRSTER.

Histoire de la charité, par Léon LALLEMAND. T. I L'Antiquité (les civilisations disparues), Paris. Alphonse Picard, 1902. In-8° de x-191 pp. 5 fr.

Monsieur Léon Lallemand, correspondant de l'Institut de France, entreprend l'histoire complète de la charité depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Il ne lui faudra pas moins de 5 volumes pour remplir son programme exposé dans l'avant-propos de ce *Ier Tome* qui traite de l'antiquité avant Constantin.

Le IIme Tome s'occupera des neuf premiers siècles de l'ère chrétienne.

Le IIIme Tome ira de la dissolution de l'empire de Charlemagne jusqu'au XVIme siècle.

Le IVme du XVIe au XIXe siècle.

Le Vme étudiera le mouvement charitable durant le XIXe siècle.

Enfin, dans un appendice spécial, l'auteur donnera les conclusions générales et les enseignements pratiques qui se dégageront de l'ensemble du travail.

Résumer ce qui a été accompli en faveur des petits et des déshérités à chacune de ces cinq grandes périodes, tel est l'objet principal de cet ouvrage. L'étude des institutions politiques et économiques des nations ne vient qu'à titre subsidiaire en tant qu'elle est nécessaire pour mettre en lumière le milieu dans lequel ont fonctionné les œuvres de bienfaisance à tous les temps.

Cette étude exige, comme on le voit, des connaissances très étendues et la mise en œuvre d'une multitude de matériaux. M. Léon Lallemand était tout désigné pour l'exécuter. Employé depuis de longues années à

1. *Schulklassiche Verirrungen*. München, Allgemeine Verlags-Gesellschaft.

Digitized by Google

l'Administration générale de l'Assistance publique à Paris, il conçut tout jeune le désir d'étudier méthodiquement les graves problèmes sociaux avec lesquels ses fonctions administratives le mettaient aux prises, afin de pouvoir défendre un jour par la plume « la cause sacrée des pauvres ». Son ami, M. Léon Gautier, le savant professeur à l'école des Chartes, lui conseilla de donner une forme déterminée à ses projets en prenant comme but de ses recherches cette histoire universelle de la charité. C'est le fruit d'un travail poursuivi avec persévérance pendant plus de 40 années que M. Léon Lallemand livre aujourd'hui au public.

Le premier volume paru augure bien du succès de cette vaste entreprise.

L'auteur y étudie successivement l'exercice de la bienfaisance 1. chez le peuple hébreu, 2. chez les peuples de l'Orient : Égypte, Assyrie, Babylonie, 3. dans la Grèce antique, 4. chez les Romains avant Constantin, 5. en Gaule et en Germanie avant la domination romaine.

La partie scientifique de ce travail est réellement et ne pouvait être qu'une véritable extraction des diverses sources et monuments de l'antiquité. Mais le profit de cet ouvrage est moins dans la découverte archéologique des faits que dans leur groupement synthétique qui permet de les étudier parallèlement et de faire sortir de cette comparaison féconde des conclusions philosophiques et pratiques du plus haut intérêt sur une question vitale et si actuelle de nos jours. L'auteur l'a compris; aussi, ne se borne-t-il pas, ainsi qu'il l'annonce dans sa préface, à dresser une sèche nomenclature des œuvres d'assistance avec leurs différents rouages, mais il recherche toujours les causes qui ont augmenté ou diminué la misère publique et il examine si les remèdes employés présentaient l'efficacité nécessaire. Et dans sa conclusion, après avoir parcouru l'histoire de la bienfaisance pendant les quatre mille ans de l'ère païenne, il se demande « si le progrès moral s'accomplit, de siècles en siècles, par les seuls efforts de la raison humaine ? » Question brûlante à une époque où l'on se réclame tant de cette évolution de l'homme livré à lui-même. L'auteur constate que les faits répondent d'une manière nettement négative.

Il lui suffit pour le prouver de comparer les documents relatifs aux civilisations les plus reculées avec les données que nous possédons sur la société raffinée de Rome parvenue à l'apogée de sa puissance sous Auguste et les premiers Césars. Si vraiment, comme le prétendent les adorateurs de la déesse Raison, le progrès moral des peuples est une conséquence directe de leur développement physique et intellectuel, il faudra que cette belle civilisation Romaine ayant profité de tout le progrès incessamment acquis par les évolutions précédentes ait produit des fruits de moralité incomparablement plus beaux et plus exquis que les civilisations premières. Or, c'est le contraire qui est arrivé. « La femme est plus libre, plus égale juridiquement à l'homme en Égypte que dans la société romaine. L'infanticide, l'abandon, rares sur les bords du Nil, deviennent hélas ! habituels aux époques brillantes de la civilisation des Hellènes et des Latins. »

Digitized by Google

Et tandis que des centaines de Stèles égyptiennes proclament que les riches, les puissants, les chefs sont tenus d'avoir soin des travailleurs, des veuves et des orphelins, le sénat romain, dans ses distributions de vivres à la plèbe avide de pain et de jeux n'obéit qu'à de misérables calculs politiques.

Sans doute quelques philosophes romains essaient par leurs écrits de réagir contre cette tendance égoïste, mais leur sagesse toute stoïque n'atteint pas la véritable compréhension du dévouement et de la fraternité: « En soulageant le malheureux, dit Sénèque, le sage se gardera de s'affliger sur son sort; son âme doit rester insensible aux maux qu'il soulage: la pitié est une faiblesse, une maladie. »

Voilà l'abîme où aboutit l'évolution de la raison humaine. Cette constatation montre à l'évidence que la charité, la vraie charité, n'est pas un produit de la nature déchue, mais un don sublime sorti de la main de Celui qui est la Charité même. Avec la notion du vrai Dieu et le respect de sa loi se perd l'amour du prochain et l'exercice de la charité. Si on en retrouve çà et là quelques rares vestiges, ce n'est pas chez les peuples qui ont le plus évolué, mais au contraire au sein des vieilles nations qui ont le mieux conservé les traditions de la Révélation primitive. Le peuple hébreu, malgré ses défaillances, l'emporte de loin en moralité et en charité sur ses contemporains (et c'est un point que l'auteur, à notre avis, n'a pas mis suffisamment en lumière).

Mais c'est au Christ qu'il appartenait de restaurer à jamais le culte de la charité. Lui, égal à Dieu qui est charité, Il est la personnification incarnée de la charité. Sa vie est charité, sa doctrine est charité, son Église est charité. A Lui de réchauffer les cœurs, à Lui d'allumer ce feu de l'amour et du dévouement. L'histoire de la charité ne commence véritablement qu'avec Lui. Nous la voyons depuis vingt siècles s'épanouir sous nos yeux et produire des fruits toujours nouveaux. C'est ce que la suite du bel ouvrage de M. Léon Lallemand nous fera mieux voir.

B.

Bismarck, par H. Welschinger. — Paris, Alcan, 1900, in-16, 210 pp. Prix : 2 fr. 50.

Ce livre fait partie de la collection « Ministres et hommes d'État », publiée par la maison Alcan. Ce n'est pas une biographie, c'est une étude sur la vie diplomatique et les principaux actes de Bismarck, comme chef du gouvernement prussien d'abord, puis comme chancelier et maître absolu de l'empire allemand. Une courte et claire étude sur la Prusse, de 1786 (mort de Frédéric le Grand) à 1862, date où le « hobereau » de Schönhausen devient ministre d'État et président intérimaire du conseil, est suivie d'une galerie de portraits, où Bismarck apparaît à différentes époques de

Digitized by Google

sa vie. A notre avis l'auteur donne à cette partie de son œuvre une trop grande importance; cependant le portrait moral, nous montrant les « qualités et les défauts du chancelier de fer dépassant les qualités et les défauts des autres hommes » est tracé de main de maître. Nous assistons ensuite aux débuts de la carrière de Bismarck, et le voyons devenir premier ministre du royaume de Prusse. Il commença à montrer ses talents diplomatiques, dans l'affaire des duchés de l'Elbe, où il fut assez habile pour compromettre l'Autriche et préparer la réunion pure et simple à la Prusse du Schleswig-Holstein.

Le « condominium » établi par lui ne pouvait exister, il devait amener la guerre de 1866 et la victoire de Sadowa. Les conséquences en sont immenses : l'Allemagne du Sud soumise à l'Allemagne du Nord, l'annexion des duchés, Napoléon III parfaitement joué. Bismarck peut se contenter d'un si beau succès et n'imposer à l'Autriche que de bien légères concessions. A l'occasion elle restera aussi tranquille que Napoléon III. Le chancelier trompe l'empereur avec une habileté consommée. D'ailleurs tous les moyens lui sont bons, dût-il dénaturer la dépêche d'Ems pour que les Français lui déclarent la guerre. La Prusse était prête, la France ne l'était pas : on sait le reste. En paix avec l'extérieur, Bismarck entreprend la guerre contre ses ennemis de l'intérieur. Il en a deux : les catholiques et les socialistes. La lutte avec les premiers amènera le Kulturkampf et Bismarck cédera ; la lutte avec les seconds, engagée sur le terrain parlementaire, ne lui sera pas plus heureuse : il suffit, pour s'en rendre compte, de voir les progrès du socialisme allemand (pages 138-141). Au congrès de Berlin (1878), il ne manquera pas de se souvenir des quelques rancunes qu'il a contre la Russie. Seulement, un adversaire de sa puissance grandissait : c'était le futur empereur. Guillaume II ne voulut pas se soumettre à Bismarck, Bismarck ne voulut pas servir Guillaume II. Il alla passer ses dernières années à Friedrichsruhe, où sa rage et sa colère ne finirent qu'avec sa vie. Tel fut l'homme de génie, mais d'un bas caractère, que Mr Welschinger nous dépeint et, pour terminer son livre, compare à Richelieu. Ce volume atteint parfaitement son but. Il nous fait connaître, dans des pages bien claires, la vie politique de Bismarck, son caractère, ses plans, leur réalisation, et restera comme une étude remarquable sur le chancelier de fer.

D. A. C.

Noël, notes d'exégèse et d'histoire, par le P. Bonaccorsi, S.T.D., missionnaire du S.-C. Paris, Amat, 1903, in-16 de 176 pp.

Excellent petit livre, qui fait honneur au talent de vulgarisation, non moins qu'à la solide érudition de l'auteur. Ce n'est pas un dédale de textes, d'arguments historiques, de dates, dans lequel, seuls, les initiés à ce genre

Digitized by Google

d'études trouvent leur chemin, et cependant, tout est jugé d'après les règles de la saine et juste critique. Mgr Duchesne, le P. Grisar, D. Morin, le P. Van Kasteren, M. Marucchi et d'autres, qui font autorité dans la matière, viennent simultanément ou tour à tour corroborer les conclusions du R. P. Aussi, nous en avons la conviction, les personnes qu'intéressent les études liturgiques liront avec fruit cet opuscule, où elles apprendront ce que l'histoire et la tradition nous enseignent touchant les origines de la fête de Noël.

Après l'explication de l'évangile de la nativité (Luc, II, 1-21) et une dissertation sur l'année de la naissance de N.-S., l'auteur donne une longue étude sur le jour de la nativité et la fête même de Noël. Voici ses conclusions :

1° « Au commencement du IVe siècle, la nativité est célébrée en Occident, comme fête propre, le 25 décembre ; en Orient et dans les églises de Gaule et d'Espagne, on la célèbre aussi, mais le 6 janvier, et en y adjoignant une double commémoration : celle de l'adoration par les mages et celle du Baptême ».

2° Il n'existe pas de tradition proprement dite, d'exactitude même relative sur le jour de la naissance du Christ.

3° Quant à la fête du 25 décembre, une explication très naturelle et vraisemblable est que l'Église a profité de la fête païenne que Rome célébrait, le jour du solstice d'hiver, 25 décembre, en l'honneur du soleil, « natalis invicti », pour célébrer, elle aussi, en ce même jour, la fête chrétienne du « dies natalis » de N.-S., le nouveau et véritable soleil.

4° A la fin du IVe s., les deux fêtes du 25 décembre et du 6 janvier finirent par se combiner et furent bientôt célébrées par toute l'Église, non pas toutefois avec une parfaite identité de sens en Orient et en Occident.

Non moins intéressante est la question de l'origine de « l'oratorium praesepis » à Ste-Marie-Majeure, et l'histoire des reliques de la crèche, qui y sont conservées. Touchant le premier point, le Dr Bonaccorsi donne avec leurs preuves respectives les hypothèses émises par le R. P. Grisar et Mgr Duchesne. Il ajoute ensuite son explication personnelle. Il croit à l'existence d'un « oratorium praesepis » à Ste-Marie-Majeure, dès le temps de Sixte III (Ve siècle), d'accord en cela avec le R. P. Jésuite, dont il n'admet cependant pas les preuves. Il pense que le titre « ad praesepe » est venu de la nécessité qui, avec le temps, a dû se faire sentir de distinguer la basilique libérienne des autres églises dédiées à la Mère de Dieu. En effet, les deux titres « B. Maria ad praesepe » et « S. Maria Major » étaient au VIIe s. employés indistinctement.

Quant au second point, il se contente d'exposer les faits tels que les documents historiques les révèlent. L'historien, pour le moment, n'en peut dire davantage.

Outre ces dissertations, l'auteur étudie également les diverses manifes-

Digitized by Google

tations de la Noël dans l'art, la littérature et les coutumes populaires. Pour terminer, il donne le récit de la nativité d'après les évangiles apocryphes.

Nous nous bornerons à faire une remarque et à exprimer un regret. Dans la question du recensement de Quirinius, l'auteur ne mentionne pas le bon travail publié, il y a quelques années, sur cette matière par l'abbé R.S. Bour. Nous aurions été charmés de voir intercalée, là où il est parlé des mystères du moyen âge, l'une ou l'autre de ces mélodies si pleines de naïve fraîcheur, qui eût certainement fait apprécier davantage les passages cités.

Nous offrons nos sincères félicitations et remercîments au R. P. Bonaccorsi, religieux d'une congrégation jeune encore, mais dont les membres se distinguent tant par leur ardeur pour les études, que par leur zèle pour les œuvres d'apostolat. Si ce petit livre peut plaire, nous est-il dit, d'autres semblables le suivront peut-être. Il nous a tant plu, que nous demandons à l'auteur de retrancher son dernier mot, et nous attendons avec impatience le résultat de ses études sur les autres grandes fêtes de l'Église.

D. O. G.

Preces Gertrudianae, sive medulla precum potissimum ex revelationibus BB. GERTRUDIS ET MECHTILDIS excerptarum, editio nova, accurate recognita et emendata a monacho O. S. B., congregationis Beuronensis. Fribourg, Herder, 1903, petit in-16, XI-275 pp. Prix : 1 fr. 75.

Le résumé de toute la perfection chrétienne consiste à se pénétrer de l'esprit de Jésus-Christ. Voici un petit livre qui pourra grandement nous aider à atteindre ce but. Rien que les deux noms de Ste Gertrude et de Ste Mechtilde nous en sont un premier et sûr garant. Qui ne sait, en effet, que c'est Notre-Seigneur lui-même, dans des entretiens de la plus merveilleuse intimité, qui a voulu former à sa propre école ces deux grandes âmes? Or, ce livre n'est que l'écho fidèle de ces entretiens divins. Jésus-Christ lui-même devient donc, par ces prières, la voie, la vérité et la vie de l'âme fidèle, alimentée du pur esprit de son Sacré-Cœur dès le matin, pendant le jour, le soir, dans toutes les circonstances de la vie, dans ses relations avec Dieu et les Saints. — Les dévotions les plus solides, et, en particulier, celles envers la T. Ste Trinité, la Passion de N.-S., la Ste Eucharistie, la Ste Vierge, la Mère des Douleurs surtout, trouveront dans ce livre une nourriture aussi forte que variée, et, on peut le dire, les traits de feu d'une âme tout embrasée de l'amour divin.

La présente édition a été tout particulièrement soignée tant au point de vue de l'intégrité et de la stricte exactitude du texte, collationné sur les meilleurs manuscrits de Cologne (1670 et 1673) et composé à l'aide des excellentes éditions critiques des Pères de Solesmes (Oudin, 1875), qu'au point de vue de l'impression et d'un format d'un maniement facile et permettant d'en faire un vrai vade-mecum du religieux et du prêtre surtout.

A.

Digitized by Google

S. Alphonse de Liguori, par le baron J. Angot des Rotours. In-12 de XVII-183 pp. Paris, Lecoffre, 1903. Prix : 2 fr.

Est-ce bien opportun d'éditer une nouvelle vie de S. Alphonse de Liguori, après celle que vient d'écrire le R. P. Berthe, connu et aimé de tous ceux qui eurent l'avantage de l'entendre? Oui. M. le baron Jules Angot des Rotours a enrichi la collection des « Saints » d'un livre d'allures originales qui tranchent avec les biographies parues jusqu'en ces derniers temps.

L'auteur connaît son héros et l'aime : on le sent en le lisant. Ce n'est pas un Rédemptoriste qui parle de son père; c'est un chrétien, une âme éprise d'honnêteté et de loyalisme, qui trace en quelques traits la physionomie du modèle qu'il a étudié avec soin. N'y cherchez pas tout le fini et les détails d'une statue minutieusement fouillée. C'est un portrait fidèle en quelques lignes.

L'historien a une idée nette des erreurs actuelles, il a aussi coudoyé des hommes que nous ne saurions aborder. Son livre est une réponse victorieuse à de malveillants propos contre le prince de la morale catholique en notre temps et la réfutation des honteux mensonges dirigés de nos jours contre la mémoire du saint Évêque.

Car, la crise que traverse le monde catholique n'est pas d'aujourd'hui. L'erreur sociale qui veut battre en brèche ses fondements est de la lignée du jansénisme; si cette hérésie se montre sous une autre forme, c'est toujours la doctrine de l'*Augustinus*.

Qui douterait de cette filiation n'aurait qu'à lire l'Introduction de l'ouvrage de M. le baron des Rotours.

Les décisions théologiques de S. Alphonse peu comprises au XVIIIe siècle ont fini par triompher; au XXe siècle les mêmes armes tueront l'antique ennemi de tout dogme et de toute morale. C'est la conclusion consolante de l'auteur à laquelle se rangera tout lecteur attentif.

L'écrivain est fidèle à son plan : il nous montre surtout son personnage en face de l'ennemi. Rien d'étonnant qu'il soit sobre de détails mystiques et que le récit des faits prodigieux soit bref : parfois une simple note les indique. N'est-ce pas pour s'excuser de cette façon d'agir qu'il cite (p. XVI) avec complaisance la théorie de certains théologiens sur la valeur probante des miracles dans un procès de canonisation et qu'il entoure rarement du nimbe de la sainteté le front de son héros : il l'appelle couramment Liguori. Il a peur d'éblouir les yeux de ses lecteurs et il voile un peu trop à notre avis l'auréole céleste de saint Alphonse-Marie de Liguori. D'autre part, il met en pleine lumière les imperfections de l'homme, il critique nettement S. Alphonse de trop peu connaître son temps et de ne s'être pas mêlé aux événements de l'époque où il vivait.....

Mais ne serait-il pas plus judicieux de dire que la vie écrite par M. des

Digitized by Google

Rotours est faite pour attirer à S. Alphonse toute une catégorie de lecteurs prévenus contre les biographies longues qu'ils appellent farcies de légendes? S'ils sont sincères, ils voudront connaître davantage le personnage que leur présente avec un réel talent un auteur de leur temps et de la haute société; facilement ils recourront aux sources, grâce aux indications précieuses fournies par M. des Rotours; ils voudront lire les ouvrages mêmes de S. Alphonse. Si le vestibule est si riche, que doit être l'intérieur du palais, si l'esquisse est si séduisante, quel fini doit avoir la statue!

O.

Glauben und Wissen, par le P. CATHREIN, S. J. Fribourg, Herder, 1903, in-12 de 242 pp. 3 fr. 75.

C'est toujours un plaisir de constater que la maison qu'on habite est bien solide, que les armes de ceux qui l'assiègent font plus de bruit que de besogne efficace. C'est la jouissance que procure le livre si substantiel du Père Cathrein, un de ces vigoureux champions de la vérité catholique dont les *Stimmen aus Maria Laach* ne cessent de recueillir les travaux.

Pour saper l'erreur par sa base, le P. Cathrein commence par établir d'une façon bien claire les vraies notions de la science et de la foi, ainsi que leur objet, leur nécessaire harmonie en principe et en fait. Il analyse ensuite succinctement le système philosophique de Kant et le réfute.

En effet, comme Descartes qui, sans le vouloir, par sa toute puissance de la raison, engendra tous les philosophes de l'Encyclopédie, ainsi Kant, en refusant aux concepts de la raison pure toute objectivité, fut le père du scepticisme transcendental du XIXe siècle, tout en prétendant affermir les vérités surnaturelles et morales en les reléguant dans le domaine intangible de la raison pratique.

Le Père Cathrein montre ensuite comment tous les grands coryphées du protestantisme, Schleiermacher, Ritschl, Herrman, Harnack, Schultze, etc. etc., s'efforcent en vain de conserver un semblant de christianisme.

En particulier, il examine la supériorité des protestants sur les catholiques au point de vue temporel et ce sophisme: la foi est un préjugé, quand il s'agit de science.

Quant au premier point, j'aurais voulu qu'il nous fît entrevoir qu'au jugement dernier, les Irlandais et les Polonais occuperont une place bien enviable.

P.

Die katholische Kirche in Armenien. Ihre Begründung und Entwicklung vor der Trennung. Ein Beitrag zur christlichen Kirchen und Kulturgeschichte. Von Simon WEBER, Doktor der Theol., a. o. Prof. der Apologetik zu Freiburg i.Br. — Freiburg i. Br. Herdersche Verlagshandlung, 1903, XIX-532 pp. In-8°. 11 fr. 25.

Digitized by Google

Tout ce qui touche au pays du mont Ararat évoque avec l'histoire de l'arche de Noë les plus touchants souvenirs religieux de notre enfance.

C'est là que fut fondé, avant Constantin le Grand, le premier royaume catholique. Depuis lors, le peuple d'Arménie ou de Haïastan, tout imprégné de la lumière du Christ, resta environ deux siècles dans le sein de l'Église romaine. Cette époque si féconde produisit des trésors littéraires qui jettent encore leur éclat jusqu'à nous et forment un riche patrimoine dont profitèrent, aussi ceux, qui se sont séparés malheureusement de l'unité de l'Église. Encore actuellement plus de 100,000 catholiques arméniens attestent les antiques splendeurs chrétiennes de ce peuple.

Monsieur le Docteur Weber, après son écrit apologétique *l'Évangile et le Travail* sur les bienfaits économiques de la doctrine du Christ, vient par cette histoire de *l'Église catholique en Arménie* de traiter avec bonheur un sujet très actuel. Il démontre que l'Église primitive d'Arménie au 4me et au 5me siècle était catholique. En rappelant de si heureuses origines, ce livre causera une joie générale aux catholiques arméniens et à ceux qui partagent leur foi, il offrira un pont de retour vers l'Église Mère aux Arméniens dissidents.

L'auteur, ainsi que nous l'avons constaté par la comparaison avec d'autres importants ouvrages sur l'Arménie et son histoire, a exploité avec beaucoup de soin une littérature très étendue. Nous ne doutons pas, s'il donne le jour à une nouvelle édition, qu'il ne mette aussi à profit la « Revue de l'Orient chrétien », Paris, Picard. Au n° 3 de l'année 1896 le R. P. Ermoni a écrit dans cette revue un article intitulé « l'Arménie », et en l'année 1902, aux n° 1, 2, 3 et 4, Fr. Tournebize a laissé paraître avec annonce de continuation « une histoire politique et religieuse » de ce même pays.

Pour la légende d'Abgar on pourrait consulter avantageusement Ernest von Dobschütz, Christusbilder, Leipzig, 1899.

Au point de vue géographique l'auteur n'a peut-être pas eu connaissance de la « Physiographie de l'Arménie » d'Alisban ainsi que des ouvrages de Cholet « Voyage en Turquie d'Asie, Arménie, Kurdistan et Mésopotamie » Paris, 1892, et de Leclercq «Voyage au mont Ararat », Paris, 1892.

Nous nous permettons de signaler aussi sur cette même matière nombre d'auteurs cités par Élisée Reclus dans sa « Nouvelle géographie universelle » IX, l'Asie antérieure, Paris, 1884.

M. Gladstone a dit : « Servir l'Arménie, c'est servir la civilisation ». Puisse ce livre du Docteur Weber gagner de nouvelles sympathies à ce peuple arménien si éprouvé et si digne de notre intérêt et contribuer chez eux à une restauration plus complète de la seule vraie Église qui fut l'instrument de leur première civilisation et la cause de leur antique grandeur.

D. Remacle FÖRSTER.

Digitized by Google

Casus conscientiæ ad usum confessariorum compositi et soluti ab Augustino Lehmkuhl, S. J. Volumen I : Casus de theologiæ moralis principiis et de præceptis atque officiis christianis speciatim sumptis. Friburgi Brisgoviæ. Herder, MCMIII. In-8° VIII-566 pp. 8 fr.

Les adeptes du Kantisme répudient *a priori* le casuisme ou la méthode casuistique en morale. En effet, si la raison est autonome et sa propre législatrice souveraine, nul autre ne peut lui imposer ou enseigner ses obligations. Si l'éthique n'a rien d'objectif, rien d'extérieur, comment pourrait-il être question de morale pratique ou d'examen de phénomènes moraux particuliers ?

Si, au contraire, l'on admet que l'homme n'a pas seulement une orientation essentielle vers Dieu, mais qu'en outre, il est dépendant du monde extérieur, il devient évident qu'un principe de morale, quelque absolu et universel qu'il soit, ne peut rester dans le domaine de la spéculation pure et que les règles objectives de moralité revêtent un caractère concret et varié suivant la diversité infinie des circonstances. De plus, il n'est pas rare que plusieurs principes moraux, plusieurs lois trouvent en même temps leur application dans un seul acte. « Quisquis vel primas logicæ regulas percepit, facile videt eum, qui infitietur v. g. aliquam actionem impingere contra justitiam, non ideo fateri eam esse undequaque honestam, cum esse possit contra alias virtutes gravissime peccaminosa ». (Introd. vol. I).

Un grand nombre de théologiens étudient la morale principalement à un point de vue pratique. La méthode casuistique répond avantageusement à leur but. En effet, quel est le confesseur qui osera se croire assez perspicace pour débrouiller avec promptitude et sûreté les perplexités sans nombre qui peuvent se présenter ? Il ne lui sera donc pas inutile de pouvoir profiter de l'expérience des grands maîtres. Aussi bien, l'illustre Père Lehmkuhl, qui a fait des fondements de l'obligation une étude si approfondie, qui les a recherchés, synthétisés et analysés avec une érudition si remarquable, rend-il un immense service à l'étude de la morale en livrant au public le fruit de ses labeurs. Qui mieux que lui est apte à donner de la morale un enseignement en exemples ? Qui a plus d'autorité pour expliquer aux intelligences moins éclairées, par une application concrète, l'extension et la compréhension des principes ? « Nemo enim eorum qui in cura animarum versatus sit atque noverit et qua scientia et qua prudentia atque dexteritate confessarii excellere debeant, infitias ibit unquam magnæ utilitatis esse quasi per exempla experimentum sumpsisse de scientiæ principiis applicandis ». (Introd. vol. II.)

Est-ce à dire que cette méthode d'enseigner ne soit pas scientifique ? L'auteur n'ignore pas qu'elle est en butte aux attaques de contradicteurs

Digitized by Google

malveillants, mais il l'a gardée quand même et nous croyons pouvoir l'en féliciter. D'autres casuistes ont pu mériter le reproche de faire un traité plutôt mécanique, qu'à juste titre, on peut mettre au ban de la science. D'autres ajoutent leur édition de « Casus » comme un appendice pratique à un ouvrage de science morale. Nous présentons à nos lecteurs un livre, qui constitue à lui seul un ouvrage complet, et qui peut se présenter le front haut dans le monde de la science théologique. Il ne se contente pas de donner simplement une solution, mais il fait régulièrement précéder celle-ci d'un exposé clair et succinct des principes. Il est vrai que la « Theologia Moralis » de l'auteur s'occupe plus exclusivement de la démonstration spéculative, mais, ici-même, l'application au cas proposé, bien que faite parfois sur un pied très étendu, concourt toujours à donner une intelligence éclairée, une connaissance certaine des principes. De cette façon la méthode casuistique ne contribue pas seulement à former les confesseurs à l'art de leur ministère, mais elle prend une place honorable dans l'étude scientifique de la morale.

Il y a quelques partisans du subjectivisme en morale qui tolèrent cependant la méthode casuistique dans l'étude des problèmes de justice. Il nous semble aussi, qu'en cette matière, le casuisme trouve un champ plus vaste à cultiver; malheureusement pour ceux qui suivent le code Napoléon, bien des questions intéressantes concernant la valeur en conscience et l'application de nos lois civiles, ne trouvent pas place dans cet ouvrage qui est adapté plutôt au code germanique.

D. CH. D.

Vermeersch S. J. De religiosis institutis et personis, tractatus canonico-moralis ad recentissimas leges exactus. *Tomus alter Supplementa et monumenta.* Bruges, Beyaert, 1902, in-8°, XL-808 pp. 16 fr.

Notre Revue a précédemment rendu compte du premier volume de cet ouvrage. Nous en avions loué la rédaction sobre, le choix des opinions modérées, le soin constant d'appuyer les conclusions sur des raisons solides, la place faite à l'histoire. Mais la sobriété même à laquelle l'auteur s'était astreint, demandait nécessairement un complément. Il nous l'offre dans le second volume.

Celui-ci comprend deux parties : a. *les suppléments* ou dissertations dans lesquelles l'auteur traite d'une façon plus ample quelques questions spéciales sur les origines de l'état religieux, la solennité des vœux, la vocation religieuse, le noviciat et l'ordination des novices, l'obligation de la perfection, la pauvreté et la propriété religieuses, l'exemption, l'habileté juridique des religieux aux ministères ecclésiastiques, l'emprunt à intérêt au point de vue des aliénations prohibées, les instituts à vœux simples d'après les *Normae*, enfin les religieuses des anciens ordres sous le régime des vœux

Digitized by Google

non solennels ; b. *les documents* qui forment une riche collection relative à ce traité des Réguliers.

Nous signalons tout particulièrement à l'attention des lecteurs les suppléments VII et X : le premier sur le vœu de pauvreté ; le second sur l'emprunt à intérêts.

De ce coup d'œil général et rapide, on voit que ces deux volumes sont un manuel très complet du droit relatif aux Ordres réguliers et aux congrégations religieuses et en constituent une somme doctrinale. Nous ne pouvons que joindre nos humbles, mais chaleureuses félicitations à celles que le savant professeur de la Compagnie de Jésus a reçues à l'occasion de la publication de son travail, que tout récemment nous entendions, hautement priser par des membres très autorisés des Congrégations romaines. Du reste, un critique des plus compétents en cette matière, M. Boudinhon, professeur de droit canonique à l'Institut catholique de Paris, n'a cru pouvoir mieux louer cet excellent travail qu'en le mettant entre les mains de ses élèves.

Louvain. Dom Pierre BASTIEN.

Institutiones Juris ecclesiastici, quas in usu scholarum scripsit Jos. LAURENTIUS, S. J. 1 vol. in-8° de XVI-680 pp. Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1903, 12 fr. 50

Parmi les nombreux manuels de droit canonique, publiés durant ces dernières années, les *Institutiones* du R. P. Laurentius méritent à bon droit d'occuper une des premières places. Aussi, ce nous est-il une tâche agréable que de signaler cet ouvrage de valeur. La science du droit est avant tout une science pratique, s'appuyant sur la double base de la législation positive, et, là où celle-ci fait défaut, de la coutume légitimement établie. Voulant mettre entre les mains du clergé et des étudiants en théologie un manuel vraiment utile et pratique, le R. P. Laurentius s'est borné en principe à l'étude du droit actuel, sans toutefois négliger de remonter aux origines des lois aujourd'hui en vigueur. Il présente à ses lecteurs une doctrine solide, exempte de toute discussion nuisible au but d'un manuel. Les références sont nombreuses et permettent des recherches plus approfondies. Nous nous plaisons tout spécialement à signaler l'excellente idée de donner *in extenso* dans les principales questions les textes les plus importants. C'est, à notre avis, un avantage. Quiconque, en effet, a enseigné le droit canonique sait combien les élèves sont généralement peu soucieux de recourir aux sources, dont la connaissance cependant est non seulement utile, mais encore nécessaire, combien il en est peu qui s'imposent le devoir de compulser le *Corpus juris* ou les Collections. Nous approuvons parfaitement l'auteur de traiter certaines matières, relevant plus directement du droit canonique, mais que les moralistes, sans pouvoir

Digitized by Google

peut-être justifier cette façon d'agir, ont insérées dans leurs ouvrages; p. ex. le traité des lois, des sacrements, des empêchements de mariage, des censures. Le R. P. Laurentius présente les différentes opinions et les discute avec une parfaite courtoisie, appuie la sienne sur de solides raisons.

Nous nous bornerons à citer à titre d'exemple au n. 39 le rejet de la division tripartite du pouvoir de l'Église, préconisée et défendue principalement par Walter et Philipps; au n. 116 la question: les clercs peuvent-ils acquérir des actions et des obligations? au n. 809 l'essence de la solennité des vœux.

Mais entre ce premier et indispensable fondement du droit, la loi positive écrite, l'auteur a su recourir, là où il faisait défaut, à ces coutumes et à ces définitions, qui, encore que particulières, peu à peu par leur diffusion et l'autorité de leurs défenseurs, deviennent générales et ont force de loi. Ces sources ont été l'objet d'une attention spéciale. Les *Institutions* du P. Laurentius sont divisées en 8 livres : des Sources du droit, de la Constitution de l'Église, des Bénéfices, du Gouvernement de l'Église, du Magistère et du Ministère de l'Église, des Sociétés ecclésiastiques, des Biens temporels, des Relations de l'Église avec d'autres sociétés. Quelles qu'aient été les intentions de l'auteur, on voudrait connaître les motifs de cette division, qui paraît quelque peu arbitraire. Ainsi, on se demande pourquoi le livre consacré à l'état religieux ne se trouve pas sous la rubrique *de statibus Ecclesiae?* pourquoi le livre III *de beneficiis* est intercalé entre les deux livres qui traitent respectivement de la Constitution et du Gouvernement de l'Église? Une distribution plus logique et mieux adaptée aux études nous eût semblé préférable.

En quelques points, secondaires il est vrai, nous eussions désiré voir l'auteur ajouter encore à la précision si remarquable d'ailleurs de son traité. P. ex. au n. 58, est-il certain que pour contracter l'irrégularité *ex delicto* une faute grave soit toujours requise? — au n. 87, on eût souhaité une note, si concise fût-elle, sur le privilège *Innocentianum* accordé aux Cisterciens, qui a été, en ces derniers temps, l'objet d'études spéciales; — au n. 536, comment concilier la pratique généralement répandue de laisser les confesseurs de religieuses en fonction avec la loi du renouvellement triennal? — au n. 537, les novices sont-ils tenus, sous peine d'*invalidité* de la confession, de s'adresser au maître des novices? — au n. 583, le fait *réel* de l'habitation est-il requis pour acquérir le domicile nécessaire? — au n. 957, quelques mots sur l'origine du pouvoir indirect auraient été très utiles; — au n. 987, l'assistance de simple curiosité à une cérémonie d'un autre culte constitue-t-elle une participation *active* à ce culte!

Par ces remarques nous n'entendons nullement contester la valeur de l'ouvrage. Nous aimons plutôt à redire que les *Institutiones* du R. P. Laurentius sont précieuses et d'une incontestable utilité. La clarté, la précision, la sobriété, l'érudition sont les qualités maîtresses de ce livre de saine

Digitized by Google

doctrine où on ne rencontre rien de superflu. On est heureux de faire connaître de tels ouvrages qui vulgarisent le fruit d'études longues et approfondies.

Dom Pierre BASTIEN.

Commentarius in lib. Josue, auctore DE HUMMELAUER, S. J. — Parisiis, Lethielleux, 1903, in-8°, XCIII-531 pp. 10 fr. 50.

Dans le « Cursus Sacrae Scripturae » publié par les Pères Jésuites, le Père de Hummelauer avait assumé la rude tâche de commenter les premiers livres historiques de la Bible. Plusieurs volumes ont déjà paru, depuis dix ans, et ce nouvel ouvrage vient compléter l'histoire des origines et des temps primitifs du peuple hébreu.

Les Commentaires du Père Jésuite se distinguent surtout par une vaste érudition et une puissante originalité. L'auteur aborde sans hésiter les questions si difficiles que soulève l'étude des premiers livres de la Bible, et très souvent les solutions qu'il donne, tout en restant dans les strictes limites de l'orthodoxie, se rapprochent des opinions émises par le Rationalisme moderne. L'on sent, en lisant le P. de Hummelauer, qu'il cherche à contenter tout le monde, et, dans ce but, il pousse la critique aussi loin que le permet la nécessité de sauvegarder le dogme catholique. Aussi, maintes de ses opinions paraissent tout à fait subversives aux yeux des exégètes conservateurs. Nous aurons une nouvelle preuve de cette tendance excessive dans le livre que nous examinons en ce moment.

Dans l'introduction, qui occupe à elle seule 93 pages, l'auteur traite les questions relatives aux différents textes et aux sources utilisées dans la composition du livre. Comme dans les précédents commentaires, le P. de Hummelauer s'y montre critique exercé et judicieux L'introduction contient aussi un aperçu général sur la situation géographique, politique et militaire de la terre de Chanaan au temps de Josué. Les découvertes modernes sont venues heureusement suppléer quelque peu à l'insuffisance des données bibliques sur ces points et l'auteur en tient grand compte dans son exposition. Dans l'ensemble et à part quelques détails peu importants, qu'il n'est pas même besoin de relever ici, cette première partie satisfait le lecteur et le met à même de suivre avec intelligence le commentaire proprement dit du livre de Josué.

Dans ce commentaire, l'auteur suit de près le texte sacré. Naturellement, il s'étend plus longuement sur la question de l'arrêt du soleil par Josuë ; il n'y consacre pas moins de quinze pages. Après avoir rétabli le texte hébreu dans son état primitif en s'aidant des différentes versions de notre livre, le P. de Hummelauer aborde l'explication du passage si controversé. L'interprétation qu'il en donne est neuve et originale.

D'après lui, la scène se passe dès le matin du grand jour. Le soleil était

Digitized by Google

déjà levé, et la lune était encore visible à l'Occident. Josué, à la tête de ses troupes, s'était mis à la poursuite des Amorrhéens, après les avoir battus à Gabaon. Les fugitifs descendaient le Béthoron quand le Seigneur fit pleuvoir sur eux une grêle de pierres. Cette pluie miraculeuse, dit le P. de Hummelauer, cachant le soleil et la lune, avait amené les plus épaisses ténèbres. Les Hébreux, ignorant la cause de cette absence subite de lumière, ne pouvaient l'attribuer qu'à une fuite accélérée des astres, due sans doute à la puissance magique des Amorrhéens. Au milieu de l'émoi général, Josué, plein de confiance en Dieu, commanda au soleil et à la lune... non pas de s'arrêter, comme on l'avait cru jusqu'ici, mais de reprendre leur rôle habituel en ramenant la lumière sur le théâtre du combat, et les astres, obéissant à la voix du chef des Hébreux, se montrèrent à nouveau. Tel est le sens que le P. de Hummelauer attribue à notre passage étudié dans le texte hébreu. Évidemment, suivant cette hypothèse, point n'est question de l'arrêt du soleil. C'est cependant ce qu'affirme explicitement notre Vulgate. « Tunc locutus est Josue Domino in die, qua tradidit Amorrhaeum in conspectu filiorum Israel, dixitque coram eis : *Sol* contra Gabaon *ne movearis*, et luna contra vallem Ajalon. *Steteruntque sol et luna*, donec ulcisceretur se gens de inimicis suis. Nonne scriptum est hoc in libro justorum ? *Stetit itaque sol in medio cœli, et non festinavit occumbere spatio unius diei.* Non fuit antea nec postea tam longa dies, obediente Domino voci hominis, et pugnante pro Israel. » (Josue, x, 12-14).

Ce dernier verset ne signifie pas, dans la pensée du critique, que le jour en question fut plus long que les autres, mais seulement qu'aux Hébreux témoins du fait, il parut équivaloir à *deux* jours ordinaires ; en effet, n'avaient-ils pas vu *deux* levers du soleil... ? Les contemporains de Josué jugeaient donc seulement selon les apparences et l'auteur sacré lui-même se conforme, dans son récit, à cette manière d'envisager les faits. C'est dans ce sens que parlerait aussi l'auteur de l'Ecclésiastique XLVI, 5.

Nous laissons au lecteur le soin de juger cette hypothèse qui va à l'encontre de la tradition commune. Les limites restreintes d'un simple compte-rendu ne nous permettent pas d'examiner en détail les arguments apportés par le R^d^ Père. Nous ferons cependant remarquer que les conclusions basées sur l'étude des termes hébreux n'emportent pas la conviction.

Pour ce qui est du Commentaire en général, il serait désirable qu'une plus grande clarté de style facilitât aux lecteurs l'étude déjà si difficile par elle-même du texte sacré. Cette clarté ne ferait qu'ajouter aux sérieuses qualités qui distingent déjà le savant commentateur.

D. Emmanuel VALET.

La fraternité du Sacerdoce et celle de l'état religieux, par le R. P. E. HUGON des Frères Prêcheurs. Paris, Lethielleux, 1901. In-8°, 90 pp. 1 fr. 50.

Digitized by Google

Voici la thèse de l'auteur : « aucun prêtre n'est véritablement isolé sur la terre ; il compte une légion de frères qui ont les mêmes traits que lui et présentent la même physionomie surnaturelle. Jésus-Christ les a tous réunis dans l'admirable fraternité de son sacerdoce éternel. » Pour mettre en relief cette vérité, il veut « comparer cette fraternité à celle de la vie monastique, montrer comment elle est compatible avec elle et commence sublime idéal du sacerdoce uni à l'état religieux s'est réalisé dans l'histoire de l'Église ». Voici les différents chapitres où l'auteur développe sa pensée : « La fraternité qui provient du sacrement de l'ordre » (ch. I) ; « Les prêtres et les religieux comparés » (ch. II) ; « Les convenances qui réclament l'union de ces deux états » (ch. III); « Comment la fraternité du sacerdoce et celle de l'état religieux ont été unies ensemble dans toute l'histoire de l'Église » (ch. IV).

La doctrine est sûre, les distinctions sont généralement heureuses, et l'on contestera difficilement la vérité des assertions de l'auteur ; toutefois, il laisse échapper à sa plume l'une ou l'autre exagération ; il semble bien faire sienne, par ex., l'exclamation d'un pieux canoniste (p. 44) — trop pieux selon nous, parce que trop absolu.

La forme n'est-elle pas, en maints endroits, quelque peu aggresive ? Cette remarque vise surtout le chap. II, « Les prêtres et les religieux comparés », et l'on a lieu de penser, en terminant la lecture, que moins d'insistance dans les rapprochements et plus de sympathie dans le ton eussent autant que l'excellence des intentions et la vérité de la doctrine, servi l'auteur à consolider, si besoin en était, la fraternité du sacerdoce et celle de l'état religieux.

R. T.

Classiques latins comparés, morceaux choisis à l'usage de la 3e et de la 4e par B. Baelde. Société de St-Augustin, 2e édition, 1902, in-12, XII-404 pp. 2 fr.

Il y a déjà un an que M. le chanoine Guillaume a publié la 2e édition de ses classiques latins comparés, 1re série (volume de 4me). M. l'abbé Tichon, professeur de religion à l'athénée de Dinant, a donné récemment un compte rendu fort élogieux de ce nouveau volume. Il le fait précéder d'une dissertation sur l'œuvre dont M. Guillaume est l'auteur, œuvre qui rencontre de zélés partisans, mais qui est aussi en butte aux attaques d'ennemis nombreux et puissants.

Mon intention n'est pas d'entrer à mon tour dans cette querelle, qui passionne les esprits depuis longtemps. Je dis « passionne », et de fait, il est difficile de prendre parti exclusivement pour l'un ou l'autre système, et de garder toujours à l'égard de ses adversaires, le calme et la charité, qui devraient être le caractère distinctif de toute discussion en matière libre. La discussion est bonne et même nécessaire, car du choc des idées jaillit la

Digitized by Google

lumière. Mais, pour arriver à un résultat sérieux et pratique, il faut que chacun apporte avec ses lumières, une part de renoncement personnel, qui ne contribuera pas peu au succès final. Ceci soit dit en passant.

M. le chanoine Guillaume ne veut pas, comme on l'a prétendu à tort, éliminer de l'éducation humanitaire l'étude des auteurs appelés classiques, mais faire marcher de pair cette étude avec celle des auteurs chrétiens. Ce qu'il demande c'est « une petite place, dans l'éducation de la jeunesse chrétienne, à côté des incomparables virtuoses de l'art païen, pour ceux qui ont initié le monde moderne à la justice et à la vérité [1] », en pratique, un enseignement mixte, d'après la *méthode comparative* d'écrivains païens et chrétiens.

Cette idée n'était pas nouvelle. Il y a plus d'un demi-siècle, Mgr Gaume, L. Veuillot l'avaient défendue,en réclamant en France le rétablissement des auteurs chrétiens dans les humanités. Mais les esprits n'y prêtèrent qu'une attention indifférente, voire même hostile. Leur idée pourtant a fait du chemin depuis lors. Il suffit de rappeler les nombreuses éditions de classiques chrétiens publiées depuis 50 ans : Gorini, Extraits des Pères latins — Dübner, Selecta nova ex Patribus latinis — Flores e patribus et scriptoribus ecclesiasticis latinis selecti — Monier, Pères de l'église latine — Danjou, Selectae Breviarii lectiones, etc, etc., — Un de nos confrères se propose de publier sous peu, en Allemagne, un répertoire des différentes éditions de classiques chrétiens gréco-latins.

Et pour ne parler que de la Belgique, n'est-il pas surprenant de voir nos professeurs de l'État devenir les meilleurs alliés de M. Guillaume? M. le ministre de l'instruction publique ayant posé aux professeurs des athénées la question s'il convenait ou non d'introduire dans les classes des auteurs chrétiens, les deux tiers de ces messieurs ont répondu affirmativement.

Sans doute, ils se placent à un point de vue purement historique, mais le fait n'en est pas moins significatif. M. P. Thomas, professeur à l'université de Gand, a publié l'année dernière une excellente anthologie de prosateurs latins postérieurs à l'époque classique. « Je n'entends point, dit-il dans la préface de son livre, bouleverser de fond en comble le programme actuel. Je voudrais seulement qu'on complétât l'étude des auteurs classiques par l'étude des auteurs chrétiens, des auteurs du moyen âge et de ceux de la Renaissance. »

Cette année-ci, à Liége, M. le professeur Waltzing explique aux élèves du cours de philosophie l'apologétique de Minucius Félix. Et M. Kurth, l'éminent professeur d'histoire, félicite chaleureusement M. Guillaume d'avoir donné cette collection de classiques latins comparés, ajoutant que notre pays a le droit d'être fier de son initiative.

La méthode comparative, caractère essentiel du système de M. Guillaume, est-elle utile et fructueuse? J'en suis persuadé. Comme le disait avec

1. Les Humanités chrétiennes. Discours prononcé au collège de Virton, par G. Kurth. 19 Mars 1901.

Digitized by Google

raison ici même un de mes confrères [1], ce qui manque surtout à nos élèves, ce sont les idées. Aussi, à de rares exceptions près, s'empressent-ils de prendre les pensées qu'ils trouvent dans les modèles qu'on leur met sous les yeux. Faut-il les en blâmer ? Non, certes, car il vaut encore mieux prendre les idées d'autrui, que de n'en point avoir du tout. Veillons donc à ce que ces idées soient toujours grandes, nobles, chrétiennes. « S'il était vrai, dit M. Kurth [2], que dorénavant l'enseignement des humanités aurait pour résultat surérogatoire de mieux pénétrer nos élèves de la valeur infinie de la Rédemption, de les rendre plus fiers de leur titre de catholiques, de les mieux armer pour le combat contre les ennemis de la foi, franchement est-ce parmi nous, catholiques, qu'il y aurait lieu de s'en effrayer ? »

Il y a un mois à peine, un religieux français, prêtre d'une grande expérience, en rapport avec l'élite de la société intellectuelle de son pays, prêchait la retraite aux élèves de notre école. Il exhorta vivement nos jeunes gens à aimer d'un amour ardent et enthousiaste Jésus-Christ, la Ste Église catholique, ses mystères, ses enseignements, sa liturgie. Mais le cœur ne peut aimer le bien, que pour autant que l'intelligence le lui présente comme aimable. Le S. Évangile, les écrits des saints Pères, et autres écrivains ecclésiastiques : quelle source abondante et féconde pour apprendre à connaître Jésus-Christ et sa doctrine !

Venons-en maintenant au nouveau livre. Tout d'abord, un mot sur sa composition. Il est précédé d'une préface, ou plutôt, en guise de préface, d'une lettre de M. Waltzing, dans laquelle l'éminent professeur félicite chaleureusement M. le chanoine Guillaume, ainsi que son vaillant collaborateur, M. l'abbé Baelde, préfet des études au collège de Virton.

Cette deuxième édition est complètement remaniée, au point que c'est véritablement une œuvre nouvelle. De plus, la première était composée pour la quatrième exclusivement, celle-ci est à l'usage de la troisième et de la quatrième.

Conformément à la méthode comparative, le présent volume est divisé en deux parties, comprenant, l'une, des extraits d'auteurs chrétiens, choisis dans les IVe et VIe siècles, l'autre, des extraits d'auteurs païens, pris dans le 1er siècle avant et dans les 2 premiers siècles après J.-C. Lactance, les actes des Martyrs, S. Ambroise, S. Jérôme, Prudence, S. Augustin, Sulpice-Sévère, S. Avite : tels sont les écrivains de la 1re catégorie ; Avite, Sénèque, Quinte-Curce, Pline l'ancien, Silius Italicus, Pline le jeune, Suétone : ceux de la seconde.

Chaque extrait est précédé de notices, que M. Waltzing qualifie avec raison de « substantielles, où se reconnaît un goût sûr et délicat, éclairé par de courts résumés de l'œuvre entière et du contexte. »

Que penser de ce volume ? D'abord, pour le choix des auteurs et des

1. Cf. *Revue Bénédictine*, janvier 1896. Une nouvelle édition des classiques.
2. *Loc. cit.*

Digitized by Google

morceaux, il y a un réel progrès sur la 1re édition. Au lieu d'un choix multiple d'écrivains, et d'un ou deux extraits seulement pour chaque auteur, le nombre des auteurs est diminué de plus de moitié. Par contre, les morceaux choisis sont plus nombreux et plus variés et appartiennent autant que possible à un même ouvrage. On peut ainsi se faire une idée assez complète d'un écrivain, de sa pensée, de son caractère, de son style. Cependant, il est l'un ou l'autre écrivain, et en particulier certain morceau qui se trouvait dans la 1re édition et que j'ai vu disparaître à regret de celle-ci. Tels, l'épisode si touchant de la dernière entrevue de S. Benoît avec S. Scholastique (S. Grégoire), l'histoire ravissante de S. François d'Assise (S. Bonaventure), le Vexilla Regis de Fortunat, le Dies iræ de Thomas de Celano. Peut-être M. Baelde a-t-il voulu se borner à quelques siècles déterminés et réserver ces morceaux pour un autre volume de la collection ?

Quant aux notes historiques, grammaticales, philologiques, avec le professeur de Liége, je n'ai qu'à louer leur exactitude, leur clarté, leur originalité, mais, leur grande abondance est-elle un avantage dans le livre de l'élève ? J'en doute un peu. Professeur depuis quelques années, j'ai remarqué bien des fois, que le trop grand nombre de notes distrait l'élève de son texte, et lui rend le travail si facile, qu'il s'en abstient souvent tout à fait. Je me serais contenté de donner dans le livre de l'élève la traduction des mots qu'on ne rencontre que rarement ou qui sont pris dans un nouveau sens. Çà et là, quelques notes grammaticales eussent suffi à mon avis. Les autres eussent été réservées pour le volume du maître. A lui de juger, en préparant le morceau à traduire, des notes supplémentaires qui guideront les élèves dans leur préparation à l'étude. Habituons-les le plus possible à travailler par eux-mêmes.

Une dernière remarque. Je fais le vœu de voir dans les prochains recueils augmenter le nombre des pièces que les fidèles entendent le plus souvent à l'église. L'année dernière, nous avons vu en classe l'admirable séquence de la messe des morts, si grandiose dans sa simplicité. L'un de mes élèves fit sur ce sujet un petit travail personnel. Outre la traduction, il fit suivre chaque strophe d'un commentaire ou plutôt d'une paraphrase, résumé des explications données et des notes de l'auteur. C'était un petit chef-d'œuvre : preuve que les enfants sont à même de comprendre et de goûter les beautés de la liturgie.

Terminons en disant que « M. Baelde a bien mérité des lettres, mais plus encore de la religion. C'est dans son amour pour le Christ qu'il a puisé, sans doute, le courage nécessaire pour fournir le travail énorme qu'a exigé ce petit manuel [1]. » *Prosit !*

UN PROFESSEUR DE QUATRIÈME.

1. Un livre et un système par Auguste Tichon.

Digitized by Google

ÉTUDES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

20 Mars 1903. — Aux bords du Rhin (Henri Baron); Hippolyte Taine (Lucien Roure); La Bible et l'Assyriologie (Albert Condamin); Nominations épiscopales (Paul Dudon); Le dernier Pape d'Avignon (Jules Doizé); Un éducateur populaire de la Bretagne catholique au XIXe siècle. J.-M. De Lamennais (Henri Chérot); Revue des livres; Notes bibliographiques; Événements de la quinzaine.

5 avril. — Le général Ducrot à Strasbourg 1865-1870 (Henri Chérot); L'assistance par le travail à Paris au début du XVIIe siècle (Yves de la Brière); Les Congrégations françaises dans l'Amérique latine (Jean-Baptiste Piolet); Hippolyte Taine. Religion et Naturisme (Lucien Roure); Bulletin scientifique (Auguste Belanger); Les lendemains (Pierre Suau); Un érudit savoisin (Alain de Becdelièvre); Revue des livres; Notes bibliographiques; Événements de la quinzaine.

20 avril. — Choses de Bretagne, centenaire de Brizeux (Victor Delaporte); Le troisième jubilé de l'Escalade (Alain de Becdelièvre); Les Congrégations, la Chambre et le pays (Paul Dudon); Les fêtes du centenaire de Quinet (Henri Chérot); L'action populaire (Henri Leroy); « Nos enfants » (Jean Charruau); « A-t-on intérêt à s'emparer du pouvoir » (Joseph Burnichon); Revue des livres; Notes bibliographiques; Événements de la quinzaine.

5 mai. — Marie, Mère des hommes, d'après l'ouvrage de M. Terrien (René-M. de la Broise); l'« oblat » (Henri Bremond); L'élève de Fra Angelico, Benozzo Gozzoli 1420-1497 (Gaston Sortais); Benoît XIII à Peñiscola (Jules Doizé); Une apologétique nouvelle (Louis Chervoillot); Une thèse en Sorbonne, Mgr de Goudrin, archevêque de Sens au XVIIe siècle (Henri Chérot); « Le recrutement sacerdotal » (Pierre Suau); Une protestation épiscopale en 1831 (Paul Dudon); Revue des livres; Notes bibliographiques; Événements de la quinzaine.

20 mai. — Shakespeare ou Bacon? (Joseph Boubée); Le général Ducrot à Strasbourg 1865-1870 (Henri Chérot); Une controverse au début du XVIIe siècle (Joseph de la Servière); La guerre aux chapelles sous le premier Empire (Paul Dudon); Bulletin philosophique (Lucien Roure); Récentes publications exégétiques en Allemagne (Ferdinand Prat); « La vraie méthode des études ecclésiastiques » (Joseph Brucker); Un grand religieux: le P. Picard (H. C.); Revue des livres; Notes bibliographiques; Événements de la quinzaine.

LA QUINZAINE.

16 mars 1903. — Le libérateur du territoire (Henri Welschinger); Le Cascadeur (Guy Jouanneau); Un homme de lettres au XVIIIe siècle. — Marmontel (Ch.-M. des Granges); L'éducation du sentiment (Georges Fonsegrive); Documents épiscopaux (Georges Fonsegrive); Comment faire? — Les catholiques et la situation présente. — Notre enquête. IV (***). — Poésies : la Forge du Roi. — Dîner en public (Edward Montier); Chronique politique (Σ); Nouvelles scientifiques et littéraires; Revue des Revues; Notes bibliographiques.

1er avril. — Le code d'Hammourabi. — Un code babylonien du XXIIIe siècle avant Jésus-Christ (François Martin); Le Cascadeur (Guy Jouannau); Les Institutions matrimoniales. — Les origines (Georges Fonsegrive); Le libérateur du territoire 1871-1873 (Henri Welschinger); L'exode des congrégations (Fénelon Gibon); Edgar Quinet (Georges Grappe);

Digitized by Google

Critique musicale. — Titania. — L'étranger. — La statue (Arthur Coquard) ; Chronique politique (Σ) ; Nouvelles scientifiques et littéraires.— Notes bibliographiques.

16 avril. — Un barde cornouaillais. — François Jaffrennou et le « Barzaz-Taldir » (Charles Le Goffic) ; Pâques monténégrines (Christiane Solweigs) ; Monsieur Bicel, directeur de Saint-Sulpice (Mgr Lacroix) ; Harmonies économiques et justice sociale (Georges Goyau) ; Le miroir brisé (Paul Renaudin). Poésies : La maison. — Élévation. — Le bourreau. — La choéphore (Henry de Betouzet) ; La marque des maîtres. — A propos des faux dans les musées (Louis Dimier) ; Chronique dramatique : le colonel Chabert. — L'indiscret. — La Rabouilleuse. — Werther. — Heureuse. — Clarisse Arbois. — Crainquebille. — Lucifer. — Pietro Caruso (Émile de Saint-Auban) ; Chronique politique (Σ) ; Nouvelles scientifiques et littéraires ; Revue des Revues ; Notes bibliographiques.

1er mai. — Sainte-Beuve et Michiels. — Six lettres inédites de Sainte-Beuve. I. (G. Michaut) ; Comment fut fondé l'empire allemand d'après les révélations du grand Duc de Bade (J. Delaporte) ; Le miroir brisé. — III Clampinot. — Éloge de la pauvreté (Paul Renaudin) ; Impressions d'art en Chine (Bangor) ; Les institutions matrimoniales. — II. Les formes du mariage (Georges Fonsegrive) ; L'avènement de Bonaparte (Georges Grappe) ; Chronique politique (Σ) ; Nouvelles scientifiques et littéraires ; Revue des Revues ; Notes bibliographiques.

16 mai. — L'organisation du crédit agricole. — L'exemple de la Belgique. I (Max Turmann) ; L'Intègre. I (Pierre le Rohu) ; Sainte-Beuve et Michiels. — Six lettres inédites de Sainte-Beuve. II (G. Michaut) ; Impressions d'art en Chine. II (Bangor) ; Les écoles poétiques en France (Emmanuel des Essarts) ; Le miroir brisé. — VI. Je m'affranchis de la superstition. VII. — Le procès d'une vieille demoiselle (Paul Renaudin) ; Les idées religieuses de Lamartine jusqu'en 1830 (Ph. Gonnard) ; Chronique littéraire. — De Marchenoir à Durtal (Jean Lionnet) ; Chronique politique (Σ) ; Nouvelles scientifiques et littéraires ; Revue des Revues ; Notes bibliographiques.

REVUE GÉNÉRALE.

Avril 1903. — L'enseignement des langues latine et grecque (Charles Woeste) ; La colonisation au XIXe siècle (Bon de Borchgrave) ; Mémoires et correspondances (A. de Ridder) ; Voyages en Sibérie (A. Bordeaux) ; Évolution (Renée de Margueron) ; Malou et l'organisation des conservateurs vers 1852 (Bon de Trannoy) ; La loi hollandaise sur les accidents du travail (Henri van Groenendael) ; Chronique sociale : assurance facultative. — Associations agricoles (Edgard de Ghélin) ; Au pays des bonnes gens (A. Th. Rouvez) ; Aya Sofia (Louis Antheunis) ; L'autel de la science (René Henry). Variété : I. Capital et travail (***) ; II. La Belgique. III. Les missions catholiques françaises (Eugène Gilbert) ; Bibliographie.

Mai. — Gharles de la Vallée Poussin (Louis Henry) ; Le régime des associations ouvrières en Allemagne en 1892 (Victor Brants) ; Mémoires et correspondances (Alfred de Ridder) ; Lettres à propos de lettres. — Enquête sur l'éducation de la jeune fille moderne (Henri Davignon) ; Au pays des bonnes gens (A. Th. Rouvez) ; Salons d'Art (Arnold Goffin) ; Œuvres de miséricorde (Eugène Gilbert) ; Trois nouvelles : Un vieux plaideur. — Trois mots anglais. — Le ruisseau des tempêtes (Henry Bordeaux). Variété : La conférence de Londres 1830-1831 (Prosper Poullet) ; Bibliographie.

Imprimé par la Société de St-Augustin, BRUGES. — Même firme : LILLE.

Digitized by Google

REVUE
BÉNÉDICTINE

VINGTIÈME ANNÉE.

N° 4. — Octobre. — 1903.

ABBAYE DE MAREDSOUS
Belgique.

1903.

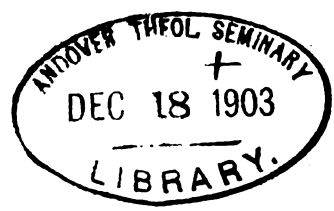

Digitized by Google

Sommaire

D. Laurent Janssens. Léon XIII et Pie X. 337
D. Henri Quentin. Le martyrologe hiéronymien et les fêtes de S. Benoît. 351
D. Germain Morin. Un système inédit de lectures liturgiques. 375
D. Ursmer Berlière. Bulletin d'histoire bénédictine. 389
D. Bruno Albers. Les *Consuetudines Sigiberti abbatis*. 420
Analyses et Comptes rendus : *Ulysse Chevalier* (Martin) ; *Études sur S. Jérôme* (Sanders) ; *Objections contemporaines contre la Religion* (Gibier) ; *Doctrine spirituelle* (Rousset) ; *Theologischer Jahresbericht; Bibliographie der theologischen Literatur für 1901 ; Autour des origines du Suaire de Turin* (Chevalier) ; *Le Père Danzas* (Ingold); *Marie Pellechet* (Ingold) ; *Origines de l'abbaye de Valasse* (Somménil) ; *Luthériens et Grecs-Orthodoxes* (Renaudin) ; *Papst Innocenz XI* (Fraknói) ; *Cantus Mariales* (Pothier) ; *The Benedictional of Archbishop Robert* (Wilson) ; *Patrologia* (Bardenhewer) ; *Nouveau traité de l'administration des fabriques* (Tilloy) ; *The Book of Cerne* (Kuypers) ; *Jean Bertaut* (Greute) ; *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de liturgie* (Cabrol) ; *Jahresbericht von Metten für 1902-1903* (Huber). 434

La REVUE BÉNÉDICTINE, publication scientifique, paraît par fascicules trimestriels de 112 pages, avec couverture imprimée. A la fin de chaque année on reçoit le titre et la table des matières.

L'abonnement est de CINQ francs pour la Belgique et de SIX pour l'étranger.

Le recouvrement pour la Belgique se fait par quittances postales, qui sont présentées après réception de la première livraison.

Pour tout ce qui concerne les articles, s'adresser à la rédaction de la Revue à l'abbaye de Maredsous ;

Pour l'administration et les abonnements, à l'Administration de la Revue : Abbaye de Maredsous, BELGIQUE.

La Bienheureuse Marie de l'Incarnation, Madame Acarie (1566-1818), par le Prince Emmanuel de Broglie. Vol. in-12 de la Collection « Les Saints ». Librairie Victor Lecoffre, 90, rue Bonaparte, Paris. Prix : 2 francs.

Le nouveau livre que M. le prince Emmanuel de Broglie vient de donner à la collection « Les Saints » est digne en tout point de son aîné sur S. Vincent de Paul. C'est une figure originale et bien captivante que celle de Madame Acarie, issue de la haute bourgeoisie de la fin du XVIe siècle, femme du monde, mère de famille modèle et universellement estimée, douée du talent d'administration, à la hauteur de toutes les épreuves et de tous les sacrifices. C'est elle qui introduisit en France les Carmélites de la réforme de sainte Thérèse, et prit ainsi une part importante au mouvement de restauration religieuse qui succéda aux troubles

Digitized by Google

LÉON XIII ET PIE X.

DEUX événements d'une importance primordiale pour l'Église et pour le monde se sont succédé depuis la publication de notre livraison de juillet. Le 20 du même mois, Léon XIII rendait le dernier soupir; le 4 août, le cardinal Sarto, patriarche de Venise, lui succédait sous le nom de Pie X. Il est juste que la *Revue Bénédictine* rende hommage à la grande figure du Pontife défunt et salue avec amour l'héritier du plus auguste des trônes, rendu plus vénérable encore par un nouvel héritage de mérites et de gloire.

***

Jamais, peut-être, agonie n'occupa l'attention du monde avec une telle unanimité d'intérêt comme celle de Léon XIII. Ceux-là même qui ne se sentaient pas unis au saint vieillard par le lien filial de la foi catholique éprouvaient, au spectacle de sa lutte si vaillante et si humble contre l'assaut de la mort, un de ces sentiments irrésistibles qui ennoblissent l'humanité. C'est qu'il était le « *great old man* », à des titres plus étonnants encore et plus élevés que l'homme d'État anglais célébré sous ce nom. Grand par le génie naturel, grand par sa prodigieuse activité, grand surtout par la piété de sa vie et par sa dignité suprême auréolée de l'éclat d'une vieillesse extraordinaire, Léon XIII dominait le monde de son multiple ascendant Sa mort devait être une de ces pertes qui, en ajoutant à l'histoire le lustre d'un nom impérissable, appauvrissent le patrimoine des vivants.

Né à Carpineto, au pays des anciens Volsques, le 2 mars 1810, Joachim Vincent Raphael Louis Pecci, sixième enfant du comte Louis Pecci, fit ses premières études à Viterbe, sous la conduite des Pères Jésuites, qui lui inculquèrent dès le jeune âge l'amour de la belle latinité classique. A quatorze ans, il poursuivit ses études au Collège Romain avec un tel succès que, lors du jubilé de 1825, il eut l'honneur d'adresser la parole à Léon XII au nom de ses condisciples. Détail intéressant: lorsque, 75 années plus tard, Léon XIII ouvrit la Porte Sainte, il était, dit-on, le seul des assis-

ANDOVER THEOL. SEMINARY
DEC 18 1903
LIBRARY.
Digitized by Google

tants qui eût vu l'ouverture précédente, laquelle, on le sait, remontait à trois quarts du siècle.

Des préoccupations de santé, — car ce vieillard à la fibre tenace, avait eu beaucoup à lutter, surtout dans sa jeunesse, contre la langueur physique, — arrêtèrent quelque temps le jeune Pecci. Il triompha néanmoins de ces hésitations, et, le 31 décembre 1837, il dit sa première messe dans la chapelle de St-Stanislas Kostka. A partir de ce jour, nous voyons l'abbé Pecci, créé presqu'aussitôt prélat domestique, marcher à grands pas dans la carrière ecclésiastique. Bénévent et Pérouse apprécièrent tour à tour la précoce sagesse du jeune gouverneur. Devenu archevêque de Damiette, le 27 janvier 1843, et envoyé, le 19 mars suivant, à la cour de Bruxelles en qualité de Nonce apostolique, Monseigneur Pecci gagna l'estime du roi Léopold Ier par sa prudence et sa sagacité. De cette mission date la sympathie toute spéciale que Léon XIII ne cessa de vouer à la Belgique.

Pérouse accueillit en 1846, comme archevêque, celui qui l'avait administrée cinq années auparavant comme gouverneur. Le zèle du prélat pour les droits du St-Siège lui valut, en 1848, de la part des révolutionnaires, les honneurs de la prison; et, en 1853, de la part de Pie IX, le chapeau de cardinal avec le titre de St-Chrysogone.

Les lumières du docte prince de l'Église auraient jeté plus d'éclat auprès du Souverain Pontife, si le cardinal Antonelli ne s'était obstiné à le tenir éloigné du Vatican. Après la mort de ce ministre énigmatique, le cardinal Pecci ne tarda pas à être appelé à Rome pour y prendre résidence. A partir de ce moment il acquit une influence prépondérante, augmentée bientôt par l'office de Camerlingue, qu'il remplit durant la vacance du St-Siège.

Aussi fut-il élu Pape dès le troisième tour de scrutin par quarante-quatre suffrages. A Pie IX succédait Léon XIII : deux noms qui semblèrent d'abord représenter deux idées aussi différentes que l'étaient les tempéraments et les caractères; mais deux noms que l'histoire de l'Église unira dans un même tribut d'admiration et d'éloges pour la défense héroïque des mêmes doctrines et des mêmes droits.

Faut-il retracer brièvement ici les *gesta Leonis?* Un fascicule entier ne suffirait pas à un aperçu rapide quelque peu complet. Bornons-nous à esquisser la grande figure qui semble avoir pris des proportions plus colossales encore depuis qu'elle plane dans les régions sereines de l'histoire et du pieux souvenir. Peu d'hommes avaient été préparés d'une manière plus complète à l'exercice de la

Digitized by Google

charge pontificale. Sa haute culture intellectuelle, la distinction aristocratique de sa personne, sa longue expérience du gouvernement des États et des âmes, tout conspirait à faire de lui un Pape. Aussi, durant la période de son éloignement des affaires, l'avait-on appelé quelquefois le petit pape de Pérouse.

Dans un tel homme, placé en si haut lieu, les qualités personnelles influent si puissamment sur les actes de son ministère, que l'homme privé et l'homme public se compénètrent pour n'en faire qu'un. L'on peut cependant les discerner, et c'est cette distinction qui nous servira de guide dans ce rapide portrait.

Parmi les qualités personnelles de Léon XIII, il en est quatre que je désire relever de préférence : son urbanité exquise, sa prodigieuse mémoire, son amour des lettres et sa piété angélique.

Chaque fois que j'ai eu le bonheur d'approcher de Léon XIII, — et, grâces à Dieu, ces circonstances ont été fréquentes, — j'ai été charmé par son affabilité à la fois si princière et si affectueuse. Tout chez lui respirait l'urbanité chrétienne dans sa plus haute expression.

Sous l'empire d'une bienveillance innée, doublée par l'âge et par l'exercice de la plus noble des paternités, la physionomie de Léon XIII, austère et anguleuse par elle-même, acquérait une étonnante douceur s'exprimant dans un regard et dans un sourire inoubliables. Une parole choisie, quoique sans affectation, un geste prévenant et simple malgré son ampleur, ajoutaient au charme du visage.

Si ce n'était jamais, ou presque jamais, cette familiarité pleine d'une bonhomie fine qui caractérisait Pie IX et le rendait si populaire, c'était une condescendance distinguée et cordiale, qui, sans effacer les distances, inspirait l'amour non moins que le respect.

Et puis, — qualité d'autant plus digne d'admiration qu'elle est plus rare chez les hommes éminents,— Léon XIII écoutait.

On pourrait classer les hommes d'esprit en quatre catégories : les uns, préoccupés de faire valoir leurs idées personnelles, accaparent la conversation au point d'en faire un quasi monologue; d'autres laissent parfois parler autrui, mais sans écouter, en poursuivant leurs propres pensées; d'autres, moins personnels ou moins absorbés, écoutent, mais laissent apercevoir qu'ils le font par complaisance et qu'en écoutant ils croient perdre un temps précieux, comme s'ils savaient déjà tout ce qu'on pourrait leur dire. Les hommes d'esprit vraiment polis, et vraiment d'esprit, écoutent, par

Digitized by Google

bienveillance sans doute, mais aussi pour écouter, pour s'instruire d'une chose qu'ils ignorent ou dont ils ne connaissent pas encore tout ce qu'il pourrait leur être utile de savoir. Tel était Léon XIII.

Malgré les préoccupations qui devaient s'amonceler dans sa tête, il interrogeait avec la sincérité curieuse d'un homme qui attend la réponse, et écoutait celle-ci d'un œil intelligent et scrutateur. L'expérience a montré plus d'une fois que tel détail communiqué ainsi presqu'à la dérobée, le Pape l'avait fidèlement retenu.

Cette habitude d'écouter et d'observer n'avait pas peu contribué à développer et à entretenir la mémoire prodigieuse du Saint-Père. Jusqu'à ses derniers jours Léon XIII conserva cette faculté dans toute sa phénoménale fraîcheur. Lui parlait-on, par exemple, de la Belgique, aussitôt il se plaisait à rappeler les souvenirs lointains de sa nonciature, nommait les familles avec lesquelles il s'était trouvé en relation, décrivait l'aspect des villes qu'il avait eu l'occasion de visiter ; même il avait retenu quelques bouts de phrase flamands, qu'il redisait à propos avec une complaisance particulière.

Meublée dès l'enfance des plus beaux modèles de la littérature antique et nationale, la mémoire de Léon XIII les entretenait avec une fidélité jalouse. Naguère encore, un prélat romain, commentateur érudit du poème de Dante, se trouvait en audience auprès du St-Père. Dans son admiration pour le prince des poètes chrétiens, le Pape commença à réciter un chant de la *Divine Comédie*. Les strophes succédaient aux strophes sans la moindre hésitation. Le littérateur écoutait avec une admiration mêlée de crainte : « car, avoua-t-il ingénuement à ses amis, si le St-Père avait bronché, j'aurais risqué de me trouver dans la mauvaise posture de ne pouvoir lui suggérer la suite ».

Cette mémoire extraordinaire aidait à entretenir dans l'âme du Pape l'amour des lettres et la flamme poétique. Léon XIII était un humaniste convaincu et raffiné. Sans être orateur comme Pie IX, — la fougue de l'improvisation lui faisait défaut, — il écrivait avec une rare perfection la langue italienne, dont il connaissait à fond les merveilleux trésors d'élégance et de force. Sa prédilection cependant était pour le latin. Aussi le maniait-il avec une délicatesse toute classique. Quelle pureté, par exemple, dans le petit discours qu'il récita de mémoire dans la Salle Clémentine du Vatican lors des fêtes centenaires en l'honneur de Paul Segneri ; quel charmant abandon dans l'allocution qu'il lut aux Abbés bénédictins réunis à Rome, il y a deux ans, pour la dédicace de l'église de St-Anselme !

Dans les réunions officielles du Sacré-Collège, souhaits de l'an,

Digitized by Google

consistoires, etc., Léon XIII adressait aux cardinaux une allocution qui était chaque fois un modèle de latinité. Parmi les plus vibrants de ces discours, qu'il suffise de citer la protestation indignée qu'il lança au monde,le lendemain de l'outrage fait aux cendres de Pie IX par une horde de sauvages. C'est dans cette allocution, d'une fière éloquence, qu'il célébra son prédécesseur en termes magnifiques, tracés en mosaïques d'or autour de la tombe du grand Pape dans la crypte de St-Laurent-hors-les-Murs.

Cette vigueur de style, Léon XIII la conserva entière jusqu'à sa mort. A preuve ce fragment du discours qu'il prononça dans le consistoire du 22 juin dernier,quatre semaines à peine avant de rendre son âme à Dieu. Après avoir remercié le Ciel pour les joies de son jubilé pontifical, le Pape déplore l'audace toujours croissante des ennemis de l'Église et le retour aux mœurs païennes.

« *Sapientiae disciplinaeque a Jesu Christo redemptore mortalibus* « *traditae, fastidium quoddam vecors et contumax in vitam hominum* « *apparet invasisse, non sine meditato regressu ad ingenium atque* « *instituta miserorum ethnicorum. Talem enim animorum ambitum* « *non ambigue prae se ferunt mores plurimorum, itemque leges, publice* « *instituta, philosophia, artes ingenuae, ipsaemet non raro ad sacrile-* « *gum* (1) *projectae scelus humaniores litterae. Hinc, si modo circum-* « *spicias, velut pactam destinatamque passim dixeris institutorum* « *catholicorum cladem : ita multi sunt, qui adversus ea et privatim et* « *publice, vel per occultum et in speciem lenius, vel per apertam vim et* « *sine modo grassantur* (2). *Refugit mens introspicere, quo denique ista* « *sint, ni Deus juvet, evasura consilia. Quid enim boni, quid spei* « *relinquitur iis, qui parta per Jesum Christum beneficia sponte repu-* « *diarint ?* » Et le saint Pontife continue en faisant appel à la prière.

Nous n'avons pas hésité à transcrire un si long passage, parce qu'à la beauté de la forme il joint un enseignement de la plus haute vérité et trop peu compris. Le paganisme tend à tout envahir. Les beaux-arts eux-mêmes en sont déplorablement affectés. Et pourtant que d'esthètes prétendûment catholiques s'éprennent de ces tendances nouvelles, sans s'apercevoir que l'esprit qui les anime ou plutôt le sentiment qui les inspire est un paganisme panthéiste, matériel et lascif.

---

1. Allusion à l'une des dernières poésies de Josué Carducci, aspirant au retour de Vénus pour détrôner le culte de la Vierge des Douleurs.

2. Allusion manifeste à la politique italienne en apparence plus cachée, et à la politique française ouvertement persécutrice et impie.

Digitized by Google

Dans la même allocution le St-Père promettait une encyclique sur ce grave sujet. La mort l'a empêché d'ajouter ce dernier fleuron à sa couronne de docteur.

Ami de la belle prose, Léon XIII ne l'était pas moins des beaux vers. Aussi a-t-il donné au monde ce rare spectacle d'un Pontife resté poète jusqu'au bout de sa vie, malgré les travaux et les soucis de tout genre, malgré le prolongement d'une étonnante vieillesse. La poésie de Léon XIII n'est pas d'une envolée hardie. Rarement elle atteint au lyrisme. Elle émeut néanmoins quand le sentiment y devient plus intense, — comme dans la prière à la Vierge « *Auri dulce melos,* » inspirée, semble-t-il, de S. Bernard. — Son principal mérite consiste dans une précision et une élégance horaciennes. C'est que le Pape châtiait ses vers avec un soin d'artiste. Ne l'a-t-on pas surpris se levant la nuit pour fixer sur le papier une expression heureuse, quitte à prendre un froid, dont s'alarmait le lendemain la presse européenne ?

En vrai poète, Léon XIII sentait le besoin de formuler en vers une pensée ou une émotion plus vive. Ce besoin intellectuel lui inspira, jusque dans sa dernière maladie, deux pièces, courtes il est vrai,mais d'une facture exquise. La première a pour titre « *Nocturna ingemiscentis animae meditatio.* » On y voit à nu l'humilité et la piété de son auguste auteur. La voici en entier.

« *Fatalis ruit hora, Leo ; jam tempus abire est,*
« *Pro meritisque viam carpere perpetuam.*
« *Quae te sors maneat ? Caelum sperare jubebant,*
« *Largus contulerat quae tibi dona Deus ;*
« *At summae claves, immenso pondere munus*
« *Tot tibi gestum annos, haec meditare gemens :*
« *Qui namque in populis excelso praestat honore,*
« *Heu misero, poenas acrius inde luet.*
« *Haec inter trepido dulcis succurrit imago,*
« *Dulcior atque animo vox sonat aloquii :*
« *Quid te tanta premit formido aevique peracti*
« *Quid seriem repetens, tristia corde foves ?*
« *Christus adest miserans : humili veniamque roganti*
« *Erratum, ah fidas! eluet omne tibi.* »

Y a-t-il dans cet *erratum* du vers final une allusion à ces derniers événements de France qui trompèrent si amèrementles espérances du Pontife et abrégèrent probablement sa précieuse existence ? Il serait téméraire de l'affirmer. Toujours est-il que cette méditation

Digitized by Google

demeurera, comme étant l'une des plus belles productions poétiques du saint vieillard.

La piécette « *De Santo Anselmo* » estpostérieure encore à la précédente, bien que le St-Père ait exprimé le désir qu'elle ne figurât qu'à l'avant-dernière place dans le recueil de ses vers. Pour bien en saisir la portée, il faut en pénétrer le caractère symbolique. Dans S. Anselme Léon XIII voit le modèle des jeunes moines formés à la science et à la vertu dans le Collège de l'Aventin créé par ses largesses ; dans Lanfranc et Herluin, le modèle des supérieurs préposés à leur formation intellectuelle et ascétique.

« *Puber Beccensi cupide se condere claustro*
« *Patricia Anselmus nobilitate parat.*
« *Sub duce Lanfranco studiosus et acer alumnus,*
Sub patre Herluino crescit et usque pius.
« *Florentem ingenio juvenem, ad caelestia natum*
« *Quem non perficiat tale magisterium ?...*
« *Hinc pastor ; Fidei divino hinc munere Doctor*
« *Sublimi in Superis vertice conspicuus.* »

N'est-il pas touchant de voir le vieux Pape, près de mourir, reporter sa pensée avec une prédilection aussi singulière vers ce Collège, objet de sa longue et magnifique sollicitude ; et faire lui-même envoyer par son secrétaire Mgr Angeli un certain nombre d'exemplaires de ces charmants distiques au R^me^ Dom Hildebrand de Hemptinne,Primat de l'ordre de St-Benoît et Abbé de St-Anselme ? Nous félicitons de tout cœur ce vénéré Prélat, l'un des fondateurs, lui aussi, du Collège international de l'Aventin, pour cette haute distinction méritée à tant de titres.

Si l'amour des lettres était l'expression de la finesse de l'esprit de Léon XIII, sa piété révélait la beauté de son âme. Il suffisait d'assister à la messe du Pape pour se convaincre de cette piété. Les moindres paroles étaient dites avec un accent qui chez tout autre eût pu sembler de l'emphase ; les actions et les gestes, accomplis avec une dignité parfaite. Aussi n'était-t-il pas rare de voir des assistants hérétiques ou indifférents sortir de la messe de Léon XIII profondément remués. Après le saint sacrifice, le St-Père, malgré son grand âge, entendait à genoux une autre messe d'action de grâces, absorbé dans la contemplation du divin mystère. Si occupé fût-il, le Pape récitait chaque soir le chapelet avec sa famille, et ce chapelet se disait si lentement, qu'il semblait être moins une oration vocale qu'une méditation.

Digitized by Google

Cette piété, grandissant avec les années, ne pouvait manquer de se refléter dans les actes et les écrits du Pontife ; d'elle surtout il est vrai dire qu'en lui l'homme privé servait admirablement l'homme public.

L'action de Léon XIII sur le monde peut se ramener à quatre chefs principaux : la politique religieuse, les institutions sociales, la direction intellectuelle et la piété catholique. Quelques mots de ces quatre aspects suffiront pour cette courte esquisse.

Le mot de politique religieuse doit s'entendre ici dans son acception la plus large. Pacification en Occident, union de l'Orient à l'Occident, extension du royaume du Christ : telles ont été les pensées dominantes du règne de Léon XIII.

Le gouvernement de Pie IX avait présenté, si je l'ose dire, les inconvénients de ses admirables qualités. Si le grand Pape avait provoqué par tout l'univers l'enthousiasme pour sa personne et pour le St-Siège,il avait aussi accentué la séparation entre l'Église catholique et les autres formes du christianisme, l'antagonisme entre les catholiques tout courts, appelés ultramontains, et les libéraux ou libéraux-catholiques. Léon XIII, sans rien abdiquer des principes, chercha, pour me servir d'une expression courante, à adoucir les angles, afin de gagner la confiance des adversaires de la papauté et de rétablir l'union dans les rangs des fidèles.

Dans ce but il écrivit et agit. Les encycliques *Inscrutabili* (1878) et *Immortale Dei* (1885) exposent dans une synthèse magistrale la mission de l'Église et la constitution chrétienne des États ; l'encyclique *Libertas* (1888) développe dans toute son ampleur le problème de la liberté humaine ; l'encyclique *Graves de communi* (1901) dépeint les besoins de l'heure présente ; les encycliques *Caritatis studium* (1898) et *Satis cognitum* (1896) insistent sur le magistère et sur l'unité de l'Église. Dans tous ces documents Léon XIII concilie admirablement la fermeté avec la modération. Pour ne citer que deux points : dans l'encyclique *Immortale Dei* il reconnaît au pouvoir civil le caractère de société parfaite, et partant l'indépendance dans les matières de sa propre sphère ; dans l'encyclique *Libertas* il proclame en certains cas la légitimité de l'hypothèse : enlevant ainsi, d'une part, aux gouvernements l'un de leurs griefs favoris, et, de l'autre, empêchant certains polémistes catholiqus de fulminer l'anathème de libéralisme catholique contre quiconque se plie prudemment aux exigences de l'hypothèse, sans pour cela renier les droits absolus de la thèse.

Digitized by Google

L'action de Léon XIII répondait à sa parole. Il se concilia la sympathie de la nation anglaise et de l'Amérique par la nomination de plusieurs cardinaux de ces pays ; sans pour cela hésiter à nier la validité des ordinations anglicanes, ni à condamner les excès de l'américanisme.

Il avait trouvé l'Allemagne ravagée par le funeste *Kulturkampf*. Par sa modération et son prestige, il conquit la confiance et la sympathie du prince de Bismarck. Le persécuteur prit la route de Canossa. Les lois iniques furent abrogées en grande partie. Si étonnant avait été le rapprochement entre le Pape et le chancelier de fer, que la chute du colosse ne fut pas sans causer au Vatican une sorte de regret. On sait combien, depuis lors, l'Allemagne s'est rapprochée du St-Siège. La dernière visite que Guillaume II fit avec tant d'éclat à l'auguste vieillard est encore trop présente à tous les souvenirs pour qu'il soit besoin d'insister sur ces relations d'une importance primordiale.

Ruse et politique ! se plaît-on à dire de l'autre côté du Rhin. Soit; mais pourquoi, du moins, le gouvernement de l'Élysée, qui aurait tout intérêt à maintenir ses positions, s'éloigne-t-il du Vatican dans la mesure où l'Allemagne s'en rapproche ?

Nous abordons ici l'un des côtés les plus délicats du règne de Léon XIII. La prudence conseille de laisser à l'histoire de se prononcer sur la conduite du Pape à l'égard de la République française. Voyant que dans ce grand pays, devenu, hélas ! la proie des sectes, tout allait à la dérive, que les forces des bons s'anéantissaient en s'émiettant, que l'indifférence politique tenait une foule d'électeurs éloignés des urnes, Léon XIII conçut le projet de former un vaste parti politique, composé de tous les éléments croyants et honnêtes, dans le but de détrôner l'impiété triomphante. Pour cela il fallait placer à l'arrière-plan les préoccupations dynastiques ; accepter,du moins dans les circonstances actuelles,la forme de gouvernement existante. Le Pape parla, à plusieurs reprises, avec une insistance croissante ; mais sa parole demeura presque sans écho. On sait ce qui arriva. Le bloc des Loges fut la réponse des ennemis à ce bloc que le St-Siège eût voulu former, démontrant ainsi à l'évidence combien la pensée du St-Père était féconde et combien sa réalisation eût été redoutable, si des causes trop délicates et trop multiples pour en faire ici l'énumération et l'examen n'avaient paralysé l'action pontificale.

Quand la persécution commença à sévir, quand les violences de Combes succédèrent à l'hypocrisie de Waldeck-Rousseau, les adver-

Digitized by Google

saires de ce qu'on appelait, par un reste de respect, la politique du cardinal Rampolla, en prirent occasion pour s'obstiner dans leur résistance. Ce fut pour Léon XIII un chagrin d'autant plus vif qu'il était pleinement en droit de répondre : « Vous ne m'avez pas écouté: reconnaissez, non point mon erreur, mais votre châtiment ! »

Beaucoup de catholiques se sont étonnés du silence du Pape au milieu des tristes événements de France. La crainte de maux plus grands a seule pu empêcher la parole fulminante qui brûlait les lèvres du Pontife. Et puis, Léon XIII disposait-il en France des ressources qu'il eût désirées, pour prendre une attitude plus énergique? Il est des circonstances où le silence est la preuve d'une grande âme en pleine possession de soi. Tel me semble avoir été ce silence mystérieux avec lequel Léon XIII, abreuvé d'outrages par la nation qu'il avait tant aimée, est descendu dans la tombe.

Conciliant envers toutes les nations, le grand Pape semble avoir réservé ses rigueurs pour la seule Italie. Après un règne de plus d'un quart de siècle, il a laissé la question romaine telle qu'il l'avait trouvée en recueillant l'héritage de Pie IX. C'est que ses intentions généreuses se sont heurtées à un gouvernement dominé par les sectes,s'obstinant dans l'usurpation sacrilège. Placé entre le dilemme de garder son attitude noble et fière,ou de renoncer sans transaction à ses droits séculaires et sacrés, Léon XIII ne pouvait faire un autre choix. Au lieu de reprocher au Vatican la fermeté de son attitude, il serait plus juste de conclure de cette attitude même, aux sentiments hostiles du Quirinal. Car, là où un homme de la perspicacité et de la modération de Léon XIII n'a pu réussir, la faute n'en peut être qu'aux spoliateurs.

Tandis que Léon XIII consacrait une si grande partie de son activité aux nations occidentales, l'Orient était l'objet de ses attentions particulières. Dans les encycliques *Grande munus* (1880) et *Praeclara* (1894) il développe ses vues larges et paternelles sur l'union des Églises.

L'extension du royaume du Christ occupait aussi la sollicitude du Pontife, ainsi qu'on peut le voir par les encycliques *Sancta Dei civitas* (1880) et *Christi nomen* (1894).

L'Église catholique et la vraie civilisation étaient une même chose dans la pensée de Léon XIII. De là les efforts constants qu'il fit pour assurer le plein épanouissement de l'esprit chrétien dans la société. Pour atteindre ce but,il faut la délivrer de la néfaste influence des sectes occultes et des théories subversives. A cette fin tendent les encycliques *Quod apostolici* (1878), *Humanum genus* (1884),

Digitized by Google

Inimica vis (1892). Aucun Pape ne lança à la franc-maçonnerie un défi plus éclatant.

L'une des bases de la société chrétienne est la liberté à laquelle a droit la condition humaine. Dans l'encyclique *Catholica ecclesia* (1890) Léon XIII plaide la cause des esclaves encore exclus de ce bienfait.

Une autre base de la société chrétienne est le mariage.. L'encyclique *Arcanum* (1880) traite ce grave sujet avec une ampleur et une élévation admirables. Le Pape n'omit rien pour préserver l'Italie du fléau du divorce dont la menace la politique de Zanardelli.

Faut-il rappeler ici la condition des ouvriers, d'où dépend en si grande partie, non seulement le bonheur de millions d'existences, mais l'avenir des États minés par le socialisme envahisseur? L'encyclique *Rerum Novarum* (1891), l'une des plus saillantes du Pontificat de Léon XIII, ouvrant une ère nouvelle à l'économie sociale, demeurera pour longtemps la charte des patrons et des ouvriers chrétiens.

Si, des institutions sociales, nous passons au mouvement intellectuel, l'action de Léon XIII est également prépondérante. Dans cet ordre d'idées il suffirait de signaler l'encyclique *Aeterni Patris* (1879). Persuadé de la nécessité d'un retour aux sains principes de la philosophie scolastique, en particulier de S. Thomas d'Aquin, pour opposer une digue aux flots du matérialisme, le Pape imprima aux universités, aux séminaires, en un mot, aux études catholiques un puissant mouvement restaurateur. On a pu, çà et là, exagérer la pensée pontificale et s'attacher trop à la lettre du Docteur Angélique, comme si chacune de ses opinions méritait le même crédit. Malgré ces excès inévitables, la direction imprimée par Léon XIII a produit des résultats merveilleux. — Préoccupé de la formation du clergé, surtout en Italie, le Pape a pris la plume plus d'une fois pour développer ses vues sur ce sujet capital : à preuve les lettres *Etsi nos* (1882), *Officio sanctissimo* (1887), *Caritatis providentiaeque nostrae* (1894).

Après avoir assuré les bases d'une saine formation philosophique et théologique, Léon XIII tourna son attention vers les Saintes Écritures. Dans la célèbre encyclique *Providentissimus Deus* (1893) il formula les principes de l'exégèse catholique. Quand, plus tard, il conçut le projet de fonder une commission de savants chargés de l'examen des graves problèmes touchant l'Écriture sainte, il précisa sa pensée dans le bref *Vigilantiae* (1902), qui forme l'un des derniers actes saillants de son glorieux pontificat.

Digitized by Google

Chose digne d'admiration, ce Pape absorbé, dirait-on, dans la politique religieuse, l'économie sociale et la direction intellectuelle, est un de ceux qui ont fait le plus pour stimuler et éclairer la dévotion catholique. Ici se manifeste d'une manière éclatante la piété du saint Pontife.

Par l'encyclique *Auspicato concessum* (1882), il organise le tiers-ordre de St-François, dont il facilite certaines pratiques pour en étendre plus largement la bienfaisante influence. Faut-il rappeler ce qu'il fit pour la dévotion au S. Rosaire? L'encyclique *Supremi apostolatus* (1883) ouvre cette série de lettres dans lesquelles le St-Père préconise cette belle dévotion. Non content de ces témoignages d'amour, il recommande le culte envers la Mère de Dieu dans les encycliques *Quamquam pluries* (1889), *Magna Dei Matris* (1892) et *Adjutricem* (1895), unissant à ce culte celui de S. Joseph. Les encycliques *Divinum illud* (1897), *Annum sacrum* (1899) et *Tametsi* (1900) célèbrent en termes élevés et fervents le culte du St-Esprit, du Sacré-Cœur et du T. S. Rédempteur.

C'était trop peu d'appeler ainsi l'attention des fidèles sur les principales dévotions catholiques. Dans les encycliques *Exeunte jam anno* (1888) et *Sapientia christiana* (1890) le Pape donna en outre d'admirables enseignements sur la vie et les devoirs chrétiens.

Les splendides manifestations religieuses de l'année jubilaire furent une bien douce consolation pour le cœur du saint vieillard. A la piété de tant de milliers de pèlerins accourus de tous les coins du monde pour vénérer les sanctuaires de la Ville Eternelle et recevoir la bénédiction du vicaire de Jésus-Christ, il put reconnaître qu'à l'égal de Pie IX il avait attiré tous les cœurs.

Si, au cours d'un long règne, Léon XIII donna au monde le spectacle d'une activité insatiable, sa mort calme et sereine, après une dernière lutte héroïque contre le mal, acheva de lui conquérir l'admiration universelle.

Gloire et paix à sa grande mémoire !

***

Vénération et amour à Pie X, son digne successeur !

Né le 2 juin 1835, à Riese, diocèse de Trévise, le cardinal Sarto, élu pape au septième tour de scrutin, par 50 voix sur 62, monte sur la chaire pontificale au même âge à peu près que Léon XIII.

Si son origine est plus modeste, moins compliquée aussi est la carrière qui l'a conduit aux honneurs suprêmes. D'abord simple vicaire à Tombolo, puis successivement curé à Salzano, chancelier

Digitized by Google

et vicaire capitulaire de Trévise, évêque de Mantoue, patriarche de Venise, il a gravi tous les degrés de la charge pastorale, modèle partout et toujours de zèle et de charité.

Modeste et jovial autant que grave et digne, — tel il m'apparut il y a peu d'années, lors des fêtes centenaires de l'élection de Pie VII à Venise, — Pie X, qui voulut par son nom évoquer ce glorieux souvenir, a dans sa physionomie et dans sa personne quelque chose qui rappelle le dernier Pontife du même nom. De là une des raisons de la sympathie spontanée et unanime avec laquelle le peuple catholique accueillit son élection.

Quel caractère aura le gouvernement du nouveau Pape, quelle sera son attitude devant les grands problèmes qui s'agitent dans le monde et dont le Vatican est en quelque sorte le centre ? L'avenir nous le dira. Les premiers actes de Pie X témoignent d'une grande vénération pour son glorieux prédécesseur. Devant le gouvernement italien il a, jusqu'ici, gardé la même attitude. Y persévérera-t-il ? Ne lèvera-t-il pas, au moins, le *non expedit* pour les élections parlementaires ? Que d'encre déjà répandue dans la presse pour pressentir sur ces points les intentions du St-Père ! A lui d'agir : ce qu'il fera, sera bien fait.

La confirmation du comte Grossoli dans sa haute fonction de président des associations catholiques montre en Pie X le continuateur de Léon XIII dans la question sociale. Pour tracer cette voie, il fallait un Pape d'origine patricienne. Si un Pape sorti des rangs du peuple l'eût plus difficilement ouverte, il lui est d'autant plus aisé de s'y maintenir et de la poursuivre qu'il connaît mieux la condition et les devoirs des petits et des humbles.

Dans le domaine de la musique sacrée, Pie X sera le vengeur des traditions grégoriennes. Le mandement qu'il publia sur ce sujet, il y a quelques années, suffirait à le prouver. Depuis son élévation sur le trône pontifical il a daigné envoyer à la *Rassegna gregoriana* ces quelques lignes, dont nul initié ne méconnaîtra la portée.

« Convinti anche dalla lunga esperienza, che mirabilmente influi-
« scono alla pietà ed alla devozione,e quindi al vero culto di Dio le
« pure armonie del Canto Ecclesiastico, quale si esige dalla santità
« del tempio e delle sacre funzioni, che ivi si compiono, approviamo
« e benediciamo di gran cuore quanti si impegnano alla necessaria
« riforma della musica nelle Chiese, e tra questi non ultimi gli
« scrittori del Periodico *La Rassegna gregoriana.*

« Dal Vaticano, li 27 Agosto 1903.

« Pio PP. X. »

Digitized by Google

En outre le St-Père encouragea les fêtes centenaires de S. Grégoire le Grand par ces mots non moins expressifs adressés à la rédaction de la même revue :

« Benediciamo i promotori delle feste centenarie in onore del Santo Pontefice Gregorio Magno, col voto ardentissimo, che si raggiunga lo scopo prefisso. »

« Dal Vaticano, li 27 Agosto 1903.

« Pio PP. X. »

Un autre jubilé se prépare activement dans la Ville Eternelle, le cinquantenaire de la proclamation de l'Immaculée Conception, Pie X ratifia pleinement les dispositions approuvées dans ce but par son illustre prédécesseur.

Daigne Marie conçue sans tache être l'Étoile tutélaire de Pie X, comme elle le fut de Pie IX ! De grandes luttes attendent peut-être la sainte Église dans un prochain avenir. C'est pour exprimer sa volonté bien ferme de résister jusqu'au bout à la violence et à l'astuce de la Révolution que le nouveau Pape a pris un nom évoquant tant d'héroïques et glorieux combats. Dieu lui donne la victoire !

« *Dominus conservet eum et vivificet eum et non tradat eum in animam inimicorum ejus !* »

D. Laurent JANSSENS.

Digitized by Google

LE MARTYROLOGE HIÉRONYMIEN

ET

LES FÊTES DE S. BENOIT.

LES origines de la recension gallicane du martyrologe hiéronymien et l'histoire des fêtes de S. Benoît ont été, dans le précédent numéro de la Revue (1), l'objet d'un article de Dom Chapman qui aura certainement été remarqué. Les conclusions en sont, dans l'ensemble, si nouvelles et, en ce qui concerne les fêtes de S. Benoît, si grosses de conséquences, que Dom Chapman ne m'en voudra pas, j'en suis sûr, de reprendre après lui les arguments sur lesquels il les a appuyées.

L'étude de Dom Chapman embrasse l'ensemble des martyrologes depuis le VIe siècle jusqu'à la fin du IXe. C'est un sujet immense et que l'on ne peut facilement songer à reprendre par le menu. Nous laisserons donc ici à peu près entièrement de côté les martyrologes historiques; ce sont les plus récents, partant les moins importants. J'espère d'ailleurs donner prochainement, dans un travail spécial, tous les éclaircissements que le lecteur pourrait désirer à leur sujet. On verra en particulier que Florus de Lyon n'a eu aucune part à l'introduction de la *Depositio sancti Benedicti* au 11 juillet dans les manuscrits du martyrologe de Bède (2) où elle figurait bien avant son intervention. Par contre c'est dans une rédaction martyrologique connue sous son nom par Adon et Usuard et employée par Wandelbert que figure pour la première fois le texte de la notice de la translation que nous lisons aujourd'hui dans Adon. Quant au *Martyrologium Romanum Parvum*, la mention : *In castro Cassino sancti Benedicti abbatis* donnée par lui au 21 mars, n'a de rapport, ni avec l'année 750, ni avec la restauration du Mont-Cassin comme abbaye-mère de l'Ordre bénédictin (3). J'établirai, en effet, par des preuves solides, que ce martyrologe ne date que du IXe siècle déjà avancé.

1. *Rev. Bénédictine*, XX (juillet 1903), pp. 285-313, *A propos des Martyrologes*.
2. D. Chapman, p. 304.
3. *Ibid.*, p. 310.

Digitized by Google

***

La nouveauté de la théorie proposée par Dom Chapman pour expliquer les origines de la recension gallicane du martyrologe hiéronymien (1) consiste en ce que, d'après lui, au lieu d'avoir été composée en un endroit déterminé, cette recension serait le produit d'une série d'accroissements successifs dont chacun marquerait une étape de l'ouvrage à travers la France. Lyon d'abord, avant 573, Auxerre ensuite, après 561, Autun en troisième lieu, vers 593-596, seraient les stations à peu près certaines du livre. Arles et Vienne auraient quelque chance de l'avoir reçu entre 530 et l'époque de son arrivée à Lyon. C'est d'Autun que serait parti, vers 596, offert par Syagrius à S. Augustin de Cantorbéry l'exemplaire (X) d'où dérive l'*Epternacensis* (E). Un autre exemplaire (Y), conservé à Autun le temps nécessaire pour y recevoir quatre nouvelles additions, aurait à son tour quitté cette ville avant 599-600, et après s'être frayé une route à travers la région poitevine où il aurait reçu une dizaine d'additions, il serait venu aboutir probablement à Bourges. Là se serait produite une nouvelle bifurcation. Une copie (N) aurait émigré vers la Neustrie, après avoir reçu seulement deux fêtes de Bourges, dont la plus récente correspondrait à l'année 624, et c'est de cette copie que dériverait toute la famille neustrienne de nos martyrologes, y compris la recension de Fontenelle (F) et le *Wissenburgensis* (W). Une autre copie au contraire serait restée à Bourges assez de temps pour y recevoir encore sept autres fêtes locales dont la dernière serait celle de S. Sulpice le Pieux (vers 647), et c'est de cette copie que dériverait le *Bernensis* (B). Nous sommes ainsi à peu près complètement renseignés sur les routes diverses suivies par les trois familles des manuscrits pléniers.

Il suffit d'un moment de réflexion pour s'en rendre compte : les deux points les plus importants de tout ce système sont les deux points de disjonction des rédactions X, Y et N. On remarquera qu'ils nous sont fournis respectivement par des fêtes d'Autun et par des fêtes de Bourges. C'est parce que, outre les fêtes d'Autun communes à tous les manuscrits, le *Bernensis* et les manuscrits neustriens en portent quatre qui ne paraissent pas dans l'*Epternacensis*, qu'Autun est considéré tout à la fois comme le lieu où s'achève la rédaction X et comme celui d'où partent, à peu d'intervalle, et l'archétype du manuscrit E et l'exemplaire d'où dérive

1. Je prie le lecteur de vouloir bien se reporter pour la description des manuscrits et l'interprétation des sigles qui les représentent, à la préface du *Martyrologium Hieronymianum* dans les *Acta Sanctorum* de Novembre, tome II, ou à l'article de Dom Chapman.

Digitized by Google

la rédaction Y. C'est de même parce que, outre les deux fêtes de Bourges qui seraient communes à tous les manuscrits de la rédaction Y, le *Bernensis* en porte sept autres, absentes des manuscrits neustriens, que Bourges est regardé comme le lieu probable d'achèvement de la rédaction Y, et comme celui d'où partent séparément et l'archétype du manuscrit B et celui de la rédaction N, d'où sortirent au VIIIe siècle les manuscrits de Fontenelle. Bourges fournit encore la date de 647 assignée comme limite extrême à l'insertion au martyrologe des fêtes propres à la rédaction Y, date importante, on va le voir, pour l'histoire du culte de S. Benoît en France (1).

Cette histoire doit, en effet, d'après Dom Chapman, se formuler ainsi :

1° La fête du 11 juillet consacrée par les martyrologes du Moyen-Age à commémorer la translation du corps de S. Benoît en France, apparaît au martyrologe hiéronymien sous le titre de *Depositio sancti Benedicti abbatis* parmi les mentions propres à la rédaction Y, c'est-à-dire entre 596 et 647. [Son introduction est donc antérieure d'au moins un demi-siècle à la date assignée par les historiens à la translation elle-même.]

2° La fête du 21 mars, seule connue vers l'an 700 en Angleterre où elle paraît avoir été apportée d'Italie par S. Augustin et les missionnaires de S. Grégoire, ne se lit au contraire dans aucune des formes de la recension gallicane du martyrologe hiéronymien. Elle n'est ni dans X, ni dans Y, ni dans N. Elle n'était même pas dans le manuscrit type de la rédaction de Fontenelle dérivé de N et composé entre 742 et 747. Il suit de là qu'à cette époque la fête de mars était inconnue à Fontenelle et que, d'une manière générale, on doit considérer la fête de juillet comme la seule fête de S. Benoît connue en France jusqu'à la fin du VIIIe siècle.

3° La fête du 4 décembre commémorait primitivement la translation de S. Benoît en France et elle a été d'abord la seule fête de la translation célébrée à Fleury. Son introduction dans les martyrologes remonte à la seconde moitié du VIIIe siècle, et l'apparition de la notice qui la concerne est dans un rapport remarquable avec la lettre envoyée en 750-751 par le pape Zacharie aux évêques de Gaule pour réclamer le corps de S. Benoît. « La lettre du Pape fit

1. On sait qu'actuellement encore il existe trois fêtes différentes de S. Benoît. Le *Natale* au 21 mars, la *Translatio* au 11 juillet, l'*Illatio* au 4 décembre. On célèbre aujourd'hui à cette dernière date une nouvelle translation survenue à Fleury vers la fin du neuvième siècle, mais la fête est beaucoup plus ancienne.

Digitized by Google

» éclat.... Avant ce temps nous ne trouvons rien sur la translation. » Dès le milieu du VIIIe siècle la notice originaire de Fleury fait » son apparition et enfin devient célèbre (1). »

4° Enfin, si la translation de S. Benoît est actuellement célébrée au 11 juillet, c'est par suite d'une erreur commise à Fontenelle et propagée par les martyrologes historiques du Moyen-Age. Entre 743 et 756, en effet, très probablement à la suite de la lettre de Zacharie, le correcteur de Fontenelle ayant à insérer la mention de la translation copiée à cet effet dans le calendrier de Fleury, et ne sachant à quel jour la mettre, crut qu'il s'agissait de remplacer l'unique fête précédemment notée dans son martyrologe. Il biffa donc au 11 juillet les mots *Depositio sancti Benedicti abbatis*, et leur substitua la mention de la translation qu'il aurait dû mettre au 4 décembre. Plus tard, une copie de la rédaction de Fontenelle ayant été connue à Prüm, Wandelbert et Adon lui empruntèrent son erreur et l'insérèrent dans leurs propres martyrologes. Grâce à eux et à leurs imitateurs, la date erronée du 11 juillet eut tant de succès qu'à Fleury même, vers la fin du IXe siècle, on avait accepté la méprise et qu'on essayait de l'expliquer en attribuant au 4 décembre la *Tumulatio* de S. Benoît, par l'abbé Mummole, tandis qu'on réservait pour le 11 juillet l'*Adventus* des corps de S. Benoît et de Ste Scholastique.

Telles sont les données maîtresses de l'étude de Dom Chapman.

***

Au lieu de composition unique proposé jusqu'ici pour la recension gallicane du martyrologe hiéronymien, Dom Chapman substitue, nous l'avons vu, une série de stations successives. Venu d'Italie, le martyrologe aurait été copié dans diverses villes françaises et dans chacune de ces copies on aurait ajouté les fêtes propres à la contrée.

Je n'insisterai pas ici sur le danger que l'on courrait à vouloir supposer trop d'intermédiaires entre l'Italie et Auxerre. L'absence totale de toute trace du texte de la recension italienne est déjà une malchance considérable. Si, en face de l'unanimité des bréviaires hiéronymiens et des exemplaires pléniers à nous donner, et en grand nombre, les saints d'Auxerre, nous nous laissons entraîner à multiplier les copies du martyrologe antérieures à son arrivée dans cette ville, nous en viendrons vite à rendre singulière jusqu'à

1. D. Chapman, p. 313.

Digitized by Google

l'invraisemblance la disparition de toutes les rédactions ante-auxerroises. Aussi bien, Dom Chapman ne s'arrête-t-il pas sur les stations hypothétiques d'Arles et de Vienne. En revanche, le passage à Lyon d'abord, à Auxerre ensuite, à Autun en troisième lieu nous est donné comme plus qu'une conjecture.

Deux raisons sont proposées pour justifier un séjour à Lyon. La première est tirée de la place occupée dans les *laterculi* par les mentions lyonnaises. La seconde ressortirait de l'antériorité de la liste épiscopale de Lyon insérée au martyrologe, par rapport aux deux listes d'Auxerre et d'Autun qui s'y trouvent également.

« Il nous reste, écrit Dom Chapman, à examiner dans quel ordre » il faut mettre les trois villes.

» Les ajoutes gallicanes sont régulièrement à la fin de la notice. » On pourrait donc espérer trouver la solution de cette question en » voyant laquelle des trois villes était nommée la dernière et » laquelle la première. Mais il n'y a presque pas de jour où l'on puisse » trouver deux de ces villes ensemble. Il faut encore se rappeler que » les noms de célèbres martyrs gaulois ont pu être placés dans le » martyrologe avant son arrivée en Gaule. Un seul jour nous offre » une donnée à peu près certaine : « *II Id. Sept.... Lugduno, b.* » *Sacerdotis episcopi. Augustiduno, Evanti episcopi.* » Cela nous » permet de mettre Lyon avant Autun. D'autre part, nous avons » des martyrs à Autun le 8 des calendes d'octobre, placés avant » S. Loup, évêque de Lyon. Cependant on peut conclure en général » que les ajoutes Lyonnaises étaient les premières, puisque Lyon » vient ordinairement avant toutes les villes françaises, par exemple » *X Kl. Mai*, Lyon, Sens ; *X (XI) Kl. Sept.* Lyon, Reims, Autun, » Clermont; *XIX Kl. Ian.* Lyon, Reims, Vienne (Vienne, Reims)[1] ».

Ainsi, de l'aveu même de Dom Chapman, un seul jour nous a offert une donnée « à peu près certaine » : un évêque de Lyon précède, au 2 des ides de septembre, un évêque d'Autun.

Tout compte fait, et si nous laissons de côté un cas douteux, au 3 des ides de septembre où S. Martin de Tours précéderait un évêque de Lyon, c'est seulement en sept circonstances que, dans l'ensemble du martyrologe, Lyon se trouve en conjonction avec d'autres villes françaises. Quatre fois il s'agit simultanément de martyrs et d'évêques, trois fois d'évêques seulement. Dans les quatre cas où ils paraissent, les martyrs sont en tête. Deux fois ils sont de Lyon et précèdent, au *X Kl. Mai* un évêque de Sens, au

1. D. Chapman, pp. 288-289.

Digitized by Google

X Kl. Sept. d'autres martyrs de Reims et des évêques d'Autun et de Clermont. Au *XVII Kl. Oct.*, au contraire, un martyr de Châlon précède un évêque de Lyon, tandis qu'au *VIII Kl. Oct.* ce sont des martyrs d'Autun qui ont la première place. Il est vrai qu'à ce même jour l'évêque de Lyon a le pas sur celui de Clermont. Le plus sage serait peut-être de ne tirer de l'ordre suivi dans ces quatre cas aucune conclusion, mais enfin, si l'on tient à conclure quelque chose, ce sera seulement, comme nous l'avons fait, que d'une manière générale, les martyrs, qu'ils soient de Lyon, d'Autun ou de Châlon, précèdent les évêques.

Restent les cas où des évêques seuls sont en présence. Nous venons de voir qu'au *VIII Kl. Oct.* un évêque de Lyon précède un évêque de Clermont. Au *III Non. Febr.* ce sont des évêques de Gap qui ont la préséance sur un évêque de Lyon, mais au *II Id. Sept.* et au *XIX Kl. Ian.* Lyon reprend de nouveau le premier rang et figure, une fois avant Autun, l'autre fois avant Vienne et Reims. Sur quatre cas, Lyon occupe donc trois fois la première place. Je ne crois pas avoir affaibli l'argument de Dom Chapman. Mais en quoi cette constatation peut-elle favoriser la thèse qui nous est proposée? Il s'agit ici de savoir si le martyrologe avant son séjour à Auxerre a fait une station à Lyon. Or Auxerre ne paraît jamais le même jour que Lyon. Il est vrai qu'Autun, troisième station proposée, est une fois en conjonction avec Lyon et ne vient qu'en seconde ligne, mais ne nous a-t-on pas proposé aussi de faire passer le martyrologe à Vienne avant son arrivée à Lyon ? Et que voyons-nous au *XIX Kl. Ian.* ? Précisément un évêque de Vienne après un évêque de Lyon.

La métropole lyonnaise n'était pas en France la première ville venue ; le compilateur du martyrologe hiéronymien ne l'ignorait pas. Trois fois sur quatre il lui a donné le premier rang ; rien n'était plus naturel, et c'est là pour le fait relevé, si tant est, encore une fois, qu'il méritât de l'être, une explication plus que suffisante.

Tous les exemplaires du martyrologe hiéronymien relatent le *Natale ordinationis* des trois évêques : Nizier de Lyon, Aunachaire d'Auxerre et Syagrius d'Autun. Quelles que soient les dates que l'on adopte pour le début des épiscopats d'Aunachaire (571?) et de Syagrius (567?), il est certain que celui de S. Nizier les a précédés d'au moins une quinzaine d'années (552). Lorsque S. Nizier mourut en 573, Aunachaire et Syagrius étaient déjà évêques, mais ils devaient vivre encore jusqu'au début du VIIe siècle. Il résulte de là, non d'une façon

Digitized by Google

certaine, (puisque les trois épiscopats ont coïncidé au moins au début de 573,) mais d'une façon très vraisemblable, que la liste de Lyon insérée au martyrologe représente une époque un peu antérieure à celle où s'arrêtent les deux listes d'Auxerre et d'Autun. Mais voici un correctif important : à la différence d'Aunachaire dont la *depositio* n'est commémorée dans aucun manuscrit et de Syagrius qui n'a la sienne que dans quelques-uns seulement, S. Nizier a son *dies obitus* consigné dans tous les exemplaires sans exception, au même endroit et dans les mêmes termes. Qu'est-ce à dire ? Le compilateur du martyrologe aura, si l'on veut, employé des diptyques lyonnais plus anciens de quelques années, mais au moment où il les utilisait, il n'ignorait pas non plus la mort de Nizier et il l'a consignée dans son œuvre. Ainsi s'est trouvé rétabli l'équilibre entre la chronologie des trois listes. La présence de la *depositio* de S. Nizier dans tous les manuscrits est un argument en faveur de la composition du martyrologe après 573. L'absence du *Natale ordinationis* de son successeur crée une présomption contre la composition du livre à Lyon où cet anniversaire eût sans doute été consigné. Tout cela est simple et cohérent. Dom Chapman, cependant, envisage les choses autrement. La date du *Natale ordinationis* de Nizier lui fournit un second motif de supposer le passage et l'augmentation du martyrologe à Lyon avant son arrivée à Auxerre. Je cite de nouveau.

« Une autre méthode nous mènera plus sûrement à la même » conclusion. On ne trouve l'anniversaire de l'ordination d'aucun » évêque français à l'exception de ces trois : Nicetius de Lyon, » Syagrius d'Autun et Aunacharius d'Auxerre. Du premier nous » avons aussi la « déposition » dans tous les manuscrits, mais » aucune notice de son successeur. On peut expliquer cela ainsi : » les ajoutes au martyrologe ont été faites à Lyon de son vivant, » sa mort a été insérée plus tard à Auxerre ou à Autun. S. Nicetius » succéda à Sacerdos le 27 août 552, si celui-ci est mort le 12 sep- » tembre 551. Les ajoutes lyonnaises ont donc été faites entre 552 » et 573, l'année de la mort de Nicetius (1). »

« On peut expliquer cela ainsi. » Ce qu'on vient de lire, en effet, n'est pas une raison; c'est une explication. N'y contredisons pas; n'opposons pas explication à explication. Faisons seulement une remarque. Pour justifier l'introduction à Lyon même des mentions lyonnaises, Dom Chapman doit supposer que la *Depositio* de S. Nizier a été ajoutée après coup. Et en quel endroit ? A Auxerre.

1. D. Chapman, p. 289.

Digitized by Google

Un peu plus loin, une dédicace d'Auxerre venant à manquer dans l'*Epternacensis*, il faudra faire une nouvelle hypothèse : cette dédicace auxerroise, lirons-nous, « a très bien pu être ajoutée à Autun. » Et plus loin encore, à propos d'une autre dédicace auxerroise qui n'est ni dans l'*Epternacensis* ni dans le *Bernensis*, nous ne recevrons aucune explication, mais pour être logique il faudra nécessairement supposer que cette dédicace, — une dédicace d'autel, — a été ajoutée non pas même à Autun, ou à Poitiers, ou à Bourges, mais bien en Neustrie, à une époque et dans un endroit indéterminés. Voilà, on l'avouera, des conséquences singulièrement suggestives.

Auxerre et Autun occuperont le second et le troisième rang pour les motifs que voici :

« La deuxième place appartiendra à Auxerre. L'ordre dans les » *laterculi* ne nous aidera pas ici. Mais une autre considération est » décisive. E ne contient aucune fête d'Auxerre ou d'Autun qui ne » soit aussi en Y; ce codex n'a donc rien ajouté à son archétype X. » Y au contraire nous offre une fête d'Auxerre qui n'est pas » en E : « XVI kl. Mai. In Antisiodoro Galliae dedicatio baptis- » terii quae est iuxta basilicam sci Germani epi et confessoris », et » plusieurs fêtes d'Autun :

Id. Mai. Agustiduno Trici epi. B. (Praetece, W). = Reticii.
II Kl. Aug. Agustiduno, dedicatio ecclesiae senioris [et sancti Nazari], et translatio multorum scorum martyrum [in ipsa ecclesia].
IX (X) Kl. Sept. In territorio Aeduae civitatis dep. sci Eptati (Epadi) prbi [et confessoris].
VII Id. Sept. [in territorio] Aeduae civit. [in Gallia] loco Alisia, natal. scae Reginae martyris [cuius gesta habentur].

« Il paraît assez certain que l'archétype de E fut copié à Autun » avant ces ajoutes que nous trouvons en Y seul. Ce sera aussi » avant qu'on ajoutât en Y la mort (593) du roi Gontran : « V Kl. » Apr. Cavillono depos. domni Guntramni regis [bene pausati]. » » La dédicace du baptistère d'Auxerre a pu très bien être ajoutée » à Autun. On pourrait, par exemple, s'imaginer que cette dédicace » avait été une grande fête, à laquelle l'évêque d'Autun fut présent » et qu'il inséra dans son martyrologe à son retour. Mais on ne » pourrait guère supposer que E omît quatre fêtes d'Autun par » mégarde (1). »

1. D. Chapman, pp. 289-290.

Digitized by Google

Voici enfin une véritable raison : Auxerre aura la seconde place, parce que Lyon occupe la première et parce qu'Autun ne peut se mettre qu'à la troisième. Et Autun ne peut occuper que la troisième place parce que les représentants des deux classes de manuscrits Y et N ayant tous quatre fêtes d'Autun qui font défaut à l'*Epternacensis*, unique représentant de X, il faut bien admettre que c'est à Autun, non à Auxerre, que la première séparation des manuscrits s'est faite. Toute la force de l'argument repose, on le voit, sur les quatre fêtes d'Autun absentes de E. Reste à savoir si cette absence est bien réelle ou si elle a vraiment la signification qui lui est ici attribuée.

Dom Chapman emploie au sujet de l'*Epternacensis* une expression qui doit être relevée. A propos des quatre fêtes actuellement en question, il nous dit qu'on ne pourrait guère supposer que le manuscrit les omît « par mégarde ». Il est clair que dans la composition de tout manuscrit la négligence et la distraction peuvent avoir leur part, mais il ne faut pas oublier que le cas de l'*Epternacensis* est tout spécial et que chez lui le hasard ou l'inadvertance ne pourront jamais tout expliquer. C'est un fait reconnu et accepté de tout le monde que, malgré sa très haute valeur, ce manuscrit ne nous donne qu'un texte abrégé de parti pris. Son auteur a manifestement visé à ne garder que le strict nécessaire. Or s'il est des mentions auxquelles il attache peu d'importance, ce sont assurément les dédicaces ; du moins le fait est qu'il n'en donne aucune. Nous avons vu qu'il n'a pas celle du Baptistère d'Auxerre, au *XVII Kl. Mai ;* il ne donne pas davantage celle de Tours au *IV Non. Jul.* (1), ni celle d'Aquilée au *III Non. Sep.*, ni celle de Ravenne au *V Id. Apr.*, et cependant il paraît bien évident que, dans ce dernier cas en particulier, la mention *dedicatio oratorii* figurait dans l'exemplaire type et n'a pas été ajoutée en France. Il suit de là que, d'une manière générale, l'absence, dans l'*Epternacensis*, d'une mention de dédicace n'est pas une raison suffisante pour affirmer avec certitude que cette mention n'existait pas dans l'original du martyrologe. Aussi, indépendamment de toute autre considération, exclurons-nous du nombre des fêtes d'Autun certainement propres à Y, la *Dedicatio ecclesiae senioris* du *II Kl. Aug.* Son absence de E n'est pas une raison suffisante.

Le manuscrit d'Epternach et celui de Berne portent au 8 des

1. Elle se trouve dans un martyrologe historique dont les emprunts hiéronymiens dérivent d'un exemplaire fort voisin de E.

Digitized by Google

calendes de septembre, entre un S. Julien de Syrie et deux martyres de Capoue, Rufina et Eutica, la mention :

> ... alibi aptati [eptati B] presbyteri...

Cette mention ne paraît pas dans les manuscrits neustriens. Peut-être a-t-elle disparu de chez eux par suite d'un remaniement, car ces manuscrits ajoutent au nom de Julien une courte notice historique. Peut-être aussi l'ont-ils supprimée à dessein. On lit, en effet, à la fin du jour précédent, chez eux et dans le *Bernensis*, mais non plus dans l'*Epternacensis*, la mention suivante :

> ... Et in territurio edua civitate [vico cervidunensi B] depos. sci Eptati [Epadi B] pbri [et cf. N].

Dom Chapman n'a tenu compte que de cette seconde mention et il a négligé la première. Il a donc présenté S. Eptade comme propre à Y. Mais le cas, on s'en rend compte, n'est pas tout à fait aussi simple. Il y a certainement eu ici un remaniement. Sommes-nous en présence de deux saints différents, ou bien avons-nous simplement un doublet dans le *Bernensis* en même temps qu'une suppression dans N ? Cette seconde solution paraît de beaucoup la plus probable. En tout cas, nous sommes loin de pouvoir affirmer avec certitude que S. Eptade ne figure ni dans la rédaction X, ni dans l'*Epternacensis*.

La mention de Ste Reine d'Alise au *VII Id. Sep.* présente un cas tout à fait opposé aux deux précédents. On peut, il est vrai, affirmer qu'elle n'était pas dans la rédaction X, mais, d'autre part, il est plus que douteux qu'elle ait figuré même dans Y. Elle est absente du groupe MLV de la rédaction de Fontenelle, et les trois manuscrits B, C et W qui la donnent (1) emploient dans leurs notices des termes sensiblement différents.

B	C	W
Et in territur. edua civit. loco alisia natal. sce Regine martyrae	Augustiduno civitate loco qui dicitur alisiana natale sanctae reginae mar.	Edue civit. in gall locum alisiane nat. scae reginae mar. cuius gesta habentur.

Comme il s'agit ici d'une martyre particulièrement célèbre, la supposition la plus vraisemblable est que sa notice a été insérée séparément dans les manuscrits; aussi n'est-ce pas sans raison que

1. Les Mss. S et St font ici défaut.

Digitized by Google

Mgr Duchesne s'est abstenu de la faire figurer dans son calendrier d'Autun. Elle n'appartient pas avec certitude à la rédaction Y.

Reste le cas de Reticius aux ides de mai. Celui-là est vraiment omis par le manuscrit E, mais l'omission d'un personnage aussi important et aussi ancien ne peut guère s'expliquer que par un accident. Dom Chapman lui-même admet une explication à peine différente. « Très probablement, » écrit-il, E l'a omis par négligence.

Sur les quatre fêtes d'Autun qui seraient en Y et auraient manqué à X représenté par l'*Epternacensis*, trois ne peuvent donc être invoquées. On ne peut pas dire de celle de S. Eptade qu'elle est certainement omise par E ; on ne peut pas davantage affirmer de celle de Ste Reine qu'elle est dans Y ; quant à la troisième, celle du *II Kl. Aug.* c'est une dédicace, or E omet de parti pris toute dédicace. La quatrième enfin est bien omise dans E, mais ce n'est là très probablement qu'un accident. Il faut donc reconnaître que l'argument tiré de ces fêtes est loin d'avoir, pour établir la disjonction des familles X et Y à Autun, la force probante qui lui a été attribuée.

Dom Chapman fait partir d'Autun, avant l'insertion des quatre fêtes, l'exemplaire-type de l'*Epternacensis*. Cet exemplaire aurait été donné par l'évêque Syagrius à S. Augustin de Cantorbéry lors du passage de ce dernier à Autun. Si brillante et si ingénieuse que soit cette hypothèse, elle est avec la question précédemment traitée, dans un rapport si étroit que je ne crois pas devoir m'y arrêter ici.

« L'histoire de Y est plus compliquée. Ce codex a dû quitter Au-
» tun avant la mort de Syagrius, après avoir reçu les quatre fêtes
» d'Autun qui ne se trouvent pas en E et la notice de la mort de
» Gontran. Plus tard, on ne saurait dire à quelle date, il se trouva à
» Poitiers, puisqu'il reçut cinq fêtes de cette ville, deux de l'île Dieu et
» une de chacune des villes de Tours, Angoulême, Saintes et Limo-
» ges. La dernière fête en Y, c'est-à-dire la dernière fête commune
» à B et à N, est celle de S. Austrégésile de Bourges, mort en 624.
» B seul a encore sept fêtes de Bourges dont la dernière est celle
» de S. Sulpitius Pius de Bourges c. 647. Y n'a de Bourges que cel-
» les de S. Austrégésile et de S. Sulpice-Sévère (591). Il y a donc
» lieu de croire qu'Y fut à Bourges après 624, que B y resta jus-
» qu'après 647, tandis que N fut une copie faite après l'inscription
» de deux saints seulement (1). »

1. D. Chapman, pp. 293-294.

Digitized by Google

Nous allons, on le voit, de quatre fêtes d'Autun à neuf fêtes de Bourges en passant par une dizaine de fêtes de Poitiers ou des alentours. Je n'insisterai pas sur les fêtes poitevines. Convenons seulement que c'est conclure un peu vite qu'écrire au sujet du manuscrit type de la rédaction Y : « il se trouva à Poitiers, *puisqu'il* reçut cinq fêtes de cette ville. » C'est là en effet une explication, mais ce n'est pas la seule possible. A mon avis elle n'est même pas la plus probable, car l'insertion de ces fêtes à Auxerre, par suite de la connaissance de quelque document poitevin auquel on les aurait empruntées, comme tant d'autres insérées en X et provenant des régions les plus diverses, est beaucoup plus facile à expliquer que ne le serait l'insertion en Neustrie de la *Dedicatio altaris senioris ecclesiae* d'Auxerre et la *depositio* de Syagrius d'Autun, deux mentions auxquelles leur nature, et leur date donnent une importance toute particulière (1). Mais passons sur l'affirmation concernant Poitiers et arrivons à la preuve proposée pour Bourges.

Les manuscrits neustriens auraient en propre deux fêtes de Bourges ; le *Bernensis* les aurait également, mais il en ajouterait sept autres. C'est pourquoi le manuscrit type nous est donné comme ayant passé par Bourges. Un exemplaire aurait quitté cette ville pour la Neustrie après avoir reçu seulement deux fêtes qui seraient celles de S. Sulpice-Sévère (591) et de S. Austrégésile (624). C'est de lui que dériveraient les manuscrits de Corbie, de Bayeux-Sens et de Fontenelle. Un autre exemplaire serait resté à Bourges le temps nécessaire pour recevoir sept nouvelles fêtes dont la dernière serait celle de S. Sulpice le Pieux (647), et c'est de lui que dériverait le *Bernensis* originaire de Metz. En rapprochant les deux dates extrêmes, on constate que la disjonction des deux familles Y et N se serait faite après 624 et avant 647. L'argument est, on le voit, exactement le même que pour Autun. Malheureusement il n'est pas plus solide, car il ne repose que sur trois erreurs.

L'idée de faire passer la rédaction Y à Bourges pour y prendre uniquement la mention de S. Sulpice-Sévère du 6 des calendes de février ne viendrait à personne. Elle ne serait certainement pas venue à Dom Chapman s'il n'avait considéré S. Austrégésile comme faisant, lui aussi, partie de cette rédaction Y. Or le cas de S. Austrégésile est celui-ci.

XIII Kl. Iun. B. Beturicas civitate depositio sancti Austregisili epi.
CS. *omittunt.*
W. In civitate beturicas depositio sancti Austregisili abbatis (MLV episcopi)

1. Cf. Duchesne. *Mart. hier.*, p. [XLIV].

Digitized by Google

La notice de B porte *episcopi* de même que celle de MLV, mais W donne *abbatis*, ce qui n'est pas une faute de copiste, S. Austrégésile ayant réellement été abbé et évêque. De plus C et S omettent toute mention. S. Austrégésile n'appartient donc pas à Y, et la première erreur a été de l'y mettre.

La seconde a consisté à donner la fête de S. Sulpice le Pieux, au 16 des calendes de février, comme faisant partie du groupe des sept fêtes de Bourges propres au seul *Bernensis*. La seule fête du groupe de B où il soit question d'un S. Sulpice commémore (au *VII Kl. Sep.*) non une *depositio*, mais une *translatio*.

La troisième erreur, enfin, repose sur les deux précédentes et consiste à dater le groupe de B au moyen de la S. Sulpice du 16 des calendes de février qui est présentée comme étant la dernière de ce groupe. S. Austrégésile étant de 624 et S. Sulpice de 647, la supposition que le manuscrit type était venu à Bourges après 624 pour y recevoir deux premières fêtes et y était resté jusqu'après 647 pour attendre les sept autres, n'offrait rien que d'assez simple. Mais il n'en est pas ainsi. La S. Sulpice de 647 ferait-elle partie du groupe de B qu'elle n'en serait pas la dernière fête. J'y relève en effet les deux mentions suivantes :

XVII Kl. Nov. Beturicas civitate depositio s. Ambrosii episcopi et confessoris.

VII Kl. Nov. In territurio Beturico monasterio Longoreto translatio Siggeramni et dedicatio basilicae ipsius.

S. Cyran vivait au VIIe siècle et on fixe sa mort aux environs de 655. Or il s'agit ici non de cette dernière, mais d'un événement postérieur, peut-être très postérieur, d'une translation des reliques du saint et d'une dédicace de basilique en son honneur à Lonrey. Quant à S. Ambroise de Cahors, l'époque où il vécut est assez mal fixée, mais la date de 770 qui passe pour être celle de sa mort n'en donne pas moins à réfléchir. Tout comme la translation de S. Cyran, elle nous invite à voir dans les fêtes de Bourges propres à B des additions datant au moins du milieu du VIIIe siècle et très probablement plus récentes encore.

En réalité nous n'avons donc en Y qu'une seule fête de Bourges, celle de S. Sulpice Sévère, mort en 591. Le manuscrit B et ceux des rédactions N ou F ont séparément deux autres fêtes qui n'ont rien de commun avec Y, et qui sont celles de S. Austrégésile et de S. Sulpice le Pieux, morts respectivement en 624 et 647. Ni l'une ni l'autre de ces fêtes ne peut justifier l'hypothèse du passage de Y

Digitized by Google

à Bourges. Le *Bernensis*, enfin, a sept autres fêtes qui lui sont propres et qui supposent, cela est vrai, un séjour à Bourges, mais ce séjour est celui d'un manuscrit isolé, non celui de toute une famille de textes. Ces fêtes, dans le *Bernensis*, sont dans le cas des fêtes Campaniennes dans E, de fêtes de Corbie dans C, des fêtes de Bayeux dans S, des fêtes de Fontenelle dans F ; ce sont des additions postérieures, particulières, et qui n'ont rien à voir avec l'ensemble du martyrologe, car leur introduction date non de 624-647, mais de la seconde moitié ou de la fin du VIIIe siècle.

Bourges n'a donc pas plus de titre à passer pour le lieu de la disjonction des rédactions Y et N qu'Autun n'en avait à être regardé comme celui de la séparation de X et de Y. Pour cette double raison la théorie nouvelle des origines du martyrologe hiéronymien que nous a proposée Dom Chapman risque fort, je le crains, de ne jamais réussir à se faire admettre.

***

Je serai moins long sur les fêtes de S. Benoît. Si l'on se reporte à l'exposé par où débute cet article, on verra que les questions à résoudre ici sont les suivantes :

1° L'insertion de la mention *Depositio S. Benedicti abbatis* du 11 juillet, s'est-elle faite au martyrologe hiéronymien dans la rédaction Y, c'est-à-dire au milieu du VIIe siècle ?

2° La fête du 21 mars fut-elle inconnue en France jusqu'à la fin du VIIIe siècle, et, en particulier l'était-elle à Fontenelle en 742-747 ?

3° Les premières mentions de la *Translatio* de S. Benoît en France n'apparaissent-elles dans les martyrologes que dans la seconde moitié du VIIIe siècle, c'est-à-dire après la lettre du pape Zacharie ?

4° Enfin, la date du 11 juillet assignée par les martyrologes du moyen âge à la *Translatio* n'est-elle due qu'à une erreur commise à Fontenelle et propagée par la rédaction du martyrologe hiéronymien originaire de cette abbaye ?

***

La mention *Depositio S. Benedicti abbatis* du 11 juillet appartient-elle à la rédaction Y du martyrologe hiéronymien ?

La leçon de Y nous est donnée, c'est une règle générale, par la concordance du *Bernensis* avec les manuscrits neustriens (N et F).

Digitized by Google

Le manuscrit B porte au *V Id. Jul: Et depositio S. Benedicti abbatis.* La fête a même chez lui une octave *XV Kl. Aug: Et octabas S. Benedicti.*

La leçon de N résulte ici, pour Dom Chapman, uniquement de la comparaison des manuscrits C et S et de leurs dérivés C^1 et S^1 ; la rédaction de Fontenelle fait en effet défaut, ou plutôt elle a une formule différente (1). Le manuscrit C porte : *Et beatae memoriae Benedicti abbatis*, le manuscrit C^1 : *Et depositio beatae memoriae Benedicti abbatis.* L'archétype de C et de C^1 a donc dû donner : *Et depositio beatae memoriae Benedicti abbatis.* « Les mots *beatae memoriae*, dit Dom Chapman, ne sont qu'une addition qui exprime la vénération. A part cette ajoute, les notices sont identiques » à celle de l'archétype de S et de S^1. Si en effet S fait ici défaut par suite d'une lacune du manuscrit, S^1 nous donne : *Et depositio S. Benedicti abbatis.* La leçon de N est donc la même que celle de B. Dom Chapman en conclut que la mention *Et depositio S. Benedicti abbatis* figurait dans Y. Étant dans Y elle devait nécessairement se lire dans l'exemplaire neustrien qui servit au réviseur de Fontenelle et il faut regarder comme une simple correction la leçon des manuscrits F : [*In Gallia*] *monasterio floriaco adventus* [*et exceptio corporis*] *sancti Benedicti abbatis.*

J'admets volontiers que la leçon de Fontenelle est une correction, mais il y a pour le reste une difficulté. Les manuscrits de Fontenelle n'ayant pas conservé leur texte primitif, il a fallu, pour établir la leçon de N et montrer qu'elle concordait avec B, se contenter des seuls manuscrits C et S. C'était un minimum nécessaire. Or par malheur S fait ici défaut. Pour le remplacer Dom Chapman ne fait aucune difficulté de se servir du texte de l'abrégé S^1. Évidemment il considère S^1 comme un simple abrégé de S. Là est le point faible. S^1 n'est pas un pur bréviaire de S, c'est un texte composite où le martyrologe de Bède entre pour une très large part. Au *X Kl. Iul.* par exemple, le martyrologe hiéronymien fournit le début : *Nola civitate depositio S. Paulini episcopi et confessoris*, et Bède la fin : *In Britanniis S. Albani martyris qui...* etc... Le lendemain, Bède est en tête : *Britannia S. Ediltrudis virginis et reginae cuius corpus...* etc... le martyrologe hiéronymien à la fin : *Nicomedia*

1. On sait que les manuscrits C^1 et S^1 ne sont que des abrégés d'exemplaires semblables à C et à S. Plus ordinairement on ne recourt pas à eux pour établir le texte de la famille neustrienne, mais seulement aux manuscrits pléniers C, S et F (W M L V).

Digitized by Google

natale sanctorum Aviti, Cinzami. Et alibi Orionis et aliorum LXXXI. Et il en est de même dans tout le cours de l'année.

Le martyrologe de Bède employé par le compilateur appartenait à la famille de manuscrits très répandue qui a servi aux Bollandistes pour leur édition. C'est un texte caractérisé par un nombre relativement considérable de courtes additions au fonds primitif de Bède. Du nombre de ces mentions additionnelles sont, par exemple, au *IV Kl. Iul.* la Vigile des SS. Apôtres et le *Natale* de S. Léon pape, au *XII Kl. Aug.* le *Natale* de Ste Praxède, au *VIII Kl. Aug.* celui de Ste Christine, au *IV Kl. Aug.* celui des SS. Félix, Simplicius, *Faustin et Béatrice.* Tout cela se retrouve dans le Ms. S1. Or parmi ces additions au texte de Bède, figure au *V Id. Jul.* la mention *Depositio sancti Benedicti abbatis.* On aperçoit immédiatement les résultats de cette constatation. Le témoignage de S1 n'a, dans la circonstance, aucune force pour établir que la *Depositio S. Benedicti* figurait dans S, puisque, concurremment avec le texte hiéronymien de ce manuscrit, S1 exploite et copie sans cesse un exemplaire de Bède qui donnait cette mention. Rien ne nous dit que ce n'est pas de Bède qu'il dépend sur ce point comme sur tant d'autres. Il suit de là que n'ayant pas la leçon de S, nous sommes, dans l'état de nos manuscrits, impuissants à établir un texte qui serait celui de N. Encore moins pouvons-nous nous flatter de tenir avec certitude une leçon qui remonterait jusqu'à Y. Nous avons la leçon du manuscrit B : *Et depositio sancti Benedicti abbatis.* Nous avons, non celle de la famille neustrienne, mais celle du manuscrit C: *Et (depositio) beatae memoriae Benedicti abbatis.* Nous ignorons si le manuscrit S avait une mention semblable et quelle en était la teneur. Nous ne savons pas davantage quelle était la forme de la mention recouverte dans les manuscrits de Fontenelle par la notice de la translation. Nous n'avons donc pas le nombre de manuscrits matériellement nécessaires pour établir que la *Depositio* figurait dans la rédaction Y. J'ajouterai que je n'ai insisté sur ce fait que pour ne rien négliger de l'argumentation de Dom Chapman, car au fond nous avons une raison positive et fort simple de ne pas admettre en Y cette mention de la *Depositio.*

Pour qu'une mention soit admise comme ayant fait partie de l'archétype de X ou de Y, il ne faut pas seulement qu'elle figure dans les manuscrits dont se composent respectivement les familles X ou Y, il faut nécessairement aussi qu'elle occupe une place fixe qui est celle adoptée par le rédacteur de l'archétype. Aussi bien la fixité des fêtes gallicanes dans l'ensemble des manuscrits du mar-

Digitized by Google

tyrologe est-elle un fait des mieux constatés et qui se vérifie alors même que la place choisie n'est pas heureuse (1). Tout au plus pourrait-on admettre qu'une mention placée dans la marge d'Y figurât à deux endroits différents dans ses deux dérivés B et N. Il faudrait alors que les notices concordassent parfaitement dans leurs termes. Mais comment recevoir dans Y une mention qui est à un endroit dans B, à un autre dans C, et en termes différents, à un troisième endroit et en des termes encore différents dans F ? Or c'est le cas de S. Benoît au 11 juillet. La mention *Et Depositio S. Benedicti abbatis* est dans B à la fin du *laterculus ;* la mention *Et depositio beatae memoriae Benedicti abbatis* est dans C beaucoup plus haut, au milieu d'une liste de martyrs attribués à Rome ; la notice *(In Gallia) monasterio floriaco adventus (et exceptio corporis) sancti Benedicti* est dans M L V parmi les mêmes martyrs romains, c'est vrai, mais deux noms plus loin que dans C. Il est donc impossible de voir dans la *depositio* une mention propre à Y. Nous admettrons, si l'on veut, qu'une addition a été faite dans l'archétype de B, et qu'une autre a été faite dans celui de C ; nous concéderons que peut-être cette dernière fut d'abord en marge, d'où une légère différence entre les places qu'elle occupe dans C et dans F ; nous n'admettrons pas, nous ne pouvons pas admettre qu'il soit établi que les mots *Et depositio sancti Benedicti abbatis* ont été insérés dans la rédaction Y.

***

La fête du 21 mars fut-elle inconnue en France jusqu'à la fin du VIIIe siècle, et en particulier l'était-elle à l'abbaye de Fontenelle en 742-747 ?

La leçon des manuscrits de Fontenelle est pour ce jour :

W. [Capua castro casino transitus sci benedicti abb.] *in litura, manu 2, saec IX.* (*in fine laterculi*).
MLV. Depositio sancti Benedicti abbatis (*initio laterculi*).

Dom Chapman veut que la fête de mars ait été inconnue à Fontenelle entre 742 et 747, parce qu'il constate qu'elle est seulement de seconde main dans le manuscrit W qui date lui-même de 772. « La fête de mars était inconnue à Fontenelle, puisqu'elle a été « introduite de seconde main en W. Quant à sa présence dans l'ar-

1. La mention de S. Didier *(VIII Kl. Iun.)* introduite au martyrologe la rédaction Y une fois terminée, en est un exemple frappant. Aucun des copistes ne l'a tirée du milieu des saints africains parmi lesquels elle figure.

Digitized by Google

« chétype de L M V, il est naturel de supposer que c'est en Italie « que fut faite cette ajoute (1). »

Il est certain que le fait, s'il était prouvé, serait des plus considérables pour l'histoire du culte de S. Benoît. Mais il n'est pas prouvé, car Dom Chapman a omis ici de tenir compte d'une circonstance qui rend extrêmement douteuse sa manière de voir.

Au lieu d'être, comme celle de l'*Epternacensis*, tracée à un bout de ligne laissé en blanc pour l'alinéa suivant (2), ou bien, comme celle du manuscrit S, placée entre les lignes (3), l'addition du manuscrit W est *in litura*.

Un grattage fait toujours disparaître quelque chose. J'ai donc cherché à savoir quelle était la nature du passage gratté, s'il était de première main et s'il en restait quelque chose de visible. M. le Dr von Heinemann, conservateur de la Bibliothèque de Wolfenbüttel, avec une obligeance dont je ne saurais trop le remercier, a bien voulu me faire connaître qu'il était malheureusement impossible de retrouver sous le passage gratté la moindre trace des lettres disparues. « Tout ce que je puis affirmer, écrit-il, c'est qu'une ligne a été entièrement détruite par grattage pour gagner de la place pour les mots qui s'y trouvent maintenant. »

Une ligne a donc été grattée. D'autre part nous constatons que W n'a pas perdu le moindre mot du texte commun à tous les manuscrits :

E	B	W
XII KL. APR. In alax serapionis monac iosippi ..... nomini loci ammoni filocarpi amatoris *et sci benedicti abb.*	XII KL. APR. In alexandria serapionis. Monachi. Ioseppi..... Nomini . Luci . Ammoni. Philocarpi . Amatoris et sci benedicti abb.	XII. KL. APR. In alexandria serapionis monachi ioseppi..... nomini luci ammoni phylocarpi amatoris
XI KL. APR. In narbona...	XI KL. APR. In narbona...	//////////////////////////////
		XI KL. APR. Inarbona...

Je ne sais si mon avis sera partagé, mais je ne vois vraiment pas ce qui pouvait se trouver inscrit dans la ligne grattée de W si ce n'est une mention de S. Benoît soit dans la forme de E et de B :

1. D. Chapman, p. 296.

2. L'addition concernant S. Benoît est dans E d'une écriture moins grosse que celle du texte ordinaire ; la couleur de l'encre est aussi un peu plus pâle. M. Omont a eu la bonté de me communiquer sur ce manuscrit et sur le *Senonensis* des renseignements complémentaires pour lesquels je le prie de recevoir tous mes remerciments.

3. Le cas du Ms. S. est également curieux et peu clair. Je ne vois pas comment expliquer sa leçon du début du *XI Kl. Apr.*, si on le regarde à cet endroit comme un représentant de N.

Digitized by Google

et sci Benedicti abbatis, soit dans la forme de C et de MLV : *(et) depositio sancti Benedicti abbatis*. On me demandera pour quelle raison cette mention primitive aurait été grattée ? C'est sans doute qu'on ne l'aura trouvée suffisamment explicite ni au point de vue topographique ni à celui de la désignation de la fête elle-même, et c'est pourquoi on lui a substitué cette autre : *Capua, castro casino, transitus sancti Benedicti abbatis*. Ce n'est là qu'une conjecture, dira-t-on. Je le reconnais et ne prétends pas imposer ma manière de voir. Je me permets seulement de demander que jusqu'au jour où nous saurons avec certitude ce que recouvre la *litura* du manuscrit de Wolfenbüttel on n'affirme pas qu'à Fontenelle au VIIIe siècle, on ne connaissait pas la S. Benoît du 21 mars.

Cette fête était-elle d'une manière générale inconnue en France à la même époque ? Je ne citerai ici qu'un seul fait. Nous nous occuperons au paragraphe suivant de la famille de bréviaires hiéronymiens appelés GG par Dom Chapman. Deux au moins des exemplaires de cette famille datent de la seconde moitié du VIIIe siècle. On verra de plus que le bréviaire archétype d'où la famille dérive est antérieur à 750 et qu'il en circulait des copies en France vers 748. Or cet archétype portait au 21 mars la fête de S. Benoît qui figure dans tous les manuscrits de la famille et il l'avait prise dans l'exemplaire plénier d'où il dérive et d'où dérive également le *Bernensis* copié à Metz vers la fin du VIIIe siècle, sur un exemplaire provenant vraisemblablement de Bourges. On conçoit qu'après ce qui a déjà été dit de Fontenelle, cette simple constatation me permette de ne pas insister davantage sur la question et de conclure en toute sécurité que la fête du 21 mars n'était nullement inconnue en France au VIIIe siècle.

***

Les premières mentions de la translation de S. Benoît en France n'apparaissent-elles dans les martyrologes qu'après la lettre du pape Zacharie réclamant en 750-751 le corps de S. Benoît à Fleury ?

La translation de S. Benoît est consignée au 11 juillet dans les manuscrits de Fontenelle, et au 4 décembre dans la famille de bréviaires hiéronymiens dont nous venons de dire un mot et que Dom Chapman désigne sous le nom de famille GG. Au dire de Dom. Chapman, l'insertion de cette notice de la translation aurait été de part et d'autre provoquée par le retentissement de la lettre de Zacharie. Cette lettre fut écrite en 750 ou en 751. « Avant ce temps nous ne » trouvons rien dans les martyrologes sur la translation. Dès le

Digitized by Google

» milieu du VIIIe siècle la notice originaire de Fleury fait son » apparition et enfin devient célèbre.... La lettre du pape avait fait » éclat. C'est sans doute à cette occasion que l'abbé de Fontenelle » fit demander des détails sur la translation et qu'il fit inscrire une » nouvelle notice (tout en se trompant de mois) dans la marge de » son martyrologe. Peu après la même notice fut insérée dans l'ar- » chétype de la famille GG au 4 décembre (1). »

J'ai plus d'une raison de croire que la translation fut insérée à Fontenelle avant 750, mais l'établissement de cette hypothèse demanderait trop de développements. Je me bornerai donc ici à ce qui concerne la famille GG, d'autant plus volontiers que de ce côté ce n'est pas à la vraisemblance mais bien à la certitude que nous arriverons.

La famille des Bréviaires GG se compose d'un nombre assez considérable d'exemplaires plus ou moins abrégés, mais descendant tous du même type. Certains de ces manuscrits sont anciens. Le célèbre *Sangallensis* 914 est du début du IXe siècle, le *Labbeanus* heureusement retrouvé par M. Krusch (Berlin, Phillipp. 1667) est de la fin du VIIIe siècle (2), le *Gellonensis* (Paris BN. lat. 12048), enfin, passe pour avoir été écrit sous le pontificat d'Hadrien Ier, (772-795).

Nous n'avons pas à nous occuper ici du fonds de ces manuscrits. M. Krusch a d'ailleurs déjà fait observer l'étroit rapport du *Labbeanus* (P) avec le *Bernensis*, et cette observation s'applique à toute la famille. La seule question intéressante pour nous est de déterminer approximativement la date à laquelle remonterait l'archétype de GG dont toutes les copies nous donnent au 4 décembre la mention : *Monasterio floriacensi a partibus Romae adventus corporis sancti Benedicti abbatis.*

Le plus ancien exemplaire paraît être, nous l'avons vu, le *Gellonensis*. On y a relevé les quatre mentions additionelles suivantes, toutes insérées de première main dans le corps même du martyrologe :

VII Kl. Iul.... Rasbacis monasterio dedicatio ecclesiae Audoini episcopi.
VII Kl. Sep.... Rasbac mn sancti Quutvaldei mr.
III Kl. Sep.... Rasbacis monas depositio Aigilli abbatis.
IIII Non. Mar... Adriani Romani episcopi ordinatio.

Sommes-nous en présence d'une copie ou avons-nous entre les

1. D. Chapman, p. 313.
2. Cf. *Neues Archiv.* XXIV, *Zur Afralegende und zum M. H.* p. 316.

Digitized by Google

mains l'exemplaire même destiné au monastère en vue duquel ces mentions ont été ajoutées au texte du martyrologe? C'est là un point qui paraît assez difficile à décider, vu le « peu d'indices propres à faire découvrir l'église pour laquelle l'ensemble du manuscrit fut exécuté (1). » Une chose est certaine, c'est que la mention de dédicace relative à Gellone et figurant au 13 décembre n'est insérée que dans la marge et de seconde main (2). Les trois premières mentions de première main reproduites plus haut s'appliquent toutes au monastère de Rebaix, au diocèse de Meaux. Quant à la quatrième : *Adriani Romani episcopi ordinatio*, elle a plus d'une fois servi à dater le manuscrit lui-même de la période 772-795 correspondant au pontificat d'Hadrien Ier. Dans le cas particulier qui nous occupe, c'est évidemment sur cette indication que s'est appuyé Dom Chapman pour placer la rédaction de l'archétype de GG « vers la fin du VIIIe siècle.»

Malheureusement, cette date de 772-795 ne repose que sur une erreur de lecture. On a depuis longtemps observé que l'ordination d'Hadrien ayant eu lieu en février non en mars, la mention du *Gellonensis* était inexacte. On a donc cherché à expliquer cette erreur, soit par une confusion du pape avec un martyr de Nicomédie, soit par une distraction du scribe qui aurait pris le 4 mars pour le 4 février (3). Ces explications ne sont pas heureuses. En réalité, il faut simplement restituer au texte du martyrologe le mot *Adriani* qui figure dans tous les exemplaires de GG, et lire l'addition du *Gellonensis* :

IIII Non. Mar... Romani episcopi ordinatio.

Nous avons ainsi une mention de plus à attribuer à Rebaix. Un Romanus était en effet évêque de Meaux en 748, année où il se trouve nommé parmi les destinataires d'une lettre de Zacharie Ier. Si son ordination a eu lieu, comme il est probable, un dimanche, elle est de 736 ou de 742. En tout cas, en 757 il avait déjà un successeur dans la personne de Wulfran qui signa le privilège de l'abbaye de Gorze. Il résulte de là que le bréviaire hiéronymien du manuscrit de Gellone se trouvait à Rebaix non entre 772 et 795 sous Hadrien Ier, mais à une époque où l'ordination de Romanus de Meaux constituait une date intéressante pour Rebaix, c'est-à-dire aux environs de 748.

1. Delisle, *Mém. sur d'anciens sacramentaires*, p. 80.
2. Cf. Traube, *Textgeschichte der Reg. S. Benedicti* (1898), p. 123. Dom Cagin, *Notes sur le Sacramentaire de Gellone* dans *Mélanges Cabrières* (1899), I, 231.
3. Cette date est d'ailleurs inexacte, l'ordination d'Hadrien ayant eu lieu le 9 février.

Digitized by Google

Rappelons ici que l'exemplaire du *Gellonensis*, loin d'être l'archétype de la famille GG, n'est qu'une copie assez médiocre, ce qui suppose un certain intervalle entre sa propre date et celle de cet archétype. Supputons par ailleurs le temps que la lettre de Zacharie a dû mettre pour arriver en France (1), y faire éclat, susciter des questions à Fleury et l'envoi par ce monastère de notices de la translation, etc... nous constaterons que l'hypothèse de Dom Chapman se heurte ici à une impossibilité matérielle. La lettre du pape ne peut avoir exercé aucune influence sur la mention de la translation insérée dans les bréviaires GG. Ceux-ci circulaient en France avec leur notice avant que n'y eût paru la lettre elle-même.

***

Nous venons de voir que les Bréviaires GG placent la translation au 4 décembre ; les manuscrits de Fontenelle corrigés sous l'abbé Wandon la mettent au 11 juillet, et en cela ils sont d'accord avec l'ensemble des martyrologes du Moyen-Age. Dom Chapman, qui a soutenu précédemment que la fête du 11 juillet est plus ancienne que la translation elle-même, pense naturellement que les Bréviaires GG ont seuls raison. Reste à trouver la cause de l'erreur de tous les autres textes. L'insertion de la translation au 11 juillet dans le martyrologe de Fontenelle est attribuée à une bévue de scribe. Sa présence dans les martyrologes du Moyen-Age est expliquée par ce fait que Wandelbert et Adon auraient connu à Prüm une copie du martyrologe hiéronymien provenant de Fontenelle ; ils y auraient pris l'erreur, qui par eux aurait passé dans Usuard et le reste des martyrologes historiques. « On est fort surpris, écrit Dom Chapman, » de rencontrer en juillet [dans Wandelbert et dans Adon] la trans- » lation à Fleury que jusqu'ici nous avions trouvée seulement dans » la correction faite dans le martyrologe de Wando à Fontenelle » vers 750. Il faut évidemment supposer qu'une des copies de l'ar- » chétype de W (qui fut à Maëstricht et à Weissenburg) était » connue à Prüm (2). »

« Il faut évidemment supposer »... Rien de plus faible comme preuve, mais aussi rien de plus logique. Il est bien évident, en effet, qu'une fois admise la présence de la fête de juillet dans un texte du milieu du VIIe siècle, l'attribution de la translation à cette fête de

1. Voyez les réflexions de Dom G. Morin, *La translation de S. Benoît et la Chronique de Leno* dans *Rev. Bénédictine*, XIX. (1902), p. 344.
2. Dom Chapman, p. 306.

Digitized by Google

juillet ne peut être que le produit d'une erreur. Or ce n'est pas en beaucoup d'endroits à la fois qu'un scribe peut avoir inscrit au *V Id. Iulii* une notice qui portait en réalité la date du *II Non. Decembris*. Si donc nous admettons que c'est à Fontenelle que la bévue a été commise, il faut évidemment supposer que Wandelbert et Adon, qui la reproduisent, l'ont prise là, car imaginer pour eux une autre source serait renverser toute la thèse. Wandelbert et Adon auront donc connu un martyrologe hiéronymien de la famille de Fontenelle. Telle est la conclusion nécessaire des prémisses posées par Dom Chapman.

Nous avons suffisamment étudié ces prémisses pour n'avoir pas à y revenir ici. Il n'est nullement établi que la fête de juillet ait figuré dans la rédaction Y du martyrologe hiéronymien. Il n'est pas davantage prouvé que cette fête de juillet soit plus ancienne que la translation. J'ai par ailleurs promis, au début de ce travail, de montrer prochainement que la notice de la translation mise par Dom Chapman sur le compte de Wandelbert et d'Adon est en réalité l'œuvre de Florus de Lyon. J'espère le faire sans trop tarder. On verra dans la même occasion qu'un autre martyrologe historique, indépendant de celui de Florus, datant comme lui du IXe siècle, exempt comme lui de tout contact avec la rédaction de Fontenelle, donne, lui aussi, la translation au 11 juillet. Il n'y a donc ni à conjecturer un séjour du martyrologe de Wandon à Prüm, ni à édifier sur cette conjecture l'hypothèse d'un emprunt de Wandelbert et d'Adon à la rédaction de Fontenelle. La composition des premières notices des martyrologes historiques relatives à la Translation est indépendante tout à la fois de Fontenelle, de Prüm, de Wandelbert et d'Adon.

Dom Chapman, cela est clair, n'était pas tenu de connaître ces détails ; aussi ne lui ferai-je aucun reproche de les avoir ignorés. Mais toutes ces considérations mises de côté, n'y avait-il donc pas dans les textes hiéronymiens reproduits par le martyrologe d'Adon de nombreux indices bien propres à rendre suspecte l'idée d'un emprunt de cet auteur à la rédaction de Fontenelle ? Je m'étonne que l'attention de Dom Chapman n'ait pas été attirée par des notices comme celles-ci :

BERNENSIS.	ADON.	FONTENELLE.
VII KL. APR... et maxime. *In pentapoli lybie* Theodori episcopi, Hirini diaconi, Serapionis Amoni lectoris.	VII KL. APR. Apud *pentapolim lybiae* Theodori episcopi Hyrenei diaconi. Serapionis et Ammonii lectorum.	VII KL. APR... et maximi. Theodori episcopi hirini diaconi sirapionis amon lectore.

Digitized by Google

BERNENSIS	ADON	FONTENELLE
VI ID. MAI... et maioris confessoris. *Via latina ad centum aulas* quarti quinti. In africa probati...	VI ID. MAI... Romae *via latina ad centum aulas* natalis sanctorum quarti et quinti.	VI ID. MAI... et maioris confessoris et quarti quinti probatae.
IV ID. IUN. Romae *via aurelia miliario xiiii* natal. Basilledis... et aliorum XII (E. XX).	IV ID. IUN. Romae *via aurelia miliario decimo tertio* natalis sancti Basilidis et aliorum XX.	IV ID. IUN. Romae mil. basilidis aufiri... et aliorum XX.

Ces textes parlent assez par eux-mêmes, et il n'est pas nécessaire de les commenter. « Adon relève d'un texte hiéronymien très voisin de celui de Berne. » Il y a longtemps que cette conclusion a été tirée par Mgr Duchesne (1), et il n'y a vraiment pas à s'en écarter. De ce chef encore, il faudrait donc chercher ailleurs que dans des rapports avec la rédaction de Fontenelle les raisons pour lesquelles les martyrologes historiques ont commémoré au 11 juillet, non au 4 décembre, la translation de S. Benoît.

Je n'ajouterai rien de plus aux simples observations qui précèdent. Si à la fin de cet article, où délibérément j'ai laissé de côté plus d'une question pendante, j'apportais des conclusions d'ordre général, j'aurais l'air d'avoir voulu faire ici une histoire des fêtes de S. Benoît. Ce serait exactement le contraire de mon dessein. Je n'ai pas eu d'autre but que de montrer que cette histoire reste entièrement à faire.

Appuldurcombe (Ile de Wight). D. Henri QUENTIN,
de l'abbaye de Solesmes.

1. *A propos du Martyrologe hiéronymien* dans *Anal. Boll.* XVII (1898), p. 445.

Digitized by Google

UN SYSTÈME INÉDIT DE LECTURES LITURGIQUES EN USAGE AU VIIe/VIIIe SIÈCLE DANS UNE ÉGLISE INCONNUE DE LA HAUTE ITALIE.

C'EST toujours avec un nouveau plaisir qu'on revient à l'étude des divers systèmes de lectures bibliques en usage dans les églises d'Occident, avant l'adoption universelle et définitive du rite romain. A l'aide des comparaisons auxquelles ils donnent lieu, « on se fait une « idée de plus en plus précise des relations des différentes églises, « des réactions et des mouvements d'influence qui se sont entre- « croisés, des groupements hiérarchiques et naturels : tous phéno- « mènes qui se reflètent par accident dans les documents histo- « riques et littéraires, mais qui se cristallisent au contraire dans les « monuments de l'ancienne discipline. C'est par là que cette litté- « rature de sacristie appartient à l'histoire générale » (1). J'ajouterai que l'application de tel ou tel passage de l'Écriture à l'une ou l'autre solennité du cycle liturgique constitue, en bien des cas, une sorte de commentaire traditionnel et vivant, d'un effet très puissant.

La liste de péricopes évangéliques publiée ci-dessous pour la première fois m'avait été depuis longtemps transmise par un liturgiste anglais de grand mérite, le Rév. W. C. Bishop. Toutefois, je n'ai pas cru devoir en faire usage avant d'avoir examiné par moi-même le livre des Évangiles qui l'avait fournie, et acquis la certitude que M. Bishop renonçait à en présenter lui-même le texte au public.

Le manuscrit appartient à la Bibliotheque Ambrosienne de Milan (2). C'est le C. 39. Inf., désigné par la lettre M dans l'édition critique du texte hiéronymien du Nouveau Testament par l'évêque anglican de Salisbury. Il contient le texte des quatre Évangiles, en fort belle onciale du VIe siècle. Cette date, adoptée par Words-

1. P. Lejay, *Revue critique* du 28 janv. 1901, p. 67.

2. Il fut acheté, dès la fondation de l'Ambrosienne, par ordre de Frédéric Borromée, aux héritiers de François Cicerei, avec beaucoup d'autres manuscrits. Ce Cicerei, d'une famille originaire de Como, passa sa jeunesse à Lugano, mais devint ensuite milanais pour le reste de sa vie. Cf. Argelati, *Bibliotheca scriptt. mediolanensium*, t. I, part. 2, col. 429-431.

Digitized by Google

worth et Scrivener (1), m'a été confirmée, avec preuves à l'appui, par Mgr A. Ceriani, dont le jugement est d'un si grand poids en matière de paléographie; d'après ce savant, le manuscrit serait même antérieur au *Codex Fuldensis*, corrigé par l'évêque Victor de Capoue en 541-546. Le caractère du texte l'a fait ranger parmi ces exemplaires particulièrement importants, dans lesquels l'antique version latine se voit graduellement supplantée par la recension de saint Jérôme.

Scrivener fait remarquer qu'il y a « dans les marges, des notes anciennes et intéressantes relatives aux lectures liturgiques ». Ces notes, à mon avis, datent presques toutes d'une même époque, le VIIe/VIIIe siècle, bien que l'écriture ne soit point partout la même. Il y a deux types bien distincts : tantôt une sorte de semi-onciale, se rapprochant de l'écriture irlandaise des traités de Gennade et de Bachiarius dans le ms. Ambros. O. 212. Sup. ; tantôt, et plus souvent, la cursive mérovingienne. La teinte est généralement grisâtre, tournant parfois à un marron quelque peu verdâtre. Les additions postérieures sont rares, et faciles à distinguer, à cause de l'élégante tournure de leur minuscule carolingienne, qui annonce le plus beau IXe siècle ; je les ai reproduites entre crochets, et en caractères plus fins, ainsi que l'une ou l'autre note dont l'appartenance au système primitif m'a paru à tout le moins douteuse.

Inutile d'ajouter que les chiffres avant les différents articles sont de moi. Quant à l'indication précise des versets par lesquels commence et finit chaque leçon, elle est ordinairement fournie par le manuscrit lui-même, soit à l'aide des lettres K (= *Kapitulum*) et F (= *Finit*), soit au moyen d'une simple +. Chaque fois que le début ou la fin n'étaient pas marqués, j'ai mis un point d'interrogation.

Le texte que je donne ici est celui que j'ai transcrit moi-même avec un soin minutieux sur le manuscrit de Milan, en février/mars 1900 ; il contient certaines particularités qui avaient échappé à l'auteur de la copie exécutée précédemment pour le Rév. W. C. Bishop.

MATHIEU.

1	In uigiliis natalis dni	I, 18 — ?
2	(*simple* F)	? — III, 12
3	In ebifania ad matotino	III, 13-17
4	In cap. XLmae	IV, 1-11
5	In sci Andreae	IV, 18 — ?
6	In sanctorum	V, 1-12

1. *Introduction to the criticism of the New Testament*, 4e édit., t. II, p. 84.

Digitized by Google

7	In letanias maiores die. I.	V, 1 — ?
8	Cot.	V, 17-26
9	In laetanias	V, 27-42
10	In letanias alia	V, 43 — VI, 15
11	In sec. letania	VI, 7 — ?
12	Alia in laetanias	VI, 16-23
13	(*simples* K *et* F)	VI, 24-33
14	(Ka. *et* F)	VI, 34 — VII, 11
15	K. cot.	VII, 13-20
16	In dedicatione. K.	VII, 21-27
17	Cot.	VIII, 5-13
18	(*Signes initial et final*)	VIII, 14-17
19	Kap. cottidiana	VIII, 23-27
20	K^{um}	IX, 1-8
21	In sci Victuris	X, 16-22
22	In sci Eleutheri	X, 23-31
23	In confessorum	X, 32-36
24	In sci Pancrati aut ubi uoloeris	X, 37-42
25	In uigiliis sci Iohannis babtista	XI, 2-15
26	In traditionem simboli	XI, 25-29
27	In laetanias ad sca maria	XII, 46-50
28	In cap. LXmae	XIII, 3-23
29	In cap. Lmae	XIII, 24-43
30	[In trans. s. Naz.]	XIII, 44 — ?
31	In decollatione sci Iohannis	XIV,3-12
32	In laetanias prima die	XIV, 14-21
33	Cot.	XIV, 21-33
34	Cot.	XV, 21-28
35	In laetania tertia	XV, 32-38
36	In sci Petri	XVI, 13-19
37	In sanctorum	XVI, 24-28
38	In dedicationem	XVII, 1-5
39	[Dom. V. post epyphania]	XVII, 14-20
40	In sanctorum martirum	XVIII, 1-11
41	Cot.	XVIII, 23-35
42	Secunda dom. post ebifania	XIX, 1-12
43	Cot.	XIX, 16-30

17. A la marge supérieure, une autre main un peu postérieure (VIIIe siècle) a ajouté : + *Dominus ihesus intrauit cafarnaum et ad.*

21. Sur grattage : il y avait d'abord, semble-t-il, *in sanctorum* ; mais le tout est bien de première main.

30. Minuscule caroling. IXe siècle, avec le début tout au long : *In illo temp. loquebatur dns ihs in parabo. dis. suis et turbis iudeorum.*

39. Encore la jolie minuscule carolingienne.

Digitized by Google

44	Cot.	XX, 1-16
45	In sci Iacobi	XX, 20-28
46	In dedicatione	XXI, 10-17
47	Cot.	XXI, 33-46
48	Cot.	XXII, 1-14
49	In scrutinio secundo	XXII, 34-46
50	Cot.	XXIII, 1-12
51	Cot.	XXIII, 13 — ?
52	(*Simple signe* F)	? — XXV, 46
53	In cena dni ad missa.	XXVI, 17-75
54	Ueneres mane	XXVII, 1 — ?
55	In ueneres in parasceben ad uesperum	XXVII, 10 — ?
56	In sabato mane	XXVII, 61-66
57	Ad uesperum	XXVIII, 1-7

MARC.

58	Cot.	IV, 36-40
59	Cot.	V, 1-20
60	Cot.	V, 21-34
61	Cot.	V, 35 — VI, 1
62	Cot.	VIII, 22-26
63	In sanctorum martirum	VIII, 34-39
64	Cot.	IX, 13-28
65	Cot.	X, 17-31
66	Cot.	X, 46-52
67	Super ramos oliuarum	XI, 1-10
68	Cot.	XII, 18-34
69	Cot.	XII, 41-44
70	Iobis in parasceben ad matotino	XIV, 3-11

LUC.

71	In sci Iohannis baptistae	I, 5-80
72	In processione scae Mariae	I, 26 — ?
73	In natale dni ad missa	II, 1-20
74	In octaba dni	II, 21-41
75	Cot.	V, 18-26
76	Cot.	VI, 37-40
77	In dedicatione	VI, 41-49
78	Cot.	VII, 2-10
79	Cot.	VII, 36-50

54. Une F grattée à XXVII, 10.

55. Cette rubrique, écrite de première main, a été grattée par la suite, et est devenue presque illisible.

Digitized by Google

80	(*Simplement* Ka. *et* finet)	IX, 1-11
81	[+In sanctorum Naboris et Felicis]	IX, 28-36
82	Cot.	X, 25-37
83	In sanctae Mariae	X, 38-42
84	Cot.	XI, 1-13
85	In sanctae Mariae in februario	XI, 27-36
86	[In sanctorum Protasii & Geruasii]	XII, 1 — ?
87	Cot.	XII, 13-31
88	In confessorum	XII, 42-48
89	[Dom. II. post sci Cipriani]	XIII, 22-27
90	In letania tertia aut ubi uolueris	XIII, 31-35
91	Cot.	XIV, 1-11
92	In sanctorum	XIV, 26 — ?
93	Cot.	XV, 1-10
94	Cot.	XV, 11-32
95	Cot.	XVI, 1-11
96	Cot.	XVI, 19-31
97	Cot.	XVIII, 10-14
98	Cot.	XVIII, 18-30
99	In dedicatione	XIX, 1-10
100	In confes.	XIX, 12-27
101	In sancti Georgi	XXI, 9-19
102	Martis die in albis	XXIV, 13-35
103	In ascinsionem dni	XXIV, 36 — ?

JEAN.

104	In adnuntiatione aduenti	I, 6-17
105	In sancti Nazari	I, 43 — ?
106	In uigiliis epiphaniae dni	II, 1-11
107	In dedicatione ubi uolueris	II, 12-25
108	In sabato sancto in ecclesia minore	III, 1-15
109	[Dom. IIII. post epyphania]	III, 16-21
110	De samaritana	IV, 4 — ?
111	[Terti]a dom. post epiphania	IV, 46-54
112	In dedicatione	V, 1-23
113	In letanias die secundo	VI, 5-14
114	In confessorum	VI, 37-59

80. Semi-onciale beaucoup plus grêle que celle de première main, peut-être aussi ancienne cependant ; encre très noire.

86. Minuscule carol. marron. IXe s.

89. Cursive mérov. VIIIe s., mais négligée et très noire.

97. On a ajouté en marge, à la pointe sèche, écriture carolingienne : *dicebat dns ihs ad quosdam qui in se confidebant tamquam iusti et aspernabantur ceteros parabolam istam dicens.*

109. Minuscule carol. IXe s.

111. *Terti* sur grattage, quoique très ancien et peut-être de première main.

Digitized by Google

115	In mediante die festo	VII, 14-36
116	Quinta dom. post pascha	VII, 37 — VIII, 2
117	Tertia dom. post pascha	VIII, 3-11
118	Dom. de Habraam	VIII, 21-59
119	Dom. de ceco	IX, 1-38
120	+ De confessores	X, 11 — ?
121	In sancti Martini	
122	[& in sancti Sixti]	
123	In dedicatione	X, 22-30
124	+ De Lazaro. Dom de Lazaro.	XI, 1-46
125	+ In ramus oliuarum	XII, 1 — ?
126	[In sancti Laurenti]	XII, 24-33
127	In cena dni mane	XIII, 1 — ?
128	IIII dom. post pascha	XIII, 33 — XIV, 14
129	In pentecosten ad	XIV, 15-31
130	Ueneris die ad cruce adorandum	XVII, 25 — ?
131	In pascha ad missa	XX, 1-18
132	Dom. albis depositis	XX, 19-31
133	Quinta firia in albas	XXI, 1-14
134	In sancti Iohannis euangelistae	XXI, 15 — ?

Si maintenant nous essayons de grouper ces notes échelonnées le long de nos Évangiles, de façon à reconstituer l'année liturgique à laquelle elles se réfèrent, nous obtenons le résultat suivant :

Avent, Noël, Épiphanie.

Une seule leçon *In adnuntiatione aduenti* (104) : c'est peu de chose, et aucune des liturgies jusqu'ici connues n'est aussi pauvre pour cette période. Celle qui s'en rapprocherait le plus serait celle

117. Je m'aperçois que la copie de M. Bishop porte *sesta* au lieu de *tertia* : me serais-je trompé ?

120-122. D'abord la ✠ et *de confessores* en semi-onciale primitive. Puis, au-dessous, *In sci martini* en cursive mérovingienne. Au-dessous encore, *et in sci sixti* en minuscule carolingienne.

124. D'abord ✠ *de lazaro* à la marge supérieure, en semi-onciale marron. Au-dessous, *dom. de lazaro* en cursive mérovingienne, avec nouvelle ✠, mais grossière et d'autre main, en tête de la péricope elle-même.

125. Une F grattée après XII, 11.

126. Jolie minusc. carol. IX° s.

127. *In cena dni* en cursive mérov. ; *mane* semi-onciale. Mais toujours main contemporaine, sinon identique.

129. L'annotateur n'a pu achever la rubrique, à cause des canons marqués en marge à cet endroit.

134. Il y avait déjà une ✠ de première main avant *dicit Simoni* ; la main minusc. carol. en a mis une seconde avant *Simon Iohannis*, et a ajouté en marge ✠ *dicebat dns ihs simoni petro*. On a ensuite essayé de gratter les trois lignes *iohannis* | *euange* | *listae*, sûrement en vue d'écrire à la place *petri* ; mais le parchemin était trop dur, il a fallu y renoncer.

Digitized by Google

des péricopes de *q* (Clm. 6224), qui compte seulement deux *de aduento* (1). Encore le choix de la section, Jean I, 6-17, ne coïncide-t-il avec aucune des nombreuses lectures assignées ailleurs pour le temps de l'Avent.

Noël a sa grande veille et sa « messe » (1. 73), c'est à dire l'office solennel du jour. Elle était suivie probablement, comme dans la liturgie milanaise, des quatre fêtes de S. Étienne, de S. Jean l'Évangéliste (134), des SS. Innocents et de S. Jacques (45). Je dis probablement, car la première et la troisième de ces fêtes ne sont pas mentionnées dans la liste ci-dessus ; mais il est naturel d'expliquer ce silence par le fait que notre manuscrit est mutilé aux deux endroits qui se lisaient presque partout pour S. Étienne et les Innocents (Math. XXIII, 25—XXV, 42 et Math. I, 25—III, 12). Ces mutilations peuvent encore expliquer l'une ou l'autre lacune du *Capitulare evangeliorum* que nous essayons de remettre sur pied.

Une lecture pour le jour octave de Noël (74), deux pour la vigile et l'office du matin de l'Épiphanie (106. 3). Il faut, presque sûrement, suppléer ici la rubrique *In epiphania ad missam* (Math. II, 1-12), dont l'absence s'explique suffisamment par l'accident mentionné tout à l'heure. Trois dimanches après l'Épiphanie, encore qu'il n'y ait de péricope indiquée que pour les deux derniers (42, 111). Le IVe et le Ve dimanche n'ont été ajoutés qu'après coup (109. 39).

Sexagésime et Carême.

Le temps de préparation au Carême se compose seulement de la Sexagésime et de la Quinquagésime (28. 29), comme à Capoue, Naples, Aquilée, et primitivement aussi à Milan.

Après le dimanche de la Quadragésime (4), vient la série bien connue des dénominations milanaises : *De Samaritana* (110), *De Habraam* (118), *De Caeco* (119), *De Lazaro* (124).

Durant ces cinq semaines ont lieu comme partout des réunions spéciales pour les aspirants au baptême. L'une est appelée *In scrutinio secundo* (49), et en suppose une autre précédente dont il ne reste pas de trace dans nos Évangiles. Je soupçonne qu'elle était notée vis à vis de Marc VII, 31, péricope qui se lisait dans la plupart des églises lors de la cérémonie de l'*Effeta :* il est à remarquer, en effet, qu'il y a dans notre manuscrit une nouvelle lacune, depuis Marc VI, 10 jusqu'à VIII, 12. Une troisième assemblée *In traditio-*

1. V. *Revue Bénéd.*, juin 1893, t. X, p. 249.

Digitized by Google

nem simboli (26) se tenait probablement, comme à Milan, soit la veille, soit le matin même du dimanche des Rameaux.

Semaine sainte et Temps pascal.

Comme à Milan encore, il y a double évangile pour ce jour des Rameaux (67. 125). Le premier se lisait à la procession destinée à commémorer l'entrée du Seigneur à Jérusalem ; le second faisait partie de la messe de ce *dies unctionis*, comme le nomme saint Hildefonse, et rappelait l'onction du Christ à Béthanie.

Les trois jours suivants n'ont pas de liturgie propre, non plus que les autres féries du Carême ; l'ordonnance générale semble donc avoir été plus simple, plus primitive, que dans les grandes églises de Rome, Milan, Naples et Tolède.

Le Jeudi saint, au contraire, a pour lui seul trois lectures, comme dans le *Liber Comicus* de Tolède. La première (70), intitulée *Iobis in parasceben ad matotino*, se lisait à l'office matinal du jour, correspondant à nos Laudes actuelles ; elle rappelait de nouveau l'onction de Jésus, et le pacte conclu par le traître Judas. La seconde *In cena Domini mane* (127), était destinée à la réunion que le Lectionnaire de Tolède appelle « ad Tertiam in Cena Domini ». La troisième, *ad Missa* (53), était récitée à la messe célébrée vers le soir, et comprenait, comme dans la Liturgie ambrosienne, la première partie du récit de la Passion selon saint Mathieu, jusqu'au reniement de Pierre inclusivement.

Trois évangiles également pour le Vendredi saint : pour « le matin » (= Tierce) et pour « le soir », la suite et la fin de la Passion selon saint Mathieu (54. 55) ; puis quelques versets de saint Jean (130), pour la cérémonie de l'adoration de la Croix.

Le Samedi aussi, leçon pour l'heure de Tierce (56) et pour le soir (57), avec une troisième sous la rubrique bien milanaise *In ecclesia minore* (108).

La suite de la liturgie pascale est tout à fait rudimentaire : il n'y a d'évangiles indiqués que pour la messe du jour même de Pâques (131), pour le mardi et le jeudi suivants (102. 133) et pour le dimanche qui terminait l'octave (132).

La péricope pour le second dimanche n'est pas marquée ; mais il y en a pour chacun des trois qui suivent (117. 128. 116). Selon la copie de M. Bishop, celle que j'attribue au troisième dimanche appartiendrait en réalité au sixième : c'est un détail qu'il sera facile de vérifier. Dans cette même copie, la leçon pour le IVe dimanche a été oubliée.

Digitized by Google

Les fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte n'ont chacune qu'un seul évangile (103. 129).

Au cours de cette période il faut intercaler, d'abord la solennité du *Mediante die festo*, entre le troisième et le quatrième dimanche (115), puis les trois jours des Litanies, qui d'après l'usage de Milan se célébraient après l'Ascension. Elles sont appelées ici « Litanies majeures » : il y a deux lectures pour « le premier jour » (7. 32), deux pour « le second jour » ou « la seconde Litanie » (11. 113), deux pour « la troisième » (35. 90). Plusieurs autres sont également destinées, soit à ces mêmes jours, suit aux autres Litanies qui se faisaient au cours de l'année (9. 10. 12). L'une de ces processions de pénitence comportait une station *ad sanctam Mariam* ; on y lisait le passage dans lequel le Seigneur insinue à ses disciples quels sont ceux qui sont véritablement « sa mère et ses frères » (27).

Propre et commun des saints.

Outre les saints déjà mentionnés après la Noël, nous avons les fêtes, adoptées partout en Occident, de saint Jean-Baptiste avec vigile (25. 71), de saint Pierre (36), de saint André (5).

En fait de fêtes de la Vierge, nous en avons une appelée simplement *In sanctae Mariae* (83), à l'occasion de laquelle on lisait notre évangile actuel de l'Assomption ; impossible d'en déterminer la date. Il y en a une autre *In sanctae Mariae in februario* (85) ; la péricope choisie comprend à la fois le « Beatus venter » et le « Nemo lucernam accendit ». Il est clair que cette seconde fête devait correspondre à notre Chandeleur : mais quel jour se célébrait-elle ? Le 2 février, comme à présent, ou le 14, le jour primitif des *Quadragesimae de Epiphania* ? Le doute est motivé par le fait que, dans une liste très ancienne des passages de saint Paul qui se lisaient dans une église de la Haute-Italie (1), la rubrique « In sanctae Mariae » est précisément placée entre la fête de sainte Agathe (5 févr.) et la Sexagésime. A noter aussi une péricope *In processione sanctae Mariae* (72), comprenant l'évangile de l'Annonciation. D'après la tradition de l'église de Pavie, l'évêque Paul, successeur d'Ennodius, aurait au VIe siècle institué une semblable procession afin de donner plus de solennité à la fête de la Vierge (2).

Encore quelques saints fêtés en beaucoup d'églises, notamment dans l'Italie du Nord : saint Martin (121), saint Georges (101), saint

1. Thomasii Opp. edit. Vezzosi, t. V, p. 424.
2. Ughelli, I, 1081.

Digitized by Google

Pancrace (24), saint Nazaire (105), la décollation de S. Jean-Baptiste (31), saint Victor (21), et saint Eleuthère (22). Ces deux dernières fêtes pourront paraître plutôt locales, mais il n'en est rien ; le choix de l'évangile pour Victor marque bien que c'est le martyr fêté à Milan le 8 mai, et Éleuthère est sûrement le même qui figure en avril, avant saint Georges, dans les Péricopes paulines dont je parlais tout à l'heure.

Ainsi qu'on l'a vu, la translation de saint Nazaire, les fêtes des saints Nabor et Félix, Protais et Gervais, Sixte, Laurent, n'ont été ajoutées qu'après coup, au IXe siècle.

Il ne reste plus à signaler qu'un certain nombre de lectures pour les saints en général (6. 37. 92), les saints martyrs (40. 63), les confesseurs (23. 88. 100. 114. 120), la dédicace (16. 38. 46. 77. 99. 107. 112. 123). Une leçon pour les vierges peut avoir été marquée primitivement en marge de Math. XXV, 46 : c'est un des endroits où le codex est mutilé.

Vient enfin une longue série de péricopes intitulées simplement *cottidiana* ou *kapitulum*, pour les dimanches et jours ordinaires durant l'année : dix-sept sont prises de saint Mathieu, dix de Marc, quinze de Luc, donc plus de quarante en tout. Le *Dom. II. post sancti Cipriani*, comme il a été dit, semble une addition un peu postérieure. Particularité assez remarquable, il ne se trouve aucune lecture assignée pour les messes des défunts.

***

Il me serait agréable, en terminant, de pouvoir dire à quelle Église a appartenu la liturgie représentée uniquement jusqu'ici par ce système de péricopes. Malheureusement, aucun des détails qu'il renferme ne permettant de préciser, il faudra nous borner à quelque chose d'approximatif.

Sans aucun doute, le type est absolument milanais. Est-ce à dire pourtant qu'il se rapporte à l'Église même de Milan ? Tous ceux qui, par le passé, ont eu l'occasion de s'en occuper, l'ont admis sans discussion ; entre autres, Gaetano Bugati, dans son ouvrage intitulé : *Memorie storico-critiche intorno le Reliquie ed il culto di S. Celso martire*, Milan 1782, ch. XIII, pp. 89-91. Mgr A. Ceriani, qui pendant de si longues années a préparé la revision du Missel ambrosien publié tout récemment (1), me parlait également de nos Évangiles C. 39. Inf. comme d'un document milanais proprement dit.

1. Ce travail a reçu l'approbation officielle de la curie romaine. Au point de vue scientifique et traditionnel, il sera néanmoins permis de regretter que le docte reviseur ait cru devoir faire

Digitized by Google

Deux choses néanmoins font que je ne le croirai jamais. D'abord, la liturgie de nos péricopes est beaucoup plus sobre, moins développée, moins chargée de fêtes surtout, que celle de Milan, même si l'on remonte jusqu'aux témoins les plus anciens de cette dernière. Quelle différence, par exemple, soit avec le Missel de Biasca et le Sacramentaire de Bergame, l'un et l'autre de la fin du IXe siècle, soit même, d'après Bugati, avec le codex ✠ 105 de la Bibliothèque métropolitaine de Milan, du VIIIe/IXe siècle! Sans parler de l'ordonnance plus riche et plus perfectionnée du Propre du Temps, voici un certain nombre des fêtes qui figurent dans ces livres proprement milanais, et dont on ne trouve pas la moindre trace dans nos Évangiles : Romain (18 nov.), Cécile, Clément, Ordination de S. Ambroise (avec Vigile), Agnès, Vincent, Babylas et les trois enfants (24 janv.), Jules (31 janv.), Sévère (1er fév.), Agathe, Grégoire, Benoît, Ambroise (déposition, 4 avr.), Invention de la Croix, Denys de Milan (25 mai), Sisinnius Martyrius et Alexandre (29 mai), Vitus (15 juin), Julien (22 juin), Cyr (16 juillet), Apollinaire, les Machabées et S. Eusèbe (1er août), Hippolyte (13 août), Simplicien, Genès (25 août), Alexandre (26 août), Dédicace de S. Michel (7 sept.), Euphémie (16 sept.), Maurice, Thècle, Vital et Agricole. Comment expliquer l'omission complète des deux fêtes de saint Ambroise dans nos péricopes, si celles-ci se référaient strictement à l'usage de Milan? Et comment n'y aurait-on ajouté que postérieurement les fêtes des saints Nabor et Félix, et même celle des saints Protais et Gervais, que l'on trouve précédée d'une vigile jusque dans les plus anciens livres milanais?

Autre considération. Les péricopes des jours principaux du cycle, notamment celles des grands dimanches du Carême, concordent assez bien, en général, avec celles qui se lisaient à Milan. Mais pour le reste, que de différences! C'est à tel point que le Rév. W. C. Bishop, ayant bien voulu dresser pour mon usage un tableau comparatif des deux systèmes, s'est vu réduit à se demander si les différences que l'on constate dans l'Ambrosien actuel ne devraient pas s'expliquer par des retouches postérieures, opérées sous l'influence sans cesse plus prépondérante du Romain.

Nullement. Mais il faut nous défaire une bonne fois de ce préjugé enraciné dans beaucoup d'esprits, de cette conception simpliste à

prévaloir jusque dans un document de cette sorte ses idées personnelles sur les origines du canon milanais, et cela au point de défigurer parfois les formules les plus vénérables, comme chacun peut s'en rendre compte en jetant un regard sur les messes du jeudi et du samedi saint.

Digitized by Google

l'excès, qui consiste à croire qu'il n'y avait qu'*une* seule liturgie ambrosienne, faisant loi indistinctement pour toutes les Églises du diocèse métropolitain de Milan. Sans doute, c'était bien au fond le même type ; mais n'empêche qu'il a pu y avoir çà et là des divergences notables. L'usage de Vérone avait bien probablement ses particularités, qui permettraient de le distinguer de celui de la métropole. Il devait en être de même à Gênes, à Turin, à Verceil, voire à Novare et à Pavie, presque aux portes de Milan. Et, encore une fois, nos péricopes sont là pour témoigner que ce n'est point une simple hypothèse, suggérée par la physionomie également variée des types liturgiques de l'Italie méridionale, mais qu'il en a été réellement de même dans la région du Nord.

Quant à préciser davantage, et à indiquer l'Église où fut employé notre système de péricopes, c'est, je le répète, chose actuellement impossible. Tout ce qu'on peut dire, c'est que c'était une de ces villes épiscopales qui n'honoraient d'un culte particulier aucun personnage lui appartenant en propre. Par exemple, il faut exclure certainement Vérone, parce qu'on n'y voit pas figurer saint Zénon ; Brescia, à cause de l'absence des saints Faustin et Jovite ; Verceil, autrement saint Eusèbe y serait mentionné. Et ainsi de suite. Mais le nombre des Églises dépourvues de saints locaux véritablement saillants restera toujours trop considérable, surtout à cette époque reculée, pour que ce travail d'élimination puisse aboutir à aucun résultat positif.

Conclusion. Contentons-nous de savoir que le type liturgique reconstitué ci-dessus à l'aide des annotations marginales des Évangiles Ambros. C. 39 Inf., quoique apparenté à l'usage milanais, n'a jamais cependant été suivi à Milan même, mais dans quelque autre Église indéterminée du ressort de cette métropole.

***

Il existe un autre document du même genre, et dans une situation tout à fait analogue ; on voudra bien me permettre d'en dire ici un mot pour finir.

J. M. Tommasi publia le premier en 1691, d'après un manuscrit du fonds de la Reine au Vatican, une liste de lectures liturgiques tirées de saint Paul, et se rapportant manifestement à la liturgie ambrosienne. Le savant Giorgi la réimprima au tome III de sa *Liturgia Roman. Pont.*, p. 227 et suiv., après l'avoir revue par lui-même sur le manuscrit, le plus ancien, d'après lui, de tous les documents de ce genre. Vezzosi la reproduisit pareillement au V vo-

Digitized by Google

lume des œuvres du cardinal Tommasi, p. 424 et suiv., en notant les différences de lectures suggérées par Giorgi. Tout récemment enfin, nos confrères de Solesmes allaient en donner une nouvelle édition au tome Ier de leur *Auctarium Solesmense*, p. 208, quand cette publication a été, comme on sait, forcément interrompue par la persécution dont l'Église est l'objet de la part des malfaiteurs qui détiennent en France le pouvoir.

Le manuscrit dont se servirent Tommasi et Giorgi existe encore, et je l'ai utilisé moi-même sans le reconnaître, dans la *Revue Bénédictine*, en mars 1898, t. XV, p. 104-106. Ce qui m'empêcha pour lors de l'identifier, c'est que précisément les feuillets 1 et 2, qui contenaient les péricopes paulines, ont disparu sans qu'on puisse deviner ce qu'ils sont devenus. Examen fait de l'état présent du volume, en compagnie et avec l'aide de M. le Dr Jean Mercati, nous avons été amenés à constater que ces feuillets manquaient déjà à l'époque de la Révolution française, quand le manuscrit fut pour un temps transféré à Paris.

Leur perte est en partie réparable, à l'aide des notes marginales en cursive mérovingienne que j'ai étudiées naguère dans notre Revue, et que j'avais prises, à cause de leur caractère fruste et de la provenance attribuée au texte par S. Berger, pour un débris de quelque liturgie locale du royaume franc. En réalité, elles correspondent toutes, ou presque toutes, aux rubriques relevées par Tommasi et Giorgi dans l'*Indiculus* par lequel s'ouvrait jadis le volume.

Or, ces péricopes, dans lesquelles on a vu généralement une attestation de l'usage ambrosien le plus ancien, sont absolument dans le même cas que nos annotations liturgiques de l'Ambros. C. 39. Inf. Le type qu'elles représentent est incontestablement ambrosien ; mais sur ce fond commun, que de divergences qui empêchent d'y reconnaître un document milanais proprement dit ! Un simple coup d'œil suffira pour y discerner un tout autre système, non seulement dans la distribution des péricopes, mais même dans la disposition du cycle liturgique. C'est ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, que l'année commence ici à la vigile de Noël pour se terminer au dernier dimanche de l'Avent, tout comme dans les livres romains, tandis qu'à Milan elle s'ouvre invariablement au 11 novembre avec la Saint-Martin.

Je n'essaierai point de deviner à quelle Église a pu appartenir cet ordre de lectures tirées de l'Apôtre. Il y a pourtant une indication bien locale qui permettra peut-être de le déterminer un jour : c'est la *Dedicatio Salvatoris*, marquée entre la Saint-Georges (23 avril)

Digitized by Google

et la Saint-Victor (8 mai). Il existait à Pavie, hors de la porte occidentale, une basilique fondée au VIIe siècle par le roi Aripert, et qui semble avoir été particulièrement chère à ses successeurs : six d'entre eux voulurent y reposer, après leur mort, à côté du fondateur. Malheureusement, la date de la dédicace primitive ne nous a point été transmise. Pour le reste, on pourra aisément s'assurer que la plupart des saints dont la fête figure sur notre liste étaient jadis représentés à Pavie par quelque sanctuaire; puis, cette disposition toute romaine du cycle n'aurait pas de quoi surprendre dans une Église régie antérieurement par un Ennodius, une Église aussi qui, toute voisine de Milan, paraît avoir tenu de tout temps à ne point se laisser complètement absorber par la puissante métropole. Notons enfin qu'à Pavie il n'y avait encore au VIIe siècle aucun saint local dont la fête dût nécessairement être inscrite sur notre document : saint Syrus ne fit guère fortune qu'un peu plus tard, au VIIIe/IXe siècle, à partir de sa translation par l'évêque Deodatus. A Novare, où s'élevait pareillement (du moins plus tard) une église de Saint-Sauveur, on pourrait s'attendre à trouver, dès l'époque de nos péricopes, la fête locale de saint Gaudentius.

Mais contentons-nous d'avoir présenté dans leur vraie situation ces deux types différents et si curieux de liturgies subalpines depuis longtemps disparues, et laissons aux chercheurs qui viendront après nous le soin d'en fixer l'origine avec plus de précision.

D. GERMAIN MORIN.

POST-SCRIPTUM. — Me trouvant à Appuldurcombe après la mise en pages de l'article qui précède, j'apprends de Dom H. Quentin que les deux feuillets du *Vatic. Regin.* 9, qui avaient fourni à Tommasi et à Giorgi les Péricopes Paulines, se trouvent actuellement à l'abbaye bénédictine de Saint-Paul de Carinthie, où notre confrère les a transcrites en janvier 1901. Le texte des feuillets de Saint-Paul concorde pour les détails les plus minimes avec celui des deux éditions susdites; les seules différences ne sont que des fautes de lecture imputables aux éditeurs.

G. M.

Digitized by Google

BULLETIN D'HISTOIRE BÉNÉDICTINE.

129. Si le protestantisme, dans son ensemble, a rejeté l'esprit ascétique, il n'en est pas moins vrai qu'il n'a jamais fait disparaître entièrement de son sein un certain idéal ascétique. Il peut se faire que les conceptions dogmatiques ne soient pas à l'heure présente la cause principale de l'antagonisme qui règne entre le protestantisme et le catholicisme ; l'idéal, le but même de la vie, aux yeux de plusieurs, seraient en question. L'idéal catholique serait la vie ascétique ; l'idéal protestant, la vie d'un bon citoyen. L'on pourrait examiner d'abord le problème au point de vue métaphysique ou théologique et résoudre la question de principes. Mais au point de vue des faits, il en va tout autrement, et l'on ne peut nier que la vie ascétique plonge ses racines jusqu'aux temps apostoliques, et qu'elle s'appuie sur les écrits du Nouveau-Testament ; elle s'est perpétuée à travers les temps, s'organisant, se modifiant suivant les milieux et les temps. C'est ce mouvement d'organisation et de transformations, depuis les âges apostoliques jusqu'à la conquête du monde occidental par la civilisation chrétienne et la règle bénédictine, qu'expose M. Jacques Hannay dans un petit livre écrit pour les protestants instruits (1). L'auteur n'apporte pas de nouveaux éclaircissements à la question des origines du monachisme ; il s'est largement inspiré des récents travaux allemands et anglais — le beau travail de M. Ladeuze sur S. Pachôme lui a échappé — et il en a vulgarisé les résultats. A noter les pages qu'il consacre à l'esprit de la règle bénédictine.

130. L'Essénisme intéresse toujours le monde des érudits. Signalons cette fois les travaux de E. Stapfer sur « *les origines de l'Essénisme* » (2) et de D. Plooy, sur « *les sources pour notre connaissance des Esséniens* (3). »

---

1. *The Spirit and Origin of Christian Monasticism*. Londres, Methuen, 1903, XXIV-307 pp. in-12.
2. *Revue de théol. et de philos.*, 1902, t. XXXV, pp. 385-398.
3. *De bronnen voor onze kennis van de Esseners*. Diss. Leyde, 1902 ; cf. *Theol. Tijdschr.*, 1903, t. 37, pp. 73-77.

Digitized by Google

131. Le Dr Et. Schiwietz a poursuivi son étude sur l'*histoire et l'organisation des monastères Pachomiens au IVe siècle* (1). Les derniers articles examinent la règle, l'institution et l'organisation des monastères, la pratique des conseils évangéliques, l'office divin, formation ascétique, nourriture, vêtements, rapports avec le monde.

132. C'est encore aux principes constitutifs de l'ascétisme au sein du christianisme et à son développement progressif que nous ramène l'étude de M. Albert Réville sur Vigilance de Calagurris (2). Ce prêtre des Gaules fut un adversaire du monasticisme et de l'ascétisme qui en était le principe. Les formes du monachisme palestinien et égyptien l'avaient choqué ; des fautes, des désordres, assure-t-on, remarqués au sein des communautés cénobitiques, l'avaient scandalisé ; il combattit le monachisme. Vigilance ne s'arrêta pas en si beau chemin : le culte des reliques, le célibat des clercs, les envois d'aumônes à l'étranger, le culte des saints ne trouvèrent pas grâce à ses yeux. Vigilance eût fait au XVIIIe ou au XIXe siècle un excellent doyen anglican. Les difficultés de Vigilance ont encore de quoi étonner et arrêter de très grands savants du XXe, que l'existence du surnaturel effraie toujours, aussi bien que la supposition d'une double morale, l'une de précepte, l'autre de conseil. Le phénomène historique du monachisme s'explique par sa base évangélique.

133. Le R. P. Dom Besse dans « les moines et la formation de l'unité nationale (3) », a montré l'action du monachisme dans l'organisation de l'unité nationale en France. C'est un discours apologétique inspiré par la douloureuse situation faite aux ordres religieux en France, où l'on parle beaucoup de liberté, mais où l'on n'en possède pas la notion, encore moins la pratique.

134. On a pu voir signaler récemment dans les catalogues de librairie une nouvelle édition de l'ouvrage d'Alfred Marchand « *Moines et Nonnes. Histoire, constitution, règle, costume et statistique des ordres religieux* (4). » Il est possible que la couverture de l'exemplaire que j'ai reçu soit une nouvelle édition, mais le texte lui-même est vieux de 23 ans. L'ouvrage, qui voudrait s'abriter sous un certain voile d'érudition, est un pamphlet écrit en 1880 pour justifier les décrets oppresseurs du gouvernement français. Les

1. *Archiv f. kath. Kirchenrecht*, t. LXXXII (1902), pp. 217-233, 454-475 ; LXXXIII (1903), pp. 52-72.

2. *Vigilance de Calagurris. Un chapitre de l'histoire de l'ascétisme monastique, fin du IVe siècle, commencement du Ve s.* (École pratique des Hautes-Études, *Section des sciences religieuses*). Paris, Imprimerie nationale, 1902, 25 pp. in-8°.

3. *Écho religieux de Belgique*, 16 sept. 1902, pp. 257-274.

4. Paris, Fischbacher, VI-305 + 434 pp. in-12.

Digitized by Google

accusations y abondent ; elles égalent les bourdes de l'auteur en matière d'érudition historique. En reparaissant en 1903 pour venir à la rescousse de l'odieuse politique des Combes et Cie, cet ouvrage reste fidèle à son but : calomnier l'Église, outrager les ordres religieux et défendre la politique d'oppression du Jacobinisme français.

135. « *Le Monastère en France au VIe siècle* », par Dom Besse, fait connaître la façon dont s'élevèrent les monastères en France : choix de l'emplacement, droits de fondation, constitution du domaine, protection royale, construction, exploitation. L'auteur a glané dans les documents contemporains les traits qui pouvaient convenir à son sujet (1).

136. La protection pontificale apparaît au milieu du IXe siècle, alors que la protection royale a perdu son crédit. Menacés dans leur existence et leur développement, les monastères en appelèrent au pape. Celui-ci prit sous la protection de S. Pierre les monastères et leurs biens, considérés dès lors comme propriétés de S. Pierre, leur accorda l'exemption, en échange de quoi les monastères payèrent une redevance. Cette protection revêtit une double forme, suivant que les monastères étaient remis à la propriété de S. Pierre ou non. Au XIIe siècle l'exemption apparaît plutôt comme un privilège. Il s'agissait en effet à cette époque de ne pas être absorbés entièrement par la puissance épiscopale, qui devient en Allemagne puissance territoriale ; il faut sauver l'indépendance des monastères et des églises particulières. Les monastères en appelèrent fréquemment à Rome, et Rome prit la défense de leurs droits menacés. C'est ce que montre M. Walter Kraaz dans sa dissertation sur « la politique papale dans les questions de constitution et de propriétés des monastères allemands au XIIe siècle (2) ». Il y étudie successivement l'organisation du monastère : l'élection et les droits de l'abbé, les rapports du monastère avec les évêques et les avoués, puis la propriété : acquisition des biens, luttes et application, la dîme, les églises particulières.

137. M. R. Goette a consacré quelques pages aux relations économiques des monastères du moyen âge (3).

138. D. Edmond Schmitt a consacré une nouvelle étude à l'interprétation du prologue de la Règle de S. Benoît (4).

---

1. *Science catholique*, sept. 1902, pp. 875-890.
2. *Die päpstliche Politik in Verfassungs-und Vermögensfragen deutscher Klöster im 12. Iahrh.* Leipzig, Metzger, 1902, 71 pp. in-8°.
3. *Archiv. f. Kulturgeschichte*, 1903, 2, pp. 195-202.
4. *Noch einmal die Vorrede zur Regel des hl. Benedikt (Studien und Mittheil. aus dem Bened. Orden*, t. XXIV (1903), pp. 18-33).

Digitized by Google

139. Le R. P. Dom A. L'Huillier, bénédictin de l'abbaye de Saint-Maur, a entrepris la réfutation des arguments invoqués jadis par M. Giry contre l'authenticité des Actes de S. Maur de Glanfeuil (1). Ne pouvant entrer dans un examen détaillé des points discutés, nous nous contentons de donner les conclusions de l'auteur :

« En résumé, grâce aux réactifs de l'histoire et de l'archéologie, nous avons vu ressortir, dans la *Vita Mauri*, 1° toute une série de faits et de détails, qui ont couleur mérovingienne, et qui forment la trame même du récit ; nous savons qu'Odon ne pouvait les inventer ; 2° des erreurs dont la genèse suppose invariablement l'existence d'un document antérieur et véridique ; 3° une autre série de détails, de couleur franchement carolingienne, et qui ne sont qu'accessoires. Or l'abbé Odon de Glanfeuil nous dit avoir revisé au IXe siècle un travail du VIe siècle finissant : nous sommes désormais fondés à affirmer qu'il a dit vrai. De plus un document d'origine cassinienne nous prouve que le rédacteur du VIe siècle ne pouvait qu'être italien et cassinien. Nous acceptons donc le nom de Faustus comme celui de l'auteur primitif, et nous espérons que la critique se croira dorénavant tenue à respecter tout au moins comme soutenable, l'opinion que nous professons ici ; dans la république des lettres on ne peut guère nourrir plus d'ambition ». (p. 70).

140. Le petit article de P. Séraphin Protin : « Un apôtre romain au VIIIe siècle, S. Boniface (2) », est destiné à faire connaître la biographie consacrée par M. Kurth au grand moine anglo-saxon.

141. M. M. Sepet a consigné quelques « *observations sur la légende de sainte Odile* », qui sont de nature à justifier le culte de la sainte. La critique du travail de M. Pfister avait déjà été faite par M. l'abbé Jérôme dans sa belle monographie de l'abbaye de Moyenmoutier (3).

142. L'abbé L. Jarrot dans son travail sur « *Jonas, historien ecclésiastique. Étude sur la vie monastique du VIIe siècle* (4) », expose la vie de ce personnage et fait l'examen de ses œuvres.

143. Dans la seconde partie de son travail sur « la vie d'Alcuin et son importance pour l'enseignement religieux », le Dr Hermann Ditscheid fait connaître la manière de voir d'Alcuin sur l'étude et l'enseignement, son opinion sur les classiques païens et les sept

1. * *Étude critique des actes de Saint-Maur de Glanfeuil.* Paris, Picard, 1903, 70 pp. in-8°. (Extrait de la *Revue de l'Anjou.*)
2. *Revue augustinienne*, 15 oct. 1902, pp. 470-478.
3. *Bibl. École des Chartes*, 1902, pp. 517-536.
4. Dijon, Union typogr. 1902, 71 pp. in-8°.

Digitized by Google

arts libéraux ; puis il passe en revue les différents écrits d'Alcuin qui présentent quelque intérêt au point de vue de l'instruction religieuse (1).

144. M. L. Levillain achève son « *Étude sur les lettres de Loup de Ferrières* » (2), par l'examen des lettres 113-130. Un essai de classement chronologique termine ce travail critique. L'auteur le fait suivre d'une série de notes intéressantes : renseignements archéologiques tirés des lettres de Loup de Ferrière, citations de l'antiquité, notes sur les lettres 22 (mort de Hilduin, abbé de St-Denis), 97 et 110 (nomination de Hilduin à St-Martin de Tours), 30 (date de la lettre de Gottschalk à Ratramne), date de l'élévation du corps de S. Bertin.

145. D. Suitbert Birkle termine son étude sur « *Raban Maur et sa doctrine de l'Eucharistie* (3) ». Il résume le côté personnel de cet enseignement dans la détermination du rapport du corps eucharistique du Christ avec le corps mystique de l'Église.

146. Le moine Remy d'Auxerre a joui d'un grand crédit comme grammairien jusqu'au XVIe siècle. W. Fox S. J. vient d'éditer son commentaire sur la grammaire élémentaire de Donat, en le faisant précéder d'une introduction, qui fait connaître la vie et les écrits de Remy, ainsi que les manuscrits et incunables dont s'est servi l'éditeur (4).

147. M. R. Baldauf veut montrer que les *Gesta Caroli Magni* doivent être attribués non à Notker le Bègue, comme l'ont admis K. Zeumer et E. Zeppelin, mais à Ekkehart IV, auteur des « Casus Sancti Galli » (5).

148. Dans sa note « Complément de la lettre de saint Hugues, abbé de Cluny à Bernard d'Agen, archevêque de Tolède, 1087 », Dom Férotin fait connaître le texte complet de cette lettre, à l'aide d'une copie du XVIe siècle, retrouvée dans les papiers de J. B. Pérez, évêque de Segorbe (6).

149. M. Michel Brenet appelle de nouveau l'attention sur Guy (d'Arezzo) ainsi que sur deux autres musiciens Ponce le Teuton et

---

1. * *Alkuins Leben und Bedeutung für den religiösen Unterricht.* II Teil (*Wissenschaftliche Beilage zum Jahresbericht der Kaiserin-Augusta-Gymnasiums zu Coblenz.* Ostern, 1903, Coblenz, Görres-Druckerei, 1903, pp. 25-40, in-4°).

2. *Bibl. École des Chartes*, 1902, pp. 537-586.

3. *Rhabanus Maurus und seine Lehre von der Eucharistie* (*Studien und Mittheil.*, XXIV (1903), pp. 33-57).

4. *Remigii Autissiodorensis in artem Donati minorem commentum ad fidem codicum manu scriptorum* ed. W. Fox. Leipzig, Teubner, XII.100 pp. in-8°.

5. *Der Mönch von St-Gallen.* Historie und Kritik. Leipzig, Dyks, 1903, 168 pp. in-8°.

6. *Bibl. École des Chartes*, 1902, pp. 678-686.

Digitized by Google

Odon de St-Maur-des-Fossés, trois moines qui ont pu se connaître à St-Maur-des-Fossés (1).

150. M. B. Funke a soumis à un nouvel examen la théorie de la satisfaction dans S. Anselme de Cantorbéry (2).

151. Le travail de M. Jean von Walter sur les premiers prédicateurs ambulants de France est donné comme une étude sur l'histoire du monachisme (3). En effet le mouvement de réforme religieuse qui se manifesta à la fin du XIe et au commencement du XIIe siècle, partit des monastères et exerça à son tour une grande influence sur le développement et l'organisation du monachisme. Là, on se contenta de demander le retour à la règle bénédictine, et tel fut le but de Cîteaux; ailleurs, on accentua l'idée de pauvreté et de pénitence, en même temps qu'on appelait le peuple à prendre part à l'œuvre de la réforme de l'Église, du clergé d'abord, des fidèles ensuite. Mais pourtant il y a un courant marqué contre le féodalisme dans les monastères, contre un conservativisme traditionnel trop étroit, contre un certain formalisme extérieur qui, aux jours de décadence religieuse, devait nécessairement paralyser le véritable esprit de piété et de religion.

Ce mouvement de restauration monastique coïncide avec la lutte des investitures; en Italie, en Allemagne, en France, c'est le même mot d'ordre: purifier le sanctuaire. En Italie, c'est la Pataria, mouvement religieux et politique, auquel le peuple prend une part importante; en Allemagne, c'est Hirsau qui poursuit l'œuvre de Cluny et agit vivement sur les masses; en France, c'est Bernard de Tiron, Vital de Savigny, c'est surtout Robert d'Arbrissel qui prêchent la réforme, entraînent les masses, et deviennent les fondateurs de congrégations religieuses. Ce mouvement de réforme en France s'explique par l'histoire générale du XIe siècle; on ne peut l'isoler des mouvements analogues que l'on constate dans d'autres pays, et, pour en comprendre toute la portée, on ne peut l'isoler d'autres mouvements des XIIe et XIIIe siècles, où la réforme ne s'opère plus seulement dans le sein de l'Église par l'Église, mais où elle se fera contre l'Église.

Étudier la vie de Robert d'Arbrissel, le fondateur de cette création monastique, étrange pour les débuts du XIIe siècle, c'est

1. *Guido d'Arezzo, Ponthus Teutonicus et l'abbé Odon (La Tribune de Saint-Gervais)*, 1902, 121-127.)

2. *Grundlagen und Voraussetzungen der Satisfaktionstheorie des hl. Anselm von Canterbury*. I. Diss. Breslau, 1903, 57 pp. in-8°.

3. *Die ersten Wanderprediger Frankreichs. Studien zur Geschichte des Mönchtums*. Teil I. *Robert von Arbrissel*. Leipzig, Dieterich, 1903, IX-195 pp. in-8°.

Digitized by Google

étudier tout le mouvement de réforme de la fin du XIe et du commencement du XIIe siècle. C'est ce qu'a fait M. Jean von Walter dans la première partie de son travail.

Une première section examine les sources de la vie de Robert : ses biographes, sa correspondance, la Règle de Fontevrault, les diplômes et autres témoignages contemporains. La seconde décrit la vie de Robert, son ministère apostolique, ses établissements érémitiques, puis la fondation de Fontevrault. Cette étude est soigneusement faite.

152. M. l'abbé Couzi a donné une courte notice sur « Durand d'Henri de Bredon, abbé de Moissac et évêque de Toulouse (XIe s.) » (1).

153. Notre confrère, D. Germain Morin, a trouvé à la bibliothèque *del Santo*, de Padoue, un fragment du rouleau mortuaire de cardinal Milon de Palestrina, ancien bénédictin de Saint-Aubin d'Angers, décédé à Cluny et enterré à Marcigny (1103-1105) (2).

154. Il vaut la peine de constater ici l'intérêt de plus en plus vif que portent les théologiens, même protestants, d'Allemagne à la théologie du célèbre abbé Rupert de Deutz. On connaît assez les belles pages que le professeur Bach, de Munich, lui a jadis consacrées. M. Rocholl a écrit tout un volume sur ce personnage. Redressant une assertion de Hauck au sujet des doctrines de Rupert, M. Rocholl relève de nouveau sa dépendance des Pères grecs, spécialement dans son enseignement sur la nécessité de l'Incarnation en dehors du péché originel et sa tendance platonicienne (3). Il serait à souhaiter qu'on possédât en français un travail complet sur la théologie de ce moine liégeois, — que le Germanisme revendique si hautement.

155. Le Dr Hans Willner a publié intégralement le traité du bénédictin Adelard de Bath *de eodem et diverso*, en l'accompagnant d'une étude sur la philosophie de cet auteur (4).

156. M. l'abbé C. Callewaert fait valoir différents arguments en faveur de la tradition du passage de S. Bernard à l'abbaye des Dunes et fixe cette visite au 5 avril 1139 (5).

157. Je pense que celui qui lira la vie de Sainte Hildegarde écrite par M. l'abbé Paul Franche se fera une bonne idée du rôle exercé

1. *Bull. de la Soc. arch. du Midi de la France*, 1901-1902, pp. 67-69.
2. *Revue d'hist. eccl.*, IV (15 avril 1903), pp. 241-246.
3. *Platonismus im deutschen Mittelalter* (*Zeitschrift f. Kirchengeschichte*, XXIV (1903), pp. 1-14.
4. *Des Adelard von Bath Traktat de eodem et diverso* (*Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters*, IV, n. 1). Münster, Aschendorff, 1903, VIII-112, pp. in-8°).
5. * *Visite de S. Bernard à l'abbaye des Dunes le 5 avril 1139* (*Fédération archéol. et histor. de Belgique*. XVIe session. Congrès de Bruges). Bruges, De Plancke, 1903, 18 pp. in-8°.

Digitized by Google

par l'illustre moniale bénédictine de Saint-Rupert et qu'il saisira vivement les traits de la grande voyante du XIIe siècle. La moniale, devenue plus tard supérieure de son monastère, tient par sa naissance à l'aristocratie rhénane; par son éducation claustrale, elle s'est mise au niveau de la culture intellectuelle de son temps; par sa sainteté, elle a forcé l'admiration des hommes; elle écrivit sur l'ordre de l'Esprit, elle parla avec la force et l'autorité d'une personne inspirée. Sa parole était écoutée autant que ses conseils recherchés. Elle fut une personnalité très en vue, dont l'action fut profonde sur le monde qui l'entourait. Sa vie est mue par un ressort surnaturel; si elle parle, si elle écrit, c'est sous une inspiration d'en haut. Voyante et prophétesse, telle est Hildegarde (1).

Le travail que lui a consacré l'abbé Franche, ne se présente pas aux lecteurs comme un travail d'érudition; c'est un résumé et une synthèse destinés au grand public. Peut-être les érudits regretteront-ils qu'un certain oubli de l'exactitude historique ait fait estropier les noms propres. On lit : *St-Hirschau* pour Hirschau (p. 73), *Soirfalten* pour Zwiefalten, l'abbaye d'*Andernach* pour Laach (74), les *Bénédictins de Villars* mis en relation avec Hildegarde par Guibert de *Gambloux* (p. 128), alors que Villers était de l'ordre de Cîteaux et que *Gembloux* est le nom du monastère de Guibert; plus loin (p. 134) son ami Liger de Vaura, devient Siger (p. 134) et c'est vrai, mais à la condition de l'appeler de Wavre. Pourquoi M. Franche ne s'est-il pas fié davantage au P. Delehaye (et non Delahaye)?

158. Dans la séance de février de l'Académie de Munich, M. Prutz a fait connaître un poème inédit « Otia de Mahomete », qui a pour auteur Gautier de Compiègne, moine de Marmoutier, puis prieur de S. Martin en vallée à Chartres.

159. M. l'abbé Aug. Pétel a raconté la vie de « *Christophe d'Essoyes, abbé de Molesme (1239-1252)* » (2). Nous y notons la donation faite à l'abbaye le 1 octobre 1239 de maisons à Paris pour l'entretien des religieux qui fréquenteraient les cours de l'Université (pp. 9-10), les conflits avec le prieuré de Jully-les-Nonnains et ses dépendances relativement à la juridiction de l'abbé sur ces maisons (13-17), la dispense d'assister aux chapitres généraux des moines noirs de la province de Lyon en 1244-1246 (23-24).

160. M. H. Schnock a traité de l'histoire et de l'origine de l'abbaye de Burtscheid et appelé l'attention sur un fragment MS. de la

1. * *Sainte Hildegarde* (1098-1179) par M. l'abbé Paul Franche. 1 vol. in-12 de la Collection « les Saints ». Prix : 2 francs. Librairie Victor Lecoffre, 90, rue Bonaparte, Paris. 1903. 212 pp.

2. Troyes, Brévot, 1902, 78 pp. in-8° (Extrait de la *Revue de Champagne et de Brie*, 1902).

Digitized by Google

« Vita posterior Gregorii abbatis Porcetensis » qu'il considère comme l'original et qu'il place dans le premier tiers du XIIIe s. (1).

161. M. le baron François Bethune a résumé la série de leçons qu'il a faites aux élèves du doctorat en philologie romane, à l'Université de Louvain, sur « *les écoles historiques de Saint-Denis et Saint-Germain-des-Prés dans leurs rapports avec la composition des « Grandes chroniques de France* » (2).

162. M. P. J. Blok a publié une étude sur « Willelmus procurator », continuateur des Annales de l'abbaye d'Egmond, dont les annotations pour la période de 1322-1332 ont une grande importance (3).

163. M. Henry Cochin appelle l'attention sur un abbé Pierre, de St-Bénigne de Dijon, ami et correspondant de Pétrarque. C'est probablement Pierre de Rainzeville, prieur de Vignory, puis abbé de St-Bénigne en 1341 (4). La chronologie des abbés de St-Bénigne, à cette époque, paraît incertaine, et M. Cochin déclare ne pas avoir les éléments nécessaires pour élucider la question de durée de l'abbatiat du correspondant de Pétrarque. Je pense qu'en recourant aux registres des Archives Vaticanes, on arriverait à établir assez bien la série des abbés du XIVe siècle.

164. Ulrich Rösch, fils d'un pauvre boulanger de Wangen, né le 4 juillet 1426, d'abord garçon de cuisine, puis étudiant, novice et moine à l'abbaye de Saint-Gall, succéda en 1468 à l'abbé Gaspard (5). L'abbaye était alors en pleine décadence : ruinée matériellement et religieusement, elle n'était plus qu'une ombre du passé. A peine élu abbé, Ulrich Rösch comprend de suite que la mauvaise gestion financière est la cause du mal. Son premier soin est de rétablir l'ordre dans les finances, et il réussit si bien, qu'il augmenta les propriétés et les revenus de l'abbaye. Il en releva la puissance territoriale et dirigea toute sa politique dans un sens très pratique en accentuant son rôle cantonal et fédéral. Comme abbé, il releva la discipline du monastère, restaura l'école abbatiale, et donna un essor puissant aux sciences et aux arts. Lorsqu'il mourut le 13 mars 1491, l'œuvre du second restaurateur de Saint-Gall était accomplie.

165. Le Dr Henri Waltzer a appelé l'attention sur un chroni-

1. *Aus Aachens Vorzeit*, XV, 97 sqq.; cf. *Neues Archiv*, XXVIII, 537.
2. *Revue d'hist. ecclés.*, t. IV (1903), pp. 24-38, 207-230.
3. *Handelingen en mededeelingen van de Maatschappij der Nederl. Letterkunde te Leyden*. 1901-1902, pp. 128-147.
4. *Revue d'hist. et de litt. religieuses*, 1903, pp. 281-287.
5. *Abt Ulrich Rösch, der zweite Gründer des Klosters St-Gallen*, 1463-1491. Von Dr Scheiwiler. St-Gallen, Fehr, 1903, 38 pp. in-4°.

Digitized by Google

queur oublié de l'abbaye de Niederaltaich en Bavière (1). Né vers la fin du premier tiers du XVe siècle, Georges Hauer, après sa profession, alla étudier à Ingolstadt, occupa ensuite la place de prieur dans son monastère (1478, 1481) et à St-Gilles de Nuremberg, fut nommé en 1485 administrateur de l'abbaye en place de l'abbé Frédéric. Des difficultés de tous genres l'attendaient dans cette dernière charge, dont on peut se rendre compte en lisant les pièces de la visite canonique du monastère en 1490.

G. Hauer a écrit des *Gesta illustrium ducum Bavariae*, dont M. Waltzer fait connaître les manuscrits; une petite partie de l'ouvrage a été imprimée en 1782. L'auteur donne ensuite l'analyse de ce travail et en fait connaître les sources et apprécie Hauer comme historien et comme écrivain : c'est un compilateur en qui l'on ne reconnaît pas encore le sens critique qu'on remarquera bientôt chez les représentants de l'Humanisme. Toutefois la franchise de l'écrivain, les documents qu'il a utilisés, le caractère même de sa compilation lui assurent une certaine valeur pour l'histoire sociale et littéraire de la Bavière au XVe siècle.

166. M. l'abbé Galabert a écrit quelques pages sur « Jean de Touchebœuf, abbé du Mas-Grenier et les églises bâties par lui (1523-1544) » (2).

167. Le R. P. Dom Mackay vient de faire connaître « un second ami bénédictin de S. François de Sales, Benoît-Théophile de Chevron-Villette, archevêque de Tarentaise », moine du prieuré de Talloires (3). Ce monastère, réformé vers 1611, devint en 1623-24 chef de la petite congrégation des Allobroges, qui dura jusqu'en 1672. Né en mai 1587, Benoît-Théophile de Chevron entra en religion en 1620, fut élevé au siège de Tarentaise en 1631 et mourut le 15 juin 1658.

168. M. N. Schweisthal a publié en traduction française « *le voyage du P. Reginbald Moehner, bénédictin* [de St-Ulric d'Augsbourg], *chapelain-major au service du margrave Léopold-Guillaume de Bade, pendant l'expédition au secours des Pays-Bas espagnols en 1651* (4) ».

169. M. E. Griselle termine son travail sur « Bossuet, abbé de Saint-Lucien-les-Beauvais, d'après sa correspondance inédite (5) ».

1. *Georg Hauer von Niederaltaich, ein bayerischer Chronist. des 15. Jahrh* (*Archivalische Zeitschrift*, N. F. X (1902), pp. 184-310).
2. *Bull. de la Soc. arch. du Midi de la France*, 1901-1902, pp. 42-46.
3. *The Douai Magazine*, mars 1903, pp. 36-56.
4. *Annales de la Société d'archéol. de Bruxelles*, t. XVI (1902), pp. 213-300.
5. *Revue Bossuet*, 25 oct. 1902, pp. 228-237.

Digitized by Google

— M. E. Levesque publie une lettre de Bossuet à D. Bernard de Montfaucon, du 23 nov. 1702 (1). — M. Vanel, dans son article sur « Bossuet et les bénédictins de Saint-Maur à propos de Rebais », publie une série de lettres de D. Mabillon à D. Estiennot (2). Entre autres renseignements intéressants, cette correspondance nous montre Bossuet adversaire des exemptions monastiques, « même quand elles étaient appuyées par les contrats les plus authentiques ». A noter un petit mot sur la légende de S. Maur au bréviaire Parisien dans la lettre du 9 avril 1696.

170. Nous avons eu l'occasion de signaler jadis le petit travail du R. P. Dom Besse sur « *les études ecclésiastiques d'après la méthode de Mabillon* (3) ». Une seconde édition a paru, dans laquelle l'auteur a complété sa bibliographie.

171. Dom Besse continue son travail sur « les Bénédictins de St-Augustin de Limoges » (4). Les notices, cette fois, sont celles de D. Pierre de Vieillechèze (411-421), fr. Nicaise Amé (421-423), fr. J. B. Morel (423), D. Anselme La Roque (424-425), D. Laurent Faidy (425-426), D. Hugues Lantenas (426-427), D. Étienne Champeaux (427-429), D. Gilles Blondeau (429-431), D. Alexandre Thevin (431-432), D. Claude Vidal (459-560), D. Robert Marchand (560-566), D. Laurent de Bourder (566-567), D. Étienne Galand (567).

172. Le même écrivain publie une étude intitulée « *les fondateurs de la congrégation de Saint-Maur* » (5) dont les éléments sont tirés du travail bien connu de Dom Tassin et de l'ouvrage manuscrit de Dom Martène : *Vie des justes de la congrégation de Saint-Maur* (MS. 17671 à la bibl. nat. Paris). Les notices publiées jusqu'ici sont celles de D. Laurent Besnard (145-150), D. Anselme Rolle (150-155), D. Martin Tesnière (230-238), D. Thomas Baudry (238-242), D. Athanase de Mongin (532-539), D. Colomban Regnier (540 541).

173. Dom Besse continue également de publier, d'après le manuscrit de Dom Martène, ses notices sur des « moines du vieux temps » (6). Nous trouvons dans cette galerie D. Thomas du Four (pp. 84-85), D. Gibard des Alleux (85-87). — D. Yves Laurent a commencé une biographie de Dom de la Taste, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, plus tard évêque de Bethléem (7).

1. *Ib.*, 25 janv. 1903, p. 21.
2. *Ib.*, 28-38.
3. Paris, Bloud, 1902, XV-209 pp. in-12.
4. *Bullet. de la Soc. scient., hist. et arch. de la Corrèze*, t. XXIV (1902), pp. 411-431, 559-567.
5. *Revue des sciences ecclés.*, 1902, II, pp. 143-155, 230-242, 532-541.
6. *Bulletin de St-Martin et de St-Benoît de Liguge*, t. XI (1903).
7. *Ib.*, pp. 276-280.

Digitized by Google

174. D. J. E. Kathrein continue la publication des lettres de savants allemands avec les Bénédictins de St-Maur. Il donne cette fois des lettres de Jean-Christophe Barstenstein à D. Bernard de Montfaucon du 4 déc. 1713, avec la minute de la réponse du Mauriste, et du 13 janvier 1714 (1).

175. Il est peu de familles comparables à celle des Sainte-Marthe. Pendant trois siècles les lettres y furent cultivées avec un merveilleux succès, et les générations, qui succèdent aux générations, semblent toujours animées de la même sève intellectuelle (2). « L'amour des lettres classiques existe chez tous les Sainte-Marthe et devient chez plusieurs une véritable passion. L'érudition est de tradition chez les hommes comme chez les femmes, chez ceux qui veulent embrasser la carrière militaire comme chez ceux qui se destinent à la magistrature, au barreau ou à l'état ecclésiastique. Dreux du Radier affirme qu'ils ont tenu pendant trois cents ans un rang illustre dans la République des Lettres ; ce témoignage n'a rien d'excessif. Dès le début du XVIe siècle, Charles et Louis de Sainte-Marthe commencent cette réputation de sapience que nous trouvons à son apogée avec le grand Scévole. Nous ne rappellerons pas la variété des travaux dus à des Sainte-Marthe, ni ce monument immortel, ce *Gallia christiana*, que, pendant plus d'un siècle et demi, les membres d'une même famille construisirent pierre par pierre. Le goût des belles-lettres et des travaux d'érudition se transmet chez eux de génération en génération et s'accentue en quelque sorte comme le caractère le plus marquant de leur race » (pp. 246-247).

Un des membres les plus illustres de cette famille fut le bénédictin Dom Denis de Sainte-Marthe, né le 24 mai 1650, décédé à Paris le 30 mai 1725, alors qu'il remplissait la charge de supérieur-général de la Congrégation de Saint-Maur. Ses travaux sont assez connus par l'*Histoire litt.* de Dom Tassin. L'auteur émet des doutes sur la paternité d'un travail manuscrit sur les épîtres de S. Ignace d'Antioche (p. 230). S'il veut lire les pages que j'ai consacrées à ce manuscrit dans la *Revue bénéd.* 1899, pp. 433-447, je crois que tous ses doutes se dissiperont bientôt.

176. M. J.-B. Delpouve a donné en quelques pages une idée du livre de M. l'abbé Lemaire sur *le cartésianisme chez les Bénédictins, Dom Robert Desgabets* (3).

---

1. *Studien und Mittheil.*, XXIV (1903), pp. 175-184.
2. *Une famille d'auteurs aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles. Les Sainte-Marthe.* Paris, Picard, 1901, 281 pp. in-8°.
3. *Dom Robert Desgabets* (*Revue des sciences ecclés.*, 1902, II, 436-440).

Digitized by Google

177. M. Arthur de la Borderie a publié la « Réfutation de la fable de Conan Mériadec » écrite par Dom Antoine Le Gallois, bénédictin de Saint-Maur, qui fut chargé avec Dom Maur Audren de réunir les matériaux de l'histoire de Bretagne (1). Le vaillant travailleur mourut avant d'avoir achevé la rédaction de son œuvre ; il venait de terminer la première partie qui comprend l'époque antérieure aux Carolingiens. Dom Lobineau devait poursuivre le travail, en revoir la forme et le livrer au public.

178. Le fameux abbé Prévost aura toujours le don d'intéresser un certain public, et pour cause. A signaler une note sur sa mort (2) et une étude de M. H. Harrisse sur « la vie monastique de l'abbé Prévost » (3).

179. M. l'abbé Ingold vient de terminer la publication du journal si intéressant de D. Bernard de Ferrette, prieur de Murbach. Ce troisième volume comprend les années 1730 à 1746, avec quelques suppléments et l'index onomastique (4).

180. Dom H. N. Birt continue la publication de quelques lettres de l'archevêque Polding, O. S. B. (5).

181. Beda Weber occupe une place si importante dans la littérature tirolienne de la première moitié du XIXe siècle, que son nom semble réfléchir comme dans un miroir le mouvement religieux, politique et littéraire de cette époque. Le fils du petit paysan de Lienz, qui de l'échoppe de cordonnier passe aux études, puis de l'université à l'abbaye bénédictine de Marienberg, pour finir curé de Francfort-sur-Mein, a eu une carrière aussi agitée que féconde. Entré dans un monastère, qui se relevait avec peine des troubles causés par la suppression, Weber se ressentit toujours d'une formation incomplète, et l'on ne voit pas bien dans sa personne le caractère constitutif du religieux. Que seraient devenus Pie Zingerle, Albert Jäger et Bède Weber, trois hommes de valeur que Marienberg posséda en même temps, si ce monastère eût été en ce moment, autre chose qu'un séminaire de professeurs et de desservants ! Mais l'esprit du Joséphisme avait passé par là ; la suppression était venue arrêter le mouvement des vocations, et l'enseignement au gymnase de Méran réclamait impérieusement les meilleures forces. Bède Weber fut un excellent professeur ; il fut aussi un

1. Rennes, Prost, 1902, 51 pp. in-8°.
2. *Intermédiaire des chercheurs*, 30 janvier 1903.
3. *Bulletin du bibliophile*, 1903. 57-75, 147-159, 204-214.
4. * *B. de Ferrette, prieur de Murbach et son Diarium III. (Moines et religieuses d'Alsace).* Colmar, Hüffel, 1903, 206 pp. in-12. Prix : 2,50 fr. (les 3 vol. 6,00 fr.).
5. *Downside Review*, 1902, pp. 207-219.

Digitized by Google

excellent curé. Des travaux de tous genres lui assurent une place remarquable parmi les écrivains de son pays, comme les résultats de son ministère à Francfort sur le Mein lui ont valu la reconnaissance des catholiques allemands. M. J.-E. Wackernell a exposé en détail la vie de Bède Weber, en l'encadrant dans l'histoire de la littérature tirolienne (1).

On lira avec intérêt les pages si intéressantes, si bien documentées qui font revivre l'ancien bénédictin de Marienberg, cette nature impétueuse, ennemie des combinaisons, rude dans sa franchise, dépassant parfois le but par manque d'expérience, mais toujours droite, se fortifiant, mûrissant avec les années. En même temps on y trouvera un exposé détaillé et raisonné du mouvement littéraire en Tirol, et le cadre historique dans lequel l'auteur a classé les productions de Weber en fait ressortir le vrai caractère et la valeur réelle.

182. D. Victor Recsey, archiviste de l'archiabbaye de Martinsberg, publie un catalogue des publications littéraires et scientifiques des Bénédictins hongrois en 1901-1902, ainsi que des notices biobibliographiques sur les Pères D. Odilon Varkonyi (✠ 7 oct. 1902), D. Arcadius Sebök (✠ 2 déc. 1902), et D. Ildephonse Bakonyvári (✠ 26 janv. 193) (2).

183. Le troisième fascicule de la première partie des *Sources de l'histoire de France* par M. Auguste Molinier (3), offre encore, bien qu'en moins grande quantité, que dans les deux livraisons précédentes, une série de notices sur des écrivains bénédictins, parmi lesquels il faut noter les historiographes de Saint-Denis en France et de Saint-Alban en Angleterre.

184. A signaler dans le *Realencyclopädie f. prot. Theologie*, t. XII, des notices sur D. Mabillon (30-32) par G. Laubmann, D. Martène (371-373) par Fr. Goerres, D. Martianay (379-380) par G. Laubmann, D. Massuet (412) par le même, Matthieu Paris (439-441) par H. Böhmer, les Mauristes (446-452) par Zöckler, S. Maur (456) par Hauck, Mechitar et les Mechitaristes (477-482) par K. Kessler, Ste Mechtilde de Hackeborn (482) par S. M. Deutsch, Mechtilde de Magdebourg (483-484) par le même. — Dans le tome XIII, la notice assez étendue de Grützmacher sur le monachisme (214-235),

1. *Beda Weber 1798-1858 und die Tirolische Litteratur 1800-1846.* Innsbruck, 1903, IX-434 pp. in-8°.
2. *Studien und Mittheil.*, XXIV, 1903, pp. 197-207.
3. Paris, Picard, 1903, 248 pp. in-8°.

Digitized by Google

d'autres sur Mont-Cassin par Zöckler (426-430), et Montfaucon par G. Laubmann (431-434).

185. Nous notons dans les fascicules 7 et 8 du « *Dictionnaire de théologie catholique* » la notice sur Arnoul de Rochester par E. Dublanchy (col. 1989), Ascelin du Bec par M. Mangenot (col. 2036-2037), Ascétisme par E. Dublanchy (2055-2077), Dom J. B. Aubry, bénédictin de la congrégation de Saint-Vanne par D. Heurtebize (col. 2264), le mékitariste Gabriel Avédikian par J. Miskgian (2627-2628). Le tome II nous offre les notices sur Louis Babenstuber par D. Heurtebize (4), Benoît Bacchini par le même (5).

186. L'œuvre de colonisation entreprise en Bavière par les monastères bénédictins au temps des Agilulfingiens a été bien mise en lumière par le D. Max Fastlinger (1). Tandis que les moines iro-écossais du VIIe siècle dessèchent les marais et mettent en culture les bruyères, les Bénédictins, au VIIIe siècle, dérodent les forêts. Le monastère devient en même temps un point d'appui pour la politique des Agilulfingiens, dont les fondations assurent le progrès du commerce et des relations. La règle bénédictine animait les grandes corporations monastiques de ce temps, où le travail bien compris était mis au service d'un esprit d'organisation. L'auteur a bien montré cet esprit d'organisation dans la marche des fondations, dans la subordination des monastères, dans les relations du monachisme avec l'épiscopat, car les sièges épiscopaux en Bavière étaient primitivement des monastères et les évêques des abbés. Dans la seconde partie de son travail, M. Fastlinger donne la liste des monastères fondés à cette époque en Bavière avec leurs filiations et montre le travail opéré par chacun d'eux.

187. A signaler une notice sur *Les Bénédictins italiens* (*XVe-XVIIe siècles*) (2).

188. L'an dernier à la Pentecôte la congrégation suisse a célébré le troisième centenaire de son érection. A cette occasion le R. P. Dom Gabriel Meyer, bénédictin d'Einsiedeln, a esquissé brièvement les origines, le développement de cette congrégation, en laissant au R. P. D. Martin Kiem, de l'abbaye de Mari-Gries, le soin d'exposer en détail l'histoire de la congrégation (3).

189. La tradition du monastère de S. Grégoire au Celius rap-

1. *Die wirtschaftliche Bedeutung der bayrischen Klöster zur Zeit der Agilulfinger* (*Studien und Darstellungen aus dem Gebiete der Geschichte*, II, 2-3). Fribourg, Herder, 1903, XII-182 pp. in-8°; cf. *Beilage zur Allgemeiner Zeitung*, 17 fév. 1903, pp. 297-298.

2. *Bulletin de S. Martin et de S. Benoît* de Ligugé, t. XI (1903), pp. 116-121, 207-215.

3. *Die Schweizerische Benediktiner-Congregation in den drei ersten Jahrhunderten ihres Bestehens 1602-1902* (*Kathol. Schweizerblätter*, 1902, n° 2, 10 pp. in-8°).

Digitized by Google

porte que l'église des SS. André et Grégoire fut bâtie et consacrée par le grand pape lui-même. Le fait est nié par le P. Grisar, qui considère l'oratoire de S. André comme l'église du monastère d'hommes établi par S. Grégoire dans sa demeure du Celius (1). Jean diacre parle d'un *monasterium virorum magnum*, lequel devait avoir une église ; il y existait aussi un monastère de femmes dédié à S. André ; celui-ci avait aussi son oratoire. Il est donc difficile de l'identifier avec l'église du grand monastère d'hommes. Le prof. Olivier Jozzi a battu en brèche l'argumentation du P. Grisar en défendant la tradition du monastère (2) ; si tous les coups ne portent pas, il semble bien cependant qu'on pourrait encore garder une certaine réserve dans cette question et ne pas être aussi affirmatif que l'a été le P. Grisar.

190. La rédaction de la « Revue des Archives, bibliothèques et musées » (3) d'Espagne commence la publication de la collection diplomatique de San Juan de la Peña, important monastère bénédictin d'Espagne, en accompagnant les diplômes d'un examen diplomatique.

191. Dans son étude sur *Trois actes faux ou interpolés des comtes Eudes et Robert et du roi Raoul en faveur* de l'abbaye de Marmoutier (887, 912, 913), M. Pierre Levêque cherche à établir que ces trois actes furent falsifiés ou interpolés pour assurer à la collégiale de St-Martin de Tours la juridiction sur Marmoutier et empêcher dans cette abbaye la restauration de la vie monastique sous l'influence de Cluny à la fin du Xe siècle (4).

192. La chronologie des diplômes de l'abbaye de Gorze, tel qu'ils sont conservés dans un Cartulaire de la fin du XIIe siècle déposé à la Bibliothèque de Metz, est loin d'être fixée. L'éditeur, M. A. d'Herbomez, en a fixé un certain nombre ; M. Maréchal a complété et rectifié le travail de l'éditeur. Un nouvel et heureux appoint vient d'être donné par M. l'abbé H. Reumont dans une étude sur la chronologie des actes carolingiens, qui fixe la chronologie de 92 actes (5).

193. Les « notes sur quelques chartes de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand » de M. Ch. Van den Haute sont une nouvelle et heureuse contribution à la reconstitution du cartulaire de la grande abbaye gantoise. Espérons qu'on ne tardera pas à nous donner une nou-

1. *Civiltà cattolica*, 21 juin 1902, pp. 711-726.
2. *La veneranda antica chiesa di S. Andrea e Gregorio al Celio rivendicata insieme co' suoi altari al suo autore Gregorio Magno.* Roma, Tip. commerciale, 1902, 18 pp. in-8°.
3. *Revista di archives, bibliotecas y museos*, VII (juin 1903) ; appendice pp. 1-18.
4. *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LXIV (1903), pp. 54-82.
5. * *Zur Chronologie der Gorzer Urkunden aus Karolingischer Zeit* (*Jahrbuch der Gesellschaft für Lothring. Gesch. und Alt.* XIV (1902), pp. 270-289).

Digitized by Google

velle édition des chartes de ce monastère. Les différentes études faites sur les documents des fonds de St-Pierre et énumérées par M. Van den Haute sont la meilleure preuve de la nécessité de cette réédition et de l'intérêt qui s'y attache (1).

194. La *Revue de Loir-et-Cher* poursuit la publication des pièces justificatives de l'histoire de l'abbaye de Pontlevoy (1073-1144) (2).

195. L'abbaye de N.-D. des Ermites a trouvé un historien digne d'elle (3). Le R. P. D. Odilon Ringholz, si avantageusement connu pour ses ouvrages sur différents points de l'histoire d'Einsiedeln, a enfin rédigé cette monographie qu'on réclamait de lui et que seul il était à même de mener à bonne fin. Par son antiquité, sa situation comme abbaye impériale libre, par le droit de souveraineté dont jouissaient ses princes-abbés, l'abbaye d'Einsiedeln occupe une place importante dans l'histoire politique, sociale, religieuse et littéraire de la Suisse. Nombreux sont les documents qui ont conservé les annales de son passé, si nombreux, qu'on peut en quelque sorte craindre que le nombre ne crée une difficulté à celui qui voudrait en extraire la substance, pour en composer, non une compilation historique, mais une véritable monographie. Dom Odilon Ringholz a résolu le problème de la façon la plus heureuse, et son *Histoire d'Einsiedeln* peut être désormais considérée comme une monographie modèle, comme un des meilleurs travaux d'historiographie monastique.

Comme l'auteur le fait remarquer, c'est moins l'histoire religieuse, interne du monastère, que son travail doit exposer ; c'est plutôt l'histoire politique et sociale, telle qu'elle se dégage de l'action de ses abbés et des vicissitudes que les événements entraînèrent pour ses propriétés. L'histoire d'Einsiedeln ne se concentre pas dans les murs de son cloître : des prévôtés en dépendent, des monastères de femmes sont soumis à son action, des paroisses furent fondées par l'abbaye, et celle-ci, par sa situation d'abbaye libre et souveraine, est en rapport quotidien avec les cantons, avec les pays voisins. Einsiedeln fut le point de départ d'un grand mouvement monastique au XIe siècle ; Einsiedeln est un des pèlerinages les plus célèbres ; le monastère eut son école, ses savants, ses artistes ; que

1. *Bullet. de la Comm. royale d'hist. de Belgique*, t. 71 (1902), pp. 401-417.

2. 1902, col. 145-152, 177-181, 201-207 ; 1903, col. 30-32, 33-42, 51-63, 65-75, 92-96.

3. * *Geschichte des fürstlichen Benediktinerstiftes U. L. F. von Einsiedeln, seiner Wallfahrt, Propsteien, Pfarreien und übrigen Besitzungen.* Mit besonderer Berücksichtigung der Kulturgeschichte I Bd. vom hl. Meinrad bis zum Iahre 1526. Einsiedeln, Benziger, 1902-1903, 6 livraisons, pp. 1-416, gr. in-8°. L'ouvrage entier, qui comprendra dix livraisons et est enrichi de plus de 130 illustrations, de cartes et de phototypies, est en vente au prix de 2MK,60 la livraison.

Digitized by Google

de côtés sollicitent l'attention de l'historiographe! On doit l'avouer, le P. Ringholz est resté à la hauteur de sa tâche, il a fait œuvre d'érudit et d'historien. Et cependant dans sa façon de raconter et d'exposer, l'auteur a visé un public plus nombreux que le monde des érudits de profession ; sans abdiquer aucun des droits de la critique et des exigences de l'érudition moderne, il a su donner à son exposition toute sa clarté, toute sa précision, sans arrêter le lecteur par des digressions et des discussions ; les notes et les appendices sont là pour compléter ou orienter. Quant à l'illustration, elle est splendide dans sa variété et dans sa richesse : carte de l'ancien domaine de l'abbaye, cartes géologiques, vues du monastère, reproductions en fac-similé de manuscrits, sceaux, autographes, miniatures, statues, portraits, rien ne manque pour faire de ce volume une œuvre d'art en même temps qu'une œuvre de science.

195bis. Longtemps attendu, vivement désiré, le premier volume de « *Chartes de l'abbaye de Saint-Hubert en Ardenne* », vient de voir le jour (1). En entreprenant ce travail rude et difficile, M. le professeur Kurth a rendu un grand service à l'histoire belge, car, en dehors des nombreux documents que son ouvrage fait connaître, l'éditeur a inauguré dans la publication de nos cartulaires une nouvelle méthode qui doit porter des fruits. L'Introduction, très détaillée, répond à un triple but. « D'une part, dit-il, je veux faire connaître d'une manière aussi complète que possible la nature, l'histoire et l'état de conservation actuel de la vaste collection de documents à laquelle j'ai emprunté les éléments de ce volume. De l'autre, j'entreprends de fixer, avec toute le précision que rendent possible nos trop rares sources, la chronologie des abbés de Saint-Hubert, qui doit servir en quelque sorte de fil conducteur pour l'étude des annales de cette maison. Dans une troisième partie, j'expose au lecteur les règles que j'ai suivies dans l'édition de ce recueil » (p. I).

La chronologie des abbés de St-Hubert est reconstituée avec soin; pour autant que j'ai pu la contrôler, il n'y a rien à changer, sauf pour les deux derniers abbés cités par M. Kurth: Jean de Bouillon et Henri de Vyle. Deux documents publiés dans les *Regesta Clementis V* montrent qu'à la date du 5 janvier 1313 Jean de Bouillon avait résigné sa charge, et que le pape désignait pour le remplacer Henri de Vyle, prieur d'Évergnicourt (n. 9347). Ce changement ne s'était pas encore effectué le 31 mai suivant, car à cette date le pape chargeait des commissaires de recevoir la résignation du prieuré

1. Bruxelles, Kiessling, 1903, LXXVII. 760 pp. in-4° (Publ. de la Comm. royale d'hist. de Belgique).

Digitized by Google

d'Évergnicourt et de le remettre à Jean de Bouillon (n. 9346). La fin de l'abbatiat de Henri de Vyle est sujette à discussion. Cet abbé figure encore le 11 juin 1363 (*C.R.H.* 3e Ser. II, 315). Le 17 août 1364, son successeur Henri d'Almonsée, nommé le 5 juillet précédent (Arch. Vat. Reg. Avin. Urb. V, t. 7, f. 106v), s'engagea à payer à la Chambre apostolique les sommes dues pour son élection, en deux termes, le premier à la St-Jean-Baptiste de 1365, le 2e à la même fête en 1366 (Archiv. Vatican. *Obligat.* 35 f. 81). Effectivement il en paya une partie le 23 juin 1365 (*Oblig.* 37, f. 86v); cf. Eubel ap. *Studien und Mittheil. aus dem Benediktinerorden*, XVI (1895), p. 92.

Le nombre des actes publiés est de 416, plus sept en appendice. La première partie du chartrier a dû être reconstituée à l'aide des autres documents de l'abbaye : sources narratives, inventaires, etc. Un soin tout particulier a été consacré à l'identification des noms de lieux et des personnages ; les nombreuses notes dont l'éditeur a enrichi son travail fournissent la solution de plus d'un problème généalogique.

196. Le P. Ragey a donné une analyse du travail de M. Porée sur l'abbaye du Bec ; ses travaux antérieurs sur S. Anselme l'avaient familiarisé avec les annales de ce célèbre monastère (1).

197. L'inventaire analytique des nombreux documents des fonds de St-Vaast d'Arras, dressé par MM. Loriquet et Chavanon, est appelé à rendre de précieux services à l'histoire de l'Artois et des provinces avoisinantes (2).

Le premier volume renferme l'analyse des Chartes de fondation, des actes de privilège et d'exemption, des documents se rapportant à la vie monastique et spirituelle, à l'administration intérieure, aux offices claustraux et aux documents financiers.

La deuxième et la troisième partie comprennent un très grand nombre de documents qui intéressent directement notre pays. En 1569, il se forma une congrégation bénédictine, dite des Exempts de Belgique ou de Flandre, qui comprit les abbayes de St-Vaast, St-Bertin, St-Amand, St-Pierre de Gand, Lobbes et Eename (cf. *Revue bénéd.*, 1894, 1895, 1896). L'abbaye de St-Vaast en fut en quelque sorte le centre, de sorte que les archives de cette abbaye renferment les procès-verbaux des synodes ou chapitres, de nombreuses copies de statuts et une correspondance assez volumineuse.

1. L'*Université catholique*, 1902, 15 mai, pp. 5-33.

2. H. Loriquet et J. Chavanon, *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. Pas-de-Calais.* Archives ecclésiastiques, série H, t. I. *Fonds de l'abbaye de Saint-Vaast*, art. 1-851. Arras, Soc. du Pas-de-Calais, 1902, 421 pp. in-fol.

Digitized by Google

Nombreux sont aussi les actes relatifs à l'exemption des monastères, notamment de Saint-Amand, toujours en lutte avec l'évêque de Tournai au sujet de cette question délicate. L'histoire interne des abbayes de St-Pierre de Gand, de Lobbes et d'Eename profitera largement des actes de visite canonique conservés dans le fonds de St-Vaast.

Il serait superflu d'insister sur l'intérêt que présentent les livres des comptes, pleins de particularités de tous genres, les procédures sur l'exemption, la préséance, la présentation aux bénéfices, l'assistance aux synodes, les élections abbatiales, où l'on trouve H. 144 de nombreuses pièces relatives à la nomination de D. Jérôme Ruffault, à l'abbaye de St-Adrien de Grammont, les documents sur les collèges de St-Vaast à Paris et à Douai.

L'inventaire des archives de St-Vaast comprendra deux volumes ; le deuxième, consacré aux droits seigneuriaux, aux domaines, aux prévôtés et prieurés, donnera l'introduction et les tables. Espérons qu'il ne tardera pas trop, bien qu'une analyse aussi minutieuse paraisse devoir réclamer beaucoup de temps.

198. M. Bruel fait connaître un « *fragment d'un cartulaire de Cluny* » (Bibl. nat. Nouv. acq. 756), du XIIIe siècle, contenant, entre autres pièces, un diplôme inédit de Philippe-Auguste (1 nov. 1194-1 avril 1195) (1).

199. M. Thompson vient de publier, d'après un MS. du XIVe siècle, l'important Coutumier de l'abbaye de St-Augustin de Cantorbéry, mais le manuscrit offre une série de compilations de différentes époques (2). Nous y notons entre autres des documents sur la succession de Raoul de Bourne à l'abbatiat de Cantorbéry en 1309, la mort de Thomas de Fyndone, une série de règlements de l'abbé Nicolas de Thorne (1273-1283), puis à la fin une « *Tradicio generalis capituli super mores et observancias monachorum ordinis sancti Benedicti* », postérieure à 1238.

200. Le R. P. Dom Léon Almond retrace, à l'aide du Coutumier du monastère de St-Augustin à Cantorbéry récemment publié, la vie journalière de cette grande abbaye (3).

201. Le R. P. D. Étienne Kainz commence la publication des *Consuetudines* du monastère bénédictin de Scheyern en Bavière d'après un MS. de l'an 1452. Elles sont le résultat de la visite cano-

1. *Bibl. École des Chartes*, 1902, pp. 678-681.
2. *Customary of the Benedictine monasteries of Saint Augustine, Canterbury, and Saint Peter, Westminster*. Vol. I (H. Bradshaw Soc. XXIII), 1902, XIII-433 pp. in-8°.
3. *The Law of the Cloister* (*Downside Review*, 1902, p. 227).

Digitized by Google

nique de 1426 et surtout de celle de 1452 entreprise sur l'ordre du cardinal Nicolas de Cuse (1).

202. MM. C. Grellet-Balguerie et P. Courteault ont publié l' « histoire du prieuré conventuel de Saint-Pierre de la Réole » écrite par Dom Maupel vers 1728 et continuée jusqu'en 1790 (2).

203. M. F. Le Catins a publié une notice sur « la suppression des Exempts et la fin de l'abbaye du Mas d'Azil (3). »

204. M. Ugo Balzani vient de publier le corps des chroniques de l'abbaye de Farfa, qui comprend les travaux de l'abbé Hugues et surtout le célèbre *Chronicon Farfense* de Grégoire de Catino. L'antiquité du monastère de Farfa, ses relations intimes avec l'Empire, le nombre d'actes que le chroniqueur de Farfa a conservés, tout concourt à faire des travaux historiques sortis du célèbre monastère de la Sabine une source de premier ordre pour l'histoire de la première moitié du moyen âge. Les textes ont été soigneusement revus et annotés et munis d'un index détaillé (4).

205. M. St. Zakrzewski a consacré une notice à « l'abbaye des Saints Boniface et Alexis sur l'Aventin de 977 à 1002 » (5).

206. Le même auteur a traité des légendes relatives à la mort de Boleslas II dans sa notice sur « Ossiach et Wilten. Contribution à l'histoire des rapports dynastiques des Piasts au XIe siècle » (6).

207. M. L. Delisle a consacré une savante notice aux Évangiles de l'abbaye de Prüm, qui faisaient partie de la bibliothèque de J. J. Goerres, et qui avaient été donnés à l'abbaye en 852 par l'empereur Lothaire. En appendice M. Delisle publie quelques textes historiques extraits de ce MS. sur la visite de l'empereur Lothaire à Prüm en 852, sur des consécrations d'autels en 1098, 1047, 1229 (7).

208. M. l'abbé Bourneix continue son histoire des Bénédictines de Bonnesaigne, en faisant connaître les bienfaiteurs du monastère, ses dépendances, ses revenus, sa juridiction, sa règle, la série des abbesses jusqu'à la suppression de l'abbaye (8).

209. M. l'abbé Ed. Albe publie sur « *l'abbaye de Beaulieu et les*

---

1. *Studien und Mittheil.*, XXIV (1903), pp. 161-175.
2. *Archives histor. de la Gironde*, t. XXXVI (1901), pp. 1-115.
3. *Revue des Pyrénées*, t. XIII (1901), pp. 282-294.
4. *Il Chronicon Farfense di Gregorio di Catino.* Precedono la Constructio Farfensis e gli scritti di Ugo di Farfa, a cura di Ugo Balzani (Instituto storico Italiano). Roma, Lincei, 1903, XLVI-367-567, pp. in-8°.
5. *Bullet. internat. de l'Académie des Sciences de Cracovie*, octobre 1902, pp. 133-158.
6. *Ib.*, décembre 1902, pp. 175-179.
7. *Journal des Savants*, 1902, pp. 461-475.
8. *Bullet. de la Soc. scientif., hist. et arch. de la Corrèze*, t. XXIV (1902), pp. 353-410, 453-538 ; t. XXV (1903), pp. 21-98.

Digitized by Google

Seigneurs de Castelnau-Bretonoux, 1316-1317-1344 », quelques documents extraits des Archives du Vatican (1).

210. M. F. Philippi publie d'après le Cod. 861 de la Bibl. de l'Univ. de Leipzig, une série de notices sur l'abbaye de Corbie, et M. O. Grotefend en a extrait également un diplôme inédit de Henri IV du 5 juin 1066 (2).

211. M. F. Galabert a étudié la condition des personnes à Montauriol du Xe au XIIe siècle, d'après les chartes de l'abbaye de S. Théodard à Montauban (3).

212. M. J. Gauthier a publié une étude sur l'abbaye, son église et ses monuments de Saint-Vincent de Besançon (4).

213. Celui qui prendra en mains « *l'abbaye et le cartulaire de Fesmy (Aisne) près du Cateau (Nord)* » par R. Minon ne doit pas s'attendre à trouver une monographie du monastère, ni un travail suivi sur le cartulaire (5). Il existe à la bibliothèque de Guise un beau cartulaire de l'abbaye de Fesmy, mais le manque de ressources matérielles empêche la société archéologique d'Avesnes de le publier. En attendant M. Minon en publie un certain nombre de pièces et expose quelques particularités de l'histoire du monastère.

214. M. A. J. L. J. Massé a donné une courte histoire et une description de l'église et de l'abbaye du Mont-St-Michel (6).

215. M. G. Caro a continué son étude sur deux villages alsaciens au temps de Charlemagne, en traitant cette fois de Preuschdorf, et en utilisant les données économiques des « Traditiones Wizenburgenses » (7).

216. M. J. de la Brière publie une lettre inédite de Henri IV, relative à l'abbaye de Montierramey (8).

217. M. H. Omont donne l'*Inventaire du trésor de l'abbaye de Saint-Denys en 1505 et 1739* (9).

218. M. de Palys a publié des « Notes sur l'abbaye de Redon, sur les seigneurs et le comté de Rieux » (10).

219. H. Sulzer a publié une notice sur le monastère de Töss (11).

1. *Bullet. de la Soc. scient., hist. et arch. de la Corrèze*, XXV (1903), pp. 145-162.
2. *Zeitschrift f. Gesch. und Alterthumsk. Westfalens*, LX, 108 sqq.; 146 sqq.
3. *Bullet. de la Soc. archéol. de Tarn-et-Garonne*, 1902, pp. 97-111.
4. *Mémoires de l'Académie de Besançon*, 1902, pp. 177-205.
5. *Extrait des Mémoires de la Soc. arch. de l'arrond. d'Avesnes*, Avesnes, Dubois, 1902, IV-160, pp. in-8°.
6. *Short History and description of the Church and Abbey of Mont-St-Michel*. Londres, Bell, 1903, 148 pp. 8° avec 49 ill. *(Handbooks to Continental Churches)*.
7. *Zeitschrift f. die Gesch. des Oberrheins*, N. F. XVII (1902), pp. 563-587.
8. *Revue des quest. histor.*, 1903, t. LXXIII, pp. 250-254.
9. Nogent-le-Rotrou, Daupeley, 1902, 52, pp. in-8°.
10. St-Brieuc, Prud'homme, 1902, 52 pp. in-8°.
11. *Bilder aus der Gesch. des Klosters Töss*. Winterthur, Ziegler, 1903, 68 pp. in-8°.

Digitized by Google

220. L. Pröll a étudié les règlements de la Schola S. Petri de Salzbourg (1).

221. D. Frédéric Endl a commencé une étude sur « les rapports de l'abbaye d'Altenbourg, des monastères et des paroisses du voisinage avec le collège des Piaristes de Horn dans la Basse-Autriche », XVIIe et XVIIIe siècles (2).

222. L'abbaye d'Ainay possédait dans la vallée d'Aoste, dès la première moitié du XIIe siècle, le prieuré de Saint-Hilaire-de-Nus. Cette dépendance avait peu d'importance. M. J. Beyssac a réuni tous les renseignements possibles sur cette maison (3).

223. M. René Poupardin a fait connaître le Cartulaire de Saint-Vincent de Laon », conservé aux Archives Vaticanes (Miscell. Arm. X, 145), en publiant l'analyse des documents qui y sont contenus et le texte des pièces inédites. Déjà en 1897, M. G. de Manteyer avait appelé l'attention sur ce codex. Les actes latins sont au nombre de 41, les français de 9; ils vont de 974 à 1296 (4).

224. M. Leuridan a fait connaître « les Chartes du prieuré de Fives » de 1104 à 1336 (5). Ce prieuré, situé près de Lille, dépendait de l'abbaye bénédictine de Saint-Nicaise de Reims.

225. Le *Bulletin de la 32e réunion de la Gilde de St-Thomas et de St-Luc*, est consacré à la visite du Limbourg belge et du Limbourg hollandais en 1898. Nous y notons quelques pages sur les anciens monastères de Susteren (56-61), de Meerssen (94-97) (6).

226. Le troisième volume du Cartulaire de l'abbaye bénédictine de Göttweig (Basse-Autriche), compilé par le P. Adalbert Fuchs, contient les actes de 1468 à 1590, soit les n°s 1732 à 2277 (7).

Les actes les plus importants sont donnés *in extenso*. Nous signalerons particulièrement les procès-verbaux des visites canoniques du monastère des chanoines-réguliers de St-André an der Traisen (21 déc. 1468), la correspondance de l'évêque Jean de Trente, relative à la copie de manuscrits (1476), la visite canonique de l'abbaye des Écossais de Vienne (1479), les relations du procureur de l'abbaye en Cour romaine et l'offre d'offices de l'abbé

1. *Die Schulordnungen der Schola S. Petri. Ein Beitrag zur Schulgeschichte Salzburgs.* I. Progr. Salzbourg, 1902, 16 pp. in-8°.
2. *Studien und Mittheil.*, XXIV (1903), pp. 58-67.
3. *Quelques notes sur le prieuré St-Hilaire-de-Nus* (*Bulletin histor. du dioc. de Lyon*, III (1902), pp. 150-154).
4. *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XXIX (1902), pp. 173-267.
5. *Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai.* 5e année, 1903, pp. 129-143.
6. Bruges, Desclée, 1903, in-4°.
7. *Urkunden und Regesten zur Gesch. des Benedictinerstiftes Göttweig.* III, Th. 1468-1500. Wien, Gerold, 1902, VII-964, pp. in-8°.

Digitized by Google

Guillaume de Luxembourg « generalis visitator et procurator... » (1499-1500), le procès-verbal de visite de l'abbaye de Göttweig du 3-23 juillet 1418.

La table détaillée des noms de personnes et de lieux, et de matières occupe les pages 430 à 845.

En appendice, l'auteur a publié le Nécrologe, le Catalogue des abbés et les Calendriers de l'abbaye, ainsi que les confraternités, plus un fragment de calendrier de S. Blaise dans la Forêt-Noire de 1076.

227. La Société historique subalpine, dirigée par M. Ferdinand Gabotto, se distingue par une rare activité. Elle a publié de nombreux documents, qui permettent de reconstituer l'histoire du pays de Saluces ; notons particulièrement les cartulaires des abbayes de Pignerol, de Cavour, de Staffarda, de Rifreddo, auxquels viendront bientôt se joindre ceux de S. Étienne d'Ivrée et de Casanova. Le tome XV de la *Bibliothèque* de cette société, intitulé *Miscellanea Saluzzese*, renferme le carticulaire du monastère de St-Eusèbe de Saluces, primitivement dépendance de l'abbaye des bénédictins de N.-D. de Cavour, uni plus tard à la mense du chapitre de Saluces. Les actes publiés, au nombre de 46, vont de 1078 au 8 mars 1460 (1).

M. Ch. Patrucco publie « les plus anciennes chartes de l'abbaye de Caramagna » (2), monastère de bénédictines fondé le 28 mai 1028, dont la juridiction seigneuriale fut assez vaste, et qui donna naissance aux monastères de S. Hilaire di Revello (depuis 1224 placé sous la dépendance de l'abbaye cistercienne de Rifreddo) et de S. Georges del Yillar. L'abbaye de Caramagna fut donnée en 1444 aux Bénédictins par Félix V (Amédée VIII), qui créa de cette façon l'abbaye commendataire de Caramagna-Piemonte. Les actes publiés, au nombre de 64 , vont du 28 mai 1028 au 3 août 1295.

Les notes de M. Edouard Durando sur l'église de N.-D. de Beceto constituent une contribution à l'histoire de l'abbaye de Fruttuaria qui revendiqua cette église contre le monastère de Rivalta. Les trois actes publiés (29 avril 1211 mai 1235) constituent le dossier du procès (3).

228. L'ordre bénédictin en Hongrie a commencé à rédiger ses annales et à les consigner dans une œuvre vraiment monumentale. La collection des monographies des monastères, placée sous la direction du R. P. Dom Ladislas Erdelgi, porte le titre général de :

1. *Cartario del monastero di Sant'Eusebio di Saluzzo*, par C. F. Savio (*Miscell. Saluzz.* pp. 1-53).
2. *Ib.*, 55-129.
3. *Ib.*, 131-157.

Digitized by Google

« Histoire de la congrégation bénédictine de Pannonie. En souvenir de l'existence neuf fois séculaire du christianisme, de la monarchie et de l'ordre en Hongrie » (1). Deux volumes ont jusqu'ici paru. Ce sont deux superbes in-quarto, d'une impression splendide, richement illustrés de reproductions photographiques des anciens diplomatiques et littéraires, de vues, de portraits.

Le premier volume intitulé « Histoire de l'archiabbaye de Pannonhalma. Prémière période. Fondation et développement de 996 à 1243 » est l'œuvre de Dr Ladislas Erdelgi. En appendice l'auteur a publié 197 documents.

Le sixième volume renferme l'histoire de l'abbaye de Zalavar des origines au temps présent (2) écrite par le prieur du monastère, ✠ P. Dom Thomas Füssy. L'appendice contient 191 documents.

229. Le travail de M. Jamieson B. Hurry sur l'abbaye de Reading ne se présente pas sous la forme de monographie de cet illustre monastère (3). C'est plutôt une série de notes groupées d'une façon systématique, destinées autant à faire connaître les annales de ce monastère que son passé artistique et littéraire. Après une description des édifices claustraux richement illustrée de plans et de photographies, l'auteur raconte brièvement l'histoire du monastère et le martyre de l'abbé Hugues Farringdon, victime du despotisme de Henri VIII. Suivent différents chapitres sur la lutte entre l'abbé de Reading et la gilde marchande de cette ville, l'organisation de l'abbaye et le rôle de ses divers officiers, les domaines, privilèges et revenus, les armoiries, sceaux et monnaies, la bibliothèque du monastère que l'auteur a essayé de reconstituer, en donnant l'indication des manuscrits provenant de Reading, conservés aujourd'hui dans différents dépôts d'Angleterre, notamment au British Museum, à la Bodléenne, dans les collèges d'Oxford, de Cambridge, etc. ; les reliques, argenterie et autres trésors, les vicissitudes du monastère après sa suppression. En appendice, M. Hurry a donné la liste des abbés, le charte de fondation (1125), et un registre chronologique des chartes conservées au British Museum ; ce catalogue comprend l'analyse de 98 documents.

230. Le prieuré clunisien de St-Jean l'Évangéliste à Pontefract,

1. *A Pannonhalmi Szent-Benedek-Rend története.* A Magyar kereszténység, királysag és benczés-rend fönnel-lásának kilenczszázados emlékére kiadja a Pannonhalmi Szent-Benedek-Rend.

A Pannonhalmi Föapátság története. Elsö korszak a megalapítás és terjeszkedés kora 996-1243. Budapest, Stephaneum, 1902, XVI-826 pp. in-4°.

2. *A Zalavári apátság története.* A legrégibb idöktöl fogva napjainkig. Budapest, Stephaneum, 1902, 732 pp. in-4°.

3. *Reading Abbey.* Londres, Elliot Stock, 1901, XII-214 pp. gr. in-8°.

Digitized by Google

relevant du prieuré de La Charité, fut fondé par Robert de Lascy vers 1090. M. Richard Holme vient de publier le cartulaire de ce monastère d'après les documents originaux en possession de M. Godfrey Wentworth (1). Le nombre des documents publiés est de 556 allant de la fondation à 1251 ; ils sont précédés d'une analyse ou d'une traduction anglaise. La préface orientera le lecteur sur le sort des archives de Pontefract après la suppression du monastère. Un bon index termine la publication.

231. M. Hunt a publié une « histoire de l'abbaye de Westminster » (2).

232. M. Delannoy a publié une liste critique des abbés du Moutier-d'Ahun (3), qu'on pourra compléter par certaines indications données dans les *Annales du Midi* (1903, p. 388).

233. N.-D. del Pueyo de Barbastro est un sanctuaire célèbre de l'Aragon, dont la garde est confiée depuis 1890 à des Bénédictins de la province espagnole. Le culte de Marie y remonte jusqu'aux premiers jours du XIIe siècle. Le R. P. D. Placide Merida a fait l'historique du sanctuaire et du culte de N.-D. del Pueyo, en rattachant à son récit tous les souvenirs bénédictins du diocèse de Barbastro (4).

234. L'abbaye d'Emaus à Prague fut fondée le 21 novembre 1347 par l'empereur Charles IV, roi de Bohême, sous le patronage de S. Jérôme, en faveur de bénédictins du rit slave. Les troubles du Hussitisme y ruinèrent la vie claustrale, et ce ne fut qu'en 1635 que l'introduction des Bénédictins de Montserrat inaugura une ère de prospérité. Depuis 1880 le monastère appartient à la congrégation de Beuron. En attendant la publication d'une monographie détaillée de l'abbaye, on saluera avec joie le petit travail, d'ailleurs bien documenté, du R. P. Dom Léandre Helmling, qui fait connaître l'histoire du monastère et en donne une description soignée (5).

235. C'est un curieux chapitre de l'histoire monastique d'Italie que vient d'écrire M. l'abbé Schmidlin en racontant la lutte entre l'élément germanique et l'élément italien dans les monastères de Subiaco et de Farfa (6). Le monastère de Subiaco avait été réformé en 1364 par l'introduction de moines allemands. Subiaco, à son

1. *The Chartulary of St-John of Pontefract.* (Yorkshire Archaeological Society, Record Series, vol. XXV, XXX 1899-1902, LXXII-716 pp. in-8°.

2. *Story of Westminster abbey. Account of that ancient foundation, its builders, and those who sleep therein.* Londres, Nisbet, 1902, 370 pp. in-8°.

3. *Mém. de la Soc. des sciences natur. et archéol. de la Creuse*, t. XIII (1902), pp. 343-362.

4. * *Historia del Ntra. Sra. del Pueyo de Barbastro.* Barbastro, Corrales, 1901, 346 pp. in-8°.

5. * *Emaus. Kurzgefasste Geschichte und Beschreibung der Kirche und des Klosters Emaus in Prag.* Prague. Calve, 1903, IV-262 pp. in-8°.

6. *Ein Kampf um das Deutschtum im Klosterleben Italiens (Histor. Jahrbuch*, XXIX (1903) pp. 15-40 ; 253-282).

Digitized by Google

tour, fournit en 1418 des réformateurs aux monastères d'Autriche. Dans le courant du XVe siècle, Farfa fut uni à Subiaco et occupé par des moines *Theutonici* — ce qui s'applique aux Allemands, aux Belges et aux Néerlandais — venus de Subiaco. L'introduction de l'observance de Sainte-Justine de Padoue à Subiaco ne se fit pas sans difficultés. Chassés de ce monastère, les moines allemands trouvèrent un refuge à Farfa et firent valoir leurs droits auprès de l'Empereur. La lutte se poursuivit avec âpreté entre les deux éléments jusqu'au milieu du XVe siècle, pour reprendre avec plus de véhémence dans la seconde moitié du XVIe siècle. Ce fut d'une façon peu louable que le cardinal Farnèse expulsa de Farfa les moines allemands, belges et néerlandais, pour remettre le monastère à la congrégation Cassinienne. La congrégation de l'Anima à Rome mit tout en œuvre pour sauver ses compatriotes ; il fallut céder à la force. Ce sont les péripéties de cette lutte nationale que M. Schmidlin nous raconte avec une abondance de renseignements vraiment remarquable.

236. D. Oswald Hunter-Blair consacre quelques pages au collège bénédictin de Gloucester à Oxford (1), et D. G. E. Hind raconte la confiscation de l'argenterie de l'histoire du collège de Cantorbéry, autre collège fondé à Oxford pour les étudiants de ce grand monastère bénédictin (2).

237. Le R. Fr. Valéry poursuit son travail sur « Juvigny-les-Dames et son ancienne abbaye », en traitant cette fois des abbesses des XIIIe et XIVe siècles (3).

238. Le Dr A. Brackmann a examiné *les deux plus anciennes bulles papales pour l'abbaye d'Ilsenbourg* dans le Harz et montré que celle d'Innocent II du 2 janvier 1136 est authentique dans la copie du XIIe siècle conservée à Magdebourg, tandis que le prétendu original conservé à Halle ainsi que la bulle d'Eugène III du 23 mars 1148 ont été falsifiées dans la seconde moitié du XIIe siècle vers 1160 (4).

239. Dans son étude sur l'emploi des biens monastiques dans le comté de Schwarzbourg lors de la Réforme protestante, M. G. Einicke s'est occupé de la sécularisation des monastères des bénédictins de Paulinzella (pp. 115-121, 194-201) et des bénédictines de Arnstadt (129-144) (5).

---

1. *The Ampleforth Journal*, 1902, pp. 60-62.
2. *Ib.*, 62-78.
3. Extrait du *Bulletin de l'Association amicale des anciens élèves du Pensionnat de Juvigny-sur-Loison*, 7e année, nº 7 (1902), 11 pp. in-8º.
4. *Zeitschrift des hist. Vereins für Niedersachsen*, 1902, pp. 507-517.
5. *Zeitschrift des Vereins f. Thüring-Gesch.*, N. F. XII (1902), pp. 105-144, 185-219.

Digitized by Google

240. Le Dr Georges Berbig a publié l'inventaire des biens mobiliers du monastère bénédictin de Mönchröden près de Cobourg, dressé le 4 octobre 1531, lors de la séquestration des propriétés de l'abbaye par les protestants (1).

241. Dans un faubourg de Belluno existe un ancien monastère placé sous le vocable de S. Gervais. Son origine doit être placée, semble-t-il, dans le premier quart du XIIIe siècle. Il est difficile de dire à quelle branche de l'ordre bénédictin les moniales qui l'occupent étaient alors rattachées; elles portaient l'habit cistercien, même quand elles se trouvaient sous la juridiction des Camaldules de S. M. della Follina, puis de S. Michel de Murano. Supprimé au commencement du XIXe siècle lors de l'occupation française, le monastère fut rétabli en 1817, et les moniales adoptèrent dès lors l'habit noir des bénédictines. Il est sur le point de disparaître en vertu des lois spoliatrices de l'Italie, par suite de la réduction des nombres de religieuses. Il était donc grand temps de recueillir les actes et souvenirs du monastère. C'est ce qu'a fait le Dr Louis Zacchi dans un volume d'allure respectable, qui vise moins à donner une monographie scientifique qu'à recueillir tous les souvenirs relatifs au monastère de St-Gervais (2). On y trouvera nombre de pages sur les relations de Grégoire XVI avec Belluno.

242. Le R. P. Dom Gilbert Dolan fait connaître la mission des Bénédictins anglais dans le Gloucestershire (3).

243. Le R. P. D. Norbert Birt a raconté l'histoire du monastère de St-Grégoire à Douai (XVIIe-XVIIIe s.), de son transfert en Angleterre, puis de son établissement définitif à Downside (1814) (4). Le volume est richement illustré.

244. M. Georges Caro a continué ses « Études sur les plus anciens diplômes de l'abbaye de Saint-Gall », comme base d'un travail sur la division de la propriété foncière dans le Nord-Est de la Suisse et les parties avoisinantes d'Alamannie à l'époque Karolingienne » (5).

245. M. Vetter a publié une description de l'abbaye de St-Georges de Stein sur le Rhin (6).

---

1. *Zeitschrift des Vereins f. Thüring. Gesch.* N. F. XIII (1903), pp. 329-356.
2. *Il convento di S. Gervasio presso Belluno. Notizie storiche con cenni biografici intorno ad alcuni vescovi ed al papa Gregorio XVI.* Belluno, Cavessage, 1902, 406 pp. in-8°.
3. *Downside Review*, 1902, pp. 266-285.
4. *Downside. The History of St-Gregory's School from its Commencement at Douay till the Present Time.* Londres, Kegan Paul, in-8°.
5. *Studien zu den älteren St-Galler Urkunden* (*Jahrbuch f. Schweizer. Gesch.*, XXVII (1902), pp. 186-370).
6. *Beschreibung des St-Georgen Klosters zu Stein am Rheim.* Berne, Körber, 1902, 28 pp.

Digitized by Google

246. M. Raimbault a fait connaître « les obligations de l'administrateur de l'abbaye de Saint-Victor » de Marseille (1er septembre 1545), d'après un texte provincial inédit, qui fournit des détails assez curieux sur le régime intérieur de ce monastère (1).

247. M. Aug. Molinier a inauguré la série des *Obituaires de la province de Sens* par ceux des diocèses de Sens et de Paris (2). La préface contient un répertoire chronologique des travaux imprimés relatifs aux obituaires français ou dans lesquels ces documents ont été utilisés, rédigé par M. Longeon. Nous notons ensuite pour les monastères bénédictins, les obituaires de Sainte-Colombe de Sens (15-21), St-Pierre-le-Vif (22-29), Ferrières (30), St-Germain-des-Prés (241-304 ; 1017-1020), St-Denis (305-342 ; 1021-1025), Argenteuil (343-351), St-Maur-des-Fossés (352-354), Chelles (355-386), Lagny (387-388), St-Magloire (389-392), Deuil (412-418), St-Martin-des-Champs (419-486), Longpont (519-530).

248. D. Placide Lugano, en même temps qu'il nous annonce la prochaine publication du second volume du *Spicilegium Montolivetense*, publie deux opuscules destinés à faire mieux connaître l'illustre monastère du Mont-Olivet et les nombreuses œuvres d'art qui le décorent.

Le premier est un « *Guide illustre du Mont-Olivet majeur* », orné de soixante planches photographiques (3). Après une courte description des routes qui de Sienne mènent au monastère, soit par Asciano, soit par Buonconvento, l'auteur fait connaître la vie du fondateur de l'ordre, le B. Bernard Tolomei. Il nous introduit alors dans le monastère, dont il nous fait les honneurs ; mais c'est le grand cloître qui le retient davantage, car ce cloître est une des plus magnifiques galeries de fresques qu'on rencontre. Les œuvres d'Antoine Bazzi dit Sodoma (1477-1549), de Luc Signorelli de Cortone, de Neroni méritent d'attirer l'attention. L'opuscule de Dom Lugano aura l'avantage d'éveiller l'intérêt au sujet des trésors d'art conservés au Mont-Olivet.

249. La congrégation olivétaine, de l'ordre de S. Benoît, s'est toujours distinguée par la culture des arts. Ses travaux de marqueterie sont universellement connus et appréciés. En attendant qu'il leur consacre une étude approfondie, le R. P. D. Placide Lugano, l'intrépide défricheur de l'histoire Olivétaine, vient de rappeler les

1. *Revue hist. de Provence*, 1901, pp. 270-284.
2. Paris, impr. nat. 1902, CIX-1380 pp. in-4°.
3. * *Guida illustrata di Monte Oliveto Maggiore*. Monte Oliveto Maggiore, 1903, 189 pp. in-12.

Digitized by Google

mérites d'une trentaine d'Olivétains miniaturistes et calligraphes (1). Il donne sur chacun d'eux, leur vie et leurs œuvres des données très précises, qui seront certainement accueillies avec faveur par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des arts en Italie.

250. M. Léon Lecestre a rendu un bon service en publiant la liste générale des abbayes-prieurés et couvents d'hommes en France d'après les papiers de la Commission des Réguliers, établie par Louis XV le 23 mai 1766 (2). Utilisant le MS. fr. 13857, de la Bibl. nationale, qu'il corrige et complète par les papiers de la Commission conservés aux Archives nationales, M. Lecestre publie la liste des monastères, à l'exclusion des maisons de clercs réguliers, existant en France en 1768. Les monastères sont rangés par règles, ordres, provinces et diocèses, avec indication du nombre des religieux et des revenus dont ils jouissaient. L'éditeur a surtout pris à tâche d'identifier les noms et d'indiquer l'emplacement exact des monastères. A ce point de vue son ouvrage est appelé à rendre de bons services. Le supplément donne un relevé des maisons des clercs réguliers. Une bonne table termine le volume.

251. M. Pl. Lauer publie deux listes des manuscrits de St-Arnoul de Crépy conservés dans le t. 177 de la collection de Picardie (notes de D. Grenier) et dans le MS. 597 de la Mazarine. Ces textes sont du XIIe et du XIIIe siècle (3). L'éditeur tâche d'identifier certains codices; il termine son travail par les catalogues des MSS. du monastère rédigés au XVe s.

252. M. Manitius a publié différents catalogues inédits de bibliothèques de Ratisbonne, entre autres de St-Emmeran (4).

253. La courte notice de M. Boudet sur « un sacramentaire romano-gallican inédit du monastère d'Aurillac » (5) appelle l'attention sur ce MS. du Xe siècle que Dom Plaine a jadis signalé dans les *Lettres chrétiennes*, III (1881), pp. 427-437.

254. M. Ettlinger a donné quelques notes supplémentaires à son travail sur la bibliothèque de l'abbaye de St-Pierre dans la Forêt-Noire (6).

255. A propos de l'acquisition par la Bibl. nationale d'un missel à l'usage de l'ancien monastère de la Daurade à Toulouse, M. Couderc a donné à titre de renseignements, la liste des travaux ou articles

1. * *Memorie dei più antichi miniatori e calligrafi Olivetani.* Firenze, Tit. Salesiana, 1903, 110 pp. in-16.
2. * *Abbayes, prieurés et couvents d'hommes en France.* Paris, Picard, 1902, XII-157 pp., in-8°.
3. *Les manuscrits de Saint-Arnoul de Crépy* (*Bibl. École des chartes*, 1902, pp. 481-516).
4. *Centralblatt f. Bibl.*, 1903, t. XX, pp. 3-16, 89-115.
5. *Revue de la Haute-Auvergne*, 1902, pp. 220-224.
6. *Zeitschrift f. d. Gesch. des Oberrheins*, N. F. XVII (1903), pp. 394-398.

Digitized by Google

publiés sur cette maison et édité quelques textes tirés de ce missel relatifs aux usages liturgiques du monastère [1].

256. S. G. Mgr Foucault, qui ne partage pas tout à fait les idées des Bénédictins de Solesmes, consacre une étude à « la rythmique grégorienne d'après Guy d'Arezzo » [2], dans laquelle il examine quelle est, d'après Gui d'Arezzo, la rythmique du chant grégorien, et quelle est la parenté qui existe entre cette rythmique et la rythmique gréco-romaine.

D. Ursmer BERLIÈRE.

1. *Annales du Midi*, 1902, pp. 541-550.
2. *Tribune de Saint-Gervais*, déc. 1902 (VIII), pp. 369-380 ; février 1903 (IX), p. 33-45.

Digitized by Google

LES « CONSUETUDINES SIGIBERTI ABBATIS »

DANS CLM. 14765.

CLM. 14756 est un manuscrit sur parchemin du XIe-XIIe siècle, originaire de l'abbaye impériale de St-Emmeran de Ratisbonne, d'où il est passé à la bibliothèque nationale de Munich. Une main du XIVe-XVe siècle a mis sur la couverture en parchemin ce titre : « Expositio regule usque ad 1um gradum humilitatis. Item Consuetudines Sigiberti abbatis. » Involontairement on se pose la question : « Qui était cet abbé Sigibert ; auquel des personnages de ce nom l'écrivain rattache-t-il l'origine de ces Consuetudines ? »

Avant d'aborder la réponse, examinons les Consuetudines tant par rapport aux conditions extérieures que sous le rapport du contenu. Dans notre manuscrit les Consuetudines commencent fol. 67^r et se terminent fol. 101^r. A en juger par l'écriture, elles peuvent remonter à la fin du XIe siècle, mais elles appartiennent plus probablement au XIIe; l'écriture est très nette et bien soignée, les fautes de scription ou de grammaire sont fort rares. Les antiennes, répons, etc. destinés à être chantés aux offices liturgiques sont pourvus de neumes ; tout l'ensemble donne l'impression d'un livre officiel de chœur. J'ai été frappé de ce que dans le second quaternion, beaucoup d'initiales sont restées en blanc; je n'ai pu découvrir une raison satisfaisante de ce fait (1).

Ceci peut suffire quant à la description externe des Consuetudines. Quant à l'examen du contenu, il sera utile, autant que cela peut se faire dans cet article, de passer en revue chacune des parties dont se composent les Consuetudines. L'époque plus ou moins ancienne de chaque partie jettera peut-être quelque lumière sur l'œuvre elle-même et sur l'auteur présumé. Tout d'abord l'analogie est frappante entre les coutumes rapportées Clm. 14765 et celles des Cod. Casanat. 54, et Cod. Barb. XI, 120. E désignera dans ce qui suit Clm. 14765;

1. Clm. 14765 se compose de 8 cahiers et de 2 feuilles. Les 4 premiers cahiers contiennent le commentaire incomplet de la règle (de Paul diacre) ; les quatre derniers contiennent les Consuetudines. Le second cahier (6e du manuscrit) ne serait-il pas d'une autre main que le premier (5e)? Ce n'est pas impossible, vu que l'écriture ne reste pas toujours la même.

Digitized by Google

B, B' = Cod. Casanat. 54 et la première rédaction de Cod. Barb. XI, 120. L'affinité entre B et C a déjà été élucidée (1). Nous établirons d'abord, en les comparant entre eux, la parenté qui existe entre E, B et C. Ces trois Consuetudines en effet proviennent d'une source commune.

E.	B. B'.
In Kalendis Octobris dimittant meridianam, quam solent facere monachi in estate et aquam ad miscendum usque in ramis palmarum, et statim post refectionem cantent nonam. Similiter et servitores faciant. Postea sedeant in claustris.	Kalendis Octobribus, dimittatur meridiana, quam solent facere monachi in estate et aquam ad miscendum usque ramis palmarum.
Dominica prima in Kalendis Octobris. Post invitatorium ymnus ad nocturnos «Primo dierum», lectiones et responsoria de Machabeis usque in Kalendas Novembres. Ad laudes ymnus. «Eterne rerum» usque in quadragesimam.	Dominica prima in Kalendis Octobribus ad nocturnos hymnum « Primo dierum » ad laudes. « Eterne rerum. » Historia Machabeorum. Responsorium « Adaperiat » usque Kalendas Novembris.
A Kalendis Octobris usque in Kalendas Novembres post matutinas revertantur fratres ad lectulos suos. Custos autem cum viderit diem illucescere sonet scillam modice et surgentes vestiant nocturnales suos eantque in ecclesiam sine mora ulla faciantque orationem et canant primam et psalmos familiares cum «Miserere mei Deus», «De profundis» necnon et septem psalmos cum letania. Postea autem sedeant in claustro. Infantes vero legant excelsa voce spacio VII psalmorum, deinde canant vel scribant. Fratres autem sub silentio legant vel cantent.	A Kalendis Octobris usque Kalendas Novembris post matutinum revertantur fratres ad lectulos suos. Deinde cum viderit diem apparere custos aecclesiae sonet signum minus modice et eant fratres in aecclesia sine ulla mora. Tunc vero canant primam et septem psalmos ponitentiales (!) et letanias. Postea autem debent sedere in claustra. Infantes vero debent aut cantare aut aliquantulum altius legere. Prius autem maiores sub silentio legant vel canant.

Cette introduction dans chacune des trois rédactions est suivie de dispositions générales, qui ou bien règlent le travail monastique

1. *Revue Bénéd.* 1903. Avril. *Le plus ancien coutumier de Cluni.* Puisque C est évidemment dérivé de B, B', il n'y a pas lieu de le faire entrer en compte dans la présente investigation; d'autant plus qu'il ne paraît pas que C ait servi à la rédaction de E.

Digitized by Google

journalier, liturgique et profane, ou bien encore concernent des coutumes monastiques propres à certains jours ou à certaines époques. On s'aperçoit aisément que le rédacteur de E a réuni ces coutumes d'ordre général au commencement et en divers endroits appropriés du texte. B et C les ont disséminées çà et là. Quelques citations feront voir plus exactement la parenté qui relie E avec B, B' et C.

B. B'.

(Vigilia natalis Dñi)... Ad capitulum autem conveniant omnes fratres. Cum vero audierint nativitatem Domini pronuntiare procidant omnes in facies suas et faciat unusquisque orationem prout dominus dederit; postea commemoratio sanctorum more solito. Post sextam vero cum audierint signum, pergant omnes fratres in ecclesiam et faciant orationem communiter. Deinde revestiant se sacerdos et diaconus et duo subdiaconi cum tunicis, unus qui legat prophetiam et alius epistolam et duo fratres in albis, qui cantant responsiorum. Similiter cantor in choro cum cappa et tres conversi duo, qui portent candelabra et unus turibulum. Ad istam missam non debet offerre nisi prior solummodo...

In festivitate vero sanctorum (in Quadragesima)..... Postea post capitulum cantent XXX psalmos « Beatus vir » usque « Beati quorum. » Deinde sedeant in claustrum cum silentio usque sonet custus signum. Tunc eant in ecclesia omnes et faciant orationem. Postea autem revestiat

E.

(Vigilia natalis Dñi)... Post missam sonet diutius squillam prior iubente abbate et conveniant omnes ad capitulum et cum audierint natale Domini pronunciare, prosternat se unusquisque in faciem suam et faciant orationem prout dominus dederit spacio psalmi « Miserere mei Deus. » Legatur ibi lectio de evangelio, brevis vero de sacris vigiliis legatur uno die ante vigilias, legatur etiam lectio de regula nuncianda hora. Post sextam audito signo pergentes in ecclesiam faciant orationem. Deinde preparat se sacerdos ad missam et diaconus induat dalmaticam et subdiaconi duo cum tunicis, quorum unus prophetiam alter legat epistolam et duo fratres qui cantent responsorium. Cantor quoque cum cappa in choro et tres conversi, unus turibulum, duo candelabra ferant. Ante missam pulsentur omnia signa et tria candelabra statuantur ante altare. Prior solus offerat...

In festivis (!) vero sanctorum in Quadragesima..... Post capitulum non dicant « Verba mea » in XII lectionibus neque dominica die. Exeuntes de capitulo infantes vadent in dormitorium et lavent manus suas sedeantque in claustro quousque signum pulsetur. Quo audito eant in

Digitized by Google

se sacerdos, qui fuit ebdomadarius in alia ebdomada. Omnes illi fratres, qui in alia ebdomada fuerunt ebdomadarii de missa et de evangelio sive de responsoriis nec non de tractu et servitores aecclesiae, illi omnes debent facere istud officium. Post missam vero sedeant in claustra. Custos autem debet formas tornare intra versum (?). Ad sextam vel nonam sive vesperas debent cantare psalmos familiares sive pro defunctis deinde prostrati ac debent flectere genua ad oracionem sicut cotidianis diebus faciebant. Post nonan vero non debent dicere letaniam ante missam sicut solent facere in aliis diebus propter festivitatem. Ad missam autem ipsas collectas, quas solent dicere cotidianis diebus, debet dicere. Officium mortuorum non debent dicere nec in vigiliis nec in die post vesperas sicut solent dicere privatis diebus.

Ipso autem die (scil. in ramis palmarum) post refectionem eant in dormitorium et aliquantulum repausent. Cum autem tempus fuerit hore none sonet custos signum modice. Tunc surgant de lectulis suis et eant ad necessitatem. Postea lavent manus suas et eant in aecclesiam et sedeant in choro usque dum infantes veniant. Cum vero infantes fuerunt abluti sonet custos signum maius et cantent nonam. Post nonam vero prior sonet cimbalum. Illi vero fratres, qui in alia ebdomada fecerint quoquinam illi debent miscere aquam modo. Postea veniant et inclinent se ante et retro ante priorem. Tunc bibant vinum cum iusticiis suis, deinde sonet prior scillam tri-

ecclesiam et orent. Deinde se induant illi, qui fuerint in preterita ebdomada ebdomadarii de missa, de responsorio, de tractu, de evangelio et de servitio ecclesie et canatur tercia agaturque missa festive de sancto. Post sextam eant pueri ad mistum, fratres sedeant in claustra vel canant missam. Cum tempus fuerit pulsetur sexta, postea resideant in claustro. Hora nona agatur oratio, post orationem sit tantum spatium, ut sacerdos induat stolam cum alba et levita et duo pueri preparent se in albis. Dehinc sonetur signum et canant nonam missam de Quadragesima. nec debent letaniam canere. Post missam matutinum mortuorum, idest « Miserere mei Deus ». Post vesperam sanctorum canatur vespera mortuorum. Deinde vadant in refectorium. Exeuntes a mensa canant « Deus auribus ».

Post refectionem (scil. in ramis palmarum) collocent se in lectis suis et dormiunt. Cum tempus fuerit none hore pulset secretarius scillam modice surgantque omnes et lavent manus et facies suas et pectinent se eantque in ecclesiam et redeant in choro quousque infantes veniant. Venientibus vero infantibus pulsetur signum maius et faciant orationem in locis suis etiam infantes ; non debent ire ad gradus. Post nonam pulset prior cymbalum et eant bibere. Fratres vero, qui preterita ebdomada fecerunt coquinam debent miscere aquam. Prior itaque sonante scillam petant omnes una voce benedictionem. Expleta aqua ad miscendum veniant ad priorem faciantque ante

Digitized by Google

bus vicibus. Sic facient usque in Kalendas Octobres.

et retro. Et percuciat prior scillam uno ictu bibantque vinum. Iterum percuciat tribus vicibus et postea sedeant in claustro. Ita debent facere a pascha usque in Kalendas Octobres, quando bis comedunt.

La parenté entre B/B' et E peut déjà paraître assez manifeste d'après les citations précédentes. D'autre part néanmoins il règne non seulement dans les endroits cités, mais en général dans tout le document une si grande diversité de texte, qu'on ne peut guère songer à faire dépendre une de ces rédactions de l'autre. Bornons-nous à comparer les cérémonies de la semaine sainte et de la semaine de Pâques. B' est bref, concis, E au contraire s'étend plus en longueur et décrit en outre une cérémonie dont B et B' ne conservent pas la moindre trace : il s'agit de la procession solennelle de la Résurrection qui le jour de Pâques avait lieu à la fin des Matines avant le Te Deum solennel.

Il semble donc nécessaire de rattacher les deux Consuetudines à une ou plusieurs sources communes.

Nous sera-t-il possible d'assigner des sources, dont E au moins serait dérivé en partie ? La question semble assez importante pour mériter quelque attention. Afin d'y pouvoir répondre, il sera utile d'examiner quelles sont les anciennes coutumes que relate E. Les vies des saints moines dans lesquelles il est question de semblables coutumes antiques seront d'abord à prendre en considération, ensuite les usages monastiques dont nous connaissons suffisamment la date d'origine, ainsi par exemple la Concordia Dunstani méritera ici le premier rang.

A Cluni c'était un usage antique de laver les chaussures les mercredis et samedis. On lit dans la vie de S. Odon : « Peracta itaque illa ebdomada *sabbato vesperascente cum nostri fratres coepissent mandatum regulae preparare more*, contigit ut unus ex illis monachis per eundem locum, ubi haec parabantur, transiret. Certe cum vidisset praedictum *fratrem nostrum nostra consuetudine suas abluere subtalares...* » Au sujet de l'abbé Jean de Gorze il est dit dans la « Vita : » Illud autem stupori videntibus erat, quod vigor corporis ei tam vividus perseverabat, ut nihil de opere fratribus consueto praetermitteret, coquinam, *vestium ablutionem*, horti communem operam, etc. » et encore : « Dum fratres *sabbato ante mandatum, vel feria quarta, ex more antiquo quidem, sed tunc noviter nobis tradito*, cal-

Digitized by Google

ceamenta sibi abluerent, ille cuilibet ex improviso veniens, dum frater unum abluendum manu teneret, alterum, quodammodo invito violenter subripiens abluebat. » Voici maintenant ce que réfère E au sujet de cet usage de laver les vêtements et les chaussures le mercredi et le samedi avant le mandatum : « Omni tempore die sabbati, quando semel comedunt, post vesperas de omnibus sanctis eant in dormitorium et mutent calciamenta sua et abluant sibi pedes, deinde manus... De hinc quando tempus fuerit pulset prior tabulam iubente abbate et eant omnes in capitulum peragantque mandatum (1). »

Dans la vie du même abbé Jean de Gorze nous trouvons au sujet des matines le renseignement qui suit : « Nam et orationes noctu ternae mox signo dato ad vigilias multo prolixiores fiebant et post ipsas omnibus pariter in choro residentibus triginta psalmi a centesimo decimo nono usque in finem psalterii in ternas orationes denis distributis psalmis singillatim silentio dicebantur (2). » Nos Consuetudines portent parmi les règles générales : Debent autem cantari triginta psalmi scilicet « Ad Dominum » usque « omnis spiritus laudet Dominum » a festivitate Omnium Sanctorum usque in Pascha. » Et encore : « Post solemnitatem Omnium Sanctorum post peractas ternas orationes cantent triginta psalmos ante nocturnos et post nocturnos psalmos familiares deinde officium mortuorum, ut supra dictum est (3). » En été ce nombre de 30 psaumes était limité aux 15 psaumes graduels, comme on peut le lire encore dans la vie de l'abbé de Gorze. (4)

Nous trouvons la même chose dans E. « Nocte sacra resurrectionis dominice... post ternas orationes cantent quindecin psalmos sub silentio et stent in choro...(5)» La seule différence entre Gorze et le monastère où régnaient les coutumes de Clm. 17465 consiste en ce que à Gorze les « ternae orationes » précèdent les psaumes. Plus tard ce nombre de psaumes fut diminué, car l'auteur de la vie de S. Jean de Gorze, dans le même chapitre où il traite de l'office de nuit à Gorze, nous donne le renseignement suivant : « Quae tunc temporis utique ut ferventibus conversationis initiis et numero et longitudine et mora dicendi multiplicim extendebantur, quae postmodum pusillanimitas imbecillium in nonnullis compulit coarctari.»

1. Clm. 14765 fol. 69r. cf. Martène. *De antiq. monach. ritib.* (Lugdun. 1790. ed. in 4° cité dans la suite M) pag. 249. 10 ; 250. 11.
2. *Vita Johann. Gorz.* Mabillon. *Act. SS. O. S. B.* (Saec. IV) VII. 391 c, 81.
3. Clm. 14765. f. 70r.
4. *Vit. Joh. Gorz.*, l. c.
5. Clm. 14756 f. 91

Digitized by Google

Ainsi donc, puisque dans E nous trouvons la coutume de faire précéder les matines de 30 psaumes en hiver et de 15 psaumes graduels en été, de plus le mandatum et l'ablutio calceamentorum au samedi, il ne peut y avoir de difficulté à admettre une source du Xe siècle, de laquelle sont émanées les coutumes rapportées par E.

Plus haut déjà nous avons eu l'occasion de noter que E fait mention d'une procession de la Résurrection, laquelle à l'issue des Matines de Pâques se rendait au sépulcre du Seigneur (1). Nous trouvons la première pensée de cette procession de la Résurrection dans la Concordia Dunstani (2). » Martène, dans son traité « De antiquis monachorum ritibus »,cite le passage y relatif de la Concordia Dunstani: et continue ensuite: His affine est quod in Tullensi S Apri Ordinario legitur his verbis : In tertio responsorio dum dicti tres cantores cantant versum primum quatuor eant, etc... (3) Dans la seconde édition du même ouvrage, Martène décrit des cérémonies semblables à l'abbaye de St-Vannes à Verdun. Ces cérémonies remontent comme la Concordia Dunstani au Xe siècle (4).

Pour autant que j'ai pu le constater, cette procession pascale a lieu surtout dans les abbayes qui à Pâques célèbrent l'office romain et non l'office monastique (5). Mais il y a plus encore. D'après les documents qui nous restent,il semble que les abbayes bénédictines dans lesquelles se célébrait la procession pascale, étaient en relation intime entre elles. Ce sont en effet Fleury, St-Evre de Toul et St-Vannes de Verdun, de même que les abbayes anglaises qui observaient la Regularis Concordia de Dunstan. Cette dernière fait connaître elle-même ses sources : elle se compose principalement des coutumes des moines du Mont-Blandin à Gand et de Fleury (6). Fleury de son côté, a transmis ses règlements et coutumes à St-Evre de Toul (7), qui dans la personne de son moine

---

1. Plus haut, p. 424.

2. M. L. 137. 495. La question de savoir si Dunstan est l'auteur de la *Regularis Concordia* ne nous concerne pas ici. Il n'y a du reste aucun doute que la *Concordia* n'ait vu le jour au Xe siècle. Cf. Ebert, *Allgem. Gesch. des Literat. des M.A.* III, 506.

3. M. pg. 446 nº 11.

4. Martène, *de ant. monach. ritibus* (t. IV, Venetiis, 1783) lib. III. pg 297-301.

5. M. pg. 446, nº 11. 12.

6. ...ut non solum Romanae verum etiam Galliarum honestos ecclesiarum usus rudi anglorum ecclesiae decorando constitueret recolentes : accitis Florensis beati Benedicti necnon praecipui coenobii, quod celebri Ghent (Gandavum) nuncupatur vocabulo monachis. (M. L. 137. 495).

7. Mabillon. *Annal. O. S. B.* III. 397. « Non minori in rem monasticam studio affectus fuit Gozlinus seu Gauzlinus Tulli-Leucorum antistes. Is suburbanum S. Apri monasterium a pristino defecisse dolens, fama excitus florentissima *apud Floriacum* monasticae disciplinae eo se contulit inspectaque propius loci religione *totius observantiae ritum ac seriem inde retulit*, ac... in coenobio sancti Apri regularem disciplinam restituendam curavit. » Mabillon assigne

Digitized by Google

Humbert donna le premier abbé à St-Vannes de Verdun (1).

L'abbaye de St-Pierre sur le Mont-Blandin a été réformée par Gérard de Brogne (2), à Fleury Odon de Cluny introduit la réforme vers 930 (3).

Martène nous renseigne quant à la procession pascale de St-Evre. Elle concorde dans ses principaux traits avec celle de la Concordia regularis; et on peut en dire autant de la procession qui se célébrait à St-Vannes de Verdun. Je crois même que l'analogie entre la Concordia et les autres abbayes serait plus complète encore, si Martène avait eu à sa disposition un plus ancien ordinaire de St-Evre à Toul (4) comme aussi la procession pascale de St-Vannes (Xe siècle) se rattache plus directement à celle de la Concordia. Il est intéressant de comparer la Concordia avec E ; il est manifeste que l'un et l'autre dérivent d'une source commune.

Concordia Regularis (M.137-495.)

... *dum tertia recitatur lectio* quatuor fratres induant se *quorum unus alba indutus ac si ad aliud agendum ingrediatur atque latenter sepulcri locum adeat*, ibique manu tenens palmam quietus sedeat, dumque tertium percelebratur responsorium residui tres succedant ; omnes quidem cappis induti thuribula cum incensu manibus gestantes ac pedetentim ad

E, (fol. 92v 93r).

Cum autem tercium responsorium post « Gloria Patri » ab initio repetitur, duo conversi cum candelabris et post eos domnus abbas et duos pueros (!) cappis induti cum singulis thuribulis incenso imposito precedant, quos subsequantur tres cantores deinde pueri et post eos totus conventus atque hoc ordine procedant ad visitandum (fol. 93r) se

comme date de la réforme l'année 936. Selon Sackur, *Cluniacenser* I, 158 il faudra admettre l'année 934/35. Au sujet de l'action réformatrice de St-Evre de Toul voir Sackur. *op. cit.* pg. 156. ss.

1. Mabillon *op. cit.* pg. 2 « In Belgica prima Beringerus seu Berengarius Virdunensis antistes dolens ecclesiae suae clericos, qui ad monasticam professionem anhelabant ad externa commigrare monasteria, propter quod nullum in sua urbe inveniretur, communicato... consilio constituit, ut in ecclesia sanctorum Petri et Pauli apostolorum, ubi sanctus Vitonus cum aliis... requiescit, monachorum coetum institueret clericorum loco, qui illic tum degebant. Expulsis itaque clericis monachos illuc introduxit... *praefecto eisdem venerabili Humberto abbate, quem e Tullensi sancti Apri monasterio* accersivit. » Sur la personne de Humbert, cf. Mabillon, *L. c.* ; Sackur, *op. cit.*, .I 160 et pg 178, Schultze, *Forschungen zur Gesch. der Klosterreform im X Jahrhrt.* (Halle 1883) pg 48.

2. Mabillon *op. cit.* pg. 372. Sackur *op. cit.* I. 89 ss.

3. Sackur, *op. cit.*, I. 131.

4. Martène (Edit. Lugd. 1690) dit au sujet de l'Ordinarium Tullense : «... quem cum Tullensi S. Apri Ordinario annorum 400... mihi commodavit... Puisque Martène a publié la 1e édition de son ouvrage « *de ant. monach. ritibus* » à Lyon en 1690 (cf. Lecerf, *Bibliothèque hist. et crit. des auteurs de la congrég. de St-Maur*, La Haye, 1729, pg. 299) l'Ordinarium Tullense est de la fin du XIIIe siècle et ne contient plus le texte primitif dans sa pureté. — Qu'on considère par ex. la description de la procession pascale avec toutes ses particularités ; chez Martène.

Digitized by Google

similitudinem quaerentium quid veniant ad locum sepulcri : aguntur enim haec ad imitationem angeli sedentis in monumento atque mulierum cum aromatibus venientium, ut ungerent corpus Jesu. Cum ergo ille residens tres velut erroneos ac aliquid quaerentes viderit sibi approximare, incipiat mediocri voce dulcisone cantare «Quem quæritis.» Quo decantato finetenus respondeant hi tres uno ore : « Jesum Nazarenum. » Quibus ille : « *Non est hic, surrexit sicut prædixerat. Ite, nuntiate, quia surrexit a mortuis* ». Cuius missionis voce vertant se illi tres ad chorum dicentes : « Alleluia surrexit dominus. » Dicto hoc rursus ille residens veluti revocans illos dicat antiphonam « *Venite et videte locum* ». Haec vero dicens surgat, erigat velum, ostendatque eis locum cruce nudatum, sed tantum linteamina posita quibus crux involuta erat, quo viso deponant thuribula, quae gestaverunt in eodem sepulcro sumantque linteum et extendant contra clerum ac veluti ostendentes quod surrexerit dominus et iam non sit illo involutus, hanc canant antiphonam : « *Surrexit dominus de sepulcro,* » superponantque linteum altari.

pulchrum. Quo dum pervenerint, omnibus ordinate stantibus hi tres cum thuribulis stent procul a sepulchro expectantes donec finiatur responsorium, conversis utroque latere astantibus. Finito responsorio incipiant hi tres submissa voce « Quis revolvet nobis lapidem ?, » et conversis cum candelabris preeuntibus sic decantando eant usque ad ostium sepulchri. Duo autem diaconi cum alba et stola dalmaticis induti intrinsecus sedentes, qui et propter hoc ipsum *infra terciam lectionem illuc intraverant* interroget eos canendo hunc versum : « Quem quaeritis in sepulchro, o Cristicole ? » Et illi respondeant : « Jesum Nazarenum crucifixum, o Celicole ! » Et diaconi econtra : « *Non est hic, surrexit, sicut predixerat. Ite, nunciate, quia surrexit,* » statimque adiungentes, cum dicunt : « *Venite et videte locum, ubi positus erat dominus. Alleluia, Alleluia* » intrent illi cum thuribulis et incensent sepulchrum sublatoque linteo vel sudario, quod invenerint, tam ipsi quam et diaconi egrediantur et ante altare sese ad conventum vel ad populum convertentes inter manus extendant sudarium ante se et diaconis ex utroque latere astantibus canant hi quinque hanc antiphonam : *Surrexit dominus de sepulchro* (1).

1. Afin qu'on puisse pousser plus loin la comparaison, nous ajoutons ici le passage relatif au même objet des Consuetudines de St-Vannes à Verdun publiées par Martène : « Post tertium autem responsorium erunt quatuor fratres albis vestiti in subterraneis specubus ad invicem quaerentes : « Quem quaeritis in sepulchro, Christicolae ? » Respondebunt alii duo clementer eos salutantes : « Jesum Nazarenum crucifixum, o Coelicolae. » Quibus vice angeli primi respondebunt : « Non est hic, surrexit. Ite nunciare. » Hoc illi duo fratres audito, interim dum illi persolvunt versum, festinato chorum intrabunt cum thuribulis et cruce vacua nuntiantes : « Surrexit dominus de sepulcro. » Mox Abbas hoc audito incipiet « Te Deum laudamus » et post dato versu subsequentur matutinae laudes, plurimo lumine monasterio inflammato.

Ici les moines entrent au chœur portant la croix nue, chose défendue par la Concordia re-

Digitized by Google

D'où la Concordia regularis a-t-elle emprunté ce rite de la Résurrection? Est-ce de Gand ou de Fleury? A mon avis, de Fleury. En faveur de Fleury milite premièrement ce fait que Fleury n'a jamais rien eu à voir avec la réforme de Gérard de Brogne, et secondement que cet usage pascal régnait dans les abbayes de St-Evre de Toul et de St-Vannes de Verdun. Or ces deux abbayes dépendent par leur réforme directement de Fleury (1). De Cluni il ne peut être ici question, puisque ni dans les plus anciens coutumiers clunisiens datant du Xe siècle, ni dans les Consuetudines plus récentes de Ulric de Zell et de Bernard de Marseille il n'est fait aucune mention de semblable cérémonie (2).

Si donc cette conclusion est légitime, à savoir que Dunstan a emprunté cet usage à des coutumes de Fleury — par malheur les plus anciennes coutumes de Fleury ne semblent pas nous être conservées — alors aussi la probabilité est bien fondée que E dans une de ses sources remonte, soit directement soit indirectement, à l'abbaye de Fleury. Plusieurs autres analogies avec des coutumes de Fleury et leurs correspondantes de Toul sont faciles à assigner. Tel l'usage de laver journellement les pieds à trois pauvres depuis le mercredi des Cendres jusqu'à la fête de Toussaint. Ce mandatum « trium pauperum » était considéré à Fleury comme une obligation spéciale (3).

Martène signale comme une coutume générale des abbayes bénédictines, qu'aux matines du Carême, à l'exception des dimanches, on lisait les explications de S. Augustin sur les psaumes et en particulier sur les psaumes graduels. Faisaient exception ceux de Toul seulement, « qui a feria secunda post primam dominicam quadragesimae usque ad dominicam in passione domini diebus fe rialibus... lectiones de evangeliis ipsius temporis, responsoria de ipsis dominicis assumebant ». (4) E contient un passage semblable :

gularis. Dans celle-ci comme dans E le sudarium ou linteum est montré au clergé et au peuple. Cette cérémonie ne serait-elle pas l'origine des suaires non authentiques? Récemment Mollat a fait voir que le suaire de Turin se rattache très-intimement à une procession pascale semblable à celles qui viennent d'être mentionnées. (Cf. Mollat. G. Une découverte. Le St Suaire de Turin et la bulle de Clément VII contre l'authenticité. *Correspondant* 1903. Janvier, 25. pg. 254-259.)

1. Cf. plus haut, pg. 426-427.

2. Quoique réformé par Odon, Fleury conserve son indépendance vis à vis de Cluni, et même en quelque manière est rival de la grande abbaye Bourguignonne. Pour plus de détails, voir Sackur, *Cluniac.*, I, 186-204; Mabillon, *Annal. O. S. B.* III, 372. A Pâques Cluni ne suivait pas le Cursus Romanus, mais l'office monastique. Cf. M. 448, n° 13.

3. M. 336 n°18 Huic mandato omnes tenebantur interesse, ut discimus ex Consuetudinibus Floriacensis monasterii, in quibus praescribitur : ut « quicumque mandatum trium pauperum, qui crastina die (cinerum nempe) incipietur perdiderit, veniam in capitulo sicut pro regular hora petere debet. »

4. M. pg. 339. n°3. *Uni* discrep abant ab aliis nostri Tullenses.

Digitized by Google

Ad nocturnos autem (in diebus scilicet quadragesimae) debent legi de evangelio uniuscujusque diei usque in Cena domini (1).

C'était encore une particularité propre à St-Evre de dire l'hymne « Summe largitor » aux vêpres pendant le carême (2). E porte la même disposition : « Ymnus ad Vesperas » « Summe largitor ». On pourrait encore citer plusieurs autres usages, attestant l'existence d'une source commune (Fleury ?) à l'un et à l'autre.

Les observations générales de E telles que : « si post dominicam de passione evenerit aliqua festivitas sanctorum *usus loci teneatur*, missa tamen ut supra dictum est » ou encore « Tunc dicto psalmo (Feria V in Cena domini) et antiphona canant « Kyrieleison » *secundum loci consuetudinem*, » ailleurs : « si habent altare in honore sancte Marie ad illud debent ire per totam ebdomadam (Paschae nempe) ad processionem cum incenso et missam matutinalem celebrare, » plus loin : « ab octava Pentecostes usque ad kalendas septembris una lectio tantum legatur ad matutinum feriatis diebus, sicut regula precipit sancti Benedicti ; » ces observations et autres semblables peuvent faire conjecturer que E dans sa forme actuelle a été rédigé à l'occasion de quelque réforme. On ne pourra établir à ce sujet de conclusions certaines avant que l'ensemble des matériaux relatifs aux Consuetudines n'ait été soumis à la critique et publié. Alors seulement la comparaison des Consuetudines entre elles nous permettra de déterminer les sources auxquelles chacune a emprunté et dont elles sont respectivement sorties.

Nous trouvons dans E une manière très remarquable de chanter les litanies au samedi saint ; je la transcris ici parce qu'elle ne semble pas reproduire l'usage cité par Martène de la Litania tripla, trina, quina vel septena (3).

Dans E on lit : « Tunc veniant », — c'est-à-dire lorsque les leçons

---

1. Fol. 79r

2. M. pg. 340. Iidem (hymni nempe) in Tullensi continentur excepto Vesperarum hymno, cujus loco habetur « *Summe largitor*, » et « Hanc nihilominus legem haud observabant Tullenses nostri, qui dominica ad nocturnos cantabant : « Ex more docti, » ad Laudes « Dicamus omnes, » ad Vesperas : « Summe largitor. » De même dans E : Ymnus... ad nocturnos « Ex more docti » (fol. 79r).

3. Martène (*op. cit.* pp. 437. n° 17) rapporte ce qui suit au sujet des litanies du Samedi saint. Sequebatur litania et quidem tripla ex Lanfranco, Udalrico et quibusdam aliis ; trina, quina vel septena ad nutum prioris et consuetud. Germaniae, quod sic intelligo, ut ex omni sanctorum ordine tres fiant Sanctorum invocationes, vel quinque, vel septem ; et quidem a duobus in cappis incipienda. De hac litania audiendus est in primis Lanfrancus in Statutis : Ultima oratione dicta, cantor et alter frater quem voluerit induti cappis incipiant in choro litaniam ternam hoc modo : Cantores, Kyrie eleison, dexter chorus similiter respondeat : Kyrie eleison, deinde sinister et cetera eodem modo usque ad finem litaniae, ternos sanctos de unoquoque ordine dicant..... Finita litania pronuncient cantores tribus vicibus alta voce : « Accendite » et tunc primum accendantur candelabra.

Digitized by Google

du samedi saint sont terminées, — duo cantores in medio choro in albis incipiantque primam letaniam sic : Kyrieleison, ubi autem dicitur « Sancte Raphael » accipiat sacerdos thuribulum cum incenso eatque in alium chorum in sinistra parte, deinde infantes, tunc illi et duo cantores, post eos dexter chorus, incensetque sacerdos altare illud ad quod ierunt stetque iuxta illud. Finita prima letania postquam dixerint (fol. 91r) « Agnus Dei, » incipiant alii duo cantores sine cappis secundam letaniam ita : « Christe audi nos » tribus vicibus. Cumque dixerint : « Sancte Gabriel » precedat sacerdos cum thuribulo, deinde infantes, postea illi duo cantores, post eos sinister chorus incensatque sacerdos altare. Finita letania secunda cum dixerint : « Fili Dei » veniant alii duo cantores induti cappis, incipiant tertiam letaniam sic : « Agnus Dei qui tollis » respondeatque chorus : « Agnus Dei ». Dicentibus vero illis « Gloria patri » revertantur in chorum, sacerdos primus ac deinde dexter chorus et tunc demum infantes, post eos illi duo cantores, deinde sinister chorus. Completa letania cum dixerint illi duo cantores : « Accendite, » accendit secretarius candelabra..... statimque inchoet cantor : « Kyrieleison, » sonetur classis. » Les moines de St-Denis à Paris récitaient les litanies selon le même rite au jour de S. Marc (1).

Il nous faut rechercher maintenant s'il est possible de déterminer l'époque à laquelle prirent naissance les Consuetudines de E. Nous pourrons fixer un terminus ad quem, avant lequel les Consuetudines sous leur forme actuelle ont dû être rédigées : en effet il y manque la commémoration de tous les défunts. La première moitié du XIe siècle sera donc l'époque la plus tardive possible pour la rédaction, et je crois que les Consuetudines existaient déjà sur la fin du Xe siècle ou au commencement du XIe. Leur brièveté et simplicité, et avant tout leur généralité militent en faveur de cette date. En dehors des grandes fêtes de l'Église Noël, Pâques, Pentecôte, très peu de fêtes de saints sont indiquées, et parmi elles seulement les fêtes qui avaient acquis une importance universelle.

Une autre question encore est à résoudre : quel était ou quel est cet Abbé Sigibert, auquel le moine anonyme de St-Emmeran ou quelqu'autre que ce soit attribue nos Consuetudines ? Ce dernier s'appuyait-il sur une tradition locale, — car la suscription n'est certainement pas antérieure au XIVe siècle, peut-être même est-elle plus récente encore, — a-t-il eu des preuves qui lui donnassent la certitude de trouver dans l'abbé Sigibert l'auteur des présentes

1. M. pg. 591-92.

Digitized by Google

coutumes? Il faut d'abord noter qu'il n'assigne pas d'auteur à l'Expositio regulae : il écrit simplement : « Expositio regule usque ad 1m gradum humilitatis. »

Ceci me semble un témoignage en faveur de son amour pour la vérité ; si nous en tenons compte, nous pourrons le croire bien fondé à déclarer l'abbé Sigibert auteur des Consuetudines qu'il avait sous les yeux. Clm. 14765 provient de St-Emmeran, si nous étions certains aussi que les Consuetudines y relatées ont été en usage dans cette abbaye, nous pourrions trouver un Sigibert qui par-là-même serait à considérer comme réformateur de St-Emmeran. Ce serait l'Évêque Sigibert ou Suitbert, qui au temps de Charlemagne était abbé-évêque de St-Emmeran et de Ratisbonne (768-791) (1). Mais le temps auquel il vivait est vraiment trop reculé, pour que cet évêque puisse être mis en relation avec E. En outre il me semble impossible qu'il ait exercé une action aussi prépondérante dans l'Ordre bénédictin, sans qu'aucune tradition nous en ait laissé quelque souvenir. Contemporain de l'abbé-évêque de St-Emmeran était l'évêque Simpert d'Augsbourg (778-809). Jusqu'à ces derniers temps la tradition lui attribuait les statuts de Murbach ; mais Seebass a prouvé suffisamment que cette opinion est insoutenable (2). Si on voulait rattacher à son nom les coutumes monastiques de Clm 14765, celles-ci ne pourraient aucunement dans leur forme présente, provenir de lui. Elles ont en effet été successivement développées, ou plutôt elles ont été obtenues par la combinaison des coutumes de deux observances diverses.

C'est en vain que j'ai dirigé mes investigations vers quelque autre Simpert ou Sigebert, au nom duquel se rattachât une action réformatrice dans l'ordre bénédictin, soit en faveur d'une seule abbaye, soit pour l'ordre en général. Je n'ai pas eu la main assez heureuse pour le trouver.

Enfin pour résumer le résultat de nos recherches, E doit être

---

1. Pertz, SS. XIII, 359 donne la série des évêques de Ratisbonne. Là d'après Gaubald on a selon les diverses « series » :

Series Scheftlariensis : Sintbertus (postea corr. Suitbertus) episcopus.

Series Altahensis : Syntpertus (al. ed. Simpertus) episcopus.

Series St-Emmerami : Cui successit Sigupertus. Hic praefuit annis 34.

Hic monasterium S. Emerami magnifice fundavit iussu et sumptu Karoli Magni. Ainsi donc Suitbert, Syntpert, Sigubert sont identiques entre eux. On trouve aussi Sigubert. Cf. Förstemann, *Altdeutsches Namenbuch*, I Bd. Personennamen, Bonn, 1900. Spalte 1341. Sindperht 8. Simpert en même temps que Sigubert, évêque de Ratisbonne, 768-791 ; évêque d'Augsbourg 778-809. Au sujet de l'action de l'un et de l'autre cf. Hauck K. G. IIa. 428-454. *Kirchenlexicon*, X, 904 et I, 1619.

2. *Zeitschrift für Kirchengesch.*, XII, 322.

Digitized by Google

émaner de sources du Xe siècle. Nous pouvons en effet produire un document de cette époque, relatif à chacun des usages monastiques y référés. En particulier, nous sommes autorisés à dire, que deux sources se manifestent avec assez de certitude. De la première sont sortis B, B', C. F. et plus tard les Consuetudines Cluniacenses de Bernard de Marseille : la disposition toute semblable et souvent l'identité littérale des textes en font foi. La seconde semble devoir être cherchée dans le mouvement réformateur parti de Fleury : nous en avons donné ci-dessus les preuves en détail.

On pourrait donc provisoirement tracer le schema suivant

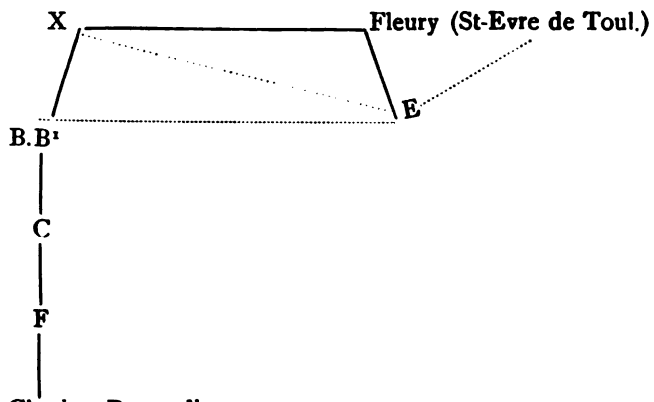

Consuet. Cluniac. Bernardi.

Entretemps il reste incertain si l'auteur de E a eu devant soi un document X qui aurait fourni la première part de B', ou bien s'il a utilisé BB' pour élaborer E.

La question de savoir si dans E nous avons les coutumes primitives de la réforme de Lorraine influencée par Cluni-Fleury (peut-être aussi par Gorze), ne peut non plus être résolue d'une manière décisive.

Mais par contre nous pouvons considérer comme certain et incontestable que l'auteur de E doit être cherché dans l'Ouest de l'Allemagne.

Mont-Cassin. D. Bruno ALBERS.

Digitized by Google

ANALYSES ET COMPTES-RENDUS

Une carriere scientifique, M. le chanoine Ulysse Chevalier, par l'abbé J. B. MARTIN. Lyon, Vitte, 1903, 12 pp. in-8°.

Le 14 avril dernier les amis de M. le Chan. Ulysse Chevalier se sont réunis à Romans pour fêter l'achèvement, après trente-cinq ans de travail, du *Répertoire des sources historiques de moyen âge.* Ils apportaient à l'infatigable travailleur le témoignage de leur affection, de leur admiration, de leur reconnaissance. La vie entière de M. Ulysse Chevalier a été dépensée au service de la science, à la défense de la vérité, à la gloire de l'Église. Il a fait fructifier et a multiplié avec un rare bonheur, mais aussi avec une scrupuleuse diligence, les talents que Dieu lui avait confiés ; pas une minute de son temps n'a été perdue.

Nombreux et importants sont les travaux sortis de sa plume ; nombreux sont ceux que le travailleur aussi désintéressé qu'infatigable a obligés par ses conseils, ses communications, ses largesses. Qu'il soit permis à la rédaction de la *Revue bénédictine* de s'associer aux hommages rendus à M. le chanoine Chevalier le 14 avril à Romans, et à ceux que, depuis lors, diverses Revues catholiques lui ont rendus dans leurs colonnes. Nous lui disons de tout cœur ; merci et *ad multos annos.*

D. U. B.

Études sur S. Jérôme, par D. Léon SANDERS, O. S. B. Bruxelles, Becquart-Arien ; Paris, V. Lecoffre, 1903, gr. in-8°, 391 pp.

Dans ce volume, le R. P. Sanders a réuni tout ce qu'on peut trouver de S. Jérôme sur plusieurs sujets importants, tels que l'inspiration des auteurs sacrés, la véracité biblique, la canonicité des livres deutérocanoniques de l'ancien et du nouveau Testament, la valeur des écrits apocryphes, l'Évangile hébreu des Nazaréens, la distinction entre épiscopes et presbytres, et enfin l'opinion du saint docteur sur l'Origénisme. Dans l'introduction, un aperçu de la vie de S. Jérome permet au lecteur de retrouver à quel moment et dans quelles circonstances telle citation fut écrite. L'auteur a ajouté à chaque partie du livre une bibliographie des ouvrages touchant cette question publiés depuis 1700.

Les œuvres de S. Jérôme ont été fouillées avec soin, et l'induction est sans doute à peu près complète. C'est là un grand avantage, car sur plusieurs des points que Dom Sanders discute, on a voulu trancher la question sans pleine connaissance de cause, en s'appuyant sur un nombre insuffisant de textes. A l'avenir, ceux qui voudront fixer l'opinion du saint

Digitized by Google

de Bethélhem sur ces matières devront d'abord se familiariser avec tous les passages laborieusement réunis par Dom Sanders.

Touchant l'inspiration des auteurs sacrés, l'auteur n'a pas de peine à établir que S. Jérôme a enseigné la doctrine ordinaire de l'Église catholique; mais celui-ci va plus loin que la plupart des modernes, car l'inspiration du sens mystique qu'il semble tenir, impliquerait une espèce d'inspiration verbale qu'on admettrait difficilement aujourd'hui. S. Jérôme enseigne aussi l'absence d'erreurs et de contradictions dans le texte sacré; mais, Dom Sanders aurait pu, me semble-t-il, l'avouer plus franchement, sa manière d'échapper aux difficultés laisse quelque peu à désirer! Tantôt il renonce à défendre le sens historique, et choisit un sens mystique; tantôt il explique un nom qui paraît une méprise dans sa signification étymologique. De temps en temps il a plus d'audace, et il assure que l'auteur sacré parle selon l'opinion populaire, et ne peut pas être garant de l'exactitude de ses propres assertions. Qui ne voit ici un principe de nature à être très largement appliqué, et qui pourrait facilement détruire toute certitude sur la « véracité matérielle » des auteurs inspirés? En effet, comment pourra-t-on savoir quand l'auteur parle en son propre nom, et quand il donne seulement l'opinion vulgaire? Le principe peut bien être vrai et utile; mais il faut encore d'autres principes pour en diriger l'application. Je pense donc que S. Jérôme était moins conséquent que ne le pense Dom Sanders. Très étroit en theorie, sa pratique peut paraître poser un principe excessivement large.

Sur la quesion des livres deutérocanoniques, l'auteur a très bien démontré que S. Jérôme n'admettait pas personnellement la canonicité de ceux de l'ancien Testament; cependant il ne les attaqua jamais avec violence, par respect pour l'opinion de presque toute l'Église. En revanche, il croyait, pour lui, à l'inspiration des livres canoniques du nouveau Testament, mais de nouveau, il remarquait souvent en les citant que plusieurs les mettaient en doute, afin de ne pas trancher une question que l'Église laissait ouverte (1).

Dans la discussion sur l'évangile selon les Hébreux, nous trouvons un excellent aperçu des vues de S. Jérôme sur ce sujet. Il me semble que la différence entre les opinions de l'auteur et celles de Mgr Duchesne est beaucoup moins profonde qu'il ne le pense.

Sur la question des épiscopes-presbytres, Dom Sanders a raison de critiquer les vues de M. Michiels et du Dr von Funk. Cependant il aurait pu approuver, me semble-t-il, l'excellente explication donnée par M. Michiels de l'élection ancienne des évêques d'Alexandrie. D'ailleurs, je le reconnais, Dom Sanders déclare qu'il ne traite pas cette question *ex professo*, mais seulement en passant.

1. Je ne vois pas pourquoi l'on discute (p. 288) si S. Jerôme a été influencé par les conciles d'Hippone et de Carthage. Il n'en avait probablement pas même entendu parler.

Digitized by Google

L'auteur mérite nos remercîments pour l'exactitude avec laquelle il a composé cet utile travail, qui servira à éclaircir plusieurs points importants, où S. Jérôme a été cité trop souvent pour des opinions contradictoires, sans étude approfondie de ses sentiments intimes. Ceux-ci ne sont pas toujours à la surface. La colère, l'ironie, quelquefois les nécessités de la défense ou de l'attaque font que ce fougueux écrivain n'est point toujours conséquent. Voilà pourquoi un travail comme celui de notre confrère est si nécessaire, afin de pouvoir découvrir, par un examen de tous les passages, la conviction solide du saint docteur, sous les apparences contradictoires de ses expressions.

Dom John CHAPMAN.

Les objections contemporaines contre la Religion (1re Série), par l'Abbé GIBIER. In-8° de VII-500 pages. Paris, Lethielleux, 1900. 24 fr.

M. l'abbé Gibier est vraiment un chasseur d'âmes. Il a trouvé la bonne piste. Il fallait ramener les hommes à l'Église, leur faire aimer la Messe et les... sermons. M. le Curé de Saint-Paterne à Orléans a merveilleusement réussi : Voilà quinze ans que cette Œuvre des hommes est établie et fonctionne. Après avoir traité devant eux les grandes questions : Dieu, Jésus-Christ, l'Église ; en 1902, il s'est attaqué, l'épée au clair, aux objections contemporaines contre la Religion.

Ces richesses devaient-elles rester le patrimoine des auditeurs de l'abbé Gibier ? On ne l'a pas cru : « Prêtres et fidèles, dit notre Conférencier, me pressent depuis longtemps de livrer à l'impression les paroles fugitives qui chaque dimanche s'échappent de notre cœur et de nos lèvres. Nous cédons partiellement à ces importunités en éditant un premier volume... »

Ce livre est partagé en instructions pastorales brèves, mais onctueuses, palpitantes d'intérêt, remplies de choses vécues, émaillées de citations incisives, de mises en scène typiques, assaisonnées discrètement de sel gaulois. Souvent une parole donne toute sa pensée, et l'on rencontre des antithèses qui valent tout un discours.

L'abbé Gibier est théologien, apologiste, philosophe, orateur, convertisseur. Et pour ne citer que deux ou trois exemples : Telle cette définition de la grâce en des termes que saisit sans peine cet auditoire peu familiarisé avec le langage scolastique : « La grâce donne à la volonté de l'homme des accroissements surhumains. Quand il n'en peut plus, Dieu lui tend la main et lui permet de réaliser dans ses actes plus que la nature n'en peut faire. » Encore, le tableau si bien nuancé de l'homme sans religion. Remarquable la synthèse de toute l'histoire de l'Église en vingt lignes (p. 407). « La religion chrétienne est née, il y a longtemps, d'une parole et du sang d'un Dieu... »

Digitized by Google

Nous faisons des vœux pour que le Curé de Saint-Paterne parle longtemps encore et que son premier livre soit l'aîné d'une très nombreuse postérité.

O.

La Doctrine spirituelle d'après la tradition catholique et l'esprit des saints, par le R. P. Rousset des Frères-Prêcheurs. I. La vie spirituelle. II. L'union avec Dieu ou la perfection spirituelle. Paris, Lethielleux, 2 vol. in-8°, XV-350 ; XI-436 pp. 5 fr.

Dans des ouvrages précédents le R. P. Rousset a traduit et expliqué le *Traité de la vie spirituelle* de S. Vincent Ferrier et le *Le livre de l'intime union avec Dieu* du B. Albert le Grand.

C'est la même doctrine que l'auteur nous offre de nouveau dans un traité complet d'ascétisme en deux volumes. Le premier reproduit le livre de S. Vincent Ferrier, le second celui du B. Albert le Grand.

Le R. P. Dominicain ne s'est pas écarté de l'enseignement des deux grands Maîtres qu'il a pris pour guides et qu'il suit textuellement avec de légers commentaires. Il s'est contenté seulement d'y ajouter çà et là des extraits choisis dans les meilleurs auteurs ascétiques tels que S. Thomas d'Aquin, S. François de Sales, Louis de Blois, S. Jean de la Croix, Ste Thérèse, Bossuet, Tauler, etc.

Ces volumes du Père Rousset constituent, ainsi qu'il le dit lui-même dans sa préface, une petite somme de théologie ascétique très complète où les directeurs d'âmes et les aspirants à la vie parfaite pourront puiser abondamment. Ils auront aussi le grand mérite de vulgariser et de faire mieux apprécier les œuvres trop peu connues de S. Vincent Ferrier et du B. Albert le Grand.

B.

Theologischer Jahresbericht. XXI (1901).

III. **Das neue Testament** bearbeitet von Arnold Meyer und Rudolf Knopf. Berlin, Schwetschke, 107 pp. in-8°, MK. 4,40.

IV. **Kirchengeschichte** bearbeitet von Erwin Preuschen, Albert Bruckner, Otto Clemen, Walther Koehler, Joh. Werner, Oskar Kohlschmidt. X-452 pp. MK. 18,40.

V. **Systematische Theologie** bearb. von Arno Neumann, Max Scheibe, Arth. Titius, Theodor Elsenhans. 250 pp. MK. 10.

VI. **Praktische Thelogie** bearbeitet von O. Everling, Fr. Marbach, C. Lülmann, H. Meydenbauer, O. Hering, G. Stuhlfauth, Fr. Spitta ; **Totenschau** bearb. von von Eb. Nestle, 198 pp. in-8°. Prix : 8 MK.

VII. **Register**, bearb. von C. Funger, pp. 1253-1393. Prix : 5,80.

Digitized by Google

Bibliographie der theologischen Literatur für das Jahr 1901. Herausgegeben von G. Krüger und W. Koehler. (Sonderabdruk aus dem 21. Bande des Theolog. Jahresberichtes). Berlin, Schwetschke, 1902. 3 Livraisons à 50 Pf, le 4e (fin) à 70 Pf. 372 pp. in 8°.

Le *Theologischer Jahresbericht* est un répertoire bibliographique de premier ordre. Les auteurs de ce travail sont arrivés à dominer la matière, à grouper d'une façon systématique les publications qui de loin ou de près touchent à la théologie, à disposer leur exposé bibliographique de telle sorte qu'on arrive à trouver sans effort les noms des auteurs. La technique de l'ouvrage a subi d'heureuses améliorations. Il est inutile d'insister sur le fond même de l'ouvrage : on y trouve une bibliographie aussi complète que possible, des renseignements très précis sur les publications. On y vise à l'objectivité des comptes-rendus ; dans certains cas, on n'y arrive pas. Le point de vue confessionnel y est même parfois très accentué, suivant la nature plus ou moins délicate des problèmes soulevés. On s'y attend et on devra toujours s'y attendre. D'ailleurs ce n'est là que le petit côté de l'ouvrage. Sa valeur réelle réside dans son ordonnance elle-même, dans son groupement bibliographique. On peut négliger le jugement, on profitera toujours et largement des renseignements.

Le *Theologischer Jahresbericht* peut maintenant s'acheter par livraisons séparées : Ancien Testament, Nouveau Testament, Histoire de l'Église,etc. On peut également se procurer la *Bibliographie* seule, isolée des comptes-rendus ; elle paraît par fascicules de cinq feuilles d'impression, au prix de 0,50 pf. la livraison.

UL. Chevalier, **Autour des origines du Suaire de Turin** avec documents inédits. (*Bibliothèque liturgique*, t. X, 4e livr.). Paris, Picard. In 8° de 53 pp.

On a fait récemment quelque tapage au sujet d'une autre rédaction de la bulle de Clément VII sur le suaire de Lirey, retrouvée au Vatican par M. l'abbé Mollat, et on a voulu profiter de cette découverte pour battre en brèche la thèse de M. le chan. Chevalier. C'étaient là procédés d'avocat intéressé, comme l'a fort bien montré M. Mollat, qui ne fut pas peu surpris du rôle qu'on lui faisait jouer. Les formules ont été quelque peu transformées, le fond de l'acte est resté le même; je crois même que l'intention du pape y est plus manifeste encore : le suaire de Lirey ne peut avoir droit aux hommages rendus aux reliques proprement dites. Au point de vue historique — et il semble bien que ce point de vue doive être de quelque poids quand il s'agit d'une relique — la question du suaire de Lirey-Turin reste intacte. Les récentes polémiques n'ont rien changé à la démonstration faite antérieurement par M. Chevalier ; on peut même dire qu'elles

Digitized by Google

l'ont corroborée d'une façon aussi inattendue qu'intéressante. M. le chanoine Chevalier a réimprimé les documents relatifs au suaire de Lirey, et il a même enrichi son recueil de nouveaux actes trouvés récemment au Vatican.

D. U. B.

Le Père A. Danzas, frère-prêcheur, par A. M. P. INGOLD. Colmar, Hüffel, 1903. In-12 de 81 pp.

La collection des « Moines et religieux d'Alsace » vient de s'enrichir d'un nouvel opuscule. M. l'abbé Ingold a fait revivre en quelques pages bien nourries, — grâce à des souvenirs précieux qui lui ont été transmis par la famille Danzas, — la figure si sympathique de son concitoyen, collaborateur dévoué du P. Lacordaire, dont le souvenir restera attaché à la restauration du célèbre monastère d'Unterlinden dans sa ville natale. On y trouvera quelques pages intéressantes sur l'enseignement de M. Bautain à Strassbourg, pages illustrées de deux croquis très vivants dus au crayon du jeune Danzas, alors étudiant à Strassbourg, et, vers la fin, sur la doctrine spirituelle du P. Danzas. Si rares qu'y soient les lettres du pieux dominicain, on ne pourra que justifier l'éloge qu'a fait M. Ingold en les appelant des « pages lumineuses ».

Notice sur la vie et les œuvres de Marie Pellechet, par A. M. P. INGOLD. Paris, Picard, 1902, gr. in-8° de 208 pp.

Mlle Marie Pellechet s'est fait dans le monde des érudits une réputation dont ses généreuses fondations perpétueront le souvenir. Douée de brillantes qualités, en possession d'une belle fortune, la jeune Parisienne se demandait un jour à quoi elle consacrerait son existence. La lecture du *Laurent-Josse Le Clerc* d'un savant sulpicien, l'infatigable M. Bertrand, éveilla sa vocation ; elle serait la secrétaire, l'aide volontaire des travailleurs. Au contact des belles amitiés qu'elle contracta alors avec un certain nombre d'érudits, parmi lesquels il faut citer celui qui devait être un jour son biographe, Tamizey de Larroque, Guignard, et d'autres, elle trouva sa voie. Mlle Pellechet devint bibliophile et bibliographe ; des publications remarquées furent bientôt le fruit de ses recherches, qui se concentrèrent de plus en plus dans le domaine des incunables, et devaient aboutir à ce *Catalogue général des Incunables de France*, dont elle n'a pu donner que le premier volume, mais dont la continuation est assurée, grâce aux notes qu'elle a laissées et aux fonds qu'elle a réservés pour cette publication. Les connaissances de Mlle Pellechet en fait de bibliographie étaient vastes ; elles furent appréciées et souvent mises à profit. Ceux qui voudront se faire une idée de ses relations, la suivre dans le développement de sa carrière

Digitized by Google

scientifique, dans l'élaboration de ses travaux trouveront dans le travail de M. l'abbé Ingold un grand nombre de pages intéressantes, pour lesquelles l'auteur a mis largement à profit la correspondance de Mlle Pellechet. D'ailleurs ce n'est pas seulement l'érudite que ce livre fait connaître, c'est aussi un beau caractère de chrétienne et de française qu'il fait admirer, une âme généreuse qui a commandé la sympathie et l'a gagnée dans une large mesure. M. Ingold a terminé son volume par un appendice bibliographique, rédigé par M. Louis Polain, le compagnon de travail de Mlle Pellechet et le continuateur de son œuvre.

D. U. B.

Origines de l'abbaye du Valasse, par l'abbé F. Somménil. Évreux. Impr. de l'Eure, 1902, in-8° de 81 pp.

L'abbaye du Valasse fut fondée vers 1150 par Waleran, comte de Meulan, dans sa propriété de Valasse, où l'on signale entre 1134 et 1137 la présence de deux religieux cisterciens de Mortemer. L'abbé de Bordesley, en Angleterre, auquel le fondateur avait cédé sa propriété de Valasse, remit ses droits à celui de Mortemer. La nouvelle abbaye fut canoniquement érigée en 1152, mais ce ne fut pas sans des difficultés de tous genres que le monastère prit racine. Ce fut d'abord l'abbé de Bécheron en Poitou qui se chargea d'achever l'œuvre, puis ce fut celui de Bordesley, qui recouvra ses droits et les céda à celui de l'Aumône ; ce fut enfin le chapitre général qui remit le Valasse à l'abbaye de Mortemer. Cette fois l'affaire fut menée à bonne fin. C'est le récit de cette fondation mouvementée que raconte l'abbé Somménil, non pas pour le monde des érudits, mais pour les bonnes gens du Valasse. C'est un but fort louable, surtout quand on raconte comme l'auteur octogénaire de ces pages.

Luthériens et Grecs-Orthodoxes, par D. Paul Renaudin, O. S. B. De la collection «Science et Religion». Paris; Bloud, 1903 In-16 de 63 pp. 0 fr. 60.

Un épisode peu connu et bien intéressant de l'histoire du Protestantisme est la tentative acharnée de la Réforme naissante pour s'unir l'Église grecque orthodoxe. Ce sujet n'a guère été livré au public jusqu'à présent. La plume laborieuse du R. P. D. Paul Renaudin vient de combler cette lacune par une étude claire et précise des négociations échangées au XVIe siècle entre Constantinople et les disciples de Luther.

L'auteur n'a pas prétendu faire une histoire complète des relations entre les Protestants et l'Église grecque. Il s'est borné à étudier dans leur cadre historique quelques documents officiels propres à mettre en relief l'im-

Digitized by Google

possibilité absolue d'une entente entre des sectes si diamétralement opposées.

Le principal document analysé par le Père Renaudin, et qui jette une vive lumière sur cette histoire, est la triple réponse du Patriarche de Constantinople Jérémie II aux prétentions luthériennes. La plus importante de ces lettres fut portée aux théologiens de Tubingue le 15 mai de l'année 1576. C'est une véritable réfutation dogmatique de la confession d'Augsbourg. Aux innovations protestantes sur les questions fondamentales du libre arbitre, de la justification par la foi et les bonnes œuvres, de l'efficacité des sacrements, de l'invocation des saints, de la vie monastique et des vœux de religion, le docte prélat oppose la doctrine traditionnelle des Pères et des Conciles. Sous un langage courtois et digne, il ne se gêne pas pour faire la leçon à ces prétendus réformateurs. Leur dédain froid et impie pour le culte des Saints et des Images a particulièrement impressionné le patriarche orthodoxe. Il réfute par le témoignage des Écritures et des Conciles les sophismes de ses adversaires et revendique énergiquement pour l'Église la légitime pratique d'honorer et d'invoquer les saints. « Donc, mes frères, concluait le Patriarche, soyons attachés à la pierre de la foi et de la tradition de l'Église. Ne changeons point les bornes posées par les saints Pères et ne favorisons point ceux qui proposent des nouveautés et tâchent de renverser l'édifice de la sainte Église de Dieu catholique et apostolique. Si on les laisse faire, peu à peu tout le corps de l'Église sera détruit... gardons avec droiture et simplicité les enseignements de la tradition, et ne commettons pas la faute d'adopter une foi nouvelle, selon la recommandation de l'Apôtre ».

On ne pouvait, fait très justement observer le Père Renaudin, attaquer plus explicitement le principe même du Protestantisme et condamner l'esprit qui animait les partisans du libre examen.

Après avoir lu ces pages, on se demande comment les Luthériens allemands, au début de leur existence, aient pu s'essayer avec tant d'opiniâtreté à entraîner dans leurs erreurs cette fière Église orthodoxe si attachée à ses croyances et qui n'avait de commun avec les Protestants que sa vieille rancune pour l'Église latine. Il fallait pour cela qu'ils se fissent bien illusion sur le caractère des grecs ou qu'ils sentissent bien fort la nécessité d'appuyer leur Réforme chancelante et sans cohésion sur une confession solide et organisée se rattachant à la Tradition apostolique. Ils se heurtèrent à un bloc de granit, et toutes leurs démarches échouèrent misérablement.

Cette fidélité inébranlable des Grecs orthodoxes à la foi de leurs Pères, qui les a préservés de la contagion funeste de l'hérésie luthérienne, est aussi malheureusement la cause de leur obstination dans le schisme.

B.

Digitized by Google

Papst Innocenz XI und Ungars Befreiung von der Türkenherrschaft von Wilhelm FRAKNÓI. Aus dem Ungarischen übersetzt von Dr Peter JEKEL. Fribourg-en-Brisgau. Herder, 1902. In-8° de VII-288 pp. 4 fr. 50.

Personne n'ignore l'importance de la lutte que les disciples du Christ soutinrent, il y a deux siècles, contre les sectateurs de Mahomet. Depuis longtemps déjà, les Turcs occupaient la Hongrie, leur puissance y était redoutable, et on pouvait craindre pour l'avenir de l'Europe, quand Dieu permit que l'armée ottomane rencontrât, devant Vienne, les braves Polonais de Sobieski. Ce héros renouvelait en Autriche les exploits de Charles Martel. Sa victoire fut décisive, mais il restait beaucoup à faire. La Hongrie et la Péninsule des Balkans continuaient à gémir sous le joug mahométan ; le prince Eugène n'avait pas encore remporté les victoires qui devaient amener les traités de Carlowitz et de Passarovitz. Parmi ceux qui contribuèrent le plus à cette œuvre de délivrance, il faut citer en première ligne le pape Innocent XI. Benoît Odescalchi monta sur le trône pontifical en 1671, il devait l'occuper 18 ans. Il ne négligea rien pour délivrer le pays des magnats du joug des Mahométans. Il ne pouvait envoyer des soldats en Hongrie, mais ses nonces près les principales cours de l'Europe, notamment celles qui se trouvaient menacées de plus près par le Coran, excitaient constamment les souverains à la guerre. Cette guerre, il fallait de grandes sommes d'argent pour la soutenir et la continuer : on ne s'adressa jamais en vain à la générosité pontificale. Devenu protecteur de la ligue contre les Turcs, il maintient l'union entre les puissances chrétiennes et excite leur zèle contre les Musulmans. On sait le succès qui couronna ses efforts.

C'est l'histoire de cette intervention du pape dans l'œuvre de la délivrance de la Hongrie que nous raconte Mgr Fraknói. L'auteur est hongrois, c'est dire qu'il est bien placé pour parler de la Hongrie et de son histoire. Il a eu à sa disposition les archives diplomatiques du Vatican, c'est dire qu'il ne pouvait puiser à une source plus autorisée. Les lettres des nonces et beaucoup d'autres documents de premier ordre ont passé devant ses yeux, lui permettant de connaître exactement son sujet et d'étayer ses assertions sur des bases solides. Son livre est une œuvre remarquable. La suite des événements est décrite clairement et d'une manière intéressante, le lecteur voit l'Islam reculer lentement devant la Croix et commencer à perdre, à l'Orient de l'Europe, la puissance dont il ne lui reste aujourd'hui que de faibles débris.

D. A. C.

Cantus Marlales quos e fontibus antiquis eruit aut opere novo veterum instar concinnavit D. J. POTHIER. abbas Sti Wandregisili, O. S B. Paris. Poussielgue, 1903, in-16 jésus de VII-147-V pp., 3 fr.

Digitized by Google

Il est des noms d'auteurs qui sont toute une recommandation pour les ouvrages qui les portent. Ainsi en est-il du dernier livre de Dom Pothier, livre ou plutôt gerbe magnifique de fleurs odoriférantes que le docte Abbé a cueillies avec un goût très sûr dans la dévotion Mariale du moyen âge. Comme il le dit lui-même, dans une petite préface écrite dans un latin exquis, le moyen âge ne s'est pas tu dans le concert unanime des siècles chantant la Vierge bienheureuse ; mais il a exhalé sa dévotion dans de pieuses hymnes et dans des mélodies suaves.

Ces chants sont vraiment remarquables par la profondeur de la pensée, l'effusion ingénue du cœur, la puissante simplicité des mots, l'usage industrieux des paroles et des figures de l'Écriture et enfin par la richesse des motifs mélodiques. Cela suffit pour dire la supériorité de ce petit recueil sur tant de productions analogues d'âge plus récent presque toujours si pauvres en doctrine et souvent en musique.

Dans cet ouvrage, Dom Pothier ne fait pas tant œuvre d'archéologie, que, *servatis servandis*, œuvre de piété. Aussi lorsque le sens, les paroles, la mélodie le demandent ou l'exigent, s'écarte-t-il légèrement de l'original ; mais peut-être eût-on désiré voir en notes brièvement les choses corrigées, pour la comparaison. Quand la mélodie n'a pas suffisamment de texte, ou quand le texte n'a pas de mélodie, l'auteur compose l'un ou l'autre sur le goût ancien, et il faut l'avouer, très heureusement. Enfin, en supplément, sont données, pour l'exécution du plain-chant, quelques règles courtes et bien claires.

Sans parler de la très grande utilité de ce petit livre pour les communautés, confréries, congrégations de la Sainte Vierge, nous ne doutons pas que tous ceux qui aiment les dévotions solides, les choses antiques, la belle et pure musique ne s'enrichissent de ce précieux volume.

G.

« **The Benedictional of Archbishop Robert** », edited by H. A. Wilson. London, 1903, in 8° de VIII-210 pp.

Après « le Coutumier des monastères bénédictins de S. Augustin » voici une nouvelle publication de la « Henry Bradshaw Society » fondée pour la recherche et la reproduction des œuvres rares se rapportant à la liturgie : « The Benedictional of Archbishop Robert. » Comme tant de manuscrits dont les origines se perdent dans la nuit des temps, le Benedictional de l'archevêque Robert eut des destinées dont on n'a pu jusqu'à présent, malgré force discussions, dissiper toutes les obscurités. L'époque de sa composition a été l'objet de plus d'un débat ; il paraît vraisemblable néanmoins qu'il fut écrit pour l'usage d'un certain Aethelgar, abbé de la « New Minster » et puis évêque de Selsey en 980. On y retrouve des pratiques liturgiques, la commémoration de plusieurs saints, qui n'étaient observées

Digitized by Google

que dans cette abbaye vers le milieu du siècle suivant. Le « Benedictional » figure parmi les manuscrits de la bibliothèque de la cathédrale de Rouen. Et plus tard il porte cette inscription « The Benedictional of archbishop Robert. » Comment donc le vieux pontifical avait-il passé le détroit et quel était cet archevêque Robert inscrit en tête du livre? S'agirait-il de Robert, archevêque de Canterbury, qui fut chassé de son siège en 1052 et mourut à Jumièges en 1070; ou bien de Robert de Normandie, archevêque de Rouen de 990 à 1037? Les deux hypothèses sont vraisemblables. M. H. A. Wilson, penche plutôt pour la première des deux solutions, c'est à dire pour Robert de Jumièges. — Quoi qu'il en soit de ces joutes d'érudition, il est certain que le « Benedictional », composé primitivement pour l'usage de l'Angleterre, fut transporté de là en Normandie, qu'il fut en la possession d'un certain archevêque Robert, et que, mentionné depuis des siècles dans le catalogue de la Bibliothèque de la cathédrale de Rouen, il a fini par prendre rang parmi les numéros de la Bibliothèque publique de cette ville.

Le « Benedictional » qu'on pourrait avec autant de vérité décorer du nom de « Pontifical de l'arch. Robert », se divise en deux parties : d'abord le « Benedictional » proprement dit, c'est à dire la collection des bénédictions épiscopales en usage dans le service de la Messe, ensuite un recueil d'offices pontificaux. Toutes les parties du Pontifical ne remontent pas à la même époque, mais la suite des siècles y a introduit de nouveaux offices, qui devaient servir au diocèse de Rouen, et parmi ces derniers, il en est où le caractère normand s'affirme nettement. D'ailleurs tous ces offices du « Benedictional » se retrouvent dans d'autres pontificaux datant à peu près de la même époque, le « Pontifical of Eybert » par exemple; mais il se distingue de ceux-ci en ce que les cérémonies de l'épreuve du jugement de Dieu ne s'y trouvent pas. Quant au « Benedictional » proprement dit, il s'y rencontre plus d'une particularité.

H.

Patrologia del Dr O. Bardenhewer. Versione italiana sulla seconda edizione tedesca con aggiunte bibliografiche per il Sac. Dr Prof. Angelo Mercati. Vol. I, Dalla fine del I all'inizio del IV secolo. — Roma. Desclée, in-8° de XIII-288 pp. 5 fr.

La première édition de la Patrologie de Bardenhewer a été traduite en français par Godet et Verschaffel, de l'Oratoire; la seconde vient d'être traduite en italien par le Dr Mercati.

On connaît les modifications apportées à la seconde édition : la littérature anténicéenne a été complètement remaniée, le reste n'a subi qu'une simple retouche; les notes bibliographiques, à la suite de chaque paragraphe, ont été enrichies de nombreuses références. Le traducteur, entrant

Digitized by Google

en cela dans les vues de l'auteur, y a encore ajouté les travaux publiés en 1901 et 1902. Il se borne toutefois à signaler les monographies qui concernent la patrologie elle-même. Le répertoire du Dr Ehrhard fournira au besoin de plus amples enseignements : travaux sur l'histoire du dogme et de la discipline ecclésiastique, problèmes littéraires spéciaux, discussion au sujet d'opinions personnelles, etc. Par ce choix judicieux le Dr Mercati évite l'encombrement et conserve à l'ouvrage les proportions d'un manuel.

La patrologie italienne, comme l'édition française, sera divisée en trois volumes, un peu moins forts, mais d'un caractère plus petit et plus serré.

Espérons que le clergé italien, héritier naturel de l'antique tradition patrologique, saura apprécier cet ouvrage déjà si répandu et en tirer bon parti.

D. J. H.

Mgr A. Tilloy : Nouveau traité pratique et usuel de l'administration des fabriques et de la police du culte, approprié à la législation civile actuellement en vigueur en France. In-8° de XII-288 pp. Paris, Téqui, 1903. 3 fr.

Mgr Parisis écrivait autrefois : « Nous savons très pertinemment que l'on s'occupe, au ministère des cultes, d'un projet destiné à remplacer le décret du 30 décembre 1809, que l'on trouve encore trop ecclésiastique... Il est des fonctionnaires supérieurs qui verraient avec satisfaction les revenus des fabriques versés dans la caisse du receveur communal et ses comptes réglés par le conseil de préfecture. Chacun comprend que ces mesures seraient la ruine de nos églises... » Et il avertissait gravement ses prêtres que « l'administration régulière du temporel des églises tient plus que jamais aux destinées catholiques de la France. »

Paroles prophétiques de l'éminent évêque d'Arras, auxquelles le gouvernement sectaire qui impose à une nation catholique sa volonté d'autocrate, a donné lentement, mais sûrement, une pénible confirmation. Dès le 13 avril 1881, le gouvernement dénia aux fabriques le droit de recevoir des libéralités destinées à l'enseignement et au soulagement des pauvres. La loi municipale de 1884 porta une seconde atteinte à la législation de 1809 en restreignant les obligations des communes vis-à-vis des fabriques d'église. Enfin la loi des finances de 1892, complétée par le décret du 17 mars 1893, assimila la comptabilité des fabriques à celle des établissements publics et la soumit aux mêmes obligations, aux mêmes règles, aux mêmes contrôles.

Mgr Tilloy a voulu réunir cette législation dans ce nouveau traité afin d'offrir à MM. les Curés et aux administrateurs des fabriques un manuel pratique et utile, où ils trouveraient exposées les notions nécessaires à leurs fonctions. L'ouvrage est divisé en 3 parties : la première comprend les notions fondamentales du décret de 1809 et les dérogations que les lois et

Digitized by Google

les décrets postérieurs y ont apportées ; la seconde comprend un exposé succinct des conditions civiles des établissements paroissiaux et les dispositions de la loi civile concernant la police du culte et de ses ministres ; la troisième enfin donne le texte des lois, décrets et circulaires ministérielles qui se rapportent plus spécialement à la nouvelle législation des fabriques.

Ce travail sera d'une grande utilité pratique pour ceux qui ont à s'occuper de cette administration. Nous nous permettrons cependant de formuler un desideratum : nous aurions souhaité voir en son lieu quelques notions de droit canonique sur l'administration des fabriques d'églises. Ces notes ou commentaires eussent permis de juger d'une façon plus sûre cette détestable législation qui enchaîne l'Église de France. Ce n'eût pas été œuvre inutile : car combien peu, même parmi les membres du clergé, ont une connaissance sérieuse de la législation ecclésiastique sur l'administration des biens des églises et des fabriques.

Dom Pierre BASTIEN.

The Prayer Book of Aedeluald the bishop, commonly called the Book of Cerne. Edited with introduction and notes by Dom A. B. KUYPERS, Benedictine of Downside Abbey. Cambridge, University Press, 1902, XXXVI-286 pp. et 2 pl. in-4°. Prix : 21 sh.

Le livre de Cerne est bien connu dans le monde des paléographes et des Germanistes; les uns l'ont étudié à cause de ses miniatures, les autres à cause de ses gloses anglo-saxonnes. Tel qu'il est à présent à la bibliothèque de l'Université de Cambridge, il se compose de trois parties : 1° chartes relatives au monastère de Cerne dans le Dorsetshire, 2° recueil de l'évêque Aethelwold, 3° séquences. La partie la plus importante est la partie centrale, qui contient : le récit de la passion et de la résurrection dans les quatre évangélistes, divisés au milieu par un poème acrostiche de 18 lignes qui donne le nom de: Aedeluald episcopus; 74 prières et hymnes; un choix de versets des psaumes, enfin un dialogue, incomplet, semble-t-il, entre le Christ et nos premiers parents dans les limbes. Il résulte de l'étude de l'écriture, des gloses et du texte biblique que le recueil pourrait se rapporter à l'évêque Aethelwold de Lichfield (813-830), mais ce travail serait le remaniement d'un original plus ancien, lequel pourrait être attribué à un autre Aethelwold, sans doute l'évêque de Lindisfarne (721-740). Quoi qu'il en soit, le recueil remonte à une belle antiquité, aux temps de l'établissement du christianisme en Angleterre. Deux courants s'y font sentir : le courant romain et le courant irlandais; on y retrouve deux influences : celle du sacramentaire gélasien et celle de la liturgie mozarabe connue par l'intermédiaire de l'Irlande.

Dom Kuypers a reproduit le MS. de Cambridge, page par page et ligne par ligne, en donnant avec un soin extrême les corrections, les gloses et les

Digitized by Google

variantes; une attention toute particulière a été consacrée aux sources. L'appendice reproduit le MS. 2 A. XX du Musée Britannique, qui contient un recueil analogue à celui d'Aethelwold.

L'ouvrage se termine par des « *Notes* », dont la plus longue : *Liturgical Note* (pp. 234-283) est due à M. Edmond Bishop. En recherchant les sources et en étudiant les affinités des textes publiés par D. Kuypers, l'éminent liturgiste anglais a été amené à élargir ses recherches et à exposer ses vues personnelles sur plusieurs points importants de l'histoire de la liturgie.

Nous nous permettons de renvoyer le lecteur au compte-rendu détaillé qu'en a donné M. P. Lejay dans la *Revue d'hist. et de litt. relig.*, 1902, pp. 556-564.

Jean Bertaut, abbé d'Aunay, premier aumônier de la Reine, évêque de Séez (1552-1611). Thèse de doctorat ès-lettres par l'abbé GEORGE GRENTE. Paris, Lecoffre, 1903, XV-438, pp. gr. in-8°.

Jean Bertaut fut en son temps un homme fort en vue : poète fécond, poussé en avant par d'heureuses circonstances jusqu'à la cour de Henri III, il fut aussi un travailleur, un homme honnête, quoique fort galant. Il fut le poète de la cour et fort prisé des dames, ce qui ne nuisit pas à son avancement. On lui donna la commende de l'abbaye de Bourgueil, laquelle, dit l'auteur, « était habitée depuis le Xe siècle, époque de sa fondation, par des religieux Cisterciens » (p. 37), — une distraction d'érudit. D'abbé, Bertaut n'eut que le titre et surtout les revenus, suivant un abus passé de mode en ce temps où l'on ne se piquait pas de scrupules; la faveur de la cour le plaça même sur le siège épiscopal de Séez; Jean Bertaut devint un digne prélat, sans cependant rompre toute relation avec la cour. Ce n'est là que le cadre extérieur de la vie de Bertaut; celui-ci fut avant tout écrivain, surtout poète, et c'est le poète et l'écrivain que veut étudier l'abbé G. Grente dans une thèse de doctorat ès-lettres, très fouillée, bien documentée et, dans son ensemble, judicieusement travaillée. Bertaut n'est pas le héros du livre, puisqu'il ne fut pas un héros, mais on voit que l'auteur a voulu faire connaître son « normand », et il l'a si bien fait qu'on se demande s'il est possible de dire davantage. On dira peut-être qu'il y a un excès dans les citations de textes et de traits, oui, mais c'est précisément cette abondance qui fait bien connaître le personnage et son époque, ses procédés littéraires, l'action du milieu ambiant sur sa formation, son rôle parmi ses contemporains, sa place dans la littérature du XVIe siècle, son influence sur le développement de la langue. C'est plus qu'une étude de critique et d'histoire littéraire, c'est un chapitre de l'histoire du XVIe siècle, surtout de ses mœurs. Une bonne bibliographie et une table alphabétique détaillée terminent le volume.

Digitized by Google

Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie, publié par le R. P. Dom Fernand CABROL. Fasc. II. Accusations contre les chrétiens. — Afrique, Paris, Letouzey, 1903, col. 289-576, avec 2 planches hors texte. In-4°. Prix du fasc.: 5 frs.

L'œuvre entreprise par Dom F. Cabrol, si bien secondé par Dom H. Leclercq, a reçu dans le public instruit un accueil très sympathique et les éloges ne lui ont pas manqué. Le premier fascicule se présentait en effet avec des garanties sérieuses; le deuxième ne le lui cède en rien pour l'ampleur des recherches, la solidité du fonds, la netteté de l'exposition et la richesse de la bibliographie. La part du lion revient à Dom Leclercq, que ses études sur les martyrs et tout ce qui se rattache à cette période de l'histoire de l'Église désignaient tout naturellement pour rédiger les articles: accusations contre les chrétiens, Achaïe, Acolouthie, Acolyte, Acrostiche, Actes des martyrs (col. 373-446), Ad bestias, Ad metalla, Ad sanctos, Adam et Ève, Adelphia, Adjuration, Adoration, Affranchissement. Et l'on remarquera que plusieurs des notices représentent la valeur de traités en règle. On doit au R. P. Pargoire l'article Acémètes; à M. Gastoué les articles: Ad complendum, ad pacem; à M. Ermoni les notices sur la liturgie d'Abdée et Maris, S. Adon; à M. Vacandard celle sur l'Adultère. Un heureux choix de clichés, de même que le nombre et l'importance des planches hors texte, ajoutés à la matière traitée, feront de ce Répertoire l'un des instruments de travail les plus désirés, et un ouvrage de consultation de premier ordre.

Jahresbericht des humanistischen Gymnasiums im Benediktinerstifte Metten für das Studienjahr 1902-1903. Mit einer Abhandlung: **Beitrag zur Visionsliteratur und Siebenschläferlegende des M. A.** Eine Literargeschichte Untersuchung, von Michael HUBER, O. S. B. I. Teil. Texte, X-78 pp. in-8°.

La « Visio monachi de Eynsham » est un document bien connu du moyen âge; en même temps que le P. Michel Huber en publie le texte dans les *Romanische Forschungen* de Vollmöller (t. XVI), le P. Thurston édite la même vision d'après les MSS. anglais dans les *Analecta Bollandiana*. Le P. Huber fait connaître et publie un Epitome inconnu de la vision d'après deux MSS. de St-Gall et de Bâle (pp. 1-38). Le texte de la « Passio septem dormientium », dressé à l'aide de 8 MSS., peut être considéré comme un excellent appoint à l'histoire littéraire de cette célèbre légende, qui étend un peu partout ses ramifications (pp. 39-78).

Digitized by Google

de guerres de religion, pour finir, elle-même, humble sœur converse, dans le Carmel du faubourg St-Jacques, sous la direction de sa propre fille. Inutile d'ajouter que le talent de l'écrivain ne se dément jamais, et qu'on reste sous le charme de la lecture d'une vie riche en événements, simple dans ses allures, féconde dans son activité.

Saint Victrice, évêque de Rouen (IVe-Ve s.), par E. VACANDARD. (Collection *Les Saints*). In-12 de 186 pp. Paris, Lecoffre, 1903, Prix : 2 fr.

S. Victrice est une des grandes figures de l'épiscopat gaulois des IVe et Ve siècles, qui sort de la pénombre où l'a laissé le manque de documents. On le devine plus qu'on ne le comprend, mais cependant on arrive à saisir les grands traits de son existence, de son caractère et de son apostolat. Remis dans le cadre historique du milieu où il a vécu, grâce à une connaissance solide de l'histoire de ce temps, Victrice apparaît comme un grand évêque, un esprit cultivé, une âme d'apôtre. C'est à lui que la partie occidentale de notre pays est redevable de sa première évangélisation. A l'exemple de Martin, Victrice introduisit dans nos pays la vie monastique. M. l'abbé Vacandard, bien connu par ses beaux travaux d'érudition, a réussi à composer une vie aussi attrayante qu'instructive du saint évêque de Rouen. Il y a dans son travail des hypothèses ; il s'agit en effet d'un travail de reconstitution du passé, mais les vraisemblances sont appuyées de si bonnes raisons, qu'on les accueille sans trop de difficulté. Le tableau qu'on veut exposer dans une belle galerie est peut-être de petite dimension, mais l'art de disposer le cadre rétablit l'harmonie des proportions.

ÉTUDES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

5 juin 1093. — La grande promesse du Sacré-Cœur (Arthur Vermeersch) ; Le centenaire de Brizeux en 1903 (Victor Delaporte) ; Les origines de la géométrie (J. de Joannis) ; L'élève de Fra Angelico, Benozzo Gozzoli (1420-1497) (Gaston Sortais) ; Terre d'épopée : Fontarabie (Pierre Suau) ; Shakespeare ou Bacon ? (Joseph Boubée) ; Revue littéraire (Henri Bremond) ; Revue des livres ; Notes bibliographiques ; Événements de la quinzaine.

20 juin. — Le Dieu César au temps de Septime-Sévère (Adhémar d'Alès) ; Une controverse au début du XVIIe siècle (Joseph de la Servière) ; Lettres d'une française et d'une chrétienne (Victor Delaporte) ; En marge du décret de Messidor (Paul Dudon) ; Bulletin d'iconographie chrétienne (Joseph Brucker) ; « Le mixte et la combinaison chimique » (Auguste Belanger) ; Homère et les Phéniciens (Ferdinand Prat) ; Le texte de « la Grande Promesse du Sacré-Cœur » (Auguste Hamon) ; Revue des livres ; Notes bibliographiques ; Événements de la quinzaine ; Table des matières du tome 95.

5 juillet. — Pourquoi faire de la métaphysique ? (Louis Baille) ; La persécution religieuse. Première partie : Les étapes (Joseph Burnichon) ; Une controverse au début du XVIIe siècle (Joseph de la Servière) ; Burgos et le Cid (Pierre Suau) ; Shakespeare ou Bacon ? (Joseph Boubée) ; Bulletin scientifique (Auguste Belanger) ; Revue des livres ; Notes bibliographiques ; Événements de la quinzaine.

20 juillet. — Le dedans et le dehors chez les jeunes gens de Folstoï (Benoît Emonet) ; La persécution religieuse. Deuxième partie : Les auxiliaires (Joseph Burnichon) ; Le livre jaune (Paul Dudon) ; Poètes

930 23

Digitized by Google

d'aujourd'hui (Henri Bremond); « Esquisse psychologique des peuples européens » (Lucien Roure). Une nouvelle histoire de Rome et des papes au moyen âge (Joseph Delarue); Un spécimen de théologie historique (Antoine Valmy); « Louis XIII, d'après sa correspondance avec le cardinal de Richelieu » (Henri Chérot); Revue des livres; Notes bibliographiques; Événements de la quinzaine.

5 août. — Léon XIII (Hippolyte Prélot); L'expansion du christianisme d'après M. Harnack (L. de Grandmaison); Du rôle du clergé dans la société moderne (Henri Berchois); De Valladolid au Duero (Pierre Suau); Le synode protestant d'Auduze (Paul Dudon); Du devoir des cardinaux en conclave, pages inédites de François Suarez; La candidature Hohenzollern et l'agonie de l'Empire (Henri Chérot); Descartes et Malaval (Eugène Griselle); Revue des livres; Notes bibliographiques; Événements de la quinzaine.

20 août. — Le pape Pie X (Rédaction); De dix-huit à vingt-trois ans. La vie d'étudiant (Wilfrid Tampé); Salamanque (Pierre Suau); L'expansion du Christianisme d'après M. Harnack (L. de Grandmaison); La princesse de Condé en exil et dans le cloître, d'après une correspondance inédite (Henri Chérot); Fesch et les séminaires lyonnais (Paul Dudon); Les premières origines de la Réforme (Louis Chervoillot); Bulletin d'histoire du moyen âge (Jules Doizé); Revue des livres; Notes bibliographiques; Événements de la quinzaine.

5 septembre. — La crise du libéralisme (Gaston Sortais); De dix-huit à vingt-trois ans. La vie d'étudiant (Wilfrid Tampé); L'expansion de la nationalité française (Joseph Burnichon); La princesse de Condé en exil et dans le cloître d'après une correspondance inédite (Henri Chérot); Avila; Trois palais (Pierre Suau); Bulletin d'Écriture Sainte (Joseph Brucker); Revue des livres; Notes bibliographiques; Événements de la quinzaine.

REVUE GÉNÉRALE.

Juin 1903. — L'état Indépendant du Congo et l'Opinion anglaise (Bon Bethune); Pergame (M. Lech); La Fiancée de Napoléon Ier (G. Bapst); Salon d'Art (suite et fin) (Arnold Goffin); Un collier de perles (René Henry); Chasseresse (Chantemerle); L'Anneau de Nibelung (André Dreux); De l'art de bâtir les villes (Cte Ad. de Limburg-Stirum); Poésie: Les Papillons (Georges Ramaekers); Variété: L'Afrique nouvelle (Ernest Dubois). — Table des matières; Bibliographie.

Juillet. — L'éducation des femmes et le féminisme (C. Woeste); Le Débat sur le Congo en Angleterre (Bon Bethune); Pergame (suite et fin) (M. Zech); Chasseresse (suite et fin) (Chantemerle); La société et les sciences occultes (Victor du Bled); La légende d'Obéron (A. Counson). Chronique sociale: Angleterre; Réformes scolaire et agraire (Edg. de Ghélin); Une lettre inédite de Lacordaire (René Henry); Bibliographie.

Août. — Un grand Pape (Mgr de T'Serclaes); Léon XIII et son Pontificat (Mgr T. Lamy); Le Droit d'aimer (Marthe Sylans); La Société et les Sciences occultes (suite) (Victor du Bled); La Décroissance de la natalité en France (Ch. Pety de Thozée); Dans l'Eifel (Fernand Séverin); L'Éloquence conférencière (Ferdinand Loise); Marthe et Marie (Edouard Ned); Critiques (Eugène Gilbert); Le T. R. P. Ceslas-Marie de Robiano (Bon de Trannoy); Bibliographie.

Imprimé par la Société de St-Augustin, BRUGES. — Même firme: LILLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google